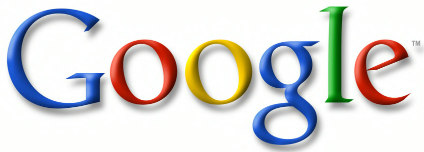
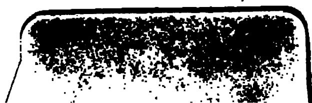








ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÈTIENNE.

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT DE PREUVES ET DE DÉCOUVERTES EN FAVEUR DU CHRISTIANISME ;

Par une Société

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS ;

SOUS LA DIRECTION

DE M. A. BONNETTY,

Chevalier de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand,
De l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris.

VINGTIÈME ANNÉE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME XX.

(39e DE LA COLLECTION.)

PARIS,

Au Bureau des Annales de Philosophie Chrétienne,
Rue de Babylone, n° 10, Faub. St-Germain.

1849.

Paris.—Typographie de H. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 37.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

ANNALES
DE
PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 115. — Juillet 1849.

Histoire.

LE GRAND SAINT-BERNARD
ANCIEN ET MODERNE.

Dixième Article[1].

XIII. Passage de Napoléon et de l'armée française au Saint-Bernard.

C'était l'époque où la coalition s'était reformée contre la France. Aveuglée alors par les succès de Suwarow, comme elle paraît devoir l'être aujourd'hui par ceux de son vieux feld-maréchal, l'Autriche avait refusé la paix. Soudoyée par l'Angleterre, elle voulait obstinément continuer le triste rôle que l'or britannique fait jouer à l'Allemagne contre la France depuis plus de deux siècles. Elle voulait assurer, au prix de son sang, la puissance d'une alliée naguère encore toute prête à l'abandonner, si la victoire s'était maintenue dans la guerre de l'indépendance.

Le prince Charles était disgracié pour avoir trop parlé suivant sa conscience. Les Russes s'étaient retirés; mais l'Allemagne, dans des conditions bien plus rationnelles qu'elles ne sauraient l'être aujourd'hui, appuyait efficacement comme en ce jour les efforts de l'Autriche.

Alors Moreau maintenait la ligne du Rhin et coupait irrévocablement les forces de l'Autriche; Masséna faisait des prodiges en Ligurie, et la mystérieuse armée de Dijon[2], réunie réellement

[1] Voir le 9e article au n° précédent, t. XIX, p. 434.
[2] La réunion de troupes formée à Dijon pour cette armée fut si peu

dans la pensée du grand homme, mais dispersée aux yeux de l'ennemi, se préparait à surprendre Mélas et à l'écraser à Marengo.

En vain avertissait-on l'Autriche qu'un passage des Alpes se préparait à l'entrée du Valais ; elle n'y crut pas ou y crut trop tard. Dieu veillait sur la France et sur l'homme qui devait accomplir alors de si grandes et si nobles choses. La redoutable armée, dont l'existence même était traitée d'invention, allait accomplir ses destinées.

Parti de Paris le 6 mai 1800, le premier consul Bonaparte passa une première revue à Dijon. Ce fut celle du dépôt de conscrits et de vieux soldats, qui fournissait si abondamment aux providentielles railleries de l'Europe.

Le 13, il en passa une autre ; c'était celle de Lausanne. Les futurs vainqueurs de Marengo étaient là.

Bonaparte y trouva, parmi les autres généraux de génie, Marescot, chargé précédemment de reconnaître les différens passages des Alpes. Marescot avait indiqué le grand Saint-Bernard comme le plus convenable de tous pour effectuer le plan du premier consul. En effet, le Saint-Gothard se trouvait dans une contrée ruinée alors par les passages continuels de troupes. Moncey, avec le renfort qu'il amenait d'Allemagne, pouvait seul l'effectuer sans rencontrer, sous ce rapport, de trop graves embarras. Le Simplon était trop loin par rapport au lac de Genève, où l'armée se rassemblait. Le mont Cenis débouchait à Turin, au centre des Autrichiens, et ne permettait pas de les prendre à dos comme par les trois autres. Restait enfin le grand Saint-Bernard, qu'Annibal avait traversé, et qui allait être témoin d'une gloire plus éclatante encore.

Aucune de ces montagnes n'était alors traversée par les grandes routes qu'elles possèdent toutes aujourd'hui, le Saint-Bernard ex-

de chose, que les étrangers n'eurent pas assez de railleries à prodiguer à cette prétendue réserve dont on voulait, disaient-ils, les effrayer. On en fit circuler en Angleterre, à Vienne et à Milan des caricatures représentant un enfant donnant la main à un invalide à jambe de bois, ou bien un ramassis d'enfants et de vieillards, armés de bâtons et portant deux espingoles pour artillerie.

cepté. Pour les franchir, on était obligé de tout passer à dos de mulet, et le Saint-Bernard offrait de plus les difficultés de la neige permanente encore, dans cette saison, sur les pentes élevées du col

« Le passage sera très difficile, disait le général Marescot.—Difficile soit, répondit le premier consul ; mais est-il possible? — » Je le crois, répliqua le général, mais avec des efforts extraordi- » naires. — Eh bien ! partons, fut la seule réponse du premier » consul[1]. » Et l'armée, en effet, passa le Saint-Bernard. Nous allons voir de quelle manière.

Dans le même tems Moncey se préparait à traverser le Saint-Gothard; le général Béthencourt, avec 1,000 hommes, s'immortalisait au Simplon par son audace[2]; Chabran passait le petit

[1] M. Boccard, dans son *Hist. du Val.*, p. 317, rapporte la réponse de Napoléon d'une manière plus énergique encore. « Le possible est à la » portée de tout le monde, aurait-il dit, je veux oser l'impossible. » Ceci rappelle une remarquable particularité du tracé de la route actuelle du Simplon. — L'officier désigné par l'empereur pour cette opération écrivit à Paris que la route demandée était impossible. « Je ne » vous ai pas envoyé au Simplon pour me parler d'impossible, mais pour » me faire une route. » Telle fut la réponse de Napoléon. Et la route existe aujourd'hui.

[2] Le même M. Boccard rapporte ainsi le fait suivant, relatif à ce passage du Simplon : « Des chutes de neiges et de rochers avaient emporté » un pont, de sorte que le chemin de la montagne se trouvait inter- » rompu par un abîme de 60 pieds de largeur et d'une profondeur » incalculable. Un intrépide volontaire s'offrit de tenter le passage. Seul » d'abord, il entra dans les trous de la paroi latérale, trous qui ser- » vaient à recevoir les poutres du pont, et en passant ainsi ses pieds » d'un trou dans l'autre, il arriva, après d'incroyables efforts, de l'autre » côté du précipice. Une corde, dont il traînait l'extrémité après lui, » fut ensuite fixée à hauteur d'appui des deux côtés du rocher. Le » général Béthencourt se hasarda sur ce frêle passage, suspendu à la » corde au dessus de l'abîme ; après lui les 1,000 soldats qu'il comman- » dait le suivirent, tous chargés de leurs armes et de leurs havresacs. » En mémoire de cette action hardie, on a gravé dans le roc le nom » des officiers, parmi lesquels se trouvaient des Suisses. Il y avait cinq » chiens à la suite du bataillon ; lorsque le dernier homme eut franchi

Saint-Bernard, et Thurreau emportait le défilé de Sure et débouchait par le mont Genis.

Parmi les 40,000 hommes dont se composait le corps d'armée dirigé sur le grand Saint-Bernard, il y en avait 35,000 d'infanterie et 5,000 de cavalerie, dont le passage offrait déjà de grandes difficultés ; mais le matériel d'artillerie, les munitions et les vivres formaient le principal embarras du transport. La grosse artillerie surtout devenait un obstacle qu'il fallut vaincre par l'audace du génie et par la généreuse ardeur de l'armée française.

Les approvisionnemens de vivres que le premier consul avait faits par le lac de Genève arrivèrent sans difficultés à Villeneuve, à l'entrée du Valais. De ce village à Martigny, et même au bourg Saint-Pierre, malgré les difficultés déjà très sérieuses de la route dans l'Entremont[1], on les transporta, ainsi que l'artillerie, au moyen des voitures de transport, que l'appât du gain fit amener en grand nombre aux habitans des vallées. Mais du bourg Saint-Pierre à Saint-Remy, 10 lieues de chemin par des sentiers que la neige recouvrait encore en grande partie, présentaient de formidables obstacles. Aussi l'héroïque entreprise de l'armée française demeurera toujours comme un éternel souvenir des plus grandes choses que le génie militaire puisse jamais tenter.

Des traîneaux à roulettes avaient été préparés à Auxonne pour le transport des pièces de canon. Ils furent complétement inutiles dans les neiges de la montagne. On y suppléa par des troncs d'arbres creusés, dans lesquels on plaçait chaque pièce. On traîna ainsi toute l'artillerie au moyen de mulets d'abord, puis à bras quand les mulets manquèrent ou ne purent faire le service. Pour cette dernière opération, on eut d'abord recours aux paysans de l'Entremont, à qui l'on donnait jusqu'à 1,000 francs pour chaque pièce de canon transportée ainsi en deux jours du bourg Saint-

» le pas, ces pauvres animaux se précipitèrent tous à la fois dans l'abîme ; » trois d'entre eux y périrent, les autres eurent assez de forces pour » lutter contre le torrent et pour arriver tout sanglans aux pieds de » leurs maîtres. » — *Hist. du Val.*, p. 318, à la note.

[1] Cette route a été sensiblement améliorée depuis.

Pierre à Saint-Remy. Mais, accablés de fatigue, ils disparurent bientôt. On fut alors contraint de s'adresser aux soldats. On leur offrit l'argent donné aux paysans. Ils le refusèrent disant que l'honneur d'une armée exigeait qu'elle sauvât ses canons.

Une compagnie d'ouvriers du génie démontait de même les chariots et les affûts au bourg Saint-Pierre, et en numérotait les différentes pièces. Une autre compagnie, demeurée à Saint-Remy, après le passage de la première division, replaçait en ordre et remontait les chariots et les affûts, pour continuer la marche sur la route redevenue praticable à cet endroit.

Ces prodiges de hardiesse et de persévérance répandirent immédiatement dans toute la contrée le sentiment d'admiration qui gagna bientôt toute l'Europe, et que les siècles partagèrent. Un écrivain local, assurément peu suspect de partialité en faveur de notre glorieuse nation, en a conservé, comme il suit, l'irrévocable témoignage : « Au sein des rochers les plus escarpés, à travers » des glaces éternelles, au milieu des neiges qui effacent toutes » les traces et n'offrent plus qu'un immense désert, et par des » chemins où le pied de l'homme n'a jamais été empreint, les » Français montrent un invincible courage. Gravissant pénible- » ment, n'osant prendre un instant de repos pour respirer, parce » que la colonne en serait arrêtée, prêts à succomber sous le poids » de leurs armes, ils s'excitent les uns les autres par des chants » guerriers. Survient-il un péril presque insurmontable, alors ils » font battre la charge : le péril disparaît devant eux. Sous les » regards de Bonaparte tous les obstacles de la nature deviennent » des conquêtes. L'infanterie, la cavalerie, les bagages, les canons » ont atteint la sommité des Alpes, où les différens corps re- » çoivent tour à tour des religieux de l'hospice tous les secours de » la plus généreuse charité; mais après une halte de quelques » heures, chaque division se précipite avec une nouvelle ardeur, » quoique avec bien plus de dangers, sur les pentes rapides du » Piémont. Bonaparte lui-même opéra la descente sur un glacier » presque perpendiculaire[1]. »

[1] M. Boccard, *Hist. du Val.*, p. 318.

Le passage avait commencé par l'avant-garde du général Lannes, qui commandait la première division. C'était dans la nuit du 14 au 15 mai.

Lannes avait sous ses ordres six régiments de troupes d'élite.

On se mit en marche, après minuit, afin d'éviter les chutes d'avalanches que la chaleur du jour occasionne dans cette saison. Comme il fallait 8 heures pour arriver à l'hospice, et deux pour redescendre à Saint-Remy, on évitait ainsi le moment du plus grand danger.

Du 15 au 21, les autres divisions exécutèrent le même passage pour ainsi dire sans accident, eu égard à une entreprise d'une telle nature. Les fantassins surtout passèrent sans trop de difficultés. Les cavaliers montaient à pied, tenant par la bride leurs chevaux, qui gravirent également sans peines excessives, jusqu'à l'hospice. Le trajet dans la descente fut plus difficile; un certain nombre de chevaux et quelques cavaliers y périrent.

Pendant ce tems, Napoléon, qui, de Lausanne était venu à Martigny se loger chez les chanoines du Saint-Bernard [1], avait dirigé toute l'opération; il avait particulièrement porté son attention sur l'expédition du matériel, si nécessaire dans son entreprise et si difficile à transporter de l'autre côté de la montagne. Il y avait réussi selon ses espérances; et déjà Berthier arrivé à Saint-Remy avec la première division, veillait à ce que le même matériel, remis en ordre, pût immédiatement suivre l'expédition.

Par ce moyen, tous les obstacles naturels allaient être franchis, lorsqu'il s'en présenta un d'une autre nature, qui pouvait devenir fatal à toute l'expédition.

Cet obstacle était le fort de Bard, que les officiers italiens avaient déjà indiqué comme devant susciter des embarras, mais qu'on pouvait surmonter.

Dès le commencement de son séjour à Martigny, Napoléon s'en était sensiblement préoccupé; il le fut bien plus encore, lorsqu'il reçut la nouvelle que Lannes s'y trouvait arrêté, ainsi que l'armée.

[1] Depuis la bulle de Benoît XIV, les prévôts ayant cessé leur résidence à Aoste, habitent, à Martigny, l'hospice où Napoléon demeura.

Dès le 16 et le 17, en effet, l'avant-garde avait marché sur Aoste, d'où elle avait chassé quelques Croates qui s'y trouvaient. Le 18, elle avait culbuté, à Châtillon, un autre bataillon ennemi; elle s'avançait pleine d'ardeur dans la vallée, qui s'élargit en cet endroit, et offre déjà l'aspect des riantes contrées d'Italie, quand tout-à-coup la vallée se resserrant en une gorge étroite, offrit aux yeux des soldats le fort imposant de Bard.

L'intrépide division de Lannes fut péniblement affectée à la vue de cet obstacle, qui paraissait au premier moment invincible. Elle l'attaqua néanmoins avec vigueur, et s'empara de la rue qui compose cette petite ville. Mais le fort bien commandé empêchait d'aller plus avant.

Marescot appelé par Berthier, qui venait d'accourir en toute hâte, le déclara imprenable, à cause de la position. On pouvait, il est vrai, le tourner par le sentier d'Albaredo, mais l'artillerie ne pouvait y passer.

Napoléon était encore à Martigny quand ces nouvelles lui parvinrent [1]. « Cette annonce d'un obstacle jugé insurmontable, lui » causa d'abord une espèce de saisissement; mais il se remit bien» tôt, et se refusa obstinément à la supposition d'un mouvement » rétrograde. Rien au monde ne pouvait lui faire subir une telle » extrémité [2]. »

En conséquence, il renouvela l'ordre à Berthier de marcher en avant, de tourner l'obstacle ou de le franchir; et, voyant tout son matériel parvenu au-delà de la montagne, il se mit lui-même en route pour la traverser.

C'était alors le 20 mai; il avait couché au bourg Saint-Pierre; avant le jour il s'engagea dans la montagne, le cœur rempli d'espérance à la nouvelle que le 14 le général en chef de l'armée autrichienne était encore à Nice.

« Les arts l'ont dépeint franchissant les neiges des Alpes sur un » cheval fougueux; voici la simple vérité. Il gravit le Saint-Ber» nard, monté sur un mulet, revêtu de cette enveloppe grise qu'il

[1] Napoléon resta trois jours seulement à l'hospice des religieux du Saint-Bernard, à Martigny.

[2] *Hist. du Cons. et de l'Empire*, liv. IV.

» a toujours portée, conduit par un guide du pays, montrant dans
» les passages difficiles la distraction d'un esprit occupé ailleurs,
» entretenant les officiers répandus sur sa route, et puis, par in-
» tervalle, interrogeant le conducteur qui l'accompagnait, se fai-
» sant conter sa vie, ses plaisirs, ses peines, comme un voyageur
» oisif qui n'a pas mieux à faire. Ce conducteur, qui était tout
» jeune, lui exposa naïvement les particularités de son obscure
» existence et surtout le chagrin qu'il éprouvait de ne pouvoir,
» faute d'un peu d'aisance, épouser l'une des filles de cette val-
» lée. Le premier consul, tantôt l'écoutant, tantôt questionnant
» les passans dont la montagne était remplie, parvint à l'hospice,
» où les bons religieux le reçurent avec empressement. A peine
» descendu de sa monture, il écrivit un billet qu'il confia à son
» guide, en lui recommandant de le remettre exactement à l'ad-
» ministrateur de l'armée resté de l'autre côté du Saint-Bernard.
» Le soir, le jeune homme, retourné à Saint-Pierre, apprit avec
» surprise [1] quel puissant voyageur il avait conduit le matin, et
» sut que le général Bonaparte lui faisait donner un champ, une
» maison, les moyens de se marier enfin, et de réaliser tous les
» rêves de sa modeste ambition. Ce montagnard vient de mourir
» de nos jours, dans son pays, propriétaire du champ que le domi-
» nateur du monde lui avait donné. Cet acte singulier de bien-
» faisance, dans un moment de si grande préoccupation, est digne
» d'attention. Si ce n'est là qu'un pur caprice de conquérant,
» jetant au hasard le bien ou le mal, tour-à-tour renversant des
» empires ou édifiant une chaumière, de tels caprices sont bons à
» citer, ne serait-ce que pour tenter les maîtres de la terre; mais
» un pareil acte révèle autre chose. L'âme humaine, dans ces mo-
» mens où elle éprouve des désirs ardens, est portée à la bonté:
» elle fait le bien comme une manière de mériter celui qu'elle
» sollicite de la Providence [2]. »

Ces détails que nous avons rapportés en entier, principalement

[1] Ceci est une erreur, le guide savait parfaitement qu'il conduisait le général Bonaparte.

[2] *Hist. du Cons. et de l'Empire*, liv. IV.

à cause de l'excellente réflexion qui les termine, sont vrais en très grande partie. Nous devons néanmoins y faire, en ce qui concerne l'anecdote du guide, une rectification assez importante. Les faits que nous allons mentionner nous ont été racontés, à notre passage au bourg Saint-Pierre, et confirmés dans une intéressante note écrite, que nous devons à l'obligeance de M. Filliez, prévôt actuel du Saint-Bernard.

En voici le contenu : « Cet homme extraordinaire (Napoléon) » avait failli trouver la mort à un quart-d'heure au-dessus du » bourg Saint-Pierre, où le mulet qui le portait, glissant sur un » affreux précipice [1], ne fut retenu que par le bras vigoureux de » son intrépide guide, Dorsaz, habitant du bourg [2]. Dix ans plus tard, » Napoléon, malgré tous les soucis de guerre, n'avait pas perdu » le souvenir du dévouement de son guide, qui, dès le jour du » passage de Napoléon, était surnommé *Bonaparte* par les habi- » tans du village. Alors que le Valais fut incorporé à l'empire » français, en 1810, Napoléon chargea le préfet du département » du Simplon [3] de donner à Dorsaz, la somme de 1200 francs. Ce » don extraordinaire ne contribua pas peu à exciter l'admiration

[1] On nous montra ce lieu dans notre ascension au Saint-Bernard. En y traçant une route un peu plus commode, on y trouva, naguère, le squelette d'un soldat français, précipité en passant, du haut des rochers, par l'un de ses camarades. C'était un acte de vengeance.

[2] Napoléon vit le danger auquel il venait d'échapper. C'est alors qu'il s'intéressa aux affaires personnelles de son guide, et lui demanda ce qu'il pouvait faire pour lui. Dorsaz répondit qu'il était heureux dans sa condition, mais qu'il le serait d'une manière complète s'il avait de quoi bâtir une maison. « Combien faudrait-il pour cela? dit Napoléon, — » 1,200 francs, répondit Dorsaz. » Dix ans après, l'empereur se rappela la somme et la lui fit donner.

[3] C'était alors M. de Rambuteau, depuis préfet de la Seine. Dorsaz, pour recevoir le don de l'empereur, avait été appelé à Sion sans qu'on lui en expliquât d'abord le motif, ce qui l'effraya beaucoup au premier moment, dans un tems surtout où l'amour si légitime de l'indépendance, rendait la population valaisane très-hostile au gouvernement français.

» de ces montagnards, et la reconnaissance du guide Dorsaz. Ses » enfans ont hérité du surnom de *Dorsaz-Bonaparte*. »

En quittant Martigny pour se rendre au Saint-Bernard, Napoléon avait désiré se faire accompagner de deux religieux de l'hospice qui devaient lui indiquer, dans le voyage, la position des localités mentionnées sur la carte de campagne. Le respectable prévôt *Luder*, dont il avait particulièrement goûté la conversation [1], les lui accorda. Ce furent MM. *Murith*, prieur de Martigny [2], et *Ferretaz*, procureur de l'hospice de la montagne.

Arrivés là, ces religieux le quittèrent, après les trois heures de séjour et le repas qu'il y fit. [3] Il poursuivit ensuite jusqu'à Etroubles, à trois lieues de l'hospice, et il y passa la nuit.

Comme nous l'avons dit, le grand passage des troupes avait eu lieu du 15 au 21 mai. Toutefois, pendant un espace de trois semaines environ [4], la montagne fut traversée constamment par des détachemens plus ou moins importans de l'armée française.

Dans tout ce tems, la charité des religieux de l'hospice vis-à-vis de nos soldats fut portée à un degré d'héroïsme que les historiens, et particulièrement M. Thiers ont trop diminué dans leurs récits pour que nous omettions ici de le rectifier.

« Le premier consul avait songé en outre, dit l'illustre écrivain, » à s'aider du secours des religieux établis à l'hospice... Le pre- » mier consul leur avait envoyé *au dernier moment* une somme » d'argent, afin qu'ils pussent réunir une grande quantité de pain, » de fromage et de vin. »

Et ailleurs en parlant du passage de la première division : « Vers le matin on parvint à l'hospice, et là une surprise *ména-* » *gée par le premier consul* ranima les forces et la bonne humeur

[1] Saussure appelle ce prévôt « un homme infiniment respectable par » son caractère personnel et par ses lumières. » *Voy. dans les Alpes*, tom. II, chap. 62.

[2] Nous avons cité quelques notes de ce savant religieux.

[3] M. le prévôt Filliez, dans ses notes, dit à ce sujet avec beaucoup de naïveté : « Il y mangea un morceau de rôti que le cuisinier de l'hospice » avait pu garantir à propos des mains avides des soldats. »

[4] Notes de M. le prévôt du Saint-Bernard.

» de ces braves troupes. Les religieux, munis d'avance des provi-
» sions nécessaires, avaient préparé des tables, et servirent à cha-
» que soldat une ration de pain, de vin et de fromage. »

Mentionnant enfin le passage de Napoléon lui-même, M. Thiers ajoute : « Le premier consul s'arrêta quelques instants avec les
» religieux, les remercia de leurs soins envers l'armée, et leur fit
» un don magnifique pour le soulagement des pauvres et des
» voyageurs[1]. »

A toutes ces assertions nous ferons d'abord l'observation générale qui suit.

L'envoi d'argent fait *au dernier moment*, comme le suppose l'historien, eût été complétement inutile pour le Saint-Bernard, où plusieurs mois, chaque année, doivent être consacrés au transport des provisions. Et cela d'autant plus, dans les circonstances d'alors, que le Valais était réduit, par les deux campagnes précédentes, à la plus extrême misère[2]; que tous les vivres disponibles étaient recherchés avec le plus grand soin pour l'armée française depuis son entrée dans le pays.

Nous rapporterons ensuite, d'après les notes rigoureusement exactes de M. le prévôt, l'ensemble de tous les faits.

Depuis l'année 1798, deux compagnies de troupes françaises occupaient, à l'hospice, le bâtiment construit, comme nous l'avons dit, à l'aide des dons de la France[3]. Elles y surveillaient le déta-

[1] *Hist. du Cons. et de l'Emp.*, liv. IV.

[2] Voir M. Boccard, *Hist. du Val.*, c. XIX.

[3] M. le prévot du Saint-Bernard constate de la manière suivante la bienveillance constante de la France pour l'hospice, sous tous les gouvernemens qui se sont succédé depuis un siècle. Nous sommes également persuadés qu'un établissement aussi utile n'aura pas à se plaindre de la nouvelle république. « Si depuis la mort de Louis XVI, dit-il, la
» révolution française avait fait tarir la source d'un bienfait et d'un
» secours considérable pour la maison hospitalière du grand Saint-
» Bernard, en cessant de lui accorder une pension annuelle, il n'en
» demeure pas moins vrai que les Français, sous quelque dénomination
» qu'ils se présentassent sur les Alpes pennines, y protégèrent l'institu-
» tion religieuse et hospitalière de plus d'une manière. » — *Notes* de M. le prévôt.

chement de l'armée austro-russe ou piémontaise stationné à Saint-Remy. Napoléon, reconnaissant des soins donnés aux soldats par les religieux, et appréciant l'importance d'un établissement comme l'hospice et l'esprit de dévouement nécessaire à ceux qui s'y consacrent au service des voyageurs, avait, bien avant l'époque du passage, fait envoyer, comme on va le voir, une somme d'argent qui ne parvint jamais aux religieux. C'est là sans doute ce qui aura induit en erreur M. Thiers.

Voici, du reste, le récit exact de M. le prévôt sur tout l'ensemble des faits. « Aucun fonds, dit-il, ni aucun avis n'étaient » jamais parvenus à la connaissance d'aucun des membres de la » maison du grand Saint-Bernard, que Napoléon avait projeté la » conquête d'Italie par le passage des Alpes pennines avec de » l'artillerie. La seule connaissance que l'on eut au Saint-Bernard » de cette entreprise hardie fut l'arrivée de l'armée elle-même, » sans que l'on ait pu faire aucun approvisionnement extraordi- » naire pour la sustenter. Heureusement que l'hospice, à chaque » printems, est approvisionné pour recevoir les nombreux voya- » geurs qui le visitent, jusqu'au retour de l'hiver. Tout, absolu- » ment tout fut distribué à l'armée qui défila pendant l'espace de » trois semaines. Ce n'est qu'après cela que l'on vit arriver des » caisses de biscuits destinées à l'armée. Il n'y avait plus rien au » Saint-Bernard, pas même de vin pour célébrer la messe. Pour » remplir ce premier besoin, il fallut en transporter à dos d'homme » depuis Martigny : car toutes les bêtes de somme étaient arrêtées » et occupées au transport des bagages de l'armée.

» Pendant son séjour à Martigny, le premier consul eut de fré- » quentes conversations avec M. le prévôt Luder, surtout *touchant* » *l'institution hospitalière*, le passage des Alpes, etc., et sur les » accidents auxquels le voyageur est exposé en hiver, enfin sur le » séjour au Saint-Bernard des soldats français chargés d'y garder » le poste qu'ils y avaient occupé en 1798, et qui avaient eu de- » puis lors de fréquentes escarmouches avec les avant-postes en- » nemis stationnés à Saint-Remy. Napoléon en connaissait tous » les détails.

» Toutes les questions de Napoléon étaient celles d'un homme

» qui sait tout, mais qui ne veut jamais laisser connaître ses des-
» seins, pas même sa pensée.

» Après un instant de réflexion à la suite d'une foule de questions qu'il venait d'adresser à M. le prévôt Luder, il lui fit celle-ci : Est-ce que la République ne vous aurait pas fait passer quelque secours depuis deux ans ? J'en avais donné l'ordre. — Aucun, absolument aucun, répondit M. Luder. — Napoléon se frottant brusquement le front, et débutant par une parole d'impatience militaire, ajouta en haussant les épaules : *Sans doute c'est allé au diable avec tant d'autres choses !*

» Il poussa un soupir et reprit le cours de la conversation sur son prochain départ. — Je vous laisse ma voiture, dit-il à M. Luder, elle sera votre propriété, si je ne la fais pas reprendre dans le courant de l'année [1]. »

Napoléon partit, et, continue M. le prévôt, « la maison du grand Saint-Bernard n'avait encore reçu aucun secours pour le passage de l'armée. Celle-ci était déjà victorieuse dans les plaines d'Italie, le grand Saint-Bernard était tout à fait réduit à la solitude, et à un dénuement extrême, lorsque M. le prévôt Luder reçut l'avis qu'il devait faire retirer 18,000 francs (de France) à Bâle, comme une indemnité du passage de la grande armée.

» Voilà *l'unique secours* pécuniaire que le grand Saint-Bernard ait reçu à cette occasion.

[1] Dans une lettre que M. le prévôt nous écrivait le 23 mai, il nous disait à ce sujet : « J'ai oublié, dans mon récit sur le passage de Napoléon, de reparler de sa voiture qu'il avait laissée à M. le prévôt Luder, s'il ne la faisait pas reprendre. Or, deux ans après son passage des Alpes, il la fit chercher à Martigny, mais il voulut laisser un souvenir à M. Luder. Ce sont les flacons dont faisait partie celui que j'ai eu l'honneur de vous offrir. Ce petit objet a appartenu au grand général, il a fait partie de sa vaisselle de campagne : il était à demi plein de liqueur quand M. Luder en fut gratifié. Cela est textuellement certain. » — Lettre de M. le prévôt Filliez.

Le flacon en cristal dont il parle ici se trouvait avec deux autres exactement semblables dans une boîte de campagne. C'est pour nous un souvenir doublement précieux, tant à cause du grand homme auquel il appartenait, qu'à cause des excellens religieux et du digne prévôt de qui nous le tenons.

» Il est vrai que dix à douze ans plus tard, un fonctionnaire » haut placé de l'empire, en parlant de cette indemnité, avoua » que les ordres expédiés de Paris en avaient porté le chiffre à » 36,000 francs, au lieu de 18,000 qui furent livrés!... Il faut » bien que les roues du char soient graissées dans un si long » voyage, à l'insu même du cocher et du voyageur.

» Au moyen de ces 18,000 francs, l'on s'empressa de repour- » voir l'hospice des objets les plus indispensables en lingerie, en » comestibles et mobilier; mais 25 ans plus tard, le vide fait à » l'établissement par le passage de l'armée n'était pas encore » comblé en entier[1]. »

Tel est, en résumé, l'ensemble des faits relatifs à l'assistance donnée par le Saint-Bernard à notre immortelle armée de Marengo, et à la gigantesque entreprise du passage effectué par la montagne.

L'histoire a redit quels en furent les résultats; elle a redit comment, à force d'audace, le fort de Bard, premier obstacle à l'un des plus importants triomphes de nos armes, fut tourné[2]; comment à Chinsella et à Chivasso, l'avant-garde de Lannes apprenait de nouveau à battre les Autrichiens, et à conquérir l'abondance par la victoire; comment le général Mélas, aveuglé si long-tems par une fausse sécurité, se troubla au récit de ce passage de nos troupes par toutes les gorges des Alpes; comment, rassuré un moment par une nouvelle illusion, il se prêta d'une manière si fatale pour lui à toutes les combinaisons de son formidable adversaire; comment le Tes-

[1] *Notes* de M. le prévôt Filliez.

[2] Napoléon arrivé au fort de Bard reconnut la réalité des rapports décourageans qu'il avait reçus; mais il ne voulut point abandonner pour cela son entreprise. L'infanterie et la cavalerie, avec quelques pièces de campagne, tournèrent le fort par le sentier d'Albaredo. Les artilleurs firent, à bras, passer, durant la nuit, leurs pièces sous les batteries mêmes du fort, et par ce trait d'audace l'obstacle si fatal fut franchi. L'officier autrichien qui commandait le fort, écrivait tout désespéré à M. de Mélas qu'il voyait passer sous ses yeux une armée entière sans pouvoir s'y opposer, mais qu'il répondait sur sa tête d'arrêter les canons. L'armée passa et les canons aussi, comme M. de Mélas n'eut que trop l'occasion de s'en apercevoir bien peu de tems après.

sin et le Naviglio-Grande furent franchis, Milan conquis, et la Lombardie triomphante de nos succès. Elle a redit, cette même histoire, les sublimes horreurs du siége soutenu à Gênes par Masséna, la concentration et la marche des Autrichiens contre l'armée du premier consul à la suite de ce même siége, la marche analogue des Français à l'arrivée des troupes descendues du Saint-Gothard et la victoire de Montebello ; elle a redit enfin le triomphe chèrement acheté sans doute par la perte de Desaix, le triomphe si glorieux de Marengo. Elle l'a redit dans des termes tels, que jamais ce souvenir ne cessera d'exciter des transports dans l'âme de nos soldats, tant que le sentiment français fera battre le cœur du dernier d'entre eux.

La victoire de Marengo suivie bientôt de celle qui, dans les champs d'Hochstedt [1], effaça le souvenir d'un désastre de Louis XIV, porta la France au faîte de la gloire. Elle affermit en même tems et fit grandir la puissance du premier consul. Elle le mit à même de montrer, d'une manière éclatante, l'estime qu'il conservait pour les hospitaliers de la montagne, où son génie lui avait tracé le chemin d'un pareil triomphe.

Deux monumens conservés au Saint-Bernard rappellent aujourd'hui le souvenir des gloires et des douleurs de Marengo. L'un est le *tombeau de Desaix*, placé dans l'église du couvent par ordre du premier consul. L'autre est une inscription votée, en 1804, par la république valaisanne à l'empereur, qui l'avait affranchie du joug de la république helvétique.

Cette inscription gravée sur une grande plaque de marbre noir [2], est ainsi conçue :

NAPOLEONI·PRIMO·FRANCORVM·IMPERATORI·SEMPER·AVGVSTO·
REIPVBLICAE·VALLESIANAE·RESTAVRATORI·SEMPER·OPTIMO·
AEGYPTIACO · BIS · ITALICO · SEMPER · INVICTO ·
IN · MONTE · IOVIS · ET · SEMPRONII · SEMPER · MEMORANDO·
RESPVBLICA·VALLESIAE·GRATA·II·DECEMBRIS·ANNI·MDCCCIV·

[1] Bataille gagnée par Moreau.
[2] On en avait voté une semblable pour le Simplon.

Mais le plus beau des monumens locaux, dont l'existence se rattache aux mêmes souvenirs, est sans contredit le décret rendu par Napoléon en 1804 pour l'érection de deux hospices, l'un au mont Cénis, et l'autre au Simplon sur le même pied que celui du Saint-Bernard. Voici comment en parle M. Raoul-Rochette, rappelant dans ses *Lettres sur la Suisse*, la belle conduite des religieux pendant les guerres de la révolution française. « Les princes, » comme les particuliers, dit-il, ont toujours révéré le cloître du » Saint-Bernard entre tous les cloîtres du monde. Le couvent a » été inviolable et sacré, même pour la révolution française. Quand » les fureurs de la guerre s'étendirent jusque sur le sommet glacé » des Alpes, les soldats ennemis, qui s'y combattaient, Autrichiens » et Français, n'en admirèrent que mieux le zèle des religieux, qui » ne voyaient dans les deux partis que des blessés à soigner, et » dans chaque armée, que des malheureux à secourir [1]. Plus tard » on a vu l'homme dont la main audacieuse touchait à tous les » trônes de l'Europe, respecter l'asile du Saint-Bernard; et, dans » un des accès de son fougueux enthousiasme, ce soldat, couronné » par la fortune, et qui n'était entouré que de soldats comme lui, » s'incliner devant ces héros de la charité. On sait qu'il voulut » un moment propager cette race de cénobites sur toutes les som- » mités des Alpes, leur bâtir un palais sur le Simplon, et presque » un temple sur le mont Cénis. Son admiration s'écoula bien vite » avec sa fortune, et ses projets ont passé avec lui. L'hospice du » Simplon tombe en ruines [2]; celui du mont Cénis n'a pas même » été commencé; et les religieux du Saint-Bernard, restés pau- » vres dans leur antique asile, sont peut-être les seuls hommes, » dans toute l'Europe, qui n'aient été ni éblouis par sa puissance, » ni ébranlés de sa chûte [3]. »

D'après le projet de Napoléon, les deux hospices du Simplon [4] et

[1] Il y passa aussi un corps d'émigrés français et savoisiens qui reçurent les mêmes secours.

[2] Il écrivait dans le tems des tracasseries suscitées aux religieux par le gouvernement du Valais.

[3] *Lettre* 21, tom. III.

[4] Au 13e et au 14e siècle, il y avait déjà, sur cette montagne, un

du mont Cénis devaient être placés sous la direction du même prévôt que celui du Saint-Bernard. En conséquence, M. Luder fut chargé de mettre immédiatement le projet à exécution. Mais, comme jusque dans ses meilleures institutions, Napoléon ne pouvait jamais se dépouiller du caractère de despotisme qui le dominait, il ne permit au prévôt de faire aucune observation sur l'acceptation de l'œuvre, et sur la possibilité de la mettre complétement à exécution. M. Luder envoya conséquemment au Simplon deux religieux qui s'établirent d'abord dans une maison louée par le gouvernement français, pour servir d'hospice provisoire. Quant au mont Cénis, voici le moyen auquel on recourut pour subvenir à l'impossibilité de maintenir trois établissemens avec un nombre de religieux restreint comme l'était celui des chanoines du Saint-Bernard.

Dom Gabet, religieux d'un couvent de bénédictins supprimé, fut prié, par M. Luder, de se charger du troisième hospice sous la direction du Saint-Bernard, et D. Gabet accepta. Les choses demeurèrent, sur ce pied, jusqu'à la mort du prévot Luder, après quoi D. Gabet le dirigea d'une manière indépendante. De cette manière, l'hospice demeura confié aux religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Malheureusement les successeurs de D. Gabet ne furent pas tous remarquables, comme lui, par leur zèle et par leur honorable conduite. Le relâchement, les scandales même s'introduisirent dans l'hospice, alors surtout que, par une déplorable détermination, l'établissement devint une sorte de pénitencerie pour les couvents bénédictins de Sicile. Le mal s'accrut à un tel point, que l'archevêque actuel de Chambéry, lorsqu'il occupait le siége de

hospice que remplaça, plus tard, celui de la puissante famille des Stockalper, situé sur l'ancienne route. Cette dernière était sous les Romains une voie commerciale, comme le prouve la pierre milliaire érigée au milieu du 3e siècle, sous les Césars Volusien et Gallus, et sur laquelle se trouve la dénomination de *leuga*, propre aux voies de commerce, comme l'était le *millia* pour les routes militaires. Cette pierre découverte à Sion porte le chiffre de la *leuga XVII*, distance exacte de cette ville au sommet du col. Dans le moyen-âge, la même route servit de voie de communication très active pour le commerce du Levant avec Lyon, en passant par Milan et Venise.

Saint-Jean-de-Maurienne, dut réformer complétement l'hospice, et le confier à des prêtres séculiers, ce qui dure encore aujourd'hui.

Du reste Napoléon avait doté convenablement les deux établissemens nouveaux[1], dont Pie VII approuva conséquemment la fondation, sur la demande de M. Luder.

Le nouveau bâtiment construit par ordre de l'empereur, en 1810, sur le plateau du Simplon, pour recevoir les religieux et les voyageurs, n'était arrivé qu'à la hauteur du premier étage, lors des désastres de 1814. Le pauvre gouvernement du Valais qui succédait à l'administration grandiose de l'empire français, n'eut pas la force d'achever cette œuvre commencée noblement, comme tout ce qu'entreprit Napoléon. Après dix années de discussions et de ces tracassseries ordinaires aux gouvernemens mesquins de localités, le Valais fit peser tous les frais de la construction sur le Saint-Bernard. Aussi M. Raoul-Rochette exprimait-il une bien grande vérité quand il disait: « L'hospice qui devait être construit sur le » col du Simplon, et dont le plan avait été tracé avec tant de » magnificence, ne s'est point élevé au-dessus de son premier » étage, et cet édifice, enveloppé dans les destinées d'un grand » empire, tombe déjà en ruines avant même d'être terminé. Cependant, un quart de lieue plus bas, l'hospice qu'a fondé la munificence d'un particulier a triomphé des assauts de deux cents hivers. La maison bâtie par un Stockalper est debout; et un État » ne pourrait faire aujourd'hui ce qu'un de ses citoyens fit, il y a » deux siècles: quelle honte éternelle pour le Valais! Mais que » dis-je? Au tems où l'Europe était barbare, les sommités des » monts se couvraient d'asiles toujours ouverts au malheur, à » l'indigence, au repentir; des moines venaient habiter des déserts » pour y recueillir des hommes; et une colonie de pieux cénobi-

[1] La dotation de l'hospice du Simplon fut prise, en Italie, sur les biens des couvens supprimés de l'ordre de Cîteaux, à *Torre del Mangano*, du monastère *Senatore* et de la *Chartreuse*, à Pavie; en tout, 21,783 francs de rente. Les frais de la route ont été mis à la charge de la république cisalpine et de la France, celle-ci pour un peu plus de moitié.

» tes s'établissait au milieu des glaces du Saint-Bernard. Aujour-
» d'hui que par toute l'Europe civilisée la philanthropie est dans
» toutes les bouches, aujourd'hui, que pour ainsi dire, la société
» tout entière est divisée en bureaux d'industrie et de bienfai-
» sance, l'hospice du Saint-Bernard tombe de vétusté, celui du
» Simplon reste interrompu ; et l'humanité de notre siècle, loin
» de suffire à réparer les monumens qu'éleva la charité des vieux
» âges, ne peut pas même achever les siens [1].»

Ainsi, pour ce qui concerne le Simplon, à la honte de la bienfaisance administrative, ce que n'avait pas pu ou pas voulu faire l'Etat du Valais, la charité monastique sut accomplir. Le 25 novembre 1831, M. Filliez, prévôt actuel du Saint-Bernard, eut la consolation d'installer ses religieux dans le nouvel hospice, dont l'église fut consacrée au mois de juillet suivant, par Maurice Fabien Roten, évêque de Sion.

Du tems de l'empire, l'intérêt que Napoléon portait au Saint-Bernard était devenu indirectement une providence pour l'abbaye de Saint-Maurice, menacée autrement d'une suppression certaine. Cette abbaye dont on avait précédemment sollicité l'union, pour garantir le Saint-Bernard, fut alors réellement sauvée par l'hospice à qui l'empereur la réunit ; et par là seulement elle put se maintenir debout.

Mais indépendamment de l'illégalité de cette mesure l'union entre les deux corps, bien que composés l'un et l'autre de chanoines réguliers, fut repoussée de l'un et de l'autre par suite d'une répugnance qui est loin d'avoir cessé aujourd'hui [2]. Les supérieurs s'entendirent pour que, malgré l'union apparente des maisons, l'administration des biens et des personnes demeurât par le fait complétement séparée. Les choses marchèrent sur ce pied jusqu'en 1814,

[1] *Lettre* 30, tom. II.

[2] Afin de sauver une seconde fois l'abbaye d'une destruction sans cesse imminente, nous avions conçu de nouveau le projet de la réunir au Saint-Bernard ; nous reculâmes devant les répugnances réciproques des deux établissemens.

où tout rentra pour l'une et pour l'autre, dans l'état primitif de complète indépendance réciproque.

Aussitôt après la restauration des Bourbons en France, le prévôt du Saint-Bernard, M. Genoud, obtint de leur gouvernement le rétablissement de la pension de 2,400 fr. accordée autrefois par Louis XV, et la France, toujours généreuse et noble dans ses dons, quel que soit le pouvoir qui la représente, ne la supprima jamais depuis. Seulement à la chûte du Sonderbund, M. Guizot dont la bienveillance pour les religieux de l'hospice fut constante et parfaite, en suspendit le paiement dans leur propre intérêt. Nous aimons à croire que la nouvelle république ne négligera pas davantage ce devoir d'honneur; nous avons la confiance, qu'au moment où la paix sera rendue à l'hospice, elle fera encore bénir le nom français par la reconnaissance des religieux et par celle des pauvres voyageurs de la montagne.

J.-O. Luquet,
évêque d'Hésebon.

Direction catholique.

ALLOCUTION DE SA S. S. PIE IX
OFFRANT LE TABLEAU DE TOUTES LES PHASES DE LA RÉVOLUTION ROMAINE.
Suite et fin[1].

7. Raison de la fuite du Pape.—La Constituante romaine.—Assassinat du comte Rossi, premier ministre. — Siége du Quirinal. — Ministère imposé au pape.

Vous vous souvenez, vénérables Frères, quelles clameurs, quel tumulte furent excités par les hommes de cette turbulente faction après Notre *allocution*, et comment on Nous *imposa un ministère laïque* (G) en opposition, non-seulement à Nos vues et à Nos principes, mais encore aux droits du Siége apostolique. Nous avions prévu l'issue malheureuse de la guerre d'Italie, lorsqu'un de ces ministres (*Mamiani*) n'hésita point à affirmer qu'on prolongerait cette guerre malgré Nous, malgré Notre résistance, et sans la Bénédiction pontificale. Ce ministre, faisant la plus grave injure au Siége apostolique, ne craignit point de proposer la *séparation de la puissance temporelle* d'avec la *puissance spirituelle* du Pontife romain. Peu de tems après, ce même ministre alla même jusqu'à dire de Nous des choses qui mettaient pour ainsi dire le Souverain Pontife en dehors du droit des gens. Le Seigneur juste et miséricordieux a voulu Nous humilier sous sa main puissante, lorsqu'il permit que pendant plusieurs mois la vérité d'une part, et le mensonge de l'autre, se livrassent un violent combat terminé par l'élection d'un ministère nouveau (H) qui lui-même fit bientôt place à un autre, dans lequel se trouvaient réunis le talent, le zèle du bien public et privé, et le respect pour

[1] Voir le commencement au n° précédent, t. XIX, p. 460.

(G) Il s'agit du ministère du 4 mai composé du cardinal *Ciachi*, président, et de MM. *Marchetti*, *Mamiani*, *Pascal de Rossi*, *Lunati*, *Doria Pamphili*, *Massimo* et *Galetti*.

(H) Il s'agit d'abord du ministère du 30 juillet dont *Mamiani* conserva encore la direction, puis de celui du 8 août composé du cardinal *Soglia*, président, *Fabri* à l'intérieur, *Pascal de Rossi* à la justice, *Lauri* aux finances, *Guarini* aux travaux publics, *Perfetti* à la police, de *Latour* à la guerre, remplacé par *Lovatelli*.

les lois. Mais la licence effrénée et l'audace des passions perverses élevaient de jour en jour une tête plus menaçante; les ennemis de Dieu et des hommes enflammés du désir insatiable de tout dominer, de tout dévaster, de tout détruire, n'avaient plus d'autre pensée que de fouler aux pieds les lois divines et humaines pour satisfaire leurs passions. De là, ces machinations ourdies d'abord dans l'ombre, puis bientôt éclatant en public, ensanglantant les rues, multipliant des sacriléges à jamais déplorables, et se portant contre Nous, dans *le palais du Quirinal, à une violence jusqu'alors inconnue* (I).

C'est pourquoi, opprimé par tant d'angoisses, ne pouvant plus remplir librement ni les devoirs du Prince, ni même ceux du Pontife. Nous avons dû, non sans une amère tristesse, Nous éloigner de Notre Siége. Nous ne voulons point ici rappeler ces faits déplorables déjà rapportés dans nos solennelles protestations, de peur que leur cruel souvenir n'augmente Notre douleur et la Vôtre. Quand les séditieux connurent Nos protestations, leur audace devint plus furieuse, ils n'épargnèrent ni les menaces, ni le mensonge, ni la fraude pour augmenter les terreurs des gens de bien déjà trop frappés de stupeur. Après avoir établi cette nouvelle forme de gouvernement qu'ils appelèrent *Junte d'Etat*, après avoir supprimé les deux Conseils que nous avions institués, ils firent tous leurs efforts pour réunir un nouveau conseil qu'ils ont voulu appeler *Constituante romaine*. Notre esprit se refuse à redire toutes les fraudes dont ils ont usé pour amener leur dessein à terme. Ici Nous voulons adresser des éloges mérités à la plus grande partie des magistrats de

Enfin le 16 septembre le journal officiel annonça un ministère plus régulier ainsi composé : cardinal *Soglia*, président et aux affaires étrangères, comte *Pellegrino Rossi* à l'intérieur, cardinal *Vizardelli* à l'instruction publique, *Cicognani* à la justice, *Montanari* au commerce, de *Rignano* aux travaux publics et *Guarini* à la police.

(I) C'est le 16 novembre que M. le comte *Rossi* fut lâchement assassiné au moment où il entrait dans la salle des nouveaux députés qui ne firent pas même attention à cet *accident*.

Un autre ministère, appelé le *ministère de l'assassinat*, fut imposé au pape dans la soirée du 16 novembre par le peuple insurgé ; il était ainsi composé : l'abbé *Rosmini* président du Conseil et ministre de l'instruction publique (il refusa de suite), *Mamiani* (était à Gênes), *Galetti*, *Lunati*, *Sterbini*, *Campello*, *Sereni* (qui était à Pérone). Le 18 monseigneur *Muzarelli* est nommé à la place de l'abbé Rosmini. Le 6 décembre Lunati et Sereni donnèrent leur démission.

l'Etat pontifical qui, fidèles à leur honneur et à leur devoir, aimèrent mieux abdiquer leurs fonctions, que de prêter la main à une œuvre qui dépouillait leur Prince et leur Père qui les aimait si tendrement de sa légitime puissance temporelle. Mais enfin cette Assemblée fut réunie, et il se trouva un avocat romain qui, dès le début de son premier discours à cette Assemblée, déclara ouvertement ce que pensaient, ce que voulaient, ce qu'ambitionnaient lui-même et ses odieux complices les fauteurs de cette horrible agitation. « La loi du progrès moral est » impérieuse et inexorable; » disait-il, et en même tems il déclarait que son intention et celle de ses adhérents étaient de renverser complétement la puissance temporelle du Siége apostolique, quoique Nous eussions condescendu, autant qu'il était en nous, à leurs désirs. Nous avons voulu faire mention de cette déclaration dans votre Assemblée, pour que tous comprennent, que Nous n'avons point attribué cette volonté perverse aux auteurs du désordre par un simple soupçon ou une conjecture incertaine, mais qu'ils l'ont eux-mêmes manifesté et proclamé hautement à tout l'univers, quand le respect d'eux-mêmes eût dû suffire pour les empêcher de faire cette déclaration.

Ce n'était donc ni des institutions plus libérales, ni une meilleure administration, ni de sages réglements que voulaient ces hommes, mais l'attaque, la ruine, la destruction absolue de la puissance temporelle du Saint-Siége. Autant que cela dépendit d'eux, ils exécutèrent leur dessein par un édit du 9 février de cette année, proclamé par ce qu'ils appellent la *Constituante romaine*, et dans lequel ils déclarèrent les Pontifes romains déchus en fait et en droit de leur puissance temporelle, sans que l'on puisse dire si cette audacieuse entreprise lésa davantage ou les droits de l'Eglise romaine et la liberté du ministère apostolique qui y est unie, ou les intérêts de Nos sujets des domaines pontificaux.

Ces faits déplorables ont rempli, vénérables Frères, Notre âme d'une grande amertume, et Nous fûmes surtout profondément affligé en voyant la ville de Rome, centre de l'unité et de la vérité catholique, maîtresse de la sainteté et de la vertu, devenir, par l'affluence des impies qui y accourent chaque jour, la cause d'une si grande affliction pour les peuples et les nations. Cependant, au milieu de Notre immense douleur, il Nous est doux de pouvoir affirmer que l'immense majorité du peuple romain et des autres sujets pontificaux, Nous est restée fidèlement attachée, ainsi qu'au Siége apostolique, ayant dans une profonde horreur ces noirs complots, quoiqu'elle soit restée spectatrice de ces tristes événements.

Nous avons encore trouvé une grande consolation dans le zèle de l'E-

piscopat et du clergé de Nos domaines pontificaux; en face des périls et des difficultés de tout genre, ils n'ont pas cessé de remplir les devoirs de leur ministère et de détourner les peuples par leurs discours et par leurs exemples de ces mouvements et des conseils impies de la faction.

8. Efforts tentés par le pape pour détourner les malheurs qui vont fondre sur Rome.

Pour Nous, au milieu de ces luttes et de ces graves conjonctures, Nous n'avons rien négligé pour veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité. Long-tems avant qu'arrivassent les tristes événements de novembre, Nous employâmes tous nos efforts à faire entrer dans la Ville les troupes Suisses engagées au service du Saint-Siége et cantonnées dans Nos provinces; ordre qui, malgré Notre volonté, ne put être exécuté, par la résistance de ceux qui étaient ministres au mois de mai (J). Ce n'est pas tout : Avant cette époque, et plus tard encore, nous eûmes soin, soit pour maintenir l'ordre public à Rome, soit pour comprimer l'audace des factieux, de réunir d'autres forces militaires, qui, Dieu l'ayant ainsi permis, nous ont fait défaut, à cause des vicissitudes des tems et des choses. Enfin, après les très-déplorables événemens de novembre, Nous n'avons pas négligé, par Nos *lettres* en date du 5 janvier, de rappeler à tous nos soldats indigènes leurs devoirs de religion et d'honneur militaire, les excitant à garder la foi jurée à leur Prince, et à faire les plus énergiques efforts pour maintenir partout la tranquillité publique, l'obéissance et le dévouement envers le gouvernement légitime. De plus, Nous ordonnâmes à nos troupes Suisses de venir à Rome; Nous ne fûmes point obéi, et leur chef, dans cette circonstance, manqua à son devoir et à son honneur (K).

9. Hypocrisie des démagogues empruntant les textes de l'Évangile.

Cependant, les chefs de la faction, poussant leur entreprise avec une audace plus persistante, ne cesssèrent de déchirer Notre Personne, et les personnages qui nous entouraient, par d'odieuses calomnies et des injures de toute nature. Et par un *coupable abus* des *paroles* et des *pensées du très-saint Evangile*, ils n'ont pas craint, loups ravisseurs déguisés en agneaux, d'entraîner la multitude inexpérimentée dans leurs desseins et leurs entreprises, et de verser dans les esprits imprévoyants le poison de leurs fausses doctrines. Les sujets fidèles de notre Domaine temporel

(J) C'était *Mamiani* et ses amis.

(K) Il s'agit du général Latour auquel l'histoire reprochera ce manque de parole à la foi jurée.

pontifical, Nous ont à juste titre demandé de les délivrer des angoisses, des périls, des calamités et des dommages auxquels ils étaient exposés. Et, puisqu'il s'en trouve parmi eux qui nous regardent comme la cause (innocente il est vrai) de tant d'agitations, nous les prions de considérer, qu'à peine élevé sur le Siége Apostolique, Notre paternelle sollicitude et toutes Nos entreprises n'ont eu d'autre objet, comme Nous l'avons déclaré plus haut, que d'améliorer par tous les moyens la condition des peuples soumis à Notre autorité pontificale; mais que les menées d'hommes ennemis et séditieux ont rendu inutiles tous nos efforts; et qu'au contraire, par la permission du ciel, ces factieux sont parvenus à mener à leur fin les desseins que dès long-tems ils ne cessaient de méditer et d'essayer avec toutes les ressources de leur malice. C'est pourquoi nous répétons ici ce que nous avons dit ailleurs, à savoir que dans cette violente et funeste tempête qui ébranle l'univers presque entier, il faut reconnaître la main de Dieu et entendre la voix de Celui qui a coutume de punir par de tels châtimens les iniquités et les crimes des hommes, afin de hâter leur retour dans les sentiers de la justice. Qu'ils écoutent donc cette parole ceux qui se sont écartés de la vérité, et qu'abandonnant leurs voies impies, ils reviennent au Seigneur; qu'ils l'écoutent aussi ceux qui, au milieu de ces funestes événemens, sont plus inquiets de leurs propres intérêts que du bien de l'Eglise et du bonheur de la chrétienté, et qu'ils se souviennent « qu'il ne sert de rien à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme[1]. » Qu'ils l'écoutent encore, les pieux enfans de l'Eglise; qu'attendant avec patience le salut de Dieu, et purifiant chaque jour avec plus de soin leurs consciences de toute souillure du péché, ils s'efforcent d'implorer les miséricordes du Seigneur, de lui plaire de plus en plus et de le servir avec persévérance.

10. Reproches à ceux qui prétendent qu'il faut ôter au pape tout domaine temporel.

Cependant, malgré l'ardeur de nos désirs, Nous ne pouvons Nous dispenser d'adresser, en particulier, Nos plaintes et Nos reproches à ceux qui applaudissent à ce décret, par lequel le Pontife de Rome est *dépouillé de toute dignité et de toute puissance temporelle*, et qui affirment que ce même décret est le moyen le plus efficace de *procurer le bonheur et la liberté de l'Eglise* (L). Mais Nous déclarons ici hautement que ni le désir du

[1] Marc, VIII, 36.

(L) Nous rappelons ces paroles à un nombre notable de catholiques qui, s'unissant aux incrédules pour chasser le *Christ de la société civile*, vont aussi

commandement, ni le regret de la perte de Notre pouvoir temporel ne Nous dicte ces paroles, puisque Notre nature et Notre inclination sont entièrement éloignées de tout esprit de domination. Néanmoins, les devoirs de notre charge réclament que, pour protéger l'autorité temporelle du Siége Apostolique, Nous défendions de tous Nos efforts les droits et les possessions de la Sainte Eglise Romaine, et la liberté de ce Siége qui est inséparable de la liberté et des intérêts de toute l'Eglise. Et les hommes qui, applaudissant à ce décret, affirment tant d'erreurs et d'absurdités, ignorent ou feignent d'ignorer que ce fut par un dessein singulier de la Providence divine que dans le partage de l'empire romain en plusieurs royaumes et en diverses puissances, le Pontife de Rome, auquel notre Seigneur Jésus-Christ a confié le gouvernement et la conduite de toute l'Eglise, eut un pouvoir civil, afin sans doute que, pour gouverner l'Eglise et protéger son unité, il pût jouir de cette plénitude de liberté nécessaire à l'accomplissement de son ministère apostolique. Tous savent, en effet, que les peuples fidèles, les nations, les royaumes n'auraient jamais une pleine confiance, une entière obéissance envers le Pontife romain, s'ils le voyaient soumis à la domination d'un prince ou gouvernement étranger, et privé de sa liberté. En effet, les peuples fidèles et les royaumes ne cesseraient de craindre que le pontife ne conformât ses actes à la volonté du prince ou de l'Etat dans le domaine duquel il se trouverait, et ils ne manqueraient pas de s'opposer souvent

sottement répétant que c'est pour le bien de l'*Église que l'on dépouille le pape de sa puissance temporelle*. Telle est la thèse du suffisant P. Ventura, telle est aussi celle que vient d'afficher un parti dans une *Revue du progrès* dont le premier cahier a paru, et qui paraît devoir relever et porter plus au jour le drapeau de l'*Ère nouvelle*.—Nous, simples laïques, nous nous demandons comment des prêtres peuvent se prétendre plus clairvoyans, plus assistés de Dieu dans la direction de l'Église que celui qui est le *successeur de Pierre*, et qui est le *vicaire du Christ* sur la terre? Sont-ils des prophètes, sont-ils des messies? Qu'ils en donnent les preuves. Apportent-ils seulement *leur idée*; que nous importe, qu'en avons-nous besoin, la *nôtre* ne vaut-elle pas la *leur?* D'ailleurs de quel poids est-elle en comparaison des promesses faites au successeur de Pierre? — Sont-ils encore *catholiques*? Il y aurait lieu d'en douter. Nous allons dire au reste ce qu'ils sont : ce sont des *philosophes rationalistes* qui, non contents d'avoir chassé le *médiateur*, le *Christ*, du *Cours de sagesse*, veulent encore le chasser de l'*Etat social*. C'est là ce qu'ils sont : imprudens et aveugles!

à ces actes sous ce prétexte. Que les ennemis même du pouvoir temporel du Siége apostolique, qui règnent en maîtres à Rome, disent avec quelle confiance et quel respect ils recevraient les exhortations, les avis, les ordres et les décrets du Souverain-Pontife, s'ils le voyaient soumis aux volontés d'un prince ou d'un gouvernement, surtout s'il était sous la dépendance d'une puissance qui fût depuis long-tems en guerre avec le pouvoir pontifical.

Cependant, il n'est personne qui ne voie les cruelles et nombreuses blessures qui accablent maintenant l'épouse immaculée du Christ dans le domaine pontifical lui-même, ses chaînes et la honteuse servitude qui l'oppriment de plus en plus et les maux qui écrasent son chef visible. Qui donc ignore que toute communication avec la ville de Rome, avec son clergé bien-aimé, avec tout l'Episcopat de Nos Etats, avec tous les fidèles, a été tellement entravée, que nous n'avons pu, ni envoyer ni recevoir librement les lettres qui traitaient d'affaires ecclésiastiques ou spirituelles? Qui donc ignore que maintenant, ô douleur! la ville de Rome, siége principal de l'Eglise catholique, est devenue une forêt pleine de monstres frémissans, puisque les hérétiques, les apostats de toutes les nations, les maîtres de ce qu'on appelle le *socialisme* ou le *communisme*, animés contre la vérité catholique d'une haine profonde, s'efforcent par leurs discours, par leurs écrits, par tous les moyens en leur pouvoir, d'enseigner, de propager leurs fatales erreurs, et de corrompre les esprits et les cœurs, afin que dans Rome même, si cela était possible, la sainteté de la religion catholique et la règle irréformable de la foi soient perverties? Qui ne sait, qui n'a entendu dire que dans Nos Etats pontificaux, les biens, les revenus, les possessions de l'Eglise ont été envahis par une audace téméraire et sacrilége, que les temples les plus augustes ont été dépouillés de leurs ornemens, que les monastères ont été employés à des usages profanes, que les vierges consacrées à Dieu ont été tourmentées, que les ecclésiastiques les plus vertueux, les plus distingués, ont été cruellement persécutés, que les religieux ont été poursuivis, jetés dans les fers ou mis à mort, que d'illustres Evêques, revêtus même du cardinalat ont été violemment enlevés à leurs troupeaux et plongés dans les cachots.

Ces attentats contre l'Église, contre ses droits et sa liberté, sont commis soit dans nos États, soit au dehors, partout où dominent ces hommes ou leurs pareils, au moment même où ils proclament partout la liberté, et où ils feignent de désirer que la puissance du Souverain-Pontife s'exerce en toute liberté et absolument dégagée de toute entrave.

Personne non plus n'ignore l'affreuse et lamentable condition à la-

quelle, par le fait des hommes qui commettent tant de crimes contre l'Église se sont trouvés réduits Nos bien-aimés sujets. Le trésor public dissipé, épuisé, le commerce interrompu et presque anéanti, des impôts énormes levés sur les plus riches et bientôt sur tous les citoyens, les propriétés particulières pillées par ceux qui s'appellent les chefs du peuple, et les conducteurs de bandes effrénées, la liberté de tous les gens de bien troublée, leur sécurité mise en question, leur vie exposée au poignard des sicaires, voilà les maux intolérables qui sont venus jeter l'épouvante et l'effroi au milieu de nos sujets. Telles sont les prémices sans doute de cette prospérité que les ennemis du souverain Pontificat annoncent et promettent aux peuples de notre État pontifical.

11. Raisons de la demande de l'assistance des puissances.

Dans la grande et amère douleur qui Nous accablait à la vue des calamités de l'Église et de nos États, convaincu que notre devoir nous impose la charge d'employer tous les moyens pour prévenir ou repousser tant de malheurs; déjà, dès le 4 décembre de l'année dernière, Nous avons demandé et sollicité le secours de tous les princes et de toutes les nations. Nous ne pouvons donc, vénérables Frères, Nous empêcher de vous faire part de la consolation singulière que Nous avons éprouvée, lorsque les princes et les peuples, même ceux qui ne Nous sont point unis par le lien de l'Unité catholique, se sont empressés de Nous donner les témoignages les plus éclatants de leur bonne volonté pour Nous. Ce fait, tout en apportant un merveilleux adoucissement à l'amère douleur de Notre âme, Nous a montré de plus en plus comment Dieu veille toujours à l'assistance de sa sainte Église. Nous nous relevons donc dans cette espérance qu'à l'aspect de ces maux terribles qui dans ces jours si difficiles éprouvent les Etats et les peuples, tous comprendront que ces calamités sont venues originairement du *mépris de notre sainte religion*, et ne pourront trouver leur remède et leur consolation que dans la *divine doctrine de Jésus-Christ*, dans sa sainte Eglise qui, mère féconde, nourricière de toutes les vertus, et ennemie de tous les vices, forme les hommes à la justice et à la vérité, et en les unissant par les liens d'une charité mutuelle, procure et aide admirablement le bien et l'ordre de la société temporelle.

Après avoir imploré le secours de tous les Princes, nous avons demandé l'assistance de l'Autriche, qui touche à nos États du côté du Nord. Nous l'avons fait d'autant plus volontiers que, non-seulement elle a toujours mis un grand zèle à défendre le domaine temporel du Saint-Siége, mais encore qu'elle nous a laissé l'espérance de la voir, suivant Nos très-ardents désirs et Nos très-justes demandes, repousser de son

sein des principes bien connus et toujours désapprouvés par le Saint-Siége, et rendre à l'Église sa liberté pour le bien et l'utilité des fidèles. Cette grande consolation de notre âme sera, Nous n'en doutons pas, une vive satisfaction pour vous.

Nous avons demandé le même secours à la France, nation pour laquelle Nous avons un sentiment spécial de bienveillance et de tendresse paternelle, car le Clergé et le peuple fidèle s'y est étudié à adoucir et à consoler Nos calamités et Nos angoisses par tous les témoignages de respect et de filial dévouement.

Nous avons invoqué également le secours de l'Espagne qui, très-touchée de nos malheurs, excita la première par sa sollicitude les autres nations catholiques à former un pacte filial pour s'efforcer de ramener sur son Siége le Père commun des fidèles et le premier Pasteur de l'Église.

Nous avons enfin demandé ce secours au royaume des Deux-Siciles, dans lequel nous avons reçu l'hospitalité, auprès d'un monarque dont les efforts pour le vrai et solide bonheur de ses peuples, dont la religion et la piété brillent avec un éclat tel qu'il peut servir d'exemple à ses sujets. Quoique nous ne puissions par des paroles exprimer le soin, le zèle, les bons offices de tout genre, les actions remarquables par lesquelles il s'est plu sans cesse à témoigner sa filiale dévotion envers notre personne, cependant nous n'oublierons jamais les illustres services qu'il nous a rendus. Nous ne pouvons non plus taire les marques de piété, d'amour, d'obéissance que le clergé et le peuple de ce royaume nous ont données du moment où nous avons mis le pied sur son sol.

Nous embrassons donc cette espérance qu'avec le secours de Dieu, ces nations catholiques, prenant en main la cause de l'Église et du Pasteur, Père commun des fidèles, se hâteront d'accourir pour rétablir la puissance temporelle du Siége apostolique ainsi que la paix et la tranquillité de nos sujets. Nous avons la ferme confiance que les ennemis de notre sainte religion qui sont aussi ceux de la *société temporelle* seront éloignés de la ville de Rome et de tous les États de l'Église. Quand cet heureux moment sera arrivé, Nous aurons à consacrer toute notre vigilance, toute Notre sollicitude et tous Nos efforts à effacer les scandales que Nous avons eus à déplorer si vivement avec tous les gens de bien. Il Nous faudra travailler principalement à ce que les esprits et les volontés des hommes, trompés d'une manière si malheureuse, par les mensonges, les piéges et les calomnies des impies soient éclairés par la lumière de la vérité éternelle, afin qu'ils reconnaissent quels sont les fruits fu-

nestes de leurs erreurs et de leurs vices, et qu'elle les excite, qu'elle les enflamme à entrer dans les sentiers de la vertu, de la justice et de la religion.

12. Désignation des doctrines, causes de tous ces maux. — Calomnies contre le pontife.

En effet, vénérables Frères, ils vous sont parfaitement connus ces monstrueux systèmes de toute nature qui, sortis du puits de l'abîme, pour la ruine et la dévastation commune, se sont répandus au loin, au grand détriment de la religion et de la société civile, et se déchaînent aujourd'hui avec fureur. Ces doctrines perverses et empoisonnées, les hommes ennemis les sèment sans relâche parmi les multitudes, soit par la parole, soit par des écrits, soit par des spectacles publics, afin d'accroître de jour en jour et de propager une haine qui s'emporte sans frein à toute espèce d'impiété, de passions et de désordre. De là toutes les calamités, toutes les ruines, toutes les douleurs qui ont ensanglanté et qui ensanglantent encore le genre humain, et presque toute la surface de la terre. Vous n'ignorez pas non plus quelle espèce de guerre on fait à notre très-sainte religion, même au sein de l'Italie, par quels artifices, par quelles machinations, ces implacables ennemis de la religion et de la société civile s'efforcent de détourner les âmes inexpérimentées de la sainteté de notre foi et de la pureté de la doctrine, de les plonger dans le tourbillon de l'incrédulité, et de les pousser à l'accomplissement des plus exécrables forfaits. Et afin de parvenir plus facilement aux fins qu'ils se proposent, pour exciter plus de séditions et déchaîner plus de tempêtes, marchant sur les pas des hérétiques, et affichant le mépris le plus absolu pour l'autorité souveraine de l'Église, ils ne craignent pas d'invoquer, d'interpréter, de pervertir et de détourner de leur sens véritable les paroles, les témoignages et les déclarations des saintes Écritures, pour les appliquer à *leur sens privé et criminel*, et dans l'excès de leur impiété, ils ne reculent pas devant le sacrilége abus du très saint nom de Jésus-Christ. Il y a plus : ils n'ont pas honte d'affirmer ouvertement et en public que la violation du serment le plus sacré, que l'action la plus criminelle, la plus honteuse, et en opposition avec la nature elle-même de la loi éternelle, non-seulement n'est pas condamnable, mais même est entièrement licite, ou plutôt digne de toute espèce de louanges, lorsque, pour parler leur langage, elle est entreprise pour l'amour de la patrie. Par ce raisonnement impie et pervers, ces sortes d'hommes anéantissent à la fois l'honnêteté, la vertu, la justice, et le vol du brigand, ou l'assassinat du meurtrier se trouve défendu et consacré par cet excès inouï d'impudence.

Aux artifices innombrables que les ennemis de l'Église catholique emploient constamment pour enlever et arracher du sein de cette même Église les âmes qui ne sont pas sur leurs gardes et qui manquent d'expérience, viennent se joindre les plus violentes et les plus odieuses calomnies qu'ils ne rougissent pas d'inventer et de diriger contre Notre personne. Pour Nous, appelé sans aucun mérite de Notre part à tenir ici-bas la place de Celui « qui ne maudissait pas lorsqu'il était maudit, et » qui ne menaçait pas quand il souffrait, » Nous n'avons opposé aux plus violentes injures que le silence et la patience, et Nous n'avons pas cessé de prier pour ceux qui Nous persécutaient et Nous calomniaient. Mais, comme Nous sommes le débiteur du sage et de l'insensé, comme Nous devons veiller au salut de tous, Nous ne pouvons Nous défendre, surtout pour prévenir la chute des faibles, de repousser loin de Nous, en présence de cette assemblée, l'imputation la plus fausse et la plus révoltante de toutes, qu'une feuille publique a récemment avancée contre la personne de Notre humilité. Sans doute Nous avons été saisi d'une incroyable horreur en lisant le libelle par lequel ces hommes ennemis essaient de Nous porter un coup funeste à Nous et au Siége apostolique. Toutefois Nous ne pouvons craindre que de pareilles infamies puissent atteindre, même légèrement, ce Siége suprême de la vérité, et Nous qui y avons été élevé sans le concours d'aucun mérite. Oui, par une singulière miséricorde de Dieu Nous pouvons redire avec Notre divin Rédempteur : « J'ai parlé publiquement au monde ; je n'ai jamais » rien dit en secret (L). »

Et ici, vénérables Frères, Nous croyons à propos d'insister de nouveau sur la déclaration que Nous avons faite dans l'Allocution que Nous vous avons adressée le 7 décembre de l'année 1847, à savoir que les hommes ennemis pour parvenir plus facilement à corrompre la pure et inaltérable doctrine de la religion catholique, pour mieux tromper les autres et les attirer dans le piége de l'erreur, n'épargnent aucunes manœuvres et aucunes ruses pour que le Siége apostolique lui-même paraisse en quelque sorte le complice et le protecteur de leur démence. Personne n'ignore combien de *sociétés secrètes* et pernicieuses, combien de *sectes* créèrent, établirent et désignèrent sous différents noms et à des épo-

(L) Il s'agit d'une calomnie répandue dans une feuille dirigée par un prélat romain, l'abbé Gazola, laquelle consistait à dire que dans sa jeunesse Pie IX avait fait partie de la *franc-maçonnerie*, dans une des *sociétés secrètes de l'Italie*.

ques différentes ces artisans de mensonge et ces propagateurs de dogmes pervers, aspirant par là à glisser plus sûrement dans les esprits leurs extravagances, leurs systèmes et la fureur de leurs pensées, à corrompre les cœurs sans défiance, et à ouvrir à tous les crimes la large voie de l'impunité. Ces sectes abominables de la perdition, aussi fatales au salut des âmes qu'au bien et à la tranquillité de la société temporelle, ont été condamnées par les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs. Nous-même Nous les avons eues constamment en horreur. Nous les avons condamnées dans notre *Lettre encyclique* du 9 novembre 1846, adressée à tous les évêques de l'Église catholique ; et aujourd'hui encore, en vertu de Notre suprême autorité apostolique, Nous les condamnons, les prohibons et les proscrivons.

Mais dans cette Allocution, Nous n'avons voulu certainement ni énumérer toutes les erreurs, qui, en se glissant dans l'esprit des peuples, les poussent à tant de ruines, ni parcourir, les unes après les autres, toutes les machinations par lesquelles les hommes ennemis s'efforcent de renverser la religion catholique, et d'envahir la citadelle de Sion. Les faits que nous avons rapportés avec douleur prouvent suffisamment, et plus qu'il n'est nécessaire, que c'est du progrès des mauvaises doctrines, du mépris de la justice et de la religion que sortent les calamités et les bouleversemens qui agitent si cruellement les peuples. Pour écarter de si grands fléaux, il ne faut donc épargner ni soins, ni conseils, ni travaux, ni veilles, afin que ces pernicieuses doctrines, une fois extirpées jusqu'à la racine, tous reconnaissent que la véritable et solide félicité repose sur la pratique de la vertu, de la justice et de la religion.

13. Appel au clergé, aux laïques instruits et aux princes, de sauvegarder la tradition des doctrines sociales.

C'est pourquoi c'est un devoir pour Nous, pour vous, et pour tous les autres Évêques de l'univers catholique, nos vénérables Frères, de travailler avant tout, par tous les moyens qui sont en Notre pouvoir, à ce que les peuples fidèles, retirés par nos soins des pâturages empoisonnés, pour être conduits dans des pâturages salutaires, et nourris de plus en plus des paroles de la foi, reconnaissant enfin et évitent les artifices des hommes qui leur tendent des piéges. Bien convaincus enfin que la crainte de Dieu est la source de tous les biens, et que le péché et l'iniquité attirent les fléaux de Dieu, qu'ils s'appliquent de toutes leurs forces à s'éloigner du mal et à faire le bien.

Aussi au milieu de tant de douloureuses angoisses, avons-nous ressenti une joie qui n'a pas été légère, en apprenant avec quelle constance et

quelle fermeté d'âme Nos vénérables Frères les évêques du monde catholique, inébranlablement attachés à la Chaire de Pierre et à Notre personne, combattent, de concert avec le clergé qui leur est soumis, pour défendre la cause de l'Église, et pour assurer sa liberté, et avec quel zèle sacerdotal ils s'appliquent à affermir de plus en plus dans les voies du bien ceux qui sont bons, à remener dans les sentiers de la justice ceux qui les ont abandonnés, et à réfuter, soit par leurs discours, soit par leurs écrits, les ennemis acharnés de la religion. En payant avec joie à Nos vénérables Frères le tribut de louanges qu'ils ont si bien méritées, nous ranimerons en même temps leur courage pour qu'appuyés sur l'assistance divine, ils continuent de remplir avec plus de zèle encore leur ministère, de combattre les combats du Seigneur, d'élever la voix avec sagesse et force pour évangéliser Jérusalem, pour guérir les blessures d'Israël. De plus, qu'ils ne cessent pas de s'approcher avec confiance du trône de la grâce, de redoubler l'instance de leurs prières publiques et privées, et d'avertir fréquemment les peuples fidèles de faire pénitence en tous lieux, pour obtenir de Dieu sa miséricorde et trouver grâce en temps opportun. Qu'ils n'oublient pas non plus d'exhorter les *hommes éminents par leurs lumières et la pureté de leurs doctrines*, à travailler sous leur conduite et celle du Siége apostolique, à éclairer les esprits des peuples et à dissiper les ténèbres que l'erreur a propagées.

Ici Nous adjurons également dans le Seigneur Nos bien-aimés fils en Jésus-Christ, les princes et chefs des peuples, et Nous leur demandons de réfléchir sérieusement sur tous les maux que produit pour la société l'amas impur des erreurs et des vices ; cela suffira pour leur faire comprendre la nécessité de consacrer tous leurs soins, toute leur étude, tous leurs efforts à assurer partout et à accroître l'empire de la vertu, de la justice et de la religion. Que tous les peuples, que ceux qui les gouvernent y songent, que cette vérité leur soit toujours présente : Tous les biens sont renfermés dans la pratique de la justice ; tous les maux viennent de l'iniquité : car *la justice élève une nation, mais le péché fait le malheur des peuples.*

Conclusion. — Recours à la protection de Dieu.

Avant de finir, Nous éprouvons le besoin d'exprimer hautement et solennellement Notre profonde gratitude à tous Nos chers et bien-aimés enfans qui, dans leur vive préoccupation pour nos malheurs, par un sentiment tout particulier de piété filiale, ont voulu Nous envoyer leurs offrandes. Ce pieux tribut est pour Nous bien consolant, mais Nous devons

avouer que Notre cœur paternel ne saurait se défendre d'une peine réelle, parce que Nous craignons fort que, dans la triste situation des affaires publiques, Nos très-chers fils, entraînés par un élan d'amour, n'aillent, dans leurs généreux sacrifices, jusqu'à s'imposer une gêne véritable.

Enfin, vénérables Frères, acquiesçant entièrement aux impénétrables desseins de la sagesse et de la justice de Dieu, par lesquels il opère se gloire, et Lui rendant, dans l'humilité de notre cœur, de très-grandes actions de grâces, de ce qu'il Nous a jugé digne d'endurer l'outrage pour le nom de Jésus-Christ, et de devenir en quelques choses conforme au modèle de sa Passion, Nous somme prêt à supporter, en toute foi, espérance, patience et mansuétude, les plus grandes disgrâces et les plus douloureuses épreuves, et à donner même Notre vie pour l'Église, si l'effusion de Notre sang peut apporter quelque remède aux maux qui l'affligent. En attendant, vénérables Frères, ne nous lassons point d'implorer humblement et de conjurer nuit et jour, par les plus ferventes prières, le Seigneur qui est riche en miséricordes, afin que les mérites de son Fils unique, couvrant son Église sainte de sa main toute-puissante, il la délivre de la violente tempête à laquelle elle est en butte, afin que d'un rayon de sa grâce il éclaire tous les esprits égarés, que, dans son infinie miséricorde, il se rende maître de tous les cœurs rebelles, de telle sorte que toutes les erreurs étant dissipées et tous les malheurs finis, tous voient et reconnaissent la lumière de la vérité et de la justice, et accourent dans l'unité de la foi et de la connaissance de Jésus-Christ. Ne cessons de supplier Celui qui établit la paix dans les hautes régions, et qui lui-même est notre paix, d'extirper tous les maux qui désolent la république chrétienne, et de ramener partout le calme et la tranquillité, objet de Nos vœux ardents. Pour que Dieu se rende plus propice à Nos supplications, recourons à des intercesseurs, et surtout à l'immaculée Vierge Marie, qui est la mère de Dieu et la Nôtre, la mère de miséricorde : Elle trouve ce qu'Elle cherche, ses demandes ne peuvent être repoussées. Réclamons aussi les suffrages du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et de saint Paul, le compagnon de son apostolat, ainsi que de tous les Saints, qui, dès à présent, devenus les amis de Dieu, règnent avec lui dans les cieux, afin que, par l'entremise de leurs mérites et de leurs prières, le Seigneur délivre les peuples fidèles des fléaux de sa colère, les protége sans cesse et les réjouisse par l'abondance de sa propitiation divine.

Polémique catholique.

PREUVES DES FAITS ÉVANGÉLIQUES
TIRÉES
DES MÉDAILLES ET DES MONNAIES.

Importance des preuves numismatiques. — Préface d'Akerman. — Médailles d'Hérode-le-Grand et d'Archelaüs. — De Trajan.—L'assarion ou l'obole. — Monnaie de Tyr et de Sydon. — La monnaie qui portait le nom de César, c'est-à-dire de Tibère César.

Le plus grand danger que court maintenant la foi et la doctrine de l'Église provient de la négation même des faits évangéliques. Une école funeste, sortie de l'enseignement philosophique, rejetant la tradition et les faits historiques, s'est attachée à présenter les faits évangéliques comme des symboles, et l'existence même du sauveur des hommes, JESUS, comme un MYTHE. Le livre de Strauss ne contient pas autre chose; toute l'Allemagne, dans son culte de l'IDÉE, ne veut que supprimer les FAITS. L'école *idéaliste,* dite chrétienne, des Gioberti, des Maret et d'un grand nombre de docteurs et professeurs de philosophie, contre les intentions sans doute de leurs auteurs, ne vise pas à autre chose; cet idéalisme, ce symbolisme, cette mythologie sont d'ailleurs la conséquence directe, nécessaire, fatale de toute philosophie qui se sépare de la *tradition*, c'est-à-dire de l'*histoire* et des *faits*.

C'est donc un à-propos, un besoin, une nécessité que de ramener la discussion à la révélation positive et extérieure, c'est-à-dire aux faits historiques, aux monumens, aux actes. Un grand nombre d'apologistes ont recherché et réuni ensemble les témoignages des auteurs païens, des historiens contemporains, des pères des premiers siècles, mais personne que nous connaissions, n'avait encore fait un recueil spécial, des médailles et des monnaies contemporaines du Christ, et pouvant servir de confirmation aux paroles prononcées par le Verbe de Dieu, aux faits évangéliques,

aux personnes qui, de manière ou d'autre, figurent dans le divin récit. Or, c'est ce que vient de faire un savant anglais, M. *Akerman*. Cet ouvrage est loin d'être complet, on pourrait y ajouter bien d'autres monnaies authentiques aussi. Mais tel qu'il est c'est un monument important élevé à la gloire des Évangiles, et puissamment affirmatif des faits qu'ils racontent. A ces différens titres il devait figurer dans la collection des *Annales de philosophie chrétienne;* aussi, malgré les difficultés présentes, malgré la diminution du nombre de leurs abonnés, elles n'ont pas reculé devant les dépenses si considérables de la gravure de ce grand nombre de médailles que nous allons faire passer sous les yeux de nos lecteurs.

Voici d'abord le titre et la préface de la dissertation de M. Akerman.

A. B.

ILLUSTRATIONS NUMISMATIQUES SUR LES PARTIES HISTORIQUES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

PRÉFACE.

« Ce volume, quoique bien petit, contient plusieurs faits d'une grande importance, et l'explication, ou comme on dit, l'illustration de diverses parties narratives ou historiques du *Nouveau-Testament*. Je ne parlerai pas de la manière dont j'ai réuni et arrangé ces faits, d'autant plus que j'ai été mécontent des *illustrations* de ce genre qui ont précédé la mienne. Je dirai seulement que chaque *gravure* est un *fac-simile* de la monnaie représentée; et que toute reproduction est d'après des *exemplaires qui existent* et qui sont accessibles aux amateurs; elles sont aussi d'une *authenticité incontestable,* ce qui sera confirmé par tout connaisseur d'anciennes monnaies.

Un obstacle que les auteurs numismatiques rencontrent souvent dans leurs travaux est de trouver des monnaies suffisamment conservées. Ainsi on verra dans ce traité que plusieurs des monnaies qui ont servi à la reproduction des gravures, avaient été plus ou moins endommagées, mais ces défauts servent à confirmer leur originalité et leur antiquité, et éloignent tout soupçon de faux. Ces observations s'appliquent surtout à la monnaie des princes de la maison d'*Hérode* qu'on a pu découvrir dans un bon état de conservation; à celle très-intéressante d'*Antonin le Pieux*, représentant le

mont *Garizim* et le temple de *Jupiter Hellene*. Le *British museum* contient trois exemplaires de cette dernière; mais toutes sont trop mal conservées pour que nous ayons pu nous en servir; ils servent toutefois à authentiquer la monnaie même.—Les gravures du 18e chapitre sont, d'après un très-bel exemplaire, de la *Bibliothèque du roi* à Paris.

J'ai cherché à faire les descriptions des monnaies dans une forme plus ou moins populaire, suivant la nature des sujets; une telle explication m'a paru nécessaire au numismatiste praticien, qui doit connaître plusieurs de ces types et inscriptions.

A la fin se trouve une table des gravures qui indique les collections dans lesquelles les monnaies ont été choisies[1].

John Yonge Akerman.

Lewisham (duché de Kent), 17 juillet 1846.

ILLUSTRATIONS NUMISMATIQUES DES PARTIES NARRATIVES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

Beaucoup d'anciennes monnaies, grecques et romaines, expliquent et prouvent de la manière la plus frappante les parties historiques ou narratives du *Nouveau-Testament*. Aussi est-il étonnant qu'une notice détaillée de ces monumens intéressans et significatifs n'ait pas été entreprise par un homme versé dans la numismatique. Des savants, il est vrai, ont écrit des commentaires, et parfois, dans leur texte, ils ont intercalé des médailles par forme d'illustration. Mais à très-peu d'exceptions près, elles ont été copiées sans soin d'après quelques gravures déjà très-imparfaites, quoique les originaux existent dans beaucoup de cabinets publics et privés. Les fabrications les plus impudentes ont aussi trouvé plac parmi ces illustrations.

Si nous signalons cette imperfection, ce n'est pas pour déprécier les travaux de ceux qui ont essayé de se prévaloir de l'évidence qui découle des sources numismatiques, nous désirons seulement empêcher les hommes sans expérience d'être induits en erreur par des représentations qui ne méritent pas leur confiance. C'est avec un dégoût infini que nous avons souvent découvert, dans les

[1] Nous avons placé les indications de cette table *en note* au-dessous de chaque gravure.

cabinets des amateurs de médailles des *spécimens* que leurs possesseurs estiment beaucoup, comme illustrant l'*histoire des juifs*; et cependant la connaissance la plus légère de l'art ancien les aurait mis en état de prononcer, au premier coup-d'œil, qu'elles ne sont que des fabrications de l'espèce la plus grossière (A).

Le zèle aveugle de quelques commentateurs est une pierre d'achoppement plus sérieuse dans la voie que suivent les étudians. On a trouvé des écrivans assez impudens, non-seulement pour citer de fausses monnaies à l'appui de leur thème, mais aussi pour publier des explications opposées à une saine interprétation numismatique, en désaccord complet avec la vérité, et de nature à faire un mal permanent à la cause qu'ils entreprennent de défendre.

Le but de l'auteur, dans les pages suivantes, n'est pas de prouver *la vérité de la révélation divine* en faisant un appel aux monumens anciens, bien qu'ils soient frappants et significatifs. Il ne se flatte pas que la reproduction de ces monumens, quoiqu'ils soient curieux et importans, arrachera au doute quelques esprits en voie d'égarement; ils pourront simplement intéresser ou amuser les hommes appartenant à la croyance qui enseigne à recevoir avec la simplicité d'un enfant les paroles de la vérité éternelle; mais ils ne peuvent manquer de montrer à *tous* que les écrivains inspirés du *Nouveau-Testament* ont retracé des événemens de l'époque dans laquelle ils vivaient, eux ou leurs prédécesseurs immédiats. Ils s'accordent en effet, « non-seulement avec les grands » points de l'histoire publique, mais quelquefois aussi sur des cir- » constances peu importantes, cachées et tout à fait particulières, » circonstances dans lesquelles surtout un faussaire se serait très- » probablement trompé [1]. »

Les descriptions suivantes furent d'abord écrites pour servir,

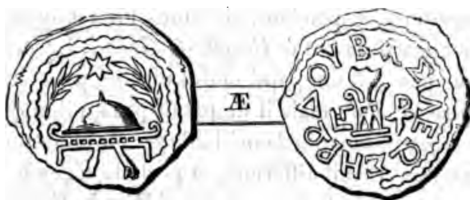
(A) Ces reproches ne doivent pas être adressés, au moins pour la plupart des cas, au bel ouvrage du P. Frœlich, jésuite, qui a pour titre : *Annales compendiarii rerum et regum Syriæ nuncis veteribus illustrati, deducti ab obitu Alexandri magni ad Cn. Pompeii in Syriam adventum, cum amplis prolegomenis*, etc. In-fol., Viennæ, 1754. A. B.

[1] Paley, *Evidences*, part. II, ch. VI. Voir la traduction qu'en a publiée M. Migne dans ses *Démonstrations évangéliques*, t. XIV, p. 847.

avec d'autres notes d'un caractère historique, à illustrer une *édition du Nouveau-Testament*; mais l'impression du texte entier entraînant trop de dépenses, on a *abandonné ce dessein et les illustrations numismatiques* sont ici données à part.

CHAP. I. — MONNAIES D'HÉRODE-LE-GRAND ET D'ARCHELAUS.

N°s 1 et 2.



Mionnet rapporte à ce prince les monnaies suivantes :

1. Face. — ΗΡΩΔΗϹ. Une grappe de raisin [1].

Revers. — ЄΘΝΑΡΧΟΥ. Un casque avec une visière : sur un côté, un petit caducée. (*Liebe*, p. 139). Æ. 3. R. 4.

2. Face. — ΗΡΩΔΟΥ. Une grappe de raisin.

Revers. — ЄΘΝΑΡΧΟΥ. Un casque comme sur le n° 1; sur un côté, un caducée. Æ. 3. R. 4.

3. Face. — ΗΡΩΔΟΥ. Une grappe de raisin.

Revers. — ЄΘΝΑΡΧΟΥ. Un caducée (*du cabinet de Chamillard*). Æ. 3. R. 5.

4. Face. — ΒΑϹΙΛ. ΗΡΩ. Une ancre.

Revers. — (*Point de légende*). Deux cornes d'abondance et un caducée croisés en sautoir. Æ. 3. R. 4.

5. Face. — Le bouclier macédonien.

Revers. — ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΗΡΩΔΟΥ. Un casque avec visière, dans le champ, ЄΙ (année) 15. Æ. 5. R. 5.

6. Face. — Une autre; sans date. Æ. 5. R. 4.

7. Face — Un casque ; sur un côté, une branche de palmier.

Revers. — ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΗΡΩΔΟΥ. Un autel, avec le feu allumé ; dans le champ, L. Γ. (année 3e du règne d'Hérode), et un monogramme. Æ. 6. R. 4.

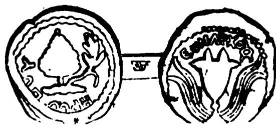
[1] Ces médailles sont tirées des collections de John Lee, de la bibliothèque de Paris, et du cabinet de Vienne.

8. Face. — Une autre, semblable. Æ. 6. R. 4.

La médaille gravée ci-dessus paraît être une variété de ce dernier numéro. *L'autel,* si tel est l'objet qu'on a voulu représenter, a la forme d'un trépied; il y a *deux* branches et une *étoile,* type très-remarquable, quand on prend en considération le grand évènement du règne du premier Hérode (B).

Il paraît douteux, cependant, si toutes les monnaies ci-dessus mentionnées appartiennent à *Hérode-le-Grand.* Le premier il fut fait *Tétrarque* par Antoine, qui obtint ensuite pour lui, du sénat romain, le titre de *Roi;* mais il ne paraît pas qu'il ait jamais porté celui d'*Ethnarque,* tandis que la médaille gravée ci-dessous est d'une dimension et d'un travail différens, et porte la légende ΗΡΟΔΟΥ ΕΘΝΑΡΧΩ(Υ), c'est-à-dire (monnaie) d'*Hérode Ethnarque.*

Nos 3 et 4.



On propose donc d'assigner cette médaille au successeur d'Hérode, que l'évangéliste appelle *Archélaüs* [1]. Ce prince était fils

(B) L'auteur veut parler sans doute de l'*étoile* qui apparut aux mages et dont ils parlèrent à Hérode en ces termes : « Où est le roi des Juifs » qui vient de naître; car nous avons vu son *étoile* en Orient, et nous » sommes venus l'adorer... Et voilà que l'étoile qu'ils avaient vue en Orient » les précédait jusqu'à ce qu'elle s'arrêtât sur le lieu où était l'enfant. » (Matth. II, 2, 9). Il est très-possible que l'étoile qui est gravée sur cette médaille se rapporte à cet événement. Cette *étoile* a fait le sujet d'une dissertation italienne, sous le titre suivant : « *Dissertation* sur une tombe » de marbre sculptée par les anciens chrétiens et conservée dans la cité » d'Ancône avec le corps de saint Liberius, son protecteur, sur laquelle » est représentée l'étoile qui apparut aux mages, etc., avec une gravure » représentant cette étoile au milieu des trois rois vêtus de tuniques » et portant le bonnet persan, par Joseph Bartoli. In-4°, Turin, 1768. » Nous espérons un jour revenir sur ce monument et sur cette dissertation qui contient 74 pages.

[1] Cette médaille est tirée du cabinet de John Lee, et du British museum.

d'Hérode-le-Grand et d'une femme syrienne nommée *Malthace*. Son père le deshérita, trompé par les fausses accusations d'Antipater, son frère aîné ; mais la perfidie de ce dernier ayant été découverte, Hérode le fit mettre à mort à l'époque du massacre des Innocens [1]. Hérode, faisant un nouveau testament, désigna *Archélaüs* pour son successeur et lui donna le titre de *roi*, titre que celui-ci refusa d'accepter, jusqu'à ce qu'il eût soumis à Auguste sa prétention. Il se rendit donc à Rome où il réussit à obtenir seulement le titre d'*Ethnarque*, et il fut nommé gouverneur de la Judée, de la Samarie et de l'Idumée. On ne doit pas objecter le mot de l'Ecriture : βασιλεύει (*il régna*) [2] ; car lorsqu'Archélaüs exposa sa prétention, on allégua qu'il avait déjà exercé les prérogatives *royales*, et que sa soumission à Auguste était une marque de déférence pour l'empereur. De plus, Josèphe [3] parle de la province gouvernée par Lysanias, qui était seulement *tétrarque*, en se servant de cette expression : « Le *royaume* de Lysanias, (Βασιλείαν Λυσανίου.) Le gouvernement d'Archélaüs fut si tyrannique, que les Juifs l'accusèrent devant Auguste. Ce prince l'exila à Vienne, dans la Gaule, où il mourut. Les monnaies d'*Antipas* portent le nom d'Antipas seulement ; et la conjecture qu'Archélaüs le porta aussi en qualité de gouverneur, et qu'il était commun à la famille hérodienne, reçoit une confirmation assez forte de Dion Cassius, qui l'appelle ὁ Ἡρώδης ὁ Παλαιστηνός [4].

[1] Ce fut à cette occasion qu'Auguste proféra, dit-on, ce sarcasme : « Meliùs est Herodis porcum esse quàm filium. » — Macrobius, *Saturnalia*, lib. II, c. 4. (C).

(C) Voici le passage entier de Macrobe : « Cum (Augustus) audisset » inter pueros, quos in Syriâ, Herodes, rex judæorum *intra binatum*, jus- » sisset interfici, filium quoque ejus occisum, ait : *meliùs est Herodis porcum* » *esse quam filium*. » On remarque ici le mot *intra binatum*.. (au-dessous de deux ans) qui est l'expression même de saint Matthieu : ἀπὸ διετοῦς καὶ κατωτέρω (II. 16). On sait que Macrobe était païen et vivait dans la première moitié du 5e siècle.

[2] Matth. II, 22.

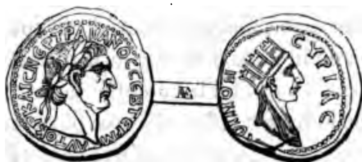
[3] *Guerre des Juifs*, l. II, c. 11, n. 5.

[4] Dion Cassius, liv. LV, p. 567, éd. 1606.

CHAP. 2. — MONNAIES DE SYRIE EN GÉNÉRAL.

La phrase « *par toute la Syrie* » que l'on trouve dans saint Matthieu [1], est illustrée par une monnaie intéressante et très-commune de la province de Syrie, portant sur le revers la légende en forme générique, usage très-fréquent parmi les Grecs :

Nos 5 et 6.



La pièce que nous donnons ici [2], porte sur la face la légende : ΑΥΤΟΚρατωρ ΚΑΙCαρ ΝΕΡουα ΤΡΑΙΑΝΟC CΕΒαστος ΓΕΡΜανικος.

C'est-à-dire : l'*Empereur Cesar Nerva Trajan Auguste Germanicus.*

La tête de femme est le symbole de la province, et la légende est ΚΟΙΝΟΝ CΥΡΙΑC, c'est-à-dire la communauté de la Syrie.

CHAP. 3. — EXPLICATION DES MOTS *assarion*, *lepta* ET *quadrant*, TRADUITS PAR *sou*, *obole* ET *denier*.

Quoique le mot « Ασσαριον » dans saint Matthieu et dans saint Luc, ainsi que le mot Κοδράντης (D), soit traduit indifféremment dans

[1] Εἰς ὅλην τὴν Συρίαν (Matth. IV, 24). « Et sa réputation (de Jésus) s'étant répandue par toute la Syrie. » *Trad.* de Sacy.

[2] Cette médaille se trouve dans la collection de John Lee et dans celle de R. Reade.

(D) Voici les différens passages de l'Evangile où se trouvent mentionnées ces monnaies : « N'est-il pas vrai que deux passeraux ne se ven-» dent qu'une *obole* (ἀσσαρίου : dans le latin *asse*) ? Matth. x, 29.—N'est-» il pas vrai que cinq oiseaux ne se vendent que deux *oboles* (ἀσσαρίων » δύο ; lat. *dipondio*) ? Luc XII, 6. — Mais une veuve pauvre étant venue » elle mit (dans le trésor) deux *deniers* qui font un *quadrant* (λεπτὰ δύο, » ὅ ἐστι κοδράντης ; lat. *minuta duo, quod est quadrans*).» Marc XII, 42.— « Je vous dis en vérité que vous ne sortirez pas de là avant d'avoir payé » le dernier *denier* (κοδράντην ; lat. *quadrantem*). Matth. v, 26.—C'est ce que les auteurs français ont traduit souvent par *sou*, ou par *obole*, ou par

notre version du Nouveau-Testament par le mot « *obole* », il n'y a cependant pas lieu à une objection. Le *assarion* ou *assarius*, terme dérivé du latin *as, assis,* paraît avoir été adopté par quelques cités grecques, tandis qu'elles étaient sous la domination romaine. Sa dimension et son poids, qui probablement étaient en rapport avec ceux de l'*obole*, doivent avoir différé à diverses périodes et dans différentes villes. Le problème de la valeur relative des monnaies grecques, est une des questions les plus embarrassantes de la numismatique. Ainsi, quoique la monnaie que nous reproduisons ici, soit indubitablement un échantillon de l'*assarion* frappé dans l'île de Chios[1], nous en trouvons d'autres dont la circonférence est deux fois plus grande et le poids deux fois plus fort. Cependant elles se ressemblent pour la fabrication, et la valeur nominale est la même.

Nos 7 et 8.



Les multiples de l'*assarion* frappé à Chios, et inscrits avec leur désignation ΔΥΟ et ΤΡΙΑ, n'ont souvent aucune proportion relative avec les autres. Les monnaies des nombreuses villes de la Judée et de Samarie étaient sans doute en circulation à Jérusalem à l'époque du ministère de Notre-Seigneur, et il est probable que les monnaies de cuivre frappées par le grand-prêtre Siméon sous le règne du roi de Syrie, Antiochus Soter, 140 ans avant Jésus-Christ[2], continuaient à avoir cours dans la cité sainte, mais elles ne portent pas l'indication de leur valeur. Comme elles étaient spécialement des monnaies juives, et qu'elles ne portaient pas l'image d'idoles païennes, on les préférait naturellement aux monnaies grecques, sur lesquelles étaient

denier. En monnaie romaine l'*assarion* ou *petit as* valait 10 *drachmes* ; — le *lepton* était une *obole*, ou *denier* ; — le *kodrans* étant le *quart* de l'*as*. Nous donnons ici la forme de ces diverses monnaies.

[1] Cette médaille se trouve dans la collection du British museum.

[2] I *Maccab.* xv, 6.

gravés des objets que les Juifs avaient en horreur. L'*assarion* de Chio que nous donnons ici, d'après un spécimen du *Museum britannique*, porte sur un côté un sphinx, avec le mot ΧΙΩΝ, c'est-à-dire (monnaie) des habitans de *Chio*. Sur le revers, on voit une amphore entre deux étoiles, et la dénomination de ACCAPION.

On a aussi représenté un *demi-assarion*, portant les mots : ACCAPION HMYCY (ἥμισυς); mais on remarquera qu'il a la même dimension que l'*assarion* [1].

N°s 9 et 10.



CHAP. 4. — EXPLICATION DE CES PAROLES DU SEIGNEUR : *Un denier par jour* [2].

Le *denier* dont il est ici question était le *denarius*, qui, à l'époque du ministère de Notre-Seigneur, valait à peu près 75 centimes de notre monnaie [3]. Avec la chute de l'empire romain, le *denier* s'altéra par degrés, et avant l'époque de Dioclétien, il avait entièrement disparu, ou plutôt on avait cessé de le frapper dans les fabriques impériales; mais cet empereur restaura le monnayage de l'argent, et les *denarii* furent de nouveau fabriqués, quoique réduits en poids. Cette réduction continua après la division de l'Empire, jusqu'à ce que le *denarius*, très-beau *médaillon* autrefois, devint une monnaie dont l'exécution était très-inférieure, le relief bas, son poids et son épaisseur se trouvant diminués. Sur le modèle de ces monnaies dégénérées furent frappés quelques types de la monnaie anglo-saxonne, sous la dénomination de *penny*, et du

[1] Cette médaille se trouve dans la collection du British museum.

[2] « Etant convenu avec les ouvriers qu'ils auraient un *denier* pour leur journée. » S. Matth. xx, 22.

[3] L'auteur ne donne *peut-être* pas une idée exacte de la valeur réelle du denier romain. Ce denier d'argent répond à dix ass de bronze, et ces dix ass étant plus pesans que nos décimes actuels, il en résulte qu'ils valent plus d'un franc, tandis que l'auteur ne les porte qu'à 75 cent.

(*Note du Trad.*)

poids de 24 *grains*; de là l'expression : « *penny-weight* (penny-poids). » Le poids de ces *pennies* diminua avant la conquête des Normands; et, sous les règnes suivans, ils furent réduits graduellement jusqu'au règne d'Élisabeth. Alors le *penny* en argent ne fut plus, comme il est maintenant, qu'une simple paillette. Le terme « *denarius* » est encore conservé dans notre manière de marquer les *pounds, schellings* et *pences*, par L. F. D. La question de la valeur relative de la monnaie dans les tems anciens et dans les tems modernes présente beaucoup de difficultés; ce n'est pas ici le lieu de l'examiner. Mais il est digne de remarque que, dans ce pays (en Angleterre), un *penny* par jour paraît avoir été la solde d'un homme travaillant aux champs pendant le moyen-âge, tandis que chez les Romains le soldat recevait chaque jour un *denier*[1].

CHAP. 5. — MONNAIES DE TYR ET DE SYDON.

Il nous reste beaucoup de monumens numismatiques de ces grandes et fameuses villes de l'antiquité. On voit, en considérant ces monnaies, que le culte des idoles était là très-répandu. Notre-Seigneur alla souvent dans le voisinage de ces deux villes, et cependant il ne paraît pas être jamais entré dans leur sein. Quand il parle de ces deux villes dans la sentence qu'il prononce contre Bethsaïde et Corozaïn, il semble faire allusion aux pratiques idolâtriques du peuple. Une esquisse, même légère, de l'histoire de *Tyr* et de *Sydon* ne peut trouver place dans cet article. Nous donnons des spécimens de leurs *monnaies* les plus anciennes que nous connaissions ; ils ne sont pas antérieurs aux jours des *Séleucides*, qui frappèrent monnaie dans ces deux villes d'après le même modèle. Le premier est un *tétradrachme* de Tyr. La *tête d'Hercule*, le Baal ou dieu de cette ville[2], y est couronnée de laurier ; le revers présente un aigle appuyé sur un gouvernail.

[1] Voir Tacite, *Ann.* l. I, c. 17.

[2] Sur le culte d'Hercule à Tyr, voir Arrien. *Exped.* l. II, c. 16. — Chez les peuples d'origine phénicienne, font observer MM. Lindberg et Falbe, *Baal* (Molock), et *Melkart* (Hercule) étaient sans doute des divinités différentes. Mais les auteurs anciens et modernes les ont confondus. La cause de cette confusion fut évidemment le sens du mot

Légende : ΤΥΡΟΥ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ, c'est-à-dire (monnaie) de *Tyr la sainte et inviolable.*

N° 11 et 12.



Dans le champ est un monogramme et les caractères ΘΙ, c'est-à-dire : *année 19e de l'ère des Séleucides.*

Nous trouvons là probablement un exemple des pièces mentionnées par Josèphe[1] comme étant des monnaies de Tyr et contenant *quatre drachmes attiques.* Les titres « *de sainte,* » ou « *sacrée et inviolable,* » que s'arrogèrent beaucoup de villes grecques, et qu'elles inscrivirent pompeusement sur leurs monnaies, servirent probablement à Tyr et à Sydon, pendant une dernière période, lorsque Cléopatre s'efforça de persuader à Antoine de lui donner ces deux villes[2].

La monnaie suivante est de *Sydon,* et de la même dénomination. La face porte une *tête de femme surmontée de tourelles,* symbole de la ville ; le revers a l'*aigle* posant le pied sur le gouvernail, et la branche de palmier avec la légende : ΣΙΔΟΝΙΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ.

C'est-à-dire (monnaie) *de Sydon la sainte et l'inviolable.*

בעל « seigneur, » qui signifie la *divinité suprême* ou *tutélaire de la ville.* L'inscription phénicienne, trouvée à Mélita, prouve sans aucun doute, que *Melkarl* (Hercule) était le Baal de Tyr מלקרת בעל צר. *Annonce d'un ouvrage sur les médailles de l'ancienne Afrique*, p 18. Milton l'a bien compris. Aussi, dit-il, des divinités de ces contrées qu'elles

Had general names
Of *Baalim* and *Ashtaroth;* those males,
These feminine. —*Paradise lost*, l. I, 421.

[1] *Guerre des Juifs*, l. II, c. 21, n. 2.

[2] *Antiquit. judaïq.*, l. XV, c. 4, n. 1.

On y voit aussi un monogramme et la date L. AΠ, *la* 81[e] *année* de l'ère des Séleucides[1].

N[os] 13 et 14.



CHAP. 6. EXPLICATION DE CES PAROLES DE JÉSUS :

De qui est cette image et cette inscription?

Quoique la monnaie d'*Auguste* circulât incontestablement en Judée à cette époque et même long-tems après, l'on doit supposer que le *denier* ordinaire portait le portrait du *César*, alors régnant, nommé *Tibère*. Le titre de *César* était commun à tous les empereurs romains, ainsi que leurs monnaies le constatent. Les noms de *Caius* (Caligula) et de *Tibère* ont presque toujours été indiqués d'une manière abrégée, le premier par la lettre C seulement, l'autre par TI comme nous le voyons ici, lorsque le mot *César* n'est pas produit tout entier. Il existe un *denier de Tibère* bien plus commun que tous les autres, et qui doit avoir été frappé très-fréquemment, puisqu'on en trouve encore des exemplaires dans presque toute l'étendue de l'empire romain. Il est très-probable que la monnaie soumise à l'examen de Notre-Seigneur, était de cette espèce commune. La gravure que nous reproduisons ici est d'après un exemplaire extraordinairement beau. Elle porte sur la face le *portrait de Tibère*, avec l'inscription :

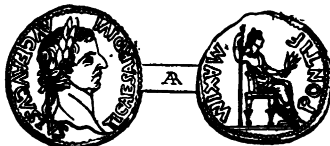
TI*berius*. CAESAR. DIVI. AVG. F. AVGVSTVS.

Tibère, *César*, *fils du divin Auguste*, *auguste*.

Le revers représente une *femme assise*, tenant dans les mains une lance et une branche d'olivier ; de plus l'inscription qui contin ue renferme les titres de l'empereur : PONTIF*ex* MAXIM*us*[2].

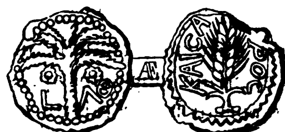
[1] Cette médaille et la précédente se trouvent au British museum.
[2] Cette médaille se trouve au cabinet du R. Read.

N[os] 15 et 16.



La réponse à la question (οἱ δὲ εἶπαν αὐτῷ ΚΑΙΣΑΡΟΣ; « ceux-ci lui répondirent : de CÉSAR), est parfaitement éclaircie par une petite monnaie de cuivre qui circulait en Judée à cette époque, et que voici :

N[os] 17 et 18.



Elle porte sur la face un *palmier* avec fruits et les nombres grecs : L.ΛΘ. λυκαβας λθ, c'est-à-dire, *an* 39, celui de la bataille d'Actium. Le revers porte un *épi de blé* avec l'inscription ΚΑΙCΑΡΟC, c'est-à-dire (monnaie) *de César*.

AKERMAN.

Chronologie de la Bible.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE DES EMPIRES DE NINIVE, DE BABYLONE ET D'ECBATANE,

EMBRASSANT LES 209 ANS QUI SE SONT ÉCOULÉS DE L'AVÉNEMENT DE NABONASSAR A LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.

EXAMEN CRITIQUE DE TOUS LES PASSAGES DE LA BIBLE RELATIFS A CES TROIS EMPIRES.

Septième Article[1].

X. Règne de Merodach-Baladan. — Sur la maladie d'Ezéchias. — Sur la défaite miraculeuse de l'armée de Sennakhérib. — Merodach a régné 12 ans, de 721 à 709 avant J.-C. — Son vrai nom est Merodach-bel-adon.

Nous voici parvenus à un point où l'*Écriture sainte* nous offrira encore de puissans secours pour établir la date des faits historiques qui concernent les différens empires dont nous avons entrepris d'éclaircir la chronologie.

Nous lisons dans les Rois (Liv. IV, ch. XX, v. 12) : « En ce tems-» là, *Berodack-Baladan*, fils de Baladan, roi des Babyloniens, » envoya des lettres et des présens au roi *Ezéchias*; car il avait » appris qu'Ezéchias était malade. »

Le même fait se trouve consigné dans Isaïe (Ch. XXXIX, v. 1) : « En ce tems-là, *Merodach-Baladan*, fils de Baladan, roi de Ba-» bylone, envoya des lettres et des présens à Ezéchias, car il » avait appris qu'il était malade et qu'il avait recouvré la santé. »

Il nous importe d'abord de fixer la date à peu près certaine de la maladie d'Ezéchias, puisque de là nous déduirons celle de l'ambassade envoyée par *Mérodach-Baladan*. Relisons le chap. XX des *Rois*, nous y voyons qu'Ezéchias tomba très-dangereusement malade, et qu'Isaïe vint, au nom de Dieu, lui annoncer sa mort

[1] Voir le 6e article au n° précédent, tom. XIX, p. 420.

prochaine. Alors Ezéchias implora l'Eternel qui écouta sa prière et lui fit savoir aussitôt, par le même Isaïe, qu'il allait le guérir.

« J'ajouterai 15 ans à tes jours, je te préserverai, ainsi que cette ville, de la main du roi d'Assour, etc., etc. (v. 6). Isaïe (*loco citato*) répète exactement la même chose.

Ce peu de paroles nous suffit pour établir la date de la maladie d'Ezéchias. Elle eut lieu 15 ans avant la mort de ce roi. De plus, cette maladie eut nécessairement lieu avant la catastrophe qui frappa l'armée de *Sennakhérib* et qui sauva Jérusalem.

C'est dans la 14e année d'Ezéchias que *Sennakhérib* vint attaquer la Judée [1]. Ezéchias se soumit à payer un tribut et se délivra provisoirement ainsi de son puissant ennemi, mais il fit au plus vite un traité d'alliance offensive et défensive avec les Egyptiens, et Sennakhérib revint à la charge la menace à la bouche. Il passa d'abord en Judée pour aller combattre, *Tarhaka*, *roi de Couch* (תרהקה מלך-כוש), puis il revint vers Jérusalem. Ce fut alors que la main de Dieu le frappa, et lui tua en une seule nuit 185,000 soldats. Après ce désastre Sennakhérib regagna ignominieusement Ninive où il fut assassiné très-peu de tems après. Tous ces détails sont consignés au IVe livre des *Rois* et dans Isaïe. Examinons-les sous le point de vue chronologique.

Ezéchias est monté sur le trône à l'âge de 25 ans, et il a régné 29 ans à Jérusalem [2], de 727 à 743. La 15e année avant sa mort est l'année de sa maladie, selon la prophétie d'Isaïe, c'est donc en l'année 713 qu'eut lieu la maladie d'Ezéchias. D'un autre côté, c'est dans la 14e année d'Ezéchias que Sennakhérib le contraignit à lui payer un tribut, et cette 14e année est encore l'année 713. C'est donc forcément dans l'intervalle d'une même année que se passèrent ces différens événemens.

Voici comment je crois devoir les classer. Ezéchias, dans la 14e année de son règne, avait laissé percer quelques idées d'indépendance, comprimées par la terreur que lui avait inspirée, huit ans avant, l'anéantissement du royaume d'Israël. Sennakhérib se mit

[1] IV *Rois*, XVIII, 13.
[2] IV *Rois*, XVIII, 2.

aussitôt en campagne comme pour punir un vassal; dès lors très-probablement Ezéchias était en pourparlers avec le roi d'Egypte et d'Ethiopie *Tarhaka*. A l'arrivée de l'armée assyrienne, Ezéchias dut se soumettre; il envoya dire au roi d'Assour : « J'ai fait une » faute, retire-toi de moi; ce que tu m'imposeras, je le paierai » (ch. XXVIII, v. 14). » Un tribut de guerre de 300 *kikars* d'argent et de 30 *kikars* d'or fut imposé, et il fut payé grâce à la spoliation du trésor du temple. Combien de tems dura la soumission apparente d'Ezéchias ? l'Écriture ne le dit pas, mais elle en dit assez pour nous apprendre qu'elle ne fut que de courte durée. Les négociations du roi de Juda avec le roi d'Egypte furent mal dissimulées, et le roi d'Assyrie rentra en campagne, décidé à marcher tout d'abord au plus pressé, et à en finir avec la puissance à laquelle Ézéchias avait fait appel contre lui. L'armée de Sennakhérib était arrêtée devant *Lakhich*, ville de la tribu de Juda. Tartan, le chef des eunuques et le chef des sakes, qui commandait très-probablement la cavalerie auxiliaire formée d'enfans de la race des Scythes, dès alors, comme sous *Nabou-cadr-atzer*, furent envoyés en parlementaires devant les murs de Jérusalem. *Eliakin*, fils d'Ezéchias, préposé du palais, et *Joas*, fils d'Assaph, le chancelier, allèrent au devant des chefs assyriens avec lesquels ils entamèrent un colloque en langue *hébraïque*, dans lequel il leur fut aigrement reproché de machiner avec les Egyptiens une alliance qui allait les perdre. Les envoyés d'Ezéchias prièrent alors le chef des Sakes de leur parler en langue *araméenne*, pour que leurs paroles ne pussent être comprises de la population juive rassemblée sur les murailles de la ville. Mais le chef assyrien élevant la voix et parlant en langue *judaïque*, interpella directement le peuple, lui annonça que tout espoir de résistance était vain, que leur roi Ezéchias les trompait en leur promettant le salut, et que le seul parti sage qu'il leur restât à prendre était de se rendre à discrétion, et d'attendre qu'il vînt les enlever pour les conduire dans un autre pays, plus heureux que celui qu'ils habitaient. Le peuple ne répondit pas à ces étranges propositions, et les émissaires d'Ezéchias revinrent auprès de leur maître pour lui apporter les menaces des Assyriens. Ezéchias courut aussitôt au temple invoquer l'Eternel, et s'efforça de désarmer sa colère.

C'est alors qu'Isaïe, inspiré de l'esprit de Dieu, envoya ces paroles solennelles à Ézéchias : « N'aie pas peur des paroles par lesquelles les valets du roi d'Assyrie ont blasphémé Dieu. Ce roi » apprendra bientôt une nouvelle qui le fera partir; il retournera » dans son pays, et il périra par le glaive (xix, 7). » Les parlementaires étaient retournés auprès de Sennakhérib qui avait quitté *Lakhich* et qui assiégeait *Libna*, pour lui rendre compte de leur mission. Là le roi d'Assyrie apprit que le roi d'Ethiopie *Tarhaka*, marchait contre lui, et il se prépara à le combattre, après avoir renouvelé par lettres, ses menaces à Ezéchias. Isaïe prophétisa de nouveau, et prédit que le roi d'Assyrie n'entrerait pas dans Jérusalem, qu'il n'y lancerait pas une flèche, qu'il ne se présenterait pas devant elle avec un bouclier, et qu'il ne dresserait pas de remparts contre elle. Alors commença la campagne de Sennakhérib contre l'Egypte, et ce fut à ce moment même qu'Ezéchias tomba dangereusement malade, que l'Eternel lui accorda sa guérison et lui annonça, toujours par la voix d'Isaïe, qu'il vivrait 15 ans de plus, et qu'il serait sauvé avec sa capitale de la puissance assyrienne.

Tout ceci se passa sûrement en 713, c'est-à-dire dans l'espace de quelques mois. Combien de tems dura l'expédition contre *Tarhaka* ? Nous l'ignorons, mais à coup sûr, elle dût prendre un peu de tems. L'Ecriture ne dit pas en quel lieu périt l'armée de Sennakhérib, et de plus Hérodote et Josèphe nous ont conservé des documens contradictoires sur ce fait.

Les prêtres égyptiens racontèrent à Hérodote[1] que *Sethos*, prêtre de Vulcain, était roi d'Egypte, lorsque *Sennakhérib*, roi des Arabes et des Assyriens, vint fondre sur ses états. Ses soldats l'abandonnèrent, il implora la protection de son Dieu, qui lui promit en songe de le secourir. Rassemblant en hâte une armée composée de marchands, d'artisans et de gens de la lie du peuple, le roi d'Egypte vint camper devant Peluse, qui est la clef de l'Egypte, en face de l'ennemi. Là, Vulcain envoya dans le camp des Assyriens une innombrable multitude de rats qui rongèrent en un moment carquois, arcs et courroies de boucliers, de telle sorte que

[1] Voyez Hérodote, l. II, c. 141.

le lendemain l'armée assyrienne se trouvant désarmée, fut obligée de prendre la fuite. Presque tous les soldats périrent dans la retraite.

Suivant ce récit, ce serait en Egypte et devant Peluse que se passa le fait, quel qu'il soit, qui força Sennakhérib de se retirer.

Dans tous les cas, il en faut conclure avec Larcher, traducteur d'Hérodote, que *Peluse* n'est pas autre chose que la *Libna* de l'Écriture.

Nous verrons un peu plus loin que Josèphe, d'après *Bérose*, place cette effroyable scène de mort sous les murs de Jérusalem. Nous reviendrons sur ce fait important.

Si *Sennakhérib* n'était encore qu'à Peluse, c'est-à-dire qu'au début de sa campagne contre l'Égypte, la destruction miraculeuse de son armée a pu avoir lieu en 713, ou plus probablement en 712, pour ne pas trop resserrer les événemens. Sennakhérib, de retour à Ninive, y périt très-peu de tems après : c'est donc en 712 qu'il est mort assassiné, et qu'*Asar-hadoun* est monté sur le trône de Ninive. Nous utiliserons cette date plus loin.

Revenons à *Mérodakh-Baladan*.

Nous venons de voir que l'Écriture fixe à 713 son ambassade vers Ezéchias, passons aux écrivains profanes.

Josèphe [1] se contente de dire qu'un roi de Babylone, nommé *Baladas*, envoya des ambassadeurs à Ezéchias, pour l'engager à conclure avec lui un traité d'amitié et de société; et il ajoute simplement au paragraphe 2 du même chapitre, que *Bérose* parle de ce *Baladas*.

Le *canon de Ptolémée* nous donne pour prédécesseur d'*Arkéan*, un roi nommé Μαρδοκεμπαδος (MS. de Paris), Μαρδοκεμπ..δος ou Μαρδοκεμπαδοκος (*Mardokempados* ou *Mardokempadocos*) (Georges le Syncelle). Ce prince a occupé le trône de Babylone pendant 12 ans, c'est-à-dire de 721 à 709. Il est donc évident que le *Mardokempad* de Ptolémée est le même personnage que le *Mérodakh-Baladan* de l'Ecriture.

Nous avons discuté dès le début de ce mémoire les éclipses de

[1] *Ant. Juda.*, l. x, c. 11.

lune, qui fixent nettement deux années du règne de *Mérodakh-Baladan;* il est donc inutile d'y revenir ici, autrement que pour rappeler que rien n'est plus précis que les limites de ce règne.

Quant au nom réel de ce prince, l'Écriture nous offre deux variantes. *Bérodakh-Baladan* et *Mérodakh-Baladan*, entre lesquelles il n'est pas permis d'hésiter, la seconde étant évidemment la seule correcte, puisque nous savons d'autre part que *Mérodakh* est le nom d'une divinité assyrienne.

On s'accorde à penser que le nom de *Baladan* signifie *Bêl est son maître*. En ce cas, ce nom doit se prononcer *Bêl-adon*. Nous écrirons donc ce nom avec l'orthographe *Bêl-adon*. L'Ecriture nous apprend que le père de ce prince se nommait *Bêl-adon* comme lui; nous en parlerons plus loin.

F. de Saulcy,
de l'Institut.

Polémique catholique.

EXAMEN CRITIQUE

D'UNE ATTAQUE DIRIGÉE PAR LE P. CHASTEL JÉSUITE, CONTRE LA PHILOSOPHIE TRADITIONNELLE.

Deuxième Article [1].

1. Le P. Chastel expose mal la polémique actuelle. — Il la formule toute en faveur des rationalistes contre les catholiques défendant la tradition.

Le premier article de l'attaque dirigée par le P. Chastel contre la philosophie traditionnelle, porte pour titre : *Situation des deux partis*. Il reproduit fort exactement les prétentions de l'école éclectique, en disant : « qu'elle affirme être en état d'*enseigner* toutes » les vérités morales et religieuses qu'enseigne le Christianisme, » et *avoir le droit* d'exercer le *ministère spirituel* au même titre » que lui, mais d'une manière plus parfaite et plus élevée. »[2] Mais quand il veut parler des *traditionalistes*, comme il les appelle, alors nous croyons que dans l'exposition de leurs principes, il mêle la vérité à l'erreur, et leur impute, dans l'intérêt du rationalisme, des opinions qu'ils n'ont jamais eues. En sorte que, comme nous le lui disions dans notre lettre, il *calomnie* ses frères dans l'intérêt et au profit des *rationalistes*. Nous allons mettre ses paroles sous les yeux de nos lecteurs :

« M. Lamennais contesta la valeur de la raison individuelle; comment ceux qui l'ont abandonné, viennent-ils contester la *puissance* et les *droits* de toute raison humaine, de la raison générale, comme de la raison individuelle ? Telle est pourtant la philosophie de plusieurs écrivains de nos jours, pris dans les rangs des laïques et dans ceux du clergé. Nous ne pouvons rapporter ici tous ceux

[1] Voir le 1er art. au n° précédent, t. XIX, p. 450.

[2] *Correspondant* du 8 avril, t. XXIV, p. 29.

que nous avons sous les yeux; mais voici *les paroles* de quelques-uns d'entre eux :

« Notre raison est *si incertaine* par elle-même que, lorsqu'elle » sort de la foi, elle ne peut plus trouver de port sur le vaste » océan du doute. — Notre entendement ne *peut tenir* la vérité, » la foi seule peut lui donner un fond (p. 30) ».

On nous a dit que le P. Chastel avait ici en vue quelques passages des livres de M. l'abbé Bautain, nous en avons parlé à M. Bautain lui-même, qui en a récusé la responsabilité dans la forme où ils sont présentés; d'ailleurs, fussent-ils de cet estimable écrivain, le P. Chastel, par charité et par justice, devait prévenir que M. Bautain a avoué être allé trop loin en certaines propositions; dans tous les cas il ne lui était pas permis de les donner comme les principes des *traditionalistes*, et il devait citer l'ouvrage où ils se trouvent. Continuons ses imputations :

« La raison livrée à elle-même n'est plus QU'UN *instrument* de » destruction. »

Nous défions le P. Chastel de citer l'auteur qui a donné cet axiome.

« Nous soutenons que la raison de l'homme *n'a pu inventer Dieu* » *et ses perfections.* »

Cette proposition est bien de nous; nous la soutenons encore, et nous la discuterons dans un prochain article où le P. Chastel veut montrer comment l'homme a *inventé Dieu*.

« La raison, la philosophie ne peuvent découvrir *aucune vérité,* » mais seulement démontrer celles qui sont renfermées expressé- » ment ou comme conséquences dans les données de la religion. »

C'est nous que le P. Chastel a voulu désigner dans ces paroles; mais il les a complétement tronquées. Nous sommes assurés d'avoir dit, non que l'homme ne peut découvrir *aucune vérité,* mais qu'en fait de *dogmes et de morale*, ce qu'il *invente*, ce qu'il *découvre*, n'est appuyé d'aucune sanction, et que d'ailleurs, pour les choses de l'autre monde, il ne peut faire que des *conjectures*.

« Toute règle morale est *impossible*, si elle n'est imposée de » Dieu et révélée par lui. »

C'est encore une de nos propositions, mais tronquée et ar-

rangée à sa manière. Nous n'avons point dit que toute règle morale était *impossible* sans l'intervention de Dieu, mais qu'elle était sans aucune sanction ou sans valeur, ce qui est bien différent : c'est donc encore une calomnie.

« Les vérités morales ont été *révélées* et c'est le seul moyen de » les *connaître.* »

Nous ne croyons pas non plus nous être exprimés en ces termes [1].

« En un mot, la philosophie n'est encore *rien*, et ne sera jamais » *rien.* »

Ici encore nous croyons qu'aucun auteur catholique n'a soutenu une semblable proposition, et nous la regarderons comme une *calomnie,* jusqu'à ce que le P. Chastel nous ait indiqué l'auteur qui l'a soutenue.

Voilà ce que le P. Chastel appelle *situation des deux partis*. Il a donné toutes ces propositions sous des *guillemets*, comme citées textuellement; et comme il y a au moins une phrase qui est textuellement de nous, il donne évidemment à entendre à ceux qui la reconnaîtront, que les autres peuvent aussi nous appartenir. Nous croyons que ce procédé est *peu loyal*, et c'est ce que nous laissons à juger à nos lecteurs. Qu'ils prononcent.

C'est après avoir attribué ces doctrines aux *traditionalistes*, que le P. Chastel cite les accusations de M. Saisset contre la *philosophie du clergé.* M. Saisset attaque nommément Mgr *Affre*, M. l'abbé *Maret*, le P. *Ravignan*, le P. *Lacordaire.* [2] Au lieu de répondre à ces accusations injustes, le P. Chastel formule une philosophie fantastique contre la raison, qu'il attribue aux *traditionalistes*, et prouve ainsi que M. Saisset a raison de se plaindre. Voilà la tactique habile des défenseurs de la philosophie cartésienne,

[1] On comprend que nous ne pouvons pas assurer absolument que tel membre de phrase ne se trouve pas dans nos *Annales*, mais nous avons le droit de le nier jusqu'à ce que le P. Chastel nous ait indiqué où il l'a pris; et du moins nous pourrons assurer qu'il en a *dénaturé* le sens.

[2] *Essais sur la philosophie et la religion ; de la philosophie du clergé*, p. 20, 21.

que l'on enseigne dans nos écoles. A coup sûr l'Eglise et les chrétiens leur en doivent de la reconnaissance.

2. Le P. Chastel pose mal la question. — Il dénature ce que disent les traditionalistes. — Il pose la thèse rationaliste de la morale fondée sur l'essence des choses.

Le P. Chastel passe ensuite à un autre paragraphe qu'il intitule : *Position de la question avec les traditionalistes.* Nous allons voir qu'il dénature encore leurs principes pour faire la part plus belle aux rationalistes.

« Il ne s'agit pas de savoir, dit-il, si la raison humaine est *capable* » *de connaître* (ce qu'il serait, en effet, insensé de nier), mais *com-* » *ment* elle peut connaître (c'est en effet toute la question). Peut- » elle acquérir *par elle seule* quelques vérités ? ou, comme l'ont pré- » tendu certains catholiques (qu'il fallait nommer), est-elle inca- » pable de RIEN *savoir*, sans le secours de la révélation[1] ? »

Ici, déjà, le P. Chastel calomnie les catholiques, et principalement les traditionalistes, en plusieurs manières. D'abord il erre grandement et présente un leurre à ses lecteurs en parlant de *la raison par elle seule :* les traditionalistes (et le P. Chastel sera forcé d'être de leur avis) soutiennent que la raison n'a jamais existé *par elle seule.* Quelques philosophes, inexacts dans leurs expressions, ne sachant au juste ce qu'ils disent, parlent de la raison comme d'un être existant *tout seul, à part,* et l'opposent à la parole extérieure de Dieu : c'est à cette raison que le *verbe* de Dieu doit rendre ses comptes. Or, la raison n'existe *jamais seule,* elle se compose des croyances et des vérités ayant cours dans la société qui l'entoure, de telle manière qu'il y a raison de chrétien, raison de païen, raison de sauvage, et ayant chacune la valeur des opinions qui l'ont formée. C'est en ce sens que l'on a pu dire que la raison ne pourrait *rien* savoir *sans le secours* de la révélation, c'est-à-dire de l'enseignement ou de la société qui a reçu et élevé l'enfant. Sans enseignement, la raison en *dogme* et en *morale* resterait *capacité,* mais capacité *vide*, non remplie, non en usage. Il s'agit donc de savoir

[1] *Correspondant*, ibid., p. 33.

si cette capacité se remplit *d'elle-même*, ou si c'est Dieu qui la remplit par *une action directe*, ou enfin si c'est *la parole humaine* qui lui a fourni les objets intellectuels qu'elle avait à connaître; et encore, il ne s'agit pas de savoir si rien ne se produira dans cette capacité, lorsqu'elle sera remplie et meublée, mais si elle a pu *produire* le dogme et la morale. Voilà la question débrouillée des termes inexacts.

Le P. Chastel divise ensuite les vérités en *naturelles* et *surnaturelles;* puis il avoue que celles-ci n'auraient jamais pu être non-seulement *inventées*, mais même *soupçonnées* par l'homme, mais seulement les vérités *naturelles;* et il donne pour définition à celles-ci : « On entend par là, les vérités nécessaires qui *découlent* » *de la nature des êtres* et de leurs *rapports essentiels* (p. 34). » Arrêtons-nous un moment à cette définition.

En philosophie, on entend par *vérités naturelles*, *religion naturelle*, tout ce qui est enseigné dans cette philosophie; c'est-à-dire Dieu, toutes ses perfections, les anges, l'homme, les devoirs, la société, etc.; voilà les vérités qui *découlent de la nature des êtres* et de *leurs rapports essentiels*. C'est ce qui constitue le symbole de la religion naturelle, ce sont ces vérités que l'homme a pu *découvrir*. Dans toutes ces grandes questions, le P. Chastel ne cherche pas ce que Dieu nous *a dit;* non, il le demande à la *nature* de ces êtres et à leurs *rapports* essentiels. Il entend par là ceux que Dieu lui-même ne *pourrait changer*. C'est une thèse qu'il emprunte à Platon et à M. Cousin, thèse qui ruine l'autorité de Dieu par sa base.

En effet, dès lors, pour savoir si ces choses sont vraies, il ne s'agira pas de savoir ce que Dieu nous en a dit, mais seulement d'examiner leur *nature* et leurs *rapports*.

De plus, si Dieu lui-même a parlé de ces choses, il faudra examiner si cette parole s'accorde avec cette *nature* et ces *rapports*. C'est ce que fait la génération actuelle qui l'a appris du P. Chastel et de ses adhérens.

De plus, on se demande quand commencera pour l'homme cette *religion*? la nature et le rapport des êtres ne sont pas faciles à comprendre : quand donc l'homme les connaîtra-t-il, c'est-à-dire

quand aura-t-il la *religion naturelle* ? Voilà les graves inconvéniens contre lesquels vient se heurter le P. Chastel, sans presque s'en apercevoir et sans dire un mot qui les éclaircisse.

Nous donnons, nous, une grande importance à ces questions ; parce que nous les croyons pratiques, parce que nous les croyons la cause de la tranquillité ou du bouleversement de la société, la cause du salut ou de la perte de l'humanité. Mais le P. Chastel nous avertit avec une incomparable assurance, qu'il ne s'agit ici que d'une question *spéculative*, et que pour *le fait* et *la pratique* il est de notre avis. Il faut entendre ses paroles, car on ne voudrait pas nous croire, si nous ne le prouvions pas :

« Nous SAVONS, nous autres chrétiens, que Dieu, dès l'origine, » s'est montré généreux envers l'homme, sa créature de prédilection. » *En l'élevant à une destination supérieure à toutes les exigences de* » *sa nature*, en lui *faisant connaître cette fin surnaturelle* et tous » les moyens d'y arriver, il lui *enseigna* en même tems les *prin-* » *cipales vérités naturelles* qui sont du ressort de sa raison ; et ces » vérités, du moins les plus élémentaires, se sont conservées et per- » pétuées généralement dans la société. Cependant, comme elles » s'oblitéraient insensiblement et tendaient à disparaître, Dieu a » voulu à diverses époques en renouveler l'éclat par de *nouvelles* » *révélations*. Mais on se demande si, sans le *secours de la révéla-* » *tion*, l'homme avec les facultés dont il jouit, aurait pu *connaître* » ces vérités, et par conséquent si la raison en a toujours la puis- » sance radicale. » (P. 34.)

Ainsi, on le voit, le *fait*, la *réalité*, sont pour ces traditionalistes si mal menés. Le P. Chastel prétend seulement que quoique la chose ne se soit pas passée ainsi, cependant elle *aurait pu* avoir lieu... Oui, c'est en réalité la seule thèse qu'ont voulu soutenir tous les imprudens catholiques qui depuis 300 ans enseignent la philosophie. Les premiers ont pu avoir quelque excuse, car ils vivaient au milieu d'une société qui, malgré la théorie et en *fait*, était chrétienne. Mais quelle excuse reste-t-il au P. Chastel et à ses imitateurs qui vivent au milieu d'une société, qui de la *possibilité* a passé à l'*acte*, prétend que toutes les vérités dites naturelles, ont été par le *fait* inventées et découvertes par l'homme, dit avec logi-

que qu'elle n'en a pas besoin d'autres; que Dieu ayant donné *directement* aux hommes et par *lui-même* ces vérités naturelles, essentielles, basées sur l'essence des choses, il ne peut changer; que ses vérités leur suffisent; et que, ce que l'on dit *d'autres vérités* données par la parole, non essentielles, non fondées sur l'essence des choses, est indigne de Dieu, etc. C'est la thèse de l'abbé de Lamennais et des rationalistes. Comment se fait-il que le P. Chastel ne voie pas cela? Mais continuons à le suivre : voici la grande question.

3. Origine de nos connaissances. — Le père Chastel cite à tort saint Augustin. — Il n'a pas compris ou il dénature l'opinion de ce père. — Saint Augustin assure que la vérité ne peut être connue que par l'homme pur; — puis ce père a rétracté cette opinion.

Voici enfin que le P. Chastel aborde la question elle-même, dans un 3ᵉ paragraphe qu'il intitule : *Origine de nos connaissances. — Les sourds-muets.* Comment la résoudra-t-il? Nous en donnerons une idée en disant qu'il ne sait pas même poser la question. Car c'est là qu'en est réduite cette pauvre école qu'il représente. Voici ses paroles :

« La première preuve de l'impuissance radicale de la raison, » donnée comme péremptoire par les traditionalistes, c'est que » pour avoir la *première idée,* pour commencer *à penser,* un » enseignement est nécessaire, parole, geste, ou signe quelconque. » Jusque-là l'intelligence reste inerte et comme endormie. C'est » une outre fermée et remplie de ténèbres, où tout dort profon- » dément, jusqu'à ce que le bruit d'une parole ou tout autre si- » gne extérieur vienne *réveiller les idées* et les mettre en mouve- » ment. » (P. 35.)

On le voit, le P. Chastel suppose que tout s'agit pour les traditionalistes de *réveiller les idées.* Or, pour réveiller quelque chose il faut apparemment qu'elle y *soit.* Il pose donc en principe que les *idées sont dans l'âme, innées, ingérées ou imprimées* de Dieu, c'est-à-dire qu'il suppose ce qui est à prouver. Il donne pour fondement précisément le principe que nient ses adversaires. C'est ainsi

que raisonne un homme qui a appris longtems aux autres l'art de raisonner.

Oui, mon R. Père, nous nions que les idées *soient préexistantes dans l'âme*; vous, vous nous l'accordez pour les *idées surnaturelles*, nous, nous le disons de plus, pour un grand nombre d'*idées* ou *vérités*, que vous appelez *naturelles*. Quand donc vous posez cette supposition, vous faites exactement ce que font les rationalistes : vous leur donnez gain de cause. Car, si les *idées* ont été posées par Dieu dans l'âme, si elles y sont là comme *la Belle au bois dormant* du renommé Perrault, si la parole ou les signes ne font que les *éveiller;* il est évident que toutes les fois qu'elles se *lèveront, se développeront, apparaîtront,* elles seront toujours *divines*, plus ou moins brillantes, plus ou moins éveillées, ou coloriées, mais toujours *celles que Dieu y a mises*. Et, dès lors, le faux ne peut exister; *tout est vrai*, comme le dit Jouffroy : seulement on ne voit que plus ou moins de surface, ou de faces de la vérité. Voilà la première aberration où vous tombez en ouvrant la bouche pour poser la question. Ce n'est pas la seule.

2° Le P. Chastel demande pourquoi il faudrait une *parole* pour *éveiller l'âme*, et pourquoi le *premier objet venu ne produirait pas le même effet* (p. 35). En effet, il a raison, s'il ne s'agit que d'*éveiller l'âme*, le premier objet venu peut le faire. Dès sa naissance l'âme est *éveillée*, les cris de l'enfant le prouvent assez. Mais *sait-elle* quelque chose? voilà la question qui est mise de côté par le P. Chastel, tant il a bien compris ce dont il s'agit.

3° Il se demande ensuite si Dieu « ne *pourrait* pas avoir mis » dans l'âme une force secrète qui agît *spantanément*, une lumière » intérieure qui l'éclairât en naissant (*ibid.*). » — Tout est *possible* à Dieu, nous discutons ici la réalité et non la possibilité.

4° Le P. Chastel demande : « Comment l'homme qui n'aurait *aucune idée* pourrait comprendre *le sens* du premier signe qu'on lui donne? » D'où il conclut « qu'il connaît quelque chose avant » toute instruction; car, pour être *enseigné*, il faut déjà *savoir* » *quelque chose* (37). » Et il appelle cela une impossibilité manifeste.

C'est purement une argutie dialectique. Soit; pour *apprendre* quelque chose, il faut déjà *savoir* quelque chose. C'est bien! mais,

de grâce, dites-moi comment il a appris cette chose *précédente* qu'il *sait;* sans doute parce qu'il *savait* précédemment quelque chose; et ainsi à reculons, je vous fais remonter à l'infini; car si vous vous arrêtez à un échelon, c'est cette réponse que je prends pour moi. Vous voyez que votre impossibilité est un amusement d'enfant. Je vais vous faire la réponse, moi: l'homme a *compris* la première parole que vous lui avez dite, parce que Dieu lui a donné *la faculté de comprendre.* C'est la seule raison qu'il y ait à donner, et je vous défie, philosophe, de m'en donner une autre. Eh bien! c'est précisément cette réponse que je vous fais. L'enfant a compris parce qu'il a *la faculté de comprendre;* c'est ainsi que graduellement, insensiblement, il a eu les idées d'être, de tems, de grandeur, etc.

Le P. Chastel veut pourtant prouver ses paradoxes par l'autorité des Pères, et il trébuche d'erreur en erreur; il faut l'entendre expliquant les Pères.

« Il faut donc reconnaître, dit-il, avec saint Augustin, que » toute parole doit trouver dans l'esprit de l'auditeur des *idées* » *préexistantes,* qui lui servent à la comprendre et à la juger: » *Non loquentem qui personat foris sed intùs ipsi menti præsi-* » *dentem consulimus veritatem; verbis fortasse ut consulamus* » *admoniti*[1]; » puis il cite saint Thomas. Arrêtons-nous d'abord à saint Augustin, dont on se sert beaucoup dans cette question. Et, d'abord, nous doutons que le P. Chastel ait lu le passage dans l'auteur même. Comme nous l'avons vu pour M. l'abbé Maret et pour dom Gardereau, nos savans actuels ou ramassent quelques phrases isolées qui se traînent dans les livres, ou bien choisissent un texte de deux lignes et le donnent dans un sens tout à fait opposé à celui de l'auteur, ce qui est une véritable infidélité: c'est ce qui arrive au P. Chastel dans la circonstance présente. Il en conviendra, je l'espère, quand il aura vu le sens de saint Augustin. Voici d'abord le passage non tronqué:

« Pour *toutes les choses* que nous comprenons, nous ne consul-

[1] Le père Chastel cite ici le liv. *de Magistro* en général. Nous ajoutons pour ceux qui veulent vérifier les citations, ch. XI, n° 38, dans l'édition de saint Augustin de Migne, t. I, p. 1216.

» tons pas celui qui parle, et qui résonne au dehors, mais au » *dedans de nous*, la *Vérité*, qui préside à l'esprit même [1]. » Pesons bien ces paroles : il s'agit de *tout ce que* nous comprenons, et pour cela nous consultons au dedans de nous la *Vérité*, qui préside en nous. Or, quelle est cette *vérité?* Le P. Chastel change la réponse de saint Augustin ; il dit que cette *Vérité*, ce sont les *idées préexistantes;* c'est de la métaphysique humanitaire et platonique ; mais que dit au contraire saint Augustin? Il ajoute immédiatement : « Celui qui est consulté, enseigne, c'est le Christ, celui dont » saint Paul a dit [2] : *qu'il habitait dans l'homme intérieur*, c'est-» à-dire la vertu *incommutable* de Dieu et la sagesse éternelle [3] (le » P. Chastel l'a *transmuté* en *idée*). » Voilà donc la philosophie de saint Augustin : Pour *tout ce que nous comprenons*, nous consultons le *Christ*, qui est dans l'homme intérieur, et c'est lui qui enseigne. C'est-à-dire que saint Augustin condamne expressément la philosophie du P. Chastel, laquelle commence, sous le nom de tradition, à mettre *le Christ à la porte, hors la loi philosophique*. — Mais ce n'est pas tout. La *parole* produit son effet naturel sur tous les hommes bons ou méchans ; d'après le P. Chastel, les *idées préexistantes* sont aussi dans tout homme et l'instruisent ; mais *le Christ*, d'après saint Augustin, *répond-il* aussi à tous *ceux qui le consultent?* Ecoutons, voici sa réponse : « Toute âme rai-» sonnable consulte cette vérité, le Christ ; mais il *répond seule-» ment* à chacun autant qu'il peut le comprendre, suivant sa » bonne ou sa mauvaise *volonté* [4]. » On voit donc qu'ici saint Augustin ne parle pas des communications naturelles de la parole que les bons et les méchans reçoivent également, mais de ces

[1] Le père Chastel, comme on le voit, a tronqué la phrase en supprimant le commencement *de universis autem quæ intelligimus*.

[2] *Eph.* III, 16, 17.

[3] Ille autem qui consulitur, docet, qui in interiore homine habitare dictus est *Christus*, idest, incommutabilis Dei virtus atque sempiterna sapientia. (*Ibid.*)

[4] Quam quidem omnis rationalis anima consulit ; sed tantum cuique panditur, quantum capere propter propriam sive malam sic bonam voluntatem potest. (*Ibid.*)

communications, fructueuses pour le salut, accompagnées de la grâce, que reçoivent seulement les hommes *de bonne volonté*. Ce n'est donc pas de la philosophie que fait ici saint Augustin, mais du mysticisme. Le naturel est mêlé et confondu avec le surnaturel. Bien loin de le prendre pour modèle, il faut dire qu'il a *eu tort* de parler ainsi ; et nous disons avec assurance *eu tort*, parce que lui-même a reconnu cette erreur, et il l'a *rétractée*. Ceci va étonner sans doute le P. Chastel ; mais ce n'est pas notre faute s'il ne lit pas saint Augustin, et s'il ne connaît ni ne comprend les écrits de ce Père.

En effet, saint Augustin avait émis encore plus clairement cette opinion dans d'autres passages ; ainsi il avait dit : « Celui-là se » trompe qui croit pouvoir *connaître la vérité*, tandis qu'il vit en» core dans le vice[1]. » Et ailleurs : « O Dieu ! qui avez voulu que » personne ne *connût la vérité*, si ce n'est les hommes purs[2]. » — Or, à la fin de sa carrière, ce grand saint reconnut *la fausseté* de ces principes, et dans son livre des *Rétractations*, en relisant cette dernière proposition, il dit : « Certes, je n'*approuve pas* ce que » j'ai dit : que *personne ne connaît la vérité que les hommes purs ;* » car on peut répondre qu'il y a un grand nombre de méchans » qui connaissent un grand nombre de choses vraies ; car je n'ai » pas défini là ce que c'est que *ce vrai* que les bons seuls peuvent » savoir, et non plus ce que j'entends par *savoir*[3]. » Voilà comment le P. Chastel cite et comprend les Pères. Nos lecteurs se souviennent, au reste, que M. l'abbé Maret[4] avait déjà cité à faux et

[1] Errat autem quisquis putat veritatem se posse cognoscere cum adhuc nequiter vivat. *De Agone christ.* c. XIII, n° 14, dans l'édit de Migne, t. VI, p. 299.

[2] Deus, qui nisi mundos verum scire noluisti. *Soliloquium*, l. I, c. 1, n° 2 ; *ibid.*, t. I, p. 870.

[3] In his sane libris non approbo quod in oratione dixi : *Deus qui nisi mundos verum scire noluisti*. Responderi enim potest, multos etiam non mundos multa scire vera ; neque enim definitum est hic quid sit verum, quod nisi mundi scire non possint ; et quid sit scire. *Retract.*, l. I, c. 4, n° 2 ; *ibid.*, t. I, p. 589.

[4] Voir l'examen critique de la lettre de M. Maret dans notre t. XII, p. 45, 48 et 78 (3me série).

tronqué les textes de saint Augustin ; et, de plus, que dom Gardereau avait voulu nous donner, comme une méthode de philosophie exacte, un opuscule de saint Bonaventure où le saint docteur posait ce principe : « Bien qu'un homme soit éclairé de la » lumière de la nature et de la science acquise, il ne *peut entrer* » *en soi*, afin qu'en lui-même il se réjouisse en Dieu, si ce n'est » *par la médiation du Christ*[1]. » Voilà comment étudient en ce moment nos philosophes et nos théologiens !

Enfin, pour conclusion de ce que je viens de dire ici sur saint Augustin, vous me permettrez, mon R. père, de citer ce que le général de votre compagnie faisait répondre au P. André, un de vos confrères qui, lui aussi voulait introduire le rationalisme parmi vous :

« Si le P. André avait commencé à s'instruire des choses avant » d'en parler, il aurait reconnu : 1° que le *platonisme* de saint » Augustin sur *les idées* n'est point du tout du malebranchisme ; » 2° que ce *platonisme* même n'eut jamais cours dans l'Eglise, ni » avant, ni depuis le concile de Nicée ; 3° que c'est une opinion » très-particulière à saint Augustin, et rejetée par tous les autres » pères de l'Eglise [2] . »

J'ai l'espoir, mon R. P., que cette réponse vous empêchera de vous appuyer sur les *opinions* de saint Augustin, particulières à ce père et, qui plus est, rétractées par lui.

4. Le P. Chastel tronque la citation de saint Thomas et ne comprend pas ce qu'il cite. — Saint Thomas pense précisément le contraire de ce que lui fait dire le P. Chastel.

Le P. Chastel cite ensuite saint Thomas. Mais nous allons encore étonner nos lecteurs, quand nous leur apprendrons que dans ce passage même le saint docteur dit le contraire de ce que lui fait dire le P. Chastel, qui a supprimé la moitié de la phrase, et n'a pas compris celle qu'il a citée. Voici ses paroles : « Saint Thomas » n'est pas moins formel (que saint Augustin); voici comment il

[1] Voir notre t. xvi, p. 383.

[2] Le *P. André, jésuite*, Documens inédits, etc., publiés par MM. Charma et Mancel ; Caen 1844, t. i, p. 298.

» s'exprime dans son *ouvrage* également intitulé : *De magistro*[1], » art. 1, rép. 2e :

« Il faut dire que la *connaissance des choses* n'est point effectuée » en nous par la connaissance des signes, mais par la connaissance » d'autres choses plus certaines, c'est-à-dire des *principes.* » Le P. Chastel s'arrête ici ; reste encore à savoir comment nous connaissons les *principes ;* aussi le saint docteur continue : « Lesquels » principes *nous sont proposés* par certains signes, et appliqués » à d'autres choses qui auparavant nous étaient inconnues simplement, quoique connues de nous *dans un sens,* comme nous » l'avons dit ; car la connaissances des principes produit en nous » la *science des conclusions*, et non point la connaissance des » signes[2]. »

Saint Thomas parle ici de la *science des conclusions,* c'est-à-dire de l'application des principes. Ainsi il est clair que dans une démonstration mathématique c'est la *connaissance des principes,* et non la parole actuelle du professeur, qui produit en moi la science. C'est en ce sens que le saint docteur ajoute cette parole citée isolément par le P. Chastel : « Toute *science* vient d'une » connaissance précédente[3] ; » c'est ce que le P. Chastel a dû voir clairement dans la 11e réponse, qu'il s'est bien gardé de citer. Voici en effet ce qu'y dit le saint docteur : « Le maître propose *les*

1 Il n'est pas inutile de noter le soin que prend le P. Chastel pour qu'on ne puisse vérifier ses citations : on a vu d'abord qu'il a refusé de citer tous les auteurs qu'il réfute et qu'il tronque, quant à ceux qu'il invoque, comme ici, il donne des titres qu'il est presque impossible de vérifier. Ainsi il n'existe pas d'*ouvrage* de saint Thomas intitulé : *De magistro.* Nous avons parcouru vainement les 19 vol. in-fol. de l'édition d'Anvers. Alors nous avons pensé qu'au lieu d'un titre d'*ouvrage* ce pourrait bien être le titre d'un *chapitre.* C'est ce qui est arrivé : *de Magistro* forme la XIe *question* de l'ouvrage intitulé *Quæstiones de veritate.* Mais qui aura la patience de chercher cela, et de s'assurer que la citation est tronquée, et que le saint docteur dit le contraire de ce qu'on lui fait dire ?

2 *Quæstiones de veritate,* quæst XI, dans le t. VIII, p. 765 de l'édit. d'Anvers, 1612.

3 *Ibid.*, ad 3.

» *signes des choses intelligibles*, par lesquels l'intellect agissant » (ce que nous appelons l'activité) REÇOIT les intentions (con- » naissances) *intelligibles*, et les *écrit* (elles n'étaient donc pas » écrites avant d'avoir reçu les signes) dans l'*intellect possible* (ce » que nous appelons la capacité, la faculté); d'où il faut conclure » que les *paroles du maître*, entendues ou lues, se comportent » (*se habent*) pour *causer la science* dans l'intellect, comme les » choses qui sont hors de l'âme (pour causer les sensations); car » c'est des unes et des autres que l'intellect REÇOIT les inten- » tions intelligibles, quoique les paroles du maître aient plus d'ac- » tion *pour causer la science*, que les choses extérieures qui sont » hors de l'âme, en ce que les paroles sont les *signes* des inten- » tions intelligibles [1]. »

Eh bien! qu'en pensent nos lecteurs? Cela est-il clair? Que dire donc du P. Chastel? A-t-il cité saint Thomas à faux? A-t-il voulu tromper ses lecteurs? A Dieu ne plaise que nous le disions. Le P. Chastel a fait comme la plupart des faiseurs de philosophies, il a ramassé une phrase isolée dans quelque vieux malebranchiste, et il l'a donnée comme exprimant l'opinion du saint docteur. Mais que penser de cette méthode?

Certes, ce n'est pas ainsi que nous avons fait nous-même. Quand nous avons voulu leur faire connaître l'opinion du saint docteur, nous leur avons cité le passage entier, où il dit que « l'intellect humain... est *en puissance* à l'égard des choses intel- » ligibles, et qu'au *commencement* il est *comme une table rase*, *sur* » *laquelle il n'y a rien d'écrit* [2]. » Cela est clair et net. Pourquoi le P. Chastel n'en dit-il rien? De plus, nous avons traduit en

[1] *Ad* XI... Proponit enim doctor rerum intelligibilium *signa*, ex quibus intellectus agens *accipit* intentiones intelligibiles et describit eas in intellectu possibili. Unde ipsa verba doctoris audita vel visa in scripto, hoc modo se habent ad *causandam scientiam* in intellectu, sicut res quæ sunt extra animam : quia ex utrisque intellectus intentiones intelligibiles *accipit*, quamvis verba doctoris propinquiùs se habent ad *causandam scientiam*, quam sensibilia extra animam existentia, in quantum sunt *signa* intelligibilium intentionum. *Oper*. t. VIII, p. 765.

[2] Voir tout le passage dans notre tome XII, p. 77 (3e série).

entier le chapitre du même ouvrage de saint Thomas, *Questions sur la vérité*, ayant pour titre : *Si l'âme humaine reçoit la connaissance des choses sensibles* [1] ? dans lequel le saint docteur, qui ne se contredit pas, dit expressément le contraire de ce que voudrait lui faire dire le P. Chastel. Saint Thomas y réfute souvent saint Augustin, et prouve que celui qui enseigne *cause* vraiment la science, et ne se borne pas à la *dévoiler* ou à l'*exciter*. Mais tout cela est ignoré de nos professeurs de Sorbonne et de philosophie, qui se bornent à se transmettre quelques passages isolés qu'ils ne vont jamais vérifier dans les textes. Oh! science philosophique et théologique, quand vous réveillerez-vous?

5. Des sourds-muets. — Le P. Chastel soutient que Dieu leur a donné la force de s'élever à la notion de l'être suprême, — mais que cette notion est *matérielle*. — Danger et absurdité de cette théorie.

Mais voici que le P. Chastel va critiquer la philosophie catholique sur un des points les plus importans, celui-là même qui semblait acquis à la science catholique, à savoir que *l'homme ne peut penser sans la parole*, et qu'en conséquence il n'a pas *inventé le langage*. Le P. Chastel, dans son amour pour le Rationalisme, va lui accorder libéralement que les sourds-muets peuvent avoir d'*eux-mêmes*, et par la force native de leur esprit, les notions intellectuelles, connaître le bien et le mal, le vrai et le faux, Dieu, etc.

Et, d'abord, il pose en principe « qu'un enfant apprend beau- » coup de choses par l'instruction; mais qu'il en *sait plusieurs* » *par lui-même*. Il connaît même *quelque chose* avant toute in- » struction (p. 37). » — Comme cette gradation est bien amenée! L'enfant sait *plusieurs choses* par lui-même; puis il connaît *même quelque chose* avant toute instruction! — On attend de savoir quelles sont *ces choses*, et même *ce quelque chose*, et les preuves de ce fait, le P. Chastel se contente d'ajouter cette énormité que nous avons déjà réfutée : « Car, pour être enseigné, il faut déjà » *savoir quelque chose* (*ibid.*). » Ce qui revient à dire que la

[1] Voir ce chapitre de saint Thomas dans notre tome XIV, p. 306, et un autre texte dans notre tome XVI, p. 31. Toutes les assertions du P. Chastel y sont réfutées presque dans les mêmes termes où il les pose.

science de l'homme est comme celle de Dieu, qu'elle n'a jamais *commencé*. Voici ensuite le jugement que porte le P. Chastel sur ceux qui ont soutenu qu'avant l'enseignement le sourd-muet n'a ni croyances ni règles morales :

« Certains instituteurs de sourds-muets peuvent être soupçonnés » dans leurs rapports d'avoir *chargé* le tableau pour mieux faire » ressortir la prodigieuse transformation opérée *par leurs soins*, » comme si de quelques brutes ils avaient fait des hommes, et leur » avaient donné *une âme* (p. 38). » Voilà comment sont jugés les Sicard, les abbé de l'Epée et tant d'hommes qui toute leur vie avaient étudié les sourds-muets. Notons de plus, qu'ici le P. Chastel les calomnie, quand il les accuse d'avoir soutenu qu'ils avaient *donné une âme* à leurs élèves; dans son ignorance des termes philosophiques, le P. Chastel identifie l'enseignement ou l'instruction avec l'*âme*. Mais poursuivons :

« Privés de l'ouïe, les sourds-muets ne peuvent connaître le son, » n'en ont *aucune idée* et ignorent complétement sa valeur comme » signe (c'est là notre opinion). Ils ont la voix, et ils *ne peuvent* » avoir la parole, faute de la *connaître*, et non faute de l'*avoir* » *reçue des autres* (*ib.*). » Voici qui est curieux ? Quoi donc, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas reçu la parole, c'est parce qu'ils ne la connaissent pas qu'ils ne peuvent parler, en sorte qu'ils ne connaissent pas une chose qu'ils auraient reçue. Devine qui pourra ce logogryphe. Mais voici que nous arrivons à la question.

« On a dit et répété mille fois (toute l'école catholique moderne) » que les sourds-muets, avant qu'ils soient introduits à la *vie de* » *l'esprit* (vous vous trompez, l'esprit *vit*, mais il ne *connaît pas*) » par la merveille des méthodes modernes, sont incapables de mo- » ralité, n'ont *aucune idée intellectuelle*, aucune notion du *de-* » *voir*, etc. » C'est bien là la question. Le P. Chastel répond avec tous les rationalistes et les humanitaires. « C'est *une erreur*, une » déplorable erreur. Pour la renverser, cette erreur, il suffisait » de l'exemple d'un seul sourd-muet chez qui on eût découvert » la trace d'une *seule idée* avant son instruction. Hé bien ? ce n'est » pas sur un seul qu'on a constaté l'*existence de la pensée*; et il a » été reconnu par les meilleurs observateurs que les sourds-muets

» isolés dans les familles sont généralement *capables* de penser, » de juger et de comparer. » (P. 38.)

Avant d'aller plus avant, nous demanderons au P. Chastel quel est l'auteur qui a soutenu que les sourds-muets n'avaient *aucune idée* d'aucune espèce, et étaient *incapables de penser*. Personne, absolument personne. Nous convenons que l'enfant, dès qu'il est *en activité, pense;* mais il y a diverses sortes de pensées, il pense à toutes les choses dont il voit ou reçoit l'objet. Il pense à sa mère, au manger et au boire, au chaud et au froid. Qui a nié cela ? Mais cela constitue-t-il la moralité, les idées intellectuelles, la notion du devoir, ou en termes moins vagues, cela fait-il qu'il puisse inventer, ou trouver en soi, ou produire avant toute instruction, *ce qu'il doit croire*, et *ce qu'il doit faire*, c'est-à-dire *la religion naturelle*, comme on prétend (non pas qu'il le fait) mais qu'il *peut le faire?*

Voilà la question que ne sait pas même poser le P. Chastel. Car, à la suite de la phrase où il dit qu'ils sont *capables de penser*, il passe sans transition à un autre genre de connaissances et continue : « de distinguer le *bien* et le *mal*, d'avoir l'*idée* plus ou » moins grossière *d'un être supérieur*, maître de la nature. » C'est une assertion purement gratuite du P. Chastel; car c'est précisément ce que l'on nie, et lui se borne à l'affirmer pêle-mêle avec d'autres choses qu'on accorde. Il aurait dû dire quelle est cette connaissance du bien et du mal, où ils en prennent la notion, la sanction, la nécessité, l'obligation, quelle est cette *idée* de l'être supérieur, etc., rien, rien, rien. Le P. Chastel est aussi muet que les muets, lui-même, et pour cause.

Cependant il apporte les paroles de M. Morel, professeur aux Sourds-Muets : il convient d'entendre ce témoignage, il est tiré d'un discours prononcé à une *distribution de prix*, et c'est là qu'on trouve, dit le P. Chastel, *une idée exacte* de la condition intellectuelle du soud-muet avant son instruction. C'est curieux et instructif à connaître, écoutons :

« On s'imagine que sans le secours de nos langues artificielles, » le sourd-muet est incapable de manifester l'*activité de son âme ;* » (qui a dit cela?) qu'avant d'entrer dans nos écoles, c'est une *ta-* » *ble rase* où la main de l'instituteur peut seule graver *quelques ca-*

« *ractères* (non *quelques caractères*, mais les *notions intellectuelles*); » on le ravale au niveau de la brute... Le sourd-muet apporte en » naissant les mêmes *facultés* (excepté la faculté d'entendre) que » l'enfant doué de l'ouïe. Les objets extérieurs, les actions des » hommes, le spectacle varié de la nature font sur le jeune sourd- » muet, les mêmes *impressions* que sur l'enfant qui entend ; ils » attirent son *attention*, frappent son imagination, se gravent dans » sa mémoire et fécondent son esprit... L'égalité entre le sourd- » muet et l'enfant qui jouit de l'intégrité de ses sens, ne cesse » qu'au moment où ce dernier entre en possession de *la parole* » (cela n'est pas tout à fait exact, il fallait dire jusqu'au moment où » l'enfant commence à *recevoir et à comprendre la parole;* car il » est évident que dès ce moment l'égalité cesse)... Témoin, des » phénomènes de la nature, le sourd-muet observe, réfléchit, juge, » lie l'effet à la cause, prévoit... Il éprouve les mêmes sentimens » que les autres enfans. »

A part les remarques que nous avons faites, nous pouvons accorder tout cela ; le sourd-muet éprouve toutes les *sensations* qui lui sont apportées par les sens qu'il a intègres comme les autres, c'est-à-dire la vue et le tact. Mais cela ne touche pas même à la question que nous traitons ici : *Le sourd-muet a-t-il les notions intellectuelles de Dieu, de dogme, de morale, de devoir?* etc. Voilà la question ; mais l'auteur y arrive, écoutons :

« Le *monde moral* ne lui est pas entièrement fermé ; il a quel- » que *notion* de la propriété, distingue *le vrai du faux, le juste* » *de l'injuste, le bien du mal.* Il peut même *s'élever* au vague » pressentiment d'un être supérieur. Mais INCAPABLE de se for- » mer une idée exacte de la Divinité, il la MATÉRIALISE. »

Enfin, voilà le système ; enfin, ajouterons-nous, nous avons encore un coupable qui avoue sa faute, mais qui s'obstine dans son péché. En effet, qu'avons-nous prétendu? C'est que l'homme, sans la parole, n'aurait pas des notions *intellectuelles*, c'est la proposition avouée par le P. Chastel ; or, que vient-on de dire ici, c'est que la *notion de l'être supérieur*, celle que l'on prétend être la première, innée, imprimée, ineffaçable, cette notion, il est *incapable* de l'avoir pure, il la *matérialise* ; il la fait semblable aux choses qu'il a vues par les sens. Avons-nous dit autre chose?

Eh bien ! amis lecteurs, voilà les professeurs, philosophes et théologiens, qui enseignent la philosophie dans nos écoles catholiques ; voilà les contradictions, erreurs, tautologies, logomachies, qu'on fait entrer dans la tête de ces jeunes gens que les parents confient à ces maîtres de sagesse.

Car, qu'on y fasse bien attention, c'est sur ces principes qu'est fondé tout ce qu'on appelle *religion naturelle, morale naturelle, droit naturel, lois naturelles,* dont on nous inonde dans tous les discours et tous les livres, et que l'on enseigne dans les colléges, lycées, écoles de droit et de médecine, tribune nationale, romans, etc.

En présence de ce chaos de doctrines, ne peut-on pas dire que ceux qui les professent se *moquent de Dieu*. Et ce n'est pas sans motif que nous nous servons de ce mot; car, enfin, que nos lecteurs y fassent attention, quand le P. Chastel soutient ici que le sourd-muet arrive enfin à se former une *idée matérielle de Dieu*, il soutient cette thèse, parce qu'il prétend que c'est *Dieu qui a donné à l'enfant cette force, cette faculté, cette faveur ;* il soutient que, en vertu des *dons* que Dieu lui a faits, en vertu de cette lumière *naturelle* qui n'a pas besoin de la parole, ni de l'enseignement externe, il peut *s'élever à la notion du premier principe*, il peut *inventer Dieu ;* c'est donc comme exercice d'une faculté, d'un *don divin*, qu'il nous apporte pour *produit*... un *Dieu-matière*. Voilà le droit, la faculté, la force divine que le P. Chastel réclame pour l'homme.... Merci ! Et puis faites attention que tout le reste de cette *religion naturelle* sera comme la notion de Dieu, confus et vague, faux et incomplet. Le P. Chastel avoue tout cela, et obstinément le *coupable soutient* que malgré le *fait*, il faut défendre la *théorie*, comme l'exercice d'une faculté donnée de Dieu.

Que nos lecteurs réfléchissent à ces questions, et qu'ils nous disent si nous avons tort, quand nous faisons tomber sur ces hommes la responsabilité de ce chaos de doctrines qui nous absorbe, et surtout la *diminution des vérités parmi les hommes ;* enfin, le mépris où est tombé le nom trois fois saint de notre grand Dieu.

Dans un prochain article nous continuerons cette curieuse discussion. A. B.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. ROME. *Entrée de l'armée française.* C'est le 29 juin, jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, que l'armée française, ayant occupé, après assaut, le sommet du mont Janicule, qui domine tout Rome, la municipalité romaine demanda une suspension d'armes pour traiter de l'entrée des Français. Aucune stipulation n'ayant été consentie, l'armée française a pris possession de Rome, le 2 juillet, jour de la Visitation de la sainte Vierge, au milieu des acclamations du peuple, mêlées sur le Corso à quelques cris des clubistes.

— *Envoi des clefs de la ville de Rome au Pape. — Audience et discours du Saint-Père.* « Un des premiers soins du général Oudinot, après la soumission de Rome, a été de faire porter au souverain Pontife, avec *les clefs de la ville*, l'heureuse nouvelle du retour de la paix. Cette mission, par un sentiment de délicatesse que tout le monde a compris, fut confiée à un officier supérieur du génie, au colonel *Niel*, chef d'état-major du général de division Vaillant et l'un des officiers les plus distingués de cette arme. Le colonel s'embarqua sur le Tibre; il arriva rapidement à Gaëte et fut à l'instant admis près de Sa Sainteté. La satisfaction et la joie du Saint-Père furent profondes et mêlées de larmes. C'était enfin la victoire de l'ordre et la délivrance d'une population tant aimée et depuis si longtems opprimée. Le Saint-Père écoutait avec un intérêt paternel le récit des souffrances de l'armée française et le détail des pénibles travaux prolongés dans le seul but d'épargner à Rome la ruine et les désastres. Enfin, tout ému, le souverain Pontife s'exprima ainsi :

« Colonel, je l'ai souvent dit en d'autres occasions, et je suis heureux de pouvoir le répéter aujourd'hui après un si grand service : *c'est sur la France que j'ai toujours compté*. La France ne m'a rien promis, mais je sentais qu'au moment opportun elle donnerait à l'Église ses trésors, son sang, et, ce qui est plus difficile peut-être pour ses valeureux fils, ce courage contenu, cette persévérance patiente auxquels je dois qu'on ait conservé intacte ma ville de Rome, ce trésor du monde, cette cité si aimée et si éprouvée vers laquelle, dans mon exil, mon cœur, mes regards pleins d'angoisse furent toujours tournés. Dites au général en chef et à tous les généraux sous ses ordres, à tous ses officiers, et je voudrais que cela pût être dit à chaque soldat, que ma reconnaissance est sans bornes. Mes prières pour la prospérité de votre patrie en seront plus ferventes. Quant à mon amour pour les Français, il deviendrait plus vif (ajouta le pape en souriant), si cela était possible. Quant à vous,

colonel, je serais heureux de pouvoir vous donner une preuve de mon estime particulière. »

Le colonel répondit que ses désirs seraient comblés si Sa Sainteté daignait lui accorder pour lui-même et pour sa femme un pieux souvenir.

« Voilà, dit aussitôt le Saint-Père, en présentant au colonel, avec une » grâce exquise, un magnifique chapelet, voilà pour l'épouse chrétienne, » et voici, ajouta-t-il en décorant le colonel de la croix de comman- » deur de l'ordre de Saint-Grégoire, voici pour le vaillant soldat. »

» L'entretien dura deux heures encore, et le colonel partit porteur de la lettre autographe de Sa Sainteté au général Oudinot, que nous publions ici :

Lettre de Pie IX à M. le général Oudinot.

« Monsieur le général,

« La valeur bien connue des armes françaises, soutenue par la justice de la cause qu'elles défendaient, a recueilli le fruit dû à de telles armes, la victoire. Acceptez, monsieur le Général, mes félicitations pour la part principale qui vous est due dans cet événement, félicitations, non pas pour le sang répandu, ce que mon cœur abhorre, mais pour le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, pour la liberté rendue aux personnes honnêtes et chrétiennes, pour lesquelles ce ne sera plus désormais un délit de jouir des biens que Dieu leur a départis, et de l'adorer avec la pompe religieuse du culte sans courir le danger de perdre la vie ou la liberté.

» Sur les graves difficultés qui devront se rencontrer par la suite, je me confie dans la protection divine. Je crois qu'il ne sera pas inutile à l'armée française de connaître l'histoire des événemens qui se sont succédé pendant mon pontificat ; ils sont retracés dans mon *allocution*[1] dont vous avez connaissance, monsieur le Général, mais dont je vous remets néanmoins un certain nombre d'exemplaires, pour qu'elle puisse être lue de ceux à qui vous jugerez utile de la faire connaître. Cette pièce prouvera suffisamment que le triomphe de l'armée française est remporté sur les ennemis de la société humaine, et ce triomphe devra, par cela même, éveiller des sentimens de gratitude dans tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes en Europe et dans le monde entier.

» M. le colonel Niel, qui, avec votre dépêche très-honorée, m'a présenté les clefs d'une des portes de Rome, vous remettra la présente. C'est avec beaucoup de satisfaction que je profite de cet intermédiaire pour vous exprimer mes sentimens d'affection paternelle, et l'assurance de prières que j'adresse continuellement au Seigneur pour vous, pour l'armée française, pour le Gouvernement et pour toute la France.

[1] C'est celle dont nous publions la fin dans ce n°, ci-dessus p. 27.

« Recevez la bénédiction apostolique que je vous donne de cœur.

« *Datum Cajetæ, die* 5 *julii* 1849. PIUS, P. P. IX. »

—*Cérémonie accomplie à Saint-Pierre, le dimanche 15 juillet, pour célébrer la restauration du gouvernement pontifical.* Déjà dès le dimanche 8, le général Oudinot accompagné des autres généraux de l'état-major général et de détachemens de diverses armes, s'était rendu à l'église Saint-Louis des Français, pour remercier Dieu du succès de nos armes; mais c'est surtout dans la solennité du 15 juillet, que l'on a pu voir le véritable esprit de la population romaine. Comme les discours qui ont été prononcés par Mgr Marini, secrétaire du chapitre, le cardinal Tosti et le général Oudinot, contiennent plusieurs faits historiques, nous allons les publier ici. En recevant le général Oudinot à la porte de l'église, Mgr Marini lui a dit :

« Nous sommes heureux, monsieur le Général, de vous recevoir dans cette auguste basilique où vous vous présentez, au nom de la généreuse nation française, pour reprendre les illustres traditions de Charlemagne, qui, sur les autels des apôtres saint Pierre et saint Paul, déposa l'acte solennel de sa magnanime religion et de sa piété. C'est à l'intercession de ces glorieux apôtres, dont les corps reposent ici comme gage précieux de la protection divine, que nous devons d'avoir échappé à tant de périls qui nous environnaient; et vous, monsieur le Général, vous leur devez le plus bel ornement de votre victoire en nous épargnant le sang et les ruines. En rendant des actions solennelles de grâce à Dieu, nous ne cesssons de le supplier de nous continuer sa protection, et nous espérons que, dans sa bonté, il corrigera tous ceux qu'il voulait punir, afin que le monde soit purgé des ennemis de l'ordre et de la religion, non par les armes de sa colère, mais par l'abondance de sa grâce.

» Dieu vous a choisi, monsieur le Général, pour accomplir les grandes destinées qu'il réservait pour la consolation de cette ville, quand nos chagrins et nos humbles prières touchaient sa miséricorde; vous êtes l'homme béni de Dieu. Agréez les hommages de notre reconnaissance, dont vous recevrez de continuels témoignages dans les acclamations du peuple romain. »

Le général Oudinot a répondu :

« La France a confié à ses soldats une grande et sainte mission, et nous venons aujourd'hui remercier Dieu de nous avoir accordé de la conduire à bonne fin. Le rétablissement de l'autorité temporelle du Saint-Père dans sa capitale est un gage certain de la paix du monde. La France n'a reculé devant aucun sacrifice pour accomplir cette œuvre à la fois sociale et religieuse. Elle trouvera sa récompense dans la prospérité des Etats romains et dans l'estime des pays catholiques. C'est son unique

ambition. En ce jour solennel, je suis fier d'être l'interprète et le garant de ses généreuses intentions. »

Après le *Te Deum*, le cardinal Tosti a pris à son tour la parole :

« Monsieur le général, a-t-il dit, vous transmettrez à vos descendans le titre de *libérateur de Rome*. Permettez, toutefois, à un cardinal romain de vous exprimer, quoique d'une voix affaiblie par de longues souffrances, au nom de ses collègues, à vous et à votre armée ainsi qu'à la France très-chrétienne, des sentimens d'éternelle gratitude. Vous nous avez délivrés de l'oppression de monstres qui déshonorent le genre humain, et aujourd'hui vous nous annoncez le retour du Pontife suprême, notre père et souverain. Quelques furies de l'enfer se sont déchaînées et se déchaînent encore contre lui; mais la voix générale du monde chrétien, qui veut qu'il revienne glorieux, leur fermera la bouche. Oui, il viendra, mais toujours accompagné de sa douceur extraordinaire, quoique les méchans qui en abusent croient que l'impunité leur est due et deviennent de plus en plus audacieux. Monsieur le général, votre sagesse, votre conduite militaire, celle des braves qui vous entourent, nous ont épargné les maux de la guerre, et les *dévastations* qui déshonorent Rome et ses environs sont *dues au génie malfaisant de nos tyrans*. La discipline et la moralité de vos troupes servent d'exemple et de châtiment à ce petit nombre de Romains égarés par cette masse d'impies réunis ici. Les braves gens pleurent encore le peu de sang français versé ici; mais ce sang, uni à celui des prêtres innocens et de citoyens honnêtes égorgés par ces monstres, appellera les bénédictions du ciel sur la France, sur vous et sur vos valeureux soldats.

» Je vous dois des remerciemens particuliers ainsi qu'au digne gouverneur de Rome pour m'avoir réintégré dans l'administration de l'institution apostolique de Saint-Michel qui tient tant au cœur de Sa Sainteté, et mis en état d'en expulser tant de corrupteurs et d'impies qui s'y étaient introduits. J'espère qu'un jour vous daignerez le visiter. *Vive la religion! vive le Souverain Pontife! vive la France!* »

Voici la réponse du général Oudinot :

« Eminence, en personnifiant en moi l'armée que je commande, vous me rendez un insigne honneur, mais vous m'attribuez une part trop importante dans l'heureux événement accompli. *Le rétablissement du pouvoir temporel du Saint-Père est l'œuvre de toute la France.* Nous, soldats, nous n'avons été que les instrumens d'une cause sainte et généreuse. C'est à notre gouvernement que doit être renvoyé tout le mérite de cette entreprise et à la protection de la divine Providence le bon succès de qui l'a couronnée.

» Eminence, nous n'avons jamais douté des sympathies des Romains

pour notre France, et bien que l'entrée de cette belle ville nous fût interdite, nous savions parfaitement qu'elle se trouvait sous un joug oppresseur et étranger. Dès l'instant où vous avez été affranchis de cette tyrannie, où vous avez pu manifester vos sentimens, vous avez donné libre cours à votre respect pour le Saint-Père et pour la religion. J'ai reçu de nombreuses adresses et de chaudes manifestations qui demandent la rentrée de Sa Sainteté.

» En relevant aujourd'hui le drapeau pontifical sur le fort Saint-Ange, nous ne faisons que satisfaire vos vœux particuliers et ceux du monde catholique entier. Je dois ajouter que nous nous sommes dévoués avec bonheur à l'accomplissement de ce devoir.

» J'ai à remplir un autre devoir ; Eminence, vous venez de faire l'éloge de la discipline et de la moralité des troupes sous mes ordres. Jamais éloge ne fut mieux mérité.

» Je suis heureux de pouvoir proclamer de la basilique de Saint-Pierre, devant d'innombrables témoins, que pendant une campagne de près de trois mois, mes compagnons d'armes ont donné des preuves continuelles d'une brillante valeur jointe à un profond respect pour l'ordre et la discipline. Je n'exagère pas en disant que partout et toujours, officiers, sous-officiers et soldats, ont été de véritables modèles de la vertu militaire.

» Vous avez dit, Eminence, que les dévastations qui ont désolé Rome doivent être attribuées au génie destructeur de vos persécuteurs. Grâces vous soient rendues, Eminence. Ce témoignage si juste et si imparfait me fait battre le cœur plus que je ne le saurais dire. On ne saura peut-être jamais tout ce que nous avons souffert à la pensée que les exigences de la guerre pouvaient entraîner avec elles la destruction de monumens séculaires. Dans l'intention de les préserver, nous avons ralenti nos opérations et retardé un résultat qu'il importait tant d'obtenir.

» Dieu nous a récompensés de cette longanimité. Oui, Excellence, les services que l'armée française a pu rendre à la religion et à l'ordre social sont aujourd'hui pleinement récompensés. Notre ambition est satisfaite, puisque nous avons obtenu la confiance de vos compatriotes, ainsi que la sympathie et l'estime des populations catholiques. Vous avez fini votre allocution en criant : *Vive la France!* Je terminerai ainsi : *Vive la religion! vive le Saint-Père!* »

Le cardinal Tosti a répliqué :

« Vos paroles, général, sont dictées par l'esprit de Dieu. Ses bénédictions descendront toujours sur vous et sur la France. *Vive la Religion! vive le Souverain-Pontife! vive la France!* »

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 116. — Août 1849.

Philosophie catholique.

RECHERCHES SUR LES TRADITIONS ÉTRUSQUES.

Deuxième Article [1].

Victoires des Étrusques sur les Ombriens. — Ils s'établissent dans l'Italie centrale. — Leurs conquêtes dans le nord et dans le midi de la Pénin sule. — Les Gaulois, les Samnites et les Romains. — Lacune dans no tre système d'enseignement. — Antiquité de la civilisation des Étrus ques. — Leur développement dans l'Italie centrale. — Leurs villes principales. — Argylla. — Tarquinies. — Véies. — Nécropole de Tarquinies.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler les idées développées dans notre premier article. Les voici : 1° Les études orientales confirment, sur tous les points, le récit biblique ; 2° l'état de nature est une pure chimère ; 3° les premiers habitans de l'Italie ne sont pas sortis du sein de la terre ; ils n'ont pas été créés sur le sol même de cette contrée ; 4° à une époque qu'on ne peut déterminer, des races étrangères se rencontrèrent dans cette région de l'Europe, et l'Italie devint le commun asile des fugitifs de l'*ancien monde* [2] ; 5° entre tous ces peuples, les *Étrusques* ont eu l'existence la plus brillante.

D'où venaient-ils? Problème difficile, insoluble peut-être ! Les anciens n'ont à nous offrir sur ce point que des systèmes opposés. Dans les solutions des modernes, même diversité. Nous ne pou-

[1] Voir le 1er art., t. VIII, p. 245, (3me série).

[2] M. Vic. Duruy, *Histoire des Romains et des peuples soumis à leur domination*, t. I, p. 20.

vons pas essayer de concilier entre elles les vues de Micali et de Bossi, de Hooke et de Grotefend, de Curtius et de Muller, de Niebuhr et de Wachsmuth, de Schlégel et de Creuzer, etc. Il faut ajouter cependant que l'opinion la plus générale est pour l'origine asiatique des Étrusques. Cette opinion paraît aussi la mieux fondée.

Mais alors d'autres questions se présentent : à quelle époque ce peuple a-t-il quitté l'Asie ? Quelles contrées a-t-il traversées pour passer en Europe ? Nouvelles difficultés. Il faut peut-être renoncer à agiter ces problèmes. Il en est des premiers jours des Étrusques et de leurs premiers campemens comme des sources du Nil; un voile impénétrable semble les dérober à nos regards.

Telles sont les idées que nous avons présentées dans notre premier article.

Au moment où l'histoire s'empare des *Étrusques* pour ne plus les quitter, elle nous les montre vainqueurs des *Ombriens* [1]. Franchissant l'Apennin, ils vont s'établir entre le Tibre et l'Arno. C'est dans cette partie la plus belle et la plus riche de l'Italie, qu'ils jettent les fondemens de leur vaste et puissant empire; c'est aussi dans cette partie que leur existence finira.

De là ils pénètrent, les armes à la main, jusque dans les défilés des montagnes Rhétiennes. L'Italie supérieure est forcée de recevoir leurs colonies; ils y fondent sous le nom de *Nouvelle-Étrurie*, un vaste état, composé de *douze* villes confédérées [2]. On sait qu'il s'étendait de la mer tyrrhénienne à l'Adriatique [3].

Les Étrusques passent aussi le Tibre, imposent aux Latins

[1] S'il faut en croire les Annales étrusques, la *ruine* des Ombriens s'accomplit 434 ans avant la fondation de Rome. Varr., ap. *Censor.*, 17. La date donnée par Denys est 500.

[2] V. Micali, l'*Italia, avant la domination des Romains*, t. 1, p. 146-50. Mantoue était une de ces villes.

Mantua dives avis, sed non genus omnibus unum;
Gens illi triplex, populi sub gente quaterni;
Ipsa caput populis : *Tusco* de sanguine vires.
Virg. *Æneid.* x, 201. V. Heyne *ad. h. l.*

[3] Voir Scylax, *Perip.*, p. 12.

leurs rites et leurs usages, soumettent les Volsques pour quelque tems[1] et s'emparent de la Campanie. Là, 800 ans avant notre ère, ces fiers dominateurs envoient encore des colonies et fondent *douze* cités. Parmi les plus célèbres on compte Nola, Acerræ, Herculanum et Pompéi: c'était une nouvelle Étrurie qu'ils créaient[2].

Il y eut donc un tems où leur domination s'exerça sur les contrées situées entre Gênes et Venise, entre les Alpes et le détroit de Sicile[3]. Avant la guerre de Troie, ils remplissaient du bruit de leur gloire la Grèce et la Péninsule italique[4].

Puis un jour, de terribles adversaires se lèvent enfin. Les Gaulois au nord, les Samnites au midi, essayent de démembrer cette puissance colossale. Ils triomphent, et les Étrusques, perdant leurs conquêtes, se trouvent refoulés entre le Tibre et l'Arno. Mais leur grande confédération dans cette partie de l'Italie reste intacte. Elle conservera longtems encore toute sa force et tout son éclat. Pour la détruire il faudra de grandes dissensions civiles, les attaques multipliées des Gaulois et les armes de Rome.

Cette dernière ville brisera la puissance des Étrusques, elle en recueillera les débris; mais, avant de leur succéder, elle aura courbé le front sous le sceptre de leurs rois. Il en sera de ces Étrusques comme des Grecs: captifs, ils captiveront leur farouche vainqueur[5]. Le superbe peuple romain ira leur prendre ses arts, les insignes de sa magnificence, les *collèges de ses augures et de ses aruspices, ses rites religieux et divinatoires*,... tout ce qui contribua tant à élever sa grandeur naissante. On le verra ensuite, comme un insolent parvenu, travailler à plonger dans l'oubli ces Étrusques qui l'auront civilisé[6].

[1] Gente Volscorum, quæ etiam ipsa Etruscorum potestate regebatur Cato, ap. Serv. *ad Æneid*, XI, 567.

[2] V. M. Duruy, *Hist. des Romains*, t. I, p. 37-38.

[3] Tanta opibus Etruria erat, ut jam non terras solum, sed mare etiam, per totam Italiæ longitudinem, ab Alpibus ad fretum siculum, famâ sui nominis implesset. Liv. I, 2.

[4] V. Micali. *ubi supr.* t. I, p. 156.

[5] Græcia capta ferum victorem cœpit... Horat. II, *Epist.* I, v. 156.

[6] V. Hamilton Gray, *Tour to the sepulchres of Etruria*, p. 130, 144, sec. édit. London, 1841.

Vains efforts ! On peut détruire les villes d'un peuple, ses remparts, ses édifices ; mais, quand ce peuple a fortement empreint ses pas à la surface du sol, ils ne s'effacent plus. Les créatures de Dieu doivent toutes laisser des traces de leur passage : il ne faut pas qu'il y ait solution de continuité dans cette immense chaîne de l'humanité dont l'Eden vit le premier anneau. L'histoire et les entrailles de la terre nous ont donc conservé ce que les Romains voulaient anéantir.

Pour nous qui n'admettons pas, comme point de départ de l'humanité, l'*état sauvage*, — pour nous qui croyons à la transmission de la civilisation et des vérités primitives, ces révélations de l'histoire sont précieuses, — ces enseignemens qui s'élèvent du sein de la terre ont un puissant intérêt. Il faut les recueillir ; et, si la lumière ne se présente pas toujours avec tout l'éclat désirable, on doit au moins réunir les rayons épars qu'elle projette. Eux seuls peuvent nous éclairer sur le point de départ et sur la marche de l'humanité vers ses destinées éternelles.

Il faut l'avouer, il y a dans notre système d'enseignement une grande lacune. Dès l'enfance, on nous accoutume à fixer exclusivement nos regards sur la Grèce et sur Rome ; c'est à peine si l'Egypte et l'Assyrie nous frappent avec toute leur majesté. Mais pour les deux nations classiques dont nous parlons, elles s'emparent de notre attention ; nous ne voyons que leurs développemens. Aussi, qu'arrive-t-il ? Au moment où l'histoire commence pour nous, l'humanité semble sortir de la barbarie. On nous la montre traînant au sein des forêts une existence misérable : c'est un *troupeau muet et hideux* [1].

Et cependant d'autres empires, — puissans par les arts, par le commerce et la littérature, — avaient précédé la Grèce et Rome ; mais ils sont étrangers à ces deux peuples : on les néglige ; leur existence passe comme inaperçue.

Ainsi, il y a un siècle, on ne voyait que fables dans ce qu'on

[1] Cùm prorepserunt primis animalia terris,
Mutum et turpe pecus...
Horat. I, *Satir.* III, 99 et s.

nous rapporte des âges écoulés avant la fondation du Capitole. Cicéron, saint Augustin plaçaient, il est vrai, Romulus dans une époque où l'intelligence avait eu déjà de magnifiques développemens, *jam inveteratis litteris*. Mais ces expressions, si frappantes cependant, étaient acceptées avec une sorte de défiance [1].

Aujourd'hui, plus de scepticisme possible sur ce point. La science moderne nous a révélé un empire enseveli dans le sol de la vieille Italie. Nous savons que la période la plus brillante de cet empire, que ses jours les plus prospères coïncidèrent avec la fondation de Rome [2]. « Avant même que cette ville existât, dit » M. Ampère, il y avait en *Étrurie* un sénat, des plébéiens, des » *gentes*, des clients [3]. »

Nous avons jeté un coup d'œil rapide sur les conquêtes de Étrusques dans le nord et dans le midi de l'Italie. Il nous faut maintenant étudier leurs développemens dans cette partie centrale de la péninsule, où les Gaulois et les Samnites les resserrèrent. Cette étude confirmera les remarques que nous venons de faire.

Comme nous l'avons vu, l'Italie centrale fut le siége primitif et permanent de la nation étrusque. Là surtout elle éleva les arts à un degré de perfection qu'aucun peuple de l'antiquité ne surpassa jamais : partout la civilisation avait comme enfanté des merveilles. Une population active et puissante couvrait alors tout le territoire qui s'étend entre le Tibre, l'Arno et la mer; la culture et les sueurs de l'homme fécondaient le sol. Aussi « de riches vignobles, » de magnifiques jardins, de fertiles plants d'olivier, de vastes » champs de blé (cornfields), procuraient tout le bien-être de la » vie à des milliers d'habitans : et aujourd'hui, dans la plupart

[1] V. Cicer. *De inv.* l. I, c. 2, édit. Nisard. Nous retrouvons cette doctrine dans Rousseau. V. *Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes*. Cette théorie est le point de départ de tous les partisans du progrès indéfini de l'humanité.

[2] Hamilton Gray, *ubi supr.* p. 144.

[3] *Hist. des Lois par les Mœurs* dans la Revue des deux Mondes. 1833, p. 660.

» de ces mêmes plaines, de chétifs troupeaux trouvent difficile-
» ment une misérable existence. Des restes de constructions se
» rencontrent à peine dans ces contrées que couronnaient jadis
» de superbes maisons de campagne, de nombreux villages, des
» villes opulentes[1]. »

Douze cités surtout se faisaient remarquer par leur ancienneté, par leur étendue et leur puissance. Elles étaient le siége des *douze*[2] États de la confédération étrusque. On les avait assises au sommet de hautes et larges éminences. De fortes murailles, construites avec de grandes pierres de taille, les entouraient; des rues tortueuses et disposées en pente les traversaient; elles étaient flanquées de tours inexpugnables. Quelques traits suffisent au pinceau de Virgile pour nous les dépeindre :

Congesta manu præruptis oppida saxis[3].

Péruge, *Cortone*, *Bolsena* et quelques autres s'élèvent maintenant encore sur les fondemens jetés par les Étrusques. Quant aux débris importans qu'on remarque à *Volterre*, à *Fiesole*, à *Populo-*

[1] Hamilton Gray, *Tour to the sepulchres of Etruria*, p. 286 et s. Nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs. Il a été composé en présence même des monumens de l'ancienne Étrurie : son autorité est donc grande. Aussi le citerons-nous souvent dans le cours de nos études sur les Étrusques.

[2] Voilà la quatrième fois que nous marquons ce nombre *douze*. Ici se place donc naturellement une remarque faite par Micali : « L'Égypte,
» dans sa constitution civile, était divisée en *douze* États, dont le siége
» général se tenait à Memphis (Marsham, *Can. chron. Ægypt.* p. 538).
» Les Éoliens sortis de Thessalie se fixèrent en Asie, dans la partie de
» ce continent appelée par eux *Éolide*, et y fondèrent *douze* cités (Hérod.
» I, 149). Les Ioniens, qui passèrent peu après en Asie, y établirent de
» même *douze* cités. Hérodote (I, 145) croit que ce fut à l'imitation de
» ce qu'ils avaient vu dans la région du Péloponèse, d'où ils venaient,
» laquelle était pareillement divisée en *douze* districts. » Micali, *Ibid.* t. I, p. 165. Il est impossible de ne voir qu'un pur effet du hasard dans cette coïncidence si frappante. Des rapports profonds doivent avoir existé entre les peuples dont nous parle Micali. Nous chercherons à découvrir ces rapports.

[3] *Géorg.* II, 156.

nie, etc., ils attestent l'industrie du peuple qui bâtit ces villes[1].

Et cependant nous n'avons pas encore parlé des plus célèbres de ces cités. Au premier rang, pour l'ancienneté, se présente *Argylla*. Il faut distinguer trois époques dans l'histoire de cette ville. On la voit d'abord occupée par un peuple plus *ancien* que les Étrusques ; — elle tombe ensuite au pouvoir de cette nation, et change son nom d'*Argylla* contre celui de *Cære ;* — enfin, les Romains s'en emparent, et, sous leur domination, elle s'appelle *Ceretri*. Argylla nous présentera des traces de civilisation plus anciennes que *toute* autre partie de l'Italie[2]; nous trouverons aussi sur ses monumens de précieux restes des traditions primitives. Elle avait un port fameux[3], *Pyrgos*, dont nous parlerons. Cette ville, autrefois populeuse, ne contient plus, d'après M. Gell, que 117 habitans[4]. « Sa grande nécropole, lieu de repos d'un » peuple riche, civilisé, est devenue tout à coup le repaire bruyant » et redouté d'une tribu de bandits, sans lois, sans principes, ne » respirant que le pillage[5] ! »

Au nord d'Argylla s'élevait *Tarquinies*, qui paraît avoir été fondée 1513 ans avant J.-C., ou, selon d'autres, 1186 ans[6]. Elle était donc, pour le moins, l'aînée de Rome de plus de quatre siècles. On sait quel rôle cette ville joua dans l'histoire de l'Étrurie centrale. Métropole politique et religieuse de la confédération[7], législatrice de l'Italie centrale, elle conserva, pendant onze siècles, sa prééminence sur tous les États de la ligue[8]. Rome, dans son enfance, lui dut des rois ; mais avec l'expulsion des Tarquins son influence tomba. Enfin vinrent les jours de sa ruine.

[1] Micali, *Ibid.*, t. I, p. 162.

[2] Hamilton Gray, *ibid.*, p. 341.

[3] *Ibid.*, p. 146.

[4] V. Gell. *Rome and its Vicinity*.

[5] Hamilton Gray, *Tour*, etc., p. 367.

[6] William Gell, *Rome and its Vicinity*.

[7] Voltumne, siége du concile national, se trouvait dans le territoire de Tarquinies.

[8] Gray, p. 134.

« A peine découvre-t-on aujourd'hui l'emplacement de l'une des » plus grandes cités de l'ancienne Europe. Ses temples superbes, » ses solides aqueducs, ses magnifiques théâtres et son forum, les » trophées de sa gloire, ses arcs de triomphe, ses majestueuses » colonnades, tout a été broyé, réduit en poussière[1]. » Seuls, ses asiles de la mort ont traversé les siècles. Tarquinies florissait aux jours de Ninive, de Babylone et de Tyr : elle a partagé leur sort. Le souffle de la destruction a passé sur toutes ces villes.

Il n'a pas épargné *Veies*, la rivale de Rome pendant si longtems, mais aussi son aînée. Aux jours d'Énée, nous dit Virgile, elle était déjà célèbre. Son emplacement égala, en étendue, celui d'Athènes; elle était plus vaste et plus belle que Rome; ses murailles avaient plus de quatre milles de circuit. Le tems de sa ruine arrivé, Camille se présenta devant elle avec ses soldats. En quelques jours, Veies, qui renfermait dans ses murs 100,000 habitans, fut rasée pour tout jamais. Son vainqueur, promenant du haut de la citadelle ses regards sur tant de décombres, se prit à verser des larmes.

Ainsi disparurent les trois cités les plus puissantes des Étrusques, ainsi s'évanouit l'Étrurie elle-même. Nation grande et puissante pendant de longs siècles, un jour vint où il n'en resta plus que des ruines.

Mais ces ruines ont un langage : elles nous révèlent un degré de richesse, de luxe, de civilisation que l'on ne peut trouver qu'à Babylone et à Ninive.

Sur ce sol de la vieille Italie, les demeures même des morts semblent nous permettre de déterminer quel fut autrefois le nombre des vivants. Ainsi « la nécropole de Tarquinies paraît avoir eu » une étendue de seize milles carrés. Si l'on en juge d'après les » deux mille tombes récemment découvertes, le nombre de ces » tombes ne peut pas être moindre de deux millions. » — En prenant le terme moyen de la mortalité, on voit qu'une population de 100,000 hommes aurait exigé plus de six siècles pour les remplir[2]. — « Il faut ajouter que cette vaste cité de la mort était

[1] Gray, p. 177.

[2] *The Edimburgh Review*, n° 147, p. 123.

» de toutes parts entourée par d'autres cimetières, qui lui cédaient
» à peine en étendue : Tuscania, Vulci, Montalto, Castel-d'Asso, le
» *Westminster abbey* de l'Étrurie centrale.» Quelle idée cette description nous donne de la population, des ressources et de la longue prospérité de cette nation[1] ! Oui, vraiment, ces voix qui sortent des tombeaux du vieux monde nous apprennent de grandes choses.

Il nous manquerait toutefois un élément d'appréciation, si nous ne suivions pas les Étrusques dans les contrées vers lesquelles les a conduits leur commerce. Cette étude pourra jeter une vive lumière sur la source des traditions et des croyances dont leurs monumens portent l'empreinte.

L'abbé V. HÉBERT-DUPERRON.

[1] Gray, *Tour*, etc., p. 166.

Histoire.

LE GRAND SAINT-BERNARD

ANCIEN ET MODERNE.

Onzième Article[1].

XIV. Événemens politiques de ces derniers tems. — Part que la maison hospitalière du Saint-Bernard y a prise.

A une époque comme la nôtre, où le sentiment de la foi chrétienne a complétement cessé d'animer les gouvernemens et les peuples dans l'administration des choses civiles, rien n'est dangereux pour le clergé comme de prendre part aux divisions politiques. Ce danger devient extrême, surtout pour les ordres religieux, à qui l'on attribue toujours, quoique d'une manière très-souvent injuste, non-seulement les abus de pouvoir de la société, mais même l'action personnelle des individus, quand cette action est blâmable. Le Saint-Siége, dans tous les tems, s'est efforcé, de la manière la plus louable et la plus constante, d'ouvrir les yeux sur ces périls. Mais jamais, peut-être, plus qu'aujourd'hui on n'a pu adresser utilement aux religieux et au clergé d'Europe ces recommandations si sages, faites pour d'autres contrées : « Si » quelques rois, princes, magistrats, hommes puissans, inspirés » de Dieu, vous montrent de la bienveillance, à vous ou à la reli» gion chrétienne, soyez en reconnaissants; mais, pour ne point » exciter d'envie, gardez-vous de solliciter des priviléges, des » exemptions, des tribunaux particuliers.... Demeurez tellement » éloignés des choses politiques et des affaires de l'État, que vous » ne preniez jamais en main l'administration civile, même si on

[1] Voir le 10e article au n° précédent, ci-dessus, p. 7.

» vous l'offre, et qu'on vous fatigue de prières pour l'accepter....
» Et cela, non-seulement lorsqu'il doit en résulter un dommage
» pour l'Église, mais *même quand apparaît une espérance très-*
» *certaine de servir la religion et de propager au loin la foi*[1].
» Ne vous appuyez donc pas en ce point sur l'exemple de plu-
» sieurs, cherchant à vous excuser d'après ce qu'ils font ; mais
» donnez-leur un exemple contraire, afin que, par vous, eux et
» les peuples *connaissent la pensée du Saint-Siége*[2]. »

Admirables conseils, dont un fait très-remarquable de l'histoire ecclésiastique moderne suffirait pour démontrer la sagesse. Ce fait, voici comment le raconte un écrivain appartenant à la Compagnie de Jésus, à propos des malheurs de la société en Portugal : « Il n'existait en Europe, dit-il, ni même dans les deux hémisphères, aucune contrée où la société des jésuites fût plus révérée, plus puissante et plus solidement établie qu'en Portugal, ainsi que dans tous les pays et royaumes soumis à la domination portugaise. Depuis que le thaumaturge Xavier, envoyé à Lisbonne par Ignace, son général, avait étendu et affermi dans l'Inde, au Japon et à la Chine sa domination et le commerce de cette couronne, en reculant les limites du christianisme par les prodiges de son apostolat ; depuis que les côtes d'Afrique et la vaste étendue du Brésil avaient été fécondées pour les Portugais par les travaux, les sueurs et le sang des missionnaires jésuites, la cour de Lisbonne n'avait cessé de prodiguer à cette société tout ce qui peut caractériser la confiance la plus entière et le crédit le plus prépondérant. Ils étaient à la cour, non-seulement les directeurs de la conscience et de la conduite de tous les princes et princesses de la famille

[1] Neque id modo cum res cedit in detrimentum religionis, verum etiam tum quoque cum certissima spes affulget inde religionem augendi, et fidem longe lateque propagandi. — *Instruction de la S. C. de la Propagande aux premiers vicaires apostoliques de la Chine. — Eclaircissemens sur le synode de Pondichéry*, imprimés à la Propagande en 1845, p. 62.

[2] Ut ex vobis, et illi et populi sanctæ sedis mentem ediscant. — *Loco cit.*, p. 63.

royale, mais le roi et ses ministres les consultaient encore dans les affaires les plus importantes. Nulle place ne se donnait pour le gouvernement de l'Église ou de l'État, sans leur aveu ou leur influence; aussi le haut clergé, les grands et le peuple briguaient-ils à l'envi leur protection et leur faveur. Comment donc est-il arrivé que ce soit du Portugal qu'est partie la première secousse qui a ébranlé et renversé ce superbe édifice[1] ? »

Eh bien! nous devons le dire, parce qu'il faut en faire une leçon utile pour l'avenir, le clergé du Valais en général, le Saint-Bernard en particulier, doivent en partie rechercher les causes de leur persécution dans celles que l'historien signale ici, sans les comprendre, pour les désastres de la Compagnie de Jésus. Nous l'avions remarqué de suite, et, dès le 11 mars dernier, nous croyions devoir en rendre compte, ainsi qu'il suit, au cardinal secrétaire d'État de S. S. :

« La maison du Saint-Bernard, disions-nous, prit également une part active au Sonderbund, et même aux divers mouvemens politiques survenus depuis 1839. Elle le fit dans d'excellentes intentions sans doute; car il y a voix unanime sur le compte de ces religieux, quant à la régularité de leur conduite, à leur zèle et à leur dévouement. Moi-même, dans le voyage que je fis à la montagne, j'eus l'occasion de les voir presque tous; et je puis assurer V. E. que mes rapports avec eux ont été pour moi un sujet continuel d'édification. J'ai trouvé en eux une grande ouverture d'esprit et de cœur, une union pleine de charité, un esprit de zèle et d'abnégation entretenu et sanctifié par les périls sans cesse imminens auxquels leur vocation les expose.

» Mais, précisément par suite de ces excellentes qualités, ils devaient plus vivement ressentir tout ce qui leur semblait porter atteinte au bien de la religion; ils étaient conséquemment plus exposés que d'autres à outre-passer les limites du zèle, en se lais-

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire des événemens de la fin du dix-huitième siècle, depuis* 1760 *jusqu'en.* 1806-1810, par un contemporain impartial, feu M. l'abbé Georgel, jésuite, ancien secrétaire d'ambassade, etc. — In-8°. Paris, Eymery, 1817, t. I, p. 16.

sant entraîner aux luttes de la politique. Or, on ne peut se le dissimuler, plusieurs d'entre eux ne surent pas suffisamment éviter ce dangereux écueil.

» M. le prévôt, en particulier, y prit une part trop active. C'est un excellent religieux, plein de foi, mais ardent par caractère, d'un tempérament bilieux et cassant, qui, dans les circonstances d'alors, devait infailliblement se compromettre, comme il arriva [1]. »

Que résulta-t-il de cette action politique du Saint-Bernard, et, en général, du clergé en Valais? Chez les radicaux exagérés, elle produisit une irritation excessive, une implacable haine. Elle produisit, chez d'autres, une défiance dont nous n'avons que trop constaté par nous-même les effets. Nous avons vu, que par là, des gens honnêtes et modérés avaient abandonné les intérêts ecclésiastiques au moment où leur appui était devenu si nécessaire. Nous avons vu que le clergé lui-même n'avait pas toujours été unanime dans ses vues, unanime dans le mode de défendre son droit; que, par conséquent, le parti anti-religieux avait profité de cette division pour agir contre l'Église. De là encore les exagérés s'enhardirent à commettre bien des actes de spoliation sur les biens, d'oppression sur les personnes, actes devant lesquels on eût reculé, si, de part et d'autre, les choses n'eussent pas été aussi poussées à l'extrême qu'elles le furent.

Cette action politique, enfin, on l'exagéra encore à dessein; on voulut la trouver là même où il ne pouvait en être question. On arriva jusqu'à ce point d'injuste défiance, que même dans l'accomplissement des plus sacrés devoirs, jusque dans le secret inviolable du tribunal de la pénitence, on voulut exercer sur le prêtre une inquisition tyrannique; on s'oublia jusqu'à formuler, au nom d'un gouvernement qu'on déshonorait, une pièce comme celle dont nous croyons important de conserver ici l'ineffaçable souvenir.

[1] *Dépêche* au cardinal secrétaire d'état, 11 mars 1848.

CIRCULAIRE. — *Le département de l'Intérieur à MM. les présidens de commune.*

« Nous apprenons de source certaine que, dans diverses paroisses du » canton, des prêtres, abusant de leur caractère, ont transformé le con» fessionnal en un atelier politique, et ont poussé l'aveuglement au point » de refuser l'absolution à ceux des citoyens qui ont voté le décret du » 11 janvier.

» La tâche que le conseil d'État a entreprise, de maintenir l'ordre et la » tranquillité publique, lui impose l'obligation la plus rigoureuse d'é» touffer, dès leur principe, les tentatives répréhensibles du pharisaïsme « moderne contre les droits de l'État, lesquelles entretiennent le trouble » et l'anxiété dans ces localités.

» C'est pourquoi nous venons vous inviter sérieusement de veiller, » avec le zèle le plus soutenu, sur la conduite des ennemis incorrigi» bles de nos libertés, et de nous tenir diligemment au courant des faits » principaux qui surgiraient dans votre commune, et essentiellement » de ceux qui seraient de nature à semer de l'inquiétude parmi le peuple.

» En ne déférant pas ponctuellement à notre invitation, vous assu» meriez une responsabilité des plus graves; mais nous sommes persua» dés que vous mettrez, au contraire, le plus grand empressement d'y » obtempérer consciencieusement, en nous faisant connaître le nom des » coupables, ainsi que celui des citoyens qui auraient été entravés dans » l'exercice de leurs devoirs religieux.

» Recevez, monsieur le président, l'assurance de notre parfaite con» sidération.

« Sion, le 11 avril 1848.

« *Le conseiller d'État chargé du département de l'intérieur,*

» ALEXANDRE DE TORRENTÉ. »

Cette pièce, il est vrai, doit être considérée beaucoup plus comme le fait d'un particulier que comme un acte gouvernemental du pouvoir. On s'efforça même d'en repousser, autant que possible, la responsabilité. Mais, il ne faut pas s'y méprendre, ce désaveu n'empêche pas qu'elle ne soit l'expression très-exacte des sentimens d'aigreur et de méfiance d'un grand nombre, à l'égard des ecclésiastiques du pays.

Pour bien faire comprendre, du reste, comment le clergé valaisan fut conduit à prendre une part active aux affaires publiques du canton, il importe d'indiquer ici les transformations successives

apportées, notamment dans ces derniers tems, à l'état politique de ce même clergé.

Comme déjà nous l'avons vu, le Valais lui devait beaucoup, notamment aux évêques, ces constans défenseurs du peuple contre l'oppression des seigneurs. Le Valais donc, en échange, donna beaucoup à l'Église en pouvoir politique, en richesses et en priviléges. C'était reconnaissance et justice.

De cette manière, jusqu'au moment où les principes anti-religieux de la révolution française s'emparèrent en partie de l'élément démocratique dans le pays, le peuple et le clergé firent cause commune. L'insurrection du Bas-Valais et l'invasion française arrivèrent alors, et malgré le caractère hostile que le mouvement prenait contre la religion, l'évêque J.-A. Blatter vit qu'en soutenant l'opinion politique opposée, le clergé hâterait les malheurs de l'Église au lieu de les arrêter. Il eut la sagesse et le courage de publier, à cette époque, une *Lettre pastorale* recommandant aux ecclésiastiques la neutralité de pasteurs et de pères entre les drapeaux ennemis.

Malheureusement la marche des événemens entraîna le clergé du Valais dans la résistance obligée que l'Église soutenait sur tous les points en Europe. Car, ainsi que nous l'écrivions au cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté :

«Le principe démocratique anti-religieux de l'ancienne révolution française, après avoir soulevé le Bas-Valais contre la souveraineté de la partie supérieure[1], fut constamment propagé, prêché, soutenu, notamment depuis 1830, par les sociétés secrètes, *Jeune-Suisse* ou autres. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si tous ces élémens de discorde animés et réunis par les ambitions personnelles et par les rivalités de principes, ont produit, dans le canton, les mouvemens qui l'ont si violemment agité dans les dernières années. Il n'y a pas lieu de s'étonner, non plus, des mesures adoptées, en particulier, contre le clergé, à la suite de la défaite du Sonderbund.

[1] Avant la révolution de 1798, le Bas-Valais était sujet du Haut-Valais, comme le pays de Vaud l'était de Berne. La révolution française les affranchit l'un et l'autre.

» En effet, après avoir perdu successivement la plus grande partie de son pouvoir politique pendant le cours des derniers siècles, le clergé en avait encore conservé quelques restes jusqu'à la dernière constitution. Ainsi la constitution de 1802, où les priviléges de l'évêque de Sion étaient le plus restreints, lui reconnaissait le droit de siéger à la diète. Celle de 1815 lui accordait dans le Grand-Conseil souverain, un droit de vote égal à celui d'un dizain [1], et ce vote était compté pour quatre suffrages. Celle de 1839 donnait au clergé deux représentans au même Grand-Conseil, parmi lesquels l'évêque l'était de droit. En 1844, l'évêque était conservé dans sa position, et le clergé avait en outre deux représentans. La dernière constitution, au contraire, vient de tout abolir. En voici la principale cause... La tendance anti-religieuse du mouvement radical, et surtout de la partie la plus exaltée parmi les radicaux, les faits en particulier de la *Jeune-Suisse*, dont le Saint-Siége a eu dès lors, ample connaissance, portèrent naturellement le clergé vers la résistance anti-radicale et aristocratique du canton. La position politique de l'évêque et des représentans ecclésiastiques au Grand-Conseil donnait à cette résistance une force incontestable. Mais, il faut le dire, elle compromettait gravement le clergé dans le cas d'un échec [2]. Or c'est là, malheureusement pour lui, ce qui arriva. J'ajouterai, de plus, que les laïcs *habiles* de la résistance paraissent avoir abusé de l'inexpérience et de la bonne foi du clergé, de l'ardeur avec laquelle plusieurs ecclésiastiques entraient dans une voie où ces derniers voyaient le salut de l'Eglise. On *le* poussa en avant, on *le* compromit, d'abord pour exciter davantage la portion du peuple sur laquelle on pouvait compter, ensuite pour se ménager à soi-même une issue, en cas de revers, pour faire retomber sur lui la plus grande part de l'odieux et de la responsabilité commune [3]. Ce plan ne réussit que trop, et le clergé, aujourd'hui, doit

[1] Les districts en Valais portaient le nom de *dizains*.

[2] Quelque juste, quelque nécessaire que soit une guerre, il est toujours extrêmement pénible et déplacé de voir le nom d'un ecclésiastique figurer, comme pour le Valais, le 14 octobre 1847, au bas du rapport qui en détermine les préparatifs.

[3] Ce sont là des appréciations venant d'une personne extrêmement intelligente, et à portée de suivre les événemens sur les lieux.

en subir inévitablement les conséquences. Toute l'attention du Saint-Siége doit, il me semble, se porter en ce moment sur les moyens d'en adoucir autant que possible les conséquences, sans qu'on puisse espérer les écarter toutes.

» Ces conséquences, en effet, portent désormais, non-seulement sur les droits politiques du clergé, mais sur les droits utiles et sur les priviléges canoniques qu'il possédait auparavant.

» Ainsi, indépendamment du droit de vote que la presque totalité des bénéficiers exerçait dans les assemblées primaires des communes, le clergé jouissait partout des immunités réelles et personnelles. Il administrait partout les biens de l'Eglise. Les sentences de l'officialité diocésaine étaient reconnues comme celles des tribunaux séculiers par la loi de l'Etat, dans laquelle le droit canonique se trouvait implicitement compris.

» Au lieu de cela, aujourd'hui, qu'arrive-t-il?

» Comme dans les actions civiles, et parfois dans les causes criminelles, les tribunaux séculiers, les communes et les particuliers se sont trouvés souvent embarrassés vis-à-vis des propriétés ecclésiastiques et des membres du clergé, on a profité du dernier mouvement politique pour décréter en Grand-Conseil l'abolition complète des immunités dans le canton. Comme dans l'administration des biens ecclésiastiques, le clergé exerçait indirectement une influence politique sur les fermiers, sur les débiteurs, et généralement sur toutes les personnes dont les intérêts matériels se trouvaient en contact avec les leurs dans cette même administration. Comme d'un autre côté, le clergé avait usé largement et ostensiblement de cette influence pour agir pendant le cours des derniers événemens, on résolut de la lui enlever à jamais en déclarant propriétés de l'Etat tous les biens ecclésiastiques du canton[1].

[1] Toutes ces mesures, dont nous parlerons plus tard, furent prises dans une série de décrets des 2, 9, 13 et 24 décembre 1847; des 5, 11 et 29 janvier 1848. — Dans le premier de ces décrets, rendu par la réunion dite *assemblée populaire*, du 2 décembre, on décida en outre : « Art. 3. Il » y a incompatibilité absolue entre les fonctions ecclésiastiques et les « fonctions civiles. »

» Cette mesure fut prise surtout en vue de diminuer, ou plutôt de détruire l'influence politique des deux grands établissemens religieux du pays; je veux dire l'abbaye de Saint-Maurice et la maison du Saint-Bernard. C'est également pour détruire cette influence qu'on résolut, dans le même décret, de transférer la collation de certains bénéfices de l'abbaye ou du Saint-Bernard à l'évêque[1].»

Tels furent, en partie, les résultats produits à l'intérieur du canton, par suite de la lutte où la cause du clergé succomba. A l'extérieur de la confédération, le retentisssement produit par les passions des partis fut également funeste à l'hospice. Le souvenir des services rendus à l'armée française, au tems de Napoléon. avait complétement dissipé, par rapport à ce précieux institut, les préventions que la philosophie anti-chrétienne du dernier siècle avait tâché de répandre, et que Saussure repoussait avec tant d'énergie dans ses *Voyages dans les Alpes*[2]. Ce même souvenir avait, particulièrement en France, et de là dans toute l'Europe, inspiré un nouveau sentiment de vénération pour ces religieux, même parmi les hommes les plus éloignés de nos divines croyances. Leur nom était prononcé partout avec un respect mérité, avec un sentiment que justifiait en toute manière la grandeur de leur œuvre et la sainteté de leur vie.

Depuis que ce même nom fut uni à des souvenirs de discordes civiles au contraire, les passions n'ont plus voulu voir en eux que les instrumens d'un parti, des hommes qui abandonnaient l'exercice sublime d'une charité si éminemment catholique, pour se mêler aux intérêts de la terre. Avec de semblables dispositions d'esprit, toutes leurs démarches furent mal interprétées et jugées avec toute la sévérité de l'injustice. Les défauts particuliers des individus, l'ardeur politique mal réglée de quelques-uns d'entre eux, furent attribués en masse à l'Institut, et l'excès d'un zèle mal compris, fut représenté comme le résultat de maximes professées par la communauté tout entière. On étudia leurs paroles d'aigreur ou de plaintes pour en exagérer le sens et l'importance. Toutes leurs actions, enfin, dans la vie civile furent représentées

[1] Dépêche au cardinal secrétaire d'Etat, 5 mars 1848.
[2] Tome II, p. 62.

avec des couleurs sinistres, comme étant dirigées constamment vers un but politique hostile. On poussa l'injustice et la prévention, jusqu'à dire de ces hommes toujours prêts à sacrifier leur vie pour le voyageur le plus inconnu de la montagne, qu'ils avaient organisé l'assassinat politique et la guerre civile.

Une voix illustre autant que généreuse avait dit en parlant d'actes d'oppression et de violence commis ailleurs : « On ne s'est pas arrêté là. Voyez-vous ces hommes armés qui montent par ce défilé des Alpes que beaucoup d'entre vous ont suivi? Les voilà qui suivent le sentier escarpé, que pendant tant de siècles, des milliers de chrétiens, d'étrangers, de voyageurs ont foulé avec respect et reconnaissance; ils vont là où la république française s'était arrêtée avec respect; là, où le premier consul Bonaparte avait laissé avec sa gloire le souvenir de son intelligente tolérance; là, où le corps de Desaix, de votre camarade Desaix a trouvé un tombeau digne de lui!... Et que vont-ils y faire, ces vainqueurs sans combat? Il faut le dire, ils y vont pour voler, oui, pour voler le patrimoine des pauvres, des voyageurs, de ces moines du Saint-Bernard que dix siècles ont entourés de leur vénération et de leur amour. » Et un peu plus loin, comparant la honte de la défaite pour le Sonderbund, à la honte de la victoire pour le parti contraire : « Savez-vous quelque chose de bien plus honteux que cette défaite? C'est la victoire, cette victoire remportée sans combat, par dix contre un, victoire qui se présentera à la postérité, flanquée d'un côté par une sœur de charité expulsée, et de l'autre par un moine du Saint-Bernard, spolié, chassé et insulté par ces lâches vainqueurs [1]. »

Et pour ce qui regarde en particulier le Saint-Bernard, M. de Montalembert était dans le vrai, comme nous le verrons bientôt.

Néanmoins, un autre homme politique d'un talent également remarquable, mais entraîné alors par l'intérêt de parti, s'efforça de diminuer l'intérêt mérité que des actes injustes excitaient dans toute l'Europe, en faveur du Saint-Bernard.

« Les malheureux Bas-Valaisans, disait M. Thiers en parlant de

[1] *Discours* prononcé, le 14 janvier 1848, par M. de Montalembert, lors de la dernière discussion de l'adresse de la Chambre des pairs.

l'indigne faiblesse du gouvernement du Valais en 1844, les malheureux Bas-Valaisans, voyant que le gouvernement n'était plus avec eux, ne songèrent plus qu'à se retirer; il fallait les laisser faire. Savez-vous comment on les a arrêtés? Ils ont fui jusqu'au bord d'un torrent, qu'on appelle le *Trient;* là, ils trouvèrent les paysans d'Orsières et d'Entremont [1], qui avaient été excités à marcher par les moines du Saint-Bernard [2], et on les a fusillés à bout portant; on a mutilé les cadavres, on a achevé les blessés. » Parlant ensuite des excès commis après la chute du Sonderbund, il ajoutait: « Quant au Saint-Bernard qui est l'infortune dont on a voulu tirer un grand effet, voici la vérité; je l'affirme, car j'ai des rapports officiels des commissaires fédéraux... Messieurs, soyons impartiaux; si je prenais au pied de la lettre les rapports de la Diète, je ne ferais que vous payer de la même monnaie, car vous prenez au pied de la lettre les rapports du Sonderbund. Eh bien, non, messieurs, j'ai consulté les hommes les plus respectables du pays, en mon nom, comme membre de la Chambre des députés de France, ayant intérêt à connaître la vérité et à la faire connaître; je me suis adressé aux hommes les plus respectables du Valais, et j'affirme les faits que voici [3]. Quoique les moines du Saint-Bernard fussent accusés d'avoir trempé dans les actes les plus condamnables, je dis accusés et pas davantage; quoiqu'ils fussent accusés d'avoir trempé dans les actes les plus condamnables de la contre-révolution du Valais, ils n'ont été l'objet d'aucune violence, d'aucune mesure spontanée de la part du gouvernement du Valais. On a appris que, craignant des représailles que peut-être au fond de leur cœur ils sentaient avoir méritées, ils avaient fui leur couvent... On a appris qu'une portion des moines s'était retirée dans la vallée d'Aoste, qu'ils s'étaient fait aider par des paysans de cette vallée pour emporter tout le mobilier du couvent. On a alors

[1] L'Entremont est un district; le village d'Orsières en fait partie.

[2] On voit ici si nous avons raison de demander que jamais le clergé ne prenne part aux divisions politiques.

[3] Nous montrerons plus bas en quoi les renseignemens fournis à M. Thiers n'étaient pas complets.

envoyé des commissaires avec vingt-cinq hommes pour empêcher d'achever la spoliation du couvent; on leur avait donné l'ordre de faire l'inventaire; les portes leur ont été fermées, ils ont été obligés de les faire ouvrir. Il n'y a eu aucun acte de violence; on a sommé les moines, par un arrêté du gouvernement, de rentrer dans le couvent; s'ils n'y sont pas rentrés, c'est leur faute; et l'on s'est adressé au gouvernement sarde pour lui demander d'ordonner la restitution de tous les effets du couvent enlevés et emportés en Piémont [1]. »

Mais si l'irritation politique excitée contre le Saint-Bernard put accréditer, au dehors d'injustes préventions, on peut comprendre à plus forte raison, ce que fut cette même irritation au dedans. On peut comprendre quels en furent les effets. Nous venons d'en indiquer une partie en rappelant les mesures générales prises contre le clergé. Le récit des vexations particulières qu'éprouva l'hospice de la part du pouvoir civil, achèvera d'en donner une juste idée. Nous allons rapporter les faits sans exagération, sans passion aucune, en nous fondant uniquement sur des actes connus de tous en Valais. Ces actes sont graves, ils ont compromis le gouvernement aux yeux de la population. Ils le compromettraient beaucoup plus encore aux yeux de l'histoire, s'il persistait à opérer, comme il l'a fait, au détriment d'une œuvre de cette nature.

Le moment donc nous semble venu, où les membres raisonnables de ce même gouvernement doivent réfléchir sérieusement sur ce qu'ils ont à faire pour arrêter le mal commencé. Le moment nous semble venu aussi, où l'on peut, en les avertissant des dangers de l'avenir, les engager utilement à mettre en pratique cette recommandation qu'ils formulèrent autrefois pour d'autres : « Que le Dieu tout-puissant qui sut en tout tems *tirer le bien* » *de l'excès du mal*, daigne éclairer et diriger votre détermina- » tion ! »

[1] *Discours* prononcé par M. Thiers, le 2 février 1848, lors de la discussion de la dernière adresse de la Chambre des députés.

[2] *Adresse* du gouvernement provisoire au peuple du Valais, au sujet de la votation sur la constitution nouvelle et sur les décrets contre le clergé. 12 janvier 1848.

Si en effet la ruine de l'établissement hospitalier s'accomplissait sous leur gouvernement, ce serait pour eux, devant l'Europe, et devant les siècles, une tache indélébile. Devant Dieu ce serait le titre d'une punition peut-être bien fatale. Qu'ils y songent sérieusement, les faits accomplis dans le cours de cette année ont bien modifié l'opinion de plusieurs à leur égard. Des gens modérés, ennemis de la violence et de la persécution, les ont plaints, et se sont rapprochés d'eux, au moins par commisération, quand ils étaient dans la peine. Les mêmes hommes ne les ont pas suivis, ne les suivront pas dans les voies de l'injustice et de la violence où plus d'une fois déjà, ils ont eu le malheur d'entrer.

Si donc les chefs intelligens du parti radical en Valais veulent sérieusement réfléchir, les faits seuls accomplis contre le Saint-Bernard suffiront pour leur montrer les dangers que l'on court à dépasser le droit; car ces mêmes faits prouvent au monde que leur gouvernement ne s'est pas maintenu toujours dans les limites de la justice. Nous avions donc bien raison de leur dire, en les engageant autrefois à effacer par un accord avec le Saint-Siége les traces de ces mêmes injustices : « Songez à la gravité de votre » position, pour maintenant, et pour les tems à venir ; songez » aux générations futures, qui vous béniront ou qui verseront des » larmes au souvenir de l'acte que vous allez accomplir en ce » moment. La paix et la liberté fondées sur la violence ne durent » jamais. La paix et la liberté fondées sur la modération et sur la » justice défient les attaques du tems. Les fils aînés de la liberté » européenne doivent me comprendre [1]. »

Entrons maintenant dans le récit des faits au sujet desquels le gouvernement du Valais s'est chargé d'une responsabilité si fatale. En voici la première origine.

Les dévastations commises à Fribourg [2], par une partie des

[1] *Lettre* au grand conseil du Valais, 6 mai 1848. — Cette lettre se trouve rapportée en entier, comme pièce justificative dans ma *Lettre à S. S. Pie IX sur l'état de la religion catholique en Suisse.*

[2] Ces excès ont été flétris par les chefs militaires eux-mêmes, dans leurs ordres du jour.

troupes fédérales, devinrent, par un de ces enchaînemens qu'on remarque si fréquemment dans le mal, quand on y tombe [1], l'occasion d'autres violences exercées contre l'hospice du grand Saint-Bernard. On en aura la preuve dans le préambule d'un *rapport* que nous adressait là-dessus M. le prévôt du monastère, rapport auquel la position officielle que nous occupions alors donne le caractère de la plus grande authenticité. « Ayant appris, nous disait » M. le prévôt, les excès que l'armée fédérale avait commis sur » les personnes et sur les lieux sacrés à Fribourg, après la capitu- » lation de ce canton; ayant appris que le Valais avait capitulé » aussi, et que les troupes fédérales y faisaient leur entrée précé- » dées des réfugiés, *jeunes Suisses*, etc., les religieux du grand » Saint-Bernard craignirent pour eux, et pour leur institution » religieuse et hospitalière, les profanations et les persécutions » que subirent les couvens de Fribourg en novembre 1847. C'est » pourquoi ils mirent *en lieu de sûreté* les vases sacrés, les orne- » mens d'église, le médailler des antiquités romaines [2], les ar- » chives, une partie de la bibliothèque et le mobilier le plus pré- » cieux de l'hospice, sans nuire le moins du monde à l'exercice de » l'hospitalité, qui a toujours été remplie avec soin, aussi long- » tems que les religieux ont eu les clefs de l'hospice [3]. »

Mais que résulta-t-il de ces mesures, dont la prudence faisait un devoir, après ce qui s'était passé à Fribourg, après les dévastations dont nous avons vu encore les traces de nos propres yeux? La renommée en grandit l'importance, la passion s'en empara

[1] C'est l'*abyssus abyssum invocat* de la sainte Ecriture.

[2] A l'exception de quelques médailles modernes données aux religieux par les voyageurs, en reconnaissance de soins qu'eux seuls pouvaient donner, tout le reste du médailler provient de fouilles et de découvertes faites sur les lieux par les religieux et par les gens de l'hospice. Par conséquent, nul autre qu'eux n'en peut légitimement revendiquer la propriété.

[3] *Notice sur le grand Saint-Bernard*, relativement à l'invasion fédérale en décembre 1847, et à la manière dont cette maison religieuse a été occupée jusqu'au 9 février 1848, soit à Mont-Joux, soit à Martigny, par M. Fillier, prévôt. — Martigny, le 28 avril 1848.

pour représenter les religieux comme *dévalisant*[1] l'hospice, et s'efforçant de rendre impossible l'exercice de l'hospitalité. On provoqua, par ces injustes rumeurs, des actes de répression de la part du gouvernement, qui entra ainsi dans une voie de violence et d'oppression où il rencontra, de la part des religieux, une résistance opérée au grand détriment moral du pouvoir.

Nous allons entrer dans quelques détails sur ces différentes circonstances.

Dès le 29 novembre 1847, M. le prévôt Filliez et deux religieux de son institut, plus particulièrement en butte aux haines politiques, avaient quitté Martigny pour éviter la rencontre des troupes fédérales. Ils partirent en compagnie de deux guides et d'un malade[2] incapable de gagner Chamouny sans secours.

L'acharnement des partis en Valais était tel, depuis plusieurs années, que trois radicaux de Martigny[3], instruits de ce départ, s'armèrent de carabines et se dirigèrent vers le passage de la *Tête-Noire*, que les voyageurs voulaient franchir pour se rendre en Savoie. Leur intention était, disaient-ils, de tuer les *ristoux*[4] qui tenteraient de s'échapper de ce côté. Ils excitèrent, sur leur route, les habitans de deux villages à les suivre, et ils arrivèrent en nombre au passage de la Tête-Noire avant les voyageurs. Ces derniers en furent heureusement prévenus à tems par un homme de la Savoie, qui avait rencontré les radicaux au passage, et avait

[1] C'était l'expression dont on se servait.

[2] M. Adrien Torrenté, président de la bourgeoisie de Monthey, malade de la poitrine depuis plusieurs années.

[3] Nous pourrions en citer les noms, que nous taisons par ménagement pour ces malheureux et pour leurs familles.

[4] C'est la dénomination sous laquelle le parti conservateur était distingué en Valais. C'est une corruption du mot *aristocrate*. Les radicaux portaient celle de *grippioux*, dont l'étymologie est assez outrageante, car elle vient, dit-on, de *gripper*. Les modérés étaient appelés *mitoux*. — A Lucerne, les partis se distinguaient en *rouges* (conservateurs) et *noirs* (radicaux), dénominations qui venaient de la couleur des boîtes où l'on déposait les bulletins lors du vote sur la Constitution de 1841, et sur l'appel des jésuites. — A Berne, c'étaient les *noirs* et les *blancs*.

entendu leurs propos. En conséquence, « le prévôt et ses compagnons durent se résoudre à tenter le passage du col de *Balmaz*, ordinairement impraticable en hiver, et surtout impratiqué. C'était tenter une fatigue qu'un malade, tel qu'était M. Torrenté, était incapable de supporter. Aussi dut-il être porté, par le guide, pendant plus de quatre heures. Ce n'était pas le seul danger pour ce voyage. La troupe, ou la bande armée, informée qu'au lieu de prendre la voie de Tête-Noire, les voyageurs avaient choisi celle du col de Balmaz, n'hésita pas un instant à se mettre à leur poursuite, en divisant ses hommes armés, dont une partie devait les devancer à l'extrême frontière du col de Balmaz, et l'autre les prendre sur les derrières, et leur enlever ainsi tout moyen d'asile, soit en Valais, soit en Savoie. Heureusement pour eux, les voyageurs venaient de franchir la frontière du col de Balmaz, lorsque leurs persécuteurs y arrivèrent, à quatre heures trois quarts du soir. Ceux-ci mécontens que leur proie leur eût échappé, essayèrent de se venger, en tirant sur un contrebandier qui s'était mis sur les pas des fugitifs [1]. »

De pareils actes traçaient clairement à M. le prévôt la ligne de conduite qu'il avait à tenir; aussi, après avoir traversé le Faucigny et la Tarantaise, en passant le petit Saint-Bernard, il se rendit à Aoste. De là, il avait le projet d'aller rejoindre ses religieux à l'hospice, quand la nouvelle des actes du gouvernement provisoire du Valais lui en fit voir l'impossibilité.

En effet, le 2 décembre 1847, un nombre fort restreint [2] de personnes appartenant la plupart, au parti radical, s'était réuni à Sion, sur le pré de la Planta, et avait formulé un ensemble de résolutions pour la dissolution de l'ancien gouvernement et la formation du nouveau, ainsi que pour l'adoption de mesures importantes dans l'organisation future du pays.

Cet acte tout révolutionnaire est le fondement de tout ce qui s'exécute depuis lors. Voici comment on y avait traité le clergé:

[1] *Notice* de M. le prévôt

[2] On l'estime à peine au vingtième des citoyens valaisans aptes à voter.

2. Les immunités ecclésiastiques sont abolies.

3. Il y a *incompatibilité absolue* entre les fonctions ecclésiastiques et les fonctions civiles.

4. Les biens du clergé, des couvents et des corporations religieuses sont placés sous la haute surveillance de l'Etat, et, au besoin, régis par lui.

5. La collature des bénéfices paroissiaux dont jouissent l'abbaye de Saint-Maurice et le couvent du grand Saint-Bernard, leur est retirée.

6. Le gouvernement ordonnera une enquête sur la part qu'ont prise aux derniers événemens politiques les couvens et les corporations religieuses. — Le grand conseil pourra ordonner la suppression des couvens et des corporations dont l'existence serait jugée incompatible avec la tranquillité publique.

7. Les frais de guerre des événemens politiques, à partir de 1844, et la réparation des dommages qui s'en sont suivis, sont, autant que possible, mis à la charge des couvens, des corporations religieuses, et des individus, tant ecclésiastiques que laïques, qui les auraient occasionnés...

16. L'ordre des jésuites est supprimé dans le canton du Valais, en conformité de l'arrêté de la Diète du 3 septembre 1847.

Le 9 décembre, le gouvernement provisoire nommé par cette même assemblée, frappait les principaux fauteurs du Sonderbund, d'une contribution de 200,000 francs (de Suisse). Sur cette somme, 80,000 francs étaient imposés au Saint-Bernard[1]. Une proclamation du 14 indiquait au peuple la tendance politique qui portait à prendre de pareilles mesures[2].

Le 16, une protestation faite en l'absence de M. le prévôt, par le prieur claustral et le procureur-général de la congrégation hospitalière, réservait tous les droits de l'établissement vis-à-vis de l'Église et de l'Europe[3]. Le lendemain, les religieux demeurés à l'hospice en faisaient une autre contre des actes plus tristes encore[4]; en voici l'occasion :

[1] Un nouveau décret du 24 décembre imposait de 50,000 francs quelques membres du clergé séculier non compris dans le précédent.

[2] Le 31 décembre, Mgr le nonce protestait contre tous ces actes, au nom du Saint-Père, comme on peut le voir, *Pièce justificative I.*

[3] Voir le texte de cette protestation, *Pièce justificative II.*

[4] Voir le texte de cette protestation, *Pièce justificative III.*

Comme nous l'avons dit plus haut, les précautions inspirées aux religieux du Saint-Bernard par les dévastations de Fribourg avaient été grandement exagérées et injustement représentées en Valais, comme une spoliation frauduleuse de l'hospice. Le gouvernement voulut en prévenir de nouvelles; en conséquence, dès le 14, deux commissaires du gouvernement délégués du pouvoir, se présentèrent à la maison, dite prévôté du Saint-Bernard, à Martigny, avec mandat d'y dresser l'inventaire des biens de l'institut. « Ils sommèrent les deux religieux qui y étaient restés de leur remettre toutes les clefs; sur le refus qui leur en fut fait[1], ils firent venir le serrurier Spagnoli[2], pour ouvrir toutes les portes de l'appartement prévôtal, ainsi que celles de toute la maison. Toutes furent crochetées ou forcées, rien ne fut respecté, ni dans les appartemens, ni à la sacristie de la chapelle; les recherches les plus minutieuses comme les plus injurieuses furent faites, l'inventaire même fut fait des dépôts sacrés appartenant à la veuve et à l'orphelin, malgré bonne étiquette, malgré les réclamations des propriétaires[3]. »

Pendant ce tems, « de nouveaux commissaires accompagnés par les soldats de la confédération se mettaient en marche pour aller s'emparer du grand Saint-Bernard lui même, afin de lui faire subir le même sort. Ils arrivèrent le 14 à minuit, au bourg Saint-Pierre; la fatigue du voyage et l'aspect de Mont-Joux avec ses neiges, les décidèrent à se reposer quelques heures, et à différer au 15, c'est-à-dire au matin, leur départ pour la sainte montagne.

» Aucune provision de comestibles n'avait été distraite encore de l'hospice, lorsque le 15 à cinq heures du matin, on y fut prévenu

[1] Dans ce refus, non-seulement les religieux étaient dans leur droit, mais en agissant autrement en l'absence et sans l'ordre de leur supérieur, ils eussent manqué à leur devoir.

[2] Il y a, en Valais, un grand nombre d'ouvriers piémontais, de passage ou à domicile. Ceci tient à une particularité fort remarquable. La possession séculaire de la liberté politique a rendu le peuple valaisan très-fier; il croit s'abaisser en exerçant un métier; il préfère de beaucoup l'agriculture, profession plus digne à ses yeux d'un *libre patriote*, comme ils s'intitulent dans ce pays.

[3] *Notice* de M. le prévôt.

que les soldats de la confédération étaient arrivés à minuit, au bourg Saint-Pierre, et qu'ils devaient continuer leur route pour envahir incessamment à main armée, le monastère hospitalier. Cet avis alarma les religieux et les passagers qui se trouvaient à l'hospice; tous s'attendaient à être maltraités par les soldats, dans cet isolement de tout secours humain. Le souvenir des horreurs commises dans les maisons religieuses à Fribourg[1], au milieu d'une ville catholique et d'une population sincèrement attachée à ses établissemens religieux, sans avoir pu les protéger efficacement contre le vandalisme, rendait la situation des habitans de Mont-Joux éminemment désespérante; aussi chacun s'occupa à sauver pour *l'hospitalité* (et non à l'en détourner comme on l'a dit calomnieusement) tout ce que l'on put transporter sur la frontière sarde, en fait de lingerie et de mobilier, mais fort peu de comestibles. Il est de toute fausseté que l'on n'ait pas laissé abondamment à l'hospice de quoi exercer l'hospitalité dans la saison d'hiver, ainsi que pour loger convenablement les passagers habitués à visiter le grand Saint-Bernard en cette saison.

» Le prieur claustral, M. *Jean Hubert*, quitta l'hospice à neuf heures du matin, le 15 décembre, pour aller à Saint-Remy avertir la douane sarde, que les effets de l'hospice avaient été déposés sur le territoire du Piémont, afin de les sauver pour l'exercice de l'hospitalité, et non pour opérer une fraude. Les employés de la douane le comprirent fort bien et s'y prêtèrent avec obligeance; ils se rendirent sur les lieux pour garder ces effets, et en informèrent aussitôt les autorités de la province, qui firent mettre ces effets en lieu de sûreté[2]. »

Le même jour, vers les onze heures du matin, quatre commissaires du gouvernement provisoire arrivèrent précédés d'un détachement de 12 soldats vaudois, qui aux approches de l'hospice, *croisèrent la baïonnette*, et entrèrent ainsi dans la maison. « Ce

[1] On voit combien cette première faute d'une partie des troupes de la confédération produisit un enchaînement de maux et de funestes conséquences, à mesure que les événemens venaient à se développer.

[2] *Notice* de M. le prévôt.

détachement de Vaudois exécutait sans doute en cela les ordres d'autrui, car l'hospice n'eût pas à se plaindre d'eux[1]. »

Dans la soirée du même jour, l'un des commissaires annonça qu'il était chargé par le gouvernement, « d'inventorier les avoirs de l'hospice, et qu'en conséquence, il réclamait d'office *les titres, les livres de compte, le cottet*, etc., ou tout au moins, une notice des avoirs meubles et immeubles ; ce qui lui fut refusé convenablement, par protestation orale contre la récente invasion et contre la demande d'un inventaire. Loin de tenir compte de cette réponse, M. Dufay (le commissaire) demande que les religieux l'accompagnent dans la confection de l'inventaire qu'il allait faire avec ses collègues ; il exige que l'on ouvre les portes : ce qui fut encore refusé par les religieux, sous le motif qu'ils n'avaient aucun caractère officiel pour cela, ni aucune mission de leurs supérieurs pour s'y prêter. Alors M. Dufay fit placer des sentinelles armées aux portes de la maison et se décida à attendre le lendemain[2]. »

Ce jour là, 16 au matin, arriva un nouveau détachement de 18 à 20 soldats ; ces derniers étaient valaisans ; et, comme il n'arrive que trop à l'époque des guerres civiles, ils se montraient bien plus mal disposés à l'égard de l'hospice que ne l'avaient été les Vaudois étrangers au canton.

Après l'arrivée de ce renfort, le commissaire du gouvernement somma de nouveau les religieux de lui livrer les comptes de l'hospice, ce qui lui fut refusé comme la première fois. Alors il s'empara de deux domestiques qu'il fit conduire par des soldats armés, pour l'accompagner dans l'inventaire succinct qu'il voulait dresser. Quelques-uns de ses collègues voulaient faire effraction en particulier à une porte dont il n'avait pas la clef, mais il s'y refusa jusqu'à nouveaux ordres du gouvernement ; il expédia, dans ce but, deux de ses collègues à Sion, et se contenta de faire continuer la garde de la maison par les sentinelles.

Le 17, les religieux formulèrent leur protestation écrite contre tout ce qui se passait. Le 18, M. le prévôt qui était arrivé la veille à Aoste, protesta de même, en son propre nom, confirmant les deux

[1] *Loc. cit.*
[2] *Loc. cit.*

actes analogues de ses religieux [1]; puis, il « partit pour Turin, mettre sous la protection royale les immeubles placés en Piémont et le personnel du grand Saint-Bernard. Il en fit de même auprès du nonce apostolique et des ambassadeurs des puissances, qui tous s'empressèrent d'en donner connaissance à leur cour respective [2]. »

Cet acte du prévôt fut nécessité par les circonstances; il était, il est vrai, de nature à présenter les actes du gouvernement du Valais sous un aspect peu honorable pour ceux qui les accomplissaient; mais telle est la nature de la violence, qu'elle trouve sa première punition dans le discrédit qu'elle jette sur ceux qui s'en rendent coupables. De plus, cet acte aura dans l'histoire une véritable importance; car si le gouvernement du Valais se couvre d'une tache indélébile, en détruisant ou en persécutant l'institut religieux du Saint-Bernard, la honte en rejaillira sur l'Europe tant qu'elle n'aura pas efficacement secouru un établissement si précieux à la charité publique.

J.-O. LUQUET,
Évêque d'Hesebon.

[1] Voir le texte de cette protestation *Pièce justificative IV*.
[2] *Notice* de M. le prévôt.

Littérature Catholique.

MANUEL D'UNE FEMME CHRÉTIENNE

PAR M. L'ABBÉ F.-E. CHASSAY,

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU SÉMINAIRE DE BAYEUX [1].

Devoirs nouveaux des apologistes chrétiens. — La doctrine de la jouissance et du communisme tiennent de la négation des lois positives de Dieu. — Pourquoi la femme chrétienne doit souffrir ? — De la coquetterie chez la femme. — Utilité de ce livre.

Suffirait-il à l'apologiste chrétien de se placer devant les négations dogmatiques de la philosophie rationaliste, et de combattre seulement pour la défense de la vérité de notre foi ? Oui sans doute, si comme en des tems plus anciens, la raison s'inclinant en face de la morale chrétienne, reconnaissant la divinité dans la sublimité de ses principes, se contentait d'adresser des objections plus ou moins sérieuses aux croyances dogmatiques. De nos jours, la morale n'est pas plus respectée que le dogme, et le chrétien a à se défendre contre des attaques de tous les genres : guerre ouverte, guerre intestine, guerre au nom de la souveraineté de la raison, guerre au nom de la fatalité de la passion, guerres générales à ses doctrines.

Ceux-là même dont le superbe orgueil avait, s'unissant à l'orgueil des anges déchus, répété avec eux *non serviam*, ceux-là longtems donc admirèrent la morale du Christ, et soit hypocrisie, soit conviction, l'exaltèrent avec constance. Cette morale victorieuse du monde païen, basée sur le dévouement et le sacrifice,

[1] Un vol. in-12, Prix, 1 fr. 50 c. — Paris, Poussielgue-Rusand, rue du Petit-Bourbon Saint-Sulpice.

adaptée à la nature de l'homme avec une perfection si absolue, que l'homme ne brille de toute sa dignité propre qu'autant que brillent en lui les vertus enseignées par le divin Rédempteur, cette morale respectée de tous et partout, restait comme le dernier terme du perfectionnement de l'humanité. Est-ce à dire que toujours et pour tous, elle fut la règle absolue, invariable de la conduite; est-ce à dire que jamais ses lois si graves ne reçurent d'atteintes? Non, certes; libre dans sa marche, poussé tantôt par une passion, tantôt par une autre, l'homme tombait, se relevait, marchait sa voie, c'est-à-dire une voie de faiblesse et d'orgueil, une voie parsemée de dangers, évitant les uns, n'évitant pas les autres, faisant le bien, faisant le mal, écoutant une bonne inspiration, écoutant une inspiration néfaste; mais quoique souvent et très-souvent coupable, l'homme conservait le sentiment de sa culpabilité, et tout en reconnaissant son crime, la passion à laquelle il avait sacrifié, reconnaissait aussi la loi qu'il avait trahie, et se prosternant devant elle, gémissait de sa faiblesse et se préparait à vaincre par des efforts courageux, des dispositions dont il proclamait la malice.

Quel était alors le devoir de l'apologiste chrétien? Ce devoir était simple, il n'avait pas à défendre ce qui n'était pas attaqué, et le ministre de l'Évangile devait se contenter d'exposer et de faire aimer une morale restée sans contracdicteurs, encore bien qu'il eût à sauvegarder la foi.

Les choses ont bien changé.

Aux attaques sur la vérité de l'Écriture ont promptement succédé une attaque hardie contre la morale; les progrès du sensualisme ont dû suivre nécessairement les progrès de la philosophie de la sensation; de plus, certain spiritualisme philosophique n'a-t-il pas repoussé notre morale comme entachée de mysticisme? Bientôt à ce Christianisme si dur pour la passion à laquelle il impose un frein, à ce Christianisme si dur pour la chair à laquelle il impose et la pénitence et la soumission, à ce Christianisme si froid qui donne pour règle le renoncement et le sacrifice, le Sensualisme dut opposer la doctrine de la jouissance, la doctrine du plaisir. Dès lors, il fut de bon goût d'opposer à notre morale que l'on ad-

mirait toujours, quelques impossibilités; il fut habile de confondre et l'ascétisme et la loi stricte; il fut habile, surtout, d'exposer comme appartenant au Christianisme, un état de société que le Christianisme non-seulement n'avait pas fait, mais qu'il répudiait, qu'il condamnait par toutes ses voix.

La Réforme avait profité du relâchement des mœurs, œuvre de la Renaissance, elle avait elle-même singulièrement aidé à cette corruption générale, contre laquelle luttaient en vain les grands esprits du 17e et même du 18e siècle; la pente rapide, parcourue par une société rieuse, dépravée, libertine, incrédule par bon ton, licencieuse par mode, amenait à ce précipice de la réhabilitation de la chair, dont nous sondons avec effroi l'horrible profondeur.

On a joué d'abord avec la doctrine du Christ, on l'a éludée, on a souri de sa gravité dont l'on ne contestait pas cependant la nécessité; puis, après ce sourire, on a tenté l'apologie de la passion; le libre arbitre battu en brèche par la Réforme et auquel le Jansénisme avait porté si fortement atteinte, a été présenté comme bien faible devant les orages du cœur; si la passion n'était pas déclarée souveraine encore, au moins sa victoire apparaissait-elle comme presque nécessaire. Que n'a-t-on pas dit à ce cœur de l'homme, jusqu'au jour où jetant enfin tout masque et toute précaution oratoire, un écrivain à jamais célèbre par la hauteur de son talent et le cynisme de ses procédés, n'a pas craint d'attaquer nettement la doctrine du renoncement? Si jusqu'alors on avait seulement flatté la passion dans ce qu'elle a de plus sensible, s'il avait été même admis qu'une certaine littérature eût pour mission presque essentielle d'exciter les penchants déréglés, dès lors toute une école s'organisa, les penchants du cœur à ses yeux ne furent plus mauvais, tous également bons eurent droit à une satisfaction complète; la distinction du bien et du mal s'effaça devant cette indifférence et la *doctrine de la jouissance* domina le roman, le théâtre, comme le *rationalisme*, domina la politique; aussitôt apparurent et la *réhabilitation de la chair* et le *communisme*.

Devant cet état moral, s'adresser par la démonstration philosophique aux esprits seuls, attaquer simplement le sophisme du

sensualisme, était-ce de la part des défenseurs du Christianisme remplir complétement la tâche que leur devoir leur imposait? Non, certes, plusieurs auteurs comprirent fort bien que l'ennemi attaquant de tous les côtés, toutes les positions appelaient une défense énergique; le terrain n'était plus à choisir, il était à disputer. Dès lors la critique catholique entra en lice, et s'efforça de découvrir le poison de ces livres écrits avec une habileté bien rare, poison d'autant plus dangereux qu'il n'apparaissait pas tout d'abord, d'autant plus subtil qu'il était plus attrayant, plus approprié aux goûts des gens auxquels on le présentait avec tout le laisser-aller de la bonne foi, toute la bonhomie de la simplicité. Le roman fut attaqué, son incontestable danger fut signalé à tous les âges et à toutes les positions.

Mais les efforts isolés de quelques hommes peu secondés, que pouvaient-ils contre cette masse sans cesse renouvelée de productions de tout genre, de toutes formes, tantôt livre, tantôt journal, tantôt drame, tantôt poésie, saisissant le cœur par toutes ses parties sensibles, détruisant en lui les répugnances inspirées par une éducation morale, excitant ses élans vers le mal, en les peignant non plus comme des écarts périlleux, mais bien comme des instincts naturels, aussi louables que ceux placés par une habitude pédantesque dans une région supérieure. Que pouvaient-ils? peu de chose. C'étaient les Spartiates luttant aux Thermopyles contre l'innombrable armée des Perses; lutte sans espoir, mais lutte dictée par le devoir, comprise au moins comme telle par l'auteur de cet article.

La vraie morale chrétienne, ainsi torturée, défigurée, niée, et remplacée par une autre, appelait des défenseurs spéciaux: elle en a trouvé; aux yeux d'hommes habitués à sonder le cœur humain dans ses replis les plus secrets, le mal produit par le sensualisme était trop profond pour ne pas mériter d'être étudié avec une scrupuleuse attention. Aussi, pour ne citer en ce moment qu'un seul nom, M. l'abbé Chassay a-t-il, dès l'année dernière, abandonné pour un tems ses graves et savants travaux de controverse, pour s'occuper spécialement de ces conséquences si funestes de la prédication des doctrines anarchiques de la jouissance.

M. Chassay publia la *Pureté du cœur*. Nous eûmes à rendre compte de cette production d'un genre nouveau, et dans ce même Recueil [1] nous exposâmes quelques-unes des pensées qui précèdent, nous saluâmes la *Pureté du cœur* comme une espérance.

C'est que la *Pureté du cœur* était le premier pas fait vers un monde nouveau, que l'on nous passe ce mot ; ici se trouvait l'exposition exacte de l'état de la question : d'un côté, l'homme tel que l'a fait la chute primitive et tel que le présente dans son état de perfectionnement le sensualisme, l'homme de la réhabilitation de la chair ; d'un autre côté, l'homme tel que l'a fait la chute, mais tel que le Christianisme peut le régénérer ; cette dernière partie ne devait qu'être indiquée ; elle était très-simplement esquissée, en effet, mais la voie était ouverte ; le médecin avait porté la sonde là où le mal se présentait ; il constatait et la maladie et ses chances ; il ne laissait pas de doutes sur son importance et sur sa gravité ; il se contentait pour ainsi dire de cet examen général dans sa première visite, et se retirait en donnant l'espoir de la guérison.

Nous ne reviendrons pas davantage sur ce livre, dont le succès a été incontesté ; il était à nos yeux un premier pas vers l'exposition sérieuse de la morale évangélique ; il était les prolégomènes d'un autre travail. Ce travail a paru, et le *Manuel d'une Femme chrétienne* est le second anneau de la chaîne.

En entrant dans l'arène, non plus en apologiste *philosophe*, mais en apologiste *moraliste*, l'auteur du *Christ et de l'Évangile* devait se poser ce problème : exposer la loi, la faire aimer ; tâche douce et facile sans doute, car la loi est vraie et simple, pleine de charme et de mansuétude. Mais si au fond des choses il en est ainsi, au point de vue d'un grand nombre la loi du dévouement et du sacrifice apparaît avec ce caractère factice de froideur et de raideur que lui ont imposé les écrivains jansénistes, avec ce caractère d'*inhumanité* que prétendent lui donner les écrivains de l'école de la jouissance. Le premier devoir du défenseur de l'Évangile était de replacer la loi dans sa vérité, de lui rendre son sublime cachet de simplicité, de douceur, de démontrer combien

[1] Voir *Annales*, tome XVII, p. 437 (3e série).

elle est *naturelle* à l'homme, auquel elle rend la dignité, le calme, la vie morale, le bonheur. Déjà, dans la *Pureté du cœur*, une partie de cette tâche avait été remplie, le terrain avait été déblayé, l'impuissance du sensualisme démontrée. Toutefois, il restait fort à faire, et la négation ressortant parfaitement de ce premier travail, n'était après tout qu'une négation, concluante il est vrai, mais rien de plus.

Aussi M. Chassay est-il entré dans son sujet avec franchise; dès la première page, il se pose devant le monde, cet antagoniste éternel du Christ; il explique ce que c'est que le *monde*, et pourquoi il est *condamné*, et pourquoi il ne *peut prier*. Il entre ensuite dans le véritable exposé de la loi évangélique; mais ici il a su, comprenant son tems, écrire pour ceux qui le liront. Loin de lui la déduction didactique, froide par essence, fatigante par elle-même; il a su éviter l'ascétisme pur, qui, certes, ne serait pas du goût des personnes auxquelles il s'adresse spécialement; car il faut le dire, et le dire bien bas et bien sérieusement, le livre de dévotion a peu d'entrée dans la bibliothèque des femmes du monde, et si on leur présentait telles ou telles productions admirables, qui firent les délices de leurs grand'mères, elles les repousseraient comme choses usées, malséantes et singulièrement arriérées. L'ennui étant le premier obstacle à éviter, M. Chassay a dû chercher à donner un intérêt tout spécial à son *Manuel;* et pour atteindre ce but, il a scruté le cœur de la femme, il a dû lui présenter le tableau de ses propres misères, de ses propres penchans, puis lui offrir le remède proposé par l'Évangile, et le résultat de l'application de ce baume salutaire.

Ne croyez pas qu'infidèle serviteur, il cherche à dissimuler la rigidité de la loi de son maître; non, il répète tout simplement sa parole : « Celui qui ne prend pas sa croix et ne me suit pas, n'est » pas digne de moi, » et pour ne pas être confondu avec cette race perverse des flatteurs de l'humanité, il lui adresse ces mots :

« Souffrir!... Quelle étrange et prodigieuse parole! C'est là » pourtant la doctrine que le Sauveur est venu apporter dans ce » monde, qu'il a sanctionnée par toute sa vie et par tous ses exem- » ples. Le christianisme ne veut pas vous faire illusion; il ne veut

» pas endormir vos tristesses par des promesses flatteuses. Il ne » cache pas sous des roses les épines sanglantes de sa couronne; » il ne cherche pas à dissimuler les angoisses infinies de la vie et » de la mort. »

La souffrance, énigme sans mot pour toute une partie de la race humaine; la souffrance, explication de toute l'histoire du monde par le chrétien, inspire à M. Chassay des réflexions que nous devons reproduire :

« Vous souffrez, et c'est, dites-vous, de la part de Dieu une suprême injustice. Mais savez-vous bien ce que vous demandez dans vos vœux insensés ? Vous enviez, dites-vous, le calme et le repos de certaines âmes qui vous paraissent si véritablement heureuses. Mais ce bonheur, c'est celui de l'égoïsme ou de la stupidité. Je sais bien qu'il y a des âmes qui ne souffrent pas. Je sais bien qu'il y a des lèvres sur lesquelles s'épanouit perpétuellement un sourire satisfait; mais l'Évangile n'a-t-il pas dit : *Malheur à vous qui riez ?* Malheur à vous, pourrait-on dire encore; à vous qui, au milieu de tant de cœurs souffrans, de tant d'esprits brisés, savez toujours rester sans tristesse et sans sympathie pour les douleurs d'autrui ! Malheur à vous qui ne souffrez pas des misères du pauvre, des fers du prisonnier, des regrets de l'exilé ! Malheur à vous qui n'avez pas de prières pour ceux qui souffrent persécution en défendant la justice, pour les combats des apôtres, pour les luttes des martyrs ! Cette triste et lâche insensibilité fait-elle l'objet de votre envie ? Voudriez-vous passer au milieu des mortels comme un fantôme insensible et glacé ? Comment ! vos frères et les miens, les enfans de Dieu, les membres de Jésus-Christ supportent tous les fardeaux accablans de la vie; et vous, vous créature privilégiée, vous voudriez dans votre majesté souveraine repousser de votre bouche dédaigneuse, ce calice d'amertume que le fils de Dieu a touché le premier de ses lèvres divines !

» Remerciez, remerciez bien plutôt ce sauveur bien-aimé de ce qu'il a daigné placer sur votre front le signe du salut et de la gloire. Vous vous plaignez de souffrir ! Mais si vous n'aviez pas souffert, vous seriez-vous jamais sauvé ? Auriez-vous jamais, sans ce travail de la souffrance qui absorbe votre vie et remplit votre cœur, vaincu

votre imagination, enchaîné votre sensibilité fougueuse, contenu l'exaltation de votre tête et l'indomptable mobilité de votre caractère? Aux yeux de la foi, la souffrance est un bonheur, et je ne m'en étonne pas. En effet, dans les vues du ciel, elle sert à contenir fortement ces âmes ardentes et généreuses, que la vie vulgaire avec ses banalités misérables ne pourrait jamais occuper. Le labeur du commun des hommes ne suffit pas à ces natures sublimes, et la providence leur a donné, dans la souffrance qui les consume, une tâche à la hauteur de leur énergie, en les obligeant à rester sereines et résignées dans la torture qui les dévore.

» Le monde, lui, regarde la douleur comme une infirmité et une sorte de honte; mais s'il devinait le secret des œuvres et des consciences, il saurait que c'est là le mal des nobles intelligences et des grands cœurs. Les âmes étroites, en effet, ne souffrent jamais, parce qu'il suffit d'un grain de sable pour les remplir; mais les esprits d'élite, mais les cœurs profonds sentent perpétuellement s'agrandir en eux ce vide immense que Dieu seul peut remplir. Se plaindre de ses souffrances, c'est donc imiter l'ingratitude du monde, qui foule aux pieds les plus grands bienfaits de Dieu; c'est accuser le ciel de vous avoir donné une intelligence pénétrante, une sensibilité exquise, des facultés insatiables que l'éternité seule peut satisfaire. Demander à Dieu de ne pas souffrir, c'est lui demander d'arracher de votre front ce diadème de gloire dont il l'a couronné dans sa munificence et dans sa bonté. Mais non, vous serez plus impartiale et plus raisonnable; vous comprendrez que si vous avez plus reçu que la foule des humains, il n'est pas juste que vous jouissiez de ces dons précieux sans inconvénient et sans compensation. Comment! vous ne voulez pas que la providence rapproche l'immense distance qui vous sépare des créatures vulgaires en vous imposant votre part des fardeaux de l'humanité! vous voudriez, ange de la terre, planer au-dessus de ce monde de misères sans rien sentir de ses imperfections. Vous voudriez tandis que l'espèce humaine s'incline tristement sur la glèbe qui la nourrit, vous élever comme une reine dans des régions chimériques que la douleur et la tristesse ne puissent jamais atteindre. Il faut que vous appreniez par la souffrance ce grand mystère de

la fraternité que Jésus-Christ est venu révéler au monde. L'aisance de votre position, la considération dont on vous entoure, l'agrément de vos relations semblaient vous mettre pour jamais à l'abri des grandes douleurs de la famille humaine; mais Dieu, qui maintient entre tous ses enfans une sublime égalité, vous fera supporter ces tristesses de l'âme, inconnues à cette femme du peuple qui gagne à la sueur de son front le pain de la journée; enfans du père céleste, vous prendrez place l'une et l'autre au banquet de l'infortune afin de gagner, par l'épreuve et par le combat, la glorieuse couronne des martyrs [1]. »

Ainsi présenté, le Christianisme subira, sans nul doute, l'examen de la femme même la plus mondaine, elle appréciera bien mieux ce livre quand elle y trouvera un tableau pour lequel elle a posé.

« Le mot de coquetterie vient de tomber de ma plume, et j'ai nommé l'adversaire habile et ingénieux de la modestie chrétienne. En effet, si la modestie que j'appellerais volontiers mondaine se conserve dès qu'on a quelque léger sentiment des convenances, la modestie chrétienne, qui est une vertu bien plus intime et bien plus délicate, résiste avec peine à ce désir de plaire qui semble être, chez beaucoup de femmes, le besoin le plus actif et le plus impérieux de leur intelligence. La nature des femmes est en effet d'une activité que les observateurs superficiels des âmes comprennent difficilement, et cette activité n'a pas les mille ressources de mouvement et d'action qu'un homme rencontre dans son existence extérieure, généralement absorbée par les soins et les soucis de la vie civile et politique. Essayer de réunir autour de soi un monde agissant et varié, un monde qui vous admire et dont vous êtes le centre et la pensée; quelle tentation! Une femme n'a-t-elle pas aussi son instinct de domination, ne goûte-t-elle pas le bonheur de gouverner les intelligences et de diriger près d'elle tous les mouvemens des cœurs? Ce besoin est évidemment impérieux pour une nature impressionnable, mobile, et qui ne se soustrait pas aisément à cette ingénieuse et délicate vanité

[1] *Manuel de la femme chrétienne*, p. 32.

dont les femmes connaissent mieux que personne la spirituelle et profonde diplomatie. Il ne faut donc pas croire qu'éviter la coquetterie comme je l'entends, ce soit une vertu tout à fait naturelle. et qu'on puisse acquérir par un premier effort. C'est au contraire un des plus grands et des plus beaux triomphes de l'esprit évangélique, de tenir une âme sérieusement en défiance contre un penchant qui reste quelquefois au fond des cœurs, quand tous les autres ont disparu devant les progrès de la religion et de la raison. Les observateurs attentifs peuvent, en effet, remarquer que chez un bon nombre de femmes, déjà très-avancées dans le bien et très-attachées à leurs devoirs, il survit facilement une certaine grâce mondaine, une élégance exagérée et presque minutieuse, un souci perpétuel de l'impression qu'elles pensent produire, un besoin invincible de domination sur tout leur entourage. Et qui ne verrait dans cette énergique tendance du cœur les restes plus ou moins vivans d'une passion immortelle et toujours renaissante, la coquetterie?

» Après tout ce que je viens de dire, pourrait-on s'étonner que la coquetterie, malgré ses immenses dangers, ait des apologistes spirituels et des défenseurs passionnés? Le monde n'est-il pas, en effet, son panégyriste naturel et intéressé? Qui fait le mouvement du monde, qui noue et qui dénoue sans cesse les fils déliés des intrigues et des amours? N'est-ce pas la coquetterie? Qui répand dans ces cercles ennuyés d'eux-mêmes et des autres quelques distractions passagères bientôt effacées? Qui empêche ces momies parées, qu'on appelle les gens du monde, de s'endormir au milieu de l'atmosphère pesante et soporifique des salons? Qui occupe les chercheurs de scandales, les langues actives et médisantes, les vieilles femmes hargneuses, les esprits vains et frivoles? Qui fournit aux sots cancans de la foule hébétée son aliment quotidien? N'est-ce pas la coquetterie? Le monde encourage donc de ses sourires, de ses applaudissemens, de son suffrage étourdissant pour une vanité mal domptée, toutes les recherches les plus futiles, les plus équivoques, souvent les plus compromettantes de la coquetterie. Mais gardez-vous de croire que cette admiration soit sérieuse et profonde, ne vous imaginez pas qu'il adore silencieu-

sement tous les caprices de ses idoles, et qu'il s'incline servilement devant leurs plus éclatans succès. Le monde vit par-dessus tout de scandales, et si vous vous laissez aller un moment à ses flatteries provocatrices, si jamais il vous voit compromis, il rira avec une cruelle et sanglante amertume de vos chutes misérables; ou la plupart du tems il se contentera de votre légèreté bien constatée pour imprimer sur votre front rougissant la marque ineffaçable du déshonneur! Que vous payerez cher alors ces triomphes de vanité, cette fausse admiration, ce perfide enthousiasme dont on vous aura peut-être enivrée dans les jours fugitifs de votre succès? Que de fois n'a-t-on pas vu de loyales jeunes femmes, beaucoup plus légères que coupables, expier, par bien des années de tristesse et d'ennui, quelques momens d'oubli et de frivolité mondaine! Combien n'en a-t-on pas vu conserver pendant toute leur vie une réputation équivoque, un nom sans gloire, une situation sans dignité, une existence morne et désolée, pour avoir, dans les riantes années de la jeunesse, cédé trop facilement à l'entraînement d'un caractère irréfléchi, pour avoir dédaigné d'écouter les conseils éclairés de leurs amis sincères[1]! »

Après avoir lu cette page, la femme sourira, elle réfléchira et elle lira tout le *Manuel*; et, sans s'en rendre compte, elle arrivera à méditer profondément sur les préceptes inconnus pour elle d'une religion qui comprend si bien *l'amitié, le dévouement, la charité.*

Les citations qui précèdent donnent une notion suffisante de la pensée principale de ce *Manuel;* sous une forme attrayante, M. Chassay a reproduit la loi dans sa vérité, il lui a rendu son caractère. Son style facile, naturel, correct, animé, aide à la femme la plus subjuguée par la lecture des romans à suivre cet exposé si simple de la vie d'une femme chrétienne; elle méditera sans croire méditer les sublimes enseignemens de l'Évangile, et, qui sait? peut-être ne lira-t-elle plus de ces livres perfides qui ne flattent le cœur que pour le dessécher.

Quelques esprits sévères seront disposés à trouver mauvais que

[1] *Manuel de la femme chrétienne*, p. 128.

l'on essaye de transformer le livre de dévotion; ils crieront à la nouveauté. Qu'ils se rassurent. Si, ici, la forme est du tems, le fond est vieux, aussi vieux que l'Évangile, et un savant prélat a déjà répondu à leurs reproches. Monseigneur l'évêque de Bayeux a ainsi donné son approbation au livre dont nous nous occupons; et que pourrions nous dire après lui, et que pourrait trouver à reprendre l'esprit le plus chagrin après les paroles d'un évêque aussi pieux, aussi conservateur des saines doctrines?

« J'ai lu avec le plus grand soin le *Manuel d'une femme chrétienne*, par M. l'abbé Chassay, professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux. J'ai trouvé dans ce livre, la clarté, l'élégance et l'énergie que j'avais remarquées dans la *Pureté du cœur*, par le même auteur; mais ce qui m'a surtout charmé dans cet ouvrage, c'est une connaissance profonde de la nature humaine, une étude patiente et approfondie des nuances variées des caractères, une rare exactitude théologique, et enfin un parfum de piété qui donnent à ce livre une haute valeur et un grand intérêt. »

Que M. Chassay ne s'arrête pas, le cadre qui s'ouvre devant lui est vaste, et nous espérons qu'il tiendra les promesses qu'il nous fait; qu'il ne se laisse pas décourager surtout par les récriminations de quelques bonnes âmes habituées à une nourriture toute mystique, pour lesquelles le Christianisme se transforme en une suite de petites pratiques de piété, hors desquelles elles ne reconnaissent pas de salut, bonnes femmes qui ne lisent que ce qu'elles ont besoin de lire, et qui ne se doutent pas dans leur simplicité qu'il soit des âmes ou souffrantes, ou malades, ou mourantes, réclamant une autre alimentation que celle qui suffit à la leur, en la maintenant en un doux état, tenant le milieu entre le sommeil et la veille.

Avant d'être arrivée à la haute dévotion à laquelle elle n'aspire pas du tout, la femme du monde a à traverser tout un univers, univers inconnu, où nul sentier n'a été tracé pour ainsi dire; il faut qu'elle sache, cette pauvre femme, qu'elle suit une voie mauvaise, que cette voie l'égare, qu'elle la conduit à un tout autre point de l'horizon sans fin ouvert devant elle, qu'à celui auquel elle veut arriver; il importe d'abord de lui indiquer ce point,

et une fois le sentier ancien abandonné, de lui rendre agréable cette route difficile qu'elle prend avec confiance, il faut l'y soutenir, éloigner d'elle les obstacles inutiles, lui parler une langue qu'elle comprenne, et ne pas l'abandonner au milieu du désert en lui laissant une carte routière écrite en caractères inconnus pour ainsi dire.

Que M. Chassay laisse sans réponse ces réclamations si elles se produisent, qu'il continue son œuvre; il a pour lui les hommes d'intelligence et les femmes auxquelles il redonne le Christianisme; en voilà assez, et d'autant plus assez que son évêque l'encourage, ce qui suffit à un bon prêtre comme lui.

ALPH. DE MILLY.

Polémique catholique.

PREUVES DES FAITS ÉVANGÉLIQUES
TIRÉES
DES MÉDAILLES ET DES MONNAIES.

Deuxième Article [1].

CHAP. 7. — LA CITÉ SAINTE.

Médailles de Jérusalem la *Cité sainte;* — d'un demi-sicle; — de la ville de Césarée; — de la ville de Gadara; — d'Hérode Antipas; — de Philippe le tétrarque.

On appelait la *Cité sainte* généralement la ville de *Jérusalem* et l'épithète קדושה, *Kadousha,* se trouve sur presque toutes les monnaies juives. Nous reproduisons ici un *sicle* de l'âge des Macchabées, dont le type est exactement le même que celui du mi-sicle ou didrachme.

Nos 19 et 20.



L'inscription samaritaine de la face a été expliquée par les caractères hébreux : שקל ישראל, *sicle d'Israël;* celle du revers, par ירושלים הקדושה, *Jérusalem la sainte* [2].

On a soutenu qu'Hérodote parle de Jérusalem sous le nom de *Cadytis,* Καδυτιος πόλιος [3]; que la victoire remportée par *Nécho,*

[1] Voir le 1er article au n° précédent, ci-dessus n° 41.

[2] Cette médaille se trouve dans le cabinet du Dr John Lee.

[3] Hérodote, l. II, c. 5.

roi d'Égypte, décrite par cet historien, et la prise simultanée de *Cadytis*, la grande cité de Syrie, Κάδυτιν πόλιν τῆς Συρίας ἐοῦσαν μεγάλην εἷλε (E), comparées au récit de la défaite de Josias et aux événemens qui suivent [1], ne laissent aucun doute que *Cadytis* et *Jérusalem* ne soient deux dénominations de la même ville [2]. Néanmoins cette assertion a été contestée, car d'un autre côté on a maintenu qu'une épithète seule n'aurait pu donner un nom à une ville. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que l'évangéliste saint Matthieu donne à Jérusalem le titre de *la Cité sainte*, même après la mise à mort de Notre-Seigneur [3]. Le nom arabe moderne, *El Kods*, la Sainte, autorise à supposer que *Kadousha*

(E) Voici les passages où Hérodote parle de la ville de *Kadytis* : « Depuis la Phénicie jusqu'aux confins de la ville de *Kadytis*, est (le » pays) des Syriens, dits de la Palestine ; de Kadytis, ville, à mon avis, » peu inférieure à Sardes, tous les emporia (villes de commerce) si- » tués sur la mer jusqu'à la ville de *Jenysos*, appartiennent à l'Ara- » bie (liv. III, n. 5). » — On a beaucoup discuté sur ce texte, et la plupart des anciens commentateurs cherchent à prouver qu'il ne s'agit pas ici de Jérusalem la *Kadoush*, mais de *Carchemis*, qui est le même nom, sauf quelques lettres changées (!!!). Mais Hérodote lui-même a levé toutes les difficultés, en disant ailleurs : « Le roi d'Égypte *Ne-* » *cos* combattit les Syriens à *Magdolo*, et remporta la victoire. Après » la bataille, il s'empara de *Kadytis*, grande ville de la Syrie (l. II, » n. 159). » Or, il est évident que cet événement est le même que celui qui est raconté non dans IV *Rois*, XXIII, 29, 33, mais dans II *Paralipomènes*, XXXV, 22-24 ; XXXVI, 1, 3 : « Josias ne céda point aux pa- » roles de *Nechao*, paroles de la bouche de Dieu ; mais il s'avança pour » lui livrer bataille dans le champ de *Maggéddo*, et là il fut blessé » par des archers, et il dit à ses serviteurs : enlevez-moi du combat, » parce que je suis blessé à mort .. Et ils le portèrent à Jérusalem, et » il mourut... Le peuple de la terre prit donc *Joachaz*, fils de Josias, » et l'établit roi en la place de son père dans Jérusalem... Or, le roi » d'Égypte (Nechao) *étant venu à Jérusalem*, le déposa, etc. » Voir aussi ce qu'en dit M. de Saulcy dans son *Travail chronologique sur les empires de Ninive, de Babylone*, etc.

[1] IV *Rois*, c. XXIII, 29, 34.

[2] Lightfoot. *Chorograph.* Decad. § VI.

[3] Matth. XXVII, 53.

était le nom sous lequel Jérusalem était connue des anciens, et que la terminaison en a été changée, afin de la mettre d'accord avec la prononciation grecque.

CHAP. 8. — LA MONNAIE DU TRIBUT.

Il est sans doute inutile de rappeler que dans le passage original du Nouveau-Testament, que nous avons rendu par « *Votre maître ne paie-t-il pas un tribut?* » se trouve le mot *didrachma*[1]. C'est ainsi qu'on indiquait le *demi-sicle* imposé annuellement aux juifs pour la conservation du temple [2]. Mais à la prise de Jérusalem par les Romains, il leur fut ordonné de payer cette somme à *Jupiter Capitolin*[3].

La monnaie des *demi-stateres* remplaçait probablement, à cette époque les demi-sicles en Syrie, un *statere* équivalant à un sicle[4]. Toutefois, le mi-sicle ayant été frappé dans une période bien plus ancienne, doit avoir circulé en même tems; — des exemplaires en ont été conservés jusqu'à nos jours, et nous reproduisons la gravure de l'un d'eux. Il porte sur la face l'inscription samaritaine : השקל ח(צ)י, *Ghatzi hasshekhel*, et la figure d'un *vase* au-dessus duquel la lettre א (A), qui indique la première année du règne de *Simon Macchabée*[5].

Nos 21 et 22.



Sur le revers on voit la verge bourgeonnante et l'inscription : ירושלים קדושה, *Jérusalem la Sainte*[6].

[1] ὁ διδάσκαλος ὑμῶν οὐ τελεῖ τὰ δίδραχμα; Matth. XVII, 27.

[2] *Exod.* XXX, 13.

[3] Voir Xiphilin, l. X. — Josèphe, *Guerre des Juifs*, VII, 6, n. 6.

[4] Ceci est prouvé par les paroles du Christ : « Tu trouveras une pièce de monnaie (εὑρήσεις στατῆρα), prends-la et donne-la-leur pour moi et toi. » Matth. XVII, 27.

[5] *Macch.* XIV.

[6] Cette médaille se trouve au British museum.

CHAP. 9. — MONNAIE DE CÉSARÉE DE PHILIPPE. (Matth. XVI, 13.)

Cette ville s'appelait *Cæsarea Philippi*, mais son nom plus commun était *Cæsarea Panias*, provenant de l'adoration de la divinité tutélaire *Pan*, qui est représentée sur plusieurs monnaies de la ville. Il en existe des exemplaires depuis le tems d'Auguste jusqu'à Elagabale. — La ville était comprise dans la tétrarchie d'*Iturée*, et fut anciennement appelée *Dan;* mais Philippe, après l'avoir agrandie et embellie, lui donna le nom de *Cæsarea*, en honneur de l'empereur; et afin de la distinguer d'autres villes on y ajouta *Philippi*, quoique sur la monnaie d'Auguste, comme sur l'exemplaire reproduit ici, elle fût indiquée par les lettres C. A., *Cæsarea Augusti*, sur le revers, tandis que sa face porte AVGVSTVS. Cette monnaie doit avoir été en circulation à l'époque où Notre-Seigneur visitait ces contrées.

N[os] 23 et 24.



Les premiers auteurs numismatiques ont faussement attribué cette monnaie à *Césarée Auguste* (Saragosse) en Espagne.

CHAP. 10. — SUR CETTE PAROLE DE L'ÉVANGILE :
Là les aigles seront réunis ensemble. (Matth., XXIV, 28.)

Rien ne peut mieux donner une idée de la force et de la signification de cette métaphore, que les types de plusieurs monnaies frappées par les Romains dans les différentes villes qui leur étaient soumises. *Jérusalem* devait bientôt devenir la proie d'une nation dont la soif d'or et de conquête était insatiable. On verra par les deux *tétradrachmes* de Tyr et de Sidon [1], que l'aigle, re-

[1] Nous devons faire remarquer que c'est par une erreur que, dans le précédent article, p. 51 et 52, *Sidon* a été écrit *Sydon*.

gardé comme un type de la puissance royale, était un emblème favori de la monarchie syrienne.

Toute une série des *deniers légionnaires* d'Antoine porte les insignes romaines surmontées d'un *aigle;* ces deniers, qui sont aujourd'hui très-communs, se trouvent surtout en grande quantité en Orient, et il ne peut y avoir aucun doute qu'ils ne circulassent au tems des prédications de Notre-Seigneur, portant les symboles de conquête et de possession qui leur étaient propres[1].

Ces insignes étaient objet d'une grande horreur pour les juifs, non-seulement comme preuve de leur soumission et dégradation, mais aussi comme étant les *idoles* des légions, qui ne les regardaient qu'avec la plus grande vénération[2].

CHAP. 11. — SUR LE PAYS DES GADARENNES. (Marc, v, 1.)

Saint Matthieu nous parle du *pays des Gergesènes*[3] : (χώραν τῶν Γεργεσηνῶν; la vulgate dit des *Géraséniens*); mais saint Marc et saint Luc nomment ce pays celui des *Gadarènes*[4] (χώραν τῶν Γάδαρηνῶν). Malgré les remarques et conjectures de quelques commentateurs, il paraît probable que le mot *Gergesènes*, dans l'évangile de saint Matthieu, est une expression peu correcte. Ligthfoot dit qu'il y avait une ville appelée *Gergesa;* mais on ne la trouve ni dans Strabon, ni dans Pline, ni dans Étienne de Byzance. Le *pays des Gergesènes* était sans doute la métropole de *Perea* dans la Décapole[5]. Il existe bien des monnaies de cette ville, lesquelles prouvent que ce peuple était païen, et que leur divinité tutélaire était *Astarté*, ainsi qu'on le voit sur cette monnaie de Néron, qui porte sur la face le *buste* de l'empereur, avec l'inscription ΝΕΡΩΝ ΚαιΣΑΡ, et sur le revers ΓΑΔΑΡΑ, et

[1] Les aigles légionnaires sont un type perpétuel de la monnaie coloniale des Romains.

[2] Voir Josèphe (*Guerre des Juifs*, liv. II, c. 9, n. 3), relativement à l'insurrection de Jérusalem, parce que Pilate y apportait les insignes des légions romaines.

[3] Matth. VIII, 28.

[4] Marc, v. 1, et Luc, VIII, 26.

[5] Josèphe, *Guerre des Juifs*, l. IV, c. 7, n. 3.

Astarté tenant une guirlande et une corne d'abondance; au fond est une étoile, une branche et la date, L. AMP [1].

N°s 25 et 26.



Wiclef et les traducteurs de la Bible de *Rhemish*, évidemment embarrassés par la différence chez les deux évangélistes, se sont servis du mot *Gerasa* (Γερασηνῶν se trouve dans plusieurs manuscrits); mais en consultant la *carte* on trouvera qu'il est plus probable que ce fut *Gadara* qui donna le nom au pays. On trouve, du reste, Γαδαρηνῶν dans les textes les plus accrédités (F).

CHAP. 12. — MONNAIE DE HÉRODE ANTIPAS.

Nous lisons dans saint Marc, VI, 14 : « Le ROI HÉRODE ayant » appris ces choses, disait : que Jean-Baptiste était ressuscité. »

Le prince mentionné dans ce chapitre était *Antipas*, fils de Hérode-le-Grand, qui l'avait nommé *tétrarque* [2] de *Galilée* et

[1] Cette médaille se trouve à la bibliothèque nationale, à Paris.

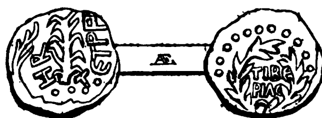
(F) Les traducteurs catholiques ont tous suivi la Vulgate, qui porte dans son texte les *Géréasniens*. Matth., VIII, 28.

[2] Voir les remarques sur les titres de *basileus* et *tétrarque*, dans le ch. 1 (n° précédent p. 46). On a émis plusieurs assertions erronées sur le rang et le pouvoir des *tétrarques*. Dans la *Table des pouvoirs et conditions des hommes*, jointe à notre traduction (anglicane) du Nouveau-Testament, les tétrarques sont mentionnés comme ayant *pouvoir royal sur quatre provinces :* cette assertion est inexacte. Quelle qu'ait été la signification primitive de ce mot, il est certain qu'à cette époque il ne pouvait aucunement comprendre le pouvoir dans le quart d'un royaume, puisque Hérode-le-Grand ne divisa le sien qu'en trois parts seulement. Ligthfoot (*Harmony*, part. I) paraît donner la meilleure explication à ce titre : « Le *tétrarque*, dit-il, doit avoir eu le quatrième » rang ou grade de dignité et pouvoir dans l'Empire romain; l'*empe-* » *reur*, maître de tout l'Empire, était le premier; le *proconsul*, qui » gouvernait une province, le second; le *roi*, le troisième; le *tétrar-*

de *Pétrée*. Son règne paraît doux, surtout en comparaison avec celui de son frère *Archelaüs*, et c'est chez lui que Joseph trouva un refuge en se retirant en Galilée, comme dit saint Matthieu [1]. Il agrandit et embellit plusieurs villes de ses possessions, entre autres *Bethsaïde*, à laquelle il donna le nom de *Julie* en honneur de cette impératrice; *Cinnereth*, qu'il appela *Tiberias*, comme hommage à Tibère, alors César, plus tard empereur.

La monnaie gravée ici est d'*Antipas*, et fut frappée dans la ville de *Tiberias*. La face porte HRωδου (*sic*) TЄTPAρχου, c'est-à-dire (monnaie) d'Hérode, tétrarque; le revers contient le nom de TIBЄPIAC entouré d'une guirlande [2].

N°s 27 et 28.



CHAP. 13. — MONNAIE DE PHILIPPE.

Nous lisons dans saint Marc (VI, 17): « Car Hérode envoya, se » saisit de Jean, et le tint en prison à cause d'Hérodiade, femme » de son frère *Philippe*, qu'il avait épousée. »

Les évangélistes appellent ce prince *Philippe*, mais Josèphe lui donne le nom d'*Hérode* [3]. Lardner et Paley ayant remarqué cette différence, s'accordent à supposer que les *fils d'Hérode* avaient quelques noms additionnels, afin d'être distingués l'un de l'autre. Cette supposition est très-fondée, et il paraît également probable qu'Hérode, de même que César, était un nom commun à cette famille, comme *régnante*. — L'absence de ce mot sur les monnaies de Philippe peut s'expliquer par la repré-

» *que*, le quatrième. Ainsi, chez les Hébreux, משנה et שליש signifient le 2e et le 3e après le roi.

[1] Matth., II, 22.

[2] Cette médaille se trouve à la bibliothèque nationale, à Paris.

[3] *Ant. judaïq.*, l. XVIII, c. 6, n. 4.

sentation de la tête et des titres de l'empereur, lesquels ne se trouvent pas sur les monnaies des princes de Judée, plus anciens.

L'exemplaire que l'on a gravé ici a été mal conservé; il représente la tête de l'empereur Auguste, et sur le revers un temple, avec l'inscription : ΦΙΛΙΠ^{πoυ} ΤΕΤΡΑΧ^{ου} (*sic*) [1].

N°s 29 et 30.



CHAP. 14. — LES TABLES DES CHANGEURS DE MONNAIE.

Nous lisons dans saint Marc (XI, 15) : « Jésus étant entré dans » le Temple commença à chasser les vendeurs et les acheteurs » dans le Temple, et il renversa les *tables des changeurs de* » *monnaie* (τραπέζας τῶν κολλυβιστῶν), et les siéges de ceux qui ven» daient des colombes. »

Lightfoot paraît être un peu embarrassé concernant l'état précis des *changeurs de monnaie*; mais le terme même semble l'indiquer. Suétone raconte que « Auguste était le petit-fils d'un » changeur de monnaie ou d'un *nummularius* [2]. » Et un peu plus loin cet auteur cite un sarcasme d'un certain Cassius de Parme, qui écrivait ces mots sur l'empereur :

« Et tu tiens encore de la *farine* maternelle, que le changeur » Nerulon prit dans le pétrin très-grossier d'Aricie, et fixa dans » tes mains noircies du contact des *kollybos* [3]. »

Le mot *kollybos* (une petite monnaie) employé dans ce passage, indique l'origine de la désignation κολλυβιστής, un *changeur de monnaie*. D'après les talmudistes, les changeurs de monnaie s'installèrent au temple le 15 du mois *Adar*, afin de changer

[1] Cette médaille se trouve à la Bibliothèque nationale à Paris.

[2] Nepos nummularii. Suet. *Augus.*, c. IV.

[3] Materna tibi farina; siquidem ex crudissimo Ariciæ pistrino hanc finxit manibus collybo decoloratis Nerulonensis mensarius. (*Ibid.*)

les monnaies de ceux qui se rendaient à Jérusalem pour y payer le *demi-sicle* [1]. — On n'alloua le payement de cette taxe qu'en *monnaie juive*, en sorte que la grande variété des monnaies qui circulaient en Judée rendit ce trafic nécessaire ; mais les changeurs de monnaie eurent bien soin d'en tirer profit en prenant une petite commission, quoique ce fût contraire à l'esprit de la loi [2].

Mais les changeurs de monnaie avaient encore une autre spécialité d'état, comme nous le voyons dans un passage d'*Apulée;* ils étaient chargés en particulier de la surveillance des sommes d'argent et de la découverte de la fausse monnaie, laquelle abondait en ce tems d'une manière tellement extraordinaire, que le denier de Tibère, qui circulait en Judée, était ordinairement en cuivre plaqué d'argent [3].

Le terme *mensarius*, par lequel finit la citation de Suétone, dérive de *mensa* (*table*), sur laquelle ces hommes comptaient leur argent.

« Un homme de cette profession, observe Lightfoot, qui a fait » une longue note à ce sujet, fut appelé שולחני, *schoulchani*, » ou *homme de table*, parmi les juifs. »

AKERMAN.

[1] Le *demi-sicle*, comme nous l'avons déjà dit, était le tribut annuel que les juifs payaient pour la conservation du temple. Voir Josèphe, concernant les richesses immenses que ce tribut rapportait au temple. *Antiq. judaïq.*, l. XIV, c. 7, n. 2.

[2] *Deut.* XXIII, 20, 21.

[3] Voir l'art. sur les fausses monnaies. *Num. chron.*, vol. VI, p. 59.



Chronologie de la Bible.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE

DES

EMPIRES DE NINIVE, DE BABYLONE ET D'ECBATANE,

EMBRASSANT LES 209 ANS QUI SE SONT ÉCOULÉS
DE L'AVÉNEMENT DE NABONASSAR A LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.
EXAMEN CRITIQUE DE TOUS LES PASSAGES DE LA BIBLE RELATIFS A CES TROIS EMPIRES.

Huitième Article[1].

XI. Règne de Sennakhérib à Ninive. — Extraits de l'Écriture, — de Josèphe, — de Bérose, — de Moyse de Khorène. — Il meurt en 712. — Son véritable nom est *San-khérib*.

Passons maintenant à un règne important, celui de *Sennakhérib*.

Nous avons rapporté plus haut tous les passages de l'Ecriture-Sainte qui parlent de son assassinat. Complétons l'ensemble des textes sacrés relatifs à l'histoire de ce prince.

Nous lisons dans les *Rois* (liv. IV, chap. XVIII). v. 13. « L'an 14 » du règne d'Ezéchias, Sennachérib, roi des Assyriens, attaqua » toutes les villes fortifiées de Juda, et s'en empara. »

Ce fut alors qu'*Ezéchias* fut, ainsi que nous l'avons établi, astreint *à payer un tribut* énorme au roi d'Assyrie. Ou les villes assiégées ouvrirent leurs portes au conquérant sans coup férir, ou la campagne dut être assez longue, puisque toutes les places fortes du royaume de Juda furent prises successivement. De ces deux hypothèses, nous avons déjà, par des appréciations de tems, reconnu que la première seule était admissible. Comme nous avons discuté et coordonné tous les documens tirés de l'Ecriture-Sainte et relatifs à cette expédition de *Sennakhérib*, il n'y a plus lieu d'y revenir ici.

Les *Paralipomènes* (ch. XXXII) nous racontent les mêmes faits en termes un peu plus précis que ceux du *Livre des Rois*, en ce qui

[1] Voir le 7e article au n° précédent ci-dessus, p. 55.

concerne certaines circonstances; ainsi nous lisons : « v. 1. *Sennakhérib*, roi des Assyriens, vint, et étant entré en Judée, il » assiégea les villes fortifiées dans le dessein de s'en emparer..... » A la suite de ces faits, Sennakhérib, roi des Assyriens, envoya » ses serviteurs à Jérusalem ; car lui-même avec toute son armée » assiégeait *Lachis*, etc.

Le roi d'Assyrie était donc bien arrêté par un siége en règle, et non simplement campé en vue de la place de *Lachis*.

J'ai tiré plus haut du récit des *Paralipomènes*, tout le parti que j'avais à en tirer pour l'histoire de l'expédition de Sennakhérib.

La narration d'*Isaïe* a été également passée en revue.

Il ne me reste donc plus qu'à extraire du *Livre de Tobie*, tout ce qui a trait au roi Sennakhérib. Nous y lisons :

« V. 2. *Tobie*, ayant été emmené en captivité, sous Salmanassar, » roi d'Assyrie, n'abandonna pas pour cela la voie de la vérité » pendant la captivité qu'il eut à subir.

» V. 18. Après un long espace de tems, le roi Salmanassar étant » mort, Sennakhérib, son fils, régna à sa place, et avait une » grande haine pour les fils d'Israël.

Puis v. 21. « Enfin, lorsque le roi Sennakhérib fut de retour, » fuyant de la Judée, à cause de la plaie dont Dieu le frappa pour » ses blasphèmes, dans sa colère il fit périr un grand nombre des » fils d'Israël, et Tobie ensevelissait leurs corps. »

Instruit de ce fait, Sennakhérib donna l'ordre de mettre *Tobie* à mort, mais celui-ci s'enfuit de Ninive et se cacha si bien qu'il sut se soustraire au supplice qui lui était réservé. Sa crainte ne fut pas de longue durée; car, est-il dit au v. 24 : « Après 45 » jours, les fils du roi tuèrent leur père; et Tobie retourna dans » sa maison, et toute sa famille lui fut rendue. »

Nous voilà bien fixés sur le tems que *Sennakhérib* passa dans sa capitale, depuis son retour après la catastrophe de *Péluse*.

Le 45e jour il tomba sous le poignard de ses propres fils, et ce tragique évènement mit fin à la persécution des Juifs, puisqu'il fut permis à Tobie de quitter son refuge et de rentrer dans ses foyers domestiques. C'est donc en 712 que Sennakhérib est mort, et que son fils *Asar-Hadoun* a pris la couronne,

après l'expulsion de ses deux frères aînés *Adramelech* et *Saratzer*.

Le verset 18 que nous avons transcrit plus haut, exclut-il l'existence d'un règne intermédiaire à placer entre celui de *Salmanassar* et celui de *Sennakhérib?* Je ne le pense pas.

Le texte sacré se contente de dire que *longtems* après la mort de *Salmanassar*, le trône d'Assyrie était occupé par son fils *Sennakhérib*. Rien donc n'empêche d'admettre que *Sennakhérib* n'ait pas été le successeur immédiat de *Salmanassar*, et qu'il ait eu pour prédécesseur sur le trône paternel, un frère aîné du nom de *Sargoun*. Cette hypothèse, que rien, absolument rien ne contrarie, a tout au moins l'avantage de rendre toute sa valeur au précieux passage d'*Isaïe* dans lequel se trouve mentionnée l'expédition d'*Aschdod*, ordonnée par *Sar-goun* et conduite par *Tartan*.

Passons actuellement à l'appréciation des faits consignés par l'historien Josèphe.

Cet écrivain (liv. x, ch. i) raconte tous les faits que nous avons vu consignés dans le *Livre des Rois* et dans *Isaïe*, seulement il pense qu'une fois le tribut de 300 talents d'argent, et de 30 talents d'or imposé à Ézéchias et promis par celui-ci, le roi d'Assyrie se mit aussitôt en campagne pour aller combattre les Égyptiens et les Éthiopiens, laissant sous le commandement (Ραψακης) *Rabsacès* et de deux autres chefs nommés *Tharata* et *Anacharis* (Θαρατα et Αναχαρις), une puissante armée destinée à ruiner la puissance judaïque (n. 2). Ézéchias, toujours au dire de Josèphe, fit supplier Isaïe d'intervenir par ses prières auprès de l'Eternel, et le prophète prédit la délivrance de Jérusalem et la mort violente de *Sennakhérib*.

Vient ensuite le récit très-exact de l'entrevue des envoyés Assyriens et des parlementaires Juifs; seulement Josèphe ajoute de son cru qu'Isaïe prédit encore cette fois que le roi d'Assyrie périrait par le fer à son retour dans son pays. Nous avons vu que la seconde prophétie d'Isaïe ne contient aucun indice de cette mort violente prédite par lui la première fois, et qu'il rassure seulement Ezéchias sur les événemens futurs.

Le paragraphe 4 de ce 1er chapitre du livre x de Josèphe, est extrêmement important.

Il commence par raconter les circonstances qui accompagnèrent l'arrivée de la lettre de menaces adressée par Sennakhérib à Ezéchias, puis il ajoute : que peu de tems après, le roi d'Assyrie dont l'incursion sur la terre d'Egypte avait eu un mauvais résultat, retourna dans son pays ἄπρακτος, *sans avoir rien fait.*

Josèphe fait connaître la cause de ce prompt retour. Sennakhérib, dit-il, avait employé beaucoup de tems au siége de Péluse; il en était venu néanmoins à parfaire les ouvrages à l'aide desquels il pouvait tenter l'assaut, lorsqu'il apprit que le roi d'Ethiopie *Tharsicès* (Θαρσικης) à la tête d'une grande armée, accourait au secours des Egyptiens, avec le dessein de traverser le désert et d'envahir ainsi le territoire assyrien. Sennakhérib effrayé, s'empressa de lever le siége et de dégager Péluse.

Josèphe mentionne ensuite le récit d'*Hérodote* que nous avons nous-même rapporté plus haut; mais il oppose à ce récit invraisemblable celui de *Bérose* qui, après avoir raconté que Sennakhérib, roi d'Assyrie, fit la guerre à toute l'Asie et à l'Egypte, dit qu'au retour de son expédition en Egypte, il retrouva devant Jérusalem l'armée qu'il avait confiée à *Rabsacès*, en proie à une maladie pestilentielle tellement violente que la première nuit du siége, 185,000 périrent, officiers et soldats. Éperdu de douleur et d'épouvante, Sennakhérib s'enfuit avec le reste de son armée et rentra en toute hâte à Ninive.

Il y était depuis peu de tems, lorsqu'il périt victime d'un complot tramé par ses deux fils aînés *Adramelech* et *Saratzer*. Il fut enterré dans le temple nommé Αρασκα. Les deux princes parricides chassés par la nation indignée de leur crime, se refugièrent en Arménie, et *Asarachoddas* (Ασσαραχόδδας) succéda sur le trône à Sennakhérib.

Au chapitre suivant (III), Josèphe rapporte que par suite de toutes les terreurs dont il avait été accablé coup sur coup, *Ezéchias* tomba dangereusement malade presque aussitôt après la retraite de l'armée assyrienne, et qu'Isaïe lui prédit sa guérison miraculeuse.

Ici Josèphe, s'il avait sous les yeux le livre d'Isaïe, prouve une fois de plus qu'il ne l'entendait pas. Nous avons vu, en effet, que sa guérison fut annoncée à Ezéchias en même tems que la déli-

vrance des Assyriens. La maladie du roi fut donc forcément antérieure à la retraite de Sennakhérib.

Très-probablement d'ailleurs, la peste qui ravagea l'armée assyrienne sévit aussi dans Jérusalem, et le roi Ezéchias lui-même put en être atteint. A juger de la cause par les effets, on est tenté de croire que cette maladie effroyable qui tua tant de monde en une seule nuit, ne fut pas autre chose qu'une invasion du *choléra asiatique* [1].

Nous ferons remarquer une fois de plus l'incorrection évidente avec laquelle les noms propres des chefs assyriens nous ont été transmis par Josèphe. Son *Rabsacès* (Ραϐσακης) n'est autre chose que le chef des Sakes, רב שכה de l'Ecriture; Θαρατα et Αναχαρις sont tout aussi certainement *Tartan* et le *Rab-saris,* ou chef des eunuques.

Moïse de Khorène ne parle qu'une fois de *Sennakhérib* (Liv. I, ch. XXIII). Voici ce qu'il en dit : « En effet, 80 ans, plus ou moins, » avant le règne de Nabuchodonosor, vivait *Sennecherim*, roi d'As- » syrie ; Sennecherim qui assiégea Jérusalem sous Ezéchias, prince » des Juifs. Ayant tué leur père, les fils de Sennecherim, Atra- » mèle et Sannassar vinrent se réfugier chez nous [2].»

De 713 ou 712 à 607, 1re année de *Nabou-cadr-atzer*, il y a 105 ans ; les mots 80 ans, *plus ou moins*, dont s'est servi Moyse de Khorène, pour donner l'intervalle entre Sennacherib et Nabou-cadr-atzer, étaient donc largement nécessaires.

Les auteurs de *l'art de vérifier les dates* admettent que Sennakhérib est le même prince que le *Sargoun* d'Isaïe, qu'il eut guerre avec Ezéchias en 710, et avec *Tarhaka*, roi d'Ethiopie, accouru au secours des Juifs. Ils ajoutent que Sennakhérib ravagea l'Egypte pendant trois ans. De tous ces faits il n'y en a pas un qui doive subsister en tant que fait chronologique.

Ainsi Sennakhérib n'est pas *Sargoun*; c'est en 713 que la guerre

[1] Il est bon de remarquer que quel que fût le moyen employé par Jéhovah pour sauver son peuple et détruire ses ennemis, cette délivrance prédite à l'avance par Isaïe, ne fut pas moins miraculeuse. A. B.

[2] Traduction de M. Levaillant de Florival.

entre Ezéchias et contre *Tarhaka* a commencé; et c'est en 712 que Sennakhérib a péri.

Tout ceci découle forcément de l'étude des saintes écritures, et nous ne pouvons deviner où les auteurs de l'*art de vérifier les dates* ont puisé les renseignemens si positifs qu'ils donnent sur Sennakhérib.

Gesenius, dans son *lexique* présente au nom de *Sennakhérib*, quelques détails chronologiques, qui ne nous paraissent pas admissibles. Ainsi après avoir parlé de la perte de son armée, il dit: « Il retourna dans sa patrie, où ensuite (l'an 696) il fut tué par » ses deux fils dans le temple de *Nisroch.* »

Le témoignage d'un fragment retrouvé de *Bérose*, est invoqué en faveur de cette assertion, et il résulterait de ce fragment, que *Sennakhérib* a survécu même longtems à *Mérodakh-bêl-adon*. Rien que cela me ferait révoquer en doute l'authenticité du fragment en question. Le *livre de Tobie* est suffisamment explicite j'imagine, quand il dit que Sennakhérib fut assassiné par ses fils 45 jours après son retour à Ninive; et tous les fragmens possibles de Bérose, apocryphes ou non, ne prévaudront pas, pour moi du moins, contre le témoignage de l'Écriture.

Beaucoup de savans se sont occupés de l'étymologie du nom de *Sennakhérib*, et voici celle à laquelle Gesenius s'était arrêté en dernier lieu. « Sur l'étymologie de ce nom, Bohlen (*Obs. mss.*) » après avoir abandonné sa première opinion (*Symb.* 26), émet » une opinion très-plausible. Il pense qu'en sanscrit ce nom doit » être écrit *Senâgrib*, c'est-à-dire *vainqueur des armées*, ce qui » répond au néo-persan.

Le radical sanscrit *gribhati* signifie bien *saisir*, *empoigner*, mais *vaincre*, je ne le pense pas. Le composé *senâgribh* signifierait donc proprement *celui qui saisit les armées.* Je doute fort que ce soit là le nom du roi assyrien. Ce nom qu'*Hérodote* écrit Σαναχάριϐος se trouve dans l'Écriture sainte sous la forme סנחריב, *San-khérib*; enfin, Josèphe écrit ce nom Σεναχήριϐος. Nous n'hésitons pas à adopter la forme que nous donne la Bible; c'est-à-dire *San-khérib* ou *Sen-khérib*, en voyant dans le mot *San* ou *Sen* le véritable nom propre du prince en question, le mot חריב *Khérib*

n'étant qu'un surnom provenant du radical חרב, *il est désolé*, *devasté*, transitif il *extermina*, d'où la forme החריב, *il dépeupla*, *dévasta*. A notre avis donc, le nom de *San-khérib* signifiait *San le dévastateur*. C'est quelque chose comme le surnom donné près de 1200 ans plus tard au roi des Huns. Quant au nom *San*, peut-être était-il dans la langue usuelle muni d'une prise de son prosthétique, ce qui produisait alors un nom tel que *Asan*. Mais c'est là une simple hypothèse sur laquelle il ne serait pas prudent de s'arrêter plus de tems qu'elle ne le mérite. Quoi qu'il en soit, nous le répétons, nous nous en tiendrons à l'orthographe *San-khérib*.

XII. Règne de Salmanassar à Ninive. — Détails fournis par l'Écriture, — par Josèphe, — et par Ménandre. — Il règne de 728 jusqu'à 718.

Nous avons dit plus haut tout ce qu'il y avait à dire du roi d'Assyrie *Sargoun*; nous n'avons donc pas à y revenir ici, et nous pouvons passer immédiatement au règne de *Salmanassar*.

Cherchons dans l'Écriture sainte les passages qui le concernent.

Nous lisons dans les Rois (Liv. IV, ch. XVII). « 1. En la 12ᵉ année,
» d'Achaz, roi de Juda, Osée (הושע), fils d'Éla, régna sur Israël, à
» Samarie, pendant 9 ans.

« 3. Salmanassar, roi des Assyriens, monta contre lui, et Osée
» fut asservi à Salmanassar, roi des Assyriens, et il lui envoyait
» des tributs. »

Le roi d'Israël, comme le fit plus tard le roi de Juda, crut s'affranchir de la domination Assyrienne en se jetant dans les bras du roi d'Egypte, *Soua* (סוא, *Sabacon*, roi d'Ethiopie). Il cessa de payer le tribut, et la guerre éclata, guerre dans laquelle Osée fut fait prisonnier et chargé de fers (v. 4).

« 5. Salmanassar ravagea toute la terre, et, montant à Samarie,
» il l'assiégea pendant 3 ans. — 6. Or, en la 9ᵉ année d'Osée, le
» roi des Assyriens prit Samarie, et transféra les Israélites chez les
» Assyriens, etc. »

Au chapitre XVIII nous lisons encore :

« 9. En la 4ᵉ année du roi Ezéchias, qui était la 7ᵉ année d'Osée,
» fils d'Ela, roi d'Israël, Salmanassar, roi des Assyriens, vint à
» Samarie, l'assiégea, — 10. et la prit. C'est après 3 ans, en la 6ᵉ

» année du roi Ezéchias, c'est-à-dire la 9ᵉ année d'Osée, roi d'Is-
» raël, que Samarie fut prise. »

Nous n'avons pas d'autres passages de l'Ecriture concernant *Salmanassar*, car c'est à tort, nous le croyons du moins, qu'on a cru retrouver le même personnage désigné dans le verset 14 du ch. x d'*Osée* (וכל-מבצרוך יושו כשד שלמן בית ארבאל), « Et » toutes les forteresses seront dévastées comme *Schalman* a dé- » truit Beith-arbel. »

Nous n'avons donc à discuter que les dates renfermées dans le passage que je viens d'extraire du *Livre des Rois*.

Achaz, roi de Juda, a régné de 742 à 727. La 12ᵉ année de son règne tombe en 730 ; c'est là la première année du règne d'*Osée*, fils d'Ela, roi d'Israël ; celui-ci a régné 9 ans ; donc il est resté sur le trône de 730 à 721. C'est contre lui que Salmanassar, roi d'Assyrie, se mit en campagne ; Osée fut obligé de reconnaître la suprématie assyrienne et de payer un tribut annuel à Salmanassar. Comptant sur l'assistance du roi *Sevek* ou *Sabakon*, il refusa bientôt de payer, et la guerre éclata. Osée fut fait prisonnier et Samarie sa capitale fut assiégée par le vainqueur. Le siége dura 3 ans. Dans la 9ᵉ année d'Osée, c'est-à-dire en 721, Samarie succomba, et ses habitans furent transportés en Assyrie.

Le chapitre suivant (v. 9) place le commencement du siége de Samarie à la 7ᵉ année du règne d'Osée, 4ᵉ du règne d'Ezéchias.

Ezéchias ayant régné de 727 à 698, la 5ᵉ année de son règne a pu commencer en 723 ; la 7ᵉ d'Osée est également 723 ; c'est donc bien de 723 qu'il s'agit. D'un autre côté le rapprochement de la date 723, à laquelle le siége de Samarie a commencé et de la date 721, à laquelle cette ville a été prise, prouve que les 3 années de siége signalées par l'Écriture, n'ont pas été accomplies, et qu'on a compté trois années, parce que la 3ᵉ année a été simplement entamée.

Comme vérification surabondante, nous ferons remarquer que la date de la prise de Samarie fixée par le v. 10 du ch. xviii, à l'année 6ᵉ d'Ezéchias, 9ᵉ d'Osée, se trouve encore reportée à 721. Tous les renseignemens chronologiques fournis par l'Ecriture,

concordent donc à merveille pour fixer les dates que nous venons d'établir.

Nous nous permettrons néanmoins quelques constatations de plus à propos des dates relatives à Ezéchias, roi de Juda.

Nous lisons dans les *Rois* (liv. IV, ch. XVIII) :

« 1. Dans la 3e année d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, Ezéchias » fils d'Akhaz, roi de Juda, devint roi.

» 2. Il était âgé de 25 ans quand il devint roi, et il régna 29 ans » à Jérusalem.

» 3. Il fit ce qui est droit aux yeux de l'Éternel, selon tout ce » que son père David avait fait.

» 7. L'Éternel fut avec lui : partout où il allait, il prospérait; il » se révolta contre le roi d'Aschour, et ne lui fut pas assujetti. »

D'un autre côté, nous lisons dans le même livre (ch. XVI, v. 2).

« Achaz était âgé de 20 ans quand il devint roi, et il régna 16 » ans à Jérusalem. »

Les *Paralipomènes* disent de même (ch. XXIX, 1) : « Qu'Ezéchias » devint roi à 25 ans et régna 29 ans, et qu'Achaz, âgé de 20 ans » quand il devint roi, régna 16 ans. »

Ces chiffres, si exactement répétés de part et d'autre, semblent bien authentiques; et cependant voyons ce qu'ils impliquent.

Ezéchias avait 25 ans lorsqu'il monta sur le trône. Achaz, son père, en avait 20 à son avénement, et il a régné 16 ans. Il est donc mort à 36 ans; et, puisque son fils Ezéchias avait 25 ans lorsqu'il lui succéda, Achaz avait eu ce fils à 16 ans. Ceci nous paraît bien difficile à admettre, et nous sommes forcés de convenir une fois de plus que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Le verset 1 du ch. XVIII des *Rois*, dont nous avons rappelé plus haut la teneur, identifie la 3e année d'Osée avec la 1re d'Ezéchias, et cette identification est parfaitement juste puisqu'Osée est monté sur le trône en 730, et Ezéchias en 727.

Jusqu'ici nous n'avons pu préciser que l'année dans laquelle *Salmanassar* reprit la campagne contre Osée après la tentative d'affranchissement de celui-ci. Nous n'avons pas mieux pu désigner l'époque à laquelle Salmanassar vint pour la première fois sur

les terres d'Israël, et réussit à imposer un tribut à Osée. Nous allons essayer tout au moins de rétrécir les limites du tems dans lequel ces événemens se sont accomplis.

Nous lisons dans les *Paralipomènes* (ch. xxix, xxx, xxxi), les détails du rétablissement du culte de *Jéhovah*, ordonné par Ezéchias dès le jour de son avénement. Le temple fut purifié; le corps des *Cohenim* et des lévites rentra en fonctions, et la célébration de la Pâque qui ne put avoir lieu au 1[er] mois du règne d'Ezéchias, parce que le concours des fidèles à Jérusalem ne paraissait pas suffisant, non plus que le nombre des Cohenim et des lévites en fonctions, fut remise au 2[e] mois.

C'est donc en 727 que cette Pâque fut célébrée si solennellement. Ezéchias y avait fait convier par de nombreux messagers, tout le peuple d'Israël. Il les rappelait au culte du vrai Dieu, leur affirmant que c'était le seul moyen de détourner la colère de Jéhovah et d'obtenir de sa toute-puissance, le retour parmi eux de tous ceux qui étaient en captivité en Assyrie. « Jéhovah, leur disait-il, » reviendra vers le reste, qui parmi vous a échappé de la main des » rois d'Aschour (מכף מלכי אשיור) (ch. xxx, v. 6). » Ceci nous donne à penser que l'expédition de Salmanassar avait eu lieu déjà en 727. En effet, le pluriel *les Rois* implique à ce qu'il semble les invasions de deux rois au moins, et l'Ecriture ne nous mentionne que *Theglath-phalasar* et *Salmanassar;* ainsi, très-probablement, dès la 1[re] année de son règne, Osée fut soumis au tribut que lui imposa, les armes à la main, le roi d'Assyrie.

De plus, dès cette première invasion, des captifs, en assez grand nombre furent emmenés en Assyrie.

L'appel d'Ezéchias fut peu écouté par les Israélites. Les tribus d'Issachar, de Manassé et de Zabulon étant seules venues à Jérusalem pour la célébration de la Pâque, tous les autres sujets d'Osée renvoyèrent avec des railleries les messagers du roi de Juda. Il est donc probable qu'à cette époque les Israélites s'étaient pliés au joug assyrien et si bien qu'ils avaient abandonné le culte de leurs pères.

Passons maintenant aux renseignemens que nous fournit le livre de *Josèphe*.

Nous lisons au livre IX, ch. 13, que *Salmanassar*, roi d'Assyrie, marcha contre Osée, roi d'Israël, qu'il le défit en bataille rangée, le soumit et le rendit tributaire.

La 4e année du règne d'Osée, dit Josèphe, commença le règne d'Ezéchias. Nous avons cité un verset de l'Ecriture sainte, qui place la 1re année d'Ezéchias en coïncidence avec la 3e d'Osée. Ici donc Josèphe a commis une légère erreur d'une année. L'historien juif raconte ensuite la célébration de la Pâque solennelle qui eut lieu à Jérusalem par la volonté d'Ezéchias, lequel, dès qu'il fut sur le trône, songea à rétablir dans tout son éclat le culte de Jéhovah. S'il faut en croire Josèphe, les envoyés d'Ezéchias en Israël furent non-seulement reçus avec irrévérence, mais encore mis à mort! Le roi d'Assyrie, ajoute Josèphe (ch. XIII, n. 3), envoya auprès d'Ezéchias des ambassadeurs pour le sommer de lui payer le tribut annuel que payait son père, s'il ne voulait voir renverser sa puissance. Mais Ezéchias, soutenu par les paroles du prophète Isaïe, ne se laissa pas intimider par les menaces du roi d'Assyrie.

Ce roi ne peut être évidemment que *Salmanassar*, puisque la 1re expédition de Salmanassar contre Osée est certainement antérieure à l'avénement d'Ezéchias. L'injonction du roi d'Assyrie dut être portée à Ezéchias dans l'année même de son avénement; c'est-à-dire en 727 ou 726.

Josèphe (ch. XIV), poursuivant son récit, dit que *Salmanassar*, instruit des projets d'alliance contre lui, du roi d'Israël avec *Soa* (Σωας), roi d'Egypte, fit marcher ses troupes contre Samarie, dans la 7e année du règne d'Osée. L'entrée de cette ville lui ayant été refusée, il en fit le siége, et il réussit à s'en rendre maître dans la 9e année du règne d'Osée, 7e du règne d'Ezéchias, roi de Jérusalem. Ainsi finit le royaume d'Israël, dont la population fut transportée en Médie et en Perse. Le roi Osée fut lui-même emmené vivant parmi les captifs. La 7e année du règne d'Osée est bien 723. La 9e, par conséquent, est 721, et cette 9e année se trouve désignée comme la 7e d'Ezéchias. Ezéchias ayant commencé à régner en 727, la 7e année de son règne a commencé 6 ans plus tard, c'est-à-dire encore en 721. Tous les chiffres déduits de l'Écriture sainte et de Josèphe sont donc parfaitement d'accord.

Nous devons à Josèphe (ch. XIV, n. 2) quelques renseignemens historiques, que nous ne trouvons que dans son livre.

« Le roi d'Assyrie, dit-il, fit une invasion armée dans toute la » Syrie et en Phénicie; aussi son nom se trouve-t-il inscrit dans » les *Archives tyriennes*, à cause de l'expédition qu'il fit contre » Tyr, lorsqu'*Eloulacos* régnait dans cette ville. »

Josèphe cite ensuite un passage de *Ménandre*, auteur d'annales et traducteur des *Archives tyriennes*, qui dit : « Qu'*Eloulacos*, » nommé *Pyas*, par les Tyriens, régna 36 ans. Les *Kittâiens* ayant » essayé de se soustraire à la domination tyrienne, *Eloklaïos* en- » voya contre eux une flotte qui les fit rentrer dans le devoir. Alors » le roi d'Assyrie marcha à son tour contre eux et contre toute la » Phénicie. En peu de tems il eut conclu la paix avec toutes les » populations phéniciennes, et il se retira. Dans cette circonstance, » *Sidon, Aceo, Tyr l'ancienne*, et nombre d'autres villes, se ren- » dirent au roi d'Assyrie; mais les Tyriens ayant refusé de se sou- » mettre à lui, il leur déclara de nouveau la guerre, en s'aidant » d'une flotte de 60 vaisseaux, et 800 rameurs tout équipés qui » lui avaient été donnés par les Phéniciens.

» La flotte tyrienne forte seulement de 12 navires, alla au de- » vant de la flotte assyrienne qu'elle détruisit presque en- » tièrement. Cette bataille navale fit grand honneur aux marins » tyriens. Revenant encore une fois à la charge, le roi d'Assyrie » fit garder et couper les cours d'eau et les aqueducs qui condui- » saient dans la ville l'eau potable nécessaire aux Tyriens. Ceux- » ci furent réduits à creuser des puits, dont ils burent l'eau pen- » dant 5 années. » Tels sont les renseignemens que les *Annales tyriennes* fournissent sur le compte de Salmanassar.

Il ne nous reste plus qu'à rechercher la véritable forme du nom de Salmanassar.

La version grecque de *Tobie*, écrit ce nom *Enemessar*, tandis que la Vulgate et la version syriaque sont d'accord pour écrire *Salmanasar*. Le texte hébraïque écrit שלמנאסר ; nous conserverons donc l'orthographe de *Salman-asar*.

On trouve dans les lexiques ce nom rendu par les mots : *verecundus erga ignem* (*dévot envers le feu*). Mais nous adopterions dif-

ficilement cette version. Nous croyons donc que *Salman* était le véritable nom du monarque assyrien, dont le titre royal était אסר, le *sar*, le *roi;* d'où résulte que son nom conservé par l'Ecriture, signifiait *Salman le roi.*

Nous avons mentionné déjà un passage de l'Écriture (Osée, chap. x, v. 14), où il est question de la défaite subie à Arbèle, par un personnage assyrien nommé *Salman*, et dans lequel les commentateurs ont cru retrouver notre *Salman-asar*. Nous ne croyons pas cette identification permise; rien d'ailleurs ne saurait la suggérer que la ressemblance du nom *Salman*, avec le nom de *Salman-asar;* et l'omission du titre *asar*, ne nous semble pas un fait qu'il soit possible de considérer comme sans importance; nous verrons d'ailleurs plus tard quel peut être ce *Salman* du livre d'Osée.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* rapportent à l'année 720, l'association d'Osée et de *Soua* (*Sevek*). Ils fixent de plus, la mort de Salmanasar à 712. Toute la discussion qui précède, réfute suffisamment cette opinion qui ne nous paraît pas soutenable en face de tous les passages que nous avons extraits de l'Écriture-Sainte.

XIII. Règne des rois de Babylone. — Iloulaïos règne 5 ans de 726 à 721. — Khinzer et Por, 5 ans, entre 731 et 726. — Nabios, 2 ans de 733 à 731. — Tems de révolutions.

Revenons maintenant de Ninive à Babylone.

Nous avons, à l'aide du *Canon de Ptolémée* et des observations d'éclipses de lune, fixé la 1re année du règne de *Mérodakh Bêladon* à l'année 721.

Ce prince était fils de *Bêl-adon* comme nous l'apprend l'Écriture, c'est là un fait qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, et cependant son prédécesseur immédiat porte dans le *Canon* de Ptolémée, le nom d'*Iloulaïos* (Ἰλουλαιός. MS. de Paris et SYNCELLE, Ἰλλουλαιος, variante du SYNCELLE).

Le prédécesseur de *Merodakh-Bèladon* ne fut donc pas son père. *Iloulaïos* a régné 5 ans, c'est-à-dire de 726 à 721.

Quelle est la forme véritable du nom de ce prince? il n'est pas facile de le deviner.

Nous avons vu plus haut qu'un fragment de *Ménandre* conservé

par Josèphe donné précisément le même nom à un roi de Tyr. Nous en pouvons conclure que ce nom porté par un prince Phénicien devrait, comme tous les noms phéniciens, comporter une signification puisée dans la langue phénicienne ou hébraïque; mais nous renoncerons prudemment à chercher cette signification.

Nous nous contenterons d'écrire *Iloulaï*.

Avant *Iloulaï* ont régné ensemble pendant 5 ans deux princes nommés *Khinzer* et *Por* ou *Pyr* (Κινζηρος καὶ Πωρος, MS. de Paris et SYNCELLE. Κινζηρος καὶ Πυρρος, variante du SYNCELLE). Ces deux princes furent-ils deux frères ou deux associés? il ne nous est pas possible encore de le décider; mais nous pouvons espérer que les textes originaux assyriens, fournis par les inscriptions *cunéiformes* nous l'apprendront un jour.

Quoi qu'il en soit nous inscrirons entre 731 et 726 deux princes corégnants appelés *Khinzer* et *Por* ou *Pyr*.

Enfin avant Khinzer et Por ou Pyr, nous trouvons dans le *Cânon* de Ptolémée, un souverain nommé *Nabios* ou *Nadios* (Ναβιος, SYNCELLE, Ναδιος, MS. de Paris) auquel reviennent 2 années de règne seulement. Dans le Syncelle ce chiffre n'est pas fixé d'une manière absolue, car le règne de *Nabios* est porté à 2 ans, puis à 8 ans. Comme nous ne pouvons nous écarter de la copie du manuscrit de Paris nous sommes assurés que le règne de ce prince a duré 2 ans.

Quant à son nom nous ne pouvons que proposer de lui conserver la forme Ναβι jusqu'à ce que des faits nouveaux viennent éclaircir la question. *Nabi* a donc régné de 733 à 731. Avant lui vient immédiatement *Nabonassar*, chef de la dynastie Chaldéenne de Babylone, dont nous nous occuperons un peu plus loin.

Du fait que les règnes de Nabi, de Khinzer, de Pyr et d'Iloulaï ont pris ensemble 12 ans seulement, on peut conclure que ces règnes n'ont pas été exempts de traverses. Il n'est guère possible que quatre souverains se soient succédé en 12 ans, sans que des révolutions aient renversé les uns pour exalter les autres. Si nous ajoutons à cette considération, cette autre considération que *Merodakh Bêladon* était fils de *Bêladon*, et que celui-ci n'est très probablement, ainsi que nous le verrons, que *Nabonassar*, nous serons con-

duits à penser qu'à la mort de Nabonassar, son fils Mérodakh Bêladon fut écarté pendant 12 ans du trône par une dynastie d'usurpateurs composée des quatre princes, Nabi, Khinzer, Pyr et Ilouläï, après l'expulsion desquels il rentra en possession de la couronne qui lui avait été enlevée [1].

Quittons maintenant Babylone pour revenir à Ninive.

XIV. Règne des rois de Ninive. — Qui est Teglathphalasar? Son invasion en Syrie en 742. — Son nom est Téglat-fala-sar. — Autres rois de Ninive. — Phoul, son expédition en Israël en 770.

Quelques passages de l'Écriture sainte sont relatifs à un roi d'Assyrie plus ancien que Salmanasar. Les voici :

IV *Rois*, ch. xv, v. 27. « Dans la 52me année d'Azarias, roi de » Judée, *Phacée* fils de Roméliah, devint roi d'Israël à Samarie, » 20 ans... 29. Du tems de Phacée roi d'Israël, *Tiglath-Phalasar*, » vint et prit Ayon et Abel-beth-maacha, Janoë, Kedech, Atsor, » Galaad et la Galilée, tout le pays de Nephtali, et il transporta » tous les habitans en Assyrie. »

« Un peu plus loin (ch. xvi, v. 1) nous lisons encore :

« 1. Dans la 17e année de Phacée, fils de Roméliah, Akhaz, fils » de Joathan, roi de Judée, commença à régner... 5. Alors *Ratsen*, » roi d'Aran, et Phacée, fils de Roméliah, roi d'Israël, montèrent » contre Jérusalem, à la guerre; ils assiégèrent Akhaz, mais ils ne » purent combattre..... 7. Akhaz envoya des messagers à *Tiglath-* » *Phalasar*, roi d'Assour, pour lui dire : Je suis ton serviteur et » ton fils; monte et délivre-moi de la main du roi d'Aram et de la » main du roi d'Israël, qui s'élèvent contre moi..... 8. Akhaz prit » l'argent et l'or qui se trouvait dans la maison de l'Eternel et dans les » trésors de la maison royale et l'envoya au roi d'Assour comme » don... 9. Le roi d'Assour y acquiesca et monta à Damas, la prit

[1] J'ignore où les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont puisé les renseignemens qui leur ont fourni la liste suivante : 733 Nadius, 731 Chinzirus fils ou frère de Nadius, 728 Porus, 726 Jugée, 721 Mardokem père, très-probablement le Mérodach-Baladan de l'Ecriture; liste dans laquelle Chinzirus et Porus se sont succédé au lieu de régner en même tems.

» et en transporta les habitans à *Kyr*, et fit mourir *Ratzen*... 10. Le » roi Achaz alla au-devant de *Tiglath-Phalasar*, roi d'Assour à Da- » mas, etc., etc. »

Dans les *Paralipomènes* (ch. XXVIII) nous lisons :

« 16. En ce tems, le roi Akhaz envoya vers *les rois* d'Assour » pour leur demander des secours [1]... 20. *Thelgath-Phalnasar*, roi » d'Assour, vint contre lui, le mit dans la gêne et ne l'assista pas [2]... » 21. Car Akhaz avait dilapidé la maison de Jéhovah et la maison » du roi et des princes, et en avait donné au roi d'Assour ; ce qui » ne lui fut d'aucun secours. »

Discutons ces passages ; le règne de *Phacée*, roi d'Israël, commença la 52e d'Azarias, roi de Juda. Azarias ayant régné de 810 à 759, c'est précisément l'année 759 qui est à la fois la 52e et la dernière année d'Azarias, et la 1re de Phacée. Joatham et Phacée sont donc arrivés au trône dans la même année, le premier à Samarie, et le second à Jérusalem.

Le règne d'*Akhaz* commença dans la 17e année de Phacée : nous devons donc placer l'avènement d'Achaz à l'année 743. Lorsque ce prince succéda à son père Joatham, celui-ci était déjà en guerre avec Phacée, roi d'Israël, et avec Ratzen, roi d'Aram ou d'Elam, car nous lisons dans les *Rois* (l. IV, ch. XV, v. 37). « En ce tems-là, l'Eternel » commença à envoyer contre Juda Ratzen, roi d'Aram, et Phacée, » fils de Roméliah... 38. *Joatham* se coucha avec ses pères, et fut » enseveli auprès de ses pères dans la ville de David, son père, et » *Akhaz* son fils régna à sa place. » Akhaz trouva donc son royaume menacé par deux puissances ennemies. Se jeter entre les bras des

[1] Ceci est la traduction rigoureuse du texte que voici : בעת ההיא שלח המלך אחז על-מלכי אשדר לעזר לו ; la traduction de la *Vulgate* qui porte *ad regem Assyriorum*, est donc peu correcte. Est-ce le texte original, est-ce la Vulgate qui a tort ? Il ne m'appartient pas de le décider.

[2] Voici le texte : ויבא עליו תלבת פלנאסר מלך-אשור ויצר לו ולא חזקו. La Vulgate traduit : *adduxitque contra eum Thelgath-Phalnasar, regem Assyriorum, qui et afflixit eum et nullo resistente vastâvit.* — Il est, je pense, permis de déclarer qu'il y a là un contre-sens.

Assyriens, était un moyen sûr de détourner l'orage; il n'hésita pas à provoquer l'intervention armée de *Théglath-Falasar*, intervention qu'il paya grassement. Le roi d'Assyrie s'empressa de saisir cette occasion de conquérir le pays d'*Aram* et la *Judée*. Il se mit en campagne, prit Damas, capitale du roi Ratzen qui fut mis à mort, y reçut la soumission d'Akhaz qui vint en personne lui rendre hommage, et parcourut ensuite, le glaive à la main, toute la Judée dont une partie de la population fut emmenée en captivité.

Puisque le roi *Akhaz* trouva la guerre entamée, il dut probablement appeler le roi d'Assyrie à son secours peu de tems après son accession au trône. Nous pourrions donc fixer à l'année 742 l'entrée en campagne de *Théglath-Falasar*, la prise de Damas, la mort de Ratzen [1] et la dévastation de la Judée, si nous n'avions pas d'autres renseignemens que ceux qui nous sont fournis par l'Ecriture sainte.

Voici maintenant ce que nous trouvons dans *Josephe* [2]. *Joatham* mourut à 41 ans, après en avoir régné 16. Il eut pour successeur son fils *Achaz*, lequel imita l'exemple des rois d'Israël, et sacrifia aux faux dieux, immolant son propre fils par le feu, suivant la coutume chananéenne. Il fut alors attaqué par *Arazès*, roi de Damas et par Phacée roi des Israélites, qui s'étaient ligués contre lui. Ceux-ci le forcèrent à se retirer dans les murs de Jérusalem, où ils le tinrent long-tems assiégé sans pouvoir s'emparer de la place.

Le roi de Syrie ayant pris *Aïlath*, ville située sur la mer rouge, en fit massacrer les habitans qu'il remplaça par une colonie de Syriens. Puis, après avoir mis à mort une multitude de juifs dans les places fortes ou dans les campagnes, il s'en retourna à Damas avec un riche butin. Le roi de Jérusalem, à la nouvelle que les Syriens s'étaient retirés, se crut en mesure de faire tête aux forces du roi d'Israël. Il marcha donc contre lui avec son armée et subit une ef-

[1] Nous nous bornerons à faire remarquer que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, affirment que Ratzen se soumit volontairement à Théglath-Falasar; ils n'avaient probablement pas lu le v. 9 du ch. XVI du livre IV des *Rois*.

[2] *Antiquités judaiq.* livre IX, ch. 12.

froyable défaite; car dans une seule journée 120,000 Juifs furent égorgés par les Israélites, dont le chef *Zacharias* tua de sa propre main Amasias, fils du roi Achaz, dans la bataille. Une foule de prisonniers de tout âge et de tout sexe fut ensuite emmenée à Samarie. (n. 2) Ce fut alors qu'Achaz, affaibli par cette défaite, envoya des ambassadeurs au roi d'Assyrie *Thégla-phalassar*, (Θεγλαφαλασσαρης) pour le supplier de contracter avec lui un traité d'alliance offensive et défensive contre les Israélites et les Syriens, en promettant de lui payer une somme considérable. De riches présens étaient portés à l'avance par les ambassadeurs d'Achaz.

Théglath-Falasar s'empressa d'accepter les offres du roi de Juda; il se mit incontinent en campagne, battit les Syriens, prit Damas et mit à mort le roi de Syrie, Arazès. Les habitans de Damas furent transportés dans la *Médie supérieure*, et une colonie assyrienne occupa leur ville.

Vint ensuite le tour des Israélites dont le pays fut ravagé. Une multitude de captifs fut également transportée en Assyrie. Alors *Achaz* dépouilla le temple du Seigneur, il vida le trésor royal et vint à Damas offrir au vainqueur le prix de son assistance; puis il retourna dans sa capitale où il continua à servir les dieux des Syriens vaincus. Peu après il fut lui-même attaqué et battu par l'Assyrien qui lui imposa son culte. Enfin *Achaz* mourut à 36 ans, après un règne de 16 années.

Ces faits sont d'accord avec l'Ecriture sainte, où presque tous se trouvent consignés, soit dans les *Rois*, soit dans les *Paralipomènes*.

Toutefois nous devons faire observer que le siége de Jérusalem fut long, que *Ratzen* eut le tems de ravager le pays, et de regagner Damas avec son butin. Achaz, se croyant délivré de l'un de ses ennemis, se mit en campagne contre *Phacée* et essuya une cruelle défaite.

Ce fut alors seulement qu'il appela *Théglath-Falasar*. Or tous ces faits n'ont pu s'accomplir, ce me semble, en moins d'une année: c'est donc vers 742, au plus tôt, qu'eut lieu l'invasion du roi d'Assyrie en Syrie et en Israël.

Le chapitre XI de Josèphe contient un passage relatif à la même expédition de *Théglath-Falasar* et dont voici la substance.

Le roi d'Assyrie, nommé *Théglaphalasar*, étant entré en campagne contre les Israélites, soumit toute la terre Galadène, le pays au delà du Jourdain, la Galilée, Cydiza et Azora, en emmena les habitans en captivité, et retourna dans son pays.

Evidemment nous avons ici une contre-partie du v. 29, du ch. xv du liv. IV des *Rois*; et Josèphe aura parlé une première fois, en s'occupant de Phacée, de l'expédition qu'il raconte encore en s'occupant d'Achaz.

Le nom de souverain de Ninive, dont nous venons de nous occuper, est écrit de trois façons différentes dans les livres saints : תגלת פלאסר, תלגת פלנסר, תגלת פלסר. Josèphe l'écrit Θιγλαφαλασσαρης. C'est donc à la variante dans laquelle se trouve la forme תגלת, *Téglath*, que nous devons donner la préférence.

Voici ce qu'en dit Cahen. Note au v. 29 du ch. xv du IV[e] liv. des Rois. « תגלת פלאסר *Tiglatte-Pilesser;* au chapitre xvi, v. 7, ce » nom est écrit תגלת פלסר; *Chron.* ch. v, v. 6 et 11 ; *Chron.* ch. » xxviii, v. 10, il y a פלנסר. La première partie de ce nom paraît, » selon les meilleurs commentateurs, être *Diglath*, le *Tigre*. La » seconde partie signifie, d'après Gésenius, qui cite des analogies, » *dominateur;* ainsi *le maître, le dominateur du Tigre.* »

Nous ne saurions admettre l'existence de pareille inversion dans la composition d'un nom propre. Nous aimons mieux regarder le mot *Tiglat*, comme le nom du roi; et ne voir qu'un titre ou surnom dans le composé פלאסר, où entrent les deux mots פלא, *vir admirabilis*, et סר *prince*; ce qui nous donne le nom significatif, *Tiglat le prince admirable.* Nous adopterons donc l'orthographe définitive, *Tiglat-fala-sar.*

Poursuivons l'étude des passages de l'Ecriture sainte relatifs aux rois de Ninive.

Dans le IV[e] liv. des *Rois* (ch. xv) nous lisons, v. 17.

« Dans la 39[e] année d'Azarias, roi de Juda, *Manahem*, fils de » Gadi, vint à régner sur Israël (et régna) 10 ans à Samarie. 18. Il » fit ce qui est mal aux yeux de l'Eternel ; il ne se détourna pas » des péchés de *Jéroboam*, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël » toute sa vie. 19. *Foul*, roi d'Assyrie, vint contre le pays, et Ma» nahem donna à *Foul* 1000 kikars d'argent pour que ses mains

» fussent avec lui pour l'affermissement de la royauté en sa main.
» 20... Le roi d'Assour s'en retourna et ne s'arrêta point au pays. »

La 39e année d'Azarias tombant en 771, Manahem a régné de 771 à 761. Malheureusement rien ne précise dans ce précieux passage l'année de Manahem dans laquelle eut lieu l'expédition de *Foul*. Seulement nous devons faire observer que Manahem demande au roi d'Assyrie d'affermir son autorité royale, et cette demande, par sa nature même, prouve qu'elle dut être faite au commencement du règne de Manahem. D'ailleurs l'accession de celui-ci au trône avait été précédée de deux règnes fort courts; celui de *Sellum*, d'un mois, celui de *Zacharie*, de six mois; et ces deux règnes avaient été eux-mêmes précédés d'un interrègne de 12 ans. Le trône d'Israël était donc bien ébranlé lorsque Manahem vint s'y asseoir, et les révolutions successives dont le pays venait d'être coup sur coup le théâtre, avaient dû tout naturellement éveiller dans la pensée du roi d'Assyrie l'envie de s'emparer du pays d'Israël. Il y a donc quelque raison d'admettre que l'expédition de *Foul* eut lieu vers 770 [1].

Voici comment *Josèphe* expose le même fait (lib. IX, ch. XI).

Il raconte d'abord comment *Manahem* mit à mort Sellum, meurtrier et successeur d'Azarias. Manahem, chef de l'armée, était à *Tharsa* à l'époque de cet attentat. Il marcha sur-le-champ sur Samarie avec toutes ses troupes, défit l'armée de Sellum qui périt lui-même dans le combat. Il prit alors la couronne et après s'être fait reconnaître roi d'Israël, il marcha sur *Thapsa*. Mais cette ville lui ferma ses portes, et Manahem, pour se venger de cet affront, se mit à ravager tout le pays par le fer et par le feu; en même tems il assiégea Thapsa, dont il se rendit maître, et dont tous les habitans furent passés au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. Une pareille barbarie eût été impardonnable envers

[1] Nous ne pouvons tirer aucun parti chronologiquement parlant du verset 26 du ch. V du livre 1 des Paralipomènes qui est ainsi conçu: « Alors le Dieu d'Israël excita l'esprit de *Foul*, roi d'Assour, et l'esprit » de *Tiglath Pilnessar*, roi d'Assour, qui expulsèrent Ruben, Gad, et » la demi-tribu de Manassé; ils les conduisirent à Khalakh, à Khabour, » à Hara, et au fleuve Gozan jusqu'à ce jour. »

des ennemis, mais envers des compatriotes, elle est abominable. Manahem, ayant signalé de la sorte le début de son règne, resta 10 ans sur le trône, donnant tous les exemples de la perversité et de la cruauté.

Foul, roi des Assyriens lui ayant déclaré la guerre, il n'osa pas le recevoir les armes à la main, et se débarrassa de l'ennemi en lui faisant compter pour prix de sa retraite la somme énorme de 1000 talents d'argent. Pour parfaire cette somme, chaque tête dut être imposée de 50 drachmes. Après ces événemens, il mourut à Samarie, laissant le trône à son fils Phacéias. Celui-ci, héritier de la cruauté de son père, fut assassiné dans un festin par Phacée, fils de Romélias ; ce Phacée, pendant un règne de 20 ans, fut comme ses deux prédécesseurs un modèle d'impiété et d'iniquité. Ce fut contre lui que marcha *Théglaphalassar*.

On voit que ce récit de Josèphe, s'il ajoute quelques détails à ceux que nous avons extraits de l'Ecriture, ne fixe pas plus rigoureusement la date de l'expédition de *Foul* contre le royaume d'Israël. Quant à l'orthographe que nous devons adopter pour ce nom, elle nous est donnée par l'Ecriture sainte, et nous ne nous en écarterons pas [1].

F. de Saulcy,
De l'Institut.

[1] Dans l'*Art de vérifier les dates*, Pul ou *Phul* est donné comme le chef d'une 2e dynastie assyrienne. Ful est le père de Tiglat Falasar ; il est assimilé à Sardanapale II, et Tiglat-Falasar à Nisus II ; de plus, Ful est classé comme successeur immédiat du Sardanapale de Diodore et de Justin, que l'on assimile à Empacnès, dernier roi de la Ire dynastie assyrienne, dont la liste a été conservée avec plus ou moins d'altération par Moyse de Khorène et par Georges le Syncelle.

Enfin, Dom Calmet, dans son *Dictionnaire de la Bible*, dit qu'on suppose que Foul fut le père de Sardanapale. S'il en était réellement ainsi, le Sardanapale roi d'Assyrie, dont il est question à propos de la révolte de *Belesis* et d'Arbace, serait précisément celui qui aurait laissé usurper à *Nabou-natzar*, le royaume de Babylone. Ce *Nabou-natzar* serait probablement alors *Belesis* lui-même, ou peut-être le fils et successeur de Belesis. Alors Mérodakh-Béladon, fils de Béladon, serait réellement le fils de *Nabou-natzar*, momentanément écarté du trône pendant 12 ans par des usurpateurs et rétabli en 721.

Revue bibliographique.

ESSAI SUR LA RÉFORME PROTESTANTE ;

PAR M. L'ABBÉ ORSE.

Brochure de 176 pages. — Paris, chez Adrien Leclère.

La réforme de Luther n'a pas cessé d'être un objet d'études profondes, même au milieu des préoccupations et des événemens dont nous sommes les tristes témoins; cette tendance des esprits sérieux vers l'examen des erreurs du 16e siècle est naturelle; ce siècle n'est-il pas le père du 19e? La raison humaine, dégagée de l'autorité par la réforme, a suivi la route ouverte devant elle, elle a progressé dans la voie de l'indépendance absolue; de l'émancipation elle en est venue à la souveraineté, et s'échappant du domaine théologique, dominant la philosophie, elle prétend à gouverner le monde, à se faire loi suprême; relevant d'elle seule, elle repousse ce qui ne ressort pas directement de sa volonté; aussi par une pente toute naturelle, s'isolant dans sa puissance, elle rejette comme indignes d'elle, les *traditions du passé*, les lois que le monde a sanctionnées de son respect et de son amour, elle marche seule, isolée à la conquête d'un idéal impossible; aussi tombant de précipices en précipices, elle s'enfonce de plus en plus dans les ténèbres de l'erreur. A la société elle prépare la ruine la plus complète, à l'homme la misère et l'abrutissement.

Suivre la marche progressive de la décadence de la raison, remonter au point de départ de cette marche désastreuse, c'est le propre des esprits méditatifs. Aussi, sans s'être entendus le moins du monde souvent et le plus souvent dans un but opposé, des écrivains très-distans les uns des autres ont-ils été amenés à diriger leurs études vers le 16e siècle. Les uns ont demandé et demandent aux cruelles guerres de l'Allemagne, l'image de ce qui nous est peut-être réservé; les autres ont retracé les portraits de ces novateurs par lesquels ce vaste incendie fut allumé; d'autres ont

prétendu les justifier, quelques-uns ont voulu rattacher la chaîne des idées actuelles aux anneaux des idées anciennes et corroborer les erreurs de leur apostolat par l'apologie d'une autre prédication. Plusieurs ont refait l'histoire si défigurée de ces jours néfastes; un très-petit nombre dans le silence de la science ont sondé les sources, remis en lumière des documens précieux, réuni des déclarations émanées de personnages peu connus, ou très-connus déjà, et ce travail, quoique destiné à un succès peu brillant, n'en est pas moins d'une utilité pratique incontestable.

M. l'abbé *Orse*, de la maison des Carmes, frappé de l'importance de l'étude générale de la réforme, de sa vaste importance, a, dans un volume de peu d'étendue, essayé de présenter à l'esprit l'ensemble de la réforme.

Comprenant que dans un tems d'action, les heures données à l'étude sont rares, acceptant cette nécessité de restreindre même l'histoire aux proportions imposées, par la disposition du lecteur, M. Orse a laissé à d'autres jours les longues discussions; et dans un cadre étroit, mais bien rempli, il a renfermé l'exposé historique, les conséquences théologiques, philosophiques, sociales et morales de la réforme.

Cet *Essai sur la réforme protestante* possède donc ce rare mérite d'être très-court, très-complet, très-substantiel; ce n'est pas une œuvre de circonstance et cependant ce travail offre un véritable appas d'actualité; ici les grandes questions se relient bien les unes aux autres. La marche de l'auteur est simple, il débute par l'histoire de la *Réforme*, examine l'état de l'Europe du 12e siècle au 16e; puis il suit son vaste sujet en Allemagne, en Suède, en Danemark, en Norwège, en Angleterre, en Écosse et en Irlande; il le reprend en Suisse, en France. En 176 pages, le lecteur retrouve d'un seul coup d'œil l'ensemble de ce tableau si pressant d'intérêt par la proportion des figures, leur variété, leur nombre, par l'importance et le drame des faits; le jeune écrivain donne une preuve de son bon esprit, en n'arrêtant, qu'autant qu'il le faut, son récit sur chaque point historique, pour le caractériser, et en négligeant, au profit du tout, les peintures de détail qui se présentaient facilement à lui. Peut-être aurait-on à désirer que ce sacrifice

n'eût pas été aussi complet et M. Orse aurait-il dû dans l'intérêt même de son sujet donner plus de développement à certaines parties de son exposé ; il aurait pu remonter aux sources allemandes et donner un appui plus solide à quelques points importans de son œuvre. Ceci est une simple observation de critique, M. Orse répondra avec vérité qu'il a publié *un essai* et non une grosse histoire, et nous lui déclarerons qu'il a donné bien plus que ce que la modestie de son titre promettait.

La seconde partie de ce livre n'a pas moins de mérite que la première ; se resserrant encore plus, le jeune écrivain a su résoudre en bien peu de lignes de larges questions ; il a su écarter les paroles inutiles, et pour tout lecteur impartial les prétendus services rendus à la raison humaine, à la philosophie, à la société, par la réforme, se trouvent réduits à une négation désolante par le simple exposé de M. l'abbé Orse. Quelle urbanité de langage que celle des pères de la *Réforme*, quelle dureté et quel despotisme que le leur ! Quelle tolérance que celle qui verse le sang ! Que celle qui, au dire de M. Guizot, n'a pas connu dans le domaine de la pensée la véritable *liberté intellectuelle ?*

L'espace nous manque pour suivre M. Orse, et nous le regrettons, on ne peut trop faire connaître les bons livres dans ce tems de discussion, et ils sont trop rares pour que ce ne soit pas un des premiers devoirs de la presse, de les mettre en lumière. Que les hommes auxquels la *Réforme* est inconnue parcourent ce petit livre, et ils la connaîtront assez, ils trouveront un véritable plaisir à lire ces pages si remplies et écrites avec gravité et lucidité ; que M. Orse ne s'arrête pas en face d'un premier succès de bon alloi, qu'il continue une étude aussi importante que celle de l'histoire, et il rendra un vrai service à une société que l'on a corrompue en lui traçant un portrait mensonger des faits et de leurs conséquences.

LA RÉFORME, son développement intérieur et les résultats qu'elle a produits dans le sein de la Société luthérienne, 2 vol. in-8°. Paris, chez Gaume frères ; prix : 12 fr.

De M. Orse à *Dœllinger*, la transition est brusque. Dœllinger appartient à cette catégorie d'écrivains érudits dont l'Allemagne s'ho-

nore, forte et paisible école qui fouille partout, qui remue les matériaux, les façonne, les produit au grand jour et laisse à d'autres la gloire de s'en servir; laborieux et consciencieux travailleurs que notre science française ne saurait assez bénir. Dœllinger s'est consacré à l'histoire ecclésiastique, et dans son infatigable énergie, malgré ses travaux de tout genre, ce membre si remarqué de l'assemblée de Francfort, ne sait reculer devant aucun labeur. *La Réforme, son développement intérieur et les résultats qu'elle a produits dans le sein de la Société luthérienne;* tel est le titre du nouvel ouvrage que la France va connaître, grâce à la traduction fidèle de M. Emm. Perrot, Dr en médecine de la Faculté de Paris.

Ici, il s'agit encore de l'histoire de la *Réforme*, de son développement, de son action sur les esprits et les institutions; Dœllinger nous conduit dans son propre sein, il nous initie à son travail sur elle-même, étude attachante et sérieuse; nous assistons au travail intime de la *Réforme*, depuis sa naissance jusqu'au milieu du 18e siècle. Ici, on sonde le fond des choses, les causes apparaissent; ce sont des figures inconnues souvent, souvent peu dessinées encore que l'on rencontre, ce sont aussi les chefs de l'école qui rendent témoignage.

Le consciencieux Dœllinger, en réunissant lui-même les bases de son beau manuel de l'*Histoire ecclésiastique*, avec cette patience, cette sagacité et cette bonne foi qui le caractérisent, a été amené à donner au public ce travail si neuf sur la *Réforme*.

Il est d'une importance extrême de connaître les dispositions des contemporains à l'égard du protestantisme dans la première période de son existence, et le jugement d'*Erasme*, dont le nom est si souvent invoqué, celui de *Georges Wizel*, les changemens que cet ardent propagateur de la *Réforme* subit en lui-même à mesure qu'elle se développe, la répulsion que lui causent la corruption des mœurs, à lui prêtre catholique ayant pris femme, l'oubli de la charité, le sensualisme, la variation des opinions, l'intolérance, la servilité et la bassesse des chefs protestants, l'altération des écritures; cela, et bien d'autres choses, amènent *Wizel* à une indicible tristesse ou plutôt à un dégoût insurmontable.

Ces reproches sont pour la plupart reproduits par Jean *Wildemmer* (*Egrarius*), par Jaëger (*Crotus Rubeanus*) qui, après avoir été

uni à Luther, rentra dans le giron de l'Église. Il en est de même de *Billikan*.

Il est curieux de voir, au témoignage de *J. Denk*, de *Hëtzer*, de *Berthold* et de *Bader*, l'anabaptisme naître en haine du luthéranisme et de la corruption des mœurs.

Les déclarations de Gaspard de *Schwenkfeld* sont d'un bien plus grand poids encore, en ce que lui-même se fit chef de secte. Dœllinger n'a pas manqué de mettre en lumière les doléances inspirées à Luther lui-même par la mise en pratique de sa propre doctrine; n'en vient-il pas à souhaiter le retour à l'excommunication ? Il reconnaît la ruine de toute morale. « Supposez une loi qui prescrive en » tout et partout le contraire des dix commandemens de Dieu, et » vous aurez tout juste la loi qui semble régler le train du monde.» On multiplierait les citations à l'infini. Celles que l'on rencontre dans *Mélanchthon* ne sont pas moins significatives.

Ce travail, dont il est impossible de donner l'analyse, présente d'un bout à l'autre le même genre d'intérêt.

On ne connaît pas la *Réforme* si on ne l'a étudiée dans ces documens; aussi doivent-ils être entre les mains de tous ceux qui désirent la sonder ou la combattre. Les opinions des adversaires d'une doctrine ont une valeur bien mince auprès des déclarations des sectaires de cette même doctrine, quand de ces déclarations ressort la ruine même du principe. La lecture du travail de Dœllinger ne laissera pas de doute à cet égard; la *Réforme luthérienne* n'a pas eu d'ennemis plus dangereux que ses chefs et les hommes distingués qu'elle a comptés parmi ses adhérens.

Que n'a-t-on pas fait et dit au nom de la raison souveraine, interprétant dans son isolement individuel les Écritures. Que de larmes n'ont pas versées ceux qui, les premiers ont posé le principe, en vertu duquel leur œuvre, passant de main en main, se défigurant de plus en plus, arrive à n'être plus qu'une négation.

Ce livre, dont nous ne pouvons donner qu'une idée des plus succinctes, dans lequel les témoignages les plus pressans, les plus significatifs se multiplient presque à l'infini, si bien que l'analyse en est impossible, est certainement digne de l'attention du clergé et des catholiques pour lesquels les travaux sérieux ne sont pas un objet d'effroi. A. DE M.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. ROME. *Proclamation de Pie IX à ses sujets en reprenant son autorité :*

Pius PP. IX, à ses sujets bien-aimés. — « Dieu a levé hautement son bras, et il a commandé aux flots furieux de l'anarchie et de l'impiété de s'arrêter. Il a guidé les armées catholiques pour soutenir les droits de l'humanité foulés aux pieds, de la foi attaquée, et ceux du Saint-Siége aussi bien que ceux de Notre souveraineté. Louanges éternelles au Seigneur, qui, au milieu de ses colères, n'oublie jamais ses miséricordes!

» Bien-aimés sujets, si dans le tourbillon de ces vicissitudes affreuses, Notre cœur a été rempli d'amertume en réfléchissant sur tant de maux endurés par l'Église, par la religion et par vous, il n'en ressent pas moins l'affection avec laquelle il vous aima et vous aime toujours. Nous soupirons après le jour qui doit Nous ramener au milieu de vous, et lorsqu'il sera arrivé, Nous reviendrons avec le plus vif désir de vous apporter la consolation, et avec la volonté de nous occuper, de toutes nos forces, de votre vrai bonheur, en appliquant des remèdes difficiles à des maux très-graves, et en consolant les loyaux sujets qui, pendant qu'ils attendent les institutions capables de donner satisfaction à leurs besoins, veulent, comme Nous le voulons Nous-mêmes, voir garanties la liberté et l'indépendance du Souverain Pontificat, si nécessaires à la tranquillité du monde catholique.

» En attendant, pour la réorganisation de la chose publique. Nous allons nommer une commission, qui, investie de pleins pouvoirs et d'accord avec un nouveau ministère, règlera le gouvernement de l'État.

» Cette bénédiction du Seigneur que Nous avons toujours invoquée, même loin de vous, Nous l'implorons aujourd'hui avec une plus vive ferveur, afin qu'elle descende avec abondance sur vous. C'est une grande consolation pour Notre cœur, que l'espoir où Nous sommes que tous ceux qui ont voulu se rendre indignes de cette grâce par leurs égaremens, la mériteront par un sincère et constant retour vers le bien.

» Datum Caetæ, die 17 julii anni 1849. Pius PP. IX. »

STUTTGARD. *Séparation du D. Strauss d'avec les radicaux et démagogues allemands :*

Un événement d'une certaine importance a eu lieu à Stuttgard. David

Strauss, l'auteur de la *Vie de Jésus*, élu membre de la chambre des députés par 303 voix sur 304 électeurs, vient de donner sa démission.

Dès son début dans la chambre, Strauss, qu'on croyait *radical*, a attaqué avec un talent de premier ordre les *révolutionnaires* de l'Allemagne, qu'il a appelés « des *impuissans*, des *charlatans* et des *intrigans.* »

Lors de l'affaire de Robert Blum, fusillé à Vienne, Strauss a dit « qu'en se mettant à la tête des insurgés et en prêchant le terrorisme, » il a foulé aux pieds son mandat de député, et que lui, Strauss, l'au- » rait condamné à être fusillé. » A ce mot, un tonnerre de cris de désapprobation s'étant élevé dans la chambre. « Quoi! s'écria Strauss, » vous m'avez applaudi, vils courtisans de l'ignorance et de l'orgueil, » vous m'avez applaudi quand j'ai attaqué la *divinité de Jésus-Christ*, et » vous ne permettez pas que je doute de la *divinité de Robert Blum !* »

Cette exclamation montrait assez l'opinion qu'avait Strauss de ses collègues de la gauche. Quelques jours après, à l'occasion du rapport sur la constitution, Strauss a dit que les auteurs de ce rapport étaient d'*indignes escamoteurs*. On le rappela à l'ordre. Le président le pria de s'expliquer.

« Cette constitution doit être constitutionnelle, répondit-il. Les au- » teurs le déclarent à plusieurs fois. Or, à la fin de ce rapport, ils font » sentir que, sans le roi, la chambre pourrait faire la constitution à elle » seule et jouer à la Convention. Loin donc de retirer mon expression, » je répète que ces hommes ne sont que des jongleurs, de lâches esca- » moteurs de popularité, qu'ils sont indignes d'être chargés des affaires » du pays. »

Sur ce, Strauss fut rappelé à l'ordre. Il profita de l'occasion pour donner sa démission, en disant que sa tâche était accomplie, qu'il avait démasqué les véritables ennemis du pays.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 117. — Septembre 1849.

Polémique philosophique.

DU PAGANISME EN PHILOSOPHIE
ET
DE SON INFLUENCE SUR LA THÉOLOGIE.

Cinquième Article [1].

Clef de la philosophie éclectique et humanitaire : — Une substance unique, avec deux modes essentiels et un développement ou rapport. — C'est le système indien pur. — Comparaison et preuves. — M. Cousin, en particulier, est tout Brahmanique. — C'est toute la doctrine allemande et humanitaire. — Toutes ces nouveautés modernes ne sont donc que de vieilles formes renouvelées des Grecs et des Hindous. — Comment ces principes se sont mêlés dans les philosophies chrétiennes.

Il est impossible de rien comprendre à la psychologie éclectique, sans en avoir la clef. Cette clef la voici : Une *substance unique,* deux *modes essentiels* dont elle est douée, trois *formes* sous lesquelles elle se développe. Or, tout ce système est emprunté au système indien.

Nous avons déjà vu qu'éternellement existait *Brahm,* la substance première, infinie, l'unité pure. A l'origine, il était comme plongé dans un sommeil divin, parce que l'énergie créatrice, encore inactive, était comme *endormie* [2].

Brahm peut être considéré en deux états différens : 1° Avant le mouvement de la création, il est considéré comme l'Irrévélé,

[1] Voir le 4ᵉ article au nᵒ 114, t. XIX, p. 440.
[2] *Précis de l'Histoire de la Philos.*, de Juilly, p. 9.

l'Inconnu, l'Indistinguible, car « *Brahm* était encore incompré-
» hensible pour l'intelligence et indistinct en soi, ne pouvant être
» connu par les procédés logiques du raisonnement, et ne se dis-
» tinguant pas lui-même [1]. 2° Mais bientôt *Brahm* d'indéterminé, d'indistinguible, devient distinct et se détermine par son union avec *Maïa*, principe des formes et fondement des apparences. La création n'est que le phénomène de l'Être infini tombant dans la limite par son union avec *Maïa*. « Tous les êtres sont *Lui*, BRAHM, con-
» sidéré diversement; la matière et l'intelligence, le principe pas-
» sif et le principe actif, *Maïa* et *Brahm*, le commencement, le
» milieu et la fin des choses se confondent avec lui. En créant le
» monde, le dieu suprême, ou *Brahm*, s'identifie avec lui, se di-
» vise, se disperse, se multiplie, se détermine dans le tems et
» l'espace, se spécifie comme lui dans tous les êtres : ou plutôt,
» ô imperfection et sottise du langage humain ! ô illusion déplo-
» rable de nos sens et de notre imagination ! *Brahm* en créant,
» tout en paraissant former le monde de sa *substance*, n'a pas cessé
» un seul instant d'être toujours identique à lui-même, c'est-à-
» dire toujours infini, nécessaire, absolu, immuable, exempt de
» toute vicissitude, de tout changement, de toute division, de toute
» distinction. Et ce que nous appelons l'univers ou le monde, et les
» êtres qui le composent, ne sont que des rêves de notre imagina-
» tion que nous prenons pour des réalités; c'est le rêve de *Brahm*,
» vain spectacle qu'il se donne à lui-même. Nous ne sommes nous-
» mêmes qu'un des spectres de cette fantasmagorie, moins que
» cela encore, une ombre illusoire, un vain rêve; et quand nous
» croyons saisir toutes ces prétendues réalités qui nous environ-
» nent, ce sont des fantômes qui embrassent et qui croient saisir
» des fantômes [2].

Brahm, comme on le voit, existe donc à deux états : « Lorsque
» *Brahm*, l'être unique, voulut paraître multiple, et qu'il eut rendu

[1] *Ritch-véda*, dans *Cours sur l'Hist. de la Philos. de l'Inde*, par M. l'abbé Bourgeat; *Univ. cathol.*, t. XVI, p. 95. Ce cours sera lu avec fruit par les professeurs et les élèves de philosophie.

[2] *Ritch-véda*, dans l'*Univ. cathol.*, XVI, 410.

» le monde apparent en se méditant lui-même, il devint universel » et particularisé, sans figures et figuré, subtil et grossier, vérité » et mensonge [1]. » L'universel, l'*infiguré*, le subtil, la vérité, c'est ce que l'on appellerait en langage moderne, l'absolu, l'impersonnel, l'infini ; et la particularisation, la figure, le grossier, le mensonge, c'est ce que M. Cousin appelle l'*enveloppe*, le personnel, le fini, le subjectif et la conscience.

Brahm, se manifestant par la création sous sa forme première, devient le *Trimourti*, *Brahma*, *Vichnou*, *Siva*. « On voit sortir du » sein de Brahm le Trimourti, Brahma le créateur, Vichnou le con- » servateur et Siva le destructeur des formes [2]. »

Brahm devient aussi l'univers sensible : « L'univers entier est » comme le corps de la divinité qui en est comme l'âme ; la partie » supérieure de ses cuisses forme la terre ; son nombril, le firma- » ment... ; les poils de son corps sont les arbres, les gazons.... ; ses » pieds, la prière et la conservation ; son anus, la mort, l'injure, » l'enfer ; son dos, la violence, l'injustice, l'ignorance ; son côté » gauche est son dédain, l'ignorance, l'irréligion... ; son esprit et » son sourire, la religion... Tout ce qui compose ce visible univers » fait partie du *Virata-Pouroucha* (Dieu-Univers) [3]. »

Brahm, enfin, devient homme ou la conscience, l'individualité humaine. « La nature spirituelle, par la volonté de se communi- » quer hors d'elle-même, s'unit à la nature matérielle. De cette » union naissent un nombre infini de formes dont l'une est l'égoïté, » par laquelle chaque être peut se dire : je suis moi et non un » autre [4]. » « *Brahm* est l'âme de tout, l'âme des âmes, car il est » la *personne* universelle, l'existence unique [5]. » « Votre *âme* c'est » le créateur même, c'est Dieu, voilà le grand mot [6]. » « De l'acte

[1] *Oupnék'hat*, III, n° 66, et dans l'*Univ. cathol.*, XVIII, 174.
[2] *Précis de l'Hist. de la Philos.* de Juilly, p. 9.
[3] *Bhâgavat-Purâna*, traduit par M. Eug. Buronf, cité par l'*Univ. cathol.*, XVIII, 176.
[4] *Mœurs et Institutions de l'Inde*, par M. l'abbé Dubois, t. II, 90.
[5] *Oupnék'hat*, IV ; *Univ. cathol.* XVIII, 173.
[6] *Oupnék'hat* Brahm, 16-17 ; *Univ. cathol.*, XVII, 174.

» ou activité (une des formes primitives de Brahm) résulta la » naissance de *Mahat* (l'*intelligence*). De la transformation du prin- » cipe *Mahat* résulta le principe appelé *Ahancara* (le *moi*, la » *conscience*, la *personnalité*)[1]. » Ce qui veut dire, en style moderne, que Dieu *prit conscience* en l'homme, qu'il s'apparût à lui-même au sein de l'humanité.

Ainsi déjà cette vieille philosophie de l'Orient avait tracé le cercle hors duquel ne pourrait sortir le Panthéisme de nos jours. Ce sont les mêmes catégories scientifiques, une substance unique avec ses deux modes nécessaires d'universel et de particulier, d'in- fini et de fini, d'absolu et de limité. Écoutons le *Brahmanisme* français : « La *Raison* (Brahm) ne se développe que sous la formule » de l'unité et de la multiplicité, de la substance et du phénomène, » de la cause absolue et des causes relatives, du parfait et de l'im- » parfait, de l'infini et du fini... Chacune de ces propositions a » deux termes, l'un nécessaire, absolu, un, substantiel, causal, » parfait, infini; l'autre imparfait, phénoménal, relatif, mul- » tiple, fini. Une analyse savante identifie tous les seconds ter- » mes et tous les premiers termes entre eux; elle identifie l'im- » mensité, l'éternité, la substance absolue, la perfection et l'unité; » et de l'autre, le multiple, le phénoménal, le relatif, le limité, le » fini, le borné, l'imparfait[2]. » « La *Raison*, dans quelque sens » qu'elle se développe, à quoi que ce soit qu'elle s'applique, quoi » que ce soit qu'elle considère, ne peut rien concevoir que sous » la condition de deux idées qui président à l'exercice de son acti- » vité, savoir : l'idée de l'un et du multiple, de l'infini et du fini, » de l'être et du paraître, de la substance et du phénomène, de » l'absolu et du relatif, du nécessaire et du contingent, de l'im- » mensité et de l'espace, de l'éternité et du tems, etc., etc.[3] »

Or, pour qu'on ne s'y trompe pas, M. Cousin a soin de nous avertir que cette *Raison* c'est *Dieu*, c'est le Dieu de la conscience, « un Dieu à la fois un et plusieurs, éternité et tems, espace et » nombre, essence et vie, indivisibilité et totalité, au sommet de

[1] *Bhâgavata-Purâna*; *Univ. cathol.*, XVIII, 176.

[2] *Introduction à l'Hist. de la Philos.*, 4e leçon, 30-31.

[3] *Introduction à l'Hist. de la Philos.*, 5e leçon, 1-2.

» l'être et à son plus humble degré, infini et fini tout ensemble[1].» Avant sa manifestation, ce Dieu, cette Raison, c'est l'infini, le un, l'absolu; c'est le *Brahm* indéterminé des Indiens; mais après sa manifestation, quand il a fait son apparition dans la conscience, c'est le fini, le multiple, le relatif, c'est-à-dire, *Brahm* tombé dans la limite, emprisonné sous la forme, dispersé dans la variété des êtres contingents. « Le Moi n'est peut-être qu'une *forme sublime* » *de la substance universelle;* à la mort il va se réunir au *principe* » *infini dont il émane*[2].» « L'homme n'est pas libre d'une manière » absolue; car cette force dont il est doué, une fois *tombée dans le* » *tems et dans l'espace*, perd son caractère de liberté illimitée et ab- » solue... Ce principe infini (de la liberté) qu'est-il en soi? Pris » dans sa manifestation, il constitue la nature intime du moi; con- » sidéré dans son infinie puissance, il en devient le type idéal. » Quel nom faut-il lui donner? Ce principe est une force, même » la *force par excellence*[3]. »

C'est dans la *conscience humaine* surtout, on ne saurait trop le répéter, que Dieu se manifeste. La conscience est le sentiment que Dieu prend de lui même, l'apparition qu'il se fait à lui même. « Si » Dieu n'est pas tout, il n'est rien; s'il est absolument indivisible » en soi, il est inaccessible et par conséquent incompréhensible, et » son incompréhensibilité est pour nous sa destruction. Incompré- » hensible comme formule et dans l'école, Dieu est clair pour le » monde qui le manifeste, le possède et le sent. Dans tout et par- » tout, il revient en quelque sorte à lui-même. Dans la conscience » de l'homme, dont il constitue indirectement le mécanisme, etc[4].» Veut-on quelque chose de plus clair encore? M. Cousin est fécond comme *Brahm*, il prend mille formes pour se manifester; écoutons encore : « La puissance intellectuelle prise substantiellement » et avant de se manifester *sous la forme de l'âme humaine*, contient » déjà en elle, ou plutôt est elle-même le type primitif du beau, du » bien, de l'égalité et de l'unité, et lorsqu'elle *passe de l'état de* » *substance à celui de personne, et acquiert ainsi la conscience et la*

[1] *Fragmens phil.*, préface XL.
[2] *Œuvres de Platon*, t. I, 168.
[3] *Introduction générale* au Cours de 1820, p. 66-67.
[4] *Fragmens phil.*, préface XL.

» *pensée distincte*, en sortant dès profondeurs où elle se cachait à
» ses propres yeux, elle *trouve* dans le sentiment obscur et con-
fus de la relation intime qui la rattache à son premier état,
» comme à son centre et à son principe, les idées du beau, du
» bien, etc.[1] » « Dira-t-on que les connaissances que nous devons
» à la *conscience* (ou à la raison manifestée sous la forme de l'âme
» humaine) en contractent un caractère personnel et subjectif? Mais
» nous répondrons que ce côté personnel et subjectif n'est que
» l'*enveloppe* et non le fond de la conscience, que son vrai fond
» c'est *la raison et l'intelligence qui y arrivent à la connaissance*
» *d'elles-mêmes*. Est-ce l'auteur (de cette objection) qui niera qu'il
» y ait dans la pensée humaine un fond éternel qui se manifeste
» par son côté subjectif lui-même, comme la puissance se mani-
» feste par l'acte et l'universel par le particulier? Est-ce l'auteur
» qui prétendra que la *raison*, par cela seul qu'elle se manifeste et
» qu'elle agit en nous et que nous en avons conscience, n'est plus la
» raison, c'est-à-dire l'*essence* même des choses, si, comme il l'a
» tant de fois répété, l'essence des choses est dans la pensée? Lais-
» sons les mots à l'école, et ne nous payons pas de formules vaines.
» Tout ce que nous savons sur quoi que ce soit, sur l'essence et sur
» la pensée, *nous ne le savons que parce que nous pensons*. Tout
» aboutit à notre pensée, dans son caractère personnel et imper-
» sonnel tout ensemble, et c'est là qu'est le ferme fondement de
» nos conceptions les plus sublimes, comme des notions les plus
» humbles. Étudier en nous ce développement intérieur de l'intel-
» ligence, et constater ses lois, sans y mettre du nôtre le moins
» possible, c'est puiser la vérité à sa source la plus immédiate et la
» plus sûre[2]. »

On croirait vraiment qu'un Brahmane des vieux tems aurait passé par la métempsycose jusqu'à nos jours, et serait venu s'incarner dans M. Cousin.

Laissons la Grèce, l'éclectisme ancien et le moyen-âge, nous

[1] *Œuvres de Platon*, t. I, p. 167.

[2] *Rapport* fait par M. Cousin, sur le concours de 1837, à l'Académie des sciences.

y retrouverons cette doctrine quand nous en examinerons les conséquences, et disons seulement un mot de l'*Allemagne*.

Déjà Spinosa n'avait reconnu qu'une seule et unique substance, mais avec deux modes particuliers, deux modes nécessaires, la nature naturante et la nature naturée.

Bientôt pour Fichte la substance unique est le Moi, force vive, activité libre, indéfinie, illimitée dans son mouvement infini; mais se limitant dans le choc, dans son contact avec le non-moi, dans le point de rencontre de la conscience. Moi et non-moi, différens sans doute par le mode, par la limite; mais pourtant au fond d'une identité par excellence et pouvant sous leur forme logique être exprimés de la sorte : Le moi est moi, moi = moi [1].

Pour *Schelling*, la substance unique n'est plus le moi, c'est l'absolu, apparaissant sous les deux modes de l'intelligence et de la nature, et formant l'idéalisme et le naturalisme. Au sein de l'absolu se trouvent anéantis le moi et le non-moi, le subjectif et l'objectif, l'esprit et la matière, l'idéal et le réel, la connaissance et l'existence. Cette substance est encore appelée, par Schelling, Dieu en soi, *Deus implicitus*, avant son développement, sa manifestation, et, *Deus explicitus*, après son apparition sous forme limitée. On peut sans doute considérer l'intelligence et la nature, le subjectif et l'objectif, l'idéal et le réel, chacun à part; mais ils n'en sont pas moins unis par une identité radicale, essentielle, nécessaire au sein de la conscience de l'homme, en sorte qu'ils peuvent être exprimés par cette formule rigoureuse : A = A [2].

Pour *Hégel* enfin, l'idée est la substance vivante, *ce qui est*, se manifestant sous telle ou telle forme de l'existence comme réalité; mais l'idée et la réalité sont inséparables, identiques. Supposez-les brisées; comme l'intelligence humaine n'est qu'un miroir réfléchissant le monde extérieur, alors ce brisement devra s'y réfléchir; et l'idée et la réalité viendront s'y fondre en un seul être. Hégel a

[1] Barchou de Penhoën, *Hist. de la Philos. allemande*, t. I, 341-343-344. Lire aussi Steinenger, *Hist. de la Philos. allemande depuis Kant*.

[2] Barchou de Penhoën, *Opere citato*, t. II, 26-27. Steinenger, *Oper. cit.*, 65. Lire aussi les articles de M. l'abbé de Valroger sur Schelling, *Ann. de Philos.*, 3e série, t. VII, 184, etc.

dit lui-même : « Il n'y a qu'un esprit, l'esprit divin universel....
» Il y a dualisme dans sa perception; mais l'esprit est l'unité de
» celui qui est perçu et de celui qui perçoit. L'esprit subjectif qui
» sent et perçoit l'esprit divin est lui-même l'esprit divin [1]. »

« Hégel, dit M. Cousin, a beaucoup emprunté à Schelling; moi,
» bien plus faible que l'un et que l'autre j'ai emprunté à tous les
» deux [2]. » En effet, il les copie mot à mot : « Cette identité ab-
» solue du moi et du non-moi, de l'homme et de la nature, c'est
» *Dieu* [3]. » Et après lui les naïfs échos de l'Université répéteront
éternellement : « *Notre âme n'est que Dieu lui-même prenant con-*
» *science*. L'homme et le monde sont de même souche, et Dieu,
» leur père commun, n'a fait que mettre sous des formes diversi-
« fiées son infinie activité [4]. »

On le voit : pour la philosophie éclectique, comme pour celle de l'Inde, il n'y a qu'une *seule substance*, infinie, absolue, illimitée, impersonnelle, mais existant sous *deux modes différens*, le un et le multiple, l'infini et le fini, l'absolu et le relatif, l'illimitation et la limite. Ces deux modes n'en sont pas moins identiques pour le fond, le fini n'est autre chose que l'infini, le relatif que l'absolu; ils ne diffèrent, suivant les Indiens, que par la *forme*, suivant les Allemands, par la *limite*, et suivant M. Cousin, par l'*enveloppe;* c'est-à-dire par le phénomène, l'apparence, l'illusion, *Maïa*, sans quoi il y aurait *identité par excellence :* A = A.

Or, c'est dans le foyer de l'âme humaine, dans le creuset de la conscience, que se fait cette fusion, que s'opère cette identité; mais de cette fusion dans la conscience résulte alors un troisième élément. La substance unique va dès lors revêtir trois formes. L'infini, en s'unissant au fini, engendre l'indéfini ou le rapport de l'infini avec le fini. C'est *Dieu* ou l'*esprit*, qui, en se mariant avec le *nature* ou la *matière*, engendre l'*humanité;* car il faut bien qu'on le sache, l'infini, le fini et le rapport de l'infini avec le fini,

[1] Barchou de Penhoën, *Opere citato*, *ibid.* — De Valroger, *ibid.*, 338-419. — Steinenger, *ibid.*, 88, etc.

[2] *Fragmens philos.*, préface de la 2ᵉ édition.

[3] *Ibid.*, 28.

[4] Damiron, *Cours de philosophie.*

ne sont autre chose que Dieu, l'homme et la nature; et Dieu, l'homme et la nature, voilà la Trinité que le chrétien adore et que saluait Newton.

Mais avant de rien citer, qu'on nous permette encore quelques observations sur les passages cités :

1° Dieu, lui-même, il ne faut pas s'y tromper, au moins le Dieu vulgaire de la multitude, et même la Trinité des chrétiens, n'est qu'une forme de la substance infinie, illimitée; c'en est la forme première, si vous voulez; mais enfin, ce n'en est qu'une forme. C'est ainsi que *Brahma*, Dieu, du genre masculin et même le *Trimourti*, n'est que la production, l'apparition, sous sa forme première, de *Brahm*, l'indéterminé, du genre neutre, ou la substance infinie, illimitée.

2° Quoique la substance infinie, illimitée, passe dans Dieu comme dans l'homme et dans la nature, et soit toujours identique à elle-même, cependant en Dieu, elle est plutôt substance ou être, dans l'homme intelligence ou raison, et dans la nature puissance ou cause [1].

3° Une des formes de la substance infinie, illimitée, ne passe point isolément dans l'un de ces trois termes, Dieu, l'homme et la nature. Toujours une forme entraîne les deux autres; toujours les deux derniers termes suivent le premier. Ainsi, Dieu, le Dieu absolu, est à la fois, Dieu, nature et humanité; mais l'humanité aussi est à la fois, humanité, Dieu et nature, comme la nature est à la fois, nature, Dieu et humanité. Sans doute ces trois formes ne sont que des *apparences*, des *enveloppes*, de la substance infinie, ou Maïa, illusion, puisque la substance infinie ou l'*unité de cette triplicité est seule réelle;* mais enfin, cette unité *périrait tout entière sans un seul des trois élémens qui lui sont nécessaires* [2]. C'est pourquoi Dieu est tout entier dans Dieu, l'homme et la nature; l'homme tout entier dans l'homme, Dieu et la nature; et la nature tout entière dans la nature, Dieu et l'humanité; ou comme le disait l'ho-

[1] *Fragmens philos.*, préface XXXVII, etc. *Introduction à l'Hist. de la Philos.*, passim.

[2] *Introduction à l'Hist. de la Philos.*, 5e leçon, p. 15.

norable M. Jacotot : *Tout est dans tout.* Revenons à M. Cousin.

Tout est dans l'homme : « Il y a dans la raison humaine deux élé-
» mens et leur rapport, c'est-à-dire, trois élémens, trois idées.
» Ces trois idées ne sont pas un produit arbitraire de la raison hu-
» maine ; loin de là, dans leur triplicité et dans leur unité, elles
» constituent le fond même de cette raison, elles y apparaissent
» pour la gouverner, comme la raison apparaît dans l'homme pour
» le gouverner [1]. »

Tout est dans Dieu : « Ce qui était vrai dans la raison humaine-
» ment considérée subsiste dans la *raison en soi*. Ce qui faisait le
» fond de notre raison fait le fond de la *raison éternelle*, c'est-à-
» dire, une triplicité qui se résout en unité et une unité qui se dé-
» veloppe en triplicité. L'unité de cette triplicité est seule réelle et
» en même tems cette unité périrait tout entière sans un seul des
» trois élémens qui lui sont nécessaires ; ils ont donc tous la même
» valeur logique, et constituent une unité indécomposable. Quelle
» est cette unité ! *L'intelligence divine elle-même* [2]. »

Tout est dans la nature : « Si Dieu est pour nous l'unité de l'être,
» de l'intelligence et de la puissance avec la variété qui lui est in-
» hérente et avec le rapport tout aussi éternel et tout aussi néces-
» saire que les deux termes qu'il unit, il suit que tous ces caractè-
» res sont aussi *dans le monde et dans l'existence visible*.... Dieu
» crée avec lui-même ; donc il crée avec tous les caractères que nous
» lui avons reconnus et qui passent nécessairement dans toutes ses
» créations. Dieu est dans l'univers.... Mais si Dieu y est avec tous
» les élémens qui constituent son être, il n'y est point épuisé, et
» après avoir produit ce monde, *un et triple* tout ensemble, il ne
» reste pas moins tout entier dans son unité et sa triplicité essen-
» tielles [3]. »

Ailleurs M. Cousin a résumé toutes ces idées : « Le fait de con-
» science qui nous manifeste à la fois trois élémens internes (la rai-
» son, l'activité, la sensation, ou plutôt la substance infinie sub-
» jectivée sous ces trois modes) nous révèle immédiatement et à la

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*, 28-29.
[3] *Ibid.*, 27-28.

» fois aussi, l'homme, la nature et Dieu. Mais l'homme, la nature » et le Dieu de la conscience ne sont pas de vaines formules, mais » des faits et des réalités. L'homme n'est pas dans la conscience » sans la nature, ni la nature sans l'homme.... Le Dieu de la con- » science est à la fois, substance et cause (c'est-à-dire, l'intelli- » gence humaine est à la fois Dieu et nature), toujours substance » et toujours cause, n'étant substance qu'en tant que cause et cause » qu'en tant que substance, c'est-à-dire, étant cause absolue, un » et plusieurs, éternité et tems, espace et nombre, principe, fin » et milieu, au sommet de l'être et à son plus humble degré, in- » fini et fini tout ensemble, c'est-à-dire, à la fois, Dieu, nature et » humanité. En effet, *si Dieu n'est pas tout, il n'est rien;* s'il est » absolument indivisible en soi, il est inaccessible, et par consé- » quent, il est incompréhensible, et son incompréhensibilité est » pour nous sa destruction. Incompréhensible comme formule et » dans l'école, Dieu est clair pour le monde qui le manifeste, le » possède et le sent. Dans tout et partout, il revient en quelque » sorte à lui-même dans la conscience de l'homme dont il consti- » tue indirectement le mécanisme et la triplicité phénoménale par le » reflet de son propre mouvement et de la triplicité substantielle » dont il est l'identité absolue [1]. »

Ainsi toujours, en tout, partout, se trouvent l'infini, le fini et le rapport de l'infini avec le fini. Pour quiconque a connu M. Cousin, ces trois mots doivent lui tinter encore dans les oreilles; car lorsque M. Cousin était dans l'enthousiasme, il ne terminait pas une tirade sonore sans répéter avec une complaisance vraiment étonnante, ce refrain du *Kyrie eleison* panthéiste : L'*infini!* le *fini!* et le *rapport de l'infini avec le fini!* C'est ainsi que sur les chemins qui conduisent à la Mecque, le pieux pèlerin va répétant : « *Alla* » *illa, Mehemet rosoul alla,* Dieu est Dieu, et Mahomet son pro- » phète ; » ou qu'aux abords des sanctuaires d'Ellora et de Benarès, le Saniâssi absorbé dans la contemplation de Brahm, laisse échapper à chaque instant la parole libératrice : *Oum!!!* « Brahma seul » est existant : ni moi, ni rien de ce qui est à moi n'existe. »

[1] *Fragmens philos.*, préface XL.

Eh bien! le croirait-on, en développant cette théorie des trois formes, M. Cousin n'a encore fait que travailler dans le vieux. Cette doctrine est une antique revêtue de l'habit français du 19e siècle. Les mots seuls diffèrent, le fond est le même, absolument le même.

Déjà Platon, dans le *Philèbe*, admettait aussi ces trois élémens comme constitutifs de toutes choses. Voici comme s'exprime Socrate : « Or, les choses produites, et celles dont elles sont produites, » nous ont fourni trois espèces. — Oui vraiment! — Disons donc » que la cause productrice de toutes ces choses constitue une qua- » trième espèce, et qu'il est suffisamment démontré qu'elle diffère » des trois autres... Ainsi, je mets pour la première, l'*infini;* pour » la seconde, le *fini;* puis, pour la troisième, la *substance* produite » du mélange des deux premières[1]. »

Mais c'est dans l'Inde, surtout, que ce système a été formulé de la manière la plus rigoureuse. Nous avons vu qu'avant le phénomène de la création, Brahm est l'être *infini*, absolu, sans qualités, indistinguible; mais que par le mouvement de la création, il devient *fini*, limité et distinct par la forme. Mais il ne devient ainsi fini, limité, distinct, qu'en revêtant trois qualités. Ces trois qualités sont le *Sativa*, la bonté; le *Tamas*, l'obscurité; et le *Radjas*, la passion; c'est-à-dire, dans le sens de cette antique philosophie, l'*infini*, le *fini* et le *rapport* de l'*infini avec le fini;* c'est-à-dire encore, suivant le *Bhâgavata-Purana*, la *Divinité*, la *Matérialité* et la *Spiritualité;* c'est-à-dire enfin, suivant tous les monumens qui nous restent, le véritable *Trimourti*, ou *Dieu*, l'*homme* et la *nature*. Le Brahmanisme sue la doctrine de M. Cousin par tous ses pores.

« Que l'homme sache que l'âme (*Atmâ*, l'intelligence) a trois » qualités (*Gounas*), la bonté (*Sativa*), la passion (*Radjas*), l'obscu- » rité (*Tamas*), et c'est douée de l'une de ces qualités que l'intelli- » gence (*Mahat*) reste incessamment attachée aux substances » créées[2]. La Trinité, sous ses diverses formes et à ses divers de- » grés, est tout à la fois dans *Brahm*, dans le grand monde et dans » le petit monde; c'est-à-dire, en Dieu, dans le monde et dans

[1] Platon, *Philèbe*, 465-466, édit. par M. Schwalbé.

[2] *Manava-Oharma-Sastra*, liv. XII, s. 24.

» l'homme, qui forment eux-mêmes une trinité nouvelle, identi-
» que à toutes les autres [1]. »

Comme dans M. Cousin, cette *triplicité qui se résout en unité*, constitue l'âme humaine, la conscience, le *Manas*, où elle vient se fondre comme dans un creuset pour concourir à un même dessein, comme l'huile, la mèche et la flamme concourent à produire la clarté que répand une lampe [2]. « De la transformation du principe
» *Mahat* (intelligence) développé par les deux qualités la *passion*
» *et la bonté*, résulta le principe appelé *Ahankara* (la personnalité,
» la conscience, le moi), dans lequel dominent les *ténèbres*, et dont
» la matière, la connaissance, l'action (ou la sensation, la raison et
» l'activité de M. Cousin) sont la substance même [3]. »

« L'âme est douée de ces trois gounas ou qualités, savoir : bonté,
» passion, ignorance; elle se dégage tantôt de l'une, tantôt de
» l'autre de ces qualités, et elle ne parvient à la perfection qu'a-
» près s'en être entièrement délivrée [4], » c'est-à-dire, dans le langage éclectique, qu'après avoir reconnu que *l'unité de cette triplicité est seule réelle.*

Comme dans M. Cousin, *cette triplicité qui se résout en unité* passe dans Dieu pour constituer le *Trimourti*, et c'est la raison qui est l'instrument de cette constitution. « Les Brahmanes reconnais-
» sent dans l'homme trois sortes de qualités, qu'ils désignent par
» les mots de *satta*, *raja*, *tama*... Ils attribuent une de ces qualités
» à chacun des dieux qui composent le Trimourti [5]. »

« Ce principe *Ahankara* (le moi), en se transformant, se manifeste
» sous une triple apparence, comme participant des qualités de la
» bonté, de la passion, des ténèbres, et fut ainsi distingué comme
» possédant l'énergie productive de la matière, de l'action et de la
» connaissance. (Cette énergie productive de la sensation, de l'acti-
» vité et de la connaissance, M. Cousin l'appelle substance, cause

[1] Guigniaut sur *Creuzer*, t. I, 649. *Univ. cathol.*, XVI, 100.
[2] *Précis* de Juilly, p. 27.
[3] *Bhâgavata-Purâna*, ch. 5; *Univ. cathol.*, XVIII, 176.
[4] *Mœurs et Institutions des Peuples de l'Inde*, par M. l'abbé Dubois, II, 85.
[5] *Ibid.*, II, 304.

» et intelligence). La *divinité*, la *spiritualité*, la *matérialité*, ces » trois attributs sont l'Être suprême[1]. »

« Ce grand principe, l'intelligence, est comme trois dieux, par » l'influence des trois qualités, la bonté, la passion et l'obscurité, » étant une personne en trois dieux, savoir : *Brahma*, *Vichnou*, » *Mahêswara* (le grand *Iswara* un des noms de *Siva*). Dans l'état » concret, elle est la divinité ; distributivement, elle appartient aux » êtres individuels[2]. »

Comme dans M. Cousin, *cette triplicité qui se résout en unité*, constitue aussi l'univers : « Pour moi, dit Brhama, poussé par le sou- » verain être, la grande âme de l'univers, je crée ce qui doit être » créé. La bonté, la passion, les ténèbres sont les trois qualités de » cet être qui n'a réellement pas de qualités, mais qui les revêt par » la puissance de sa *Maïa*, pour conserver, créer et détruire l'uni- » vers, c'est-à-dire, les formes multiples de l'existence[3]. »

« La nature, suivant *Kapila*, a trois qualités principales qui » correspondent à trois mondes différens, à trois dispositions dif- » férentes de l'âme : la bonté d'abord, qui répond au monde supé- » rieur et à la vertu ; l'obscurité, qui répond au monde inférieur » et au vice ; enfin la passion, qui appartient spécialement au monde » intermédiaire, au monde de l'homme, où sont le bien et le mal, » le vice et la vertu[4]. »

Ainsi toujours, en tout et partout, apparaissent l'infini, le fini et le rapport de l'infini avec le fini. « *Maïa* (*magna Parens rerum*) » a trois couleurs. Ces trois couleurs sont les trois qualités dont » *Prakriti* (la nature) est le mélange, et dont l'âme est le centre. » Maïa développe le tissu des trois qualités, et, s'unissant à l'être- » lumière met au jour le Trimourti[5]. » Et remarquez bien que ce n'est pas là une rencontre fortuite, un de ces jeux du hasard. Dès lors que tout émane de la substance infinie, il faut bien que vous

[1] *Bhâgavata-Purâna*, ch. 5; *Univ. cathol.*, XVIII, 176.

[2] *Matsia-Purâna*, cité par M. l'abbé Bourgeat; *Univ. cathol.*, XIX, 248.

[3] *Bhâgavata-Purâna*, ch. 5; *Univ. cathol.*, XVIII, 176.

[4] Barthélemy Saint-Hilaire, *Dict. des Sciences philos.*, art. *Kapila*, 6e livraison, 441.

[5] *Oupanischâds*, cité par M. l'abbé Bourgeat; *Univ. cathol.*, XVI, 101.

trouviez en elle ces trois élémens de son essence, ces trois formes de sa manifestation, la divinité, la spiritualité (ou humanité), et la matérialité, selon le Bhâgavata Pourana, ou l'infini, le fini et le rapport de l'infini avec le fini, selon M. Cousin, c'est-à-dire, Dieu l'homme et la nature. Et ces trois termes, ces trois formes, vous les retrouverez dans chacune de ces trois manifestations. Chacune des trois manifestations, limitée en soi, réfléchira ces trois termes, renfermera ces trois formes qui ne sont au fond que la substance unique. Il n'y a pas moyen d'échapper, tout système panthéiste sera forcément ramené à l'Inde. Aucun philosophe ne dépassera les limites posées par cette philosophie primitive; et M. Cousin lui-même, héritier des siècles, et favorisé des immenses bienfaits de la révélation chrétienne, n'a pu produire qu'une pâle copie de Bouddha.

Il nous a semblé que pour bien comprendre la *psycologisme*, autrement appelé *rationalisme*, nous avions besoin de faire l'inventaire des élémens qui le constituent. Nous en saisirons plus facilement les conséquences immédiates, et nous en suivrons mieux les traces à travers le platonisme, l'aristotélisme, le gnosticisme, l'éclectisme alexandrin, le moyen-âge, la renaissance, la philosophie prussienne et l'éclectisme français. Nous recueillerons précieusement ces débris dans les articles suivans.

L'abbé Gonzague,
Professeur de Philosophie.



Économie politique.

EXAMEN
DE L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE DANS L'ANTIQUITÉ,

PAR H. WALLON.

Troisième et dernier Article [1].

De l'esclavage sous l'Empire. — Sage conduite de l'Église à l'égard des esclaves. — Elle conseille, mais n'ordonne par leur émancipation. — Opinion des philosophes Romains sur les esclaves. — Ils consacrent leur esclavage. — Les lois romaines sur l'esclavage avant Constantin. — Le travail des esclaves est exercé dès cette époque par les classes libres. — Mais le Christianisme seul s'occupe de les affranchir. — Sagesse et mesure des paroles de l'Église et des pères. — Législation des empereurs chrétiens en faveur des esclaves. — Conclusion.

On a vu que la première partie de cet ouvrage traitait de l'esclavage dans l'Orient et dans la Grèce, c'est le sujet du Ier volume : et la seconde, de l'esclavage à Rome jusqu'à la fin de la république, c'est la matière du IIe. La troisième partie traite, dans le IIIe volume, de *l'esclavage et du travail libre sous l'empire.*

L'auteur expose dans le Ier chapitre, « les principes posés par le » christianisme, ou développés par la philosophie romaine sur le » droit et la condition de l'esclavage. » Nous citerons ses premières paroles.

« Au moment où l'Empire, s'effrayant de la diminution de la » classe libre et de l'envahissement des affranchis dans la cité, » cherchait à l'ingénuité des garanties nouvelles, du fond d'une » obscure province s'élevait une voix qui préparait à la liberté une » base plus large et plus solide, la voix de l'Évangile, résumée » tout entière dans cette parole de l'apôtre : *Plus de Juif ni de* » *Grec, plus d'homme ni de femme, plus d'esclave ni de libre, vous*

[1] Voir le 2e article au n° 107, t. XVIII, p. 351.

» *êtes tous une même chose en Jésus-Christ*[1]. Ainsi ... rien ne reste
» des distinctions factices d'origine et de condition : tous les hom-
» mes nés du même père reçoivent de Jésus-Christ une génération
» nouvelle ; la liberté de chacun a pour principe l'unité des races
» humaines, et pour sanction l'autorité de Dieu, de Dieu qui parle
» comme Créateur et comme Rédempteur (p. 1, 2). »

L'auteur, après avoir posé les principes du nouveau dogme, montre comment Jésus-Christ d'abord, et ensuite les apôtres, ont introduit dans la société la doctrine évangélique « qui est une pa-
» role de vie, et veut être pratiquée. » Jésus-Christ qui ne voulait point produire dans l'ordre social un brusque renversement des choses établies, « inaugura son règne en prenant la forme d'un
» esclave, *formam servi accipiens* (p. 2). »

L'Église « pour établir l'égalité parmi les hommes, va choisir sa
» place au plus bas degré : *Facti sumus parvuli in medio vestrûm*
» *tanquam si nutrix fovet filios suos* (p. 3) ». Le grand apôtre relève le travail en travaillant de ses mains, comme Jésus-Christ l'avait fait. Ce n'est pas l'esclave qui est attiré violemment vers le maître, mais le maître qui est doucement ramené vers l'esclave. « De même, pour ramener la liberté parmi les hommes, le christia-
» nisme enseigne le dogme de la servitude volontaire. Il les ap-
» pelle, libres et esclaves, au sentiment de leur vraie condition (p.
» 5). » L'apôtre, respectant les différences des conditions sociales, montre cependant aux esclaves qu'ils ont avec leurs maîtres un maître supérieur qui leur est commun à tous. Il se plaît à prendre pour lui-même le titre de serviteur et d'esclave, et à communiquer les honneurs que lui rendent les fidèles « à ses frères en servitude
» liés à lui par le nœud même de leur captivité ; il les recommande
» tout spécialement et les associe à leur maître comme *une église*
» *domestique, domesticam ecclesiam,* dans les complimens qu'il
» échange (p. 6). »

Ainsi « l'esclavage est condamné en principe ; il est limité dans
» l'usage général par ces tempéramens qui en diminuent les ri-
» gueurs, il est même supprimé dans la vie plus parfaite. Ce pré-
» cepte : *Vends tes biens, et donnes-en le produit aux pauvres,* im-

[1] *Aux Gal.* III, 28.

» pliquait bien sans doute l'affranchissement des esclaves (p. 8); »
et l'Église, après avoir posé le principe immuable de l'égalité et de
la liberté sur les bases même de la foi, « ne demeura pas dans une
» attente passive. Comme le Christ, avant sa résurrection, descen-
» dait vers les Limbes pour consoler les âmes saintes et captives
» qu'il allait introduire avec lui dans le ciel, l'Église descendit vers
» l'esclavage pour soulager ses misères, jusqu'à l'heure de la déli-
» vrance. Elle relevait les espérances et soutenait les courages; elle
» effaçait la trace des flétrissures, elle ôtait leur amertume aux
» humiliations. Dans cette tête demi-rasée du laboureur enchaîné
» au travail, elle voyait le Christ, et la trouvait assez belle, ainsi
» marquée du sceau divin (p. 11). »

Nous n'avons pu résister au plaisir de reproduire ces belles paroles. L'auteur nous avertit dans une note qu'il en a emprunté quelques-unes à saint Cyprien; mais pour emprunter de la sorte, il faut avoir dans le cœur les sentimens de foi qui les ont inspirées au saint évêque. Nous regrettons seulement que M. Wallon, qui a si bien senti la vérité de la doctrine chrétienne, n'ait pas tiré du texte sacré tout le parti qu'il en pouvait tirer, et qu'il ait appuyé son sentiment, très-vrai d'ailleurs, sur des passages dont le sens peut lui être contesté.

Au lieu de citer (dans une note), en l'abrégeant, le passage de saint Matthieu, *unus est enim pater vester cœlestis* (p. 2, note 1), pourquoi ne pas le faire entrer tout entier dans le texte de son ouvrage? « Ne cherchez point à être appelés maîtres (docteurs), car
» vous n'avez qu'un seul maître et vous êtes tous frères : Et n'ap-
» pelez sur la terre personne votre père, car vous n'avez qu'un seul
» père qui est dans les cieux. Ne vous appelez point maîtres, car
» vous n'avez qu'un maître qui est le Christ[1]. »

Ces paroles du divin maître qui établissent en termes si clairs et si précis l'unité des races humaines et la fraternité de tous les hommes, font sentir de suite la vérité de cette assertion : « *Rien ne
» reste des distinctions factices d'origine*, etc., » que le texte de l'épître aux *Galates* n'explique point assez. Elles font plus; elles

[1] *Matth.* XXIII, 8, 9, 10.

détruisent par la base ces doctrines fausses autant qu'orgueilleuses des philosophes païens qui fondaient l'esclavage sur une distinction naturelle et radicale entre le maître fait pour commander par la supériorité de ses lumières, et l'esclave condamné par son infériorité même à une éternelle et nécessaire dépendance. Avec la doctrine de Jésus-Christ, que reste-t-il à ces docteurs superbes dont ils puissent se glorifier? Nous sommes tous frères, tous membres d'une même famille, sortis d'un seul chef pour habiter sur toute la terre [1]; nous n'avons tous qu'un Dieu, qu'un père, qu'un maître, un maître qui est la voie, la vérité et la vie, qui est descendu du ciel pour donner la vie au monde, à *tous* ceux qui croient en lui, car il ne fait acception de personne. On voit le parti que le talent de M. Wallon pouvait tirer du texte de saint Matthieu pour fortifier sa thèse.

Il aurait dû remarquer aussi qu'en disant de Jésus-Christ « qu'il » avait inauguré son règne en prenant la forme d'un esclave, » et insistant comme il fait sur le texte de l'apôtre, il donnerait presque à entendre que Jésus-Christ était né dans l'esclavage. Le Sauveur en passant par le supplice des esclaves, la croix, pour arriver à la gloire de la résurrection, ne fit pas moins pour consoler ces malheureux et relever leur courage, que s'il était né dans leur condition. Comme il était venu pour guérir les cœurs malades et donner l'exemple à tous, afin de consoler les pauvres qui sont en si grand nombre, il voulut sentir les rigueurs de la pauvreté; et, en même tems qu'il relevait aussi leur courage et anoblissait leur condition, il servait efficacement la cause des esclaves. Il y en aurait moins si, à l'exemple de Jésus-Christ, on aimait plus la pauvreté. Les esclaves sont les victimes de la cupidité; c'est la cupidité qui les fait vendre et qui les fait acheter; c'est la cupidité qui les retient dans les fers, *radix omnium malorum cupiditas*.

M. Wallon semble dire que Phébé, recommandée par l'apôtre dans l'*Épître aux Romains*, ainsi que tous les fidèles qui sont désignés en plusieurs endroits sous le nom de *Ecclesia domestica*, étaient des esclaves que l'apôtre associait à leurs maîtres. Mais il

[1] *Act.* XVII, 26.

n'est pas du tout certain que le mot *familia* signifie ici une réunion d'esclaves; c'est peut-être l'assemblée des fidèles sans distinction de maître ou de serviteur qui se réunissaient chez Nympha ou chez Aquila. Quant à Phébé, le texte original fait entendre que c'était non pas une esclave, mais une femme pieuse attachée comme *diaconesse* (οὖσαν διάκονον) à l'église de Cenchrée, pour aider les apôtres ou les prêtres dans les services à rendre aux femmes païennes qui se convertissaient, soit dans les instructions qu'on leur faisait, soit quand on les baptisait.

Quoi qu'il en soit, l'auteur n'avait pas besoin de ces passages dont le sens est incertain, pour faire connaître la conduite de l'apôtre à l'égard des esclaves. Les textes qu'il a cités ou indiqués des *Épîtres aux Corinthiens*, aux *Éphésiens*, aux *Colossiens*, dans lesquelles l'apôtre s'adresse aux esclaves non moins qu'aux maîtres, et avec peut-être plus de tendresse, prouvent bien clairement qu'il prenait au sérieux le nom de *frères*, et qu'il n'entendait pas les distinguer les uns des autres dans ce titre d'égalité ; il les associe partout à leurs maîtres dans les récompenses qu'il leur promet, dans les châtimens dont il les menace, car *Dieu*, dit-il, *ne fait acception de personne* [1]. Et l'épître, reproduite presque en entier dans l'ouvrage, cette admirable *Épître à Philémon* dans laquelle saint Paul recommande avec prière comme son propre fils, et renvoie comme un frère à son ancien maître l'esclave Onésime, devenu plus tard évêque d'Éphèse, ne met-elle pas dans tout son jour le zèle à la fois discret et ardent de l'apôtre qui remédiait au mal sans porter le trouble dans la société, qui aimait mieux obtenir par la prière ce qu'il avait, non pas le *droit*, ce n'est pas ce que dit le texte, mais la *confiance* de commander avec l'espérance d'obtenir, en vue de Jésus-Christ, comme apôtre, comme vieillard, comme captif de Jésus-Christ, comme père du maître et de l'esclave qu'il avait également engendrés à la foi chrétienne.

Le lecteur nous pardonnera ces longues observations. Il nous a semblé qu'il était important de mettre dans tout son jour ce principe fondamental reconnu par l'auteur, que Jésus-Christ et les

[1] *Coloss.* III, 25.

apôtres en proclamant l'égalité de tous les hommes devant Dieu et leur fraternité, n'ont pourtant nulle part imposé aux maîtres l'obligation d'affranchir immédiatement leurs esclaves.

La doctrine des chrétiens en se répandant dut se faire connaître, et fut connue en effet des païens; et cette connaissance à son tour dut réagir, à leur insu peut-être, sur les philosophes et les jurisconsultes. C'est à cette influence que M. Wallon attribue, en partie, les maximes plus douces que l'on rencontre chez les uns et chez les autres touchant l'esclavage. C'est ainsi qu'il est conduit à exposer ce que la *philosophie romaine* a exposé sur ce point.

Les Romains n'ayant guère fait que copier les Grecs en philosophie, « on doit s'attendre à retrouver parmi eux cette opinion » sur la nature et la condition des esclaves, mélange de clémence » et de mépris (p. 15). » *Varron* reproduit les raisons d'Aristote, pour prouver que l'esclave n'est qu'un instrument. *Cicéron*, s'il n'écoutait que son cœur, aurait peut-être d'autres sentiments; mais il tient trop encore au droit civil, et ne veut pas que « ses esclaves » prennent une sentence de Zénon pour une réponse de Scœvola » (p. 17). »

L'épicuréisme, « dont la corruption romaine ne sut prendre et » développer que les abus (p. 21), » ne pouvait rien pour adoucir la condition de l'esclave. Aux yeux de *Lucrèce*, l'esclavage était, comme la liberté, comme la richesse, comme la pauvreté, un simple accident de la nature qui ne devait pas émouvoir l'homme. Restait le stoïcisme.

Le principal représentant du stoïcisme romain est, sans contredit, *Sénèque*, dont M. Wallon expose la doctrine en détail. « L'i» dentité des hommes que saint Paul établissait en Jésus-Christ, » il la proclame au nom de la nature (p. 24), » et il tire de ce principe d'assez belles conséquences. Il condamne les jeux dans lesquels le peuple voyait avec tant de plaisir les esclaves s'entr'égorger; il recommande à leur égard la modération. Toutefois, quand « on prend l'ensemble de ses ouvrages, on y trouve en plus d'un lieu le fond de ces opinions stoïciennes qui relevaient l'esclave en théorie, et le méprisaient souvent en réalité (p. 32); » et il ne connaît qu'un moyen de se soustraire à l'esclavage, c'est le suicide.

« Voilà le dernier mot des stoïciens. » M. Wallon a raison de dire *des stoïciens*, car c'est aussi le dernier mot d'*Épictète* et de *Marc-Aurèle*. Quand on n'est pas content de la vie, *la porte est ouverte*, comme ils disent, pour en sortir. Voilà le remède à l'esclavage. Et que pouvaient contre un si grand mal les théories transcendantes, vaines autant qu'orgueilleuses d'Épictète? Qu'importe l'esclavage à celui qui ne voit dans l'homme qu'une âme, « une âme privée » de la sensibilité, privée presque de son activité (p. 37), » et qui pose en principe que nul n'est esclave s'il garde son libre arbitre. Aussi Épictète ne réclame rien pour les esclaves qu'au fond il méprise, et dont la dure condition dans le monde n'est à ses yeux qu'une chimère. Ce n'est pas là la doctrine de l'Évangile. « L'É- » vangile, dit M. Wallon, ne nie point la réalité, mais il en montre » une autre au delà de la vie présente. Enfermée dans le tems, la » philosophie ne pouvait trouver de consolation à l'esclavage qu'en » le payant de mots. Cela suffit à Épictète, et il dédaigne tout le » reste. Mais ce que nous avons vu ne nous ôte pas le droit de » demander s'il y avait lieu de tant rabaisser la foi et la pratique » de l'Église devant les théories de son austère et sèche raison » (p. 45). »

L'auteur termine par l'examen des doctrines de *Marc-Aurèle*, de *Pline-le-Jeune* et de *Plutarque*, et reconnaît dans ces deux derniers une tendance marquée vers la douceur. C'est comme une sorte de mouvement qu'il va suivre dans la loi et dans la jurisprudence.

Il examine donc d'abord les modifications apportées par le droit de l'Empire avant Constantin à la condition des esclaves. Ce chapitre n'est guère susceptible d'analyse. L'auteur reprend l'une après l'autre, toutes les propositions développées dans le *second volume* où il traite des sources de l'esclavage, de la condition des esclaves et de l'affranchissement, et montre avec une érudition aussi sûre qu'elle est étendue, les modifications, restrictions, adoucissemens que la jurisprudence impériale apporte à l'esclavage, en diminuant le nombre de ceux qui devenaient esclaves par la naissance, par la guerre, par le commerce, en exerçant sur l'autorité des maîtres un contrôle salutaire, en régularisant les lois

relatives à l'affranchissement, et leur donnant de nouveaux développemens toujours plus favorables à la liberté.

Cependant l'esclavage demeurait toujours, son droit n'étant pas contesté. Comment enfin a-t-il pu céder la place au travail libre? C'est ce qui fait la matière des chapitres suivans.

Voici le plan bien simple que l'auteur a suivi.

Il établit que le travail libre a toujours subsisté à côté du travail des esclaves. Or l'esclavage embrassait le service public et le service privé. Il faut donc suivre le travail libre dans ces deux situations. Un chapitre, le 3e, pose la question générale; le 4e et le 5e sont donnés à ce qui regarde le service public; le 6e et le 7e expliquent ce qui a rapport au service privé.

Le service public comprenait : 1° le service des magistrats et des prêtres; 2° les travaux demandés par les besoins de l'État.

Il faut voir dans l'ouvrage comment le service des magistrats et des prêtres fut de bonne heure partagé entre les esclaves et les plébéiens de rang inférieur, et comment cet état de choses, qui avait existé dès le commencement, reparut nécessairement sous l'Empire, quand le nombre des esclaves diminua à mesure que les sources de l'esclavage diminuaient; et les hommes libres reprirent naturellement leur place dans le travail.

Durant 300 ans, les choses se maintinrent, dans l'empire, à peu près dans l'état où Auguste les avait trouvées ou plutôt laissées. L'avènement de Dioclétien au trône impérial changea la face des affaires, et déplaça l'esclavage plutôt qu'il ne le détruisit. « Élevé au trône par le droit de la force, il voulut séparer son pouvoir de toute origine populaire...; il le déclara *divin*, et, sans attendre les tardifs honneurs de l'apothéose, il se *fit dieu* : tant d'autres l'étaient devenus!... Cette révolution eut une influence directe sur tout l'ensemble de l'administration. L'empereur n'était plus seulement le dépositaire, il était la source de l'autorité publique : c'est de lui que découlaient l'honneur et le pouvoir, et il les communiquait d'autant plus abondamment, qu'on l'approchait davantage. Par là les fonctions jadis serviles se trouvaient anoblies, élevées au premier rang de l'État. Cette haute considération qui de l'empereur se répandait sur les premiers serviteurs du palais,

» descendait à tous les degrés des fonctions publiques ; et l'admi-
» nistration tout entière forma comme une hiérarchie, depuis le
» prince, dont elle tenait ses pouvoirs, jusqu'au peuple à qui elle
» les appliquait. Dans cette hiérarchie, il n'y avait donc qu'une dif-
» férence de grade et non de nature : le service public devint un
» office public, et, sous un gouvernement militairement constitué
» une milice. Ce fut un signe de liberté, car la liberté fut toujours
» regardée comme la condition, ou du moins comme le caractère
» essentiel de toute milice (p. 125). »

Voilà ce que M. Wallon développe, dans le 4ᵉ *chapitre*, avec son érudition accoutumée. Il parcourt toutes les branches de l'administration impériale, depuis la milice palatine, *couverte de gloire*, jusqu'aux charges les plus serviles par leur nature et par leurs antécédens, et nous montre la liberté qui se retrouve *à tous les degrés du service public*. L'esclavage a-t-il disparu pour cela, nullement. « La liberté a pénétré partout; mais partout sont restées, » partout s'étendent les obligations de la servitude... » L'esclavage subsiste pour les condamnés aux travaux des mines, pour toutes les corporations, pour les conservateurs des eaux, *marqués sur le bras de l'heureux nom de la piété du prince*, pour les différens employés de l'administration que les plus hauts grades ne pouvaient préserver de la torture, pour la milice, dont les membres devenus la propriété de l'État, sont marqués comme des troupeaux, comme des esclaves. Il y a différence de rang; mais partout service forcé, et hérédité dans le service. La race sénatoriale elle-même est enchaînée à ses biens.

Nous n'en dirons pas davantage sur ce chapitre, qui n'est guère susceptible d'analyse, mais où nos lecteurs studieux trouveront une bien solide instruction. Il est du nombre de ceux qui tiendraient, comme nous l'avons déjà dit, une place distinguée à côté des plus savans mémoires de l'Institut.

De l'administration générale de l'Empire, l'auteur passe, dans le chapitre suivant, à l'administration municipale qui reproduisait comme en abrégé, l'administration de Rome même.

Il nous introduit dans l'intérieur des municipes, dont il nous fait connaître les différentes charges à l'aide des données que lui four-

nissent en abondance le Recueil des lois et les inscriptions. Les notes dont son livre est rempli prouvent le soin avec lequel il a étudié ces derniers et souvent si importans monumens. « A tous les » degrés dans l'administration municipale, comme dans l'administration impériale, depuis les dignitaires de la cité jusqu'aux derniers appariteurs ou scribes, depuis les membres de la curie jusqu'aux porteurs de sacs, nous retrouvons le privilége avec la » liberté; mais, hâtons-nous de le dire, partout aussi, depuis le » dernier échelon jusqu'au sommet de la hiérarchie, nous retrouvons la servitude (p. 182). »

Ces paroles peuvent être regardées comme un résumé très-exact de tout ce chapitre, pour lequel nous renvoyons à l'ouvrage lui-même où l'on trouvera, nous le croyons, des détails précieux sur cette époque de décadence; et, après l'avoir lu avec soin, on dira avec l'auteur, qu'il faut « tout l'aveuglement de la passion pour ne » dater que de Constantin la décadence des institutions (qui se fait » remarquer tant d'années avant lui) et le dépérissement de l'Empire (p. 190). » M. Wallon nous fait suivre très-bien les conséquences de tous ces changemens, et en particulier de ce travail forcé des hommes libres substitué à l'esclavage. Tout s'écroule, et la curie, avec les apparences de liberté, tomba au dernier degré de l'avilissement. C'était là qu'on renvoyait tout ce qu'il y avait de plus méprisable : « les condamnés aux mines, le prêtre réfractaire » qui abjurait les ordres sacrés, le prêtre indigne qui en était exclu par son évêque, le prêtre joueur qui, après une première excommunication, retournait à sa passion pour le jeu, était manifestement déclaré possédé du diable, et envoyé à la curie. » Au point où on était arrivé, « c'était le droit de l'esclavage qui gouvernait le citoyen. »

La transformation qui s'opérait dans l'État et dans les services publics, se continuait dans les familles et dans lès services domestique et privé, à la ville et à la campagne. C'est ce que l'auteur montre dans les *chapitres* 6e et 7e.

Les fonctions de médecin, de pharmacien, de professeur, les professions de libraire, d'interprètes, de copiste..., exercées auparavant par des esclaves, le sont, à l'époque présente, par des

hommes libres. Ils remplissent presque toutes les places du théâtre. Les inscriptions font mention d'un *sacré synode* d'artisans de l'œuvre d'Hercule, de pantomimes, d'archimimes, de comédiens..., de jongleurs..., de gladiateurs même qui appartenaient à la classe libre.... Cette classe se retrouve dans toutes les professions industrielles, même les plus communes, et l'emphase avec laquelle on parle dans les inscriptions d'une *négociante en légumes*, d'un *négociant dans l'art du rôtisseur*, témoigne assez de l'effort qui se faisait pour relever toutes les conditions abandonnées jadis aux esclaves. Les artisans et les marchands arrivaient aux dignités de leurs villes. Mais l'esclavage subsistait cependant toujours à côté du travail libre qui trouvait dans les esclaves de l'État une concurrence redoutable. Aussi, le profit n'étant plus assez grand, « la » production allait déclinant, et le prix des objets d'usage ou de » consommation s'élevait dans une progression plus rapide encore, » comme il arrive dans les tems de disette; et la preuve que le mal » ne date point de Constantin nous est donnée par la mesure prise » par Dioclétien déjà pour y remédier. Je veux parler de cette loi de » *maximum* qui est restée, dans l'inscription fameuse de Stratonicée, comme le cri de détresse du vieil empire païen, et comme » l'aveu de son impuissance (p. 255). »

L'auteur apprécie avec beaucoup de justesse ce triste état de choses, quand il nous montre le peuple « détourné du travail par » toutes les charges qui grevaient l'industrie, » et le travail qui « ne s'était répandu parmi les classes libres que pour y apporter les » obligations des classes serviles (p. 262, 265). »

La condition des hommes libres et des esclaves à la campagne n'est guère plus heureuse.

Au tems d'Honorius, 528,042 arpens de terre étaient déchargés de l'impôt, comme déserts, dans la seule Campanie; et on voit par les nombreuses exemptions de ce genre, dont il est fait mention au *Code théodosien*, que l'état des autres provinces n'était pas plus satisfaisant. L'Empire, qui ne se soutenait que par l'impôt, dut songer à remédier au mal et à encourager l'agriculture, qui en est la principale source. Les grands propriétaires cherchèrent à renouveler la population de leurs domaines en y accueillant les ci-

toyens des pays frontières « qui fuyaient le fisc ou les barbares, » pour les appliquer à la culture et les fixer au sol (p. 298). » C'est là, suivant M. Wallon, la vraie origine du *colonat*, classe en quelque sorte nouvelle qui doit son origine à la misère des tems, et dont les membres, semblables à ceux des corporations dont il a été parlé précédemment, tiennent comme le milieu entre les esclaves et les anciens colons.

Les lois qui asservissaient les nouveaux colons et les attachaient au sol, ces lois, étendues aux esclaves par Constantin et Valentinien, qui défendirent de les vendre hors de leur territoire, commencèrent pour ainsi dire à transformer l'esclavage. Le pouvoir des maîtres était partout frappé dans ses bases; mais le dernier coup n'était pas porté. Laissons M. Wallon nous en dire lui-même la raison.

« Cette influence (qui préparait l'affranchissement des esclaves) » n'était pas générale; elle n'avait rien de perpétuel non plus. » Quel en était le principe et la cause? la milice de l'Empire. C'est » cette détresse qui oppose l'intérêt de l'État à l'intérêt des maîtres, » et force le pouvoir de limiter à son profit des droits trop absolus. » Si l'Empire sort de ces voies étroites, il se relâchera de ses ri- » gueurs, et le maître aura plus de liberté, l'esclave plus d'escla- » vage. Qu'il y persévère, il tombe et tout le système avec lui. Il » fallait donc, pour accomplir l'abolition de l'esclavage, une puis- » sance plus ferme et plus désintéressée, qui échappât aux varia- » tions de la politique et aux vicissitudes des tems, qui prît son » fondement dans le droit naturel et sa sanction dans ce droit sacré » auquel obéissaient les consciences. C'est au Christianisme qu'il » était réservé d'accomplir dans le monde l'œuvre de l'affranchis- » sement universel. Nous avons dit comment il en avait posé les » principes, il nous reste à montrer comment il les introduisit au » sein de la société nouvelle, quelle part il sut leur assurer dans » les mœurs, dans les lois, et à quel point il avait conduit, pendant » les derniers siècles de l'Empire, cette tâche dont les barbares, par » les troubles de leur invasion, suspendirent un instant les progrès » pour contribuer bientôt eux-mêmes à l'accomplir (p. 313). »

On voit que si l'intérêt a langui un moment dans le second vo-

lume pour la raison que nous avons dite, il reprend ici avec une force toute nouvelle. Les connaissances variées, sûres, étendues de l'auteur, la clarté avec laquelle il a su disposer les produits de ses savantes recherches, les résumés qui viennent de tems en tems remettre sous les yeux le plan de tout l'ouvrage, et qui le font suivre avec plus de facilité, le mérite, malheureusement rare aujourd'hui, d'une conviction religieuse, forte autant qu'éclairée, les sentimens élevés dont son livre est rempli, enfin une appréciation juste des doctrines et des choses, voilà ce qui fera trouver dans la partie de l'ouvrage que nous avons analysée, au lecteur studieux, une instruction solide et attrayante.

La partie de ce beau travail dont il nous reste à rendre compte n'est pas assurément la moins intéressante; ce n'est pas celle non plus qui fait le moins d'honneur à l'auteur. Dans tout ce qui précède, bien qu'il soit toujours remonté aux sources et qu'il les ait étudiées avec beaucoup de soin, cependant il avait pu s'aider de quelques travaux de l'ancienne érudition. Pour ces derniers chapitres, nous ne voyons aucun travail qui ait pu lui servir de guide.

Pendant que l'esclavage se maintenait ainsi au milieu d'un monde où, depuis si longtems on avait, avec la connaissance du vrai Dieu, perdu celle de notre commune origine, une société nouvelle ramenait tous les hommes, sans distinction, au culte de ce même Dieu qui les avait créés égaux et frères, et ne les soumettait à son autorité suprême que pour les affranchir du joug pesant de la servitude humaine. C'est au sein de la persécution, et quand on les traitait comme esclaves, que les apôtres d'abord, et après eux les premiers apologistes, proclamaient à la face de l'univers ces grands principes d'égalité et de liberté si longtems oubliés.

C'était la doctrine que soutenait devant les empereurs le saint martyr *Justin*, avec une élévation de sentimens et une généreuse hardiesse qui ne s'étaient pas encore vues. *Tertullien*, après lui, rappelait aussi au sénat cette origine commune qui fait de tout le genre humain une seule famille, dont Jésus-Christ a racheté tous les hommes, sans distinction d'esclave et de libre, au prix de son sang divin. Et l'image de Dieu, à laquelle l'homme est fait, est, aux yeux de tous les pères, comme « un sceau divin marqué au

» front de notre premier père, et qui se perpétuera dans tous les » âges, jusqu'au dernier de ses descendans, comme un caractère » ineffaçable (p. 318); » non pas seulement de ceux qui sont dans l'Église, mais de tous sans distinction, parce que tous sont frères en Jésus-Christ qui a versé son sang pour tous.

Prêcher une telle doctrine c'était attaquer l'esclavage par la base, et vraiment le détruire. « Mais les apôtres n'en avaient pas exigé » l'abolition, et les pères de l'Église, même après la persécution, » ne se trouvaient point en de meilleures conditions pour l'accom- » plir (p. 318). » Ils n'en demanderont donc pas non plus l'abolition, mais en subissant la loi de la nécessité, « s'ils rappelaient » aux esclaves les devoirs de leur obéissance, ils prescrivaient aussi » aux maîtres les conditions de leur commandement (p. 338). » Toutes leurs exhortations peuvent se résumer dans ces belles paroles du saint évêque d'Hippone : « Il ne faut pas que le chrétien » possède son esclave comme il possède un cheval ou son argent; » car l'homme doit aimer l'homme comme lui-même [1]. » Voilà la doctrine que l'auteur développe avec une érudition, il faut bien le dire encore, non moins variée que sûre et pleine d'intérêt. On sent que son cœur se plaît à reproduire ces belles règles de conduite que les plus saints évêques et les docteurs les plus pieux, les Chrysostôme, les Augustin, les Ambroise, les Basile, traçaient aux fidèles, pour adoucir de plus en plus la condition des esclaves. Si les tableaux qu'il emprunte aux Pères, et à saint Jean Chrysostôme en particulier, nous montrent l'esclavage se perpétuant avec toutes ses misères chez les chrétiens riches et voluptueux, ils mettent aussi à découvert la généreuse et intrépide liberté avec laquelle ces grands hommes reprenaient les vices des fidèles, et il fait bien voir qu'il ne tenait pas à eux que cet état de choses ne cessât entièrement.

« Mais leurs efforts, dit l'auteur, quoi qu'ils fissent, semblaient » déjà convaincus d'impuissance. Ne les accusons point dans cette

1 Non christianum oportet sic possidere servum quomodo equum et argentum... hominem namque homo tanquam se ipsum diligere debet (p. 344 note).

» entreprise, et gardons-nous surtout de n'y voir que de la con-
» descendance pour les maîtres ou de l'indifférence pour les es-
» claves. » (Après avoir lu les belles pages de ce chapitre, personne ne songera à les en accuser.) « Ces efforts étaient inspirés par des
» vues plus grandes; ils avaient dans les desseins de la Providence
» un but plus élevé. Si, en effet, quand la foi était encore si vive,
» à une époque où l'on sortait de la persécution, où l'on vivait au
» milieu des souvenirs tout récens du martyre, et parmi les mer-
» veilles présentes encore de l'établissement de l'Église, le Chris-
» tianisme fut impuissant à ramener l'esclavage dans ces condi-
» tions, qui seules pouvaient le mettre en harmonie avec l'Évangile
» et en faire un état rigoureusement chrétien, c'est donc que l'œu-
» vre, sans être au-dessus de l'efficacité de la grâce dans un cercle
» étroit de vrais fidèles, était en dehors de toute application géné-
» rale dans une société nécessairement mélangée (p. 362). »

Les Pères, toutefois, ne se découragèrent pas, et « tout en mon-
» trant au-dessus de l'esclavage la liberté des enfans de Dieu, ils
» ne négligèrent point d'y conduire par les voies plus humaines de
» l'affranchissement: c'était le devoir d'une religion qui veut joindre
» la pratique à la théorie; c'était le complément de l'œuvre du
» Christianisme. Nous dirons dans le chapitre suivant quels furent
» l'étendue et les résultats de leurs efforts (p. 363). »

Nous avons signalé ailleurs, avec l'auteur, les dangers nombreux de l'esclavage pour les maîtres et pour les esclaves, que souvent ils mettaient dans une occasion incessante de péché. L'Église travailla constamment à en affranchir les classes serviles; elle protesta de toutes ses forces contre l'amusement sacrilége des combats de bêtes et de gladiateurs, où tant d'esclaves perdaient la vie. Mais comme « les âmes des esclaves n'étaient pas moins chères à l'É-
» glise que leur vie, « elle condamnait le théâtre avec l'amphi-
» théâtre : c'était, sous l'Empire, un foyer de corruption où l'acteur
» vivait dans l'habitude de tous les vices, pour en communiquer,
» par la contagion de ses paroles et de ses gestes, tout le venin aux
» âmes des spectateurs (p. 367). »

Tant que le paganisme domina, les Pères ne cessèrent point de reprocher aux infidèles ces récréations féroces ou dépravées; et

quand le Christianisme fut devenu la religion de l'Empire, dès lors ils tournèrent leurs attaques contre leurs frères égarés, à qui ils interdisaient ces représentations comme une violation des vœux de leur baptême. Il faut voir les efforts de saint Augustin « au milieu » des passions indomptées de l'Afrique, et ceux de saint Jean Chry- » sostôme dans cette corruption raffinée de la naissante Constanti- » nople, » pour mettre un frein à la passion de ces jeux. Mais ce n'est pas tout : outre ces représentations publiques, les riches avaient dans l'intérieur de leurs maisons des représentations pour ainsi dire privées. Les Pères s'y opposaient avec la même vigueur; ils y revenaient sans cesse, *à tems et à contre-tems*, comme parle l'apôtre : « Je sais bien que je suis à charge à ceux qui m'écou- » tent, dit saint Jean Chrysostôme ; mais que faire? c'est mon de- » voir, et je ne cesserai point de parler, que je réussisse ou non à » persuader (p. 381). » Ils attaquent tous les abus, ils montrent aux riches les inconvéniens de cette multitude d'esclaves qu'ils entretenaient pour leurs plaisirs et leur service, et les pressent, au nom de Jésus-Christ, en qui il n'y a ni esclave ni libre, d'en réduire le nombre au strict nécessaire. Eux-mêmes donnaient l'exemple; les esclaves étaient affranchis en masse ; et Grégoire le Grand « ne » faisait que formuler un sentiment aussi vieux que l'Église, lors- » qu'il affranchissait quelques esclaves *en vue des mérites de Jésus-* » *Christ, venu au monde pour rétablir les hommes dans leur* » *primitive liberté.* » Ils les faisaient racheter par milliers; ils s'élevaient avec force contre la barbare coutume d'exposer les enfans; contre l'inhumanité des usuriers qui réduisaient en servitude le débiteur insolvable. L'institution des hôpitaux, « qui est l'honneur » du Christianisme, » la réhabilitation du travail libre encouragé par l'Église et soutenu par l'exemple de Jésus-Christ lui-même, ferment deux autres sources de l'esclavage.

« Ainsi l'Église n'oublia point les esclaves... Elle réclamait pour » eux tous les droits et les traitemens de l'homme libre, sauf le » droit de disposer de soi, que l'homme libre, d'ailleurs, cessa » bientôt presque généralement d'avoir lui-même... Les maîtres » profitèrent donc de la permission de conserver leurs esclaves : ils » en usèrent souvent, sans s'inquiéter davantage des conditions

» mises à leur pouvoir : et ainsi, à l'ombre du Christianisme, c'est » l'esclavage ancien qui se continuait avec tous ses vices, avec ses » influences funestes aux deux classes en même tems. N'eût-il pas » mieux valu déchirer ce voile trompeur et renoncer à transformer » un état si rebelle à toute réforme? Nul aujourd'hui n'hésiterait » à répondre. Mais c'était peut-être soulever les esclaves, c'était » le signal d'une lutte sanglante entre ces passions assez énergiques » pour avoir résisté à tous les efforts de l'Église qui demandait au » nom de la foi des concessions mutuelles. Les Pères craignirent » de jeter le monde dans cette confusion; ils aimèrent mieux le » conduire à la même fin avec moins de péril et par un plus long » détour : ils auraient craint de désespérer de la grâce. Ils attendirent » donc, prêchant toujours la dignité des hommes, la charité, » l'humilité, la douceur, la patience... Que celui-là leur jette la » première pierre, qui estime avoir fait plus qu'eux pour la liberté » (p. 411-12) ! »

Oh! oui, nous répéterons de grand cœur avec l'auteur ces belles et nobles paroles : *Que celui qui estime avoir fait plus qu'eux pour la liberté leur jette la première pierre.* Non, les Pères de l'Église n'ont point été au-dessous de la mission qui leur fut confiée par le divin Maître; non, ils n'ont point été infidèles aux enseignemens que leur ont transmis les apôtres, ni aux règles de conduite qu'ils leur ont tracées. Non, enfin, ils n'ont failli ni par crainte, ni par faiblesse, eux qui ne craignirent jamais ni les fers, ni la mort, pourvu qu'ils *remplissent le ministère qu'ils avaient reçu du Seigneur Jésus*, et qui disaient la vérité avec tant de courage au milieu des tortures et en face des tyrans, quand ils n'ont pas réclamé pour les esclaves le droit de disposer de soi. *Le disciple n'est point au-dessus du maître, ni le serviteur au-dessus de son Seigneur.* Jésus-Christ ne l'avait pas réclamé, ni les apôtres non plus. Les Pères ne pouvaient pas, ne devaient pas aller plus loin. *Il suffit au disciple d'être comme son maître.* Jésus-Christ avait posé le principe, d'où il résulte, selon l'expression de saint Basile que « nul n'est » esclave par la nature (p. 320). » Il avait condamné et défendu tous les vices que l'esclavage engendre ou favorise; jusque-là qu'il excluait de son royaume tous ceux qui s'en rendaient coupables.

L'apôtre enseigne la même doctrine [1]. L'Église, dès les premiers siècles, établit des peines canoniques sévères contre les fornicateurs, les adultères, les homicides, contre ceux qui frappent par colère, contre tous ceux enfin que l'apôtre après Jésus-Christ excluait du royaume de Dieu. Tenir un tel langage, prendre de telles mesures, n'était-ce pas évidemment détruire tous les maux de l'esclavage et le ramener à un véritable état de domesticité qui n'a jamais été défendu? Fallait-il aller plus loin, et dire hautement aux maîtres qu'ils étaient obligés de mettre leurs esclaves en liberté? Non, car cela n'aurait servi à rien, et en voici la raison, c'est M. Wallon qui nous la donne : « Le Christianisme, à l'époque » même où l'on place son avènement au pouvoir, eut dans l'Empire » l'influence du conseil, non l'autorité du commandement (p. 465). » Or, cette autorité est nécessaire pour rompre les fers des esclaves. L'autorité de la religion est une autorité toute spirituelle. Son arme, c'est la persuasion; la sanction de ses lois était dans la conscience, dans les promesses du ciel ou de l'enfer. Qu'auraient donc fait les Pères en franchissant les limites que la sagesse elle-même leur posait? Ils auraient été cause, comme dit l'apôtre, « *qu'on* » *aurait blasphèmé le nom et la doctrine du Seigneur* [2]. » Ils n'auraient pas servi la cause de l'Évangile, et ils auraient, non pas *peut-être* mais *certainement*, donné le *signal d'une lutte sanglante* qui aurait mis le comble aux maux de cette société déjà si malheureuse, sans lui procurer aucun avantage. Voilà pourquoi nous n'admettons pas qu'on puisse *aujourd'hui*, sans témérité, *hésiter à répondre* à la question que se pose l'auteur, *s'il n'eût pas mieux valu déchirer ce voile trompeur, et renoncer à transformer un état si rebelle à toute réforme*. Il nous semble que trancher la question n'est pas seulement vouloir se mettre au-dessus des Pères, qui n'étaient pas infaillibles, mais *ne se rendre pas aux saintes paroles de Jésus-Christ Notre-Seigneur et à la doctrine qui est selon la piété* [3]. Nous savons très-bien que M. Wallon n'est pas du nombre de ceux à qui s'adresse ce reproche, et son ouvrage tout entier, si

[1] I *Cor.* VI, 9, 10. — *Gal.* V, 19, 20, 21.
[2] I Tim. VI, 1.
[3] I Tim. VI, 3.

nous avions la témérité de le lui faire, réclamerait contre une accusation aussi fausse qu'injuste. Nous protestons de toute notre âme contre l'application qu'on lui voudrait faire des paroles de l'apôtre que nous avons citées, et de celles qui suivent immédiatement.

Le dernier *chapitre* traite de la législation des empereurs chrétiens en faveur des esclaves, et fait voir l'influence que l'Église y exerça.

La loi païenne ne reconnaissait ni le mariage des esclaves entre eux, ni l'union d'une personne libre avec une esclave. Constantin adoucit cette rigueur immorale : et si l'on veut savoir l'esprit qui lui inspirait ces adoucissemens, on le verra dans la loi par laquelle le même prince défend de marquer aux fronts les condamnés « pour ne pas flétrir un visage fait à la ressemblance de la divine « beauté (p. 417). »

Le même Constantin, qu'un vil panégyriste de cette époque louait d'avoir livré aux bêtes une multitude de prisonniers si considérable que leur férocité en était lassée, devenu chrétien, travailla à réprimer ces jeux atroces. « Les spectacles sanglans au » milieu de la tranquillité de l'État ne nous plaisent pas : ainsi » nous défendons entièrement (*omninò*) les combats de gladiateurs : » quant à ceux qui pour crimes étaient ordinairement condamnés » à cette peine, vous les enverrez aux mines, afin qu'ils expient » leurs crimes sans répandre le sang (p. 422). » On attribue cette loi à l'influence des leçons que lui faisaient entendre les apologistes de la foi et les Pères de Nicée, bien différens de ces panégyristes « dont les voix profanes nourrissaient par l'éloge la cruauté dans » l'âme du prince. » Mais la passion du peuple fut plus forte que les ordres de l'empereur, « et il fallut que le sang du généreux » martyr Télémaque vînt se mêler au sang de ces victimes (les » gladiateurs) pour qu'il fût épargné désormais (p. 426). »

En Orient, les combats des gladiateurs avaient disparu dès le règne de Théodose; mais il restait les combats des bêtes, véritable école de barbarie pour le peuple qui y assistait en foule. Saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille d'Alexandrie, réclamèrent de toutes leurs forces, mais sans succès.

L'auteur suit la législation impériale dans toutes ses mesures,

dans toutes les lois ou ordonnances des empereurs, sur les théâtres, sur les acteurs publics ou particuliers qui étaient enchaînés à leurs dangereuses fonctions sans pouvoir s'en affranchir, sur l'exposition et la vente des enfans, sur le plagiat, sur l'affranchissement, et nous montre partout l'esprit chrétien pénétrant la législation pour étendre partout l'empire de la liberté. Théodose et Justinien, après Constantin, concourent à l'œuvre régénératrice de l'Église de Jésus-Christ. On peut en voir les preuves à toutes les pages du livre. Elles ne manquent pas.

Pour ne rien laisser à désirer à son lecteur, M. Wallon termine par un exposé rapide de la question de l'esclavage aux derniers siècles de l'empire d'Orient.

A côté des mesures dans lesquelles Léon semble céder à des tendances rétrogrades, il signale deux grandes réformes de ce prince : la première par laquelle il assure la propriété de leur pécule aux esclaves du domaine impérial, « proposant à tous un exemple dont » il n'osait pas encore faire une loi (p. 454) ; » la seconde par laquelle il reconnaît l'inviolabilité du mariage contracté entre une femme libre et un esclave. Manuel Comnène, continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, porta un nouveau coup à la cupidité inhumaine des maîtres, en « déclarant libres, par un édit, tous les esclaves » qui étaient nés en liberté. Il laissait les autres à leur sort ; mais » si la voix du prince se taisait sur eux, l'Église, à l'influence de » laquelle la jurisprudence elle-même rapportait leurs lois de ré- » forme (l'auteur cite en note une loi d'Alexis Comnène dont le » titre porte qu'elle a été publiée d'après les avis (ὑπομνήσεως) de » Théodule, archevêque de Thessalonique), l'Église travaillait » à les compléter dans le domaine des consciences ; et depuis long- » tems, devançant l'œuvre de la législation, elle avait marqué le » but où tendaient ses efforts, par cette sentence, digne commen- » taire du texte de saint Paul, auquel nous l'avons associé en tête » de notre livre : *Tu ne posséderas point d'esclaves, ni pour le ser- » vice domestique, ni pour le travail des champs; car l'homme est » fait à l'image de Dieu.* » Paroles de saint Théodore-Studite, au commencement du 9e siècle (p. 464).

La conclusion de l'ouvrage est toute naturelle : c'est que l'escla-

vage qui présente tant et de si graves inconvéniens, qui ne peut être défendu par aucune bonne raison, qui a contre lui les principes de l'Évangile et les enseignemens de l'Église, ne peut être maintenu.

Les lecteurs de ce recueil peuvent juger maintenant si nous avons été trop loin dans les éloges que nous avons donnés dès le commencement et dans le cours de cette analyse, à l'ouvrage de M. Wallon. Pour nous, nous ne le croyons pas. Oui, son livre est une œuvre d'érudition peu commune, de recherches savantes, de conscience, de talent; une œuvre qui intéressera dans tous les tems les amis des études solides et des connaissances utiles. Si on le considère en lui-même et isolément, comme une simple histoire de l'esclavage, on le lira avec fruit et avec un intérêt qui ne languit pas souvent, et qui croît d'une manière sensible à mesure qu'il avance vers son terme. Si on le considère dans ses rapports avec l'histoire générale de l'humanité, avec la morale, avec la religion, alors il acquiert une importance infiniment plus grande.

Nous sommes trop accoutumés à ne voir que le beau côté des sociétés antiques, l'éclat et l'étendue de leurs conquêtes, la gloire de leurs grands hommes, le génie de leurs grands écrivains, les merveilles des arts, et la beauté des monumens qu'ils ont produits. Il est juste et nécessaire, si on les veut bien connaître, de considérer aussi leur côté faible et souvent hideux. L'histoire de l'esclavage servira à compléter ce tableau. Elle rendra service à la morale; car c'est servir sa cause que d'inspirer à l'homme une horreur profonde pour les vices qu'elle condamne.

Enfin, elle rendra service à la religion. Nous avons passé en revue tous les peuples de l'antiquité, étudié leurs institutions religieuses et politiques, examiné les doctrines des législateurs et des philosophes : nous n'y avons trouvé qu'un seul peuple chez lequel l'esclavage toléré en apparence, ait été en réalité (on l'a montré dans le premier volume) adouci, transformé, détruit au moins en principe, le peuple qui a eu Dieu pour maître, pour législateur, pour roi, le peuple Juif. Nous n'y avons trouvé qu'une seule doctrine qui ait enseigné à la face de l'univers l'unité de toutes les races humaines, et la fraternité de tous les hommes, tous égaux devant

Dieu, sans distinction de maître et d'esclave, la doctrine de Jésus-Christ que nous ne séparons pas de celle de Moïse, qui est sortie comme elle du sein du *Père des lumières*, et dont elle est le complément et la perfection. Nous n'y avons trouvé qu'une seule société luttant sans cesse et de toutes ses forces contre l'esclavage, réclamant pour tous les bienfaits de la liberté, par la voix, par les exemples, par les sacrifices de ses pontifes et par le sang de ses enfans, la société fondée par Jésus-Christ et établie par les apôtres, l'Église catholique. Nous avons reconnu que, si l'esclavage s'est maintenu si long-tems, c'est aux vieux préjugés du paganisme qu'il faut s'en prendre, aux intérêts variés et aux passions mauvaises qui liaient encore le bras aux législateurs, et leur faisaient fermer l'oreille aux conseils élevés et au langage de charité que leur parlait l'Église.

Honneur donc à cette divine protectrice des droits sacrés du genre humain! honneur et reconnaissance à cette noble fille du ciel, qui n'a pas un moment cessé de réclamer pour les enfans de Dieu la liberté qu'il leur a à tous donnée! Honneur aussi au religieux écrivain dont le docte travail a si bien fait ressortir un des traits principaux du caractère de l'Eglise qui la doit rendre chère aux véritables amis de l'humanité.

RARA, prêtre.

Histoire.

LE GRAND SAINT-BERNARD

ANCIEN ET MODERNE.

Douzième Article[1].

XV. Suite de la part qu'ont prise les religieux du Saint-Bernard aux derniers événemens politiques.

Le 18, on attendait à l'hospice le retour des deux commissaires envoyés pour prendre les ordres du gouvernement; ils ne revinrent pas. A leur place on vit arriver un autre agent accompagné du serrurier qui avait déjà forcé les portes de la prévôté à Martigny. Cet agent, à son passage au bourg Saint-Pierre, avait augmenté la somme des violences commises contre les malheureux chanoines du Saint-Bernard, en enlevant, au milieu de la nuit et par force, un dépôt de blé appartenant à l'hospice, et que l'on conservait au presbytère habité par un excellent religieux de l'Institut [2].

[1] Voir le 11e article au nº précédent ci-dessus, p. 94.

[2] C'était le chanoine *Bernfaller*, qui doit, ainsi que sa famille, ce surnom à un fait assez remarquable d'un de ses ancêtres. Ce dernier, qui était d'une force physique extraordinaire, rencontra un jour, dans la forêt, un ours qu'il lui était impossible d'éviter. C'était en effet dans un sentier très étroit, entre les rochers d'une part, et de l'autre un précipice. Cette dernière circonstance le sauva. Sans perdre un instant son sang-froid, il vit l'ours se dresser contre lui, suivant la coutume de cet animal quand il veut terrasser sa proie, et s'avancer pour l'étouffer entre ses pattes, en même tems qu'il lui broierait la tête entre ses dents. Au lieu de l'attendre, il se jeta sur lui, lui passa la tête sous la mâchoire, en lui serrant fortement le cou, et la lutte commença. Bernfaller imagina de suite que s'il se précipitait du haut des rochers avec l'ours, le poids

Enfin, dans la nuit du 18 au 19, arrivèrent à l'improviste, les représentants fédéraux que le gouvernement provisoire avait engagés à remplacer les premiers commissaires afin d'en imposer davantage aux religieux. Ces représentants étaient MM. *Franscini* du Tessin, *Frey* de Bâle et *Delarageaz* de Vaud, les deux derniers très-radicaux, M. Delarageaz surtout[1]. Il était onze heures et demie du soir quand ceux-ci quittèrent le bourg Saint-Pierre, où M. Franscini demeura. A deux heures du matin, ils étaient au Saint-Bernard. Mais cette imprudence faillit leur coûter cher. Dans une saison où personne absolument ne tente l'ascension de la montagne à une pareille heure de la nuit, ils furent obligés, comme ils le rapportèrent ensuite, de rester bien longtemps *à la belle étoile*[2]. Ni les religieux, ni les agents du gouvernement, ni les soldats ne les attendaient, et si la nuit eût été mauvaise, ils eussent couru

de celui-ci le ferait tomber le premier, qu'il le tuerait infailliblement par ce moyen, et que lui-même avait une chance de se sauver. Il y réussit. L'homme et l'ours tombèrent ensemble dans le précipice, l'ours par dessous. L'ours fut tué sur le coup et Bernfaller échappa.

[1] Dans le cours de nos premières négociations en Valais, les conseils donnés par M. Delarageaz aux membres du gouvernement, furent un des principaux obstacles à l'arrangement désiré. On peut, du reste, se former une idée des principes de ce commissaire fédéral, par les passages suivans d'un discours qu'il prononça au grand conseil constituant du Valais, le 28 décembre 1847 : « Vous devez, disait-il, porter haut le » pouvoir de l'État; vous le devez dans l'intérêt de l'ordre, et afin d'as» surer la tranquillité publique; *le pouvoir doit être manié d'une main* » *ferme*, la pacification durable du pays le réclame. *Aucun ordre de fonc-* » *tionnaires*, à quelque catégorie *religieuse* ou civile qu'il appartienne, » ne doit se placer à côté de l'État; à plus forte raison ne devez-vous » pas permettre qu'il soit dominé... Un grand acte de justice a été ac» compli : le peuple a fait disparaître des priviléges surannés, des im» munités qui assuraient l'impunité à une classe d'hommes, à *une classe* » *de fonctionnaires*... Votre pays est beau, il possède de grandes res» sources, mais vous avez deux ennemis redoutables à combattre : *l'ul-* » *tramontanisme* et les invasions du Rhône; *livrez-leur une guerre achar-* » *née*; portez votre activité sur ces deux points.

[2] Expression des commissaires fédéraux.

des dangers à peu près certains de mort, avant qu'on pût les secourir.

Quoi qu'il en soit, dans la matinée qui suivit leur arrivée au Saint-Bernard, MM. Frey et Delarageaz assemblèrent les religieux pour les engager à céder aux désirs et aux ordres du gouvernement. Le dernier parla longuement dans ce sens, ajoutant « que » les propriétés des corporations religieuses sont *du domaine de la* » *confédération*, et que les corporations elles-mêmes *ne peuvent* » *être propriétaires, mais tout au plus usufruitières*[1]. »

Comme on devait bien s'y attendre, le résultat d'un tel discours fut de provoquer de la part des religieux un nouveau refus unanime de se prêter à rien de ce qu'on leur demandait. « Alors M. Delara» geaz dit à M. Dufay d'inviter les religieux à se soumettre par les » trois sommations juridiques, après quoi, il devait procéder par la » force. Après avoir donné ces ordres, les commissaires fédéraux » quittèrent Mont-Joux.

» Ce jour-là même, M. Dufay fit la sommation prescrite, à deux » heures après-midi; les religieux y répondirent par un refus, » ajoutant qu'ils étaient incompétens pour s'y soumettre, et s'en » référaient à leur protestation du 17. Il n'y eut plus aucune som» mation de la part de M. Dufay ; mais le 20 il se mit à l'œuvre » avec son secrétaire Piotaz et le serrurier Spagnoli. Les portes fu» rent toutes crochetées, enfoncées et quelques-unes brisées; tout » fut minutieusement noté[2]. »

Le 21 il arriva un nouveau renfort de troupes; c'étaient 18 soldats de Lyddes[3], qui se conduisirent plus mal que tous les autres, ainsi qu'on va le voir.

Dans cette même journée on termina l'inventaire, après quoi le commissaire du gouvernement somma de nouveau les religieux, mais en vain, de livrer la somme de 80,000 fr., imposée au Saint-Bernard comme contribution de guerre. Il s'empara de toutes les

[1] *Notice* de M. le prévôt.

[2] *Notice* de M. le prévôt.

[3] Le plus beau village de l'Entremont, entre Orsières et le bourg Saint-Pierre.

clefs restées aux différentes portes, plaça indépendamment des sentinelles qui gardaient les corridors de l'étage habité, d'autres soldats au rez-de-chaussée, avec ordre de faire feu sur quiconque emporterait quoi que ce fût de la maison, et l'on poussa la rigueur au point de fouiller les sacs mêmes des voyageurs qui avaient séjourné à l'hospice.

Pendant ce tems, M. le prévôt écrivait d'Aoste, au grand conseil constituant, une lettre pour réclamer les droits de l'Institut et protester de nouveau, contre tout ce qui s'était fait aux dépens des mêmes droits [1]. Par suite d'un aveuglement trop commun, dans le tems où nous sommes, sur les droits et les devoirs du clergé, les membres du gouvernement provisoire crurent trouver dans cette conduite des religieux de quoi motiver un blâme du souverain Pontife. Ils adressèrent, en conséquence, le même jour [2] à Sa Sainteté une plainte contre eux, les accusant de ne vouloir point verser les 80,000 fr. d'imposition de guerre [3]. Le lendemain ils ordonnèrent au prévôt de rentrer en Valais. Puis, dans un préavis donné quelques jours plus tard sur la lettre de ce dernier et sur celle de l'évêque, le même gouvernement disait en parlant de la première : « Les termes dans lesquels est conçue la pétition du grand Saint-» Bernard en auraient fait repousser l'examen par le gouvernement » provisoire, si l'importance de la matière qu'elle traite et l'intérêt » que l'État porte à cet établissement, ne l'avaient décidé à émettre » un préavis commun sur les deux pétitions [4]. »

De pareilles dispositions d'esprit faisaient voir que les réclamations du Saint-Bernard seraient complétement vaines; mais du moins le devoir essentiel à tout supérieur religieux était accompli; et quoi qu'il arrive, c'est là toujours une bien précieuse consolation.

[1] Voir cette lettre *pièce justificative*, v. — Le 29 du même mois, l'évêque de Sion en adressait une semblable. Le prévôt en fit plus tard une seconde, et les communiqua toutes les deux au vorort.

[2] Le 21 décembre.

[3] On s'adressa aussi au gouvernement Sarde pour demander qu'il aidât à la restitution des objets enlevés de l'hospice.

[4] Préavis du gouvernement provisoire. — 30 décembre 1847.

Mais arrêtons-nous un instant au milieu du récit de ce triste drame, pour nous livrer à quelques réflexions suscitées par le récit même.

Nous avons dit, et nous aimerons toujours à le répéter, en résistant comme ils l'ont fait, les religieux et le prévôt du Saint-Bernard ont agi suivant les lois de la conscience ; mais en s'exagérant à leurs propres yeux les conséquences des actes dont ils furent frappés dans le principe, ils ne conservèrent pas la liberté de jugement nécessaire pour bien comprendre jusqu'où la résistance pouvait aller. Ils allaient par exemple au-delà du vrai, quand ils disaient, à propos des premiers décrets : « S'ils venaient à recevoir leur complément, ils nous mettraient dans *l'impossibilité* de continuer l'hospitalité générale que nous exerçons depuis près de neuf siècles, et *supprimeraient de fait* un établissement jusqu'ici protégé par l'état du Valais, soutenu par la bienfaisance de toutes les nations [1]. »

Nous devons également l'avouer aussi, et dire à tous la vérité, quoiqu'il nous en coûte. Si les actes du pouvoir furent souvent injustes, l'opposition manqua par fois de modération dans les formes, et devint, par conséquent, très-irritante de sa nature.

Pas de concessions ! pas de concessions ! disait-on, d'ailleurs, habituellement entre soi, comme aux personnes du dehors ; et cependant sans concessions larges, et, si l'on veut, très-onéreuses, le Saint-Bernard était perdu. Parfois, il est vrai, cette impérieuse nécessité de concessions se faisait apercevoir, malgré toutes les préventions contraires de M. le prévôt lui-même ; mais jamais dans les proportions que les circonstances exigeaient. On peut en juger par une lettre qu'il écrivait au conseil d'Etat, le 16 février, où il disait : « Si la maison du grand Saint-Bernard, qui, certes, n'a jamais fait défaut à son pays dans les nécessités publiques, selon que ses moyens l'ont permis, voyait dans les décrets du gouvernement touchant les charges qui pèsent actuellement sur le Valais, une répartition proportionnelle aux avoirs et aux obligations de cette congrégation hospitalière, loin de se refuser à tout sacri-

[1] Protestation de M. le prévôt. 18 décembre 1847.

» fice, elle se serait empressée d'exposer au Saint-Siége et les be-
» soins de l'Etat, et le *petit secours* qu'elle pourait lui prêter *mo-*
» *mentanément*. Mais dès qu'on la frappe d'une contribution qui
» excède énormément ses revenus, et que de plus on l'exproprie
» de tous ses immeubles, de ses bénéfices paroissiaux même, et
» qu'on la met ainsi dans l'impossibilité de vivre conformément à
» sa vocation, elle ne peut plus que gémir et attendre avec résigna-
» tion le jugement, qui paraît prochain, sur sa destinée future par
» le Saint-Siége. »

Une illusion bien funeste sur l'avenir politique prochain de la Suisse empêchait aussi d'entrer, avec la résignation suffisante, dans les voies inévitables du sacrifice. Et ainsi, des concessions trop retardées, des concessions arrachées par la force des circonstances, et dont on ne sut plus aucun gré, devinrent impuissantes à conjurer bien des malheurs.

Il est certain, au contraire, qu'en comprenant à tems les exigences de la situation, et en s'y prêtant sur certains points, on eût pu arrêter le mal sur certains autres, et l'on eût empêché l'adoption des mesures bien fatales qui vinrent ensuite. Il est certain également, que, des modifications à l'exercice de l'hospitalité eussent-elles été nécessaires, le Saint-Siége les eût accordées. Ce n'eût pas été un mal d'exiger, par exemple, une rétribution des voyageurs capables de payer la dépense qu'on fait pour eux, et de faire cesser ainsi le scandale de gens assez sordides pour spéculer, dans leur dépense, sur la charité de l'institut [1]. Personne n'eût songé à se plaindre, si l'on eût élevé à un taux convenable et rendu obligatoire, dans ce cas, l'offrande due à l'hospice par ceux qui daignent à peine la lui laisser aujourd'hui, et qui trouvent pourtant assez de richesses ailleurs pour promener leur corruption ou leur oisiveté sur tous les grands chemins de l'Europe.

[1] D'après la note exacte et authentique que nous avons reçue de M. le prévôt, les offrandes laissées au Saint-Bernard par les voyageurs aisés à qui l'on y donne gratuitement l'hospitalité, nourriture, logement, tout, ne s'élève pas, terme moyen, à plus de *trois francs par tête!* Quelle honte!

Dans une pareille circonstance, du reste, n'était-ce pas le cas de se rappeler cette grande et pratique vérité, que le mieux est souvent l'ennemi du bien? N'était-ce pas le cas de compter assez sur la Providence pour espérer d'elle un secours extrême dans une extrême nécessité? N'était-ce pas le cas de se souvenir que pour une maison religieuse fidèle à ses devoirs devant Dieu, exister suffit, même avec une extrême misère, que l'avenir se charge du reste?

Ces considérations étaient alors d'autant plus nécessaires, qu'une opinion énormément exagérée existait au Valais sur les revenus de l'établissement. De plus, le gouvernement possédait une lettre fatale qui confirmait en quelque sorte ces exagérations. Cette lettre, la voici :

» Sion, 24 novembre 1847.

» A Son Excellence le nonce apostolique, à Lucerne.

» Les sacrifices énormes que nous impose la défense de la sainte cause » que nous soutenons épuisent nos ressources. La lutte se prolonge; la » pénurie de nos finances rend notre position de jour en jour plus dif- » ficile.

» En cette pénible conjoncture, le V. clergé, plein de dévoûment à sa » patrie, veut bien réunir ses efforts aux nôtres pour faire face aux » grands événemens qui se préparent. La maison hospitalière du Saint- » Bernard nous a fait l'offre généreuse de garantir, par une hypothè- » que sur ses immeubles, l'emprunt que l'État est forcé d'effectuer.

» La prédite maison sera à son tour relevée et garantie par des cau- » tionnemens suffisans.

» L'intérêt particulier que Votre Excellence porte au sort de la Suisse » catholique nous autorise à espérer qu'elle voudra bien autoriser cette » hypothèque. La rapidité avec laquelle se succèdent les événemens ne » nous permet pas de recourir au Saint-Siége. Nous nous trouvons dans » un moment suprême; tout retard peut nous être funeste. Sans ce se- » cours qui nous est offert, nous nous trouverions sous peu dans l'im- » possibilité de continuer la lutte.

» Le conseil d'État du Valais. »

(*Suivent les signatures.*)

Aussi, avions-nous alors la douleur d'entendre répéter de toutes parts, autour de nous, ces récriminations violentes d'un journal français :

Quant à ce qui regarde les châtimens pécuniaires à infliger aux moi-

nes du Saint-Bernard, ces moines pieux qui se faisaient les banquiers de la guerre civile, sont-ils bien venus à réclamer? Eux qui ont offert d'hypothéquer tous leurs biens pour continuer la révolte, qui trouvaient très-légitime de faire servir leurs richesses au soudoiement de la guerre civile, qu'ont-ils à répondre à ceux qui, retournant la proposition, veulent donner une destination analogue à une partie de ces mêmes richesses, mais dans un sens inverse? Ces bons religieux crient au sacrilége; mais n'ont-ils pas commencé à commettre ce sacrilége eux-mêmes, si sacrilége il y a? La proposition faite par les moines du Saint-Bernard est une chose avérée, matériellement prouvée. Et c'est pour cela, sans doute, que M. Guizot a négligé dans son discours le mouvement oratoire qu'auraient pu lui fournir les infortunes de ces cénobites si humains, forcés de payer les frais de la guerre; mais non, il est vrai, de la manière qu'ils l'entendaient [1].

Que produisirent donc le refus trop prolongé de concessions suffisantes et les plaintes trop énergiquement formulées par les religieux du Saint-Bernard? On en conclut qu'ils voulaient tromper sur le montant véritable de leur fortune. Aussi, est-ce avec un sentiment inexprimable de peine que nous avons entendu les hommes politiques du pays nous dire à ce propos : « Ils ne vous » diront pas même, à vous, la vérité ! » Et jusqu'au dernier moment, nous devons le dire, il nous a été complétement impossibl de dissiper ces injustes et outrageantes préventions [2].

Nous disons préventions injustes, autant qu'outrageantes, car si nous avons pu remarquer dans le vénérable prévôt du Saint-Bernard trop de raideur dans le caractère et pas assez de disposition à faire les sacrifices impérieusement exigés par les circonstances, nous devons proclamer sa loyauté, sa droiture parfaite, son esprit essentiellement religieux et attaché à ses devoirs. Nous devons lui rendre le témoignage le plus entier sur son dévouement, son zèle, son amour pour l'œuvre hospitalière si sainte, dont il ressent aujourd'hui la souffrance à ce point que si de plus grands malheurs arrivaient à l'hospice, il est fort douteux qu'il puisse y survivre.

Nous devons le dire également pour ce qui regarde les bons,

[1] *Constitutionnel* du 6 février 1848.

[2] Voir, pièce *justificative* VII, l'état authentique des biens du Saint-Bernard.

les excellents religieux de l'hospice que nous avons eu le bonheur de visiter et de connaître. Si quelques-uns n'ont pas su éviter assez le danger de prendre parti, comme citoyens, dans les dissensions politiques, nous avons une bien éclatante justice à rendre à tous sous bien d'autres rapports. Non, jamais nous ne laisserons effacer de notre cœur la mémoire de cette pieuse réunion de jeunes religieux que nous avons trouvés à l'hospice, avec la paix de l'âme, la douce liberté des enfans de Dieu peintes sur la figure, inspirant toutes leurs pensées, et se répandant au-dehors avec le charme de leurs paroles [1]. Non, jamais nous ne pourrons oublier cette ardeur, cette simplicité de dévouement au milieu des travaux de la plus sublime vocation. Jamais enfin nous ne perdrons le souvenir du bonheur et de l'édification dont ils nous ont remplis dans les trop courts instants de notre séjour au milieu d'eux. Voilà pourquoi, si la franchise de notre caractère nous contraint de leur faire entendre des vérités importantes pour l'avenir, nous dirons en même temps à ceux qui les poursuivraient encore d'injustes attaques: Venez, mais si vous voulez les atteindre, montrez-nous, d'abord, qu'en vous conservant purs de tout excès politique, vous avez acquis le droit de leur jeter la première pierre!

Et voilà les hommes que des agents sans intelligence et sans cœur ont persécutés dans leurs biens et dans leurs personnes, en déshonorant, par leurs propres excès, le gouvernement qu'ils voulaient servir.

Ces agents furent surtout ceux qui demeurèrent au Saint-Bernard, après le départ des représentans fédéraux et des premiers commissaires du gouvernement. Le 22 décembre, il en arriva un nouveau, chargé de l'intendance de l'hospitalité, qu'on retirait aux religieux. Le lendemain, une partie des soldats quittèrent l'hospice

[1] Nous venons d'indiquer ci-dessus l'honnête manière dont certains touristes se conduisent à l'égard de l'hospice; nous devons y ajouter un nouveau trait. Pour y conserver, comme il le faut, la chasteté sacerdotale, les jeunes religieux y ont besoin d'une grande vigilance. Ils y sont souvent exposés à des dangers provoqués par certaines personnes de distinction reçues à l'hospice. Ceux qui connaissent à fond le cœur humain en comprendront le motif, sans que nous en disions davantage.

avec le commissaire Dufay. Les soldats de Lyddes restèrent à l'hospice, où les commandait un malheureux habitant du bourg Saint-Pierre revenu en *congé jaune* [1] du service de Naples, et que l'institut du Saint-Bernard avait alors secouru dans l'extrême misère où il était tombé. Il se conduisit, en particulier, dans cette circonstance, où il pouvait témoigner sa gratitude, de manière à mériter ce reproche que lui applique M. le prévôt, d'après l'illustre martyr saint Ignace d'Antioche : « Cum benefeceris, pejores fient [2]. »

« Si jusqu'ici, en effet, les religieux eurent des chagrins à éprouver de la part des divers soldats de l'occupation de leur monastère, ils furent du moins parfaitement libres de remplir leurs exercices religieux. Leur repos, sous ce rapport, n'avait guère été troublé. Il n'en fut pas de même depuis l'arrivée de ceux de Lyddes. A peine étaient-ils investis de l'autorité, dans cette maison religieuse, qu'ils s'y répandirent en injures et en menaces contre ses paisibles habitans. Le tapage, les discours orduriers, les chansons impies retentissaient aux oreilles des religieux, alors même qu'ils étaient en prières. Le soir de Noël, alors que les religieux célébraient les saints mystères, les soldats venaient hurler la *Marseillaise* et la *Prêtraille* [3] aux portes mêmes de l'église. Leur séjour et leur service favoris étaient à la cave. Ils étaient si assidus à ce laboratoire, que plusieurs ne pouvaient en ressortir qu'au moyen de bras étrangers [4]. » Les choses même vinrent à un point que le commissaire du gouvernement lui-même en fut fatigué et les fit remplacer par des soldats d'Orsières et de Saint-Branchet [5].

Cependant l'action du même commissaire, pour retirer complétement aux religieux l'exercice de l'hospitalité, se manifestait

[1] On donne, à Naples, sur papier jaune, les congés obtenus par les Suisses, pour causes honteuses. De là cette expression.

[2] Si vous leur faites du bien, ils deviendront pires. — M. le prévôt ajoute : « La maison du grand Saint-Bernard peut aujourd'hui compter » par centaines les exemples d'une pareille gratitude. »

[3] Chanson impie et grossière.

[4] *Notice* de M. le prévôt.

[5] Autres villages de l'Entremont.

chaque jour par de nouveaux faits. Il congédia une partie des domestiques, en particulier les deux servantes occupées à rendre aux personnes de leur sexe les soins dont les convenances défendent à des religieux de se charger. Il les remplaça par d'autres, dont la moralité n'était pas, comme celle des premières, à l'abri de tout soupçon. Il s'empara ensuite, par force, de toutes les clefs de l'hospice, restées encore entre les mains des religieux, et avertit ces derniers que désormais l'hospitalité s'exercerait au nom seul du gouvernement. Il leur déclara néanmoins qu'ils pouvaient continuer à demeurer et à vivre dans la maison, qu'on ne les en expulsait pas; puis il partit, laissant un autre commissaire à sa place, après avoir fait quelques excuses sur des procédés qu'il rejetait sur la nécessité de sa position.

Sous le nouveau commissaire, les choses se passèrent plus mal encore que jamais. Les journées et les nuits de la garnison étaient employées la plupart du tems en désordres, jeux, vin, danses avec les deux malheureuses servantes introduites récemment dans l'hospice.

Les religieux voyant se prodiguer ainsi en excès les provisions les plus précieuses de l'hospice [1], et n'ayant d'ailleurs jamais reconnu la légalité des inventaires du gouvernement, voulurent en soustraire une partie à l'avidité des soldats [2]. Le commissaire, s'en étant aperçu, les condamna aux arrêts forcés, tant pour empêcher les soustractions de se renouveler, que pour interrompre toute communication entre eux et le prévôt. Les religieux furent enfermés dans le dortoir : la grille du cloître fut fermée à clef, et l'on y plaça deux sentinelles chargées de garder à vue, jour et nuit, les prisonniers. Depuis ce moment aucun des religieux ne put aller, même à l'église, entendre ou dire la sainte messe, sans être accompagné par deux soldats, la bayonnette au bout du fusil. Depuis

[1] Le trait suivant peut montrer avec quelle prodigalité on abusait de toutes les provisions. Les soldats faisaient un tel feu dans les appartemens, qu'on les vit forcés d'ouvrir, par instant, les fenêtres pour se donner de l'air.

[2] C'était la provision de sucre que les soldats voulaient employer à une orgie.

ce moment encore ils furent nourris au *pain noir* et à la *viande salée* [1], tandis qu'ailleurs on prodiguait toutes les provisions. Les choses durèrent ainsi depuis le 12 jusqu'au 21 janvier. De nouvelles violences devaient encore s'accomplir ce jour-là, et couronner ainsi toutes les autres.

Dès le 19, le commissaire civil avait ordonné verbalement aux religieux de quitter le monastère. Ceux-ci demandèrent un ordre écrit et signé. On leur remit une simple invitation du gouvernement, qui les engageait à sortir et à se rendre à Martigny. Ils refusèrent de s'y conformer. Le commissaire les menaça de les y contraindre par la force; à quoi les religieux répliquèrent qu'il n'en avait pas le droit, puisque le gouvernement leur adressait une pure invitation. Mais la demande de cet ordre fut faite à Martigny par un exprès. L'ordre arriva et s'exécuta par la force, malgré la protestation écrite des religieux.

« Le 21 janvier 1848, ces derniers, après avoir célébré ou en- » tendu la messe sous la surveillance soldatesque, s'étaient retirés » dans leurs cellules pour y vaquer, selon leurs statuts, à l'étude. » Sur les dix heures du matin, le commissaire se présenta avec » six à sept fusiliers armés; il fit saisir de force chaque religieux » par les soldats, qui les traînèrent hors du dortoir. Les ayant tous » réunis, ils les poussèrent de même hors de la maison, par un » froid de seize degrés; et afin de les empêcher de rentrer dans » leur couvent, deux radicaux avaient été chargés de les escorter » et de les conduire aux moins jusqu'au bourg Saint-Pierre. Là, » des personnes charitables voulurent bien les recueillir, les res- » taurer, et leur procurer des traîneaux jusqu'à Orsières, où de » nouveaux amis les conduisirent de même à Martigny, à la mai- » son du grand Saint-Bernard [2]. »

Le 25 janvier ils étaient retirés dans cette maison, lorsqu'ils furent, de la part de l'autorité, l'objet d'un bien étrange reproche. Ceux mêmes qui avaient signé l'ordre d'expulsion, après les avoir

[1] Ce fut, pour un instant, la répétition de ce qui se passait si souvent à la fatale époque des prévôts commendataires de la maison de Savoie.

[2] *Notice* de M. le prévôt.

invités à quitter le Saint-Bernard pour se rendre à Martigny, se plaignirent de ce qu'ils étaient venus dans cette résidence ; de ce qu'ils s'y étaient « mis *à la charge du gouvernement*. Vous deviez, » ajoutait-on, vous substenter avec les biens que l'hospice possède » en Italie! Vous deviez aller partout ailleurs qu'à Martigny [1] ! »

Avec de pareilles dispositions, on ne doit pas s'étonner de ce que les religieux logés dans leur propre maison, et nourris de leur propre bien, aient été bientôt si maltraités qu'ils se trouvèrent obligés de demander à la charité publique même la nourriture.

Ce n'est pas tout : le 28 janvier, ils furent, ainsi que les domestiques de la maison, soumis à une vexation nouvelle : « Parce que » rien ne pouvait lasser la patience de ces pauvres religieux, ni les » déterminer à abandonner leur vocation, on tenta un moyen d'un » genre nouveau pour essayer de les effrayer. Une espèce de tri- » bunal civil se transporta en corps à la prévôté de Martigny, et y » établit un constitut inquisitorial des religieux, leur adressant » entre autres questions les suivantes : Avez-vous connaissance » des objets soustraits à l'hospice du grand Saint-Bernard et à la » maison de Martigny? Promettez-vous de ne plus rien emporter? » Tous répondirent convenablement, que ne reconnaissant pas et » ne pouvant pas reconnaître ces messieurs comme juges compé- » tens en cette circonstance, ils n'avaient rien à leur promettre ni » à leur répondre [2]. »

On sentit à la fin que cette persécution sur des hommes à qui l'on ne pouvait reprocher, après tout, que la fidélité à leur devoir, attirait l'odieux sur le gouvernement et soulevait le peuple d'indignation. On leur déclara, en conséquence, qu'ils pouvaient retourner au Saint-Bernard s'ils le voulaient. Ils répondirent qu'ils le feraient aussitôt qu'on les aurait rétablis dans leurs droits [3]. C'est alors que l'autorité dut subir l'humiliation d'un aveu que lui arrachaient involontairement les reproches de la conscience, aveu qu'elle

[1] *Loc. cit.*

[2] *Notice* de M. le prévôt.

[3] M. le prévôt avait déjà fait la même déclaration par écrit au gouvernement.

produisit sous la forme de cette étrange plainte adressée aux religieux le 8 février suivant : « *Vous vous êtes fait persécuter afin de » nous rendre odieux aux yeux du public, et vous y avez réussi*[1] ! »

La dernière réponse des religieux à tant de mauvais traitemens et d'injustices fut de reprendre en silence, et la joie dans le cœur, le chemin de la montagne, où jusqu'à la mort ils sont plus déterminés que jamais à se sacrifier au service des pauvres et des voyageurs. Une seule chose parviendrait à les en arracher, c'est le cas où la violence et l'extrême nécessité les empêcheraient absolument de continuer leur œuvre sublime.

Or, voici comment, dans un rapport général d'administration, le gouvernement provisoire rendait compte de tous ces faits au Grand-Conseil constituant, le 20 janvier. On y verra comment, d'une part, l'exagération de parti s'y fait sentir; comment, d'un autre côté, on y cherche à diminuer l'impression produite par les mauvais traitemens infligés ainsi aux religieux : «Le Grand-Conseil doit apprendre, dit-on, que même avant qu'aucune mesure ait été prise contre cette corporation [2], les supérieurs du grand Saint-Bernard ont fait *dévaliser* l'hospice et conduire dans la province d'Aoste *tous les objets transportables* qui s'y trouvaient. Ils se sont rendus de leur personne à Aoste peu de tems après. Cette manière d'agir nous a paru constituer une *véritable spoliation.* Les avoirs du grand Saint-Bernard ne sont point la propriété des religieux : ils ont une *destination qui doit être respectée de tous* [3]. Les passagers de toutes les nations doivent pouvoir trouver en tout tems, et sans cesse, asile et secours sur la montagne du Mont-Joux. Le personnel qui dessert en ce moment l'établissement *s'est privé lui-même de la possibilité d'exercer l'hospitalité.* Il ne peut trouver, dans

[1] *Notice* de M. le prévôt.

[2] Nous avons vu que les précautions prises au Saint-Bernard, non au détriment, mais en faveur de l'hospitalité, avaient été motivées par la crainte de dévastations comme celles de Fribourg. Les auteurs de celles-ci doivent donc s'attribuer complétement toutes les conséquences qui en résultèrent ailleurs.

[3] Il est difficile de concilier ce principe avec les décrets, notamment du 11 et du 29 janvier 1848.

l'imposition qu'il a encourue, un prétexte pour se soustraire aux obligations dérivant de la nature même de son institution, car cette imposition n'est pas assez élevée pour compromettre le moins du monde le service des voyageurs ni l'entretien des religieux.

» Cet état de choses nous a mis dans le cas de prendre de promptes mesures pour *rendre le grand Saint-Bernard à sa destination primitive*, et sauvegarder les droits de l'État. Des commissaires reçurent l'injonction de dresser l'inventaire de ses avoirs, et afin que la confection de cet inventaire ne rencontrât point d'obstacle, et aussi pour empêcher que les objets encore existans ne fussent emportés ailleurs, un détachement armé accompagna les commissaires au grand Saint-Bernard.

» En outre, il nous a paru convenable et utile de porter les faits qui précèdent à la connaissance et à l'appréciation de l'autorité auguste dont l'hospice relève, et de celui des gouvernemens voisins qui est le plus directement intéressé à des actes auxquels sa frontière a servi et peut encore servir de théâtre. Cette double démarche est restée jusqu'à présent sans résultat.

» Le rév. prévôt du grand Saint-Bernard persistant à séjourner hors du canton, avec quelques-uns des principaux membres de la corporation, le gouvernement provisoire, par décret du 22 décembre, leur a enjoint de revenir au lieu de leur résidence ordinaire. Défense a été faite en même tems aux débiteurs du grand Saint-Bernard de se libérer envers lui, et ceux qui s'étaient prêtés à dévaliser l'hospice ou l'une ou l'autre des habitations des religieux, reçurent l'injonction formelle de réintégrer les objets soustraits.

» Pour toute réponse à l'invitation contenue dans le décret, les supérieurs du grand Saint-Bernard réclamèrent au Grand-Conseil et à la Diète fédérale contre les mesures administratives dont ils étaient l'objet.

» Les feuilles publiques s'emparèrent de la question, et dans des articles dont la source se montre à chaque ligne, ils s'efforcèrent de faire *prendre le change à l'opinion publique* sur l'état de la fortune du grand Saint-Bernard, et la portée de nos actes.

» Le gouvernement a désigné plusieurs commissaires, à l'effet

de procéder à l'inventaire des biens des corporations religieuses. Ces délégués ont en partie rempli leur mission. Nous devons dire à la louange des intéressés, qu'à l'exception du grand Saint-Bernard la confection de l'inventaire n'a point rencontré de résistance de leur part[1]. »

Enfin, le 24 janvier, la commission chargée d'examiner le compte-rendu présenté par le gouvernement, ajoutait en parlant du Saint-Bernard : « Concernant les dispositions qu'il a prises au sujet de l'inventaire des biens du grand Saint-Bernard, et du paiement de la part des frais de guerre à sa charge, elle recommanderait au pouvoir exécutif de prendre des mesures efficaces pour s'assurer de la fortune du couvent et faire cesser *les distractions quelque peu hardies*, des objets même inventoriés, qui ont été opérées par l'ordre des supérieurs de l'hospice.

» La commission a manifesté le désir que le conseil d'État examinât s'il ne serait pas opportun d'envoyer une députation d'un ou de deux membres auprès de S. M. le roi de Sardaigne, afin de l'instruire de tous les faits relatifs, tant à leur conduite politique qu'aux enlèvemens des avoirs du couvent. Cette délégation pourrait en même tems acquérir des renseignemens sur les biens que le grand Saint-Bernard possède sur le territoire sarde, et *prendre immédiatement, si possible, les mesures propres à leur prise de possession de la part du gouvernement du Valais*. Dans le cas où le gouvernement ne jugerait pas cette délégation utile, un membre de la commission voudrait que l'État fît rectifier les *calomnies* répandues par les journaux étrangers au sujet des mesures qu'il a dû prendre contre le grand Saint-Bernard, afin d'éclairer l'opinion publique à cet égard : ce serait le moyen de faire connaître à l'Europe que ces chanoines *ont eu tort de se poser en martyrs;* car dans tout ce qui a été fait envers eux, ils doivent reconnaître que *celui qui sème le vent recueille la tempête*[2]. »

[1] *Compte-rendu du gouvernement provisoire au grand Conseil constituant*, 20 janvier 1848.

[2] *Rapport de la commission chargée de l'examen du compte-rendu du gouvernement*, 24 janvier 1848.

Pendant tout ce tems, du reste, des mesures bien autrement funestes que les faits accomplis dans la montagne avaient été prises par le gouvernement contre le clergé en général, et en particulier contre le Saint-Bernard.

D'une part, en effet, le pouvoir civil s'irritait de la résistance bien naturelle et bien légitime que le clergé mettait à se laisser dépouiller d'avantages séculaires qu'il possédait en toute justice. D'un autre côté, il voulait mettre à exécution en Valais le projet conçu depuis longtems partout, projet qui consiste à s'emparer des biens de l'Eglise au profit de l'Etat. Enfin il se trouvait réellement en face d'une dette et de charges excessives qu'on ne savait comment acquitter. Aussi, dans un message au Grand-Conseil constituant, les membres du gouvernement provisoire disaient-ils à ce sujet : « Nous voudrions nous montrer généreux et magnanimes, » que la force des choses nous obligerait d'être sévères et inexo- » rables [1]. » Ils proposaient, en conséquence, la réunion des biens ecclésiastiques au domaine de l'Etat, comme le seul remède possible aux maux financiers du canton. Mais ils se trompaient gravement, ou bien ils voulaient s'abaisser à une fourberie indigne d'un gouvernement qui se respecte, lorsque dans le même message, et dans l'adresse au peuple qui vint ensuite [2], ils exposaient les considérations qui suivent :

« A Dieu ne plaise qu'en vous proposant de réunir les biens du clergé au domaine national, nous songions à le priver de ses moyens d'existence, et à le jeter, nu et dépouillé, sur le seuil du sanctuaire. Nous voulons que le saint ministère soit convenablement doté et rétribué [3]. Le premier pasteur du diocèse, en parti-

[1] Message du 8 janvier 1848.

[2] Le 12 janvier.

[3] A propos de cette dotation du clergé, il se présente à faire de sérieuses réflexions, surtout pour les pays où cette dotation n'existe pas encore. D'abord le gouvernement du Valais, pour en demander la constitution en échange d'une propriété de biens pour le clergé, s'appuie en particulier sur l'exemple de la France et de la Savoie. Or, il ne faut pas se le dissimuler, le concordat, bien que glorieux et très-glorieux de Pie VII, a néanmoins créé en quelque sorte un droit canonique nouveau, que, cette

culier, a droit à un entretien en harmonie avec la position élevée qu'il occupe dans la hiérarchie ecclésiastique. L'État doit pourvoir à l'exercice de l'hospitalité sur le mont Saint-Bernard et sur le Simplon; *il ne peut donc être question d'entraver les religieux de cet établissement dans la mission qu'ils ont reçue* et qu'ils doivent remplir à l'avenir, comme par le passé : seulement *le but de l'institution ne peut pas être dépassé* [1]... L'idée d'appeler le haut clergé et les corporations religieuses au secours de l'État, dans la mesure de ses besoins, en les frappant d'une somme déterminée, s'était d'abord présentée en première ligne à nos délibérations, mais nous n'avons pas tardé à l'abandonner. En formulant en termes précis la contribution définitive que chacun d'eux aurait eu à supporter, le but que nous avions en vue eût été peut-être excédé. *Nous ne voulons point rendre leur conservation impossible*, et c'est précisément ce qui fût arrivé, si dans l'incertitude où nous sommes sur la fortune des uns et des autres, la contribution n'eût pas été basée sur une véritable justice distributive.

que coûte, la logique des gouvernemens et des peuples voudra partout appliquer. D'un autre côté, il y a un fond très-sérieux de vérité dans cette raison alléguée dans le message, bien qu'elle y soit exagérée : « Vous savez ce que ces biens produisent entre des mains vouées au ser- » vice des autels. Ce n'est jamais d'ailleurs qu'au détriment des intérêts » spirituels que le prêtre et le religieux ont à descendre des sphères » élevées de la religion pour s'occuper des misérables soins de la vie ma- » térielle. » En poussant à l'extrême ces considérations, on est tombé, nous l'avouons, dans de graves erreurs, et l'on a commis de bien grandes injustices; mais c'est à l'Église qu'il appartient de les peser et d'en déduire des réformes pratiques urgentes, là où il lui est encore possible de le faire.

[1] Ici encore on peut voir l'importance qu'il y aurait à publier sur les dépenses des maisons religieuses les comptes-rendus, dont parle Rosmini, dans son livre des *Cinque piaghe della Chiesa*, et que nous rappelons dans notre *Lettre à S. S. sur l'état de la religion catholique en Suisse*. Cette mesure ne répugnerait en rien au Saint-Bernard, car dès le 15 mars dernier, écrivant au conseil d'État du Valais, M. le prévôt disait : « A l'a- » venir, si le Valais exigeait nos comptes annuels, nous les rendrions » publics, attendu que la Suisse entière, la France, le Piémont, l'Au- » triche, l'Angleterre, la Russie, etc., y auraient un égal droit. »

D'après cet exposé, on rendit le décret suivant, le 11 janvier :

« Le Grand-Conseil constituant du canton du Valais, sur la » proposition du gouvernement provisoire, décrète en » principe :

» La réunion au domaine de l'État des biens meubles et immeubles dont jouissent le Rév. évêque de Sion, le vénérable chapitre et les recteurs de la cathédrale, le séminaire et les couvens et les corporations religieuses existant dans le canton, à charge par l'État, de rétribuer convenablement les membres du clergé ci-dessus désignés, de supporter les charges du culte qui pèsent actuellement sur eux et de pourvoir à l'hospitalité du Saint-Bernard et du Simplon.

» L'excédant de ces biens sera appliqué à l'amortissement de la dette publique.

» Donné en Grand-Conseil, à Sion, le 11 janvier 1848.

» Le président du Grand-Conseil, P. Torrent.

» Les secrétaires, Ribordy. — Allet. »

Le 16, dans les votations populaires qui eurent lieu, à ce sujet, et qui furent influencées surtout par le bruit répandu que si le clergé ne payait pas, ce serait le peuple, on obtint un chiffre de 6287 acceptans, de 1314 refusans et 198 acceptans avec réserves, là où les votes de cette nature furent comptés [1].

[1] Voici le résumé de ce vote :

DIXAINS.	ACCEPTANS.	REJETANS.	ACCEPTANS AVEC DES RÉSERVES.
Conches........	380	192	
Brigue.........	178	147	
Viège..........	102	132	
Rarogne........	491	188	
Loëche.........	127	84	
Sierre.........	642	274	
Sion...........	435	22	198
Hérens.........	307	154	
Conthey........	775	4	
Entremont......	905	9	
Martigny.......	851	45	
Saint-Maurice...	507	24	
Monthey	587	39	
Total......	6287	1314	198

Ce tableau peut aussi en quelque manière donner une idée de la dif-

Enfin, dans sa séance du 29 janvier, le Grand-Conseil du Valais réuni pour la première fois depuis le vote de la nouvelle Constitution, rendit le fatal décret [1] que nous avons rapporté dans notre *Lettre à S. S. sur l'état de la religion catholique en Suisse.*

Par ce décret, toutes les mesures prises jusque-là contre le clergé, contre le Saint-Bernard, en particulier, avaient été confirmées et aggravées d'une manière, hélas! bien douloureuse [2].

Et c'est pour réparer un peu les suites de ce désastre, que le clergé du Valais nous supplie de nous rendre immédiatement à Sion. Nous y vînmes le cœur rempli de tristesse, pour essayer, suivant l'expression du vénérable évêque, « ut rei catholicæ peri» clitanti utilem pro viribus præstet operam, inque *imminenti* » *naufragio* ea servet *quæ servari queunt* [3]. » Ce que nous y vîmes fut loin de diminuer en nous cette tristesse, et nous nous estimerons toujours heureux, à force de modération, de support et de patience, d'y avoir arrêté, ne fût-ce que pour un instant, de nouveaux malheurs.

En effet, à notre arrivée en Valais, il s'agissait de sauver non pas les priviléges, mais l'existence même du chapitre et de l'évêché, de l'abbaye de Saint-Maurice et du Saint-Bernard, tous plus ou moins en danger, mais tous sérieusement menacés de suppression complète. Le tableau suivant que nous en faisions pour être mis sous les yeux du Saint-Père, en donnera une juste idée.

La suppression de l'évêché de Sion, disions-nous, « a déja été décidée, une première fois, sous la domination française (et

férence d'opinions politiques entre le Haut et le Bas-Valais. Les dixains de cette seconde partie sont les derniers sur la liste.

[1] Voir, pièce justificative VI, les noms des membres du Grand-Conseil qui ont voté pour ou contre le décret.

[2] Dans les premiers jours de février, le conseil d'État, écrivant à M. le prévôt pour lui notifier le décret, lui annonçait que l'occupation militaire de l'hospice allait cesser.

[3] Lettre de Mgr de Sion à S.S., au sujet de ma mission en Suisse. — « Afin de prêter utilement secours, autant que possible aux intérêts ca» tholiques en danger, et de sauver du naufrage qui menace, les choses » qui peuvent l'être. »

sans évêché pas de chapitre). Napoléon s'abstint d'en venir à l'exécution immédiate du projet, uniquement parce que le titulaire était un vieillard fort avancé en âge ; quelques années seulement devaient en faire justice. Ces quelques années durèrent plus que l'empire de Napoléon, et l'évêché fut sauvé.

» Je ne vous parlerai pas des dangers courus par l'abbaye de Saint-Maurice. La conservation en est si problématique, en toute hypothèse, que le moindre mécontentement peut en provoquer la destruction immédiate.

» Le Saint-Bernard, de même, n'est pas aussi solide que vous pourriez le croire, eu égard au but de l'institution. On a déjà formé le projet de le remplacer par une auberge que le gouvernement doterait, afin d'assister tant bien que mal les voyageurs nécessiteux, et où les autres paieraient leur dépense assez cher pour compenser le reste, du moins en partie. Or, ne vous y trompez pas, ce projet n'est point chimérique du tout. Vous connaissez mon admiration pour le dévouement des religieux du Saint-Bernard ; je suis convaincu que leur éloignement de la montagne serait un malheur et une honte pour le Valais. Mais, je dois vous le dire, voici comment le gouvernement actuel raisonne au sujet de l'établissement.

» L'hospitalité gratuite pendant une nuit, dit-il, n'est pas un bienfait très-sensible, même pour les pauvres voyageurs, qui passent le Saint-Bernard. C'est un franc ou un franc et demi de moins à payer sur la dépense d'une route de 50, 60, 100 lieues et plus. On pourrait donc, à la rigueur, exiger le prix de cette dépense, sans un grand inconvénient pour les gens reçus, et ce serait une énorme économie sur les frais généraux de l'établissement. Le véritable bienfait, c'est d'une part de trouver un lieu sûr et gratuit de séjour, lorsque le mauvais tems surprend dans la montagne, et y dure plusieurs jours de suite ; c'est surtout d'être secouru, à l'occasion, dans la route même par les habitants de l'hospice. Or, dit-on, le premier cas est exceptionnel, et la dotation de l'auberge pourvoierait à cette dépense. Le second genre de services est rendu en grande partie par les domestiques. En augmentant le nombre de ceux-ci, on remplacerait les religieux. »

Nous démontrerons ailleurs combien ce raisonnement est incom-

plet et porte à faux ; mais nous pouvons ajouter comme nous le faisions alors : « avec des hommes ainsi disposés, croyez-vous qu'il » y ait beaucoup à faire pour arriver à une suppression ? »

Dans la même pensée, écrivant également pour exciter les dispositions bienveillantes de S. M. le Roi de Sardaigne, en faveur du Saint-Bernard, nous disions dans une lettre qu'on devait communiquer au prince : « De quelque manière que se termine l'af- » faire, il en résultera toujours un immense dommage pour cet » établissement unique dans le monde et vraiment une des gloires » de l'Église catholique [1]. »

Du reste toutes les fois que nous eûmes occasion d'entretenir sur ce point M. le prévôt de l'hospice, nous le trouvâmes convaincu de l'extrême danger que courait l'établissement. De plus, comme nous l'avons dit, il s'exagérait ce danger de telle manière qu'il nous était difficile de le trouver assez calme pour nous instruire exactement des moyens propres à sauver l'existence de l'institut. Il craignait même pour sa sûreté personnelle en Valais ; car, sur notre invitation de se rendre à Sion, afin de s'entendre avec nous sur les intérêts de l'hospice, il nous répondait le 17 février : « L'in- » vitation que V. G. me fait de me rendre à Sion bannit toute » crainte de ma part sur le résultat de mon voyage pour ma per- » sonne. Arrivera ce qui plaira à Dieu. Je suis venu de trop loin » dans l'unique dessein de conférer avec l'envoyé du Saint-Siége » pour manquer cette occasion. »

Nous eûmes en effet la consolation de traiter avec ce respectable religieux des intérêts de sa communauté, dans les réunions du clergé que nous avons mentionnées dans notre *lettre au Saint-Père*. Afin d'obtenir des conditions plus avantageuses en faveur de tout le clergé, afin de sauver en même tems un reste d'existence indépendante à l'hospice, et de lui préparer les voies d'un meilleur avenir, nous proposâmes de porter à 300,000 fr. la somme à offrir sur le montant total du sacrifice que s'imposait le clergé [2]. Nous avions

[1] Lettre du 3 mai 1848.

[2] Comme nous sentions parfaitement toute la pesanteur d'un tel sacrifice, que l'abbaye de Saint-Maurice avait d'ailleurs besoin de réforme

la conviction que les époques du paiement seraient remises à différens termes, dans un espace de tems de cinq ou six ans, comme devait s'acquitter la dette du Valais vis-à-vis de la confédération. Nous avions aussi l'espérance fondée de secours et d'appui pour aider à supporter ce sacrifice [1]. Notre mission fut malheureusement interrompue trop tôt. Le mal n'a fait qu'empirer chaque jour. Le gouvernement d'ailleurs avait, dès le principe, saisi, amodié ou mis en vente sans discernement les biens les plus utiles, en nature, à l'exercice de l'hospitalité dans la montagne. Aussi le malheureux prévôt, navré de douleur à la vue des pertes de son institut, en était-il réduit à nous écrire à plusieurs reprises, comme il le faisait déjà le 16 mars : « Nous voilà à la fin de nos ressources pour » vivre en Suisse. Nous sommes dépossédés de tous nos avoirs, à » l'exception de quelques valeurs insignifiantes pour l'entretien de » nos vieillards et de nos infirmes à Martigny...... C'en est donc » fait de notre institution hospitalière, à moins que la main de Dieu » ne lui vienne en aide ! »

En faisant la part de l'exagération, que la douleur explique en pareille circonstance, on voit par là combien l'institut souffre de l'état où le met la réaction politique du parti radical en Valais. Cependant, malgré la tendance que le même parti aurait à supprimer l'établissement, comme nous venons de le dire, nous doutons que la majorité des conseils cantonaux consente à prendre sur soi la responsabilité d'un pareil acte devant l'Europe et devant l'histoire. Nous le pensons d'autant mieux qu'à force de patience et de fermeté réunies, nous sommes parvenus, en quelque manière, à faire entendre aux mêmes conseils la voix de la raison, de la modération et de la justice sur l'ensemble des funestes décrets qui ont produit tant de maux. Nous avons fait apporter d'importantes modifications à des mesures oppressives et injustes que les passions

pour exister, nous proposions dans une dépêche du 11 mars à S.E. le cardinal, secrétaire d'État, d'unir de nouveau l'abbaye au Saint-Bernard.

[1] On sait en particulier, à l'hospice, ce que nous avons fait pour y intéresser le roi de Sardaigne. Cet écrit même prouve combien nous attachons d'importance pour l'Église, et pour l'honneur du Valais, à la conservation de cette admirable institution.

politiques avaient exaltées comme des triomphes. C'est la plus douce consolation qu'il pouvait nous être donné d'obtenir, la seule à laquelle notre cœur attache du prix.

Un grand et vif sentiment de reconnaissance remplirait également notre âme pour un prince que ses malheurs rendent plus auguste que jamais à nos yeux, si de Turin, après un siècle, venait aujourd'hui, la réparation des torts signalés dans le cours de cet écrit. Que dis-je? Non-seulement un particulier obscur, mais l'institut hospitalier du Saint-Bernard, mais l'Église tout entière béniraient le prince au cœur vraiment chrétien qui réparerait en ceci, comme il le peut, les fautes de sa maison. Vos ancêtres, ô Charles-Albert, ont fait beaucoup de mal aux enfants du Saint-Bernard, l'une des plus saintes illustrations de votre royaume! Vos ancêtres, en suivant des maximes trop généralement alors mises en pratique par l'ambition des familles, ont prodigué à des indignes des biens doublement sacrés. Vos ancêtres ont tari à la fin, pour le glorieux institut, d'abondantes sources de revenus qu'il fallut sacrifier pour conquérir une légitime indépendance. A vous, généreux prince, il appartient de réparer, en la secourant aujourd'hui, une extrême misère. Oui, ce noble cœur qui sait pratiquer d'une manière si éminente les vertus civiles, sait comprendre et pratiquer aussi la charité chrétienne; il sait apprécier le dévouement obscur d'un religieux mourant pour sauver son frère, comme il comprend et partage le courage du soldat mourant pour l'honneur et l'indépendance de son pays. La même main qui sait récompenser dignement les services des uns, s'ouvrira donc, nous n'en doutons point, afin de répandre ses bienfaits sur les autres.

Par là, Prince, vous contribuerez à épargner à notre siècle la honte d'une destruction dont les invasions et les guerres n'ont pas songé à se rendre coupables. Grâces à vous, en partie, la reconnaissante postérité pourra dire, lorsque les jours pénibles que nous traversons seront oubliés : « L'hospice du malheur est resté inébranlable au milieu des révolutions qui ont bouleversé tous les trônes [1]. »

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, Charles Albert, comme cha-

Et l'on ajoutera en répétant votre nom : La reconnaissance de ces religieux, sauvés en dernier lieu de la plus redoutable des tempêtes, ne perdra jamais la mémoire d'un prince que Dieu protégea parce qu'il fut noble et généreux, d'un prince qui sut réparer noblement les torts de ses pères envers un institut dont la destruction serait accueillie par la malédiction des siècles.

J.-O. Luquet,
évêque d'Hésebon.

on sait, après avoir abdiqué sa couronne, est allé mourir chrétiennement à Porto. On n'a pas cru devoir rien changer à l'expression de ces vœux, parce qu'ils s'adressent naturellement à son fils.

Chronologie de la Bible.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE DES IPIRES DE NINIVE, DE BABYLONE ET D'ECBATANE,

EMBRASSANT LES 209 ANS QUI SE SONT ÉCOULÉS DE L'AVÉNEMENT DE NABONASSAR A LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.
MEN CRITIQUE DE TOUS LES PASSAGES DE LA BIBLE RELATIFS A CES TROIS EMPIRES.

Neuvième Article[1].

Règne de Nabonassar. — Il règne 14 ans, de 747 à 733, avant J.-C. — D'où vient l'ère qui porte son nom. — Son vrai nom est Naboulatzar. — Discussion sur le règne de Sardanapale, d'après Diodore. — C'est le Khin-al-adan de l'Écriture. — Prophétie de Nahoum contre Iinive. — La ville de Nô-Amoun est Thèbes. — Ce qu'en disent Jérémie t Tobie. — Ninive fut détruite en 625 avant J.-C. — Témoignage .'Hérodote et de Ctésias.

.l nous reste, pour avoir rempli le cadre que nous nous étions posé, à discuter les dates du règne de *Nabonassar,* fondateur de dynastie chaldéenne, dont le *canon* nous a été conservé par lémée.

Nous y lisons que Nabonassar a régné 14 ans. (La copie de orges le Syncelle porte 25 ans, mais c'est une erreur.) C'est-lire de 747 à 733. Il est inutile de rappeler ici que l'année de vènement de Nabonassar nous est donnée par divers calculs d'é-pses de lune, et que par conséquent cette date ne présente cune espèce d'incertitude.

Georges le Syncelle nous apprend que les Chaldéens observè-nt et notèrent avec le plus grand soin tous les phénomènes du urs des astres, à partir du règne de *Nabonassar,* et que les ma-ématiciens grecs ont tiré grand parti de ces observations précises.

[1] Voir le 8e article au n° précédent ci-dessus, p. 137.

Il ajoute, d'après le témoignage d'*Alexandre* et de *Bérose*, que Nabonassar, après avoir fait recueillir tous les faits historiques des règnes antérieurs au sien, décréta qu'à l'avenir l'énumération des rois de Chaldée ne commencerait qu'à lui, et qu'elle serait rattachée, par des calculs positifs, aux phénomènes célestes.

Telle est la raison pour laquelle le célèbre *Canon de Ptolémée* commence à l'avènement de Nabonassar, avènement qui eut lieu en 747, ainsi que nous l'avons dit.

Georges le Syncelle ajoute, du reste, que c'est à cette décision de Nabonassar qu'il faut attribuer l'impossibilité où se trouvent les chronographes de donner une liste des rois de Chaldée, autre que celle qui commence à Nabonassar.

L'*Art de vérifier les dates* fait de Nabonassar le fils de *Bélésis*, l'associé de la fameuse conspiration d'Arbace le Mède, contre la puissance Ninivite.

Il y est dit de plus, que la 1re année de l'*ère de Nabonassar* commença le 26 février 747.

Il nous reste à fixer l'orthographe du nom de ce prince. Il est évident d'abord que ce nom comporte comme premier élément le nom divin *Nabou*. Quant à l'élément final, je suis bien tenté d'y chercher le radical נצר, *custodivit*, *tuitus est*. De telle sorte que ce nom signifierait *Nabou l'a protégé*, pour *celui que Nabou a protégé*. Nous avons donc ainsi la forme régulière *Nabou-natzar*.

Si nous croyons Georges le Syncelle, qui écrit le nom de ce prince Ναβονασαρος, il aurait également porté le nom de *Salmanasar;* mais le chronographe oublie malheureusement de nous dire où il a puisé ce renseignement, qui ne nous paraît pas digne d'une très-grande confiance.

Nous sommes arrivés à la limite supérieure du cadre que nous nous étions tracé; mais ici se présente de nouveau la discussion d'un point historique extrêmement important.

Chacun devine que nous voulons parler de l'histoire du roi de Ninive, Sardanapale, racontée par *Diodore*, et que nous avons appliquée à *Sarac-Khin-âl-adan*. Nous allons démontrer que l'Écriture sainte nous offre des moyens d'induction en faveur de notre opinion.

Commençons donc par enregistrer tous les passages sacrés qui parlent de la grande catastrophe qui frappa Ninive.

Plusieurs prophéties annoncèrent la ruine de Ninive. La plus ancienne est celle de *Jonas*. Suivant l'opinion du savant rabbin Abarbanel, Jonas a prophétisé du tems de Jéroboam, fils de Joas, lequel a régné de 825 à 784. Il tire cette induction sur l'époque de Jonas, du verset 25 du ch. XIV du liv. IV des *Rois*.

Nahoum a également prophétisé contre Ninive, au tems de Manassé, fils d'Ézéchias, comme il est dit dans le *Seder olam*, c'est-à-dire de 698 à 643.

Voici un passage curieux du commentaire d'*Abarbanel* sur les douze petits prophètes :

« *Nahoum* est appelé *Elkoschi*, non pas à cause de son pays et « de sa ville, car dans Josué il n'y a pas de ville du nom d'*Elkosch*, « mais ce mot vient de לקש, qui signifie *retard*, *empêchement*, » comme disent les grammairiens. C'est pour cela qu'on appelle » מלקוש la *pluie tardive*. Déjà Jonatham le Chaldéen dit que » *Nahoum* a prophétisé sur Ninive, la même prophétie qu'a pro- » noncé sur elle Jonas, fils d'Amithaï, comme nous le verrons » dans sa prophétie. Nahoum ayant fait cette prophétie après Jonas, » il est appelé אלקושי (Elkoschi, *tardif*). »

Dans le sommaire qu'Abarbanel donne de la prophétie de Nahoum, il s'exprime ainsi : « Annonce de la ruine de *Ninive*, mé- » tropole du royaume d'Assour. Ruine de *Sanherib*, de ses guer- » riers et de ses cavaliers, parce qu'ils ont détruit les tribus d'Israël » et leur pays. »

Les événemens prédits par *Jonas* et *Nahoum* à au moins 86 ans de distance (car il y a 86 ans d'intervalle entre la dernière année de Jéroboam et la première de Manassé), constituent-ils un seul et même évènement, comme le dit Abarbanel? C'est ce qu'il importe de constater avant tout. Voyons donc si les textes peuvent nous fournir quelque lumière à ce sujet.

Et d'abord, la catastrophe annoncée par Jonas est-elle arrivée? Non. Le roi de Ninive (מלך נינוה, *Jonas*, ch. III, v. 6), averti des prédications menaçantes de Jonas, ordonna une pénitence générale

de son peuple, et Jéhovah ne frappa pas le coup qu'il avait fait annoncer.

« 10. Dieu vit leurs œuvres, et qu'ils étaient revenus de leur » mauvaise voie, et Dieu se repentit du mal qu'il avait résolu de » leur faire, et ne l'exécuta pas. »

La ruine de Ninive prophétisée par Jonas, n'a donc pas eu lieu.

Voici un premier fait dont nous devons prendre bonne note.

Passons à *Nahoum*. La version chaldéenne porte : « Fardeau du » calice de malédiction pour faire boire à Ninive, contre laquelle a » d'abord prophétisé Jonas, fils d'Amithaï, prophète de Gath-» khefer, sur quoi elle revint de ses péchés; mais comme elle » pécha encore, Nahoum vint prophétiser contre elle. »

La prophétie de *Nahoum* portait donc sur Ninive florissante, et que nulle catastrophe n'avait encore frappée.

Voyons ce que dit *Nahoum* (ch. I, v. 8) : « Mais avec une inon-» dation qui passe, il ruinera la place, et il chasse ses ennemis dans » les ténèbres. »

N'y a-t-il pas là une prophétie évidente de cette inondation fatale qui renversa les remparts de Ninive, et qui enleva toute chance de salut au roi *Sardanapale*? Je n'hésite pas à le croire.

Voyons ce que disent les versets suivants :

« 8. Que méditez-vous contre *Jéhovah;* il consomme la ruine; » il ne s'élèvera pas une seconde fois une tribulation.

» 10. Car entrelacés comme des ronces, ils sont consumés comme » la paille entièrement sèche. »

La parole du prophète est terrible. *Jéhovah* ne s'y prendra pas à deux fois pour consommer la ruine de la ville maudite; et l'incendie consommera l'œuvre de l'inondation.

« 12. Ainsi dit *Jéhovah :* Quoiqu'en sécurité et nombreux, ils » seront abattus et disparaîtront; je t'ai châtié, je ne te châtierai » plus. »

La deuxième partie de ce verset semble s'adresser à Israël; la cruelle domination assyrienne lui a été donnée comme châtiment, et cette domination va être anéantie.

« 13. Et maintenant, je briserai son joug qui pèse sur toi et je » délierai tes liens. »

Ce verset est l'explication assez précise, à notre sens, de la phrase du verset précédent, ועִנִּתִךְ לֹא אעַנֵּךְ עוד.

« 14. *Jéhovah* l'a ordonné sur toi; ton nom ne se transmettra » plus; de la main de Dieu je retrancherai les images taillées ou » fondues, j'en ferai ton tombeau, car tu es méprisé. »

Tous les commentateurs admettent que ce verset s'adresse au roi d'Assyrie, que menace la prophétie, et cela paraît évident. La fin du *Sardanapale* de Diodore n'est-elle pas écrite dans ce verset?

Le chapitre II s'adresse d'abord au peuple de Dieu. « Célèbre, ô Juda, tes solennités, acquitte tes vœux, car le pervers ne passera plus au milieu de toi, il est tout exterminé. — 2. Le Destructeur monte contre toi; garde la forteresse, regarde le chemin, affermis tes reins, recueille bravement ta force. — 3. Car *Jéhovah* rétablit l'orgueil de Jacob comme l'orgueil d'Israël; car les pillards les ont pillés, et ont coupé leurs ceps. — 4. Le bouclier de ses braves est rougi; les gens de guerre sont vêtus de cramoisi; le char étincelle de feu au jour du combat; les dards sont empoisonnés. — 5. Dans les rues, les chars s'élancent; ils s'entre-choquent sur les places; leur aspect est comme des flambeaux, ils courent comme des éclairs. — 6. Il se souvient de ses hommes puissants; ils chancellent dans leur marche; ils se précipitent vers la muraille, la tortue est préparée. . . — 7. Les portes des fleuves sont ouvertes, et le temple s'évanouit. — 8. La reine est emmenée captive, et ses esclaves soupirent comme le roucoulement des colombes, se frappent la poitrine. — 9. Et *Ninive*, depuis des jours, est comme un lac d'eau; voilà qu'ils fuient; arrêtez! arrêtez! mais nul ne se retourne. — 10. Pillez l'argent, pillez l'or, le trésor est infini; dépouillez-la de tout vase précieux. — 11. Vidée! et dévastée! et détruite! le cœur tombe en défaillance, les genoux chancellent, la souffrance dans tous les reins, la face de tous se couvre de rides. »

Je n'ai pu résister au plaisir de citer ces terribles images de dévastation, rendues en si magnifiques paroles par le prophète; on me le pardonnera, j'espère.

Le second verset, celui qui dit : « Le Destructeur monte contre

» lui ; » s'adresse, selon toute apparence, à l'Assyrien. A partir du verset 4, il est encore question de l'armée qui défend Ninive, puisque : « Ses chars courent dans les rues et s'entre-choquent sur les » places. Ils courent aux murailles, il est trop tard ; la tortue est » préparée, l'assaut commence ; les fleuves ont eux-mêmes ouvert » la brèche ; le temple s'évanouit, et le pillage de la ville inondée » commence. »

Je le demande encore, est-il possible de trouver une description plus explicite, plus poétique de la ruine de *Sardanapale* et de *Ninive?* Concluons donc que la catastrophe prédite par *Nahoum* est bien la ruine de *Ninive*, accomplie par *Nabou-pal-atzar* et le roi des Mèdes, *Cyaxare*, en 625.

Nous le répéterons encore, on ne détruit une ville florissante qu'à la condition qu'elle est debout et florissante au moment où la frappe la ruine qui l'anéantit. Si donc, en 625, Ninive a été détruite de fond en comble, c'est qu'aucun malheur de ce genre ne l'avait accablée encore.

Au chapitre III se présente un fait très-important à consigner.

Le prophète s'adresse encore à Ninive, et lui demande « si elle » est meilleure que *Nô-Amoun*, נא אמון, assise parmi les canaux, » ayant de l'eau autour d'elle, dont le *Nil* est la force, qui a le Nil » pour muraille ?

» 9. *Couch* (l'Ethiopie) était sa force, et les Egyptiens, les Pouts » et les Loubim étaient ses soutiens. — 10. Elle aussi en exil est » allée en captivité. Ses enfans aussi sont brisés au coin de toutes » les rues ; on a tiré sur ses plus illustres, et tous ses grands ont » été chargés de fers. »

Quelle peut-être, d'abord, la ville qui porte le nom de *Nô-Amoun?* Quel est l'évènement auquel il est fait allusion? Ces deux questions méritent bien qu'on s'y arrête un moment.

Quant à la première, je lis dans la note de Cahen, au verset 8, (ch. III de Nahoum) : « *Nô-Amoun*, appelée par les Grecs *Diospo-* » *lis; Nô*, dit Wiener, ville forte et considérable d'Egypte qui, du » tems de notre prophète, avait été ravagée par un conquérant. Il » y avait deux villes de ce nom : l'une dans la haute Egypte, » *Thèbes;* l'autre dans la basse Egypte. En note, Wiener ajoute:

» אמון est le nom du dieu égyptien *Amoun*. נא, *Nô*, signifie *portion*, *partie*; en copte, *Nô* signifie *cordeau* pour mesurer. Dans » Ezéchiel, (xxx, 16), les Septante rendent Nô par Διοσπολις. Juste » dit que *Nô-Ammon* signifie le *lieu d'Ammon* (נא de נגא *demeurer*). Le Chaldéen l'appelle *Alexandrie*. La plupart des » commentateurs modernes pensent néanmoins qu'il s'agit de » *Thèbes*. »

אמון, *Amoun*, est effectivement le nom du dieu égyptien. *Na* ou *No* ne signifie pas, que je sache, *portion*, *partie*, et cette idée se rend en copte par *Te* ou *Toe* ou *Toi*. *Na* est le pluriel de l'article possessif, de telle sorte que *Na-Amoun* signifierait exactement les *choses qui appartiennent à Amoun*; mais nous n'avons vu nulle part que *Thèbes* ait porté ce nom.

Probablement Justi a deviné juste quant il a avancé que Nô-Ammon signifiait le *lieu d'Ammon*. En effet, נאה signifie *habitavit*, d'où נאה, *mansio*, *habitation*, et, dans ce cas, nous devons admettre que Nahoum s'est donné la peine de traduire pour les Hébreux le véritable nom égyptien de *Thèbes*, qui était positivement *Pi-na nte Amoun*, le *lieu d'Amoun*. Il s'agit donc bien de *Thèbes*, et nous adoptons pleinement l'avis des commentateurs modernes.

Passons à la deuxième question. Quel est l'évènement auquel *Nahoum* fait allusion?

Puisque Nahoum a prophétisé entre les années 698 et 643, c'est d'un évènement antérieur à 643 qu'il s'agit.

Remarquons d'abord qu'il est dit que *Couch* ou l'Ethiopie était la force de *Nô-Amoun* ou de *Thèbes*, lorsque cette ville a été mise à sac. La dynastie éthiopienne était donc alors maîtresse de l'Egypte, puisque le nom des מצרים, des Egyptiens, ne passe qu'au deuxième rang. Que résulte-t-il de cela? Qu'il s'agit très-probablement de la chute même de la dynastie éthiopienne. Or, 525 étant la date de la prise de l'Egypte par *Cambyse*, nous avons pour durée de la dynastie *Saïte* (26e dynastie qui succéda à la dynastie éthiopienne), selon Eusèbe, 163 ans; ce qui nous donne, en faisant la somme, l'année 688 pour la chute de la dynastie éthiopienne, laquelle, selon l'Africain, a duré 40 ans, c'est-à-dire de 728 à 688.

Nahoum ayant prophétisé de 698 à 643, il a parfaitement pu parler d'un évènement arrivé en 688, et nous sommes ainsi amenés à resserrer les limites du tems dans lequel cette prophétie a été écrite entre 688 et 643.

Du reste, il semble assez naturel d'admettre que l'évènement dont le prophète invoque l'exemple s'est passé depuis peu, au moment où il en parle. Supposons que ce soit en 687, par exemple, et voyons ce qu'il en résulterait.

Nous avons un curieux passage de *Josèphe* qui dit, lorsqu'il vient de parler de *Joatham*, fils d'Ozias (lequel a régné de 759 à 743) : « Il y avait à cette époque un prophète nommé Nahoum, qui pro- » phétisa la ruine de Ninive et des Assyriens. »

Josèphe donne ensuite la substance du livre même de Nahoum, et termine en disant : « Tout ce qui avait été prédit ainsi sur » Ninive arriva 115 ans après [1]. » Or si nous remontons de 625, année précise de la ruine de Ninive, à 115 ans en arrière, nous tombons sur la date 740 qui, au dire de Josèphe, serait la date de la prophétie de Nahoum. S'il en était ainsi, le *Seder-Olam* qui fait prophétiser Nahoum dans le règne de Manassé, c'est-à-dire de 698 à 643, se serait trompé de 42 ans. Nous aimons mieux admettre que c'est Josèphe qui en ce point, comme en tant d'autres, a fourni à ses lecteurs une date erronée.

En définitive, nous admettons sans restriction aucune que la prophétie de *Nahoum* concerne la ruine de Ninive arrivée à la mort de *Khin-al-adan* en 625, et que ce prince n'est autre chose que le *Sardanapale* des historiens profanes, abstraction faite des dates diverses auxquelles ceux-ci ont placé sa mort tragique.

Dans *Jérémie* (ch. L, v. 18), nous lisons : « C'est pourquoi, ainsi » dit *Jéhovah-Tsabaoth*, Dieu d'Israël : Voici ! Je vais punir le roi » de Babel et son pays, comme j'ai puni le roi d'Assour. »

Tout ce que nous pouvons inférer de ce verset, c'est qu'au moment ou Jérémie l'écrivait, la destruction de Ninive était accomplie. Or le chapitre L, prophétisant la ruine de Babylone, a été, suivant l'opinion de *Dahler*, savant traducteur de Jérémie, écrit

[1] Josèphe, *Ant. jud.*, l. IX, ch. 11, n. 3.

ans la 4e année du règne de Sédécias, c'est-à-dire en 595. érémie parlait donc alors d'un évènement qui avait 30 ans de ate.

Au chapitre II, écrit vers l'an 13 de Josias, c'est-à-dire en 628, ous lisons, verset 18 : « Et maintenant, qu'as-tu à aller en Egypte pour boire l'eau du Nil (*Schikhor*)? Qu'as-tu à aller à Assour pour boire l'eau de son fleuve? »

Les commentateurs entendent par ces paroles rechercher l'alliance de l'Assyrie.

A cette époque, Ninive existait donc encore? Cela ne contrarie rien le fait que nous avons établi de la ruine de Ninive en 625, st-à-dire 3 ans plus tard que cette 13e année de Josias dans laquelle émie écrivit les mots que nous venons de rapporter.

Il ne nous reste plus qu'à mentionner, à propos de Ninive, ce e nous apprend le livre de *Tobie*. Le vieux Tobie prédit à son en mourant la ruine de Ninive, et lui ordonna de s'éloigner de te ville. Donc, à l'époque de sa mort, Ninive était encore puissante.

La version grecque qui donne au jeune Tobie une vie de 127 ans, , qu'avant de mourir, il put voir la ruine de Ninive opérée par *buchodonosor* et *Assuérus* (*Nabou-pal-atzar* et *Cyaxare*). Tobie vait pas besoin de vivre 127 ans pour cela; nous savons en effet 'il était déjà au monde à la prise de Samarie par *Salmasar*, et 'il fut avec sa famille transporté à Ninive. Or, Samarie fut prise 721; Ninive fut détruite en 625, et, entre ces deux dates, il n'y que 96 ans.

La *Vulgate* ne donne à Tobie qu'une existence de 99 ans. Il it donc avoir eu 2 ou 3 ans à la prise de Samarie, et avoir été ant encore lorsque Ninive fut détruite.

Nous venons de constater que parmi les textes sacrés, il n'y en a qui empêche de placer à l'an 625 la destruction de Ninive, et e, de plus, il n'y en a pas un seul qui autorise à supposer que te ville merveilleuse avait subi quelque grande catastrophe ant celle de 625. Nous allons examiner très-brièvement les passages des auteurs profanes relatifs au même évènement.

De tous, le plus ancien et le plus respectable est *Hérodote*, qui est né en 481. Nous commencerons donc par lui.

Si nous l'en croyons, il y avait 520 ans que les Assyriens étaient maîtres de la haute Asie, lorsque les Mèdes se révoltèrent contre leur suprématie (liv. I, c. 95). Ils commencèrent par former un corps de nation, se régissant par ses propres lois, et cet état de choses dura pendant un tems qui n'est pas connu.

Déjocès fut leur premier roi. Après 53 ans de règne (ch. 102), il laissa le trône à son fils *Phraortès*, qui périt dans une expédition contre les Assyriens de Ninive, qui, bien que réduits à leurs propres ressources, formaient encore un état puissant.

Ce fut *Cyaxare*, fils et successeur de Phraortès, qui prit *Ninive* et soumit toute l'Assyrie, à l'exception de la Babylonie (ch. 106). Cyaxare, après la conquête de Ninive, eut guerre avec le roi de Lydie. Cette guerre dura 6 ans, et fut arrêtée grâce à une éclipse de soleil qui avait été prédite par *Thalès*. Les savans ont naturellement cherché à déterminer la date importante de cette éclipse, visible en Lydie, et ils n'ont pas reculé devant les calculs pénibles qui pouvaient seuls leur fournir cette date. Petau [1] établit que cette éclipse historiqne est celle qui eut lieu le 9 juillet 597, vers 8 heures du matin, et qui fut d'un peu plus de 9 doigts.

Un autre mathématicien, *Lansberge* [2], a fait voir qu'il y eut une éclipse totale de soleil visible en Lydie le 22 mai 587, à 4 heures 39 minutes du soir, et il a pensé que cette éclipse était celle qui termina la guerre de Lydie. Déjà *Fréret* a déclaré que cette coïncidence ne pouvait être admise, et qu'elle était en opposition flagrante avec tous les calculs chronologiques déduits des textes.

Nous sommes complètement d'accord avec lui pour repousser la théorie de Lansberge, et nous n'hésitons pas à penser que l'éclipse signalée par Thalès est bien celle qui eut lieu le 9 juillet 597. La guerre de Lydie ayant commencé 6 ans plus tôt, nous en placerons le début à l'année 603.

Hérodote ne dit pas un seul mot de l'histoire tragique de *Sar-*

[1] *De doctrinâ temporum.*
[2] *Uranométrie*, p. 60.

danapale. Il se borne (chap. 150) à parler en termes assez vagues d'un roi d'Assyrie qui portait ce nom, et dont les immenses trésors faillirent être pris par des voleurs, à l'aide d'un conduit souterrain qu'ils avaient creusé pour arriver jusqu'à eux. Nous ne pouvons de ce passage conclure qu'une seule chose, c'est que, dès le tems d'Hérodote, il était déjà question parmi les Grecs d'un roi de Ninive nommé *Sardanapale*. Il faut aussi conclure du silence d'Hérodote que la fin tragique de ce monarque n'était pas alors considérée comme un évènement aussi important que l'ont fait croire les récits amplifiés des historiens postérieurs, puisque le père de l'histoire a tout simplement négligé d'en parler, que ce soit avant *Nabou-natzar* ou seulement, comme nous le pensons, à la prise de Ninive, par *Cyaxare*, que cet évènement ait réellement eu lieu.

Ctésias, de Cnide, contemporain de Xénophon, fut fait prisonnier par *Artaxercès*, à la cour duquel il resta en qualité de médecin. Il eut alors à sa disposition les archives royales de Perse, et il s'attacha à y puiser tous les matériaux d'une histoire assyrienne, de laquelle Diodore de Sicile a copié tout ce qu'il nous apprend des souverains de Ninive.

Voici en substance ce qui nous est donné par *Diodore*, comme provenant de cette source[1].

Trente générations se sont écoulées de *Ninyas* à *Sardanapale*, sous lequel l'empire d'Assyrie passa aux Mèdes, après avoir subsisté plus de 1360 ans.

Nous commencerons par déclarer nettement que ce chiffre est inadmissible. Trente générations ne peuvent occuper que 900 ans; nous avons donc 460 ans de trop dans le chiffre de Diodore.

Ninyas fut une sorte de roi fainéant, et ses 30 successeurs imitèrent exactement ce triste exemple. Le 20e successeur de Ninyas se nommait *Teutamus*. Il envoya une troupe d'Assyriens au secours de *Priam*, sous la conduite de *Memnon*, fils de Tithon.

A cette époque, l'empire d'Assyrie florissait depuis plus de 1000 ans. 1000 ans, pour une série de 20 rois successeurs l'un de

[1] *Biblioth.*, liv. II, ch. 21.

l'autre, c'est 50 ans par règne ; ce qui veut dire que ce chiffre de 1000 ans est tout aussi peu admissible que le premier.

Admettons un instant que la guerre de Troie eut lieu dans le 13e siècle avant l'ère chrétienne (1282 Barthélemy, d'après Fréret; 1270, Larcher et Mentelle ; 1209, marbres de Paros cités par Gail dans son édition de Xénophon) ; nous n'avons plus que 10 générations de 30 ans, entre 1250, par exemple, et le règne de Sardanapale : c'est donc vers 950 qu'aurait régné le Sardanapale, 30e successeur de Ninyas. Or, si nous faisons la somme de tous les règnes des souverains Mèdes donnés par Diodore, d'après Ctésias, de l'avènement de Cyrus à celui d'Arbace, en comptant à Aspadas les 35 qu'Hérodote lui assigne, nous trouvons une somme de 317 ans, ce qui, de 560, avènement de Cyrus, nous reporte à 877 au lieu de 950 que nous devrions trouver. Diodore ne mérite donc ici aucune confiance.

Reprenons notre examen des assertions de Diodore.

Sardanapale, dernier roi d'Assyrie, était le 30e successeur de Ninyas (ch. 23). Une rébellion éclate contre lui. A la tête des Mèdes révoltés est *Arbace;* à la tête des Babyloniens *Belésis* (ch. 24). Trois fois de suite Sardanapale défait les révoltés en bataille rangée (ch. 25). Une quatrième bataille est perdue par le roi d'Assyrie, qui laisse alors le commandement de son armée à *Salaimène*, son beau-frère. Celui-ci est battu deux fois encore, et *Sardanapale* court s'enfermer dans Ninive (ch. 26).

Survient un débordement du fleuve qui renverse un énorme pan des murailles de Ninive. La défense devient impossible, et Sardanapale, pour ne pas tomber aux mains de ses ennemis, fait construire en hâte, au milieu de son palais, un immense bûcher auquel il met le feu lui-même, et qui consume lui, ses femmes et ses trésors. Ninive est détruite de fond en comble, et l'empire d'Assyrie est éteint (ch. 27).

Nous le demandons à tout lecteur sans prévention, est-il possible de trouver rien de plus net que l'analogie de cette catastrophe racontée par *Diodore*, d'après Ctésias, avec celle qu'a prédite le prophète *Nahoum?*

Les expressions de Diodore sont précises. Ce Sardanapale fut le

dernier roi de Ninive; à sa chute, Ninive fut détruite de fond en comble.

Donc, nous le répétons avec la conviction la plus entière, toute cette histoire est celle de *Khin-al-adan*, qui fut le dernier roi de Ninive, et qui périt victime d'une révolte du satrape de Babylonie, *Nabou-fal-atzer*, secondé par le roi des Mèdes, en 625.

Cela empêche-t-il d'admettre qu'il y eût bien longtems avant une première révolte des Babyloniens et des Mèdes réunis, sous les ordres de *Bélésis* ou d'*Arbace?* Nullement. Seulement, cette première révolte fit un roi indépendant des Mèdes, et un roi indépendant de Babylone. Elle affaiblit Ninive, voilà tout. En 625, ce fut une révolte soulevée encore par un satrape de Babylone et par un roi Mède qui acheva la ruine de l'empire d'Assyrie, et qui détruisit Ninive. Dans celle-ci périt le roi qui était surnommé *Sardanapale*, et l'on a si bien confondu ces deux évènemens, si analogues dans leurs causes, si dissemblables dans leurs effets, que pour concilier les récits calqués l'un sur l'autre, de deux évènemens distants de trois siècles à peu près, on a admis que les mêmes faits s'étaient reproduits identiquement à deux reprises. Nous ne saurions assez protester contre la possibilité d'une semblable combinaison d'évènemens.

Nous avons parlé déjà deux fois du verset 14 du chapitre x d'*Osée*, qui dit : « Toutes les forteresses seront dévastées comme a été » détruit *Schalman* à Beth-Arbel. »

Ce verset eût fourni un argument de plus en faveur de notre système, s'il eût été écrit après 625. Mais il n'en est rien; le verset 1 du chapitre i d'Osée porte que celui-ci a prophétisé sous les rois de Juda Ozias, Joatham, Achaz et Ezéchias, et sous les rois d'Israël Jéroboam, fils de Joas. Or, les quatre premiers règnes occupent l'intervalle compris entre 810 et 698. Le règne de Jéroboam a duré depuis 825 jusqu'à 784. Le *Salman*, dont il est question dans Osée, ne peut donc être un beau-frère du Sardanapale, dernier roi de Ninive. Y a-t-il une méprise de plus, et la révolte de Bélésis et d'Arbace n'a-t-elle dû son succès qu'à une défaite essuyée à Arbèle par un *Salman*, beau-frère du roi d'Assyrie? Je ne me permettrai pas d'avancer un fait aussi hypothétique.

F. de Saulcy, de l'Institut.

Polémique Philosophique.

CENSURE ECCLÉSIASTIQUE

DE LA PROPOSITION QUE *L'ÉVANGILE EST LA RAISON RESTAURÉE.*

Tout ce qui touche aux définitions de l'Évangile et de la Raison, intéresse particulièrement les *Annales*, qui, depuis si longtems, persistent à dire que de nombreuses erreurs se sont glissées dans les livres de philosophie catholique, et par conséquent dans les discours et expositions qu'en font quelques professeurs. Sous ce rapport, elles ne peuvent passer sous silence un débat qui s'est engagé à l'occasion de quelques paroles prononcées par M. le curé de la Madeleine dans le sein du *Congrès de la Paix*.

M. l'abbé Deguerry, dans un discours qu'il y fit, pour faire ressortir les avantages d'une paix générale entre les peuples, avança que l'*Évangile n'est autre chose que la raison humaine restaurée et étendue*. Cette proposition qui renferme le pur Rationalisme, fut signalée par l'*Univers* comme fausse et dangereuse. M. le curé de la Madeleine écrivit à ce sujet une lettre où il repoussait le sens erroné de ses paroles, sans nous dire que l'autorité ecclésiastique était elle-même préoccupée de cette proposition. Mais le débat n'en resta pas là. En effet, Mgr l'archevêque de Toulouse adressa à cette occasion la lettre suivante à l'*Ami de la Religion* :

« Toulouse, le 2 septembre.

» Monsieur le Directeur,

» Ce qui s'est passé à Paris dans les séances du *Congrès de la Paix*, et la part que les membres du clergé y ont prise, tout cela m'a extrêmement affligé. Je pense que mes collègues dans l'épiscopat ont éprouvé le même sentiment. Mais faut-il que nous nous contentions de gémir? Pouvons-nous laisser passer sans réclamation ce qui s'est fait et ce qui s'est dit dans ces circonstances? Pouvons-nous surtout ne pas blâmer cette assertion émise par un des premiers curés de la capitale, savoir, que l'*Évangile n'est autre chose que la raison humaine restaurée et étendue*? Que deviennent alors les faits révélés positifs?

» J'en appelle, s'il le faut, à tous les prêtres instruits, à tout l'épiscopat, surtout au chef suprême de l'Église catholique, successeur de celui à qui Jésus-Christ a dit : *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.*

» Je vous prie, M. le Directeur, de faire insérer cette lettre dans le prochain numéro de l'*Ami de la Religion*. Je n'aurai de repos qu'après que ma protestation aura paru, et c'est dans votre journal qu'elle doit être naturellement insérée.

» Agréez, M. le Directeur, etc...

» P. T. D., *Archevêque de Toulouse.* »

M. le curé de la Madeleine ne pouvait rester muet devant cette plainte et cette accusation, aussi écrivit-il immédiatement la lettre suivante à l'*Ami de la Religion* :

« Paris, le 9 septembre.

» Monsieur le Rédacteur,

» La lettre de Mgr l'archevêque de Toulouse, que vous avez insérée dans votre dernier numéro, m'a d'autant plus douloureusement affecté, qu'appelé par lui à prêcher plusieurs stations en sa présence, dans sa cathédrale, j'ai toujours reçu de sa part, de vive voix et par écrit, les témoignages de la plus honorable et de la plus explicite bienveillance.

» Mon juge immédiat, Mgr l'archevêque de Paris, avait accueilli avec sa bonté ordinaire l'exposition de ma conduite et l'assurance de mon dévouement au Saint-Siége, ainsi que de mon orthodoxie, dont il n'a pas douté d'ailleurs un seul instant. Les attaques ayant continué, je lui ai fait parvenir, comme je le devais, l'expression aussi nette, aussi précise que possible, de ma croyance et de mes sentimens dans une *lettre* de laquelle je vous prie de vouloir bien citer quelques passages, afin d'en finir une fois pour toutes avec les *soupçons et les interprétations* qui pourraient encore planer sur moi.

» J'ai l'honneur d'être, etc...

» H. DEGUERRY, *curé de la Madeleine.* »

Voici en effet la lettre adressée à ce sujet à Mgr l'archevêque de Paris :

A Monseigneur l'archevêque de Paris.

« Paris, le 8 septembre.

» Monseigneur,

» ..... Mes paroles au Congrès de la Paix, l'*Évangile, qui est la raison humaine restaurée* et *étendue*, paroles que je n'ai dites que *transitoirement*, dans un sens *large* et pas du tout comme une *définition précise* du livre divin, continuant à soulever des réclamations, le moyen le plus

simple de les faire cesser est de vous renouveler par écrit, Monseigneur, la déclaration que j'avais eu le bonheur de vous faire de vive voix, le lendemain même du jour où elles avaient été prononcées.

» *Le sens que quelques personnes s'obstinent à donner aux paroles en question n'a jamais été et n'a jamais pu être le mien;* car je crois et professe que la religion chrétienne est essentiellement *surnaturelle et révélée* dans ses livres, ses dogmes, ses préceptes, ses mystères, ses sacrements, son autorité visible et permanente, et qu'elle est l'œuvre non de la *raison humaine*, mais de la *raison divine*, du Verbe éternel fait chair, de Jésus-Christ, notre Seigneur, Dieu et homme tout ensemble: *Omnia instaurare in Christo.*

» Je crois et je professe humblement, sans restriction aucune, tout ce qu'enseigne la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, et je serai toujours heureux de rétracter et de condamner ce que je pourrais jamais dire, écrire ou faire qui ne serait pas entièrement conforme à la présente déclaration......

» J'ai l'honneur d'être, etc...

» H. DEGUERRY, *curé de la Madeleine.* »

Nous nous permettrons quelques remarques sur cette lettre :

1° Personne n'a jamais mis en doute les sentimens personnels de M. l'abbé Deguerry, pas plus que ceux de M. l'abbé Maret, de Dom Gardereau, du P. Chastel; il ne s'agit donc que de leurs paroles, de leurs définitions et du danger des conséquences qu'on en peut déduire; c'est ce qui a dicté les paroles de Mgr de Toulouse, de l'*Univers* et des *Annales*.

2° Il doit ressortir de là qu'un prêtre, un professeur de philosophie ou de théologie, un prédicateur, ne doivent pas parler de l'*Évangile* et de la *Raison*, dans un sens *large*, et qui ne soit pas une définition juste et précise.

3° Ils ne doivent pas surtout employer des expressions qui, dans leur sens *naturel* et *commun*, contiennent des erreurs et des hérésies.

4° M. l'abbé Deguerry définit bien ce qu'il entend par *Religion*, par *Évangile*, et il reconnaît leur caractère surnaturel et révélé; mais il ne dit pas un mot de ce qu'il entend par *Raison*. C'était bien là le cas. Il semble qu'il eût été utile de préciser ce qu'il entend par Raison; beaucoup l'identifient à l'Évangile, d'autres la mettent au-dessus; pour nous, nous aurions bien aimé de savoir ce que M. le curé de la Madeleine pensait de la Raison.

5° Nous voudrions bien savoir en particulier ce qu'il pense de ette proposition de M. l'abbé Maret, que la Raison humaine *est un coulement de la lumière qui éclaire Dieu lui-même*, c'est-à-dire de *a substance de Dieu*.

6° Nous serions bien heureux si Mgr l'archevêque de Toulouse oulait bien porter un jugement sur cette proposition qui, émise ar un professeur de Sorbonne, a une portée bien plus haute que elle de M. l'abbé Deguerry, tombée au milieu d'une improvisation apide. A. B.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE. PARIS. *Nouvelles du progrès des Missions catholiques* dans a Chine, les États-Unis et le Thibet, extraites du n° 122 des *Annales de a propagation de la foi*.

1. *Tableau* des missions de la Chine (5e partie). Les missions chinoises u 19e siècle. — Mention des évènemens qui ont amené le libre exercice e la religion chrétienne en Chine.

Total approximatif des chrétiens,	315,000
— des missionnaires européens,	84
— des prêtres indigènes,	135
— des colléges et séminaires,	14
— des églises et chapelles,	324

2. *Mission des Etats-Unis*. Lettre de Mgr *Timon*, évêque de *Buffalo*, acontant la visite pastorale qu'il a faite dans la moitié de son diocèse. l a confirmé 1,724 personnes et donné la communion de sa main à plus e 8,000 fidèles.

3. *Mission du Thibet*. Lettre de M. *Huc*, lazariste, racontant tout au ong le séjour fait dans la capitale du Lamaïsme, la ville de *Lha-ssa*, rrivée le 26 janvier 1846, après 18 mois de voyage. — On a déjà parlé e ce voyage dans les cahiers 117 et 118. Ici on donne le récit entier de e séjour, nous en noterons les principales circonstances. La ville a deux eues de tour. — Magnificence du palais du *Talé-Lama*, la divinité ivante du Bouddhiste. — Population de pèlerins. — Costume des ommes. — Les femmes ne sortent qu'après s'être noirci et barbouillé e visage. —Fabrique d'étoffes, d'écuelles et de bâtons odorans. — Leur

principale récolte est de l'orge noir. — Riche en minéraux, et surtout en or et argent,—Toutes les richesses restent entre les mains des lamas. — Les *Pebous*, ou indiens du Boutan, par delà les monts Himalaya, ouvriers en métallurgie. Les *Katchis*, ou musulmans originaires de Kachemire, avec un gouverneur de leur religion et de leur nation, riches marchands. — Ils y forment un peuple à part. — Le salut, au Thibet, consiste à se découvrir la tête, puis on tire la langue et on se gratte l'oreille droite. — Deux mandarins chinois à demeure, plutôt comme agens politiques que religieux. — Les missionnaires font à la police la déclaration qu'ils sont Français et qu'ils viennent à *Lhassa*, *prêcher la religion chrétienne*. — On leur en donne acte, et ils restent parfaitement libres. — Conformité des rites lamanesques avec les rites chrétiens et pontificaux; mais ces institutions ne remontent pas au delà du 13e siècle de notre ère. Après le *Talé-Lama* vient le *Nomé-khan* ou empereur spirituel, nommé par le *Talé-Lama*, et dirigeant l'administration. — Les provinces sont administrées par des lamas subalternes, vassaux du grand-lama, nommés lamas *houtouktou*.

L'un de ces lamas peut être appelé le concurrent du grand lama. C'est celui qui réside à *Djachi-loumbo*, capitale du Thibet ultérieur et nommé *Boudchan-Remboutchi*. Il est d'origine indienne. Il a autant de réputation, d'autorité et d'influence que le grand lama. Tous ses adorateurs sont enrôlés dans une confrérie dite des *kelans*, laquelle pourra bien un jour susciter de graves évènemens politiques dans la Haute Asie. De nombreuses prophéties répandues parmi le peuple, annoncent une guerre générale à la suite de laquelle les *kelans* subjugueront le Thibet, la Chine, la Tartarie et la Russie.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 118. — Octobre 1849.

Polémique philosophique.

EXAMEN CRITIQUE
DU SYSTÈME PHILOSOPHIQUE
DE M. L'ABBÉ GIOBERTI.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Le Christianisme, d'après M. Gioberti, est le restaurateur de la raison humaine. — Fausse définition de l'Église qu'il appelle la conservatrice de l'Idée.

En commençant ce nouvel article contre les tendances funestes de la philosophie de M. l'abbé Gioberti, nous ne pouvons nous empêcher de nous prévaloir de la condamnation solennelle qui vient de le frapper, comme on peut le voir dans le décret de la congrégation de l'*Index* que nous citons ci-après. Il est vrai que cette condamnation ne porte pas sur son *Introduction à l'étude de la philosophie* que nous examinons ici, mais sur son *Jésuite moderne*. Mais il faut bien noter que les principes de l'un et de l'autre sont identiques ; c'est parce que les jésuites n'ont pas voulu consentir à être les propagateurs de l'*Idée giobertine*, parce qu'ils n'ont pas voulu se conformer à sa *philosophie*, que M. l'abbé Gioberti les a poursuivis à outrance.

Nous pouvons donc dire que la *philosophie* de l'*Idée* a été frappée dans M. l'abbé Gioberti, comme dans M. l'abbé Rosmini et dans le P. Ventura. Cela doit faire réfléchir les partisans encore si nom-

[1] Voir au 4e article, au n° 112, t. XIX, p. 307.

breux de cette philosophie. En effet, l'IDÉE *mise à la place du* CHRIST, c'est là le fondement de toutes les erreurs actuelles : or, cette phrase est identique à celle d'exclure la *tradition* de l'étude de *la philosophie ;* c'est là qu'est le mal, c'est là qu'il convient de porter remède.

Et maintenant, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier article, nous allons examiner la théorie nouvelle que M. l'abbé Gioberti nous offre sur *l'Église ;* ce n'est rien moins que la destruction de l'*Église historique* au profit de l'*Église idéale* de M. l'abbé Gioberti. Et dans cet exposé de sa théorie nous noterons toujours, à mesure qu'ils se présentent à nous, les faux élémens que M. l'abbé Gioberti veut introduire dans le monde philosophique ou religieux.

Ainsi il commence par une fausse définition de la morale.

L'Écriture dit, toute l'Église répète, que le mal, le péché, la faute morale, est *une désobéissance à la loi de Dieu.* C'est la notion que la Bible en donne dès le jardin d'Éden ; de là cette notion s'est répandue chez tous les fils d'Adam, et telle nous la retrouvons en effet, plus ou moins altérée chez les nations diverses, mais exacte et intacte chez le peuple Juif et surtout dans l'Église. M. l'abbé Gioberti sur les traces de quelques philosophes, et en cela profondément rationaliste, change toutes ces notions et traditions, change la morale même et en exclut Dieu en disant :

> Toute *faute morale* est la perturbation de l'*ordre idéal* qui doit régner entre les diverses puissances humaines..... Une action est *vertueuse* quand l'*Idée y domine*, quand elle en est la *règle* et la *fin ;* elle est *vicieuse* quand l'intelligible est subordonné aux sensibles, quand l'homme en la faisant se pose en contradiction avec le *principe idéal* et avec l'ordre de l'univers (p. 276).

On le voit, Dieu, sa loi, sa parole, sont complétement exclus de cette définition ; il ne reste plus là que l'*Idée,* dont M. Gioberti nous a dit qu'il ne pouvait en *assigner l'origine* ni nous en *donner la définition.* Voilà la *règle* et la *fin* morale données à l'homme par M. Gioberti.

> L'union du genre humain avait cessé avec l'*intégrité de l'Idée*.... Aussi le Christianisme eut pour but de rétablir l'*empire de l'Idée* dans la société humaine tout entière, et à ce point de vue, il nous apparaît comme la

restauration successive de l'unité primordiale et naturelle du genre humain (p. 277).

Cela veut dire, en propres termes, que le Christianisme n'est que le restaurateur de l'état *primitif naturel de l'homme*, c'est-à-dire le restaurateur de la *raison humaine;* il n'est plus le complément des promesses, la réalisation des symboles, la vérité des figures, il ne fait que *restaurer l'homme naturel.*

M. Gioberti prépare son lecteur à la sécularisation de l'Église par sa théorie sur l'*élection*. *Élection* n'est pas pris ici pour *faveur*, ou *choix*, ainsi que l'entend l'Écriture, mais on entend l'*élection* telle qu'elle se fait dans les gouvernemens constitutionnels, où c'est la multitude qui choisit des chefs et des supérieurs. L'un est donc le contre-pied de l'autre. A la place de Dieu on met le peuple, à le place du chef les subordonnés; telle est la théorie que M. Gioberti veut appliquer à l'Église.

Le noble et moral principe de l'*élection* fut introduit dans le monde par la première révélation faite à l'homme tombé dans l'ordre de la religion, et elle modifia, sans le détruire à contre-tems, le principe contraire [1]. A proprement parler, la *grâce* n'est qu'une *élection*. Et l'*élection humaine*, qui distingue les mérites et est basée sur le mérite, présuppose une élection antérieure et divine, par laquelle les dons de la nature et de la grâce sont inégalement distribués, selon la volonté cachée et secrète qui dirige à son gré les destinées des créatures (p. 277).

On le voit, la grâce qui est l'*élection gratuite* de Dieu, est, non pas seulement assimilée, mais égalée à l'*élection humaine* ou à l'élection du peuple, autre sorte de panthéisme en mettant ainsi le peuple à la place de Dieu; mais nous allons voir plus clairement ces principes dans l'application.

Il faut donc distinguer deux genres humains, l'un selon la *nature*, l'autre selon la *grâce*. Tous deux, sortis d'un seul homme, se multiplièrent successivement; mais le genre humain selon la nature, privé de l'unité morale, se multiplie par voie de génération, tandis que le genre *humain prédestiné* se propage par *élection* et conserve l'unité spirituelle, qui est son privilége (p. 278).

[1] *Gen.* IV, 4, 25, 26; XXI, 10, 11, 12; XXV, 31, 32, 33, 34; XLVIII, 14 et suiv.; XLIX, 8, 9, 10. — *Ex.*, VI, 20. — 1 *Reg.*, XVI, 6 et suiv., etc.

Nous avouons ne guère comprendre ces expressions de haute métaphysique. Comment le genre humain, *selon la grâce*, sort-il d'un *seul homme?* Cela veut dire sans doute que les élus, ainsi que les impies, sont fils d'Adam. Mais à quoi bon? Qui doute de cela? Notons seulement que les prédestinés ont été élus, choisis par *Dieu même*, et puis voyons où l'on veut en venir.

Le premier genre humain est une société matérielle qui embrasse des corps plutôt que des esprits, parce qu'il lui manque l'intégrité du *principe idéal*. Le second est une société spirituelle, une *assemblée d'intelligences organisées par l'Idée*, et étroitement l'ées en un seul faisceau (p. 278).

Voici des obscurités nouvelles : 1° c'est une obscurité de supposer une société des corps que l'on oppose à une société des esprits; 2° il est faux encore de dire que les impies ne sont tels que parce qu'ils manquent *du principe Idéal*. Cela n'est intelligible ni vrai dans aucune religion. Platon certes ne manquait pas du principe idéal, ni les Allemands, ni les éclectiques, ni les humanitaires; que M. Gioberti nous dise s'ils font partie des *élus?* 3° il est encore faux de dire que les élus forment une société spirituelle, une assemblée d'intelligences *organisées par l'Idée*. L'Idée nécessairement libre, variée, personnelle, ne peut pas *organiser une société;* il serait plus vrai de dire, que les impies, c'est-à-dire les *non élus,* sont une société d'intelligences *désorganisées par l'Idée*. La société spirituelle est organisée, formée par l'adhésion au même symbole, aux mêmes croyances, non données par l'*Idée,* essentiellement variable et variée, mais données par celui qui a imposé des dogmes à croire et des préceptes à pratiquer. Il est vrai que M. Gioberti viendra dire que ce sont ces préceptes et ces croyances qu'il appelle l'*Idée*; mais qui lui accordera cette définition, qui n'est qu'un jeu dialectique de sa façon?

C'est aussi de son invention qu'il tire la définition suivante de l'Église.

Or le genre humain renouvelé snrnaturellement par le moyen de l'*élection* et de la *génération spirituelle*, c'est l'Église, qu'on peut définir, sous ce rapport, *la réorganisation successive du genre humain, divisé par la faute, et réuni par la grâce au moyen de l'*UNITÉ IDÉALE (p. 279).

Nous notons seulement dans cette nouvelle définition de l'Église

que le nom de son chef, de son fondateur, de son organisateur, le CHRIST, s'en trouve exclu : à sa place on a mis l'UNITÉ IDÉALE. Il n'y a pas de rationaliste, d'humanitaire et de panthéiste qui ne puisse se croire dans cette Église et de cette Église. Poursuivons les conséquences tirées de ces premisses.

M. Gioberti fait observer avec raison que sous les premiers patriarches, fils de Noé, l'Église comprenait tout le genre humain. Mais bientôt les croyances de ces premiers patriarches étant altérées ou perdues, Dieu voulut alors former un genre nouveau, *un genre élu*, qui conservât l'*Idée dans sa pureté*, et qui la fît resplendir au milieu des peuples égarés. L'homme *élu*, pour cela, fut Abraham, l'Adam du genre prédestiné. Ici M. Gioberti transforme encore ce grand patriarche. Abraham avait été jusqu'ici le *Père des croyans*, l'ancêtre vénéré du Christ, le fidèle de Jéhovah, le gardien de ses commandemens; ces notions sont positives, historiques, traditionnelles et apprennent quelque chose à ceux à qui elles sont enseignées; M. Gioberti nous plonge dans le nihilisme en nous disant qu'Abraham a été le *conservateur de l'Idée dans sa pureté*. Avec cette formule on n'a pas besoin d'apprendre l'histoire, mais aussi que sait-on ? Il conserva quoi ? — L'*Idée,* me dites-vous. — Bien, mais qu'est-ce que l'*Idée ?*.... Ah ! l'Idée c'est, suivant ce que nous a dit précédemment M. Gioberti, une chose dont on ne peut *définir la nature*, *assigner l'origine*, avoir la *conscience première*, et qui cependant est en chacun de nous. — Voilà ce que l'*élu* Abraham est venu *conserver*, ce que l'Église est chargée de *restaurer*. On le voit, c'est la négation de tout ce qu'il y a de réel dans nos croyances, dans notre Église, dans l'histoire.

En donnant l'*Idée* pour symbole à l'Église, M. Gioberti est arrivé de plein pied à un résultat qu'il semble poursuivre, celui d'*identifier l'humanité avec l'Église*. C'est lui-même qui nous l'apprend.

Que suit-il de tout ce que nous venons de dire ? C'est que, à proprement parler, le genre humain n'est pas hors de la communauté de l'Église (p. 280).

Il est bien vrai qu'il établit ensuite que les peuples, hors de l'Église, ne *jouissant pas de cette vie morale qui procède de l'Idée* (*ib.*), ne peuvent composer un peuple. Mais c'est précisément ce qu'on

lui contestera. Que, hors de l'Eglise, les peuples n'aient par le *Credo* de l'Eglise, ceci est clair, personne ne le contestera; mais qu'ils n'aient pas l'*Idée* ou *la vie morale* qui procède de l'*Idée*, voilà ce qu'on niera. Et M. Gioberti ne peut le contester sans fausser toutes les notions et donner aux mots une signification que personne n'a jamais connue, comme, par exemple, d'appeler le symbole de l'Eglise l'*Idée* ou l'*Idée intégrale*.

Voyons d'autres non-sens :

La prérogative qui distingue le genre humain, selon l'ordre primitif, c'est l'*infaillibilité*. Elle procède, non pas du génie des individus séparés ou *réunis*, mais de l'*Idée* qui leur est commune. L'infaillibilité, considérée dans son principe, est *objective;* c'est l'impossibilité qu'a le *vrai* d'être *faux;* c'est l'identité nécessaire du *vrai* avec *lui-même*. L'Idée est infaillible, parce que le vrai est absolu; il y a plus : elle est l'infaillibilité elle-même, en d'autres termes, elle est non une simple participation, mais la substance même de l'infaillibilité, parce qu'elle est la source de toute *intellection particulière* et l'essence suprême de l'Intelligible (p. 281).

Qu'en pensez-vous? Ne voilà-t-il pas un singulier raisonnement?

Le genre humain est *infaillible*, non parce que les hommes réunis *le sont*, mais parce que l'*Idée* qui leur est commune l'est. Mais quelle est cette *Idée* commune : qui la constatera, qui la démêlera? On n'en parle pas, ou plutôt voici le raisonnement que l'on fait :

Pourquoi l'Idée commune est-elle infaillible? Parce qu'elle est *le vrai*. L'*Idée* donc, non définie, non expliquée, est ici identifiée avec *le vrai*, et alors on comprend ce puissant raisonnement qui consiste à dire : *le vrai, c'est le vrai*. Mais après cette lumineuse explication, il ne reste plus à savoir que ce qu'on demandait avant cette gymnastique, à savoir : Qu'est-ce que l'*Idée*? qu'est-ce que *le vrai?*

M. Gioberti reconnaît ensuite que lorsque l'*unité morale de l'espèce humaine disparut*, avec elle cessa l'*infaillibilité;* alors elle passa du genre *naturel* au genre *élu* (p. 282), et voici comment il définit l'assistance et la présence du Christ au milieu de son Eglise :

L'infaillibilité devint une prérogative de cette grande société dans le

sein de laquelle l'IDÉE RENOUVELÉE choisit son siége perpétuel et visible, pour y demeurer à l'étroit jusqu'à ce qu'elle se soit de nouveau *incorporé* toute l'espèce humaine. Alors celle-ci recouvrera avec l'unité idéale le privilége qu'elle a perdu par sa propre faute ; elle sera de nouveau *infaillible*, parce qu'elle sera identifiée avec l'Église (p. 282).

Voilà le CHRIST, le chef et le fondateur de l'Eglise, au nom duquel *tout genou doit fléchir*, qui *a été*, *est* et doit être *hier*, *aujourd'hui et dans les siècles*, le voila transformé en IDÉE ; on prend sa doctrine que l'on attribue à l'*Idée*, et lui, on le chasse, on ne le nomme même pas ; son règne est détruit et, sur son trône, M. Gioberti place l'IDÉE, l'idée non de tout le monde, mais l'idée telle que l'a conçue M. GIOBERTI. Avions-nous raison lorsque nous avons dit si souvent que tous ces faiseurs de systèmes se mettaient modestement à la place du Christ ? — Notons de plus cette expression qu'un jour viendra où toute l'espèce humaine sera *incorporée* à l'idée. C'est du panthéisme pur.

M. Gioberti cite ensuite l'opinion de l'abbé de Lamennais sur l'infaillibilité du genre humain, et la contredit par des considérations tout aussi fantastiques que celles du célèbre créateur de l'*unité de substance*.

Voici ses paroles :

Je ne parle pas de ce que ce système a d'absurde dans son principe, en ce qu'il présuppose dans le genre humain une *autorité indémontrable qui se pose d'elle-même* ; principe absurde, parce que la seule vérité *autonome* est l'*Idée*, d'où jaillit cette *lumière de la raison* par laquelle toute autre vérité et toute autorité se démontrent. Mais, sans m'arrêter à ce point si évident, je dis que les auteurs cités ont raison de croire que le véritable genre humain est infaillible, mais qu'ils ont tort de penser qu'ils pourront le trouver hors *de la société orthodoxe*. L'essence morale du genre humain ne réside pas dans les individus, mais dans l'unité ; elle ne réside pas dans une unité purement collective, ni dans une simple agrégation, mais dans une *société organisée*, parfaitement d'accord avec elle-même (p. 282).

Enumérons les contradictions et absurdités accumulées dans ce peu de mots :

1° M. Gioberti ne veut pas que l'on suppose dans le genre humain une *autorité indémontrable* qui se pose d'elle-même et de son autorité, et il attribue cette autorité non démontrable, non

démontrée à l'*Idée*. Il le dit ici dans le mot *autonome*, c'est-à-dire *étant sa propre loi*, et il l'a exposé plus au long, comme nous l'avons montré dans nos précédens articles. En effet, il a dit de l'*Idée*: Je ne puis dire *ce que c'est*, ni en indiquer *l'origine*, ni *la démontrer*. Après ces paroles, a-t-il le droit de reprocher à l'abbé de Lamennais de ne pas *démontrer l'autorité du genre humain?*

2° Il fait naître la lumière de sa raison d'un *jaillissement de l'Idée*. Nous laissons à d'autres le soin d'expliquer ce système panthéistique.

3° Par un étrange abus des mots, il suppose que l'Eglise EST le genre humain. Qui voudra croire à ces exentricités. Pauvres partisans de l'*Idée*, vous ne pouvez ouvrir la bouche, poser des principes, tirer une conséquence sans torturer le sens ordinaire des mots.

Mais voici une autre difficulté : dans le monde, il y a toujours eu des erreurs mêlées aux vérités. Comment les discerner? M. Gioberti a encore un système particulier pour opérer ce discernement. Voici ses paroles dans lesquelles nous prions nos lecteurs de bien faire attention à la parenthèse où l'on affirme que le *genre humain n'existe plus;* cette assertion divertissante n'est pas de nous, mais de M. l'abbé Gioberti.

On ne pourra séparer le bon du mauvais. si l'on ne possède pas une *règle* pour en faire le discernement, et un type de la vérité absolue avec lequel on puisse confronter cet amas indigeste d'opinions divergentes; or ce type est l'*Idée parfaite*, qu'on chercherait en vain hors de la société catholique. On ne peut donc dire, à parler exactement, que le genre humain (*qui n'existe plus*) démontre l'autorité de l'Église; mais il faut dire que l'Église embrasse, d'une part, le genre humain *selon l'élection*, et que, de l'autre, elle nous met à même de glaner et de ramasser les restes de la vérité absolue qui se sont conservés dans le genre humain *selon la nature*. Quant à l'autorité de l'Église, elle est démontrée par l'*Idée;* mais comme l'Idée parfaite ne se trouve pas hors de la *parole catholique*, on doit en conclure que l'Église se replie sur elle-même, pour se prouver elle-même. L'Église est l'*Idée personnifiée* et revêtue d'un corps extérieur et sensible qui la représente ; et ce corps, en la représentant, participe à son évidence et s'éclaire ainsi de sa splendeur (p. 283).

Ainsi la règle pour démêler le vrai du faux, c'est l'*Idée parfaite*. Tous les philosophes, tous les panthéistes adopteront cette règle; mais si le genre humain, *qui n'existe plus*, selon M. Gioberti, demande ce que c'est que l'*Idée*, notre auteur répond que c'est l'*Eglise* qui est l'*Idée personnifiée*. Les catholiques, tout en goûtant peu cette définition nouvelle et nébuleuse de l'Eglise, ne lui en demanderont pas davantage; mais quand les panthéistes viendront lui demander de prouver que l'*Eglise est vraiment l'Idée personnifiée*, que répondre? La réponse est curieuse; elle mérite qu'on y fasse attention. Il leur a dit que l'idée est *autonome*, que l'idée est *indémontrable*. Or, l'Eglise étant l'*Idée personnifiée* doit jouir du même privilége; *elle est autonome, elle est indémontrable*, voilà sa *démonstration*. Cela est clair, évident dans la philosophie giobertiste; mais qu'en diront les panthéistes et même tout partisan du sens commun?

M. Gioberti vient d'identifier l'Eglise avec l'*Idée*, c'est-à-dire avec la chose du monde la plus vague. Nous avons montré de plus qu'il avait fait la même chose du *Christ*. Voici qu'il revient à la charge sur ce dernier point, et comment il finit d'*idéaliser* le Christ.

Le principe *objectif*, dans l'Église, est le *chef invisible*, c'est-à-dire, l'*Idée humanisée*, résidant au milieu d'elle jusqu'à la consommation des siècles; le principe subjectif est, pour toute la société, *son chef visible*, et pour chacune des diverses parties, les autres pasteurs subordonnés au premier. La hiérarchie catholique, c'est l'organisation des divers chefs et de chacune des parties sous un chef unique et suprême. Et comme la hiérarchie catholique est le seul organisme qui, par son développement et son agrandissement successif, soit capable de produire l'unité morale de l'espèce humaine, il s'ensuit que son *chef visible* est le principe organique dont dépend l'unité future du monde. L'autorité pontificale est donc la *paternité spirituelle et élective*, *nécessaire pour former l'unité de la grande famille humaine*, comme la paternité matérielle forme l'unité des familles particulières (p. 286).

Remarquons les changemens que M. Gioberti fait subir à toutes les notions catholiques sur le Christ, sur l'Eglise et sur son chef visible; jamais attaque plus subversive n'avait été tentée contre les bases de notre foi.

1° Demandez à tous les catholiques, depuis l'enfant qui fait sa première communion jusqu'au théologien le plus consommé, quel est le chef *invisible* de l'Eglise, ils vous répondront que c'est le CHRIST, fils de Dieu vivant, crucifié, puis monté au ciel et assis à la droite du Père. — M. Gioberti, à la place de cette définition personnelle et saisissable, nous répond que le chef invisible de l'Eglise est l'*Idée humanisée*. Qu'est-ce que cela veut dire? que nous apprend-il? qu'est-ce que cette *Idée*? qu'est-ce qu'une Idée *humanisée?* Les catholiques ne sauraient y répondre. Il faudrait qu'ils lussent pour cela les 3 volumes de M. Gioberti, qui leur dira encore qu'il ne peut leur dire ni ce que *c'est que l'Idée*, ni d'où elle *vient*, etc. Les humanitaires seuls, qui se nourrissent et se contentent de chimères, répondront qu'ils acceptent cette définition. En effet, le chef de leur Eglise est l'*Idée humanisée;* c'est l'Idée qu'ils veulent faire régner sur la terre, mais il est bien entendu que l'*Idée* pour eux n'est pas le *Christ-Jésus*, tel que le professent les enfans et les théologiens : l'*Idée*, pour eux, c'est... c'est... ma foi, je suis comme M. Gioberti bien embarrassé pour dire ce qu'ils entendent par *Idée*. Demandez-le-leur plutôt, comme M. l'abbé Gioberti, ils n'hésiteront pas à dire en général que l'Idée c'est le Christ, et le Christ c'est l'Idée.

Voilà comment la vraie notion du Christ s'est évanouie ; il en est de même de celle de son Vicaire, le pontife *chef visible* des chrétiens. Jusqu'à ce jour, le pape avait été défini : « le chef visible de l'E» glise, vicaire de Jésus-Christ, successeur de Pierre, chargé de » confirmer ses frères, de conserver et d'enseigner les dogmes et » la morale révélés par le Christ, et de diriger l'Église qu'il a fon» dée. » M. Gioberti supprime toutes ces notions positives et claires, et il donne du pape la définition humanitaire et panthéistique que voici : « L'autorité pontificale est donc la paternité spirituelle et » élective, nécessaire pour former l'unité de la grande famille » humaine, comme la paternité matérielle forme l'unité des fa» milles particulières. » Voila la définition du vicaire du Christ. On voit qu'il reste tellement dans le vague et les nuages que toutes les sectes, toutes les religions pourraient se l'approprier. Cette définition irait surtout admirablement au *grand-Lama*; car lui aussi

est *père spirituel*, lui aussi est *électif*, lui aussi *forme l'unité* de la grande famille *Bouddhiste*.

Voilà comment M. Gioberti, par des définitions perfides et illusoires, détruit les vraies notions du *Christ* et de l'*Eglise*, comme il a détruit celle de *Dieu*.

M. Gioberti ayant aussi identifié l'*Eglise* avec l'*Idée*, il ne lui est pas difficile de faire étalage de la merveilleuse action de l'*Idée ;* il attribue simplement, mais sans droit, à celle-ci, toutes les qualités de l'Eglise. Nous ne voulons pas le suivre dans ces divagations sans but et sans terrain fixe.

Nous savons maintenant ce qu'est le *Christ*, c'est l'*Idée*, ce qu'est l'*Eglise*, c'est la *propagatrice* de l'*Idée*. Passons maintenant à un autre ordre de connaissances. M. Gioberti va nous apprendre ce que c'est que la doctrine de l'Eglise elle-même, c'est-à-dire ce que c'est que la théologie et la philosophie, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Nous allons encore entendre des choses curieuses.

2. La philosophie et la théologie. — L'ordre naturel et l'ordre surnaturel.

M. Gioberti entre ici dans une voie nouvelle ; il va exposer l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, c'est-à-dire ce qui est du domaine de la philosophie, et ce qui est du domaine de la théologie. Nous allons le voir redevenir platonicien, cartésien, malebranchiste, systèmes qu'il a cependant combattus. Ecoutons-le :

Les éléments intégrants de l'IDÉE, exprimés par l'enseignement de l'Église, contiennent en puissance toute la connaissance rationnelle que peut atteindre en cette vie le génie de l'homme. Il doit y avoir un instrument propre à développer ce germe et à en retirer, au moyen du raisonnement, les vérités qui y sont renfermées. Cet instrument est la *science idéale*, qu'on peut définir : le *développement successif des éléments intégrants de l'IDÉE*. Ces éléments sont de deux sortes : les uns naturels et rationnels, les autres surnaturels et révélés. Les premiers appartiennent à l'IDÉE, telle qu'on peut la *connaître naturellement* ; les seconds lui appartiennent aussi, mais seulement telle qu'on peut la saisir par le *moyen de la révélation* (p. 290).

Remarquons, avant d'aller plus loin, 1° qu'en disant que l'enseignement de l'Eglise exprime les *élémens intégrans de l'Idée*, il ne sera pas contredit par nous, mais que cela est dit sans besoin,

sans logique et sans autorité. Aussi les *idéalistes* autres que M. Gioberti ne lui accorderont jamais cela. Ils ne cessent, au contraire, de dire que c'est l'Eglise qui gêne, persécute et étouffe l'*Idée*, et en cela ils ont raison. L'*Idée* est essentiellement le vague, le néant, l'humain, et l'*enseignement* de l'Eglise est le réel, le positif, le révélé. Toutes les idées personnelles de M. Gioberti ne changeront pas cela.

2° Notons, cette *connaissance naturelle* que l'on peut avoir de l'*Idée*, ceci est du cartésianisme et du rationalisme pur. C'est aussi une contradiction, car M. Gioberti nous a dit qu'on ne pouvait même *penser*, je me trompe, *re-penser* l'idée, sans la parole. Mais continuons.

Les premiers embrassent les *intelligibles* et ce *sur-intelligible* vague, indéterminé, très-général, que la raison nous fait *pressentir*. Les autres comprennent les sur-intelligibles *spécifiques*, lesquels déterminent et concrétisent ce même incompréhensible indéfini et général (p. 290).

Notons encore ceci, 1° l'apparition sur la scène de la philosophie d'un nouvel élément objectif : le *sur-intelligible*. Qu'est-ce que le sur-intelligible ? C'est quelque chose de vague, d'indéterminé, de très-général. Merci ! Mais est-ce la raison qui nous enseigne le vague, etc. ? Non, elle ne nous l'enseigne pas ; elle nous le fait *pressentir* A chacun l'honneur qui lui est dû. Le *sur-intelligible pressenti*, est une invention de M. l'abbé Gioberti.

2° Notez que les *sur-intelligibles spéciaux*, c'est-à-dire les dogmes et les mystères, ne sont que la *détermination*, la *concrétisation* du sur-intelligible vague et pressenti par la raison. Peut-on dire plus ouvertement ce que M. l'abbé Deguerry est venu rétracter : que l'*Evangile n'est que la raison humaine, étendue et perfectionnée?* Ceci est la négation même de l'ordre surnaturel, que l'on définit : *inaccessible à toute nature créée*. Mais voici qui est vraiment curieux et nouveau. M. Gioberti a pressenti qu'il était sur un terrain glissant, et il s'en tire à sa manière, c'est-à-dire en disant oui et non, blanc et noir sur la même question, *super unum et idem*. Ecoutons :

J'ai dit que les éléments *rationnels* peuvent être *connus naturellement*, mais je n'exclus pas pourtant la *nécessité de la révélation*, même *pour eux* (p. 291).

Qu'en pensez-vous, et que peuvent ici faire les critiques? Si l'on veut argumenter contre lui, en prenant pour base qu'il admet la *nécessité de la révélation* pour les élémens naturels, il répondra tout de suite qu'il a soutenu qu'ils *pouvaient* être connus naturellement; et si l'on part du principe qu'ils *peuvent être connus naturellement*, ainsi qu'il l'a dit sans restriction ci-dessus, il vous dira aussitôt : mais faites attention que je soutiens aussi la *nécessité de leur révélation*. Que dire d'un système qui a besoin ainsi de se contredire? Au reste, toute la philosophie est basée sur la même antinomie.

M. Gioberti a vu au reste ce danger, et il cherche à y échapper par une distinction que nous avons déjà vue et réfutée.

Toutefois, dit-il, il y a entre les éléments *rationnels* et les éléments *supra-rationnels* une différence essentielle. Les premiers ne peuvent être connus *réflexivement* sans révélation, en ce sens et parce que la *pensée réflexe* a besoin de la parole pour *entrer en exercice*; pourtant l'homme les admet, non pas seulement en vertu de la parole donnée par l'autorité, mais aussi en vertu de l'évidence qui leur est propre, c'est-à-dire, de la clarté *intrinsèque de l'Idée qui reluit immédiatement à notre âme*, et dont la parole n'est que l'*occasion excitatrice*, et non pas *la cause* ni la *démonstration* (p. 291).

Cette explication repose sur la distinction de la pensée *réflexe*, et de la pensée *non-réflexe*. Celle-ci existe avant toute parole et toute révélation, seulement M. Gioberti ne peut ni en avoir *conscience* ni s'en *rendre compte à lui-même*, ni aux autres, ce qui ne l'empêche pas d'assurer qu'elle existe et de le jurer aux autres. C'est ce qu'il a appelé *penser* et *re-penser*, invention qui lui appartient en propre [1]. Quant à cette *clarté immédiate* de l'idée, que la parole *excite* et ne *cause* pas, c'est encore une théorie nouvelle un peu différente de celle qu'il a déjà posée.

Jusqu'ici M. Gioberti avait soutenu que c'était l'idée elle-même qui était dans l'âme à l'état de *pensée*, et que la parole transformait en *re-pensée*; ici il semble dire que c'est la *clarté* qui vient immédiatement non de l'âme mais de l'*Idée*; en sorte que la parole donnerait l'*Idée*, et que l'idée *reluirait* d'elle-même une fois donnée.

[1] Voir les paroles de M. l'abbé Gioberti dans notre précédent article, n° 112, t. XIX, p. 310 et 311.

Ce logogryphe voudrait dire alors en paroles communes, que lorsque quelqu'un nous parle en paroles intelligibles, ces paroles sont comprises dans leur sens et leur nature. Nous ne voyons aucune raison de nier cet axiome, mais nous ne savons ce que M. Gioberti peut gagner à transformer ainsi les notions communes en logogryphes. Continuons cette étrange gymnastique :

Aussi, bien loin que ce soit la parole qui prouve l'*Idée rationnelle*, c'est au contraire l'Idée qui démontre l'autorité de la parole. La raison de cela, c'est que l'Idée est vue *immédiatement en elle-même*, et l'on ne peut dire que la parole la voile en s'interposant entre elle et notre esprit, bien que la parole soit nécessaire pour la *réveiller* (p. 291).

Pour nous aider à comprendre, faisons l'application de ces principes à une *Idée rationnelle*, par exemple à l'idée de *Dieu*. Et d'abord il ne s'agit pas ici de *prouver*, mais d'assigner l'origine de cette *Idée*, savoir si elle est reçue par *intuition*, ou par enseignement, si la parole la donne, ou seulement *l'éveille*. En parlant de *prouver*, M. Gioberti change toute la question, ou plutôt se trouvant à l'étroit dans cette question d'origine il passe à une autre. Il assure bien que cette idée est vue *immédiatement* en elle-même. S'il veut dire que cela arrive lorsque la parole a donné la notion, la connaissance, nous l'avouons; mais dans ce cas, cette idée de Dieu n'a pas été *réveillée*, ou *re-pensée*, elle a été *donnée* et *enseignée*, et quand elle a ainsi été *reçue*, comme elle est *intelligible*, et que l'âme est *intelligente*, celle-ci la voit..... Quant au mot *en elle-même*, ceci est le système de Malebranche ; ceci touche au *comment* de notre science, et n'en déplaise à M. Gioberti et au P. Malebranche, nous n'en savons rien. C'est le secret de Dieu. Voyons maintenant ce que dit M. Gioberti des vérités surnaturelles :

Il en est tout autrement des vérités *surnaturelles* : elles dépendent de la *seule parole révélée* ; ce ne sont pas elles qui la *prouvent*, mais bien la parole qui les prouve elles-mêmes ; elles ne se *voient* pas, elles se *croient*; le concept qu'on en a est purement analogique, et cette analogie est fondée, non pas sur l'*intuition* ou sur le *raisonnement*, mais sur la simple *autorité de la révélation* (p. 291).

Remarquons encore, nous pouvons dire, la ruse philosophique de M. Gioberti : C'est lui-même qui a posé la thèse ; il s'agit de savoir l'*origine des idées* : savoir si elles sont *données* par la parole,

ou si elles sont *endormies* dans l'âme. Or il transforme ces questions précises en celle de la *preuve* de l'*Idée*. « Les *vérités surnatu-* » *relles*, dit-il, *dépendent* de la seule parole révélée. » On croirait qu'il veut dire sont *données* par la parole révélée. Mais non ; il élude le mot et ajoute : « Ce ne sont pas elles qui la *prouvent*. » C'est-à-dire qu'il sort de la question. Nous l'y renverrons en disant : « Si la parole peut *donner* les vérités surnaturelles, pourquoi » la même parole humaine ne peut-elle pas *donner* les vérités na- » turelles? Car notez que si Dieu a dû *révéler* une fois les vérités » *surnaturelles*, c'est maintenant l'homme, l'évêque, le curé, le » père, le maître quelconque, qui *révèle les vérités surnaturelles*, » en les *enseignant* à l'enfant. » On avoue en effet que ces vérités ne sont pas *vues par intuition*, n'étaient pas *endormies* dans l'âme, ne sont pas *re-pensées*. Or, nous le demandons à tous nos lecteurs, si la parole humaine peut ainsi *donner* les vérités surnaturelles, pourquoi ne pourrait-elle pas *donner* aussi les vérités naturelles ? et si elle le peut, pourquoi recourir à toutes ces inventions cabalistiques par lesquelles M. l'abbé Gioberti prétend expliquer l'origine des vérités naturelles. Concluons : Rien de plus anti-naturel que le système de l'*intuition*, ou de l'idée *innée ;* rien de plus naturel que celui de l'enseignement et de la tradition. Cela est si vrai que nous allons voir M. Gioberti entrer lui-même dans notre voie. C'est aussi ce que nous verrons dans le prochain article.

A. Bonnetty.

Chronologie de la Bible.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE

DES

EMPIRES DE NINIVE, DE BABYLONE ET D'ECBATANE,

EMBRASSANT LES 209 ANS QUI SE SONT ÉCOULÉS
DE L'AVÉNEMENT DE NABONASSAR A LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.
EXAMEN CRITIQUE DE TOUS LES PASSAGES DE LA BIBLE RELATIFS A CES TROIS EMPIRES.

Dixième et dernier Article[1].

XVI. Accord des historiens profanes avec le prophète Nahum sur la prise de Ninive. — Castor. — Velleius Paterculus. — Æmilius Sura. — Moyse de Khorène, discussion de la liste de ses rois. — Sur les trois Sardanapales. — Faits antérieurs à l'an 770 relatifs à l'Assyrie. — Liste des rois d'Assyrie d'après Moyse de Khorène et le Syncelle.

Nous venons de voir que ni le témoignage d'Hérodote, ni celui de Diodore, ni celui de Ctésias ne contrarient notre système.

Poursuivons l'examen des écrivains profanes.

Le Syncelle nous a conservé un fragment de *Castor*, qui vivait environ 150 ans avant l'ère chrétienne.

Celui-ci dit qu'en compulsant les anciens historiens, il a trouvé que de *Ninus Ier* à Ninus II, successeur de Sardanapale, il y a eu un intervalle de 1280 ans. Ce Sardanapale ne peut-être celui de Diodore et de Ctésias, puisqu'il a eu un successeur nommé Ninus II. Alors, qu'était-il? Nous désirons sincèrement que d'autres plus habiles le devinent; mais nous ne pensons pas devoir nous arrêter à ce témoignage.

Velleius Paterculus affirme que la suprématie des Assyriens sur la haute Asie a duré 1070 ans, et que cette suprématie a pris fin 770 ans avant le consulat de Vinicius.

Or, ce personnage a été consul en l'an 30 de Jésus-Christ, c'est

[1] Voir le 9e article au no précédent ci-dessus, p. 227.

en 740, pour Velleius Paterculus, que Sardanapale, 33e successeur et descendant direct de Ninus et de Sémiramis, a été dé- ; et tué par le Mède Pharnacès.

ı 740, *Tiglat-fala-sar* était tout-puissant à Ninive. L'asser- de Velleius Paterculus n'est donc d'aucune valeur.

Æmilius Sura, cité par Velleius Paterculus, compte depuis is jusqu'à la réduction de l'Assyrie en province romaine (ce eut lieu sous le 2e consulat de Cicéron, c'est-à-dire en 63 avant s-Christ) 1905 ans, ce qui place la naissance de l'empire assy- à 1968 ans avant l'ère chrétienne.

: chiffre ne s'accorde en aucune manière avec celui que nous ns de rapporter d'après Velleius, et il ne mérite pas plus de iance.

ous n'avons pas à revenir ici sur le récit d'*Alexandre Po- tor*, relatif à la fin du roi *Sarac*, qu'il appelle *Sardanapale*. est précisément à l'aide de ce récit que nous avons été mis sur ie pour abandonner complètement l'histoire d'un premier Sar- pale qui se serait brûlé dans son palais lors de la révolte de sis et d'Arbace.

yse de Khorène (liv. I, ch. 21) dit que *Barouïr*, fils de *rti*, roi d'Arménie, aida puissamment Varbace le Mède dans volte contre Sardanapale. Voici ses propres expressions :

Ainsi *Varbace* s'emparant des états de Sardanapale, commande Assyrie, à Ninive ; mais il y établit des gouvernans et trans- te aux Mèdes l'empire des Assyriens. »

yse donne ensuite les deux listes parallèles de souverains :

1er roi des Mèdes.	*Notre 1er prince couronné par Varbace, fut*
Varbace.	Barouïr, fils de Sgaïorti.
Maudacès.	Hratchia.
Artysias.	Parnouas.
Dejocès.	Badjouidj.
Phraortès.	Gornag.
Cyaxares.	Pavan.
Astyages.	un autre Haïgag.
	Erouant, qui vécut peu.
	Dicrau.

puis il ajoute : « *Hratchia*, sous lui, dit-on, vivait *Nabuchodonosor*, » roi de Babylone, qui fit les juifs captifs. »

Je dois me borner à faire observer que ce passage, chronologiquement parlant, ne peut supporter le moindre examen.

Le *Barouïr* qui, pour Moyse de Khorène, a si puissamment aidé *Varbace*, le mède, dans sa révolte contre *Sardanapale*, doit très-probablement être le même que le *Bélésis* de Diodore et de Ctésias.

Quant à la contemporanéité prétendue de *Nabou-cadr-atzer* et de l'arménien *Hratchia*, elle est naturellement impossible. Car *Eouilmérodach*, fils et successeur de *Nabou-cadr-atzer*, est monté sur le trône en 561, et c'est en 560 que Cyrus, l'ami de *Dicran*, détrôna et fit prisonnier *Astyages*.

Fréret, très-embarrassé pour débrouiller tous les récits confus des anciens historiens, s'est efforcé d'établir l'existence de trois rois de Ninive du nom de Sardanapale. Voici comment il les classe, et les dates qu'il rattache à chacun d'eux :

1° Le premier, ou le plus récent, est le *Sardanapale Sarac*, d'Alexandre Polyhistor.

Il fut le dernier roi d'Assyrie, et c'est lui qu'Eusèbe, et Jules l'Africain, appellent *Thonos Konkoleros*, et Suidas *Conos Konkoleros*.

Il mit le feu à son propre palais, dans lequel il fut brûlé lui-même lors de la destruction de Ninive, qui eut lieu en 608, 1360 ans après le commencement de l'empire Assyrien.

2° Le second est le *Sardanapale* dont parle Castor, et qui fut le prédécesseur de *Ninus II*. Celui-ci ayant cessé de régner en 688, c'est antérieurement à cette date qu'il faut placer ce *Sardanapale*, qui n'est autre que l'*Asar-addon* de l'Écriture; *Asordan* de la version grecque des Septante. Il fut le fils et le successeur de *Sennakhérib*, et par conséquent il monta sur le trône vers l'année 709 ou 710.

Cette identification des personnages est basée sur la ressemblance des noms aussi bien que sur la coïncidence des tems.

Asarhaddon fut détrôné par les partisans de ses deux frères, *Adramelech* et *Saratzer ;* il se réfugia en Cilicie ; il fortifia Tarse et Anchialé, et mourut dans un âge très-avancé, sans que le souvenir du trône, perdu par lui, pût troubler la sérénité de sa vie.

C'est pour lui que fut élevé le tombeau devant lequel passa l'armée d'Alexandre peu de jours avant la bataille d'Issus. Ce tombeau, situé près de la ville d'Anchialé, qui servait de port à la ville de Tarse, a été mentionné par Clitarque, Aristobule, Hellanicus et Appollodore.

Il porte l'épitaphe suivante rapportée par Cléarque, disciple d'Aristote :

Σαρδανάπαλλος Ἀνακυνδαράξεω
Ἀγχιάλην ἔδειμε καὶ Ταρσὸν μιῇ ἡμέρῃ
Ἀλλὰ νῦν τέθνηκεν [1].

Les écrivains cités plus haut ajoutent à la teneur de cette épitaphe la phrase suivante : Συ δὲ ξενος ἔσθιε, πῖνε, παῖζε [2].

Ce qui fait confondre cette épitaphe avec celle que portait le tombeau d'un *Sardanapale* qui était à Ninive même et dont parle le poète *Phœnix*.

Ce Sardanapale, enterré à Anchialé, est celui dont parle Clitarque, et qui mourut dans un âge fort avancé, ayant survécu longtemps à la perte de son royaume.

3° Le troisième *Sardanapale* périt lors de la révolte du Mède Arbace ou Pharnacès, selon Velleïus Paterculus ; il régnait à Ninive en 898. C'est ce prince qui avait aux portes de Ninive son tombeau sur lequel était écrite une épitaphe ordurière. Le poète *Phœnix* lui donne le nom de *Ninus*, et Amyntas celui de *Sardanapale*, d'après la tradition.

Ces trois points qui résument tout le Mémoire de Fréret nous paraissent suffisamment réfutés par toutes les considérations que nous avons énumérées dans le cours de ce travail.

Nous ne pouvons maintenant que présenter d'une manière fort rapide les renseignemens historiques qui nous sont fournis par l'Écriture sainte et par les profanes, sur les époques antérieures à l'année 770, dans laquelle il est fait mention du roi d'Assyrie *Foul*. Nous serons d'autant plus brefs que nous ne nous sentons pas la force de débrouiller un pareil chaos.

[1] Voir *Frag. hist. Græcorum*, édition Didot, t. II, p. 305.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 440 et dans le vol. d'Arrien, *Frag.*, p. 21.

Voici ce que nous lisons dans la *Genèse*, au chap. x, v. 6 : «Les » enfans de Kham sont Couch, Misraïm, Foul et Kenaan. — 8. Et » Couch eut pour fils Nemrod, qui commença d'être puissant sur la » terre. — 9. Il fut un vigoureux chasseur, devant l'Éternel;...... » — 10. Son empire commença par Babel, Erech, Akad et Calné, » au pays de Schinar. — 11. De ce pays il sortit pour aller à As- » chour, et il bâtit Ninive, Rebohoth et Kalakh. — 12. Ressen, en- » tre Ninive et Kalakh, c'est la plus grande ville. »

L'expression du verset 11. יצא אשור (*alla à Aschour*), laisse du doute sur le sens de ces mots. Est-ce Nemroud qui est allé à Aschour ou Aschour est-il un homme qui est allé fonder ces villes? Les commentateurs sont d'autant plus divisés sur ce point, que le v. 22 du même chapitre dit : « Les enfans de Sem sont Elam, Aschour, Ar- » fakchad, Loud et Aram. »

Il nous semble que le sens le plus naturel est celui qui fait intervenir la race sémitique représentée par *Aschour*, sur le territoire occupé par la race *Khamique*, représentée par Nemroud.

Quoi qu'il en soit, l'Écriture est suffisamment explicite pour établir que l'empire assyrien fut fondé par Nemroud.

Le chap. xiv nous apprend que du tems d'Abraham il y avait un roi de *Schinar* nommé Amraphel. (אמרפל)

Au chap. iii des *Juges*, nous lisons encore v. 8 : « La colère de » l'Éternel s'alluma contre Israël; il les rendit aux mains de *Kous-* » *chan-rischataïm*, roi d'*Aram-naharaïm* (Mésopotamie); les enfans » d'Israël servirent *Kouschan-rischataïm* 8 ans (כושן רשעתים). » Voilà à quoi se bornent, à ma connaissance, tous les renseignemens historiques sur l'Assyrie, fournis par l'Écriture, en ce qui concerne les tems antérieurs à *Foul*. Ces deux renseignemens sont rangés dans leur ordre d'ancienneté relative. C'est tout ce que nous pouvons essayer d'en déduire.

Hérodote (lib. i, chap. 95) dit que *Ninus*, fils de Belus, fonda l'empire d'Assyrie, et que cet empire subsista 520 ans, jusqu'à la révolte des Mèdes qui devinrent alors les maîtres de la haute Asie. *Diodore* qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, a puisé dans *Ctésias* tout ce qu'il dit sur l'empire d'Assyrie, raconte (liv. ii, chap. 1) que *Ninus* est le fondateur de Ninive; il épousa Sémiramis, en

ctriane, et en eut un fils, nommé Ninyas. A la mort de Ninus, miramis lui éleva dans le palais même un tombeau de 9 stades hauteur sur 10 stades de largeur (1,700 m. sur 1,800 m. environ). Ninyas conspira contre la reine, sa mère, et celle-ci disparut.

Diodore fait observer que, contrairement au récit de Ctésias, hénée et d'autres historiens disent que Sémiramis, d'abord conbine de Ninus, se fit épouser par lui et réussit à le renverser pour gner à sa place (liv. II, chap. 20).

Ninus fut un roi fainéant, et ses 30 successeurs ne valurent pas eux que lui. De Ninyas à Sardanapale, sous lequel l'empire ssyrie passa aux Mèdes, il y a 30 générations. L'empire assyn avait subsisté plus de 1360 ans lorsqu'il fut renversé.

Teutamus, 20[e] successeur de Ninyas, était sur le trône, et l'Asie était florissante depuis plus de 1,000 ans déjà lorsque ce prince voya un secours aux Troyens, sous la conduite de Memnon, fils Tithon (chap. 21).

Voici maintenant la liste des *rois d'Assyrie* de l'ancienne dynas, telle qu'elle nous a été conservée par *Moyse de Khorène* et par *orges le Syncelle.*

Cette liste, prise par eux à une même source probablement, présite des discordances nombreuses que la comparaison de leur co fera suffisamment ressortir. D'ailleurs, elle ne s'accorde pas is avec le dire d'Hérodote qu'avec ceux de Diodore. Nous renonis donc prudemment à la discuter. Contentons-nous de faire obver que Moyse de Khorène dit que *Sémiramis* fut tuée par son *Zamassis*, qui est le même que *Ninyas*, et que ce fut à l'époe de Ninyas que le patriarche Abraham mourut. Il termine son alogue des rois à Sardanapale, appelé *Thonos Konkoléros.*

LISTE DES ROIS D'ASSYRIE

d'après

ISE DE KHORÈNE et	GEORGES LE SYNCELLE (d'après Eusèbe et Jules l'Africain).			
—	—			
	Belus	règne	55	ans.
	Ninus	»	52	»
	Semiramis	»	42	»
	Ninyas, ou Zamès	»	38	»
us	Arius	»	30	»

Aralius	Aralius	règne	40	ans.
Sosares	(*Manque*)	(*Manque*)		
Ksesker	Xerxès	»	30	»
Galeus	(*Manque*)	(*Manque*)		
Armamitreus	Armamithres	»	38	»
Belochus	Belochus	»	35	»
Manque	Balœus	»	52	»
Altadus	(*Manque*)	(*Manque*)		
Manque	Sethos	»	32	»
Mamithus	Manithus	»	30	»
Maschaleus	Aschalius	»	22	»
Spharus	Sphœrus	»	28	»
Mamylus	Mamylus	»	30	»
Sparethus	Sparthœus	»	42	»
Scatades	Ascatades	»	38	»
Amyntes	Amyntes	»	45	»
Belochus	Belochus	»	25	»
Balotores	Baletores	»	30	»
Lamparites	Lamprides	»	30	»
Sosares	Sosares	»	20	»
Lambares	Lampraes	»	30	»
Panias	Panyas	»	45	»
Sosarmus	Sosarmus	»	22	»
Mitreus	Mithrœus	»	27	»
Teutamus	Teutamus ou Tautanes	»	32	prise de Troie suivant Eusèbe.
Teuteus	Teutœus	»	44	»
Manque	Arabelius	»	42	»
id.	Chalaus	»	45	»
id.	Anebas	»	38	»
id.	Babius *ou* Tautanès II Tithonus p^r les Grecs	»	37	»
Tineus	Thinœus	»	30	»
Dercylus	Dercylus	»	40	»
Eupalmus	Empacnes	»	38	»
Laosthenis	Laosthenes	»	45	»
Pritiadis	Pertiades	»	30	»
Ophrates	Ophratœus	»	21	»
Phratinis	Ephecheres	»	52	»
Acrazanes	Acraganes	»	42	»
Sardanapalus	Thonus *dit* Concolerus Sardanapalos des Grecs.	»	15	»
Depuis Ninyas, 34 rois, d'après Moyse de Khorène.	Depuis Ninyas, 37 rois, d'après le Syncelle.			

Ces deux listes, d'ailleurs accréditées, à une époque fort ancienne déjà, sont bien voisines l'une de l'autre; mais elles portent

avec elles quelques caractères qui doivent les rendre suspectes. Il est bien difficile d'admettre la succession immédiate de 36 règnes, dont pas un seul n'aurait eu une durée de moins de 20 ans. De plus, ces listes contiennent des noms dont la physionomie, assez peu rassurante, semble déceler une origine douteuse. Notons en passant que nous n'y trouvons pas le nom de *Thuras*, du successeur donné à Ninus par Suïdas, Jean Malalas et Cedrenus.

Fréret pense que le *Catalogue* d'Eusèbe, et de Georges le Syncelle, doit avoir été copié de celui qu'avait donné *Ctésias*. Mais il déclare que ces deux chronographes sont accoutumés à se donner tant de licence et à faire tant et de si grands changemens aux catalogues de cette époque pour les ajuster à leur chronologie, que l'on ne peut faire aucun fonds sur eux. D'ailleurs, ajoute-t-il, ils mettent un plus grand nombre de rois que ne le faisaient les écrivains anciens. Toutefois il faut convenir, ajoute Fréret, qu'à en juger par un passage de l'historien *Céphalon*, malheureusement fort altéré et copié par Eusèbe dans sa *Chronique grecque*, d'où le Syncelle l'a transcrit, que la liste des rois d'Assyrie, tirée de *Ctésias* et admise du tems de *Céphalon*, ne différait guère de celle que nous avons dans Eusèbe et dans Georges le Syncelle. Espérons que l'étude des textes *cunéiformes* viendra tôt ou tard jeter sur la liste des rois d'Assyrie une lumière aussi vive que celle que la découverte de Champollion a répandue sur le *Canon de Manéthon*, naguère si décrié et aujourd'hui si complétement remis en honneur.

7 juin 1848.

F. de Saulcy,
de l'Institut.

Synchronisme

D'ISRAEL,	DE JUDA,	D'ÉGYPTE,
884. Jehu		
	878. Joas monte sur le trône.	
856. Joachaz.		
841. Joas.		
	839. Amasias monte sur le trône.	
825. Jéroboam II.		
810. Jéroboam II est sur le trône.	810. Azarias monte sur le trône.	
784 à 772. Interrègne.		
772. Zacharie règne 6 mois.		
771. Sellum règne 1 mois.		
771. Manahem monte sur le trône.	771, 39e année d'Azarias.	
770. Il paye à Foul, roi d'Assyrie, 1,000 kikars d'argent pour l'engager à l'affermir sur son trône.		
761. Phacéïa, fils de Manahem, monte sur le trône.	761. 50e année d'Azarias.	
	759. 52e année et dernière d'Azarias.	
759. Phacée monte sur le trône.	759. Joatham monte sur le trône.	

ué des Rois

NINIVE,	DE BABYLONE,	DE MÉDIE.
		788. Arbace, est à la tête des Mèdes. Varbakes (Moyse de Khor.)
fait invasion royaume d'Is- çoit une forte ion de guerre, ne.		
		760. Dernière année d'Arbace.
nent il y a eu urs rois de Ni- 'oul et Tiglat- uelques com- placent ici le renversé par Arbace ; ceci sible : Arbace pris le titre peut que Bele- décidé qu'en re roi de nom, r été de fait sieurs années.		760. Maudacès (Ctésias, et le Syncel.), Modakès (Moyse de Khorène) monte sur le trône.
	747. Nabou-Natzar, prend le titre de roi; c'est la 1re année de l'ère fameuse qui porte le nom de ce prince. { Bel-adon de l'Ecriture? Belesis de Diodore et de Ctésias. Barouïr de Moyse de Khorène.	

ISRAEL.	JUDA.	ÉGYPTE.
	742? Ratzen, roi d'Aram, et Phacée, roi d'Israël, se liguent contre Joatham, et lui déclarent la guerre.	
743. 17e année de Phacée.	743. Achaz monte sur le trône à la mort de son père Joatham.	
742. Phacée s'unit à Ratzen, roi d'Elam, pour marcher contre Achaz. Il est battu par Tiglat-fela-sar. Une partie de la nation est conduite en exil à Kyr en Assyrie.	742. Achaz attaqué par Ratzen, roi d'Elam, et par Phacée, roi de Juda, appelle le roi d'Assyrie à son secours, et se reconnaît son vassal; il lui paye un tribut.	
	751. Achaz vient à Damas faire acte de soumission à Tiglat-fala-sar. Il lui obéit jusqu'à sa mort.	
739 à 730. Interrègne.		
730. Osée, fils d'Ela, monte sur le trône.		
727. A cette époque, Osée, est déjà tributaire du roi d'Assyrie Salman-asar.	727. Ezéchias monte sur le trône et rétablit le culte de Jehovah.	
	726. Venue des ambassadeurs de Salman-asar, réclamant le payement d'un tribut annuel.	
724? Osée fait un traité avec Sabacon, roi d'Éthiopie.		
		724? Soûa (Sabacon, Sevek), roi d'Ethiopie, est appelé, par Osée, roi d'Israël, à son secours, contre Salman-asar.

NINIVE.	BABYLONE.	MÉDIE.
lat-fela-sar est ap-)ar Achaz à son rs; il entre en Sy-)rend Damas, et ourir Ratzen, roi ys; il attaque en- Phacée, roi d'Is- ui enlève la plu- e ses places fortes, les habitans sont »ortés en Assyrie,		
		740. Sosarmus monte sur le trône et règne 30 ans.
	733. Nabi, monte sur le trône. 731. Khinzer, et Por au Pyr, occupent le trône simultanément.	
lman-asar a déjà ls à un tribut an- Osée, roi d'Israël.	726. Iloulaï monte sur le trône.	

ISRAEL.	JUDA.	EGYPTE.
723. Le siége de Samarie est entrepris par Salman-asar.		
721. Samarie est prise par Salman-asar. — Fin du règne d'Osée. — Fin du royaume d'Israël. — Translation des 10 tribus.		
	713. Ezéchias paye un tribut au roi d'Assyrie ; puis se révolte. Il tombe malade, et il est guéri miraculeusement.	713. Tahraka, roi opie, marche cours d'Ezéchi armée s'avance Péluse.
	709. Ezéchias est sur le trône.	
	698. Mort d'Ezéchias.	
	698. Manassé monte sur le trône.	

NIVE.	BABYLONE.	MÉDIE.
ian-asar com- siége de Sa- rès avoir rava- raume d'Israël. ian-asar prend . Guerre contre , roi de Tyr. lle est assiégée r les Assyriens.	721. Merodakh-bel-adon, monte sur le trône. 721. 19 Mars, éclipse de lune observée à Babylone.	
	720. 8 mars et 1er septembre, éclipses de lune observées à Babylone.	
oun occupe le Assyrie; il s'em- chdod ou Azot. hérib marche zéchias et con- raka. Il perd le de son ar- ant Péluse, en .	713. Merodakh-bel-adon, envoie une ambassade à Ezéchias roi de Juda.	
hérib est assas- ses deux fils Ninive, 45 jours n retour. Asar- monte sur le Ninive.		
		510. Déjocès (Hérodote et Moyse de Khor.) succède à Sosarmus. (Diœces (Syncelle) Artycas (Ctésias, Syncelle, Moyse de Khorène), Artée (Diodore) c'est le 1er roi mède pour Hérodote
	709. Fin du règne de Mérodakh-bel-adon.	
hadoun est sur	709. Arkéan; il règne 5 ans. 704. Interrègne de 2 ans. 702. Bél-ithou; il règne 3 ans. 699. Aparanadis; il règne 6 ans.	
	693. Irighé-bél; il règne 1 an. 692. Mesisi-mérodakh; il règne 4 ans.	

ISRAEL.	JUDA.	EGYPTE.
	671? Manassé est pris par les Assyriens, emmené à Babylone, et rendu à la liberté quelque tems après.	
	643. Mort de Manassé. 643 à 641. Règne d'Ammon. Josias monte sur le trône. 635. Siége de Béthulie par Holopherne.	

NINIVE.	BABYLONE.	MÉDIE.
680. Asar-hadoun fait la conquête de Babylone.	638. Interrègne. 680. Babylone tombe au pouvoir des Ninivites; fin de l'interrègne de 8 ans.	
EMPIRE CHALDÉEN, FORMÉ DE NINIVE ET DE BABYLONE RÉUNIS.		
680. Asar-hadoun, après avoir fait la conquête de Babylone, est roi de Ninive et de Babylone.		
667. Mort d'Asar-hadoun. 667. Saos-dou-khin monte sur le trône.		657. Mort de Déjocès. Phraortès, (Arphaxad du livre de Judith,) monte sur le trône. Aphaortès (Syncelle), Arbianès et Artinès (Ctésias et Diodore.)
647. Mort de Saos-dou-khin. 647. Khin-âl-adan (Nabou-cadr-atzer du livre de Judith), périt dans l'incendie de Ninive, en 625. (Voir plus bas à Ninive.)		
635. Khin-âl-adan déclare la guerre à la Syrie, et en confie la conduite à Holopherne.		635. Phraortès meurt vaincu par Khin-âl-adan. Cyaxare lui succède. 634. Cyaxare assiége Ninive; les Scythes font irruption en Asie et la ravagent pendant 8 ans. 626. Les Scythes sont chassés de la Médie.
625. Le roi d'Assyrie est renversé. Ninive est détruite de fond en comble; le roi Khin-âl-adan se brûle dans son palais avec ses femmes et toutes ses richesses.		
	BABYLONE.	
	625. Nabou-pal-atzer, satrape de Babylonie, renverse la puissance nini-	625. Cyaxare aide Nabou-pal-atzer dans sa révolte contre Ninive.

ISRAEL.	JUDA.	EGYPTE.
	610. Josias est tué à Mageddo. Joachaz lui succède : trois mois après il est détrôné et emmené en Egypte. — Joakim monte sur le trône.	610. Nechao marcl tre l'Assyrie. cherche à s'affra il est tué par un de Nechao, qui l stitue Joachaz, 3 mois après, Jo
	607. Joakim est soumis par Nabou-cadr-atzer. La captivité de 70 ans commence.	607 Le Pharaon l est défait à Char par Nabou-cadr-
	604. Joakim essaye de se soustraire à la domination de Nabou-cadr-atzer.	
	603? Il est fait prisonnier et conduit en captivité.	
	599. Jéchonias-Joachin, règne 3 mois et quelques jours. Il est détrôné et fait captif par Nabou-cadr-atzer qui lui substitue son oncle Mathanias, auquel il impose le nom de Sédécias.	
	Sédécias règne 11 ans.	
		589. Ezéchiel pro contre le F Ephrée (Aprièn
	588. Jérusalem est prise et brûlée. — Fin du royaume de Juda.	588. Le Pharaon (Apriès) est sur le trône.
	588. Départ pour Baby-	

NINIVE.	BABYLONE.	MÉDIE.
	vite. L'empire est transféré à Babylone. 641. 22 avril, éclipse de lune observée.	
	607. Nabou-cadr-atzer est associé au trône, il assiège Jérusalem.	
	604. Nabou-cadr-atzer, se trouve seul roi, par la mort de Nabou-pal-atzer.	
	603. Nabou-cadr-atzer prend Joakim et l'emmène chargé de fers. Il emporte les vases sacrés du temple.	603. La guerre éclate entre les Mèdes et les Lydiens.
	602. Songe de Nabou-cadr-atzer.	
	599. Nabou-cadr-atzer, détrône et fait prisonnier Joachim.	
		597. 9 juillet. Eclipse de soleil qui termine la guerre de Cyaxare contre les Lydiens.
		595. Mort de Cyaxare et avénement d'Astyages.
	590. Nabou-cadr-atzer, investit Jérusalem.	
	588. Nabou-cadr-atzer prend Jérusalem.	

ISRAEL.	JUDA.	ÉGYPTE.
	lone du dernier convoi de captifs faits par Nabou-cadr-atzer.	
		583. Le Pharaon est tué dans une guerre contre Nabou-cadr-atzer.
	537. Cyrus déclare les Juifs libres. Les 70 ans de captivité sont accomplis.	

NINIVE.	BABYLONE.	MÉDIE.
	584. Un dernier convoi de juifs captifs est emmené à Babylone par l'ordre de Nabouzaradan.	
	585. Guerre de Nabou-cadr-atzer en Cœlé-syrie et en Egypte.	
	561. Eouil-mérodakh règne 2 ans, et quelques mois. C'est le Belsatzer de l'Ecriture. Il meurt victime d'un complot tramé par son beau frère.	
		560 ou 559. Astyages est fait prisonnier et détrôné par Cyrus.
	559. Nerghel-saratzer, gendre de Nabou-cadr-atzer tue son beau frère et le remplace sur le trône qu'il occupe 4 ans.	
	556 et 555. Labou-sarakh, fils du précédent, règne 9 mois, et périt dans une conjuration tramée par ses officiers en haine de sa cruauté.	
	555. Darius-Nabou-nahed, né en 617 fils d'Ahasverus-Nabou-nahed ? et de Nitocris ? Il est Mède d'origine ; détrôné par Cyrus, et exilé en Carmanie, où il termine ses jours.	
	538. Cyrus prend Babylone.	
	537. Il rend la liberté aux Juifs.	
	529. Cambyse.	529. Mort de Cyrus.

Discipline ecclésiastique.

DÉCRET DU SAINT-SIÉGE

PORTANT CONDAMNATION DE QUELQUES ÉCRITS

DE M. L'ABBÉ ROSMINI, DE M. L'ABBÉ GIOBERTI ET DU PÈRE VENTURA.

Le chef de l'Église, dans sa haute sagesse, vient de mettre un frein à ce débordement d'utopies, dites *chrétiennes*, que quelques membres du clergé semaient depuis quelque tems, à la suite et aux grands applaudissemens de tous les ennemis de l'Église. Cette condamnation frappe trois auteurs italiens, très-connus, MM. les abbés *Rosmini*, *Gioberti* et le P. *Ventura*. Voici d'abord ce décret, nous y ajouterons quelques réflexions.

« Mardi, 30 mai 1849.

» La Sacrée Congrégation des Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, préposés à l'Index des mauvais livres par N. S. P. le pape Pie IX et par le Saint-Siége Apostolique, et délégués pour les proscrire, les corriger et en permettre la lecture dans toute la Chrétienté, s'étant réunie à Naples par ordre spécial de Sa Sainteté, a condamné et condamne, a proscrit comme elle proscrit, ou a ordonné et ordonne, quant aux écrits déjà condamnés et proscrits antérieurement, de porter au Catalogue des livres défendus les ouvrages suivans :

» *Des cinq plaies de la Sainte Eglise, traité dédié au Clergé catholique, avec un appendice de deux lettres sur l'élection des Evêques par le Clergé et le Peuple.*

» *La Constitution selon la justice sociale, avec un appendice sur l'unité de l'Italie*, par Antoine Rosmini Serbati. — Décret du 30 mai 1849. L'auteur s'est soumis d'une manière louable.

» *Le Jésuite moderne*, par Vincent Gioberti. Même décret.

» *Discours funèbre pour les morts de Vienne, prononcé le* 27 *novembre* 1848

lans l'insigne église de S. André-della-Valle, par le P. Joachim Ventura. *lvec une introduction et une protestation de l'auteur*. Même décret.

› En conséquence, il n'est permis à personne de quelque rang ou conlition qu'on soit, de publier désormais, n'importe en quel idiome, les usdits ouvrages condamnés et proscrits, de les lire ou de les garder; nais au contraire on est tenu de les remettre aux Ordinaires ou aux nquisiteurs de l'hérésie, sous les peines portées à l'index des livres léfendus.

» Ces décisions ayant été soumises à N. S. P. le pape Pie IX sur son orlre particulier, Sa Sainteté a approuvé le Décret et l'a fait publier. En foi de quoi, etc.

» Donné à Gaëte, le 6 juin 1849.

» J. A. CARD. BRIGNOLE,

» *Préfet.* »

Ce décret a consolé les hommes religieux et les esprits intellions, qui s'étonnaient du silence gardé par celui qui est chargé : *diriger ses frères*. Mais il a vivement irrité tous ces hommes qui, 1 ne sait et ils ne savent à quel titre, et sur quel fondement, veuntimposer leur volonté à l'Église, et se créent la mission de mofier les dogmes, la morale et la discipline ecclésiastiques pour le 'and bien de l'humanité. Disons donc un mot de ces divers ou'ages.

Ceux de l'abbé Rosmini, *Les cinq plaies de l'Église* et la *Constition selon la justice sociale*, n'ont pas été traduits en français, et us n'avons pu les trouver dans les librairies. Ils ne nous sont onus que par cette note, que le P. Ventura a insérée dans son *scours funèbre* sur les morts de Vienne.

.es *artifices pleins d'iniquité et de malice* employés par les princes pour irper la nomination des évêques et la juridiction ecclésiastique; les tes terribles soutenues par l'Église pendant le cours non interrompu dix siècles pour maintenir son indépendance, ont été exposées, avec : immense érudition et un style fort et éloquent, par le très-savant ré Rosmini, dans son précieux opuscule intitulé : *Les plaies de l'Eglise.*

On devine par là qu'il s'agit d'une de ces plaintes exagérées et igereuses pour les tems actuels, dirigées contre les pouvoirs blis, au moment même où toutes les mauvaises passions venaient attaquer.

L'ouvrage de M. l'abbé Gioberti est très-connu; il est composé de

5 volumes in-8°, dans lesquels, sous le nom de *Jésuite moderne*, le fameux abbé renouvelle contre un ordre religieux et tous ses adhérents, c'est-à-dire contre un nombre assez considérable de membres de l'Église catholique, toutes les accusations portées par Pascal, par les jansénistes, par les philosophes, par Montlosier, etc. En voici quelques extraits qui feront juger ce que c'est que l'ouvrage.

Les parens à qui le salut de leurs enfans est cher, dit-il, ne les confieront jamais aux Jésuites, que l'opinion publique, dont je ne suis que l'interprète, accuse d'être injurieux, menteurs, calomniateurs, intolérants, persécuteurs de braves gens, panégyristes des méchants, vils adulateurs des puissans, oppresseurs des malheureux, ennemis de tout progrès civil, hostiles à l'unité et à l'indépendance des peuples, préjudicieux à la gloire et à la puissance des rois, rebelles et outrageux envers l'Église et les souverains Pontifes, corrupteurs de la morale évangélique, corrupteurs de toutes les sciences divines et humaines, oppresseurs des esprits et des génies, accoutumés à couvrir l'erreur du manteau de la présomption, l'ignorance d'une fausse couleur de savoir, la haine des doctrines solides d'une littérature vide et frivole, et à cacher les vices qui les infectent, les œuvres qu'ils commettent et les désordres dont ils abondent, sous le voile de la bonté et de l'innocence.... Je combats ici, poursuit-il, *une secte malfaisante*, qui a exercé l'idolâtrie en Chine, qui a trafiqué aux Indes, *qui a massacré au Paraguay*, qui a chassé les évêques légitimes de leurs siéges, et *coopéré à la mort des légats apostoliques. Cette secte a enseigné à tuer les rois ; elle a aiguisé, béni, dirigé le poignard des régicides ;* elle a outragé la sainteté de nos Pontifes, déchiré leurs décrets, et *jeté des mains violentes sur leurs personnes* [1].

Est-il une âme honnête qui ne soit révoltée de ces injures et de ces accusations gratuites? Le même ton, la même violence de langage se continuent dans les cinq volumes. Et notez que ce ne sont point ici des déclamations sans portée; l'application a suivi les principes. Un grand nombre d'Italiens, même honnêtes, se sont passionnés pour ces amplifications de rhéteur, et aussi non-seulement les jésuites ont été chassés de l'Italie, mais les prêtres mêmes et les laïques qui étaient soupçonnés d'être leurs amis, ont été persécutés; le monde entier connaît ce décret des chambres de Turin, qui, au lieu de se défendre contre les Allemands, s'occupaient à

[1] *Il Gesuita moderno*, t. I, p. 76, 85, 86 et 181.

chasser les *religieuses du Sacré-Cœur*, comme le leur a reproché le *National* lui-même. On voit combien justement un pareil ouvrage a été censuré.

Quant au P. Ventura, on connaît sa participation à la révolution italienne. On sait que, nommé ambassadeur à Rome par les révolutionnaires de Sicile, il fut très-irrité de n'avoir pas été reçu en cette qualité ; aussi, le vit-on figurer dans cette cérémonie impie et schismatique, où un simple prêtre vint, le jour de Pâques dernier, prendre la place du Souverain-Pontife et officier solennellement au maître-autel de Saint-Pierre. L'ouvrage pour lequel il a été censuré est une *Oraison funèbre*, prononcée le 27 novembre 1848, pour *les morts de Vienne*, c'est-à-dire pour tous ceux qui, à la suite de l'assassinat du général Latour, firent à Vienne une révolution qui fut réprimée par les armes. Cette *Oraison funèbre* a été traduite en français. Nous allons extraire quelques passages de l'article que nous avions préparé sur cet ouvrage.

Le thème du P. Ventura est que le Souverain-Pontife, égaré d'abord par les *hommes de l'obscurantisme* (p. 28), est la cause de tout le mal qui s'est fait en Italie, et qu'en particulier, par sa faiblesse et son ignorance, ou plutôt parce qu'il n'a pas écouté le P. Ventura, il a perdu la religion pour un long et très-long espace de tems. En effet, voici ce que ces *hommes ont fait* faire au pape, d'après le P. Ventura :

Vous avez donc, en peu de mois, causé plus de dommages à l'Église que ne lui en firent *tous les hérétiques* ensemble dans le 16e siècle. Vous avez rendu à l'incrédulité son insolence, à l'hérésie sa confiance, à l'indifférence son sourire. Vous avez fait *vaciller la foi*. Vous avez découragé le zèle, désarmé l'apologie, rendu stérile la prédication, refroidi la piété. Vous avez effacé la plus belle page de l'histoire ecclésiastique du 19e siècle, pour lui en substituer une autre que l'on ne pourra lire un jour *sans pleurer et sans rougir*. Vous avez envié à Pie IX l'avantage de donner son nom à son siècle. Vous avez *détourné* le Pontificat d'accomplir la plus belle et la plus glorieuse de ses charges temporelles, d'être le Tuteur, le Défenseur, le Père de tous les peuples chrétiens. De Guelfe, qu'il doit être pour être fort, vous l'avez *fait paraître Gibelin*. D'Italien par origine terrestre, vous l'avez fait paraître *impérial*, et, de populaire, *royal*; et ainsi vous l'avez affaibli, dégradé et presque entièrement dé-

truit comme soutien et vengeur de l'indépendance italienne. Vous en avez *fait le prisonnier de la Diplomatie*, le *jouet de l'Absolutisme*. Vous avez *jeté dans la boue* le nom le plus saint, la réputation la plus auguste, la couronne la plus précieuse. Vous avez enlevé à l'Église la plus grande de ses gloires, le plus brillant de ses triomphes, le plus vaste de ses succès : La conversion des peuples à la vraie Religion, au moyen de la proclamation de la liberté.

Oh! quel crime vous avez commis! quel scandale vous avez donné! quel dommage vous avez causé! quelle trahison vous avez consommée!

Vous avez *circonvenu*, *surpris*, *trompé* le plus saint des hommes, le plus doux des souverains, le plus pieux des prêtres, le plus zélé des Pontifes. Vous avez *abusé de la délicatesse de sa conscience*, de la pureté de ses intentions, de l'ardeur de son zèle! Vous lui avez présenté comme périls pour la Religion les agonies de l'Absolutisme, et la cause des princes comme la cause de l'Église. Vous l'avez réduit à *détruire lui-même*, en grande partie, l'œuvre grandiose de son esprit et de son cœur; à *se suicider en quelque sorte lui-même*, et à *ensevelir avec lui les plus belles espérances de la Religion* (p. 30).

Quant au P. Ventura, c'est lui qui avait tout préparé, tout fait pour sauver l'Église et l'Italie; il faut entendre cet éloge qu'il se donne bravement à lui-même :

Oui, c'est *nous* qui, en travaillant à la cause des peuples, avions travaillé à celle de la Religion que vous aviez rendue odieuse. C'est *nous* qui, en prêchant la vraie liberté, avions attiré à la Religion des multitudes, des peuples entiers, que vous, vous aviez fait fuir loin d'elle. C'est *nous* qui avions fait connaître Jésus-Christ, que vous, vous aviez fait blasphémer. C'est *nous* qui avions élevé au troisième ciel le Vicaire de Dieu en terre, que vous, vous aviez fait mépriser comme l'allié des tyrans et le complice de la tyrannie. C'est *nous* donc (et nous pouvons nous en glorifier sans pécher par orgueil), c'est *nous* qui sommes les *vrais amis de Jésus-Christ, de son Vicaire, de son Église, de sa Religion*, parce que nous les avons défendus avec zèle, servis avec désintéressement, et que nous avons tout sacrifié à leur gloire et à leur triomphe. Chez *nous seuls* donc l'affliction est sincère, la douleur réelle, les larmes véritables pour l'état d'humiliation où nous les voyons aujourd'hui réduits parmi nous (p. 31)

Il faut entendre encore le récit des grandes souffrances qu'il a endurées pour la cause de l'Église :

Pendant que, par ce travail ténébreux, l'Obscurantisme, fort de l'appui de l'étranger, s'efforçait ainsi de hâter lui-même l'accomplissement

de ses prophéties, ou, pour mieux dire, de ses funestes desseins, nous, nous n'avions pas dévié, ne *fût-ce que d'un pas*, de la route où le zèle de la Religion et de la vraie liberté nous avait attiré.

Mais cela ne nous a *pas peu coûté*. Nous avons dû vaincre la *répugnance naturelle* que nous avions à monter *aux palais des Grands*. Nous avons dû *dévorer* les superbes dédains, les *coups d'œil obliques*, les rires sardoniques, les insultes de certains familiers, dont l'insolence, en nous voyant, faisait un horrible contraste avec la bonté singulière, la douceur et la clémence que mettait le Prince à nous accueillir. Pour ces hommes, notre accès au Palais, notre entrevue avec Pie IX, était comme une calamité publique. Si quelqu'un disait : « Qui est là-dedans? » on lui répondait, d'un air de consternation affectée : « C'est ce *diable* de P. Ventura. » Avez-vous entendu? le *diable* : voilà le titre charitable dont ils nous gratifiaient. Mais il faut convenir au moins que nous étions un diable d'un caractère et d'une nature nouvelle; car le diable véritable est artisan et propagateur de mensonges, et le P. Ventura *disait des vérités*, des *vérités amères*, déplaisantes, des vérités confirmées presque toujours par les faits, des vérités qui auraient été *aussi salutaires à celui* qui les a entendues qu'elles ont été compromettantes pour celui qui les a dites!

Il est impossible d'imaginer tout ce qui a été dit et fait pour nous *discréditer*, nous *avilir*, *briser notre courage et notre influence*. Un jour, entre autres, ayant été empêché d'approcher de Pie IX pour lui parler d'une affaire dont il nous avait lui-même chargé, et cela après qu'on nous eut fait attendre *pendant une heure et demie* dans une antichambre; le lendemain, les auteurs de ce haut fait, en présence de plusieurs personnages respectables, furent entendus dire d'un air de triomphe : « Nous » avons humilié le P. V. »

Oui, nous avons vraiment rougi, nous avons été vraiment *humilié de semblables traits* ; mais moins pour nous qui en étions l'objet que pour ceux-mêmes qui se les permettaient dans les appartemens et presque sous les yeux de Pie IX. Quant à nous, nous savions, nous voyions tout, et nous pardonnions, nous dissimulions et nous souffrions tout. Le peuple avait dit : « Nous continuerons d'avoir confiance en Pie IX tant que » nous saurons que le P. V. *monte les escaliers du Quirinal*. » Or, en présence de cet intérêt majeur de conserver à Pie IX la confiance du peuple, le sacrifice de notre honneur, de notre considération personnelle nous paraissait si peu de chose qu'il ne méritait pas même le nom de sacrifice (p. 24).

Et à la suite de ces horribles traitemens, le P. Ventura compare modestement ses souffrances à celles du Fils de Dieu dans sa Passion :

Or, quelle insolence, quelle superbe serait la nôtre de nous étonner seulement, sans parler de nous plaindre, que pour la *défense de la même cause*, nous, les disciples, nous rencontrions le traitement que n'a point évité le Maître; que nous, viles créatures, nous ayons part à *la même persécution* à laquelle a été en butte le Fils de Dieu (p. 25).

Enfin, au moment où le Saint-Père est chassé de Rome par cette même population qui l'avait entouré de si hypocrites acclamations, le P. Ventura se félicite de ce que *sa popularité propre est encore sur pied :*

On ne nous a donc fait tort en aucune manière. *Notre popularité*, jusqu'à ce moment, est demeurée intacte, si même elle ne s'est pas accrue. Au milieu des ruines de tant de réputations qui tombent les unes sur les autres, la nôtre, par la miséricorde de Dieu, *est encore sur pied ;* et nous en sommes joyeux, pour le seul motif que cette circonstance nous maintient encore dans la position de rendre peut-être quelques services à la cause de la Religion et de l'Église, de l'ordre et de la liberté. Mais qui peut dire le mal immense et irréparable que l'intrigue réactionnaire et obscurantiste, en Italie comme à l'étranger, a fait à la Religion et à l'État (p. 26)?

Nous croyons inutile de citer au long les propositions condamnables du *Discours funèbre ;* il est d'un bout à l'autre l'éloge des révolutionnaires allemands, qu'il appelle des *martyrs*, et de tous les *démocrates* romains qui venaient d'assassiner Rossi, de faire violence au pape et de le forcer à fuir, et c'est de plus une satire virulente contre tous les trônes et toutes les royautés. On voit qu'il y avait assez matière à condamnation.

2. Comment cette condamnation a été reçue par les auteurs condamnés?

Nous avons déjà vu, dans le texte même du décret, que M. l'abbé Rosmini s'est soumis au jugement qui a frappé ses deux ouvrages. On n'attendait pas moins de la foi et de la piété du fondateur de l'Ordre de la Charité.

Quant au P. Ventura, voici la lettre par laquelle il adhère publiquement à sa condamnation :

Je soussigné, ayant appris aujourd'hui seulement, par le *Giornale romano*, que mon *Discours pour les morts de Vienne*, prononcé et imprimé à Rome à la fin de novembre 1848, a été, par décret de la sacrée Congrégation de l'Index, mis au nombre des *livres prohibés ;*

Sachant ce que, en de semblables occasions, l'Église a le droit d'at-

ger d'un fils docile et dévoué, surtout s'il est ecclésiastique, et voulant m'y conformer pleinement;

Me croyant obligé en conscience envers les âmes que j'ai dirigées, envers le peuple que j'ai évangélisé, de leur donner moi-même l'exemple de la parfaite adhésion qui est due aux jugemens du Saint-Siége Apostolique, et que, par ma parole, j'ai toujours cherché à leur inspirer;

Ayant toujours déclaré et protesté que j'entendais soumettre au jugement du Saint-Siége et du Souverain-Pontife tous mes écrits, et ayant ainsi contracté avec le public chrétien un engagement solennel de lui prouver, si l'occasion s'en présentait, la loyauté de ces déclarations et protestations, et la sincérité de la résolution où j'étais, en les faisant, de les mettre en pratique;

Sans avoir été ni contraint ni conseillé par personne, mais cédant uniquement aux sentimens propres de tout vrai catholique, dont, par la miséricorde divine, mon cœur n'a jamais dévié;

Librement et de mon propre mouvement, je déclare : que j'entends accepter, comme de fait j'accepte, le susdit décret de condamnation de mon opuscule ci-dessus indiqué, et que je condamne moi-même ledit opuscule, sans restrictions ni réserves et dans toute l'extension du sens dans lequel il a été condamné par l'autorité légitime.

Je réprouve de plus, je regrette et condamne toutes et chacune des doctrines, maximes, expressions et paroles qui, dans cet écrit ou dans tout autre écrit de moi, ont été trouvées ou pourraient être trouvées dans la suite en contradiction avec l'enseignement de la sainte Église catholique, apostolique, romaine, la seule vraie.

Je proteste, enfin, que je veux et j'espère, avec le secours de la grâce divine, mourir dans cette sainte Église, au sein de laquelle je suis né, au sein de laquelle j'ai vécu, prêt à endurer pour cela toute souffrance et à faire tous les sacrifices.

Montpellier, ce 8 septembre 1849.

Moi, D. Jioacchino VENTURA,
De l'Ordre des Clercs Réguliers Théatins,

J'atteste, proteste et déclare comme ci-dessus.

Quant à M. l'abbé Gioberti, il n'a donné aucune marque de déférence ou de soumission. Que signifie ce silence, est-il moins catholique et plus éloigné de l'Eglise que l'abbé Rosmini et que le P. Ventura? Méprise-t-il la censure de l'Église? Nous ne savons. Dans ce cas, il aurait renoncé à ses anciennes convictions et aurait fait un pas de plus hors de l'Église. Car, voici ce qu'il pensait du

jugement de l'Église romaine, lorsqu'elle met un livre à l'*index:*

Il est singulier que la première censure authentique de la *Philosophie de Descartes* soit émanée de la Congrégation de l'*Index*, dont le décret est du 20 nov. 1663. Thomas, avec sa perspicacité ordinaire, s'étonne de ce décret, et Baillet l'attribue aux intrigues d'un particulier [1]. Je voudrais en être étonné aussi, si Rome n'avait prouvé cent fois, dans d'autres circonstances, une *sagacité incomparable à pénétrer au fond des doctrines, pour y découvrir, dans les principes, les dernières conséquences cachées aux yeux des contemporains.* Certainement, les congrégations romaines ne s'attribuent pas *l'infaillibilité*, et elles pourront quelquefois être sujettes aux erreurs et aux infirmités de la nature humaine; mais j'oserai dire qu'*aucune autorité scientifique* ou *religieuse* n'a jamais eu, pour ainsi dire, un sens *idéal* et *catholique*, une faculté de *deviner* les corollaires renfermés en germe dans une doctrine, aussi *exquise* que celle qui brille dans un grand nombre de leurs jugemens. Tandis que des hommes très-pieux, et aussi célèbres par la science que par le génie, *séduits par une trompeuse apparence*, saluaient le Cartésianisme naissant comme un système favorable à la religion, sans s'apercevoir des *germes funestes* qu'il renfermait, les censeurs romains en eurent le pressentiment, et prononcèrent une sentence que depuis deux siècles la philosophie européenne entreprend de confirmer de la manière la plus solennelle, par ses propres œuvres [2].

Ces paroles sont en général sages et sensées. Mais il paraît que M. Gioberti, en qualité de philosophe *idéaliste*, ne trouve que la congrégation de l'*Index* est dans le vrai, que lorsqu'elle décide suivant qu'il a vu et décidé lui-même. Il l'a déjà montré, puisque ce même philosophe, qui s'appuie du jugement de l'Église contre Descartes, renouvelle en grande partie la doctrine de Malebranche, dont tous les ouvrages ont été aussi mis à l'*index* par décrets des 29 mai 1690, 4 mars 1709 et 15 janvier 1714. Nous avons déjà fait observer que tous les philosophes idéalistes en agissent ainsi.

Que si nous cherchons comment des esprits si différents, de portée et de conduite si diverses, ont pu pourtant se réunir dans les mêmes erreurs, nos lecteurs ne seront pas surpris quand nous leur

[1] Arnauld, *Œuv.*, t. XXXVIII, p. 19, note A.

[2] *Introduction à l'Étude de la Philosophie*, par V. Gioberti, t I, p. 451, fin de la note 19.

dirons que ces mêmes auteurs s'étaient déjà rencontrés dans ces principes philosophiques, qui les mettent tout d'abord en communication directe avec Dieu, et puis leur permettent de se choisir un terrain, que dis-je, de prendre un monde entier, celui de *la civilisation*, et d'en exclure le Christ, c'est-à-dire la tradition ou la loi extérieure, sa voix qui se fait entendre par l'Église. Que voulez-vous, en effet, reprendre ou corriger dans un homme qui, comme M. l'abbé Gioberti, vous dit : « Dieu est l'IDÉE, et de LUI, comme » force créatrice, *procèdent* la vertu cognoscitive et la vertu active » de l'esprit; en conséquence, l'esprit humain, *venant de Dieu* et se » *réfléchissant en Dieu*, est comme un *rayon de lumière* qui se *ré-* » *fracte* vers son foyer... Dieu *parle intérieurement et naturelle-* » *ment* par son Verbe à chaque individu (Ib.)... Chaque homme » une lumière intellectuelle par laquelle il appréhende la mani- » festation naturelle du Verbe, etc. [1]. »

Comment veut-on qu'un homme qui a ces grands priviléges se soumette à la censure que le chef de l'Église a formulée contre lui. Non, M. l'abbé Gioberti ne se soumettra pas, à moins qu'il n'abandonne sa théorie de l'idée et de la *transmission naturelle et directe du Verbe* de Dieu en lui.

Or, nous le disons avec peine, c'est cette même théorie *de l'idée innée* ou *infuse directement* que nous trouvons à peu de différence près dans M. l'abbé de Rosmini. M. de Rosmini a beaucoup écrit en philosophie, et en particulier, il a publié en 1830 un *Nouvel essai sur l'origine des idées*, traduit en français et publié en 1844. Or, dans cet ouvrage, il soutient la thèse platonicienne des *idées innées*, il est vrai qu'il réduit les idées à une idée unique. « L'*idée* » ou *la possibilité de l'être indéterminé*, dit-il, est donc l'unique » forme originaire et essentielle de l'esprit humain.... Et elle suffit » pour donner une explication complète de l'*origine de toutes nos* » *idées* [2]. »

Ces principes renferment en réalité, et par une conséquence logique, tout le Rationalisme ; c'est la vérité mise dans l'homme direc-

[1] *Introduct. à l'Étude de la Phil.*, t. I, p. 246.

[2] *Nouvel essai sur l'origine des idées*, t. I, p. 331, 334.

tement par Dieu lui-même; donc c'est en soi qu'on doit chercher la vérité; donc chacun a le droit de la chercher, de la trouver et de comparer « tout le reste à cette première règle toute divine. » Or, c'est là le *rationalisme* et le panthéisme, c'est-à-dire la confusion de la raison divine et de la raison humaine. Toutes les ressources de la dialectique n'empêchent pas la rectitude de cette conclusion... Et c'est, en effet, celle que tire et qu'applique en ce moment l'esprit humain.

Il en est de même du P. Ventura, ses principes philosophiques et politiques ont souvent varié. Nous avons entre les mains un gros livre *de methodo philosophandi* (lequel encore n'était qu'une première partie) qui a paru à Rome en 1828. Dans cet ouvrage, le P. Ventura s'élève avec force contre la souveraineté du peuple et contre l'exclusion que l'on a donnée à la théologie, c'est-à-dire à la tradition dans l'étude du dogme et de la morale. — Voici ses paroles :

Depuis que dans l'ordre politique les hommes *seulement semblables par nature*, ont été déclarés *égaux en droits*, dès lors on a premièrement renversé tous les fondemens et les *droits de tout pouvoir* et de *tout légitime commandement*; puis tout le pouvoir a été attribué au *peuple*, dans lequel se trouve la plus grande force physique, et le *peuple* a été salué du nom de *souverain*.

Ainsi, depuis que dans l'ordre *scientifique* toutes les *sciences* ont été jugées égales en nature, en importance et en gravité, d'abord, on a *ôté à la théologie son légitime empire*; ensuite, on a transmis aux sciences matérielles la *souveraineté* de l'ordre scientifique, en sorte que c'est à la même époque que les rois ont commencé à être jugés par les peuples, et les *enseignemens théologiques à être jugés et pesés par des raisons physiques*[1]...

Cette détestable méthode ou manière de juger sur les choses les plus graves, n'est point *enseignée chez nous* (à Rome) explicitement et avec toutes ses mauvaises conséquences. Cela n'a lieu que parmi les peuples où il y a pour tous la plus grande licence de tout *dire* et de tout *penser* sur toutes choses; mais que ces mêmes faux principes soient insinués, enseignés *implicitement*, et d'une certaine manière secrète, celui-là seul le pourra nier, qui est tout à fait ignorant dans la manière de juger l'état actuel de la *philosophie*[2]....

[1] *De methodo philosophandi*, p. XXXI.
[2] *Ibid.*, p. XXXII.

C'est ce qui fait que, même chez nous (à Rome), avec l'amour de la monarchie, l'étude des doctrines sacrées est *presque perdue*, et que la place assignée à la *théologie*, dans les Universités publiques des sciences, est, non pas la *première*, mais à peine la *dernière*. Car elle paraît non pas commander aux autres sciences, mais leur obéir, non pas leur donner des lois, mais en recevoir; et elle y est tellement destituée de tout privilége, honneur et gloire, que la *mythologie* jouit presque de plus de prix, de faveur et de grâce, que la *théologie chrétienne* [1].

Quant aux questions philosophiques, le P. Ventura s'y déclare le partisan du fameux système de l'abbé de Lamennais. Il y admet cette communication première, faite de Dieu à l'homme par les idées innées, et leur simple réveil ou développement par la parole. Dès lors la tradition, c'est-à-dire le Christ, est exclu de la philosophie et de la société civile; au lieu de soutenir que les principes qui font la base et le soutien de l'ordre civil sont empruntés à l'Église gardienne de la tradition, et ne peuvent se trouver que là, le P. Ventura dit hardiment : « Si l'Église ne marche pas avec les peuples, les peuples marcheront sans l'Église, en dehors de l'Église, » contre l'Église [2]. » C'est, en effet, ce que l'on fait dans les cours de philosophie, où l'on prétend établir la société domestique et civile, *sans l'Église, hors de l'Église;* c'est exactement ce qu'exprimait la devise que Mazzini avait mise au front de la République romaine : DIEU et le PEUPLE, c'est-à-dire exclusion du CHRIST, et communication directe entre Dieu et le peuple; ce que la philosophie fait depuis 300 ans, au moyen des *idées innées*, *impressions*, *participation*, *intuition*.

Tel est le véritable état de la question.

Nous le disons avec assurance, tous les catholiques qui seront imbus de ces idées se rapprocheront plus ou moins de Gioberti, de Rosmini, du P. Ventura, et tomberont aussi sous la condamnation de l'index; c'est ce que l'on a vu par la position prise par M. l'abbé Maret dans l'*Ère nouvelle*. C'est la position que prend en ce moment avec plus d'éclat et plus de scandale, un prêtre du diocèse de Langres, M. l'abbé Chantôme. M. Chantôme se dit fondateur de l'*Ordre*

[1] *Ibid.*

[2] *Oraison funèbre*, p. 14.

du Verbe divin. Il en est le supérieur, peut-être même forme-t-il en ce moment l'ordre entier. Aussi, en sa qualité de représentant du Verbe, prétend-il réformer les évêques, le pape, l'Église entière. Après avoir donné son adhésion aux doctrines du P. Ventura, il s'est bien gardé de la rétracter en adhérant à la censure. Bien plus, il menace les évêques et l'Église; aussi apprenons-nous, sans étonnement, qu'averti par ses supérieurs, il a résisté à leurs conseils, et Mgr l'archevêque de Paris vient de le priver de toute fonction ecclésiastique dans son diocèse; de plus, son évêque, Mgr de Langres, vient de lui donner l'ordre de rentrer dans son diocèse où l'officialité est chargée d'examiner sa conduite. Nous attendons ce que vont faire quelques prêtres qui avaient adhéré publiquement aux doctrines du P. Ventura et de l'abbé Chantôme. Ils se rétracteront sans doute; ils y sont invités par la conduite qu'ont tenue les confrères de M. l'abbé Rosmini et du P. Ventura. Avant même la publication du décret de l'*Index*, le président et le secrétaire du chapitre général de l'ordre des Théâtins avaient écrit, le 20 août dernier, au P. Ventura, pour lui apprendre combien ses écrits et sa conduite étaient désapprouvés de son supérieur et de ses confrères. Le P. Pagani, provincial de l'Ordre de la Charité, en Angleterre, avait fait la même chose le 9 septembre, en adressant au Saint-Père une lettre où il blâmait les opinions du fondateur de son ordre. Nous reviendrons un jour sur toutes ces questions, qui sont intimement liées aux principes que nous attaquons dans nos *Annales*, et qui en présentent la triste réalisation.

A. B.



Philologie Orientale.

TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS DANS L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES HISTOIRES DE L'ORIENT,

PENDANT L'ANNÉE 1848 [1].

Nous continuons à tenir nos lecteurs au courant des découvertes importantes qui se font dans l'histoire et la littérature des peuples le l'Orient. Là est notre berceau, là sont nos ancêtres, là s'est assée notre histoire, c'est là que Dieu a daigné nous parler, là u'il a agi directement et extérieurement avec les hommes et sur es hommes. Tout ce que l'on y découvre de nouveau est donc une ettre de sa grande voix, une parcelle de son action. C'est aux chréiens surtout qu'il convient d'être attentifs, car c'est pour eux, pour a confirmation de leurs livres et de leurs croyances que se font ces grandes découvertes. Voici surtout que Ninive va se lever de nouveau de dessous la cendre qui couvre sa tête, et répondre à la voix de Jehovah, qui semble l'appeler de nouveau. Les études qui se font sur les nombreuses inscriptions qui tapissent ses murs se perfectionnent, prennent tous les jours plus de consistance, et il n'y a nul doute, en ce moment, que la science occidentale ne parvienne à faire revivre cette voix perdue. Suivons donc avec attention ces hardis explorateurs, qui, avec tant de persévérance, se refont petits enfants pour épeler de nouveau la langue de nos premiers ancêtres. A. B.

1. Progrès dans l'étude de la littérature et de l'histoire des Arabes.

Malgré le grand nombre et l'excellence des travaux dont la *littérature arabe* a été le sujet, surtout depuis quarante ans, nous man-

[1] Voir le tableau des mêmes études pendant les années 1846 et 1847 dans le n° 107, tome XVIII, p. 325, 417.

quons encore d'une histoire qui nous la fasse connaître. On ne peut s'en étonner quand on pense aux obstacles qui s'opposent à une pareille entreprise, à la multiplicité des recherches qu'elle exige, et de recherches à faire dans des manuscrits nombreux, difficiles à réunir, souvent incorrects, toujours longs à parcourir. M. de *Hammer Purgstall*, dont l'activité infatigable nous fait honte à tous, nous promet aujourd'hui une *Histoire générale de la littérature arabe*. Il n'a encore paru de ce travail que quelques extraits des trois premiers chapitres, qu'il a lus à l'académie de Vienne [1]. Puissent le tems et la santé ne pas lui manquer pour achever un ouvrage d'une utilité aussi évidente, mais d'une composition si difficile.

Au premier rang des publications relatives à l'histoire même des Arabes, se place celle que vient de terminer M. Caussin de Perceval, et qui a pour titre : *Essai sur l'histoire ancienne des Arabes* [2]. Dans les deux premiers volumes, l'auteur, traitant isolément de chacune des grandes tribus et principautés arabes, en avait conduit l'histoire jusqu'à l'époque de la fuite de Mahomet à Médine. La *Vie de Mahomet* lui-même, jusqu'à sa fuite, avait été racontée dans l'histoire de la Mecque, dont elle était un épisode naturel; mais, à partir de ce moment, Mahomet devient le chef du mouvement de centralisation qui entraîne l'Arabie, et M. Caussin est amené naturellement à consacrer la plus grande partie de son dernier volume à cette seconde moitié de la vie du prophète. Il a su ajouter de nouveaux renseignements à ceux que les dernières recherches sur ce sujet nous avaient déjà fait connaître, et il donne de l'attrait à son récit en conservant le pittoresque de la narration des auteurs originaux. Il termine son ouvrage au milieu du khalifat d'Omar, l'an 640 de notre ère, lorsque la soumission des tribus de la Mésopotamie eut achevé la réunion de tous les Arabes en un

[1] Voyez *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, cahier de janvier 1849. Vienne, in-8°.

[2] *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme et pendant l'époque de Mahomet*, par A. P. Caussin de Perceval, t. III. Paris, 1848, in-8° (603 pages).

corps de nation et sous le gouvernement d'un seul chef. M. Caussin s'est servi, pour l'exécution du plan qu'il s'était tracé, de tous les matériaux qui nous sont aujourd'hui accessibles. Le cadre de son histoire ne saurait être ni changé, ni étendu, mais il est possible que des recherches ultérieures fournissent encore d'autres documens pour le remplir plus complétement. La publication, par exemple, de collections d'anciennes chansons aujourd'hui inédites, comme le *Divan des Houdéilites*, ajoutera probablement de nouveaux traits aux traditions de certaines tribus; il est permis de croire qu'il existe encore des ouvrages sur le midi de l'Arabie qui nous sont inconnus; l'on prétendait même, il y a quelques années, qu'un savant, à Hodeida, en avait formé une collection; mais le chiffre des volumes qu'on indiquait rendait la nouvelle invraisemblable; il est cependant possible qu'elle soit vraie en partie et que quelque savant voyageur nous rapporte un jour du Yémen de nouveaux moyens d'étude. Il est certain, dans tous les cas, que les inscriptions himyarites nous cachent encore des renseignemens importants sur l'histoire antique de l'Arabie, et ces inscriptions seront infailliblement interprétées aussitôt que l'on possédera des copies d'un plus grand nombre de monumens de ce genre. C'est cette idée qui avait déterminé le gouvernement français à renvoyer M. Arnaud dans le midi de l'Arabie, pour qu'il achevât ce qu'il avait si courageusement commencé; malheureusement, le mauvais état de la santé du voyageur et les troubles qui règnent dans le Yémen ont rendu jusqu'à présent infructueuse sa seconde tentative; mais il existe des centaines et probablement des milliers d'inscriptions himyarites, que le zèle de quelque voyageur heureux et résolu nous procurera certainement tôt ou tard.

M. *Gottwaldt,* à Saint-Pétersbourg, a publié la traduction latine des *Annales* de *Hamza-Ispahani* [1], dont il avait fait paraître le texte il y a deux ans. L'ouvrage de Hamza est daté de l'an 350 de l'hégire; c'est, dans la littérature arabe, un des premiers essais d'une histoire universelle appuyée sur un système de chronologie.

[1] *Hamzæ Ispahanensis annalium libri X*, edidit Gottwaldt, t. II, translatio latina. Leipzig, 1848, in-8° (200 pages).

Hamza traite successivement de l'histoire des Persans, des Romains, des Égyptiens, des Juifs et des Arabes; mais les matériaux qu'il avait à sa disposition étaient très-insuffisans pour le but qu'il s'était proposé; il ne possédait de données un peu étendues que sur les Persans et les Arabes; néanmoins, les extraits qu'on lui doit d'ouvrages aujourd'hui perdus, sont pour nous de la plus grande valeur. Tout le monde sait de quelle utilité ils ont été pour les savans qui se sont occupés de l'ancienne histoire des Arabes; la colère de Reiske contre ces Annales, jointe à l'usage constant qu'il en fait, indique également leur imperfection et leur grande importance. Quant à la Perse, Hamza avait réuni tout ce que la conquête arabe avait épargné de livres historiques; malheureusement, les documens qu'ils lui fournissent montrent que la véritable histoire de la Perse avait déjà péri sous les Arsacides et les Sassanides, et avait été remplacée par une tradition systématiquement arrangée et falsifiée. M. Gottwaldt nous promet un troisième volume, qui doit contenir les notes critiques et historiques dont un ouvrage aussi rempli de noms propres et de dates a nécessairement besoin.

L'histoire des Arabes a occupé d'autres savans encore. M. *Dozy* a publié le troisième volume de sa *collection d'ouvrages arabes inédits*[1], contenant la première partie d'une *histoire du Maghreb*, par Arib, auteur du 4e siècle de l'hégire, inconnu jusqu'à présent, mais qui promet de prendre une place importante dans l'histoire de l'Afrique musulmane. M. *Sandenbergh Matthiessen*, jeune orientaliste hollandais, a fait paraître un fragment d'un auteur anonyme comprenant l'*histoire du khalife Motassem*[2]. Ce petit livre ne contient que le texte, sans traduction ni aucune espèce d'éclaircissemens.

La géographie des Arabes s'est enrichie de plusieurs ouvrages. M. *Wustenfeld* nous a donné la troisième livraison de son édition

1 *Ouvrages arabes* publiés par R. P. A. Dozy, 3e livraison. Leyde, 1848, in-8° (328 pages).

2 *Historia chalifatûs Al-Motacimi*, ex cod. arabico nunc primum edita a C. Sandenberg Matthiessen. Leyde, 1849, in-8° (75 pages).

des deux traités de *Kazwini,* qu'il a réunis sous le titre de *Cosmographie* [1]. Cette livraison contient le commencement des *Merveilles de la Création,* livre extrêmement célèbre et pour lequel les beaux esprits ont donné quelquefois à l'auteur le titre de Pline de l'orient. La comparaison ne manque pas tout à fait d'à-propos : ce sont deux compilateurs qui amassent, sans beaucoup de critique, des matériaux sur une infinité de sujets. Kazwini, dans les Merveilles de la Création, parle d'abord du ciel, des sphères célestes, des anges qui les peuplent, des astres et de leur influence; ensuite il passe à la terre; traite des élémens et des phénomènes qu'ils produisent, de la configuration du globe, de la formation des montagnes et des fleuves; enfin, de tous les êtres qui vivent sur la terre, dans l'eau et dans l'air. C'est un mélange de théories et d'observations, de fables et de faits historiques qui nous donne une idée suffisante de l'état des connaissances des Arabes au 13e siècle de notre ère, et qui fournira de curieux documens aux historiens et aux naturalistes. Il serait à désirer que M. Wustenfeld, quand son édition sera terminée, publiât une traduction de ces deux ouvrages de Kazwini.

On doit à M. *Defrémery* des extraits des *voyages d'Ibn-Batouta dans la Perse et dans l'Asie centrale* [2], Ibn-Batouta était un jurisconsulte de Tanger qui a parcouru, pendant la première moitié du 14e siècle, tout l'orient et une partie de l'Afrique; le récit de ses voyages est extrêmement curieux, non-seulement à cause des renseignemens qu'il nous donne sur ce qu'il a observé dans ses longues pérégrinations, mais encore à cause de l'autobiographie qu'il contient. Quand on lit la vie des auteurs musulmans de ce tems, on est frappé des voyages qu'ils entreprennent, de la facilité avec laquelle ils traversent les contrées soumises à l'islamisme, de l'hospitalité qu'ils reçoivent partout, des honneurs que leur rendent les princes, et de la promptitude avec laquelle ils parviennent aux charges les plus considé-

[1] *Zakarija Ben Muhammed Ben Mahmud el-Cazwini's Kosmographie*, erster Theil. Die Wunder der Schopfung, c. I, Gœttingue, 1848, in-8° (176 pages).

[2] *Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse et dans l'Asie centrale*, extraits de l'original arabe par M. Defremery. Paris, 1848, in-8° (162 pages).

rables dans des pays étrangers. Les voyages du clergé et des pèlerins chrétiens du moyen-âge ne donnent qu'une faible idée de ce mouvement perpétuel des lettrés musulmans. Beaucoup de causes ont coopéré à rendre possible et durable cet état de choses : l'habitude de l'hospitalité, que les Arabes avaient portée partout, le peu de besoins des Orientaux, l'usage commun d'une langue savante, mais avant tout le respect qu'inpirait le savoir à des peuples qui étaient accoutumés à le trouver uni par tous les liens possibles à la religion. Aussi voit-on, par des ouvrages comme celui d'Ibn-Batouta, jusqu'à quel degré et jusqu'à quel abus même ils se laissaient aller à la facilité de changer de place, que leur donnait ce respect universel et cette espèce de franc-maçonnerie qui les faisait bien venir partout. C'est ainsi que nous voyons Ibn-Batouta, tantôt l'hôte des princes et des gouverneurs des villes, et comblé de leurs dons, tantôt vivant avec les scheicks et les ermites. Il est tantôt kadi de Dehli, tantôt ambassadeur en Chine, tantôt juge dans les Maldives, et quand il se trouve à Mâli, dans le Soudan, il est si étonné de ce que le roi ne lui assigne par une maison comme tous les autres princes de la terre avaient fait, qu'il le lui reproche en public et s'en fait donner une. Le plus curieux est de le voir se marier partout où il s'établit pour quelque tems, et divorcer à son départ. C'est ainsi qu'il passa trente ans de sa vie.

Les voyages d'Ibn-Batouta n'ont été connus, pendant longtems, que par un abrégé dont M. *Lee* a publié une traduction anglaise. Il y a quelques années, le P. Moura a donné, en portugais, la première partie de l'ouvrage complet ; M. Dulaurier en a inséré, dans le Journal asiastique, une autre partie, et maintenant M. Defrémery en reproduit deux nouveaux chapitres, dans lesquels on trouvera un tableau des mœurs et de l'état politique de la Perse et du Turkestan, que l'on chercherait vainement ailleurs.

Les renseignemens que nous fournissent les Arabes sur les peuples étrangers avec lesquels ils ont été en contact, ont donné lieu à plusieurs travaux importans. M. Reinaud a publié, sous le titre de *Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde*[1],

[1] *Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde, antérieu-*

un travail considérable, qui a pour but de remplir des lacunes sensibles dans nos connaissances relativement à l'Inde.

Vous vous rappelez que M. Reinaud a inséré, il y a quelques années, dans le Journal asiatique, une série d'extraits d'auteurs arabes et persans sur l'Inde; l'ouvrage qu'il nous donne aujourd'hui contient les résultats de ces premières recherches et de celles qu'il a faites depuis, en les combinant avec les indications qu'offrent les récits des voyageurs chinois dans l'Inde. Il avait, pour cette dernière partie de son sujet, à sa disposition, non-seulement les documens publiés dans le *Foe-koue-ki*, de M. Rémusat, mais encore la traduction inédite du *voyage de Hiouen-thsang*, ainsi que d'autres matériaux, que M. Stanislas Julien a bien voulu lui communiquer, et qui sont le fruit de ses longs travaux sur les rapports entre l'Inde et la Chine. On sait que l'Inde n'a pas produit d'historien, ni même de chroniqueur. La littérature sanscrite ne manque pas pour cela de données historiques; elle est plus riche peut-être que toute autre littérature en renseignemens sur l'histoire morale de la nation, sur l'origine et le développement de ses idées et de ses institutions, enfin sur tout ce qui forme le cœur, comme le noyau de l'histoire, et ce que les chroniqueurs de la plupart des peuples négligent pour se contenter de l'écorce; mais, comme dit Albirouni, « ils ont toujours négligé de rédiger les chroniques des » règnes de leurs rois, » de sorte que nous ne savons jamais exactement quand leurs dynasties commencent et quand elles finissent, ni sur quels pays elles ont régné; leurs généalogies sont en mauvais ordre et leur chronologie est nulle. Il importe donc extrêmement d'obtenir des points de repère fixes, auxquels on puisse rattacher les notions que nous fournissent les livres sanscrits, afin de réduire à des proportions moindres le vague qui règne dans l'histoire ancienne de l'Inde. Les bouddhistes, qui ont fait beaucoup plus d'attention à la chronologie que les brahmanes, nous donnent

rement au XI[e] siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois, par M. Reinaud. Paris, 1849, in-4° (400 pages). Tiré à part du t. XVIII[e] du recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

quelques dates anciennes et extrêmemeut importantes. Après eux, les Grecs fixent, par leur contact avec les Hindous, quelques autres points. Plus tard, les pèlerins chinois traversent l'Inde en tout sens et indiquent de nombreux synchronismes; enfin, viennent les Arabes, qui envahissent la vallée de l'Indus, et parmi lesquels se rencontrent quelques hommes intelligens, comme Beladori, et surtout Albirouni, qui, attachant de l'importance à connaître l'histoire et les sciences des Hindous, en font l'objet d'une étude sérieuse. M. Reinaud, en recueillant et en combinant les passages des auteurs chinois et arabes relatifs à l'Inde, a eu pour but de déterminer de nouveaux points dans l'histoire et la géographie de ce pays, surtout des provinces qui avoisinent l'Indus. Il faut suivre, dans son ouvrage même, les résultats qu'il obtient; mais il est certain, que chaque fait indien dont on parvient à établir la date, est un gain pour l'histoire, quelque insignifiant qu'il soit en lui-même, parce qu'il devient un centre autour duquel se groupent d'autres faits qu'antérieurement on ne pouvait classer que vaguement. On en a la preuve, pour l'histoire ancienne, dans l'*Archéologie indienne* de M. Lassen, et, pour les données plus modernes que fournissent les Arabes dans une dissertation récente de M. Thomas sur l'*époque des rois Sah de Surastra* [1], dissertation dans laquelle l'auteur est parvenu à rattacher une foule de faits à une date fournie par Albirouni et citée par M. Reinaud, reconstituant ainsi, à l'aide de monnaies et de traditions indiennes, la chronologie et la généalogie de toute une *dynastie*.

Enfin M. *Dorn*, à Saint-Pétersbourg, a publié la cinquième partie de sa *collection de documens sur l'histoire et la géographie du Caucase* [2]. Vous-mêmes avez donné presque la première impulsion à cette branches d'études par la publication de la Chronique et de la Grammaire géorgiennes de M. Brosset. Depuis ce

[1] *The Epoch of the Sah Kings of the Surashtra*, illustrated by their coins by E. Thomas. Londres, 1848, in-8° (76 pages et 7 pl.). Extrait du *Journal of the royal asiatic Society of Great Britain*.

[2] *Beitrage zur Geschichte der Kaukasischen Lander und Volker*. V. *Geographica*, von Dorn, dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg, vol. VII, livraisons 4 et 5.

ems, les savans russes, qui étaient naturellement appelés à éclaircir cette partie confuse de l'histoire orientale, ont étudié plusieurs des dialectes caucasiens. M. Brösset, revenu récemment d'un voyage dans le Caucase dont le gouvernement russe l'avait chargé, en a rapporté une foule de nouveaux documens, et M. Dorn expose, dans une série de mémoires, les renseignemens que les auteurs arabes, persans et turcs fournissent pour l'histoire et la géographie de ce pays. Après avoir successivement traité de l'histoire du Schirwan, de la Géorgie et des Khazars, le mémoire qu'il a publié dernièrement contient les passages des auteurs musulmans qui se rapportent à la géographie du Caucase.

La jurisprudence arabe s'est enrichie du second volume de la traduction des *Principes* de *Khalil-ibn-Ishak*, par M. *Perron* [1]. Ce travail, exécuté par ordre du ministère de la guerre, est destiné avant tout aux tribunaux d'Alger; mais il n'en est pas moins important pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire et des institutions des Arabes; il suffira, pour en faire pressentir la valeur, d'indiquer les sujets qu'embrassent les deux volumes parus. Le premier traite des obligations religieuses, c'est-à-dire des purifications, de la prière, de l'impôt sur les croyants, du jeûne et de la retraite spirituelle. Le second, du pèlerinage, de l'usage de la chair des animaux, du serment, de la guerre et du mariage. L'ouvrage entier se composera de cinq volumes, qui comprendront le tableau complet des lois d'après le rite malékite. La traduction de ce livre offre des difficultés toutes particulières; elle doit être aussi fidèle que possible, parce qu'elle est destinée à servir de règle dans l'application de la loi, et pourtant le texte ne se prête guère à une interprétation littérale. C'est un énoncé de principes, destiné à être appris par cœur par les étudians, et composé, en conséquence, avec une concision extrême, aux inconvéniens de laquelle les Arabes remédient par les explications verbales de l'enseignement et par

[1] *Précis de jurisprudence musulmane*, ou principes de législation musulmane civile et religieuse selon le rite malékite, par Khalil-Ibn-Ishak, traduit de l'arabe par M. Perron, second volume. Paris, 1849, in-8° (671 pages).

des commentaires écrits. Pour être fidèle, M. Perron a dû traduire le texte, et, pour être compris, il a dû intercaler au milieu des phrases les fragmens des commentaires qui le rendent intelligible; les explications plus détaillées sont rejetées dans un appendice à la fin de chaque volume. M. Perron a eu soin de distinguer, dans l'impression, les mots ajoutés, de sorte que le lecteur est toujours averti de ce qui constitue le texte. Je crois qu'il eût été impossible de faire mieux pour rendre intelligible un livre aussi obscur par l'excès de la concision.

M. *Tornberg*, professeur à l'Université de Lund, vient de faire paraître le *Catalogue des manuscrits arabes, persans et turcs*, de la bibliothèque d'Upsal [1]. Cette collection se compose de 512 manuscrits, provenant, soit de dons, soit d'achats, et parmi lesquels il y a un certain nombre d'ouvrages précieux par leur rareté et par l'époque où ils ont été exécutés.....

Le nombre des *dictionnaires arabes* s'est accru de l'ouvrage que le scheikh maronite *Rochaïd de Dahdah* a fait imprimer à Marseille [2]. On se servait dans le Liban d'un dictionnaire compilé par Germanos Farhat, évêque maronite d'Alep. C'était un abrégé du *Kamous*, augmenté de termes bibliques et catholiques, et d'une syntaxe arabe. Rochaïd de Dahdah entreprit de le compléter et de le publier; il le revit sur le *Kamous* même, et y ajouta un grand nombre de mots tirés des différens auteurs arabes et qui ne se trouvent pas dans le *Kamous*. Il indique lui-même dans sa préface 21 espèces de perfectionnemens qu'il a introduits dans l'ouvrage de Farhat, et comme il a soin de distinguer dans l'impression les phrases qui lui appartiennent, il sera aisé de contrôler son assertion. Quoi qu'il en soit, et quel que puisse être le mérite de ce livre, il ne fera pas perdre de vue aux orientalistes un travail lexi-

[1] *Codices arabici, persici et turcici, bibliothecæ regiæ universitatis Upsaliensis;* disposuit et descripsit C. J. Tornberg. Lund., 1849, in-4° (XXIV et 355 pages).

[2] *Dictionnaire arabe* par Germanos Farhat, maronite, évêque d'Alep, revu, corrigé et considérablement augmenté sur le manuscrit de l'auteur, par Rochaïd de Dahdah, scheikh maronite. Marseille, 1849, in-4° (V et 723 pages).

cographique qu'ils attendent avec impatience, c'est le *Dictionnaire* de M. Lane. Le gouvernement anglais, ordinairement si indifférent pour les travaux des savans, a eu le bon esprit, en facilitant à M. Lane son séjour au Caire, de le mettre en état d'achever le grand ouvrage auquel il a consacré toutes ses heures depuis tant d'années. Quand M. Lane aura publié les trésors des anciens lexicographes arabes qu'il a su découvrir en Égypte et auxquels il consacre un travail si consciencieux et si intelligent; quand M. Quatremère nous aura donné son *Thesaurus*, dont les citations, qu'il doit contenir en nombre infini, sont destinées à montrer de quelle manière et dans quelle nuance les auteurs arabes ont appliqué les significations des mots indiqués par les lexicographes, on possédera alors deux instrumens incomparables pour l'étude de l'arabe.

2. Progrès dans l'étude de la littérature syriaque.

Les autres dialectes sémitiques n'ont fourni, autant que j'ai pu l'apprendre, qu'un petit nombre d'ouvrages nouveaux. M. Cureton a publié, sous le titre de *Corpus ignatianum* [1], une nouvelle édition de la *traduction syriaque* qu'il a découverte des *lettres de saint Ignace*, et qui paraît contenir une rédaction *plus authentique* que les différentes rédactions grecques que l'on possédait. (A) Dans cette nouvelle édition il a complété le texte syriaque et l'a entouré de tout ce qui peut servir à décider la question relative à la composition originale de ces lettres, question qui a autrefois agité toute l'église chrétienne, et qui est encore aujourd'hui d'un intérêt considérable pour l'histoire ecclésiastique. La découverte de ces lettres est un des premiers fruits de la translation de la biblio-

[1] *Corpus ignatianum*, a complete collection of the ignatian epistles in syriac, greek and latin, by W. Cureton. Londres, 1849, in-8° (LXXXVII et 365 pages).

(A) Nous sommes obligés de faire remarquer que loin de présenter une édition *plus authentique* des lettres de saint Ignace, les découvertes de M. Cureton ne nous font connaître qu'une copie mutilée et incomplète de saint Ignace due à quelques hérétiques qui ont retranché précisément ce qui était contraire à leurs erreurs particulières; voir le beau travail que dom Pitra a inséré dans l'*Auxiliaire catholique*, t. II, p. 234.

thèque du monastère de Nitrie au Musée britannique, et cette grande acquisition donnera certainement lieu à de nouvelles découvertes patristiques. Déjà M. Cureton a offert au Comité des traductions un volume de biographies d'évêques illustres de l'église d'Orient, pendant les 4e, 5e et 6e siècles. Le Comité a fait imprimer dans le courant de l'année un autre ouvrage qui rentre dans la même classe : ce sont les *Constitutions apostoliques*, publiées en copte par M. Tattam [1]. Les théologiens jugeront en quoi cette rédaction des Constitutions diffère de celles qui existent déjà en plusieurs langues.

3. Progrès dans l'étude de la langue punique.

M. l'abbé *Bargès* [2] a fait lithographier, en les acompagnant d'un commentaire, deux nouvelles *inscriptions puniques* découvertes à l'île du port Cothon à Carthage, par M. l'abbé Bourgade. Ces inscriptions sont très-courtes, mais très-lisibles, et la rareté des textes phéniciens fait que chaque nouvelle inscription, surtout quand l'écriture en est belle, contribue pour une part plus ou moins considérable à l'intelligence de celles qui sont déjà connues, et à lever l'incertitude qui a si longtems pesé sur ces monumens, incertitude que les études mieux dirigées des dernières années n'ont pas encore entièrement dissipée.

4. Progrès dans l'étude des inscriptions sinaïtes.

M. *Tuch*, à Leipzig, a pris pour thème d'un travail très-remarquables les *inscriptions* qui couvrent les rochers de quelques-unes des vallées de la presqu'île *du Sinaï* [3]. Déjà Cosmas Indicopleustès avait été frappé de ces « vallées écrites. » et, depuis son tems, tous les voyageurs qui ont visité le Sinaï ont parlé de ces milliers

[1] *The apostolical Constitutions*, or the canons of the Apostles in coptic, with an english translation by H. Tattam. Londres, 1848, in-8° (xv et 214 pages).

[2] *Mémoire sur deux inscriptions puniques* découvertes dans l'île du Port Cothon à Carthage, par l'abbé Bargès. Paris, 1849, in-4° (16 pages et 2 pl.).

[3] *Ein und zwanzig sinaitische Inschriften*, Versuch einer Erklarung, von Fr. Tuch. Leipzig, 1849, in-8° (87 pages). Tiré à part du Journal oriental allemand.

l'inscriptions taillées et tracées sur les rochers, pour la plupart lans un caractère inconnu. Pococke en a publié quelques-unes, et différens voyageurs, après lui, en ont reproduit des centaines. Les localités où on les trouvait, la négligence avec laquelle elles étaient exécutées, le texte de quelques inscriptions grecques mêlées aux autres, et le signe de la Croix qui en accompagnait quelques-unes, ont porté tout le monde à conclure que c'était l'ouvrage des pèlerins chrétiens qui, allant au Sinaï, avaient tracé, en passant, leurs noms sur les rochers. Cette conjecture parut se confirmer, lorsqu'un paléographe distingué, feu M. Beer, eut déchiffré l'alphabet de ces inscriptions; mais un examen plus attentif conduisit bientôt à des résultats autres et plus curieux. M. Credner fut le premier à supposer que les auteurs des inscriptions pourraient bien avoir été des Sabéens qui se rendaient dans les temples de la presqu'île du Sinaï, dont Diodore nous a laissé une description. Les recherches de M. Tuch ont pleinement confirmé cette supposition; il prouve que la langue des inscriptions est l'*arabe*, que les noms des pèlerins sont *païens*, que toutes les vallées du Sinaï ne contiennent pas des inscriptions, mais seulement celles qui mènent aux localités connues pour avoir été le centre du culte sabéen, comme le *Phoenikôn* de Diodore et le mont *Serbal*. Toute cette discussion est conduite par M. Tuch avec une sagacité rare; il est probable que dans quelque tems il sera en état de la reprendre, et qu'il trouvera, dans des inscriptions mieux copiées le moyens de tirer de nouveaux résultats de monumens qui, au premier aspect, paraissaient promettre si peu de chose. Il existe à Londres une collection considérable de ces inscriptions copiées par un missionnaire, et dont M. Tuch n'a pas eu connaissance; mais il aura bientôt à sa disposition des matériaux plus authentiques, car M. Lepsius a rapporté des copies et des calques fort nombreux faits avec le plus grand soin, et reproduisant en partie des inscriptions prises dans des vallées que les voyageurs n'avaient pas encore explorées.

5. Progrès dans l'étude des inscriptions cunéiformes, assyriennes, médiques et persanes.

En nous tournant vers la Mésopotamie, nous ne trouvons cette

année aucune de ces grandes découvertes qui ont étonné le monde pendant les années précédentes. La France, qui avait ouvert cette voie glorieuse, paraît même renoncer à la suivre, car on a envoyé M. Botta à Jérusalem, au lieu de le renvoyer à Mossoul, où il avait presque sous ses pieds un palais immense qui n'exige qu'un déblai facile pour nous livrer de nouveaux trésors *d'antiquités assyriennes*. Au reste, la science ne les perdra pas, le gouvernement anglais ayant renvoyé M. Layard à Constantinople, et le Musée britannique lui assignant une somme suffisante pour recommencer ses fouilles. En attendant que ces nouvelles richesses arrivent en Europe, on a fait de grands progrès dans la publication des découvertes antérieures. L'ouvrage de M. Botta est presque terminé[1]; il ne reste plus à paraître que le texte descriptif, qui est imprimé en grande partie, et qui contiendra l'historique de la découverte, la description du monument, ainsi que la continuation des recherches dont M. Botta a publié les premiers résultats dans le Journal asiatique, et qui sont relatives aux inscriptions. M. *Layard* a divisé la publication des matériaux qu'il a rapportés de Nimroud en trois parties. Il a donné d'abord l'*histoire de sa découverte*[2], et son récit, orné d'un grand nombre de représentations de monumens, est accompagné de dissertations sur l'histoire, les mœurs et les arts des Assyriens; il a eu un succès immense. Ensuite il a paru un second ouvrage[3] composé de 100 *planches*, représentant, sur une plus grande échelle, les principaux bas-reliefs du palais de Nimroud; enfin, les inscriptions seront gravées et publiées aux frais du Musée britannique. Cette manière de faire jouir le public de la découverte des antiquités de Nimroud, est infiniment préférable au mode qu'on a suivi à Paris pour la publication des antiquités de Khor-

[1] *Monument de Ninive*, découvert et décrit par M. Botta, mesuré et dessiné par M. Flandin. Paris, 1849, in-fol. (Il en a paru 88 livraisons).

[2] *Nineveh and its remains*, with an account of a visit to the chaldæan Christians of Kurdistan, and the Yezidis, or devil-worshippers; and an enquiry into the manners and arts of the ancient Assyrians, by Austen H. Layard. Londres, 1849, 2 vol. in-8° (xxx 399 et 491 pages).

[3] *Monuments of Nineveh*, by Austen Henry Layard. Londres, 1849, in-fol. (100 planches sans texte, prix : 260 fr.).

sabad. Il n'en est pas résulté, il est vrai, un ouvrage aussi magnifique, mais les travaux de M. Layard sont aujourd'hui dans toutes les mains, tandis que ceux de M. Botta ne sont accessibles qu'à un petit nombre de personnes privilégiées, et la moitié des sommes que les anciennes Chambres françaises ont consacrées à un ouvrage de luxe, suffira à l'Angleterre pour déblayer et amener à Londres les restes du palais impérial assyrien que recouvre la colline de Koyunjuk.

La publication de deux autres ouvrages qui rentrent essentiellement dans la classe de ceux qui nous occupent en ce moment, les *Recherches* de M. Lajard *sur le culte de Vénus* [1] et *sur celui de Mithra en Orient et en Occident* [2], a fait de grands progrès pendant l'année dernière. M. Lajard a réuni tous les monumens babyloniens, assyriens, syriens, persans, grecs et romains se rapportant à son sujet, qui se trouvent dans les collections publiques ou particulières en Europe, et il les a fait graver avec un soin infini. La publication de ces planches est achevée; mais il n'a encore paru du texte que la majeure partie du mémoire sur le culte de Vénus, qui, dans le système de l'auteur, est intimement lié au culte de Mithra. Les deux mémoires formant ainsi un ensemble destiné à donner la clef de toute la théologie et des mystères du monde ancien, il faut attendre la publication des deux volumes dont le texte des recherches sur Mithra se composera, pour se rendre compte du vaste système mythologique que M. Lajard se propose de soumettre au jugement du monde savant.

L'interprétation des *inscriptions cunéiformes* des différentes classes a été l'objet de plusieurs travaux. M. *Botta* insère, dans le texte de son ouvrage sur Ninive, un *mémoire* destiné à prouver l'identité de l'écriture babylonienne et assyrienne, malgré leur dif-

[1] *Recherches sur le culte, les symboles, les attributs et les monumens figurés de Vénus en Orient et en Occident*, par M. Félix Lajard. Paris, texte in-4° et planches in-fol. (Il a paru jusqu'à présent sept livraisons comprenant 35 planches et 248 pages de texte).

[2] *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra en Orient et en Occident*, par M. Félix Lajard. Paris, 1849, in-fol. (22 livraisons, composées de 110 planches).

férence apparente, et M. Grotefend paraît arriver au même résultat, dans une *dissertation* qu'il a publiée *sur un cylindre babylonien*[1]. M. Botta continue aussi ses recherches sur l'identité d'un certain nombre de caractères assyriens qui diffèrent par la forme, mais que l'on emploie dans les inscriptions indifféremment l'un pour l'autre. La grande connaissance que M. Botta possède des inscriptions, lui permet de traiter avec une certaine sûreté ce sujet délicat, qui aura pour avantage de réduire l'alphabet assyrien à un nombre de signes considérablement plus restreint. C'est un travail préliminaire indispensable, dont les résultats deviendront de plus en plus certains, à mesure qu'on découvrira des inscriptions ou des formules qui se répètent, et ne diffèrent entre elles que par les variantes de l'écriture.

M. *de Saulcy* a publié un mémoire[2] dans lequel il donne la transcription d'une liste généalogique et d'un certain nombre de noms propres et de noms géographiques contenus dans les *inscriptions de Van*, avec la traduction entière de l'inscription VIII de Schulz. Son interprétation est basée sur la supposition que la langue de ces inscriptions appartient à la famille sémitique. D'un autre côté, un jeune savant italien, M. Luzzato, à Padoue, a fait paraître un mémoire intitulé : *Sur le sancritisme de la langue assyrienne*[3]. Il assure avoir lu, à l'aide du sanscrit, presque toutes les inscriptions assyro-persépolitaines, quelques-unes de Van, et quelques passages des inscriptions de Khorsabad; mais il ne peut, faute de caractères assyriens, publier actuellement son travail sur l'interprétation de ces inscriptions. Le mémoire qu'il a fait imprimer contient une liste de noms assyriens, dont il fournit des étymologies tirées du sanscrit. Sa théorie paraît être que la Babylonie fut oc-

[1] *Bemerkungen zur Inschrift eines Thongefasses mit babylonischer Keilschrift*, von Grotefend. Gœttingue, 1848, in-4° (18 pages et 2 pl.).

[2] *Recherches sur l'écriture cunéiforme assyrienne*, inscriptions de Van. Paris, 1848, in-4° (44 pages. Cette brochure ne porte pas de nom d'auteur sur le titre, mais elle est signée à la fin par M. de Saulcy).

[3] *Le sanscritisme de la langue assyrienne*, études préliminaires au déchiffrement des inscriptions assyriennes, par Philoxène Luzzato. Padoue, 1849 (80 pages in-12).

cupée d'abord par un peuple sémitique, et que des peuples de race sanscrite se sont superposés, à deux reprises, à la population première. Il est évident que, dans cette hypothèse, les étymologies des noms propres tirées du sanscrit ne prouvent rien pour la langue même des inscriptions; car les noms propres pouvaient appartenir à des familles de la race conquérante, et les inscriptions pouvaient néanmoins être composées dans la langue du pays. M. Luzzato ne parviendra à prouver sa thèse sur l'origine sanscrite de la langue assyrienne, que par l'analyse grammaticale des inscriptions.

Les *inscriptions médiques* ont occupé M. *Rawlinson* et M. de *Saulcy*. M. Rawlinson a réussi à lire presque en entier le texte médique de la grande *inscription de Bisutun*, dont il n'avait au commencement espéré pouvoir déchiffrer qu'un tiers, et le Journal asiatique de Londres annonce l'arrivée prochaine de son mémoire sur ces inscriptions. M. de Saulcy, de son côté, va faire paraître dans les prochains numéros de votre Journal, deux longs mémoires sur les *inscriptions médiques de Persépolis*. Tout en rendant justice au travail de M. Westergaard, il fait des changements considérables à l'alphabet publié par ce savant. Il conclut, comme tous ceux, je crois, qui se sont occupés du médique, que la *base de cette langue est le turc*. Ce serait un résultat infiniment curieux, mais qui n'a rien d'invraisemblable, quoique ni les auteurs classiques, ni les monumens et les traditions des Persans ne nous aient fait pressentir que les Mèdes étaient des Touraniens. Il est extrêmement à désirer que cette supposition se trouve vérifiée; elle nous donnerait une clef sûre pour l'intelligence des inscriptions médiques, qui pourront acquérir un jour une importance historique bien plus grande qu'on ne le soupçonne aujourd'hui; car, jusqu'à présent, nous ne possédons des inscriptions médiques qu'accompagnées d'un texte persan, de sorte que leur contenu est toujours connu d'avance; mais rien n'est plus vraisemblable que la découverte prochaine d'un palais médique, dont les inscriptions fourniraient une nouvelle et bien curieuse page de l'histoire ancienne.

Je n'ai eu entre les mains qu'un seul travail sur les *inscriptions*

cunéiformes persanes ; c'est un mémoire de M. *Luzzato* [1], dans lequel il propose de nouvelles et ingénieuses étymologies de quelques mots difficiles de l'inscription de Bisutun; mais il est probable que M. Rawlinson discute lui-même, dans son *Vocabulaire persépolitain*, les points qui ont pu laisser des doutes.

En arrivant à la *littérature persane moderne,* nous trouvons le texte du *Tohfet al-Ahrar* [2], par Djami, publié pour la première fois par M. Forbes Falconer. Djami est le grand poète de la Perse du 15e siècle et presque le dernier qui mérite le nom de classique...

6. Progrès dans l'étude de la littérature indienne.

M. *Elliot,* auteur de l'admirable supplément au *Glossaire des termes indiens,* a publié à Calcutta, sous le titre d'*Index bibliographique des historiens musulmans de l'Inde* [3], le premier volume d'un ouvrage qui doit en former quatre, et qui lui-même n'est que l'introduction d'une grande collection de tous les historiens musulmans de l'Inde, dont M. Elliot a proposé la publication au gouvernement de la Compagnie. M. Thomason, gouverneur des provinces supérieures, à qui M. Elliot s'était adressé, et qui lui-même est un des hommes les plus intelligens et les plus zélés pour la littérature qu'il y ait dans l'Inde, lui répondit que le budget de l'instruction publique n'était pas assez considérable pour qu'il pût le charger actuellement d'une aussi forte dépense, mais il pria M. Elliot de rassembler en attendant une collection de manuscrits historiques qui, plus tard, pût servir à l'exécution de son plan, et de composer en même tems un index de ces ouvrages. M. Elliot se mit à l'œuvre; il signala d'abord 27 ouvrages comme

[1] *Sulla inscrizione cuneiforme persiana di Behistan*, memoria di Filosenno Luzzato. Milan, 1848, in-8° (24 pages). Extrait du *Giornale del I. R. Istituto Lombardo*, vol. I.

[2] *Tuhfat ul Ahrar*, the Gilt of the noble, being one of the seven poems, or *Haft Aurang*, of Mulla Jami, now first edited by Forbes Falconer. Londres, 1848, in-4° (16 et 96 pages).

[3] *Bibliographical Index to the historians of Muhammedan India*, by H. M. Elliot; vol. 1, General histories. Calcutta, 1849, in-8° (xxx, 8, 394 et 94 pages).

devant être imprimés, et forma une liste plus complète d'écrits sur l'histoire générale de l'Inde musulmane. Cette liste comprend 231 ouvrages, quoique M. Elliot en ait exclu les chroniques locales et provinciales, les collections de lettres et les biographies autres que celles des empereurs. M. Elliot nous offre dans son livre le catalogue raisonné de cette grande collection; il accorde à chaque ouvrage, selon son importance, un chapitre plus ou moins long, dans lequel il donne des détails sur l'auteur, indique la nature et l'étendue du livre, l'esprit dans lequel il est composé, les travaux dont il a été jusqu'à présent l'objet de la part des Européens, en analyse le contenu et termine par des extraits de passages marquans dont il fait imprimer le texte dans un appendice. Cet index forme donc réellement une histoire de la littérature historique de l'Inde musulmane remplie de matières neuves et curieuses, et si le plan de M. Elliot devait n'avoir d'autre résultat que la composition de cet ouvrage, il aurait déjà rendu un service signalé à la science. Mais il faut espérer que le gouvernement indien trouvera moyen d'exécuter le plan dans toute son étendue. M. Elliot ne se fait pas illusion sur la valeur historique et littéraire des ouvrages dont il demande la publication. Il trouve que ce sont, en général, des chroniques sèches ou des œuvres de courtisans flatteurs, et qu'aucun de leurs auteurs ne mérite le nom d'historien; c'est la vérité, mais il en est de même pour les littératures historiques de tous les peuples barbares et demi-civilisés. Il n'y a que les Grecs, les Romains et l'Europe tout à fait moderne qui aient eu des historiens dignes de ce nom, recherchant la vérité sur l'état de la chose publique, les causes morales des événemens, le développement et l'influence des idées et des institutions. Cela n'a pas empêché les nations civilisées de réunir et de publier les chroniques du moyen-âge, si imparfaites qu'elles fussent: elles contiennent après tout, non-seulement les faits matériels nécessaires à l'histoire, mais encore des documens pouvant servir à cette histoire morale dont leurs auteurs eux-mêmes ne se doutaient pas. Il en est ainsi des chroniques musulmanes de l'Inde, et on peut en juger par celles qui nous sont déjà accessibles; l'histoire de cette époque est encore à écrire, mais on ne pourra le faire qu'à l'aide de ces matériaux, et il est

impossible que des annales si nombreuses et si détaillées ne donnent pas à la critique européenne le moyen d'y découvrir la vérité, même là où les auteurs avaient un intérêt à la déguiser. Les avantages scientifiques d'un corps d'historiens de l'empire musulman de l'Inde ne seront mis en doute par personne en Europe ; mais la Compagnie fera de plus un acte de haute politique en rendant accessibles les sources de l'histoire de ses prédécesseurs, dont les bons et les mauvais côtés serviront de matière à réflexion tant à ses employés qu'à ses sujets.

Il est même problable qu'une pareille collection serait favorisée et facilitée par la population musulmane de l'Inde, car plusieurs indices récens font entrevoir que leurs études ne se bornent pas aussi exclusivement qu'autrefois à l'art de faire des sonnets. Il vient de paraître à Calcutta, en deux volumes, une *histoire des conquérans de l'Inde depuis les tems les plus anciens* [1]. L'auteur lui-même forme, pour ainsi dire, un épitomé vivant des conquêtes de l'Inde. Il est hindou de race, comme le prouve son nom, *Apurva Krishna ;* il est poète honoraire du Grand Mogol actuel ; il écrit en persan et joint à son texte une analyse en anglais. Je n'ai pas réussi à me procurer son ouvrage, et d'après les extraits que j'en ai vus, l'Europe savante n'a rien à y apprendre ; mais cette publication témoigne toujours d'un certain intérêt pour les études historiques là où on ne se serait pas attendu à le trouver. Un autre ouvrage en fournit un exemple plus frappant encore. C'est le premier volume d'une *description historique, géographique et statistique de la Chine écrite en hindoui par M. Corcoran* [2]. Les sources dont l'auteur tire ses renseignemens sont des ouvrages français et an-

[1] *The History of the Conquerors of Hind from the most early period to the present time*, containing an account of the religion, government, usages and character of the inhabitants of that kingdom, by Maha Raja Apurva Krishna Bahadur, honorary poet to his majesty the king of Dehli, vol. I et II. Calcutta, 1848, in-8°.

[2] *An account, geographical, historical and statistical of the Chinese empire*, in the Urdu language by James Corcoran, vol. I. Calcutta, 1848, in-8°.

parfaitement connus, et le lecteur européen n'y trouvera rien
ouveau : aussi je ne le cite que comme une preuve que la po-
ion musulmane paraît attacher un certain intérêt à la connais-
e de l'histoire, et que l'on peut espérer qu'elle faciliterait au
ernement la publication du corps de ses propres annales en la
ant beaucoup moins dispendieuse qu'on ne devrait le croire
remier aspect.

Jules Molh,
de l'Institut.

Tradition Catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE

OU

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE

Complète, uniforme, commode et économique

De tous les saints Pères, Docteurs et ecrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident, qui ont fleuri depuis les Apôtres jusqu'à Innocent III, inclusivement [1].

Au moment où les études ecclésiastiques vont reprendre leur cours, nous ne saurions mieux faire que de rappeler l'attention de MM. les supérieurs, professeurs et étudians ecclésiastiques, sur la grande et utile édition, que donne M. l'abbé Migne, de toutes les *Œuvres des Pères*. A mesure que l'on sent le vide et l'inutilité des méthodes métaphysiques, on recherche avec plus de soin la grande tradition de l'Église; or, on sait qu'on ne la trouve que dans les Pères de l'Église. Ce sont donc ici des *livres nécessaires*, et M. l'abbé Migne les a mis à si bas prix, qu'ils sont accessibles à toutes les bourses; nos lecteurs, d'ailleurs, jugeront de l'importance de ces ouvrages par le titre que nous leur donnons de chacun en particulier; c'est un document qui entre nécessairement dans le plan des *Annales*.

TOME XVIII [2], comprenant 1,560 pages, 1848, prix : 10 fr.

148. S. MARTIN, évêque de Tours, en 399. I. Confession de l'unité trine, et de la trinité une, avec prolégomènes, par *Gallandus*.

[1] La *Patrologie* est spécialement utile aux diocèses où sont établies des conférences et des bibliothèques cantonnales, ainsi qu'aux prêtres véritablement instruits ou qui désirent le devenir. — 200 vol. in 4°. Prix : 1,000 fr. pour les mille premiers souscripteurs; 1,200 fr. pour les autres. Le grec réuni au latin formera 300 vol. et coûtera 1,800 fr. S'adresser à M. l'abbé Migne, au Petit-Montrouge, à Paris.

[2] Voir le dernier article, dans notre tome XVII, p. 316.

149. TICHONIUS, africain et donatiste, en 399, très-connu de saint Augustin qui recommande l'opuscule suivant tout en conseillant de le lire avec précaution. I. Des sept règles, pour comprendre l'Écriture sainte, avec préliminaires, par *Gallandus*.

150. HILAIRE, diacre, en 398, soutenant qu'il fallait rebaptiser les hérétiques. I. Commentaire sur les 12 épîtres de saint Paul, avec notice, par Schœneman, inséré parmi les *apogryphes* de saint *Ambroise*, t. XVI. II. Questions sur l'ancien et le nouveau Testament, placées parmi les *apogryphes* de saint *Augustin*, t. III.

151. NOVAT, catholique.., auteur ancien, mais d'une époque inconnue. I. De l'humilité, de l'obéissance, et de la nécessité de mépriser l'orgueil.

152. ANONYME... I. Exhortation aux moines. — II. Exhortation à l'épouse du Christ; ce sont deux discours ascétiques attribués longtems à saint *Athanase*.

153. AMBROISE (S.). Trois discours nouveaux qui n'avaient pu être joints aux *œuvres* de ce père, avec une préface et de nombreuses notes de D. *Léandre*.

154. SYMMACHUS (Q. Aurel.), consul en 391 et préfet de Rome en 384, connu par son zèle à défendre la cause du paganisme, et que Prudence dit être plus éloquent que Cicéron. 1. Notice historique par Guil. *Cave*. — 2. Sa vie tirée d'une ancienne édition. — 3. Témoignages des anciens. —I. Lettres au nombre de 974, divisées en X livres, parmi lesquelles on en trouve 1 de son père, 1 d'Ausone, 4 de l'empereur Honorius, 1 des prêtres de Rome sur l'élection de Boniface I, et de Constantin. — Nous regrettons que le consciencieux éditeur n'ait pas ajouté à cette collection des écrits de Symmaque les 7 discours que son Em. le cardinal Mai a édités dans le t. Ier de ses *Scriptores veteres*, et le *discours* de son fils complétant un passage de Baronius sur l'an 418.

155. MAXIME le grammairien, ou de *Madaure*, africain, ami de saint Augustin, vers 399, quoique payen et zélé défenseur de ses divinités. Préface de *Cave*. I. Lettre qui se trouve la 16e dans celles de S. Augustin tom. XXXIII, col. 81 de la *Patrologie*.

156. MAMERTINUS, consul sous Julien. I. Actions de grâces adressées à Julien Auguste, prononcées en 362, pour le remercier du consulat, avec notes et explications, sans désignation d'éditeur et d'auteur des notes. II. La vie de Fl. Claud. Julien, par ordre d'années, pour servir d'*appendice* à ce panégyrique, par *l'éditeur*.

157. PUBLIUS VICTOR, vivant sous Valentinien et Valens. I. Description de la ville de Rome, tirée de l'édition de *Labbe*.

158. ANONYME, vivant sous Honorius et Valentinien III. Autre édition de la même *description* avec quelques variantes mises à côté de la première.

159. ULFILAS, mort vers 388. On sait qu'Ulfilas, devenu évêque des Goths en 348, traduisit en leur langue les Ecritures. Cette traduction est d'autant plus précieuse que c'est le seul monument qui nous reste de la langue primitive allemande des peuples du Nord. Différentes éditions ont été données de ce travail. Celle que M. l'abbé Migne donne ici est la plus récente et la plus complète, et il faut lui savoir gré des sacrifices qu'il a dû faire pour la publier; car il donne non-seulement le texte des *Evangiles* en cette langue, pour lequel il a dû faire fondre un corps entier de caractères gothiques, mais il y ajoute la *grammaire* et les *dictionnaires* nécessaires pour apprendre cette langue. C'est la reproduction de l'édition que les docteurs de *Gabelentz* et *Lœbe* viennent de publier. (Nous ferons encore remarquer ici que l'on ne trouve ni le lieu où elle a été imprimée ni la date; M. Migne ne devrait jamais les oublier; cet *Ulfilas* a paru en 2 vol. in-4° à Altenburg et à Leipsik, en 1836 et 1846.) Voici les différentes pièces qui entrent dans cet ouvrage qui occupe les deux tiers de ce volume. 1. Epître à Maximilien, roi de Bavière, par les éditeurs — 2. Prolégomènes, contenant tout ce que l'on sait sur la vie d'Ulfilas, sur ses travaux, et sur les manuscrits où ils sont conservés. — I. *Evangiles*, et quelques épîtres; texte gothique, avec traduction littérale, et nombreuses notes. — II. Fragment de l'ancien Testament. — III. Deux fragmens de langue gothique, dans lesquels un *calendrier*. — 3. *Grammaire* de la langue gothique, traduite de l'allemand en latin, par *Tempestini*. — 4. *Glossaire* gothique-latin. — 5. *Glossaire* gréco-gothique. — Ce volume de 1500 colonnes ne coûte que 8 fr. L'ouvrage d'Ulfilas seul coûte 64 fr., chez Ch. Scholler, rue de Tournon, 6.

TOME XIX, comprenant 1,030 colonnes, 1846, prix : 6 fr.

160. JUVENCUS (C. Vellius Aquilinus), poète chrétien et prêtre espagnol, vers 330. Ses *œuvres* d'après l'édition d'*Arévolo*, Rome, 1792. — 1. Prolégomènes sur sa vie et ses ouvrages, par le P. *Arévolo*. — I. Histoires évangéliques en 4 livres, en vers, avec variantes et notes très-étendues. — *Appendice* contenant les ouvrages qui lui sont attribués. — II. Livre sur la Genèse, avec variantes. — III. Des louanges du Seigneur. — IV. Le triomphe héroïque du Christ.

161. PORPHYRIUS (P. Optatianus), poète chrétien, vivant vers 324, d'après l'édition d'*Arnoldus*, de 1692. — Témoignages des anciens.

— I. Epître à Constantin. — II. Réponse de ce prince. Plus 22 pièces de vers formant différentes figures par l'arrangement des lignes et des lettres, un autel, une croix, le fameux labarum, le monogramme du Christ, etc. Le dernier, composé de 4 vers, peut, par le déplacement des mots, former 72 vers dont aucun ne se ressemble. C'est ce que nous nommons des logogriphes.

162. SEDULIUS (Cælius), poète latin, vivant en 392, d'après l'édition d'*Arévolo*, Rome, 1794. — 1. Epître dédicatoire. — 2. Prolégomènes sur sa vie et ses ouvrages. — I. Dédicace de l'auteur à Macédonius. — II. Le chant pascal en 5 livres, en vers, auquel correspond la traduction ou explication de ces vers en prose, sous le nom d'*Ouvrage pascal*, avec de nombreuses scholies. — III. Élégies. — IV. Hymne sur la vie du Christ. — V. Épigrammes. — *Appendice*. — VI. Chant sur l'Incarnation, ou centon composé avec des vers de Virgile. — VII. Épigramme en vers de *Turcius Rufius Asterius*, qui avait recueilli les vers de Sedulius.

163. ASTERIUS, voir dans Sedulius, n° VII.

164. Décret dit de GELASE, ou de DAMASE, sur les livres à recevoir ou à ne pas recevoir, dans le canon des écritures, contenant : 1° le concile romain où le décret a été porté, déjà publié dans le tome XIII, mais ici rectifié d'après plusieurs manuscrits ; 2° le décret de Gélase sera placé avec les œuvres de ce pape.

165. SEVERIUS, le rhéteur, ou le saint, ou peut-être *Eudelechius*, le rhéteur, poète du 4e siècle ; d'après l'édition de *Gallandus*. — I. Chant bucolique sur la vertu du signe de la croix du Seigneur.

166. EUDELECHIUS, voir ci-dessus.

167. FALTONIA PROBA (Val.), femme poète, vivant vers l'an 400 ; ses *œuvres*, tirées de l'édition des poètes, Pise, 1766. — I. Centons virgiliens pour le témoignage de l'Ancien et du Nouveau-Testament. — C'est l'histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament faite avec des vers de Virgile.

168. AUSONE, poète chrétien et prêtre, mais trop souvent immoral, né à Bordeaux, préfet du prétoire en 379, mort vers 392 ; d'après l'édition de Pise, 1766, avec prolégomènes, mais sans notes. — Ses *œuvres* consistant : 1. En 3 épigrammes. — 2. Ephéméride, ou ouvrage de la journée entière. — 3. Chants funèbres au nombre de 30. — 4. Notice sur 24 professeurs de Bordeaux. — 5. Epitaphes de 38 héros païens. — 6. Sur les 12 césars de Suétone. — 7. Tétrastiches, ou vers à 3 pieds, depuis Jules César jusqu'à son époque. — 8. Ordre ou désignation des villes nobles, au nombre de 13, dont la première est Rome et la dernière Bordeaux. — 9. Jeu sur les sept sages. — 10. Sentences des sept sages. —

11. Idylles au nombre de 20. — 12. Eglogues au nombre de 22. — 13. Lettres au nombre de 25. — 14. Actions de grâce pour le consulat, adressées à l'empereur Gratien, son disciple, en prose. — 15. Périoches sur les livres d'Homère, ou explication des vers qui servent de sommaire à chaque livre. Les éditeurs ont retranché avec raison les quelques pièces obscènes qui déparent ce poète ; ils n'ont point mis de notes à cette édition ; ils auraient pu prendre quelques-unes de celles qui se trouvent dans l'édition *Ad usum Delphini*, de J.-B. *Souchay*, Paris, 1730, in-4°. Elles sont excellentes et très-nécessaires pour l'intelligence du texte. — *Index* des mots et des phrases de Juvencus et de Sedulius ; il n'y en a point sur *Ausone*, pour lequel Souchay en aurait fourni un excellent.

TOME XX, de 1,212 colonnes; Paris, 1845 ; prix : 7 fr.

169. S. PHÉBADE, évêque d'Agen, mort vers 400, d'après l'édition de Gallandus. — 1° Prolégomènes. — I. Livre contre les Ariens. — II. De la foi orthodoxe contre les Ariens, appelé aussi traité de la divinité et de la consubstantialité du Fils. — III. Libelle de la foi.

170. S. ANASTASE I. 40e pape, de 398 à 401. — 1. Prolégomènes, contenant les notices du *Liber pontificalis*, de D. Coustant, de Gallandus, de Schœneman. — 2. Notice sur les lettres qui ont été perdues, et dont il reste des fragmens. — 3. Avertissement sur les lettres suivantes : — I. Lettres au nombre de deux, avec commentaires. — *Appendice* contenant 2 lettres qui lui ont été faussement attribuées, d'après *Labbe*.

171. FAUSTUS, manichéen, hérétique, vers l'an 401. — 1. Livre contre la foi catholique. On trouve ce livre reproduit et réfuté dans les 33 livres contre Faustus, de saint Augustin, voir le tome VIII de ses œuvres.

172. SULPICE-SÉVÈRE, prêtre d'Agen et historien, mort à Marseille vers 403. Ses œuvres, d'après *Gallandus*. 1. Prolégomènes. — 2. Témoignages des anciens sur sa vie et ses ouvrages. — I. Deux livres des chroniques, appelés communément Histoire sacrée, depuis la création du monde, jusqu'à l'an 403 après J.-C. — II. Vie de saint Martin, évêque de Tours. — III. 3 lettres. — IV. Dialogues. — *Appendice* contenant 7 lettres dont 4 apocryphes.

173. SECUNDINUS, manichéen, hérétique, vers l'an 405. — Lettre à saint Augustin, que l'on trouve dans le t. VIII de ce saint docteur.

174. S. CHROMATIUS, évêque d'Aquilée, vers l'an 407, d'après l'édition de *Braida*, donnée à Udine en 1816. — 1. Préface de l'éditeur. — 2. Témoignages des anciens. — 3. Préfaces de la 1re édition, et de Gallandus. — I. Traité ou discours sur les 8 béatitudes. — II. Traités sur l'Évangile de saint Matthieu. — III. Paroles prononcées au Concile d'A-

quilée en 381.— IV. *Appendice* sur ses écrits perdus.— V. *Apocryphes*. 3 lettres à saint Jérôme sur le livre de la Naissance de la Vierge et de l'Enfance du Sauveur, attribué à saint Matthieu.— VI. 3 autres lettres, avec une préface de *Baronius*. — 3. Histoire de Chromatius, extraite de l'histoire littéraire d'Aquilée de *Fontanini*, éditée à Rome en 1742. — 4. La même vie, d'après les monumens de l'église d'Aquilée du F. *Marie de Rubéis*, Venise 1740. — 5. La même, d'après diverses dissertations du *même*, Venise 1762.

175. S. VICTRICIUS, évêque de Rouen, vers l'an 408. — 1. De la louange des saints, avec notes de *Lebeuf*.

176. PAMMACHIUS, quelques lettres que l'on trouve dans les *Œuvres* de saint Jérôme, tome XXII de la *Patrologie*.

177. OCEANUS, quelques lettres que l'on trouve aussi dans le même volume.

178. INNOCENT I, de la ville d'Albi, 41[e] pape, de 401 à 417. 1. Notice, d'après le *Liber pontificalis*. — 2. Autres de *Binius*, de D. *Coustant* et de *Gallandus*. — I. 43 lettres, avec notes et commentaires. — *Appendice*. 3. Notice sur les lettres qui se sont perdues, par D. *Coustant*. — II. Décrets extraits des lettres, d'après les conciles de *Mansi*. — *Apocryphes*, 4 lettres. — 4 Notes de *Sirmond* sur les lettres.

179. ZOSIME, 42[e] pape, de l'an 417 à 418. — Notice du *Liber pontificalis*, de *Binius* et de D. *Coustant*. — I. 16 lettres, avec notes et commentaires. — *Appendice*. Notice sur les écrits perdus, de D *Coustant*. — II. Décrets extraits de ses lettres, d'après *Mansi*. — III. Lettres apocryphes.

180. PAULIN, clerc de l'église de Milan vers 408. 1. Préface de *Gallandus*. — I. Vie de saint Ambroise, parmi les *Œuvres* de ce saint dans le t. XIV de la *Patrologie*. — II. Livre contre Celestius, offert au pape Zosime, avec notes. — III. Livre sur les Bénédictions des patriarches.

181. SEVERIANUS, de Majorque, vers 418. — Lettre sur les juifs; extraite des *Annales* de Baronius.

182. S. BONIFACE I, 43[e] pape, de 418 à 422, d'après D. *Coustant*. Prolégomènes. — I. 15 lettres avec notes. — II. Appendice sur les écrits qui ne nous sont pas parvenus. — III. Décrets extraits de ses lettres. — IV. Quelques lettres douteuses, d'après *Mansi*.

183. S. GAUDENCE, évêque de Bresse en 420. 1. Prolégomènes, d'après *Schœneman*. — 2. Préface de *Gallandus* sur sa vie et ses œuvres. — 3. Témoignages des anciens. — I. Préface aux traités ou discours. — II. Discours au nombre de 21. — III. Chant saphique à la louange de S. Filastre.

184. S. AURÉLIUS, évêque de Carthage en 420. 1. Prolégomènes, par *Gallandus*. — I. Lettre aux évêques de l'Afrique, sur la condamnation de Pélage et des Donatistes. — II. Sur un synode tenu à Carthage. — III. Lettre à Damase.

185. BACHIARIUS le moine, vers 420, d'après *Gallandus*. 1. Prolégomènes. I. Sa profession de foi. — II. Sur la réhabilitation d'un homme tombé.

186. ZACHEUS, chrétien, an 420. Prolégomènes de *Gallandus*. I. Consultations entre Zachée le chrétien et Apollonius le philosophe, en 3 livres.

187. ÉVAGRIUS le moine, vers 420. I. Altercation entre Théophile le chrétien et Simon le juif. — II. Sentences, aux frères qui habitent les couvents et les hôpitaux. — III. Aux vierges.

Table des matières pour les œuvres de *S. Chromatius* et de S. *Gaudence*.

TOME XXI, comprenant 1,216 colonnes, Paris, 1819, prix : 8 fr.

188. RUFIN, prêtre d'Aquilée, né vers 345, mort en 410. D'abord ami de saint Jérôme, puis son adversaire, condamné comme origéniste. Ses *œuvres* d'après l'excellente édition de *Vallarsi*. 1. Notice d'après *Schœneman*. — 2. Préface de Vallarsi. — 3. Préface de l'ancienne édition de *Delabarre*. — 4. Vie de Rufin d'après ses ouvrages, par Vallarsi. — 5. Notice par *Gennadius*. — I. Des bénédictions des patriarches, en 2 livres, avec notes. — II. Commentaire sur le symbole des apôtres. — III. Histoire des moines ou le livre de la vie des pères. — IV. Histoire ecclésiastique jusqu'à Théodose, en 2 livres, faisant suite à celle d'Eusèbe, qu'il avait traduite. — V. Son apologie à l'égard de saint Jérôme, qui l'accusait d'origénisme, en 2 livres. — VI. Autre apologie adressée au pape Athanase. — VII. Réponse d'*Athanase* à un évêque de Jérusalem, sur l'affaire de Rufin. — *Appendice* contenant des écrits *apocryphes*. 1. Commentaires sur 75 psaumes de David avec préface d'Ant. de *Albone*, le premier éditeur. — 2. Commentaires sur Osée, Joel et Amos. — 3. Vie de sainte Eugénie. — 4. Le livre de la Foi ou des 12 anathèmes. — Rufin avait de plus traduit les *Histoires* de Josèphe et plusieurs autres auteurs grecs.

189. PÉLAGE, le breton, moine vers 415, hérétique niant la nécessité de la grâce et l'existence du péché originel, condamné par le 3[e] concile général d'Ephèse. 1. Sa vie et ses écrits, par *Schœneman*. Quant à ses œuvres, voir le tome 48 de la *Patrologie*, avec les écrits de *Mercator*. — I. Exposition sur les épîtres de saint Paul (dans le tome 30). — II. Libelle de la Foi (tome 48). — III. Lettre à Demetriade (tome 30). — IV. Lettre à Celantia (tome 22). — V. Extraits des ouvrages suivans : Eucologie, de

la nature ; à une veuve, lettres, cahier d'excuse, du libre arbitre.—Liste des écrits perdus.

190. JULIEN (*Eclanensis*), évêque pélagien, d'*Eclanum*, dans le royaume de Naples, en 415. — 1. Notice par *Schœneman*. — Lettres, réfutation des livres de saint Augustin, de la concupiscence et des noces, de l'amour, de la constance, etc., qui se trouvent dans le tome 48.

191. CÉLESTIUS, disciple de Pélage, en 415; ses œuvres : Libelle de la Foi, lettre aux clercs romains, livre contre le péché originel, sentences, etc., dans le tome 48.

192. ANIANUS, diacre de Celeda, en 415, traduction des 26 homélies de saint Jean-Chrysostome, dans le tome VII de ce docteur et autres. — Variantes sur l'histoire ecclésiastique de Rufin.—Citations de l'Ecriture sainte. — Table des matières et table des sentences du même.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE. — PARIS. — *Nouvelles de la propagation de la foi catholique dans le Thibet, le Texas et à Ceylan*, extraites de N° 123 des *Annales de la propagation de la foi.*

1. *Missions du Thibet.* Suite de la lettre de M. *Huc*, racontant son séjour à *Lhassa* capitale du lamanisme. — Mort violente de trois grands lamas, par l'action du Nomekan qui veut dominer le roi. Les ministres du nouveau lama, âgé de 9 ans, s'adressent, en 1844, à l'empereur de la Chine pour lui demander sa protection. L'empereur envoie à Lhassa *Ki-chan*, celui-là même qui avait négocié avec l'amiral Elliot, et lui avait cédé *Hong-kong*. —Le Nomekhan est convaincu de l'assassinat des trois lamas et envoyé en exil en Mantchourie. — Le débat maintenant est entre les *Kelans* ou ministres et *Ki-chan*. — Celui-ci veut empiéter une autorité que les autres s'efforcent de restreindre. — Détails sur le séjour à Lhassa, que nous avons fait connaître : nous y trouvons, sur la croyance bouddhique, des détails nouveaux que nous ferons connaître aussi à nos lecteurs.

2. *Missions du Texas* (Amérique). Lettre de M. *Dubuis*, datée de *Castro-Ville*, 25 octobre 1847. Détails sur cette mission composée presque toute d'émigrans européens principalement allemands. — Détails sur les *Comanches*, tribu sauvage très-guerrière et très-redoutée. — Le missionnaire et son confrère M. Chazelle de Lyon son pris du typhus; mort de ce dernier.

3. Lettre du P. *Semeria*, mariste, datée de *Colombo*, île de Ceylan, 10 septembre 1847. Détails sur la réception solennelle faite à Mgr Bettachini, évêque de l'île.

4. Bref de sa *sainteté* Pie IX en réponse à la lettre écrite par les conseils de l'Œuvre de la propagation de la foi.

Autres nouvelles des missions catholiques de l'Amérique, du Tong-king et de la Chine, extraites du N° 124 des *Annales de la propagation de la foi.*

1. *Missions de l'Amérique du nord.* — Lettre du P. *Joset*, jésuite, datée de *Saint-Ignace Kalispel*, 13 février 1847. Détails sur la conversion et l'état d'une des tribus sauvages des montagnes rocheuses, appelée *pends-d'oreilles*. Avant l'arrivée des missionnaires en 1844, elle était fétichiste, livrée au jeu, à la polygamie et à la vengeance. En ce mo-

ment on y voit l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Sous le gouvernement doux et intègre d'un chef, ils jouissent du plus parfait bonheur. Dès 1845, les missionnaires leur ont appris à semer, et depuis lors la faim qui les décimait a disparu ; ils récoltent en abondance l'orge, le blé et la pomme de terre.

2. Lettre du P. *Caveng*, jésuite, datée de *Wilmot* (Haut-Canada) 1 février 1848. C'est une colonie formée par des émigrans européens. La plupart étaient tombés dans une espèce d'état sauvage. Détails sur la mission prêchée parmi eux. La plupart reviennent à leur foi primitive et restent profondément convertis.

3. *Missions du Tong-king occidental.* Lettre de Mgr *Retord*, des missions étrangères, datée du 7 mai 1847. La mission commence à se relever de ses ruines: « voyant qu'on ne voulait pas nous donner la liberté, dit » l'évêque, nous l'avons prise. »

Cette mission a été divisée le 27 mars dernier en deux vicariats apostoliques, le *Tong-king occidental* et le *méridional*; c'est Mgr Gauthier qui a été chargé du dernier. — Le 31 janvier 1847 a eu lieu la consécration de M. Jeantet comme coadjuteur de Mgr Retord, en présence de 10,000 personnes, pour lesquelles on dressa, 900 tables, avec des feux d'artifice le soir. — Et cependant la persécution n'est pas finie; plus d'un prêtre et fidèle est en prison. La famine, la peste, la petite vérole, les tempêtes ravagent le pays. — Longue course du prélat à travers son diocèse. Espoir de la liberté religieuse ; demande de nouveaux ouvriers.

Statistique chrétienne de ce diocèse : 10 missionnaires européens, 91 prêtres indigènes, 6 diacres, 2 sous-diacres, 6 minorés, 5 tonsurés, 30 théologiens séminaristes, 200 catéchistes, 300 étudians au moins en latinité, dans 6 colléges différens, 972 élèves catéchistes et domestiques de la maison de Dieu, 673 religieuses, *amantes de la croix*, dans 34 couvens, 184,220 chrétiens distribués dans 47 districts qui forment ensemble près de 1,400 chrétientés, ou congrégations de fidèles dans des villages différens.

4. Lettre du *même* datée du *Tong-king*, 28 mars 1848. Détails sur tout ce qui s'est passé dans la mission à la suite du nouveau décret de persécution, lancé le 3 mai 1847, par *Thieu-Tri* après le combat de Touranne. Le roi transporté de rage, commence par faire briser dans son palais tout ce qui était européen, puis fait tuer et mettre en pièces un grand nombre de français... en peinture et en carton; enfin le 6 juin, par un décret solennel, il leur interdit de mettre le pied sur son territoire. Mais sur la fausse nouvelle qu'une douzaine de navires français sont arrivés à Syncapour pour lui déclarer la guerre, il tombe ma-

lade et meurt le 4 novembre. — Son second fils lui a succédé sous le nom de *Tu-Duc* (postérité vertueuse). Parmi les faveurs accordées par le nouveau roi, il faut noter celle de différens diplômes envoyés à tous les *dieux* de ses États par lesquels il les élève à différens degrés supérieurs de *divinité*; ceux du 2e degré deviennent dieu du 1er rang, etc. — La religion chrétienne y a gagné, que tous les chrétiens qui avaient été condamnés à l'exil ou à la prison, ont été mis en liberté ; il ne restait plus que deux prêtres indigènes condamnés à mort, mais avec sursis. On s'attendait même à un édit de liberté, mais il n'avait pas paru, et la persécution continuait çà et là.

5. *Mission de la Chine*. Lettre de M. *Thomine*, des missions étrangères, datée du *Hong-kong*, 30 mai 1848. Détails sur son voyage, arrivée à Singapore le 12 mars : origine de cette mission en 1821. Elle est composée d'individus venus de presque toutes les parties du monde, mais principalement de chinois ; la foi y fleurit. Départ le 28 mars, arrivée à Hong-kong le 28 avril. Il y apprend le chinois en attendant d'entrer en Chine.

6. Lettre de M. *Pourquié*, des missions étrangères, parlant de son départ de Hong-kong, et de son passage à *Chang-hai*, pour arriver au Leao-tong où il est envoyé.

7. Lettre de M. *Mesnard*, des missions étrangères, datée du *Leao-tong*, 5 février 1848. Il prend la direction du collége de *Pa-kia-tsé* (village à 8 maisons), mais très-populeux en ce moment. Il y a 8 élèves, ils ont d'excellentes dispositions. Pour apprendre le chinois, il n'a que le *Dictionnaire chinois latin* de Callery ; il copie tout ce dictionnaire par lettres alphabétiques pour avoir un dictionnaire *français chinois*. La chrétienté y est prospère. — Départ de missionnaires.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 119. — Novembre 1849.

Philologie Orientale.

TABLEAU DES PROGRÈS
FAITS DANS L'ÉTUDE
DES LANGUES ET DES HISTOIRES DE L'ORIENT,
PENDANT L'ANNÉE 1848.
(Suite et fin [1].)

7. Progrès dans l'étude de la littérature turque.

M. *Krehl* a fait imprimer à Leipzig le texte, la traduction et le commentaire d'un ouvrage d'un Turc sufi, *Omar ben Suleiman*, qui paraît avoir vécu au 16e siècle. Le titre de l'ouvrage est : *Les Délices de l'esprit* [2], et le but de l'auteur est de concilier le sufisme avec le Koran et avec la philosophie d'Aristote. Il est très-naturel que les *sufis* de tous les tems aient cherché à se maintenir en paix avec la loi religieuse et civile des pays où ils vivaient; mais comme leur croyance repose sur un fond entièrement opposé à la religion de Mahomet, tous leurs efforts en ce genre n'aboutissent qu'à des jeux de mots et à l'abus de l'art de l'interprétation, et ils ne produisent qu'une apparence d'accord entre deux manières de voir radicalement différentes, apparence qui, au fond, ne trompe ni les sufis ni les orthodoxes, mais qui leur permet une sorte de trêve. D'un autre côté, les sufis ont un intérêt presque aussi grand

[1] Voir le 1er art. au n° précédent, ci-dessus, p. 293.

[2] *Die Erfreuung der Geister*, von Omar ben Suleiman; türkisch und deutsch von Dr Ludolf Krehl. Leipzig, in-8°, 1848 (96 et 56 p.).

à établir la coïncidence de leurs idées avec les formules de la scolastique qui fleurit dans les écoles musulmanes. Cette seconde tâche était bien plus facile que la première, non pas qu'Aristote se prête plus facilement au mysticisme que le Koran, mais parce que les écoles ont réussi à le changer tellement, à alambiquer ses idées de telle façon qu'il n'en reste plus qu'un immense échafaudage de formules en elles-mêmes vides de sens, et auxquelles on rattache, sans trop de difficultés, une métaphysique quelconque. On avait, jusqu'à présent, accordé peu d'attention à ce côté du sufisme, qui, à la vérité, n'est qu'un accident et ne touche pas au fond propre de cette doctrine; néanmoins, il était bon de le faire connaître, et M. Krehl s'est tiré avec bonheur d'une tâche fort difficile; car l'obscurité et le vague, naturels au sufisme, deviennent encore plus obscurs et plus vagues par ce mélange avec les formules scolastiques.

M. *Schott*, à Berlin, qui depuis une douzaine d'années, s'est occupé, à plusieurs reprises, de la thèse relative à l'*identité de la race turque avec la race finnoise,* est revenu sur ce sujet dans un travail philologique considérable sur la *famille des langues de l'Altaï*, c'est-à-dire *des langues finnoises-tartares*[1]. Son idée est qu'il est sorti de l'Altaï quatre branches du même peuple, qui ont formé les nations *tunguses, mongoles, turques* et *finnoises.* C'est une grande question historique, ethnographique et linguistique, dont la solution dépend de la comparaison grammaticale des langues tartares et des différents dialectes finnois.

Les matériaux nécessaires au parfait éclaircissement de ce problème sont encore singulièrement incomplets. Le côté tartare de la question était le plus connu, mais néanmoins on n'avait étudié que la grammaire des dialectes peu nombreux de cette branche qui possèdent une littérature, et les autres restaient négligés, pendant que du côté des Finnois on n'avait fait que bien peu de choses. Depuis quelques années, l'Académie de Saint-Pétersbourg, d'une part, et le zèle patriotique des Finnois d'Europe, de l'autre,

[1] *Ueber das Altaïscher oder Finnish-tatarische Sprachengeschlecht*, von W. Schott. Berlin, 1849, in-4° (149 pages).

ont fait faire des progrès considérables à ces études ; dans ce moment même, les travaux de M. Kellgren sur les *Finnois d'Europe ;* ceux de M. Böhtlingk sur le *dialecte turc des Yakoutes,* les voyages de M. Castren et de M. Ryaly, entrepris dans le but d'analyser les langues des peuplades finnoises de l'Asie, font espérer de nombreux matériaux nouveaux et recueillis avec l'exactitude que la science moderne exige. Il est presque impossible de s'exagérer les difficultés qu'opposent à ces recherches le nombre des dialectes, l'état barbare des tribus qui les parlent, les changemens singuliers que le vocabulaire et même la grammaire des peuples illettrés éprouvent; mais la critique européenne saura suivre, dans toutes leurs ramifications, ces nations qui couvrent une grande partie de l'Asie et de l'Europe, et résoudre toutes les questions qui se rattachent à leur filiation, comme, par exemple, la question de l'origine des Hongrois, qui a été si souvent débattue et qui serait décidée aussitôt qu'on admettrait la vérité de la thèse de M. Schott. M. Rœhrig, dans un travail encore manuscrit et intitulé : *Recherches sur la philologie philosophique et comparée, surtout par rapport aux langues de l'Asie centrale,* énonce la même opinion que M. Schott sur l'identité du finnois et du turc. On annonce la publication prochaine de ce travail, auquel le prix Volney a été décerné, et qui paraît d'une grande importance pour la grammaire turque.

8. Progrès dans l'étude de la littérature sanscrite.

Les travaux qui se font sur la *littérature sanscrite* sont, depuis quelque tems, presque entièrement consacrés aux *Védas,* et on ne peut que féliciter les études orientales de ce zèle qui promet de rendre enfin accessible un monument aussi antique et aussi important pour l'histoire de l'esprit humain. On a vu des critiques européens reprocher aux Védas, d'après les traductions partielles qu'ils en connaissaient, de ne pas contenir de faits, et il est vrai que ces livres ne parlent ni de batailles, ni de conquêtes, ni de famines, ni de tout ce catalogue de calamités qui forme le fond des chroniques ; mais on y voit le tableau des origines de la société civilisée ; on y trouve les premiers essais de la pensée humaine ;

on y observe le germe et la première forme des idées que l'Inde et la Grèce ont élaborées plus tard, et qui sont devenues la règle de l'esprit humain. Ce sont là des faits plus considérables que tous les faits matériels ; ce sont des faits moraux qui ont exercé une influence plus grande et plus durable que tous les événemens politiques. Il serait curieux, sans doute, de posséder aussi l'histoire des événemens qui ont accompagné le premier développement de la race hindoue, d'avoir le récit de leur émigration dans la presqu'île, et de leur établissement plus ou moins paisible parmi les *aborigènes sauvages* qu'ils y ont trouvés; mais je pense que si l'on avait le choix entre la connaissance de ces faits matériels et celle des faits moraux que contiennent les Védas, je pense que personne n'hésiterait à préférer ces derniers. (B.)

L'édition du *Rigvéda*, que la Compagnie des Indes a confiée à M. Maximilien *Müller*, avance rapidement; plus de 80 feuilles sont déjà imprimées, et l'on peut s'attendre tous les jours à la publication du premier volume. La Société asiatique de Calcutta, qui avait, de son côté, préparé une édition du Rigvéda, y a renoncé, lorsqu'elle a eu connaissance de celle qui a été entreprise à Londres, et s'est contentée de publier une partie du texte des *hymnes du Rigvéda*, accompagné de la traduction de M. *Roër*. Ce spécimen remplit les quatre premiers cahiers de la *Bibliotheca indica*, de la Société du Bengale. Pendant ce tems, notre confrère M. *Langlois* a achevé sa traduction du *Rigvéda* [1] entier et a fait paraître le premier volume de ce travail qui l'a occupé pendant de longues années. M. Langlois suit, en général, le commentaire de *Sâyana*, sans pourtant renoncer à sa propre opinion dans les cas nombreux qui lui inspirent des doutes ; il rejette, à la fin de cha-

(B) Nous faisons remarquer ici cette croyance que les premiers Hindous, arrivés dans l'Inde, y trouvèrent une race d'*aborigènes sauvages ;* les premiers Hindous n'y trouvèrent personne. Ces *aborigènes*, ou hommes *nés de la terre*, où ils se trouvaient, sont des fables inventées par les Grecs et les Romains et qu'il serait tems d'abandonner. A. B.

[1] *Rig-Veda*, ou Livre des Hymnes, traduit du sanscrit par M. Langlois, t. I. Paris, 1848, in-8° (XVI et 585 pages).

e chapitre, les éclaircissemens nécessaires à l'intelligence des mes techniques et des noms propres, mais il s'efforce de remir, dans la traduction même, les lacunes que le style des hymes laisse dans la liaison des idées et des expressions. C'est une cence que tout traducteur des Védas sera obligé de prendre, arce que toute traduction est nécessairement une interprétation, et que le style abrupt des hymnes provoque des intercalations destinées à rendre plus intelligible la pensée de l'original. Mais il ne peut y avoir, dans cette matière, de règle invariable, et les auteurs différeront toujours entre eux sur le degré des développemens qu'exigent et la langue dont ils se servent et le public auquel ils s'adressent.

Le second des Védas, le *Yadjour* a aussi trouvé un éditeur, M. *Weber* à Berlin [1]. Il existe de ce livre deux rédactions qui diffèrent considérablement entre elles, le *Yadjour blanc*, et le *Yadjour noir;* ce sont, jusqu'à un certain degré, deux liturgies collatérales, destinées aux mêmes cérémonies, ayant la même base et contenant en général les mêmes hymnes et prières, mais placées dans un autre ordre et accompagnées d'autres instructions. M. Weber a choisi le Yadjour blanc, qu'il publie en entier, c'est-à-dire les *Hymnes,* les *Brahmanas* ou instructions théologiques, et les *Sutras* ou axiomes; chaque partie est accompagnée d'extraits des commentaires les plus célèbres. Le texte formera trois volumes, la traduction et les dissertations de M. Weber paraîtront plus tard comme un ouvrage à part.

Le troisième Véda, le *Sâma*, a été publié par M. *Benfey* à Goettingue [2]. Il en avait déjà paru une édition et une traduction par M. Stevenson, à Bombay, mais le travail de M. Benfey est très-supérieur à celui de son prédécesseur. C'est une édition critique, accompagnée de tout ce que l'étude savante d'un pareil ouvrage

[1] *The white Yadjur-Veda*, edited by Dr A. Weber. Berlin et Londres, 1849, in-4° vol. I, I et II, I (138 et 134 pages).

[2] *Die Hymnen des Sama-Veda*, herausgegeben, übersetzt und mit Glossar versehen, von Theodor Benfey. Leipzig, 1848, in-4° (LXVI, 290 et 309 pages).

exige, de la description des manuscrits et des autres matériaux que l'éditeur avait à sa disposition, d'un glossaire, de variantes, de la liste des auteurs des hymnes, de la discussion des mètres, de certaines particularités grammaticales, enfin d'une traduction aussi sévèrement littérale et aussi concise qu'il est possible. L'ouvrage de M. Benfey ne comprend que le Sâma Véda, proprement dit, c'est-à-dire les hymnes qui servent à la célébration des cérémonies dans lesquelles on se sert du Sâma. Il est à désirer qu'il fasse des Brahmanas, ou instructions en prose métrique, qui sont attachées à ce Véda, l'objet d'un nouveau travail.

On poursuit dans l'Inde, outre ces nombreuses éditions des Védas publiées par des Européens, une entreprise qui paraît à peine croyable : c'est la publication du Rigvéda avec un commentaire en sanscrit et en bengali, qui paraît dans le feuilleton d'un journal bengali de Calcutta. Qui aurait supposé que la plus frivole des inventions de nos marchands de littérature pût jamais servir à un pareil but?

Mais la publication des textes des Védas n'est que le premier pas dans ces études, car ces hymnes ne sont pas seulement difficiles à comprendre ; en les étudiant par eux-mêmes et isolément, personne ne pourrait deviner ce qu'ils ont produit d'idées et de faits et ce qui s'y est rattaché dans le cours des tems et pendant tout le développement d'une civilisation dont ils sont le point de départ. En lisant ces aspirations d'une piété naïve, on ne comprend pas comment il a pu en sortir, ou même comment on a pu appuyer sur elles des systèmes de théologie et de métaphysique, et toute une organisation sociale. C'est au reste le cas de tous les codes religieux ; leurs effets dépassent toujours ce que paraissent annoncer leurs paroles. Le respect qu'on leur porte fait que, non-seulement on développe tous les germes d'idées qu'ils contiennent, et qu'on les suit jusqu'à leurs dernières conséquences, mais que l'on essaye d'en déduire et d'y ramener toutes les idées que le progrès naturel de la civilisation fait naître. Il faut donc suivre le développement des doctrines védiques en commençant par l'étude des *Upanischads*, ouvrages théologiques dont plusieurs sont attachés à chaque Véda et en font presque partie. Ce sont les pre-

miers essais d'expositions dogmatiques auxquels succèdent plus tard les exposés tout à fait systématiques des écoles de philosophie d'un côté, et des livres mythologiques de l'autre. Déjà sir W. Jones avait senti l'importance des Upanischads et en avait traduit quelques-uns; les védantistes hindous en avaient imprimé plusieurs que M. Poley a lithographiés en Europe, il y a quelques années, en y ajoutant le commentaire. Nous ne savons pas exactement quel progrès la publication de ces textes a pu faire dans l'Inde depuis ces dernières années, il paraît seulement qu'on a imprimé à Calcutta une collection de sept *Upanischads* [1]. Enfin, M. *Roër* a commencé la publication et la traduction d'une série d'Upanischads dans la *Bibliotheca Indica* de la Société du Bengale [2]. Cette grande étude védique devant laquelle on avait reculé si longtems, avance donc aujourd'hui avec une rapidité extraordinaire, mais il faudra encore bien des années et bien des efforts de savoir et d'esprit pour épuiser une source si abondante et si profonde.

M. *Trithen*, à Londres, a publié, pour le Comité des textes, le *Mâhavîra Charità* [3], par Bhavabhûti, auteur du 8e siècle. Deux autres drames du même auteur, *Malati* et *Mâdhava*, et *Uttara Râma Charita*, avaient déjà été traduits par M. *Wilson*, puis publiés en sanscrit à Calcutta. Celui que M. Trithen fait imprimer n'était connu que par une analyse de M. Wilson. Tous les drames de cet auteur ont pour but de personnifier une passion; celle qu'il a choisie pour le *Mâhavîra Charita* est l'héroïsme.

Il ne me reste plus à mentionner qu'un seul ouvrage sanscrit. C'est une nouvelle édition de la *Bhagavâdgîta* [4] imprimée à Ban-

[1] *Kal'ha*, *Kena*, *Mundaka*, *Mandukya*, *Airateya and Vajsaneya Oupanischads*. Calcutta.

[2] *Brihad Aranyaka Upanishad*, with the commentary of Acharya, the gloss of Ananda Giri, and an english translation of the text and commentary, by Dr Roer. Calcutta, 1848, in-8° (formant les cahiers 5-10 de la *Bibliotheca indica*).

[3] *The Mahavira Charita*, or the history of Râma, a sanscrit play by Bhatta Bhavabhûti, edited by Francis H. Trithen. London, 1848, in-8° (IV, et 138 pages).

[4] *The Bhagavat-Gità*, or dialogues of Krishna and Ardjun, in sanscrit, canara and english, by the Rev. Garrett. Bangalore, 1848.

galore. L'éditeur y a reproduit presque tout ce qui a été écrit sur ce magnifique épisode; une introduction de Warren Hastings, la préface et la traduction de Wilkens, des notes de plusieurs savants, un mémoire de G. Humboldt, la traduction latine de Schlegel, et il y a ajouté une traduction en dialecte Kanara. Il est probable que beaucoup d'autres livres écrits en sanscrit et dans les dialectes provinciaux de l'Inde ont paru dans le courant de l'année, mais je ne connais que les titres de quelques-uns, et encore trop vaguement pour les citer.

Je ne me permettrai d'appeler votre attention que sur un seul de ces livres, que nous ne connaissons pas encore, et je le cite parce que le talent de l'auteur et l'intérêt du sujet le feront rechercher et étudier en Europe. C'est le premier volume d'un grand travail de M. *Hodgson* sur les *aborigènes* de l'Inde. On sait que l'occupation de l'Inde par la race sanscrite n'est que partielle; que partout, dans le nord, et surtout dans le centre de la Péninsule, les montagnes sont occupées par des tribus sauvages qui portent le nom de *Bhîls*, de *Gonds*, de *Coles* et autres, qui parlent des dialectes à eux et ont repoussé les institutions et la domination des Hindous, pendant que tout le Midi a accepté la religion et le gouvernement brahmaniques, mais en gardant ses langues et en forçant les conquérants à les adopter. Il y a longtems qu'on a étudié les langues du midi de l'Inde et qu'on a reconnu qu'elles appartiennent à une seule famille, dont le type le plus cultivé est le *tamoul;* mais la connaissance des langues des tribus sauvages du Centre et du Nord offraient des difficultés infiniment plus grandes. Elles paraissaient varier à l'infini; aucune ne possédait ni écriture, ni livres; on les trouvait abâtardies par le mélange des dialectes voisins, et aucune, prise isolément, ne semblait valoir les dangers et la perte de tems que devait entraîner leur étude. Néanmoins quelques employés de la Compagnie et quelques missionnaires allemands apprirent quelques-unes de ces langues, et les matériaux, en s'accumulant peu à peu, ont permis à la fin d'en tirer des conclusions générales. Le premier travail qui a été entrepris sur cette matière est, je crois, une série de *mémoires* que le général *Briggs* a lus à la Société ethnologique de Lon-

dres ; il conclut à l'*identité de toutes les tribus* non sanscrites de l'Inde, depuis l'Himalaya jusqu'au cap Comorin. M. *Stevenson* paraît avoir publié l'année dernière, à Bombay, un ouvrage sur ce sujet, dans lequel on dit qu'il arrive au même résultat ; et maintenant, M. Hodgson qui avait, de son côté, commencé le même travail en partant des tribus voisines de l'Himalaya, a publié le premier volume de ses recherches [1], dans lequel il se prononce aussi pour l'identité de tous les aborigènes de l'Inde. Ce premier volume comprend ses études sur la langue, l'histoire et les mœurs de trois tribus, et il se propose de continuer à faire connaître le résultat, non-seulement de ses recherches personnelles, mais celui d'une enquête générale qu'il dirige à l'aide des officiers anglais stationnés à proximité des différentes tribus aborigènes. Ce sera un grand triomphe pour la grammaire comparée, que d'avoir pu résoudre le problème de la population de l'Inde avant l'arrivée de la race sanscrite.

M. *Lancereau* publie, en ce moment, une *Chrestomathie hindouie* qui doit faire partie des chrestomathies de l'école des langues orientales vivantes. Cet ouvrage et les *Rudiments hindouis* de M. Garcin de *Tassy* fourniront des moyens d'étudier ce dialecte, moyens qui nous manquaient jusqu'à présent sur le continent.

9. Progrès dans l'étude de la littérature malaie.

M. *Dulaurier* fait paraître le commencement d'une Collection des principales *chroniques malaies* [2]. Le premier cahier se compose de la *Chronique du pays de Pasey* à Sumatra et du commencement de la Chronique intitulée l'*arbre généalogique malai*. Chacun des innombrables petits Etats malais possède sa chronique, dont la partie historique commence généralement avec la conversion du pays à l'islamisme, et nous fournit, à partir de ce moment, des renseignemens exacts sur des contrées peu connues. Quant

[1] *On the Aborigines of India*, by B. H. Hodgson, being essay the first, on the Kocch, Bodo and Dhimal tribes, in three parts. Calcutta, 1848, in-8° (3 roupies).

[2] *Collection des principales chroniques malaies*, par M. E. Dulaurier. Paris, 1849, in-8°, 1er fascicule (112 et 64 pages).

aux antiquités des pays occupés par les Malais, il faut avoir recours aux livres anciens écrits en kawi, et il est presque certain que la curiosité des savans, à ce sujet, sera prochainement et amplement satisfaite, car la conquête de Bali, par les Hollandais, ouvre à leurs investigations la seule île qui ait conservé jusqu'ici le culte indien, tant brahmanique que boudhiste. Le gouvernement hollandais a chargé des recherches à faire sur la littérature kawi le docteur Friederich, qui a déjà publié les premiers et fort curieux résultats de ses travaux [1].

10. Progrès dans l'étude de la littérature tibétaine.

Enfin, la littérature bouddhiste a fait une acquisition considérable dans la traduction de la *Légende de Bouddha* par M. *Foucaux* [2]. Le texte tibétain, que traduit M. Foucaux, est lui-même une version littérale du *Lalita vistara*, ouvrage sanscrit bouddhiste, qui paraît avoir subi plusieurs révisions, dont la dernière daterait du 2e siècle avant notre ère.

Il est probable que les premiers disciples de Bouddha, lorsqu'ils se sont distribué, après sa mort, la rédaction de ses doctrines, ont consigné, par écrit, leurs souvenirs de la vie du maître, et que, peu à peu, les légendes y sont entrées, par suite de cette facilité étonnante qu'ont les bouddhistes à mêler les choses divines et humaines, et à entrelacer la vie actuelle avec les existences antérieures. Cette habitude générale de la secte explique facilement la forme étrange que la biographie de Bouddha a prise de bonne heure, et il faut bien se garder de rejeter *à priori*, comme des inventions, les anecdotes qu'elle nous fournit, uniquement parce qu'elles sont mêlées de légendes mythologiques; cet accompagnement obligé de tout récit bouddhiste, ne falsifie point, par son contact, la partie naturelle et humaine de la tradition. Dans tous les cas, le *Lalita vistara* est encore ce que les bouddhistes possèdent de plus authentique sur la vie de Sakya Mouni. Ainsi, il a paru, dans le Tibet, au commencement du dernier siècle, un ouvrage dans lequel l'au-

[1] Voyez *Journal of the Indian Archipelago*. Singapore (année 1848).

[2] *Rgya Tch'er Rol Pa*, ou Développement des Jeux, contenant l'histoire du Bouddha Çakya-mouni, par E. Foucaux; 2e partie, traduction française. Paris, 1848, in-4° (LXXII et 490 pages).

teur rassemble tout ce que l'antiquité a laissé de renseignemens sur ce sujet, et qui forme une compilation dont presque toute la substance est empruntée au *Lalita vistara*. M. *Schiefner*, à Saint-Pétersbourg, vient de publier un *mémoire* intéressant sur cet effort du savoir bouddhiste moderne [1].

Le sujet, dont je viens de parler, m'entraîne à mentionner ici une édition anglaise [2] de la traduction des *Voyages de Fa-hian* par M. *Rémusat*. L'histoire de cette édition contient une moralité que je désire mettre en évidence.

Lorsque, après la mort de M. Résumat, le gouvernement eut l'idée de rendre à ce grand savant un hommage digne de sa mémoire, en faisant imprimer aux frais de l'État son ouvrage sur Fa-hian, on l'exécuta avec le luxe qu'on mettait alors à toutes les publications officielles. La conséquence fut que le livre, se vendant fort cher, arrivait difficilement entre les mains des savans, surtout dans l'Inde. Il y fut pourtant recherché avidement; mais à la fin, on se décida à en donner une nouvelle édition, qui a été imprimée à Calcutta par le moyen d'une souscription, de sorte que le gouvernement, en dépensant pour cet ouvrage le double de ce qui était nécessaire, le rendit moins utile, retarda les services qu'on devait en attendre, et força les savans à faire les frais d'une nouvelle édition, pendant que la plus grande partie de la première reste à Paris sans se vendre.

11. Progrès dans l'étude de la littérature chinoise.

J'aurais à parler maintenant des travaux relatifs à la *littérature chinoise*, mais il n'en a presque pas paru. Sir G. Staunton a fait imprimer une brochure sur la question insoluble de savoir par quel terme on devrait exprimer, en chinois, l'idée de Dieu; et il a publié, en Chine, deux petits livres élémentaires qui ont leur intérêt local, mais ne sont pour nous que des curiosités littéraires.

[1] *Eine tibetische Lebensbeschreibung Çakjamuni's*, *des Begründers des Buddhathums*, im Auszuge deutsch mitgetheilt von Anton Schiefner. Saint-Pétersbourg, 1849, in-4° (102 pages).

[2] *The pilgrimage of Fâ-hian*, from the french edition of the Foe-koue-ki; with additional notes and illustrations. Calcutta, 1848, in-8° (prix : 5 roupies).

L'un est un *Manuel du commençant*[1], imprimé à Hong-kong, sans nom d'auteur, et donnant les termes et les phrases de la vie usuelle dans le dialecte de Canton; l'autre imprimé à Chusan pendant l'occupation anglaise de cette île, contient un *Manuel du dialecte de Ningpo*[2], composé par un Hindou de Madras.

Mais je ne dois pas vous laisser sous l'impression du dépérissement d'une des branches les plus importantes de la litérature orientale. Je ne sais ce que préparent les sinologues dans le reste de l'Europe et en Chine, mais je vois que ceux de Paris ne se sont jamais occupés d'entreprises plus considérables que dans ce moment. Je m'abstiendrai de vous parler de l'achèvement d'une *Histoire de la littérature chinoise sous la dynastie de Youen*, à laquelle M. *Bazin* a consacré plusieurs années d'un travail assidu; l'auteur lui-même va vous lire dans un instant le plan et l'introduction de son ouvrage, et vous jugerez bientôt, par une série de mémoires, qu'il destine au Journal asiatique, de l'importance de son travail.

M. *Stanislas Julien* prépara la traduction du *voyage de Hiouen-tsang dans l'Inde*, au 7e siècle de notre ère. C'est un pèlerinage bouddhique comme celui de Fa-hian, mais beaucoup plus détaillé; l'on a pu juger par les extraits que Klaproth en a tirés pour les notes du Foe-koue-ki, et par ceux que M. Julien a communiqués à plusieurs savans, pour leurs travaux sur l'Inde, combien nos connaissances sur ce pays doivent gagner par la publication de cet ouvrage. Vous trouverez prochainement, dans le Journal asiatique, un des nombreux travaux préliminaires que cette traduction a exigés : c'est la liste des ouvrages bouddhistes, dont M. Julien a rétabli les titres sanscrits à l'aide de sa découverte du système de transcription adopté par les bouddhistes chinois.

Enfin, M. *Biot* imprime en ce moment sa *traduction du Tcheou-*

[1] *The Beginners first book in the chinese language* (Canton vernacular) prepared for the use of the housekeeper, merchant, physician and missionary. Hongkong, 1847, in-8° (161 pages).

[2] *A Manual for youth and students*, or Chinese Vocubulary and dialogues, containing an easy introduction to the Chinese language Ningpo dialect; compiled and translated into english by P. Strenenassa Pilay. Chusan, 1846.

li, un des documens historiques les plus curieux qu'on puisse imaginer. Voici l'origine et le sujet de ce livre. Lorsqu'au 12e siècle avant notre ère, Wen-wang renversa la dynastie régnante en Chine et fonda celle des Tcheou, il confia à son frère Tcheou-kong l'exposition de la doctrine et l'établissement de la pratique du nouveau gouvernement. Tcheou-kong exposa la doctrine gouvernementale sous forme d'épigraphes se rattachant aux Kouas de Fohi, qui sont devenus plus tard le premier livre classique de la Chine, l'Y-king; en même tems, il établit la pratique du gouvernement en organisant l'administration et en formant six ministères séparés, auxquels il subordonna toute la hiérarchie administrative en définissant les droits et les devoirs de chaque emploi. Il composa lui-même un livre dans lequel il donne la description détaillée de cette organisation, qui a été longtems en vigueur, et dont quelques parties fondamentales subsistent encore aujourd'hui en Chine. Ce livre est le *Tcheou-li*, et il est difficile d'évaluer trop haut l'intérêt d'un pareil ouvrage, composé il y a 3,000 ans, par l'auteur même de cette grande organisation, et contenant le tableau réel et détaillé de toutes les branches de l'administration impériale. La traduction du Tcheou-li est une tâche extrêmement difficile, tant par rapport à l'archaïsme du langage, qu'à cause du sujet; mais M. Biot a pu se servir des travaux approfondis que les Chinois ont faits de tout tems sur cet ouvrage, qu'ils estiment à l'égal des cinq livres sacrés.

JULES MOHL,
De l'Institut.

(Extrait du *Journal asiatique*, n° de juillet.)

Tradition Catholique.

EXAMEN DU MANUEL DE L'HISTOIRE DES DOGMES CHRÉTIENS,

PAR LE D[r] HENRI KLEE [1].

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Si l'histoire du dogme implique la formation successive de ce dogme. — Objections rationalistes de M. Saisset. — Réponse de M. l'abbé Darboy. — Remarques sur cette réponse. — Réponse du P. de Ravignan, — De saint Vincent de Lerins, — De saint Grégoire. — Différence entre le développement catholique et le développement rationnel.

En apercevant le titre de l'ouvrage du D[r] Klee, beaucoup de lecteurs français se poseront naturellement cette question capitale: Peut-il y avoir une *histoire du dogme?* L'histoire en effet suppose un développement, et comment peut-on admettre ce développement quand il s'agit de la révélation divine?

« Cette expression, *histoire du dogme*, dit le D[r] Klee lui-même, » sonne mal aux oreilles, comme si elle entraînait la négation de » la stabilité du dogme chrétien ou de sa pleine réalité dès l'ori- » gine [3]. »

M. Saisset, à propos de l'*Histoire du développement de la doctrine chrétienne*, par M. Newmann, s'empare de cette objection telle que Klee la pose, et il prétend que faire une histoire du dogme c'est admettre l'hypothèse rationaliste du progrès naturel du Christianisme. Cette difficulté, si elle était fondée pèserait sur Klee tout aussi bien que sur le célèbre théologien d'Oxford. Mais laissons parler M. Saisset :

[1] Traduit par M. l'abbé Mabire. Paris, F. Lecoffre, 2 vol. in-8°.
[2] Voir le 1[er] art. au n° 110, t. XIX, p. 109.
[3] Klee, *Manuel des dogmes*. Introduction, p. 10.

Nous voyons, dit-il, dans le Christianisme, une idée parfaitement originale, parfaitement neuve, qui a bien pu s'assimiler d'autres idées antérieurement apparues ou qu'elle a trouvées à côté d'elle, mais qui se les est incorporées en les dominant. D'un autre côté, nous croyons que cette *idée n'a d'abord été qu'un germe, que ce germe ne s'est développé que graduellement sous l'influence d'un grand nombre de causes et d'un grand nombre d'esprits* [1]. »

Est-ce ainsi que le Dr Klee entend le développement du dogme catholique? Assurément non!

« Parler d'une *histoire des dogmes chrétiens*, dit-il, ce n'est en aucune façon supposer que les dogmes commencent ou qu'ils puissent finir. Ce qui, ayant son origine en Dieu, vit et se maintient à travers les âges, a son histoire ; ce qui est éphémère n'a pas d'histoire, par cela même qu'il ne dure pas. Les sectes passent, l'Eglise catholique dure ; elle a plus d'histoire que ceux qui disparaissent, après l'avoir combattue. Si dans un tems qui n'a plus ni la foi, ni le sentiment de la science, puisqu'il nie formellement la doctrine révélée, ou qu'il refuse de la comprendre dans sa profonde synthèse, on a rejeté la dogmatique, pour mettre à sa place de prétendues histoires des dogmes; cela ne prouve certainement pas que toute histoire du dogme soit un outrage à l'esprit du christianisme, et une attaque contre la science chrétienne. Il y a là plutôt un motif puissant de travailler à remplacer, par la vraie notion du dogme et de l'histoire, la fausse notion qu'on en a donnée et répandue, et de substituer à cette fausse histoire des dogmes, l'histoire du dogme chrétien dans sa véritable idée. Que les dogmes aient eu réellement leur développement dans le tems, l'histoire de l'Eglise en est une preuve sans réplique; la substance du dogme, déterminée dès l'origine, demeure toujours la même; sa *formation* [2] dans le tems est progressive [3]. »

Un savant théologien français a développé ces considérations avec une remarquable profondeur.

[1] Saisset, dans la *Liberté de Penser* (Mars 1848), t. I, p. 345.

[2] Il serait beaucoup plus juste de dire *formulation*, mot que l'usage n'a pas consacré, mais qu'exigent les nécessités de la langue théologique.

[3] Klee, *Hist. des dogmes*, t. I, p. 11.

« Tel est l'esprit humain, dit M. l'abbé Darboy, qu'il ne saisit pas immédiatement une *idée* sous toutes ses faces, et même plus elle a d'étendue et de profondeur, plus il sent que sa débile *intuition* a besoin du secours de la réflexion et du tems. Ce qui est vrai d'une idée est bien autrement vrai d'une doctrine, c'est-à-dire d'un ensemble d'idées dont il faut voir les aspects divers, les applications variées, et dont la valeur et la portée précises n'apparaissent jamais si bien qu'au milieu des contradictions et des épreuves que le tems fait subir à tout. De plus, ce qui est vrai d'une doctrine humaine est bien autrement vrai, sous le rapport qui nous occupe, d'une doctrine *divine et mystérieuse*. On peut défier qui que ce soit d'arriver à l'*idée du Christianisme* sinon par une succession de concepts, de vues, de propositions, qui se prêtent une lumière et une force réciproques, se corrigent et s'expliquent mutuellement, et concourent ainsi à représenter, d'une manière plus ou moins exacte et intégrale, ce fait si complexe qu'on nomme la *religion chrétienne* [1].

» *L'Humanité*, prise en masse, n'échappe pas à cette loi d'un *mouvement graduel* dans la connaissance explicite de la vérité. Placez-la, par supposition, en présence d'une doctrine, elle ne peut tout de suite ni en appliquer tous les principes, ni en formuler toutes les conséquences, parce qu'elle ne comprend et n'agit qu'avec des forces collectives dont chacune s'ébranle et apporte son concours d'*idées progressivement acquises*. Ce que l'Humanité fait aussitôt, le voici : elle proclame avec une tranquille *autorité*, soit l'ensemble, soit quelques détails de la doctrine reçue; vous en

[1] Il est essentiel de bien faire remarquer ici que la *religion chrétienne*, comme expression de ce que l'homme doit *croire et doit pratiquer pour être sauvé*, est bien différente de ce que M. Darboy appelle ici l'*idée chrétienne*. L'idée chrétienne est le Christianisme réfléchi, et souvent corrompu, du philosophe; la religion chrétienne est le symbole qui est renfermé dans le *catéchisme* que l'on enseigne à tout le monde et que tout le monde comprend facilement. Nous faisons cette remarque, parce que l'on n'est que trop porté à confondre le christianisme des *philosophes* ou de l'*idée*, avec le christianisme du *Christ* et de l'*Eglise*.

A. B.

niez un point, elle l'affirme contradictoirement après *s'être interrogée;* vous en faites des applications, elle les condamne ou les ratifie d'une manière expresse après avoir *examiné;* et ainsi, chaque jour, elle applique à des cas particuliers sa *croyance générale;* elle arrive à une conscience plus distincte et plus précise des choses qu'elle admettait réellement, mais *vaguement;* elle réduit en formules fixes et nettes ce qui est la *substance* et l'âme de ses convictions et le résultat de ses *expériences*. L'avénement du Christianisme n'a pas changé, en ceci, la *condition naturelle de l'Humanité:* c'était chose impossible, à moins de donner à l'humanité tout entière une existence simultanée et de la précipiter immédiatement dans sa fin. Il résulte de là que, à travers 18 siècles, l'*idée du christianisme* a nécessairement reçu un *développement* quelconque, si on la considère dans sa plus minutieuse exactitude, et, s'il est permis de le dire, dans les linéamens qui en accusent à nos yeux les proportions et les formes [1].

[1] Nous nous permettrons de signaler ici quelques expressions qui nous paraissent obscures ou inexactes :

1° Ce n'est pas l'*humanité* qui, jamais, a proclamé *avec autorité* un point quelconque de dogme. C'est Dieu qui l'a enseigné, proclamé; l'humanité l'a cru;

2° Quand un dogme, révélé de Dieu, est attaqué, ce n'est pas l'*humanité qui s'interroge*, qui examine, qui décide: ceci est la méthode rationaliste ou humanitaire. Quand un dogme, révélé de Dieu, est attaqué, ce sont les *évêques*, chargés spécialement, exceptionnellement, non pas comme hommes, mais comme apôtres, en vertu de la promesse du Christ, et non en vertu de leur titre d'hommes, qui recherchent ce que croyait l'Église sur ce point;

3° Il est inexact de dire que sous le Christianisme, en ceci, c'est-à-dire en fait de constatation ou promulgation de dogme, la *condition naturelle de l'humanité* n'ait pas été changée. — Au contraire, il y a eu un fait immense, un fait prodigieux, qui a *changé la condition naturelle de l'humanité*, c'est que le Christ, le fils de Dieu, y a établi sa *résidence* à demeure, et y a établi un *tribunal infaillible*, *toujours visible*. C'est là le fait nouveau, qui a *changé la condition naturelle de l'humanité*, ce n'est plus elle qui doit s'interroger et proclamer, ou formuler le dogme, c'est l'Eglise. Mettre l'*Humanité* à la place de l'*Eglise*, c'est le rationalisme

» Que les rationalistes se calment; il n'y a rien là qui doive les faire triompher d'aise, comme il n'y a rien non plus qui puisse alarmer les catholiques. Le *développement* que nous admettons n'est pas de ceux qui *transforment* les doctrines, en les attaquant dans leur essence, mais bien de ceux qui annoncent la force et la fécondité d'un principe toujours identique à lui-même. Car, 1° le dogme catholique, considéré objectivement, est tout d'une pièce, et il est sorti des mains de Dieu qui lui a donné pour mission de conquérir le monde. Il a passé de la bouche de Jésus-Christ sous la plume des apôtres et dans leur enseignement oral, d'où il a continué sa marche, au moyen de la parole et des écrits, pour arriver pur et intègre, sans rien acquérir ni rien perdre, jusqu'à nous, hommes du 19e siècle. Quand donc on dit qu'il se *développe*, cela n'indique pas qu'il reçoive du *ciel* quelque vérité supplémentaire, bien moins encore qu'il ramasse quelque idée, s'il y en a, sur le chemin suivi par les opinions humaines; cela marque simplement qu'il tire de sa plénitude un rayon de sa lumière originelle, pour en frapper comme d'un glaive l'erreur qui se dresse contre lui, ou bien pour en répandre le salutaire éclat sur les consciences qui tremblent dans quelque obscurité. Ainsi lorsqu'au milieu du 3e siècle, à la suite d'une controverse entre le pape saint Etienne et saint Cyprien, la validité du baptême régulièrement conféré par les hérétiques fut proclamée *vérité de foi*, il n'y eut ni conquête opérée par l'esprit humain, ni nouvelle révélation de Dieu; il y eut seulement exposition nette et authentique d'une doctrine certainement acquise, mais que l'enseignement commun n'avait pas mise en relief; en un mot, l'on imposa la croyance explicite d'un point resté jusque-là l'objet d'une croyance implicite. 2° Le développement de la doctrine et des pratiques du culte, de quelque façon qu'il commence et se produise, n'est réellement accompli que sous le contrôle et par l'*autorité de l'Eglise*. Nous pourrions établir ici la nécessité d'un juge infaillible en matière de foi; nous pourrions faire voir qu'un livre

pur. Il ne peut y avoir de *proclamation* du dogme ou de la vérité que par l'Église, et c'est ce que va dire, comme nous, M. l'abbé Darboy. Mais alors, que signifient les principes *humanitaires* posés ici? A. B.

ne s'explique pas de lui-même quand il plaît au premier venu d'en fausser ou d'en nier le sens; qu'il faut une magistrature vivante pour interpréter un code, surtout lorsqu'il est étendu et profond comme l'Évangile, et qu'enfin la nature même de l'acte de foi suppose l'infaillibilité dans l'autorité qui le réclame. Mais ce serait un travail superflu; nous défendons la théorie du *développement doctrinal*, non pas telle que les rationalistes voudront l'imaginer, mais telle que les théologiens l'admettent et que l'histoire du Christianisme nous la montre appliquée. Or, tout le monde sait que, selon les principes du catholicisme, l'Eglise est la dépositaire et l'interprète infaillible de la révélation et la gardienne incorruptible de la pureté du culte. C'est seulement sous le bénéfice de cette condition qu'il y a légitime et vrai développement; ainsi une double assertion constitue la théorie catholique du développement; c'est que 1° il se fait graduellement une manifestation plus expresse de la vérité révélée, et que, 2° cette manifestation doit s'opérer et s'opère, en effet, au nom et sous le contrôle souverain de l'Eglise [1]. »

Le R. P. de Ravignan, qui n'est pas seulement un de nos plus illustres prédicateurs, mais qui est encore un des meilleurs théologiens du clergé français, partage toutes les idées du D. Klee sur le développement du dogme catholique :

« Il est certain, dit-il que la révélation divine fut *complète et entière* au jour où Jésus-Christ eut cessé de parler sur cette terre. Impossible d'y rien ajouter non plus que d'en rien retrancher dans la suite des tems. Sans aucun doute l'autorité infaillible de l'Eglise ne saurait *créer* un dogme nouveau qui ne serait pas compris dans le dépôt originaire de la foi chrétienne.

» Les définitions de l'Eglise, successivement décrétées par les Papes ou par les conciles œcuméniques, ne sont donc ni une *révélation nouvelle* ni une *addition* quelconque faite à la parole même de Dieu. Cette parole divine, écrite ou transmise, est la seule source, la source obligée de toute définition dogmatique; et la voix de l'Eglise promulguant un dogme est la déclaration souve-

[1] L'abbé Darboy, *Comment y a-t-il progrès doctrinal dans le catholicisme*, dans le *Correspondant*. t. XXIII, p. 284.

raine et infaillible d'une vérité contenue dans le dépôt primitif de la révélation. Tous les théologiens sont d'accord sur ce point.

» C'est ce qu'exprimait fort bien une plume amie dans ce recueil en rendant compte d'un ouvrage remarquable du R. P. Perrone, sur la question même proposée par l'Encyclique.

» Toute croyance dogmatiquement définie doit faire partie de la révélation, être contenue par conséquent dans la parole divine;... car, si la parole de l'Eglise est pour notre foi la règle immédiate et vivante, elle-même a, dans la parole de Dieu, sa règle fondamentale et suprême. L'Eglise, par la décision dogmatique ne crée donc pas la vérité; elle ne fait ni le dogme, ni la révélation du dogme : elle en *proclame l'existence* avec une autorité infaillible, indéclinable. Le dogme que l'autorité proclame aujourd'hui, était hier : avant la décision il existait dans sa substance; après la décision, il apparaît avec sa formule et il s'impose [1]. »

La doctrine qu'expose ici l'illustre théologien est loin d'être nouvelle dans l'Église, et on la retrouve dans les travaux les plus estimés pour leur exactitude et leur orthodoxie, dans les auteurs les plus illustres de l'école. Le docteur Klee ne les a pas cités à l'appui de sa thèse; on nous permettra de suppléer à son silence dans l'intérêt d'une doctrine qui n'est pas sans portée.

« D'abord, dit très-bien M. l'abbé Darboy, c'est l'unanime enseignement des Pères, que la révélation faite au premier homme, renouvelée par le ministère de Moïse et des prophètes, agrandie et développée par Jésus-Christ, recevra dans le ciel un suprême accroissement [2]; que c'est toujours la même vérité, la même lumière s'épanouissant d'une manière progressive, en rayons plus étendus et plus brillants, selon les conseils de Dieu et les besoins variables de l'humanité. On comprend aussitôt que ces graves autorités ne peuvent, dès-lors, regarder la loi du *développement doctrinal* comme contradictoire à l'esprit du Christianisme. Et en effet, « le Vieux-Testament, dit un docteur, annoncait ouverte-

[1] De l'*encyclique* de Pie IX, relative à l'Immaculée Conception, dans l'*Ami de la Religion* du 31 mars 1849.

[2] Voyez Actorie, *De l'origine et de la réparation du mal.*

» ment le Père, plus obscurément le Fils; le Nouveau-Testament » nous a montré le Fils avec clarté, laissant dans une *sorte de demi-* » *jour* la divinité du Saint-Esprit. Mais maintenant le Saint- » Esprit est au milieu de nous, et il se découvre plus nettement à » nous. Car il n'était pas sage de promulguer la divinité du Fils » avant que celle du Père fût admise, ni de surcharger, pour ainsi » dire, notre foi par la doctrine sur le Saint-Esprit, de peur » qu'une nourriture trop abondante, une lumière trop vive ne dé- » passât ce que nous avions de force [1]. » On connaît la doctrine analogue de saint Vincent de Lérins : « Gardienne vigilante et » fidèle des dogmes qu'elle a reçus, jamais l'Église du Christ n'y » fait aucun changement, aucune suppression, aucune addition.... » Elle ne retranche pas les choses nécessaires, n'en introduit pas » de superflues, ne laisse rien perdre de ce qui lui appartient, n'u- » surpe pas les choses d'autrui ; mais elle met tous ses soins, en » traitant fidèlement et sagement des choses anciennes, de faire ce- » ci : celles qui étaient précédemment inachevées et seulement » commencées, de les achever et de les polir ; celles qui sont expresses » et formées, de les consolider et de les affermir ; celles qui sont » confirmées et définies, de les conserver. Qu'a-t-elle voulu par » les décrets des conciles..., sinon imposer une foi plus expresse, en » ce qui d'abord était cru d'une foi moins expresse ? sinon consigner » par écrit ce que les anciens avaient reçu de la tradition, présenter » beaucoup de choses en peu de mots, et faire comprendre un » sens antique par la propriété d'un terme nouveau [2] ? »

« Quoi, dira-t-on peut-être, s'écrie un peu plus haut le même » docteur, il n'y aura donc pas de progrès de la religion dans l'É- » glise de Jésus-Christ ? — Qu'il y ait progrès certes, et que le pro- » grès soit très-grand. Car quel est celui qui est assez ennemi des » hommes et haï de Dieu, qui veuille l'empêcher ? Mais aussi il

[1] Saint Grégoire de Nazianze ; voy. *Discours* 5me.

[2] Vincent. de Lirin. *Lib. cont. profan. vocum novit.* Vide ejusdem *Commonit.*, c. 27 et seqq. — M. l'abbé Darboy semble ici faire deux ouvrages du *Liber contra prof. voc. nov.*, et du *Commonitor.* C'est le même livre. La citation est tirée non du chap. 27, mais du chap. 23. Voir la *Patrologie* de Migne, t. L, p. 669 et 667.

» faut que ce soit un véritable progrès de la foi et non son change-
» ment, car, dans le progrès, toute chose s'agrandit en restant elle-
» même; par le changement, elle se transforme en une autre (Ibid.) »

Et après avoir donné pour exemple le corps humain qui passe, en gardant son identité, par toutes les phases de son développement, Vincent de Lérins continue :

« Ainsi, faut-il que le dogme chrétien, suivant les lois d'un pro-
» grès analogue, s'affermisse par les années, grandisse avec le
» tems, s'élève avec l'âge, toujours incorruptible et inaltérable
» dans son intégrité (*Ibid*). »

Saint Grégoire-le-Grand a dit dans le même sens : « Plus le » monde s'avance vers sa fin, et plus l'entrée de la science éter- » nelle s'élargit pour nous [1] : » indiquant par ces paroles, dit Suarez, que la foi devient de plus en plus explicite à mesure que s'écoulent les siècles; selon cet oracle : *Le sentier des justes est comme une lumière resplendissante qui s'avance et qui croît jusqu'au jour parfait de l'éternité* [2]. « La matière de la foi, quant à » la foi explicite, s'est donc accrue par la succession des tems, ve- » nait de dire Suarez, en parlant de l'Église en général, c'est-à-dire » de l'Église considérée depuis Adam. Je dis *quant à la foi explicite*, » car toute la matière de la foi a été toujours crue par tous les fidè- » les, d'une foi implicite, en quelqu'une des manières que j'ai expli- » quées. » Plus bas le grand théologien ajoute : « Il faut dire spécia- » lement de l'Église du Christ, qu'elle a grandi dans la sagesse des » choses divines acquises par le moyen de la foi, comme cela est » constant par l'expérience. » Et encore : « Il est véritable que l'on » croit de foi maintenant certaines propositions que l'Église ne croyait » pas autrefois explicitement, bien qu'elles fussent contenues impli- » citement dans la doctrine antique. On le prouve par des exemples, » et entre autres par la doctrine touchant le baptême conféré par les » hérétiques. Au tems de saint Cyprien, cette doctrine n'était pas » de foi, et quoique ce saint fût d'une opinion contraire à celle du

[1] Quantò mundus ad extremum ducitur, tantò nobis æternæ scientiæ aditûs largiùs aperitur. — *Homil.* 16. *In Ezechiel.*

[2] Justorum semita quasi lux splendens procedit et crescit usque ad perfectam diem. — *Proverb.*, c. IV, 18.

» pape Étienne, le pape n'ayant rien défini, ils demeurèrent dans
» l'union d'une même foi, mais ensuite il fut défini, et l'on dut
» croire comme de foi, qu'un tel baptême ne peut pas être réitéré ;
» on allégue plusieurs exemples semblables, et, sans aucun doute,
» l'Église a le pouvoir de définir ainsi des points de foi. Pour cela,
» une révélation nouvelle n'est pas nécessaire ; il suffit de l'infaillible
» assistance du Saint-Esprit pour expliquer et proposer explicitement
» ce qui, auparavant, était seulement contenu implicitement dans
» les doctrines révélées [1]. »

Tel est le sentiment de *Bellarmin*, *de Vasquez*, de *Pétau* et de *Melchior-Cano* dans *de Locis theologicis* [2]. Il nous reste en terminant à citer les judicieuses réflexions de M. l'abbé Darboy qui peuvent très-bien servir à faire comprendre combien la doctrine du docteur Klee diffère de l'*hypothèse rationaliste :*

« 1° La doctrine chrétienne admet-elle un *développement ?* Oui. Nous le prétendons, comme on vient de le voir; les rationalistes le pensent, puisqu'ils le soutiennent comme une thèse contre le catholicisme. 2° En quoi consiste ce développement? Dans une simple *expansion du dogme révélé*, expansion qui se fait sous le contrôle infaillible et par l'autorité de l'Église. Cela se prouve par la doctrine unanime des théologiens et par l'histoire exacte de nos doctrines. 3° Y a-t-il bien loin de ce développement ainsi entendu et pratiqué à un rationalisme quelconque? Il y a tout un monde. Pour les catholiques, la révélation exclusivement est la source des vérités religieuses, l'Église en est l'organe; pour les rationalistes, l'organe et la source des vérités religieuses, c'est exclusivement *la raison*. Pour les catholiques, la révélation est une manifestation extérieure et surnaturelle de Dieu ; l'Eglise est une autorité extérieure et divine ; la loi, le tribunal, le juge, tout est placé hors des *atteintes de l'homme*. Pour les rationalistes, la *raison* est bien une

[1] Suarez : *De fide*, disp. 2. *De objecto seu subjecto materiali ;* sect. 6. *An materia fidei successu temporum creverit vel aliquando minuta sit*, n° 6, 9, 14 et 16.

[2] Voyez Bellarmin, *De verbo Dei non scripto*, cap. IX. — Vasquez, *De locis theologicis*, disp. XII. — Melchior Cano, *De locis theologicis*, lib. XII, cap. 3.

manifestation de Dieu, mais manifestation *intime et naturelle ;* par suite elle reste autorité intérieure, naturelle, et, en définitive, humaine et individuelle ; car la loi, le tribunal, le juge, c'est la *conscience* de chaque homme qui joue à la fois tous ces rôles. Il résulte de là que, pour les uns, la vérité est *objective* dans son développement comme dans sa première apparition, et douée d'un mouvement régulier qui entraîne et maintient les esprits dans le plan d'une incorruptible unité, tandis que pour les autres elle est, à tous égards et constamment, *subjective* et soumise à une mobilité qui la rend *personnelle* et variable. D'un système à l'autre, il y a donc aussi loin que du séjour lumineux d'où fut renversé l'archange jusqu'aux profondeurs incommensurables où il tomberait encore, comme dit le poète, si la main de Dieu ne l'avait retenu dans sa chute. »

L'abbé Frédéric-Edouard Chassay.

19

de
et

ais,
ous
dé-
, il
at à
our
ces,

une
e de
leur
t au
. On
vons
de-

et des

m
su
m
sci
de
m
m
d'
ég
la
au
jus
co
ch

TURQUEST. sou.	Phe, entrant dans le Egyph.	Phénicien, K.	Egypt.ⁿ Kaf.	Copte. Runiq. antiq. K.	Grec Papyr.	Archip.ᵗ Indes. Batak.	Grec antiq.	Egypte. Thebel. antique	Ethiop.ⁿ Q.	Bengale. K.	v. le 3 de Ghmel. Sacy. trois.	Sabéen, Phénic.ⁿ

FORMES des K EGYPTIENS. — 1 to 39

K DE TOUS LES ALPHABETS SEMITIQUES.

II III IV V VI VII VIII · XXIII XXIV XXV XXVI XXVII XXVIII

IX X XI XII XIII XIV XV XVI · XXIX XXX XXXI XXXII

XVII XVIII XIX XX XXI XXII · XXXIII XXXIV XXXV

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

1. Origine chinoise et égyptienne du K sémitique (*planche* 55).

La 11e heure du cycle horaire, comprend chez les Chinois de 7 à 9 heures du soir et est représentée par le caractère 戌 et par les variantes antiques 1, 2 jusqu'à 20.

Ce caractère se prononce *su* ou *çu* en chinois, *duts* en japonais, *tuut* ou *mot* en cochinchinois et *sou* en turquestan. Il est rangé sous la clef 62 戈, celle des *armes*. Il signifie *blesser quelqu'un, se détruire;* avec la modification suivante 戍 et prononcé *chu*, il signifie *soldats qui gardent les frontières*. Or, c'est précisément à cette heure où commence la nuit, que l'on avait besoin d'*armes* pour se *garder*, pour se défendre contre les voleurs et les bêtes féroces, qui choisissent ce tems pour commencer leurs exploits [2].

En hébreu et dans les langues sémitiques, nous trouvons ici une différence. Le nombre 11 n'est plus exprimé par la 11e lettre de l'alphabet ou le כ; arrivés ici, les Hébreux recommencent leur série, ils disent *un* et *dix* ou יא au lieu de *onze* [3], *un* et *vingt* au lieu de 21 [4]. Le כ marque 20, le ל ou L 30 et ainsi de suite. On ne peut dire quand cette méthode a commencé; nous n'avons point à nous en occuper ici, où nous cherchons seulement à de-

[1] Voir le dernier article au n° 112, tome XIX, p. 287.

[2] Voir l'*Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres* de Paravey, p. 24.

[3] Voir *Deut.* I, 3 et I *Rois*, VI, 38.

[4] *Par.*, XXIV, 17.

viner les raisons qui ont assigné l'ordre et la place aux différentes lettres de l'alphabet. Et cependant nous pouvons ajouter que les Rabbins se sont servis quelquefois, pour exprimer la 11e place, de la 11e lettre de l'alphabet ou du כ [1]; c'est ce que nous faisons nous-même lorsque nous numérotons par A, B, C, etc., une série quelconque.

Nous remarquons donc que le כ se nomme en hébreu כף *caph*, en chaldéen כפא *capha*, en syrien כוף *couph*, et en arabe כאף *caph*.

Ce mot vient de la racine כפף, *caphph*, *courber*, *fléchir*, *incliner*, et signifie 1° *courbure*, *concavité*, *creux de la main*; 2° le *vase* où l'on brûle de l'encens; 3° la *cavité* de la fronde qui reçoit la pierre; 4° la *courbure* des bassins de la balance et la *balance* elle-même; 5° le *creux* de la hanche où s'emboîte le fémur; 6° un *nuage*, un *rameau coupé*. En rabbinique il signifie une *voûte*, le *ciel*, une *prison*, une *fournaise*, un *oratoire*, une *bandelette*, *gerbe*, *corbeille*; en arabe : *il a cessé*, *fini*, *s'est désisté*, *a empêché*, *a retiré*.

En étymologie le כ est *radical* ou *servile*. Comme servile il est mis au commencement et à la fin des mots. Au *commencement*, il sert d'adverbe de similitude, *comme*, *ainsi que*; redoublé, il signifie *égalité* de condition, et *vicissitude* ou *alternative*; avec les noms de nombre, de mesure et de tems, il signifie *presque*, *environ*, *à peu près*; hors de ces deux cas, il signifie *auprès*, *selon*; joint à l'infinitif il lui donne la signification du *présent*; à la fin des mots c'est le pronom affixe כם, etc.

Dans l'*égyptien*, pour figurer le K, nous trouvons en écriture hiéroglyphique 39 formes, parmi lesquelles figure un *siége*, marquant le repos du soir; une *hache*, arme pour se défendre; un *vase*, un *bassin*, un *glaive* [2].

[1] Voir le tableau rabbinique représentant les Sephirot où le 11e *canal* est marqué par un כ, ainsi que la 11e perfection de Dieu, l'immutabilité, désignée ainsi : כ-יח dans Kircher, *Œdip. ægypt.*, t. II, p. 289.

[2] Voir l'*Analyse grammaticale de différens textes égyptiens*, par Salvolini.

On voit que dans les 3 langues, les idées de *repos*, de *défense*, de *rentrée* chez soi, étaient attachées au caractère exprimant la 11 heure ou la 11e lettre de l'alphabet.

2. K des alphabets des langues sémitiques, d'après la division du *Tableau ethnographique* de Balbi (*planche* 55).

I. LANGUE HÉBRAIQUE, divisée,

1° En *hébreu ancien* ou *hébreu pur*, lequel comprend :

Le Ier alphabet, le *samaritain*[1].

Le IIe *id.*, publié par *Édouard Bernard*.

Le IIIe, par l'*Encyclopédie*.

Le IVe, celui des *médailles*, donné par M. Mionnet.

Le Ve, publié par *Duret*.

Le VIe, l'alphabet dit d'*Abraham*.

Le VIIe, l'alphabet dit de *Salomon*.

Le VIIIe, d'*Apollonius de Tyane*.

2° En chaldéen ou *hébreu carré*, lequel comprend :

Le IXe, celui qui est usité dans les livres imprimés.

Le Xe, dit *judaïque*.

Le XIe, usité en *Perse* et en *Médie*.

Le XIIe, usité en *Babylonie*.

3° En hébreu *rabbinique*, lequel comprend :

Le XIIIe, le *chaldéen cursif*.

Une deuxième division de la *langue hébraïque* comprend le *phénicien*, qui est écrit avec les trois alphabets suivans :

Le XIVe, d'après *Edouard Bernard*.

Le XVe, d'après *Klaproth*.

Le XVIe, d'après l'*Encyclopédie*.

Une troisième division comprend la langue *punique*, *karchédonique* ou *carthaginoise*, laquelle était écrite avec :

Le XVIIe, d'après *Hamaker*.

Le XVIIIe, dit *Zeugitain*.

[1] Nous ne croyons pas devoir répéter ici quels sont les ouvrages ou les auteurs qui nous ont fourni ces divers alphabets ; ceux qui voudront les connaître pourront recourir à l'article où nous avons traité des A, t. XIV, p. 273 (2me série).

Le XIXe, celui de *Melita* n'a point de K.

Le XXe, celui de *Leptis*.

II. La langue SYRIAQUE ou ARAMÉENNE, laquelle comprend :

Le XXIe. l'*Estranghelo*.

Le XXIIe, le *Nestorien*.

Le XXIIIe, le *Syriaque ordinaire*, dit aussi *Maronite*.

Le XXIVe, le *Syrien des chrétiens de Saint-Thomas*.

Le XXVe, le *Palmyrénien*.

Le XXVIe, *Sabéen Mendaïte* ou *Mendéen*.

Le XXVIIe et le XXVIIIe, dits *Maronites*.

Le XXIXe, le Syriaque *majuscule* et *cursif*.

III. La langue MÉDIQUE, laquelle est écrite avec

Le XXXe, le *Pehlvi*, lequel était dérivé

Du XXXIe, le *Zend*.

IV. La langue ARABIQUE, laquelle est écrite avec

Le XXXIIe, dit l'*Arabe littéral*, et

Le XXXIIIe, dit le *Couphique*.

V. La langue ABYSSINIQUE et ÉTHIOPIQUE, laquelle comprend:

1° L'*Axumite* ou *Gheez ancien* ; 2° le *Tigré* ou *Gheez moderne*; 3° l'*Ahmarique*, lesquelles langues s'écrivent toutes avec

Le XXXIVe alphabet, l'*Abyssinique*, *Ethiopique*, *Gheez*.

Enfin vient le *Copte*, que Balbi ne fait pas entrer dans les langues sémitiques, mais qui cependant doit y trouver place, et qui est écrit avec

Le XXXVe alphabet, le *Copte*.

3. Origine et prononciation du K chez les Grecs et les Latins.

Le K se nomme en grec *kappa* et en latin *ka*, et vient du *koph* phénicien, principalement de la forme de l'alphabet XV, comme on peut le voir dans notre *planche* n° 55, que l'on peut comparer avec les kappas grecs anciens de notre *planche* n° 56.

D'ailleurs outre la forme, la place, la valeur et le nom le prouvent assez. « Le K et le Q, dit un grammairien latin, étaient ap-» pelés lettres superflues, parce que le C pouvait en tenir la » place. Il faut noter pourtant que les anciens mettaient K quand » un *A* suivait, et *Q* quand il y avait un *U* à la suite. Tous les

K

Ancien K Grec.

Formes du K.

K LATIN.

Capital des Inscriptions

Capital des Manuscrits

II. III. IV. V. VI.

K MINUSCULE.

Romain — 2. Lombardique — 3. Visigothique — 4. Saxon. — 5. Gallican. — 6. Mérovingien. — 7. Allemand — 8. Carlovingien. — 9. Capétien. — 10. Gothique.

K CURSIF.

D'Italie. VII. VIII. IX. X. XI. XIII. XV.

2. de France. VII. VIII. IX. XI. XII. XIII. XIV. XV.

3. d'Allemagne. IX. X. XI. XII. XIII. XIV. XV.

4. de la Gr. Bretagne. VII. VIII. XI. XII. XIII. XIV. XV.

5. d'Espagne. X. XI. XII. XIII. XIV.

Litho Desportes, Institut, N° des S. M.

» mots grecs suivis d'une voyelle sont écrits par un K[1]. » Scaliger fait observer encore, que les anciens latins affectaient toujours au *K* la prononciation de *ka* sans l'écrire; ainsi ils écrivaient *krus, knus*, pour *karus* et *kanus;* écrits par *crus* et *cnus*, ils auraient signifié *cerus* et *cenus*. Au tems de Pricien, les mots s'écrivaient indifféremment par K et par C. « *Cartago* et *caput,* qu'ils soient » écrits par *C* ou par *K*, n'ont aucune différence dans la pronon- » ciation[2]. »

Pierre le Diacre dit que ce fut le maître d'école *Salvius* qui ajouta le *K* à l'alphabet latin, afin de mettre une différence dans le son du *C* et du *Q*. Isidore, au contraire, dit que c'est *Saluste* qui fut l'auteur de cette introduction[3].

Dans les *étymologies*, le Κ grec se transforme tantôt en Γ, tantôt en Χ, lettres du même organe. — Les Ioniens mettaient le Κ au lieu du Π et disaient κῶς pour πῶς, *comment*; quelques-uns remplaçaient le Π par le Κ, et disaient πύαμος au lieu de κύαμος, *fève*; les Doriens au contraire le mettaient à la place du Τ et disaient πόκα au lieu de πότε, *quand;* quelquefois on l'ajoutait ὄχκος pour ὄχος, *un chariot*, ou on le retranchait αὔχυμα pour καύχυμα, *gloire*; ou bien, on l'ajoutait pour l'euphonie comme μηκέτι pour μὴ ἔτι. — Le Κ était en outre une note d'ignominie que l'on mettait sur les habits et quelquefois sur le front des condamnés.

4. Usage et formation des K dans les incriptions et manuscrits. (*planche* 56).

Le K fut dans un grand discrédit chez les Latins, jusqu'au renouvellement des études sous Charlemagne.

Le nom latin de cet empereur, ainsi que de ses successeurs de même nom, l'admit en initiale : ce qui le fit revivre entièrement. Sous Charles VIII, il y reçut quelque atteinte : mais ce ne fut que sous Charles IX qu'il parut absolument surانné.

Dès le 1er siècle, les deux lignes obliques qui forment l'angle obtus, furent quelquefois totalement séparées par la perpendiculaire, soit par un vide, soit par un trait oblique, soit par une ligne

[1] Papias, dans Martinius *Lexicon*, à la lettre K.

[2] Scaliger, *De causis linguæ latinæ*, c. x.

[3] Apud Dausquius, *Orthograp. latini sermonis vetus et nova*, p. 27.

horizontale. La minuscule et cursive de presque tous les siècles, fournissent des exemples de cette dernière façon jusqu'au 13e siècle : mais au 7e elle est plus fréquente en France ; au 8e et 9e, en Angleterre ; et au 11e en Allemagne.

Depuis le 7e siècle, le *k* des écritures cursives a la pointe supérieure de son angle obtus touchant vers le bas de la haste, et la branche inférieure de cet angle de niveau avec la haste, *planche* 56 (*fig.* 1). On pourrait presque avancer que tel est le caractère distinctif et spécifique des bas tems ; et si l'on en trouvait dont les quatre extrémités fussent de niveau, et la pointe de l'angle au milieu de la haste, on pourrait dire qu'ils sont empruntés des capitales et minuscules, tant ils conviennent peu à la *cursive*.

Les deux parties constitutives de l'angle obtus furent repliées toutes deux, tantôt à droite, tantôt à gauche et tantôt en sens contraire. Cette dernière forme est la plus constante dans la minuscule et la cursive ; elle est de tout tems et de tous les pays, au moins depuis le 8e siècle. De là cette figure du K, qui ressemble à l'R, *fig.* 2 (*ibid.*) ; l'élévation de la tête n'est pas toujours si sensible.

Les exemples de la suppression totale de la partie supérieure de l'angle obtus du K, *fig.* 3 (*ibid.*), ne sont pas rares, surtout depuis le 10e siècle.

Aux 13e, 14e et 15e siècles, il était d'usage de fermer l'angle aigu supérieur du K, *fig.* 4 (*ibid.*), ou de lui donner la forme d'une *R*, en arrondissant les deux côtés du triangle : on pourrait montrer des exemples de cette forme dès le 6e siècle. Au contraire, l'écriture la plus gothique unit le jambage inférieur avec la haste, au moyen d'un trait horizontal ou courbe. Ce trait courbe relevé, traversé par le jambage inférieur de l'angle obtus, formait un *x* appuyé sur une haste, comme la *fig.* 5 (*ibid.*). Depuis le commencement du 10e siècle, et pendant les 11e et 12e, on se contenta souvent de cette figure pour exprimer le K.

K minuscule (*planche* 56).

Le K de l'écriture minuscule ne différait point ou presque point de celui de l'onciale. La seule différence est que la haste de la cursive est plus allongée. Par rapport à cette haste dans la cursive,

on peut voir ce qui a été dit sur le montant du *b*. Si ces montans du K se terminent en battant à jour ou en plein, ils appartiennent ordinairement aux 5e, 6e, 7e et 8e siècles ; s'ils se perdent en pointes poussées très-haut et penchées vers la droite, ils désignent les 8e, 9e et 10e siècles. Ce montant fort diminué, et peu ou point incliné, donnera le 11e, les deux pointes ou la fourche au haut de la haste indiqueront le 12e, et quelquefois le 11e ; la haste en forme d'L, ou considérablement courbée, le 13e ; dans le 14e, le K est une espèce de 2 en chiffre arabe, joint à la haste recourbée par le haut, comme les *fig.* 6 *et* 7 (*ibid.*). Au 15e, ce sont des figures tout à fait hétéroclites. Il faut consulter sur toutes ces variations, la *planche alphabétique* du K, mais ne point perdre de vue, surtout, l'explication de la planche de l'A, nécessaire pour connaître le mécanisme de la *planche ci-jointe ;* car on ne parlera ici que des capitales latines.

K, capital latin (*planche* 56).

La Ire division de l'écriture capitale métallique, n'a que des traits irréguliers, et tient à la plus haute antiquité.

La IIe, assez régulière, s'étend dans les 4 premières subdivisions depuis deux siècles avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du moyen-âge. Les autres subdivisions descendent jusqu'au bas tems.

La IIIe division sous la forme de l'R, se rapporte au moyen-âge dans les trois premières subdivisions, et elle est gothique dans les quatre dernières.

Sur la partie de la planche qui ne renferme d'autre K que le capital *des manuscrits*, on ne peut rien dire autre chose, sinon que les caractères de cette classe appartiennent au gothique moderne.

EXPLICATION

abréviations commençant par la lettre K que l'on trouve sur les monumens et les manuscrits.

K. — Calendis, caput, clarissimus, cardo, castra, cœlius.
KAL. IAN. AVG. — Calendis Januarii Augusti.
KAP. — Calendis aprilis.
KAR. — Carthago.
KAR. F. — Cardo finalis.
KAR. M. — Cardo maximus.
KARO. — Carthago.
KARO. C. — Carthago civitas.
K. DD. — Castra dedicavit, dedicarunt.
K. FEB. — Calendis februarii.
K. FX. — Castra fixit.
KL. — Calendis.
KLD. — Calendis.

KL. NOV. — Calendis novembris.
KL. OCT. — Calendis octobris.
KL. SEP. — Calendis septembris.
KM. — Carissimus.
K. M. — Cardo maximus.
K. MT. — Cælius mortuus.
K. O. — Calendis octobris.
KO. — Carolo.
K. P. — Carol. positus.
KPR. — Castra peregrina.
K. PS.—Castra posuit, castra pontis.
K. Q. — Calendæ quintiles.
KR. — Chorus.
KR. AM. N. — Carus amicus noster.
KR. C. — Cara civitas.
KRM. — Carmen.
KR. N. — Carus rex noster.
KS. — Chaos.
K. S. — Calendæ sextiles.
K. T. — Capite tonsus.
K. Θ. — Ceraunos, Thanatos[1].

L.

1. Origine chinoise et égyptienne des L sémitiques.

La 12e heure du cycle horaire, comprend, chez les Chinois, de 9 à 11 heures du soir, et est représentée par le caractère 亥 et par les variantes antiques de 1 jusqu'à 11.

Ce caractère se prononce *hai* en Chine, *gay* au Japon, *hoi* en Cochinchine, *khai* en turquestan. Il est rangé sous la clef 8 亠 celle des *choses ayant une tête* ou un *sommet*, ou *fin*. C'était, en effet, l'heure qui *finissait* la journée, qui *terminait* le travail, *détruisait* le jour. Les différents caractères offrent en effet l'image de *racines*, et forment ainsi opposition à la première heure que nous avons vu offrir la forme de *germe* ou première *pousse* des végétaux. On peut en outre y rapporter l'idée de *laie* ou de *porc*, 豕 animal qui répond encore à la 12e heure dans le cycle actuel chinois et égyptien[2].

Or, dans l'*alphabet hébreu* et dans celui des langues sémitiques, la 12e lettre, est le ל; cette lettre se nomme למד *lamed* en hébreu, *lomad* en syrien et לאם *lam* en arabe. Ce mot signifie: *il a appris, il s'est accoutumé;* de là *savant, maître, habile, instruit, disciple ;* de là, encore, מלמד *ma-lamed, aiguillon* (ce qui est représenté par la forme du ל), parce que, disent les commentateurs, il *enseigne les bœufs à labourer;* en rabbinique il signifie encore *la doctrine, la science,* d'où vient le mot *ta-lamud*, ou *livre de la science.*

[1] Inscription funeste mise sur les habits.

[2] Voir l'*Essai sur l'origine unique des chiffres etc.*, par Paravey, p. 25.

Caractère.

ORIGINE CHINOISE ET ÉGYPTIENNE DES L SÉMITIQUES.

Formes antiques tirées du Lou-chou-tong et de Morisson. — Formes cursives.

INE, hai. signifiant porc

PON, gai.

CHINCH. hoi.

IRQUEST. khai ou chai.

1 fin, Racines, composé de 上 v. id.[?] Egypte; formes de L et de 乚 voir ces lettres l et 𠂉 Kecq[?] s'y substitue; v. les. U ou L double.

2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 — Clef. 33 Téou. Tête levée opposition et 12[me] heure. 31 — 34 35 36 37 38 39 40 41 42

Egypte. l. — Latin, l. anc. Héb. — Phénicien Rabbins. — Hébreu, l. — Grec, l. — Grec, ant. et moderne — Rabbin. l. — Japon, l. Batak. — Egypte, l. c. à d. Lion — Géorgien l. — Egypte. — Tagala, l. — Coréen, l. Lampung. — Siam. ava. r.

Runiq. l. Grec ant. — Samarit. Rabbin. — Perse, l. Sacy — Phénicien Grec ant. — Runique l. — Runiq. l. grec. — Grec ant. l. v. N. — Runiq. R. — Chin. 18.16 anim. féroce — Zend. — Egypte. — Java, l. moderne. — Thibet l. Java. — Rabbin l.

Serv. Russe Grec ant. — Grec ant. Egyptes — Egypte, l. Grotefend. — Runiq. Refang n. l. — Copte Myrien. — Rejang. l. Archipel. indien. — Runiq. N. — Georg. l. Tagala r. — Nagari Zend l. — l. Vulgaire. — Grec ant. l. — Egypte, l. et r. Serpent. dévorant. — Nagary r. Chaldée l. — Phénic. l.

FORMES des L ÉGYPTIENNES. 1 2 3 4 5 6 7

L DE TOUS LES ALPHABETS SÉMITIQUES.

II III IV V VI VII VIII XXII XXIII XXIV XXV XXVI XXVII

X XI XII XIII XIV XV XVI XXVIII XXIX XXX XXXI XXXII XXXIII

XVII XVIII XIX XX XXI XXXIV XXXV

En étymologie, le ל est radical ou servile ; il est servile ou *changeant* au commencement, et il a la valeur de *vers*, *en*, *dans*, *auprès*, *sur*, *à cause;* exemple : « Dieu fabriqua la côte ל-אשה *en* » femme; » joint à l'infini *il indique un tems futur*, de plus *il faut*, *il convient*. Chez les Syriens cette lettre marque l'*accusatif;* chez les Arabes, jointe au futur de la 3e personne, elle marque l'*impératif*, ou bien *afin que*.

Dans l'*égyptien*, pour figurer l'L, nous trouvons en caractère hiéroglyphique sept formes, parmi lesquelles se trouvent un *lion*, une *bouche*, une *fleur de grenade*, une *sauterelle*, un *homme assis* ou nous voyons encore les idées de bête *féroce*, etc. [1].

2. L des alphabets des langues sémitiques, d'après la division du *Tableau ethnographique* de Balbi (*planche* 57).

I. LANGUE HÉBRAIQUE, divisée,

1° En *hébreu ancien* ou *hébreu pur*, lequel comprend :
- Le Ier alphabet, le *samaritain* [2].
- Le IIe *id.*, publié par *Édouard Bernard*.
- Le IIIe, par l'*Encyclopédie*.
- Le IVe, celui des *médailles*, donné par M. Mionnet.
- Le Ve, publié par *Duret*.
- Le VIe, l'alphabet dit d'*Abraham*.
- Le VIIe, l'alphabet dit de *Salomon*.
- Le VIIIe, d'*Apollonius de Tyane*.

2° En chaldéen ou *hébreu carré*, lequel comprend :
- Le IXe, celui qui est usité dans les livres imprimés.
- Le Xe, dit *judaïque*.
- Le XIe, usité en *Perse* et en *Médie*.
- Le XIIe, usité en *Babylonie*.

3° En hébreu *rabbinique*, lequel comprend :

[1] Voir l'*Analyse grammaticale raisonnée de différens textes égyptiens*, par Salvolini.

[2] Nous ne croyons pas devoir répéter ici quels sont les ouvrages ou les auteurs qui nous ont fourni ces divers alphabets; ceux qui voudront les connaître pourront recourir à l'article où nous avons traité des A, t. XIV, p. 273.

Le XIIIe, le *chaldéen cursif*.

Une deuxième division de la *langue hébraïque* comprend le *phénicien*, qui est écrit avec les trois alphabets suivans :

Le XIVe, d'après *Édouard Bernard*.

Le XVe, d'après *Klaproth*.

Le XVIe, d'après l'*Encyclopédie*.

Une troisième division comprend la langue *punique*, *karchédonique* ou *carthaginoise*, laquelle était écrite avec :

Le XVIIe, d'après *Hamaker*.

Le XVIIIe, dit *Zeugitain*.

Le XIXe, celui de *Melita*.

Le XXe, celui de *Leptis*,

II. La langue SYRIAQUE ou ARAMÉENNE, laquelle comprend :

Le XXIe, l'*Estrangelo*.

Le XXIIe, le *Nestorien*.

Le XXIIIe, le *Syriaque ordinaire*, dit aussi *Maronite*.

Le XXIVe le *Syrien des chrétiens de saint Thomas*.

Le XXVe, le *Palmyrénien*.

Le XXVIe, le *Sabéen Mendaïte* ou *Mendéen*.

Le XXVIIe et le XXVIIIe, dits *Maronites*.

Le XXIXe, le Syriaque *majuscule* et *cursif*.

III. La langue MÉDIQUE, laquelle était écrite avec

Le XXXe, le *Pehlvi*, lequel est dérivé

Du XXXIe, le *Zend*.

IV. La langue ARABIQUE, laquelle est écrite avec

Le XXXIIe, dit l'*Arabe littéral*, et

Le XXXIIIe, dit le *Couphique*.

V. La langue ABYSSINIQUE ou ÉTHIOPIQUE, laquelle comprend : 1° L'*Axumite* ou *Gheez ancien*; 2° le *Tigré* ou *Gheez moderne*; 3° l'*Ahmarique*, lesquelles langues s'écrivent toutes avec

Le XXXIVe alphabet, l'*Abyssinique*, *Ethiopique*, *Gheez*.

Enfin vient le *Copte*, que Balbi ne fait pas entrer dans les langues sémitiques, mais qui cependant doit y trouver place, et qui est écrit avec

Le XXXVe alphabet, le *Copte*.

3. Origine et prononciation de l'L chez les Grecs et les Latins.

Le Λ grec et l'L latine viennent de la même lettre Phénicienne et Hébraïque; on n'a qu'à jeter un coup-d'œil sur nos *planches* 57 et 58, et comparer les L sémitiques avec les anciens Λ grecs et latins, pour voir qu'ils sont formés tous des mêmes élémens, c'est-à-dire de deux lignes différemment combinées. Notre le moderne d'imprimerie, a supprimé le 2ᵉ élément qui y était joint pour ne conserver qu'une seule ligne droite. Les anciens affectaient trois prononciations à l'L, suivant qu'elle était double, au commencement ou à la fin des mots [1].

Dans les *étymologies* latines, L a pris la place du D, *filius* au lieu de *fidios*, *allabi*, au lieu de *adlabi*, *olfacio* au lieu de *odefacio*, que l'on prononçait anciennement. Dans le français, L remplace le G de *strigil*, *étrille*, de *vigila*, *veille*, ou il se change en N de *colulla*, *quenouille*, ou en R de *latialis*, *latiaris*, d'*equile*, *écurie*, de *remulcare*, *remorquer*, de *ululare*, *hurler*, et réciproquement de *puer*, *puellus*, de *cribrum*, *crible*, ou bien L tient la place de l'N, *corolla* pour *corona*, *catillus* pour *catinus*, *ullus* pour *unus*, etc. [2].

4. Usage et formation de l'L dans les inscriptions et les manuscrits (*planche* 58).

On pourrait diviser *L* en trois classes différentes, qui donneraient 1° les *L* à angle droit, comme la *fig.* 1 (*planche* 58); 2ᵉ les *L* à angle aigu (*fig.* 2); 3° les *L* à angle obtus (*fig.* 3), quoique l'L à angle droit soit de l'antiquité la plus reculée. Celle dont l'angle est aigu caractérise encore plus sûrement le même âge : celle de ce second genre que l'on trouve au 4ᵉ siècle, et plus tard, sont tranchées sensiblement par les bouts. Celles du 3ᵉ genre ne sont pas si anciennes, quoiqu'on en voie avant l'ère chrétienne. La base fut quelquefois une *S* couchée et contournée, posée obliquement,

[1] Voir Priscianus, l. I, et Scaliger, *De causis linguæ latinæ*, c. X.

[2] Voir *Introduction à la langue latine*, par le chan. Bondil; changemens de consonnes, p. 245.

comme la *fig.* 4; elle eut cours dans cette forme, au moins jusqu'au 8e siècle, dans les manuscrits en capitale.

L onciale.

Dans l'écriture onciale du 5e siècle, on voit des *L* qui, au moyen d'une base courbe en voussure, ressemblent à des *h*, (*fig.* 5 *ibid*); cette forme dure jusqu'au 9e siècle, mais elle n'est ni constante ni générale.

Aux 6e et 7e siècles, quelques-unes approchaient du lambda des Grecs, *fig.* 6 (*ibid.*)

Vers les 9e et 10e siècles environ, l'on vit des *L* surmontées d'un trait horizontal allongé du côté gauche; ce qui leur donnait la figure du *Z*, *fig.* 7 (*ibid.*)

Quand dans un manuscrit en onciale l'*L* est absolument semblable à l'*I*, c'est un signe d'antiquité. Une *l* minuscule, approchant de la *fig.* 8, (*ibid*), et mêlée avec l'onciale, n'en est pas un indice moins décisif.

L majuscule.

L'*L* majuscule façonnée en trapèze, ou presque en quarré, nous donne le plein gothique.

Les mérovingiennes prennent souvent la forme d'un *C* par le bas, ou d'un 2 en chiffre arabe, en se courbant par le haut.

Les saxonnes tiennent beaucoup de la première mérovingienne, si ce n'est qu'elles ont souvent vers la tête quelque faux air d'un triangle.

L cursive (*planche* 58).

La cursive romaine, dans sa simplicité, s'éloignait peu de la nôtre; mais des traits extrêmement hardis, qu'on ne se lasse point d'admirer, la firent varier, et la surchargèrent jusqu'au 7e siècle, tems où cette hardiesse commence à tomber.

Cette cursive est une des lettres qui monte le plus haut dans la caroline. Celle qui est courbée par le haut, comme la *fig.* 9 (*ibid*), convient assez au 12e siècle, où l'on peut fixer la fin de l'écriture caroline, quoique les cornes ou doubles pointes lui conviennent encore mieux. Cette tête courbe se rabaissa très-fort au 13e siècle, et dès le commencement du 14e, elle se réunissait à la hâte.

Des *l* droites, hérissées de pointes, ou chargées de poils par étage,

I. Phénic.ne — II. Grecq.s — Forma.on de L

III. LATINE — Cap.s des Inscrip.s — II. — III. — IV. — V. — VI. — VII. — VIII. — IX.

Capitale des Manusc. — II. — III. — IV. — V. — VI. — VII. — VIII.

MINUSCULE — Rom.s — Lomb.s — II. — 3. Visig.s — II. — 4. Saxone — II. — 5. Gal.s — II. — 6. Mérov.s — II. — 7. Allem — II. — 8. Carlov.s — II. — 9. Cap. — II. — 10. Goth.s — II.

CURSIVE — D'Italie — V. — VI. — VII. — VIII. — IX. — X. — XI. — XII. — XIII. — XIV. — XV.

2. de Fr. — VI. — VII. — VIII. — IX. — X. — XI. — XII. — XIII. — XIV. — XV.

3. d'Allem. — VIII. — IX. — X. — XI. — XII. — XIII. — XIV. — XV.

4. de la G.de Bret. — VII. — VIII. — IX. — X. — XI. — XII. — XIII. — XIV. — XV. — XVI.

5. d'Espagne. — X. — XI. — XII. — XIII. — XIV. — XV. — XVI.

font un indice des bas tems, et conviennent mieux aux majuscules et minuscules qu'aux cursives.

Les *l* tremblantes commencent vers le milieu du 8e siècle, et ne finissent qu'après le 12e.

L'*l* cursive est une des lettres qui dépasse la ligne en haut et en bas dès le 9e siècle. Dans l'écriture allongée, elle ne dépasse plus en dessus au 11e; et dans les autres écritures, cette diminution continua jusqu'au 15e siècle, où son élévation au-dessus de la ligne devint plus considérable.

Tout ce qui a été dit sur le montant du *b*, peut être appliqué à la hâte de l'*l*.

L capitale des inscriptions (*planche* 58).

La planche ci-jointe fera connaître toutes les singularités des formes de cette lettre; mais pour la bien entendre, il faut absolument se rappeler l'explication de la première planche; parce qu'on se contente de ne donner ici que quelques notions sur l'âge des capitales latines.

L'*L* capitale des inscriptions renferme IX divisions dont la première en forme d'*V* à côtés inégaux, remonte plusieurs siècles avant J.-C.

La IIe, ressemblant au *b*, avait déjà cours trois siècles avant l'Incarnation.

La IIIe, plus régulière, dure depuis la haute antiquité jusqu'à la fin du moyen-âge.

La IVe, sous la figure du *Z*, fut employée deux siècles avant J.-C., et l'était encore au 12e siècle.

La Ve, dont la base est abaissée, ne descend pas plus bas que le 7e siècle, excepté quelques figures de la 1re et de la 6e subdivision, qui peuvent être rejetées au 10e siècle environ.

La VIe, sous une forme qui approche du Λ lambda des Grecs, eut lieu entre le 5e et le 9e siècle inclusivement. Quelques caractères de la 1re subdivision sont cependant antérieurs à J.-C., et quelques-uns de la dernière se voient au 10e siècle.

La VIIe, contournée ou renversée, ne précède pas de beaucoup l'ère chrétienne, et ne s'éloigne guère de cette époque dans les 4

premières subdivisions, exceptée la figure perlée; la 5e va depuis la 4e jusqu'au 10e siècle.

La VIIIe, en forme de *T* renversé, ne doit pas être rabaissée au-dessous du 4e siècle.

Enfin, la IXe appartient toute au gothique moderne.

On observe sur les *capitales des manuscrits*, que la 1re division de l'*L* paraît plus capitale qu'onciale; que les six suivantes sont au contraire plus onciales que capitales; que la VIIIe est gothique moderne, et que la VIIe renferme quelques minuscules et cursives.

LACS DES SCEAUX. *Voyez* SCEAUX.

LANDGRAVIAT. Ce fut Louis III, possesseur de la grande province de Turinge, dans laquelle était comprise la Hesse, qui prit le premier, en 1130, le titre de Landgrave, qui veut dire comte de toute la province, et cela parcequ'il n'avait pas le titre de duc, et qu'il voulait se distinguer des autres comtes. Son exemple fut suivi en 1137, par Thierri, comte de la basse Alsace, et en 1186, par Albert de Habsbourg, comte de la haute Alsace. Ces trois Landgraviats sont les seuls qui aient eu le rang et les droits de principauté de l'Empire[2].

A. B.

[2] *Abrégé chron. de l'hist. d'Allemagne.* Année 1130.

Revue Littéraire et scientifique.

HISTOIRE D'AIGUEMORTES,

Par F.-Em. di PIÉTRO [1].

Dans cette époque si féconde en productions littéraires dont la plupart n'ont d'autre mérite que celui de l'actualité, et qu'aussi on ne lit que fugitivement et par curiosité, ou en utopies politiques, qui n'ont d'autre base que les rêves de leur auteur, on est charmé de rencontrer de tems en tems des hommes méditatifs et sérieux qui entreprennent des travaux graves et utiles ; de ce nombre est M. di Piétro, auteur d'une *histoire* qui vient de paraître *sur Aigues-Mortes,* et dont nous demandons la permission d'esquisser rapidement les principales phases.

Cet ouvrage avait eu une première édition en 1821, mais comme il n'avait été présenté que sous forme de *notice*, que depuis, bien de documens, se rattachant à cette ville jadis célèbre, ont vu le jour, l'auteur, après de vastes recherches dans les archives des villes du midi, a remis à neuf son travail, et a pu nous donner aujourd'hui une histoire complète d'Aigues-Mortes ; nous disons complète, car tous les faits et tous les événemens, y sont passés en revue, il explique tout ; les points qui étaient obscurs y sont débattus et éclaircis, et l'on n'y avance rien sans donner des preuves palpables ou probables. Combien serait-il à souhaiter que les hommes à qui Dieu a départi des connaissances plus grandes qu'aux autres mortels, ne répondissent à ces dons du ciel, qu'en s'occupant d'œuvres saines et utiles et non de ces utopies qui bouleversent les esprits et la société. Mais nous n'avons pas le projet de critiquer en ce moment cette littérature qui, nous en avons

[1] Chez Furne et Perrotin, libraires, boulevard Montmartre, 22 ; 1 vol.

l'espoir, ne fera que passer : aussi nous reprenons le livre qui doit être l'objet de cet article.

En bon historien, M. di Piétro débute par donner l'explication de l'origine d'Aigues-Mortes que des auteurs avaient attribuée à Marius, tandis que d'autres, avec raison et sur l'appui de documens certains, l'attribuent à des pêcheurs et à des traficans de sel. Cette ville qui a tiré son nom des *eaux mortes* dont elle était entourée date du 8e siècle ; elle ne se révèle qu'à l'envahissement des Sarrasins ; depuis lors, elle a assisté, quand elle n'y a pas pris part, à toutes les luttes qui ont divisé si longtems le midi, soit par les guerres de seigneur à seigneur, soit par les guerres de religion ; mais ce qui a jeté le plus grand éclat sur elle, c'est le choix qu'en fit saint Louis, comme port militaire, pour y rassembler la flotte qui devait transporter lui et ses croisés dans la Terre-Sainte. M. di Piétro donne des détails curieux et inédits sur l'achat que fit le saint roi, de la ville d'Aigues-Mortes, obtenu du monastère de *Psalmodi* de qui elle dépendait, sur les différents séjours qu'y fit saint Louis, et sur les deux embarquemens des croisés. Aussi nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire la première venue de Louis IX dans la ville. On verra, par cette citation, la pureté et la richesse du style de l'auteur.

Les croisés, dont le nombre s'était accru tous les jours sous les murs d'Aiguesmortes, attendaient le roi, pleins d'impatience. Le bruit de sa prochaine arrivée se répand. Mêlés aux gens de guerre, les habitans de la ville, avides de contempler les traits de leur royal bienfaiteur, se précipitent à sa rencontre. Il apparaît bientôt, monté sur son cheval de bataille, la croix rouge sur l'épaule, la panetière en sautoir, et le bourdon à la main. Précédé de l'oriflamme, et dominant de sa haute taille les nombreux chevaliers qui forment son cortége, il attire sur lui tous les regards. Louis avait alors 33 ans. Couverts d'un simple chaperon, ses cheveux blonds, coupés courts autour de sa tête, encadraient sa figure pâle et imberbe, qu'animait un sourire doux et bienveillant. La plus grande simplicité régnait dans ses habits ; il en avait exclu, depuis qu'il avait pris la croix, l'or, la fourrure et les couleurs éclatantes, telles que le vert et l'écarlate, réservés aux seuls suzerains. On sait que ces économies sur ses vêtements tournaient au profit des pauvres. Une cotte ou tunique noire de camelot ceignait ses flancs, autour desquels flottait un surcot ou manteau de même étoffe, dont la couleur était d'un bleu som-

bre. De simples éperons d'acier armaient ses bottines noires. Le même métal reluisait seul dans les harnais de son coursier.

A ses côtés, chevauchait sa femme, la reine Marguerite, jalouse de partager avec lui les périls de la croisade, et peu soucieuse d'ailleurs de rester auprès de la reine Blanche, dont sa tendresse conjugale n'avait guère à se louer. Coiffée d'une espèce de turban, que surmontait une couronne formée de fleurs de lis d'or, d'où descendait un voile qui s'enroulait autour de son menton, et revêtue, sous un manteau d'azur fleurdelisé, d'une robe rouge cramoisie, brodée de perles et bordée d'hermine, elle promenait sur la foule son regard vif et gracieux.

Après le roi, et précédés de leurs bannières armoriées, s'avançaient ses deux frères, Robert, comte d'Artois, que la mort attendait dans les plaines de Mansourah, et Charles d'Anjou, qui, nouveau comte de Provence, devait ceindre plus tard la couronne royale de Sicile. Leurs femmes les accompagnaient.

Parmi les croisés qui venaient à la suite du roi, ou qui, arrivés avant lui, s'empressaient d'accourir pour le recevoir, on remarquait plusieurs grands vassaux de la couronne, que saint Louis, autant par prudence que par piété, avait décidés à le suivre, et une foule de chevaliers qui, déjà célèbres par leur valeur, brûlaient de la signaler mieux encore dans la guerre sainte qu'ils avaient entreprise. A l'exemple du roi, aucun d'eux ne déployait le moindre luxe dans ses vêtements. On ne voyait ni cottes brodées, ni fourrures de prix, ni brillantes étoffes; la seule parure dont les regards fussent frappés, c'était la croix en laine rouge qui se montrait sur toutes les épaules, comme sur les bannières et les écussons, etc.

Suivant une opinion accréditée, on avait pensé jusqu'ici que la mer, depuis le départ de la première croisade de saint Louis, s'était retirée d'Aigues-Mortes; M. di Piétro explique et appuie par des raisons que nous croyons plausibles, que les flots de la mer ne montaient à cette époque pas plus haut qu'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, nous ne nous chargerons pas de trancher cette question. Comme elle a été beaucoup agitée, et que le pour et le contre a été défendu par des hommes compétens et renommés, nous la laisserons intacte pour être vidée par qui de droit.

M. di Piétro cite avec un grand soin, dans son livre, tous les priviléges et toutes les chartes qui avaient été accordés, tant par

saint Louis que par ses successeurs, à la ville qui avait à cette époque un commerce étendu et prospère. L'auteur nous fait également assister aux visites que plusieurs monarques firent à Aigues-Mortes, entre autres à l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint, dans laquelle il fut juré paix et amitié éternelle, qui ne furent guère gardées; puis les passages de Philippe d'Autriche, de Charles IX, de Catherine de Médicis, sa mère, et de Louis XIII.

Pendant les guerres de religion qui ont duré si longtems dans les provinces méridionales de la France, nous voyons que la ville d'Aigues-Mortes y prit plus d'une fois une part active; à la vérité elle permit quelque tems dans son enceinte les prédications des calvinistes, mais elle fut en quelque sorte le boulevard de la catholicité dans ces contrées, puisque c'était dans ses murs qu'on réunissait les soldats qui devaient marcher ensuite contre les soulèvemens fréquents du Languedoc occasionnés par les religionnaires. Ceux-ci tournèrent contre elle tous leurs efforts et réussirent ensuite à s'en emparer, et en punition de la fidélité des habitans à la foi ancienne, il les passèrent au fil de l'épée, après avoir commis tous les excès possibles. Ce triomphe ne fut pas de longue durée, Aigues-Mortes fut reprise, et sa tour, celle de Constance, servit à renfermer un grand nombre de calvinistes, où la plupart moururent prisonniers. Ceci se passait sur la fin du règne de Louis XIV.

M. di Piétro nous apprend que c'est à Aigues-Mortes qu'un de nos prédicateurs célèbres, le père Bridaine, fit ses débuts; nos lecteurs seront bien aises de connaître les tribulations qu'il éprouva à son arrivée dans la ville et à sa première prédication. Ces détails doivent être inconnus, même aux admirateurs de ce missionnaire. On doit savoir qu'il était d'usage alors comme aujourd'hui de demander des prédicateurs pour prêcher le carême. Dans la pénurie où l'on en était, les évêques ne pouvaient pas toujours satisfaire aux vœux des fidèles, ou du moins ils étaient obligés de donner de jeunes prêtres; c'est ce qui arriva à l'évêque d'Uzès qui envoya à Aigues-Mortes Bridaine, qui n'était encore que diacre. La réception qui lui fut faite, et que nous allons transcrire ne de-

vait pas encourager le jeune missionnaire, ni lui faire espérer des succès futurs.

Quelques jours après, les habitans se trouvaient réunis sur la place, dans l'attente du prédicateur, lorsqu'ils virent arriver à pied, couvert de poussière, s'appuyant sur un bâton et portant un sac, à moitié vide, sur le dos, un homme d'une taille élevée, vêtu d'une soutane, mais si jeune, qu'il ne pouvait être prêtre, et qui, en effet, n'était que simple diacre. Son âge, son maintien modeste, son humble équipage, l'air de pauvreté qui respirait en sa personne, excitèrent tout à la fois le mécontentement et le mépris des habitans. Il passe au milieu d'eux, la tête basse, et se rend au presbytère, où le curé l'encourage à remplir sa mission. Le lendemain, mercredi des cendres, notre jeune prédicateur, après qu'on a sonné le sermon, se revêt d'un surplis, entre dans l'Église et va s'agenouiller au pied de l'autel. S'étant recueilli quelques instants, il se signe, se lève, se retourne et ne voit dans l'église pas un seul auditeur. Alors, frappé d'une subite inspiration, redressant sa noble stature, il descend la nef à grands pas, saisit une sonnette, et, la secouant d'une main vigoureuse, il se met à parcourir la ville, s'arrêtant à chaque carrefour; et là, d'un ton suppliant, il invite les fidèles à le suivre dans le temple : « Ce n'est point moi, leur dit-il, qui vous appelle; moi, humble » et pauvre pécheur, indigne de paraître devant vous; c'est Dieu qui » vous presse par ma bouche, de venir entendre la parole de vérité. » A cette action singulière, à ce spectacle inouï, la foule s'amasse, grossit de moment en moment; et, s'attachant aux pas du missionnaire, entre précipitamment avec lui dans l'église. Il monte immédiatement en chaire; et, conviant le peuple à suivre son exemple, il entonne un cantique sur la mort qu'il avait composé lui-même. Les auditeurs se regardent les uns les autres avec surprise; et bientôt un rire, quelque tems contenu, éclate dans toute l'église. Mais alors Bridaine, car c'était lui, Bridaine, de cette voix tonnante qui devait un jour ébranler les voûtes de Saint-Sulpice, et remplir d'effroi, en traitant le même sujet, les âmes superbes et dédaigneuses des grands et des riches, de ceux qu'il appelait les oppresseurs de l'humanité souffrante, Bridaine se met à paraphraser les paroles de son cantique. A ses premiers accents, les rires cessent, les yeux se fixent sur l'orateur, le plus profond silence s'établit. Il continue, il trace un effrayant tableau des supplices qui menacent les pécheurs endurcis, et ses terribles paroles portent l'étonnement, la stupeur et l'épouvante dans l'âme de ses auditeurs. Lorsqu'il a cessé de parler, lorsqu'il est descendu de la chaire, ils demeurent quelque tems immobiles,

muets et consternés. Enfin, révoltés contre eux-mêmes, honteux de l'accueil qu'ils ont fait à l'apôtre qui vient de leur prodiguer les trésors d'une si noble éloquence, ils sortent en foule de l'église; ils courent au presbytère, et là, hommes, femmes, jeunes gens et vieillards, se prosternant devant le jeune et pauvre diacre, lui témoignent tout à la fois leur admiration, leur dévouement et leur respect.

Lorsque Bridaine, à la fin du carême, s'éloigna d'Aiguesmortes, les habitans et tous les étrangers que le succès de sa mission avaient attirés dans la ville, l'accompagnèrent hors des portes, les yeux baignés de larmes, le comblant de bénédictions et le conjurant de revenir parmi eux, lorsque, pourvu des ordres sacrés, il pourrait leur accorder la rémission des fautes dont il avait su si bien leur inspirer le repentir. Il n'oublia point leurs vœux, et les exauça aussitôt qu'il eut reçu la prêtrise.

C'est aussi dans Aigues-Mortes que se révèle, par un tableau représentant la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, le talent d'un de nos meilleurs peintres, Sigalon, que la mort nous a trop tôt enlevé.

M. di Piétro, après une foule de renseignemens sur les productions, les monumens et les hommes marquans d'Aigues-Mortes, présente les événemens généraux qui se sont passés en France, surtout dans les provinces méridionales, de manière qu'il a fait non une simple histoire de cette ville, mais une histoire du midi de la France. Il serait à désirer, comme nous le disions en commençant, que les écrivains se livrassent à des travaux utiles comme celui que nous venons succinctement d'analyser, et que nous regrettons d'avoir fait si incomplètement connaître, ce sera une raison de plus pour qu'on veuille lire l'ouvrage, et l'on verra que c'est une œuvre bien écrite, bien coordonnée, bien suivie, d'un style remarquable par sa clarté et son harmonie.

Nous ne terminerons point sans engager vivement M. di Piétro, qui habite en ce moment l'Afrique française, de continuer ses travaux, et nous espérons même que sous peu, il nous donnera quelques détails sur l'Algérie, vaste champ où la moisson doit être abondante.

Pour perpétuer le souvenir le plus glorieux des annales d'Aigues-Mortes, ses habitans résolurent, en 1845, d'élever une statue à saint Louis. Une souscription s'ouvrit et fut bientôt couverte, les

noms les plus illustres y figurent, et, parmi eux, le fidèle serviteur de la race de saint Louis, M. de Châteaubriand. Ce n'a été que le 9 septembre de cette année qu'a eu lieu l'inauguration de cette statue, ouvrage de M. Pradier et, dit-on, l'un de ses chefs-d'œuvre; elle a été coulée en bronze, sa hauteur est de 3 mètres 25 centimètres. Saint Louis est représenté debout, appuyant l'un de ses talons sur une ancre; il est revêtu d'une cotte de mailles et d'une tunique flottante, sa tête est ceinte d'une couronne royale, il tient sa main gauche appuyée sur le pommeau de son épée pendante à son côté, et de la droite, il montre, placé sur sa poitrine le signe symbolique des croisés.

Cette inauguration s'est faite avec la plus grande solennité, et en présence d'un concours immense de personnes qui étaient venues s'associer à l'hommage rendu au plus grand et au plus saint des rois de France. Un arc de triomphe avait été dressé à la porte de la ville, toutes les maisons étaient pavoisées et décorées. Le matin, l'évêque de Nîmes, assisté d'un clergé nombreux et entouré des autorités du département, dit la messe sur la place, aux pieds de la statue de saint Louis, qu'il bénit ensuite au milieu d'un recueillement profond. Cette solennité a eu tout le caractère d'une fête catholique et patriotique en même tems, et le souvenir en restera longtems parmi les habitans.

EUGÈNE BONNETTY.

Polémique catholique.

EXAMEN DE QUELQUES CORRECTIONS
FAITES
PAR M. L'ABBÉ MARET,
Professeur de Dogme à la Sorbonne,
A la 2e édition de sa THÉODICÉE CHRÉTIENNE,
d'après les indications des ANNALES DE PHILOSOPHIE.

1. Justification de nos attaques contre quelques points de l'enseignement catholique.

Nos lecteurs connaissent les différentes critiques que nous avons faites et que nous faisons encore tous les jours contre l'enseignement de la philosophie, et même d'une certaine *méthode* de théologie, telles que ces deux sciences sont enseignées dans nos petits et nos grands séminaires. Il n'est pas une des personnes honorables qui nous lisent, qui ne soit convenue que nos observations étaient fondées, sinon en tout, au moins en partie, et cela nous suffit pour nous justifier. Il y en a pourtant quelques-unes, qui, n'ayant pas suivi nos travaux, et les connaissant mal, ou ne les connaissant pas du tout, sur la seule annonce que nous nous permettons de critiquer quelques points de l'enseignement, disent : « Mais, de quoi s'avi» sent les *Annales*, de critiquer des philosophes catholiques, des » théologiens? Ces philosophies, ces livres, ces auteurs, ne sont-ils » pas enseignés sous l'autorité des évêques et d'hommes blanchis » dans l'enseignement? » On le voit, l'objection est offerte ici dans toute sa force, et nous n'avons pas reculé devant son exposition pure et simple. Nous aurions bien des réponses à faire : qu'on nous permettre de n'y faire que les deux suivantes.

La première, c'est que la *philosophie*, et surtout la *méthode en philosophie* et en *théologie*, a toujours été une question libre, sur laquelle chacun pouvait donner son avis, et en effet nous avons vu

que les philosophes et les théologiens catholiques ont été tantôt platoniciens, puis aristotéliciens, puis cartésiens, etc. Or Platon, Aristote, Descartes, ne sont pas des autorités infaillibles, et nous pouvons nous étonner qu'on les ait pris pour *guides*, pour nous enseigner les dogmes et les préceptes de Jésus de Nazareth. Nous pouvons donc librement rechercher si le titre de guide leur est bien acquis, et s'il ne vaudrait pas mieux les faire descendre de la chaire des écoles chrétiennes pour les placer au rang des simples auditeurs.

La deuxième raison, la raison principale, celle qui nous justifie complétement, et qui nous donne aussi le droit, nous pourrions même dire nous impose le devoir de continuer nos critiques, c'est que les auteurs critiqués, après avoir bien dédaigné nos observations, finissent par sortir plus ou moins de la voie où ils étaient entrés, et par adopter toutes nos corrections. Pourrions-nous offrir à nos lecteurs une plus grande justification de nos critiques? pourrions-nous désirer un plus grand encouragement à les continuer?

Or, c'est ce que vient de faire M. l'abbé Maret dans la 2e édition de sa *Théodicée chrétienne*.

Nous devons à nos lecteurs de leur faire connaître ces heureuses et courageuses corrections, d'abord parce qu'elles honorent le caractère de M. l'abbé Maret, et prouvent qu'il met la vérité et l'exactitude théologiques au-dessus des suggestions de tout amour-propre; ensuite parce que, ayant reconnu l'erreur et le danger de ses propositions *sur Dieu* et *la trinité*, c'est lui être utile, et l'être encore à ceux qui n'ont que la 1re *édition* de son livre; enfin, nous espérons ainsi réveiller puissamment l'attention sur les points les plus essentiels du dogme chrétien, que les rationalistes veulent subtiliser et faire évanouir en ce moment.

Disons d'abord quelques mots de l'*avertissement* placé en tête de cette 2e édition.

Voici ce que M. l'abbé Maret dit de nos observations :

Un théologien qui ne s'est pas nommé, a fait, dans un *Recueil périodique*, un examen sévère de la 13e leçon, où nous donnons l'*exposition philosophique du dogme de la Trinité*. Il blâme certaines expressions. Nous remarquerons d'abord qu'il est bien étrange que ces expressions aient échappé aux trois théologiens qui ont examiné l'ouvrage avant sa publi-

cation ; ils les avaient prises sans doute dans le sens indiqué par les antécédents et les conséquents, et n'y avaient pas trouvé les inconvénients signalés depuis. Mais enfin un nouvel examen a pu faire découvrir des *taches* que n'avaient pas aperçues des yeux, sans doute, trop bienveillans. Dans cette nouvelle édition, nous nous sommes efforcé de donner à toutes nos paroles ce caractère d'*exactitude scrupuleuse*, de *précision* et de *netteté*, qui va au-devant de toutes les difficultés et prévient tous les malentendus (p. VI).

Nous n'avons pas à nous occuper des approbations données par les trois théologiens ; la meilleure réponse va être dans les corrections faites, et que M. Maret a appelées *nécessaires*. Nous ne nous plaindrons pas non plus de ce que M. l'abbé Maret, qui se sert de nos travaux pour corriger son livre, a grand soin de ne pas citer le nom des *Annales de philosophie ;* c'est pure charité de sa part ; il aurait craint qu'elles ne fussent trop glorieuses d'avoir servi à perfectionner le livre d'un professeur de Sorbonne ; mais nous avons lieu de nous plaindre que tandis qu'il corrige presque toutes les propositions que nous lui avons signalées, il continue à qualifier nos observations, d'*attaques peu mesurées* (p. V), et faites *avec beaucoup de légèreté* et *peu de justice* (p. VIII) ; il nous semble qu'il y a quelque ingratitude dans ce procédé.

Nous allons donc remettre sous les yeux de nos lecteurs, l'ancien texte de la *Théodicée* et le texte corrigé de la nouvelle édition, afin que nos lecteurs jugent eux-mêmes de la justice et de l'importance des critiques que nous avons faites, et combien par conséquent la 2e édition de la *Théodicée*, celle de 1849, l'emporte sur la 1re, celle de 1844.

2. Examen de quelques assertions de M. l'abbé Maret sur la nature et l'essence divines.

Nous avions d'abord blâmé la *méthode* qui consistait à dire qu'en *s'élevant à la conception de l'unité divine*, on se *trouvait* en *présence* d'une existence *indéterminée*, d'une *abstraction*, d'un *nom*, d'*une lettre morte* [1]. — M. l'abbé Maret nous donne gain de cause sur toutes ces questions, et voici comment il a modifié son ancienne *conception* de Dieu.

[1] Voir notre tome XIII, p. 298.

M. l'abbé Maret en 1844.	M. l'abbé Maret en 1849.
Lorsque, dans le silence de la méditation, nous nous *élevons à la conception* de l'unité, de la simplicité, de l'infinité divines, nous nous trouvons *en présence* d'une existence *indéterminée*[1], où nous voyons que toute perfection est comprise, et où, cependant, nous ne pouvons en *discerner aucune;* car toute manière d'*être particulière*, impliquant une borne, est relative à notre mode de concevoir, et ne peut se retrouver en Dieu telle que nous la saisissons. Toutefois, l'infini n'étant pas un être abstrait, mais vivant et réel, possède, au degré qui convient à sa nature, des propriétés qui le *déterminent* et le *distinguent*. Tant que nous n'avons pas *conçu ces propriétés divines*, l'infini est *pour nous* une abstraction, un nom, *une lettre morte* (p. 289).	Lorsque, dans le silence de la méditation, nous nous *élevons à la conception de l'unité*, de la simplicité, de l'infinité divines, nous *voyons clairement que toute perfection s'y trouve renfermée*, sous un mode infiniment supérieur à notre manière de connaître. Toutefois, nous ne pouvons pas nous soutenir longtems à la hauteur de cette *vue pure*, de cette *affirmation absolue;* nous l'avons déjà remarqué dans la 9e leçon. Nous sommes donc obligés, par les lois de notre esprit, de distinguer dans la parfaite simplicité de l'Etre divin des *propriétés*, des *perfections*, des *attributs*. La connaissance générale de l'existence de Dieu ne suffirait pas aux besoins de notre raison et de nos cœurs, sans ces notions distinctes qui nous montrent la Divinité sous ses faces les plus intéressantes pour nous, et qui se confondent, comme une seule vie, dans l'unité et la simplicité de son être. Ce sont les *propriétés divines* que nous devons seules considérer en ce moment (p. 295).

On voit quel immense changement s'est fait dans la *vue* de M. l'abbé Maret : d'abord il était en *présence* d'une existence *indéterminée*, l'infini était pour lui une *abstraction*, un *mot*, une *lettre morte*. — Maintenant il *voit* clairement que *toute perfection* s'y trouve renfermée ; il en a une *vue pure ;* il en fait l'objet d'une *affirmation absolue*. Laissons de côté la prétention de *voir purement*, mis à la place d'être *en présence*, que nous avions blâmé ; ceci concerne la *méthode* et nous y reviendrons plus loin. Nous nous contentons des corrections faites, et qui indiquent que

[1] Les mots *soulignés* ici sont ceux qui avaient été copiés littéralement dans l'*Esquisse d'une philosophie* de M. l'abbé de Lamennais dont nous citions aussi les paroles à côté. M. l'abbé Maret, les a changés, excepté dans ce qui concerne la *méthode de conception*, mais il ne dit pas un mot de ces emprunts.

Dieu n'a jamais été conçu sous la vue d'une lettre *morte* et *sans nom*. Passons à la deuxième critique que nous avions ainsi formulée :

2. S'il peut exister une énergie première, une activité, une causalité, une puissance qui réalise Dieu.

Sur cette question nous avions dit : « Que l'être en Dieu ne *sup-*
» *pose* rien, absolument rien de *premier* à lui ; il n'existe ni force,
» ni énergie, ni activité, ni causalité, qui puisse s'appliquer à la
» substance de Dieu ; il n'y a rien, absolument rien qui la *soutienne*,
» la *porte* et la *réalise*. Non, l'être en Dieu ou plutôt l'être-Dieu
» est sans principe, sans racine, sans premier, sans précédent réel
» ou supposé. Cet être EST, et de lui commencent tous les pre-
» miers, viennent toutes les forces, toutes les énergies, toutes les
» causes. Il ne faut pas dire qu'il est *parce qu'il* est *possible*, il
» faut dire que c'est parce qu'il est, qu'il peut y avoir des *possibili-*
» *tés* et des *puissances d'être* dans l'univers (p. 305).

M. l'abbé Maret nous donne encore complétement raison sur ce point ; voici les deux rédactions toutes différentes de cette partie de sa *Théodicée* :

M. l'abbé MARET en 1844.

Je *trouve* que la première propriété de l'être infini est la puissance. Avant d'être il faut *pouvoir être ;* l'être *suppose* une force, une énergie première, une activité, une *causalité*, qui le soutient, le porte et le *réalise* sans cesse. Cette force, cette *énergie première*, nous la concevons sous le nom de *puissance*. Dieu est donc premièrement et radicalement *force* infinie, *puissance* infinie (p. 290).

M. l'abbé MARET en 1849.

La première propriété est la puissance. Cette propriété de l'infini d'être par soi-même tout ce qu'il est, et de donner l'existence à toutes les créatures ; cette propriété de l'essence divine d'être la source de ses perfections infinies, en même tems qu'elle est la cause première, le principe universel, la force des forces, voilà ce que nous *concevons comme tout à fait premier en Dieu ;* et nous ne trouvons dans cette conception que l'idée de puissance. Dieu est donc premièrement et radicalement *puissance infinie* (p. 296).

On le voit, M. l'abbé Maret a supprimé avec raison, qu'en Dieu, *pouvoir être* avait précédé l'*être ;* qu'en Dieu l'être *supposait* une force, une énergie première, une *causalité* première qui *soutenait*, *portait*, *réalisait* l'être de Dieu. Il n'y a plus trace de toutes ces

croyances hétérodoxes ; Dieu devient la source de ses perfections, la cause première elle-même, etc.

C'est aussi pour la même raison et dans le même sens qu'il a corrigé les paroles suivantes sur la 3ᵉ personne :

M. l'abbé Maret en 1844.

Mais quel peut être le terme de cette puissance infinie, de cette intelligence infinie? Il ne peut être que la possession de soi, la jouissance de soi, l'amour de soi. Il faut qu'il y ait un rapport, un *lien* entre la *puissance*, *qui* RÉALISE *la substance*, et l'intelligence, *qui* la *détermine*. Ce rapport, ce lien ne peut être que l'*amour*. Voilà donc une troisième *propriété* en Dieu (p. 291).

M. l'abbé Maret en 1849.

Mais quel peut-être le terme de cette puissance infinie, de cette intelligence infinie? Il ne peut être que la possession de soi, la jouissance de soi, l'*amour de soi*. Il faut qu'il y ait un rapport, un lien entre la puissance et l'intelligence; ce rapport, ce lien ne peut être que l'amour. Voilà donc une troisième propriété en Dieu (p. 296).

M. l'abbé Maret a encore effacé ici à bon droit, cette puissance qui *réalisait en Dieu la substance ;* et il a bien fait, malgré que, comme il le dit, cette expression eût été approuvée par trois théologiens.

4. Si l'on peut dire qu'il n'y a en Dieu que trois propriétés, trois facultés nécessaires.

Sur ces assertions de M. l'abbé Maret, nous avions fait observer « qu'il y a plus de trois propriétés en Dieu, et que toutes ses propriétés » sont *nécessaires* ; bien plus, il n'y a pas en Dieu de *facultés*, comme » le dit M. Maret. Tout en Dieu est en acte, est accompli et com- » plet ; il ne saurait donc y avoir de *facultés* d'être, ou de rece- » voir quelque chose. Au reste, il est si vrai qu'il y a plus de *trois* » propriétés en Dieu, que M. Maret en compte plus loin *quatre* et » et même *cinq* (p. 310), » et nous les lui indiquions. Ici encore il nous donne complétement raison ; voici comment il a corrigé son ancienne *vision*, et comment il a de nouveau *conçu* Dieu :

M. l'abbé Maret en 1844.

Il y a donc en Dieu *trois propriétés, trois facultés nécessaires, et il n'y en a que trois* ; car toutes les autres qu'on pourrait *concevoir* ne sont que ces propriétés primordiales, sous d'autres rapports, sous d'autres aspects. Ainsi la sagesse est l'intelli-

M. l'abbé Maret en 1849.

Il y a donc en Dieu *trois propriétés fondamentales* ; car toutes les autres qu'on peut *concevoir* ne sont que ces propriétés primordiales, sous d'autres rapports, sous d'autres aspects. Ainsi la sagesse est l'intelligence manifestée par l'ordre ; la

gence manifestée par l'ordre; la bonté est l'amour se communiquant au dehors (p. 291).

bonté est l'amour se communiquant au dehors (p. 297).

M. l'abbé Maret a fait disparaître cette mauvaise *conception* de Dieu, qui transportait en lui des *facultés;* maintenant il n'y voit plus que des *propriétés fondamentales;* et il a retranché encore qu'il n'y en avait que *trois*, car un peu plus loin il en voyait 4 et 5. Passons à un point tout aussi important et où l'erreur était encore plus manifeste.

5. Si l'on peut dire qu'il existe *trois principes* dans la Trinité chrétienne.

M. l'abbé Maret renouvelait cette expression dans tout le cours de son livre. Nous lui avions cité huit passages où il énumérait ces *trois principes*. Nous nous élevâmes contre cette fausse notion de Dieu et de la trinité, et nous lui citâmes les pères et les conciles qui avaient expressément et nommément anathématisé cette façon de parler. Là l'erreur était visible, M. l'abbé Maret l'a loyalement et complétement reconnue, et a mis partout *trois personnes* à la plac de *trois principes*. Nous ne citons que le passage suivant [1], où mettant en présence les *trois principes* et les *trois personnes*, il fait voir que dans sa première conception et intuition, c'était bien et *trois principes* et *trois personnes* qu'il voyait en Dieu.

M. l'abbé MARET en 1844.

Trois principes nous sont révélés comme existant dans la Divinité : *Distingués* entre eux, ayant une action qui leur est propre, véritablement subsistant en eux-mêmes, ils forment *trois personnes*. Mais d'un autre côté, comme l'unité divine est le fondement de toute la doctrine biblique, il est nécessaire que ces *trois principes divins* subsistent dans une seule *nature*, dans une seule substance divine; et qu'ainsi il y ait entre eux une parfaite égalité (p. 248).

M. l'abbé MARET en 1849.

Trois personnes distinguées entre elles, ayant une action qui leur est propre, véritablement subsistantes en elles-mêmes, nous sont donc révélées par les divines écritures. Mais d'un autre côté, comme l'unité divine est le fondement de toute la doctrine biblique, il est nécessaire que ces *trois personnes* subsistent dans une seule nature, dans une seule substance divine; et qu'ainsi il y ait entre elles une parfaite égalité (p. 253).

On voit ici le grand changement opéré dans la *conception* nouvelle. Les *trois principes* ne sont plus mis dans une seule *nature*,

[1] Voir les passages erronés et les passages corrigés aux pages 244-249, 247-252, 261-266, 271-277, 283-288.

et ne sont plus distingués des *trois personnes*. M. l'abbé Maret, abandonnant sa propre conception, revient à *voir* seulement la notion de *principe unique* et de *trois personnes*, telle que nous la donne la Révélation.

6. Si l'on peut dire que la nature divine se communique.

M. l'abbé Maret avait aussi dit que la *nature divine se communiquait à trois principes co-éternels;* il y avait là une double erreur, nommément anathématisée déjà par l'Église. M. l'abbé Maret, averti sur cela, par la *Bibliographie catholique* et par les *Annales*, a profité de ce double avis, et voici la *conception* nouvelle qu'il offre de Dieu :

M. l'abbé MARET en 1844.	M. l'abbé MARET en 1849.
La doctrine des symboles de Nicée et de Constantinople se résume ainsi : Il n'y a qu'une nature, une substance divine, qui, sans aucune division, se *communique à trois principes co-éternels*. Ces *trois principes* sont trois personnes subsistantes et distinctes, mais égales en toutes choses (p. 283).	Je n'ai pas besoin de vous rappeler les symboles de Nicée et de Constantinople, vous les connaissez, leur doctrine se résume ainsi : il n'y a qu'une nature, une substance divine, qui, sans aucune division, *est participée par trois personnes co-éternelles*, subsistantes et distinctes, mais égales en toutes choses (p.288).

On vient de voir les grandes modifications que M. l'abbé Maret a fait subir à ses premières *conceptions, visions, intuitions*. Ceci nous amène à traiter la question de la *méthode suivie par M. l'abbé Maret*, la seule où il n'ait pas cru devoir suivre les conseils donnés par les *Annales*.

7. EXAMEN CRITIQUE DE LA MÉTHODE DE CONNAITRE DIEU PAR CONCEPTION, VISION ET INTUITION DIRECTE.

La méthode que nous allons critiquer ici n'est pas personnelle à M. l'abbé Maret; il ne l'a pas inventée, il n'a fait que l'approuver; il peut même citer des autorités graves qui partagent son opinion; c'est jusqu'à un certain point la méthode de Platon, de Descartes, de Malebranche. Nous l'attaquons parce que nous la croyons la cause, la principale, presque l'unique cause, de la perturbation sociale actuelle, et de la perte si effrayante, qui s'est faite et qui se fait encore tous les jours, de la foi antique. Nous prions donc et M. l'abbé Maret et nos lecteurs de vouloir bien donner quelque

attention aux observations suivantes. Nous insérerons avec plaisir les observations que MM. les professeurs de philosophie croiraient devoir faire pour ou contre nos paroles.

Etablissons d'abord bien la question.

§. Véritable état de la question.

En entendant M. l'abbé Maret s'exprimer ainsi : « Lorsque nous » nous *élevons à la conception de l'unité*, de la simplicité, de l'in- » finité divines, nous nous *trouvons en présence* d'une existence *in- » déterminée*, etc. » (*Voir* ci-dessus, p. 373). Nous lui avions signalé le danger et l'impropriété de ces termes, ou plutôt de cette méthode, nous lui disions :

« Non, l'esprit humain ne *conçoit* pas Dieu, ne l'a pas *conçu*, » ne saurait le *concevoir*. Ce sont là des termes philosophiques, » cause des erreurs de toute la philosophie allemande. Mais si » nous ne pouvons pas *concevoir* Dieu, nous pouvons le *connaître*, » ce qui est bien différent. Nous ne *connaissons* ni *concevons*, il » est vrai, l'*unité en elle-même*; mais nous la *connaissons* en par- » tie, nous la connaissons *comme dans un miroir, comme dans une » énigme*, selon saint Paul. Voilà la seule chose vraie et raison- » nable dans tous ces mots de *conception*, de *s'élever à l'idée de » l'infini*, etc. Ce sont là des rêves, des abstractions métaphysiques « qui ne produisent que des dieux *dialectiques*, comme ceux de « Plotin, vrais amusemens (dangereux amusemens) philosophi- « ques [1]. »

Nous ajoutions :

« Et maintenant que nous avons exposé les erreurs professées » en particulier par M. l'abbé de Lamennais, nous adressant à » M. l'abbé Maret, nous le prierons d'abord de nous dire pour- » quoi il se sert, lui aussi, du mot *conception* pour signifier la *con- » naissance imparfaite* qu'il a de Dieu ? pourquoi dire qu'il *s'élève » à cette conception ?* pourquoi se placer sans façon *en présence* de » l'Unité divine, comme si une semblable *vision*, ou *intuition*, » était dans les *forces naturelles* de l'homme *isolé ?* N'est-ce pas là » l'erreur de tous les rationalistes ? si vous leur accordez le droit

[1] Voir *Annales*, etc., t. XIII, p. 229.

» de s'*élever* jusqu'à l'*intuition* de Dieu, jusqu'à la *conception* de
» l'unité, de l'infinité divine, comment leur refuser de *croire* pour
» eux, et puis de *prêcher* aux autres ce qu'ils auront *vu*, ce qu'ils
» auront *conçu?* Franchement, sauf le respect que nous devons à
» M. Maret *concevant l'unité divine*, nous avouons que nous lui se-
» rions bien reconnaissants s'il voulait nous permettre de jouir de
» ce grand tableau : d'un côté *l'unité, la simplicité, l'infinité di-*
» *vine*, et de l'autre M. Maret se constituant, s'établissant commo-
» dément *en sa présence*, et l'examinant comme un voyageur in-
» struit et curieux examine un paysage obscur et lointain.

» Mais si nous n'avons pas le privilége de jouir de ce tableau,
» écoutons au moins ce que M. Maret nous assure qu'il a *vu*, qu'il a
» *trouvé*. Et d'abord il a *vu* dans l'Unité divine toute perfection,
» mais il n'a *pu* y en *discerner* aucune ; il n'y a pas même *vu* un
» être *particulier, déterminé, distinct* ; il n'a *vu* qu'un être *absolu,*
» *simple, infini*, qui n'est qu'un *nom*, pas même un *nom vivant,*
» mais une *lettre morte*. Voilà ce qu'il a vu, ce qu'il a trouvé, en
» sorte qu'en dernière analyse ce grand effort de *conception*, ce vol
» *élevé* n'a abouti qu'à le mettre en présence d'un nom vide et
» d'une *lettre morte* (p. 301). »

Cette position n'était pas tenable ; aucune des *conceptions* ou des *visions* de M. l'abbé Maret ne s'est trouvée juste ; il les a rectifiées d'après nos indications, il n'y a plus de discussion à avoir sur cela. Il nous semble qu'il fallait renoncer à cette méthode, c'est-à-dire à prétendre qu'il a *conçu l'unité, l'infinité divine*, qu'il la voit d'une *vue pure*, etc. Et cependant il soutient la justesse et la rectitude de cette méthode dans son nouvel *avertissement* où il nous dit avec assez de rudesse que nous l'avons *attaquée avec une grande légèreté et peu de justice*. Il est donc utile d'ajouter ici quelques considérations qui, nous l'espérons, contribueront à lui faire changer de sentiment sur ce point, comme sur les autres.

9. Définition des mots concevoir et conception. — Origine philosophique des expressions *concepts* et *conceptions divines*.

Dans l'usage propre et commun, *concevoir* et *conception* ne se disent que de l'acte par lequel une créature a commencé son existence dans le sein de la femme ; puis dans un sens figuré et méta-

phorique, *concevoir* est synonyme de *comprendre*, *penser*, *imaginer*.

Il ne s'agit pas ici de changer ces expressions communes, mais la langue philosophique s'en est emparée, et elle en a fait et en fait tous les jours un usage ou plutôt un abus tel qu'il renverse de fond en comble le principe de la foi chrétienne.

Comme c'est aussi dans un sens philosophique que M. l'abbé Maret emploie ces expressions, il conviendra avec nous qu'il est de la dernière importance d'examiner le sens qu'y attachent les philosophes afin de ne pas confondre nos paroles, et, par conséquent, nos principes, avec les leurs.

Voici donc comment un organe de l'école éclectique en France, le *Dictionnaire philosophique* publié par MM. Frank, Saisset, Simon et Jacques, parle de l'origine et de la portée de ces mots :

Dans l'école allemande, chaque fait de la pensée, chaque acte de notre intelligence, a reçu un nom à part, plus ou moins *barbare* et *arbitraire*, et il a été nécessaire de se conformer à cet usage quand on a voulu faire passer dans notre langue les *Œuvres de Kant*, ou celles de ses successeurs. Telle est l'origine du mot *concept*, que les traducteurs de Kant ont jusqu'à présent *seuls employé* et dont nous n'avons heureusement nul besoin comme on va s'en assurer. Kant et ses sucesseurs ayant réservé exclusivement le nom d'*idée* aux *données absolues* de la raison, et celui d'*intuition* aux *notions particulières* que nous devons aux sens ont consacré le mot *concept* (begriff) à toute notion *générale* sans être *absolue*. Le choix de ce terme le justifie d'après eux, parce que dans le genre de notion qu'il exprime, nous réunissons, nous rassemblons (*cum capere*, begreifen) plusieurs attributs divers, et plusieurs objets particuliers dans un type commun. Les *concepts* se divisent en trois classes: 1° les *concepts purs*, qui n'empruntent rien de l'expérience; par exemple, la notion de cause, de tems, ou d'espace; 2° les *concepts empiriques*, qui doivent tout à l'expérience, comme la notion générale de couleur ou de plaisir; 3° les *concepts mixtes*, composés en partie des données de l'expérience et des données de l'entendement [1].

Quant au mot *conception*, cette expression métaphorique ne présente dans notre langue *aucun sens précis;* mais elle s'applique également à la

[1] Voyez Kant, *Critique de la raison pure*, *analytique transcendantale*, et Schmid, *Dictionnaire pour servir aux écrits de Kant*.

formation intérieure de toutes nos pensées. Nous ne *concevons* pas seulement une idée, mais aussi un raisonnement, surtout quand un autre l'expose devant nous. Quand je *conçois Dieu* comme un être souverainement bon, c'est un jugement qui *se forme* en moi, et *conception* devient alors synonyme de *jugement;* il y a des choses réelles que je ne *conçois pas*, c'est-à-dire dont je ne saisis pas le rapport, dont je ne me rends pas compte, et d'autres que je *conçois* et qui sont *purement imaginaires*....; il faut donc laisser ce mot à la langue *usuelle*, et bien se garder de le substituer comme l'a fait Reid, à celui de *notion* ou d'*idée*[1].

Voyons ce qui ressort de ces principes :

1° C'est que le mot de *concept*, et ceux de *conception*, *concevoir*, ne conviennent qu'à ces philosophes, qui comme Kant et la plupart des humanitaires éclectiques, pensent que l'homme peut avoir de Dieu un *concept pur*, c'est-à dire qui ne *doit rien à l'expérience*, ou à la parole, ou à la tradition.

2° Ces expressions conviennent admirablement à Hegel et à ses disciples pour lesquels Dieu n'*est jamais* positivement en existence, mais seulement il s'*élabore*, il se *perfectionne*, il *devient*. Dans ce système, le mot *conception* est parfaitement appliqué : en effet, la pensée humaine est le sein, ou la *grande matrice*, où s'opère ce *développement*, cette sublime formation, la *formation de Dieu* !

3° Tous ces philosophes croient à la formation intérieure de toutes nos connaissances, surtout de celles de Dieu, de celles que nous nommons *naturelles* et *surnaturelles*. Le mot *conception* exprime assez bien cette élaboration chimique intérieure.

Maintenant que nous connaissons le sens attaché à ces mots par les adversaires du Christianisme, voyons dans quel sens il est employé par M. l'abbé Maret. Nous réunissons ici les principaux passages où il les emploie et où il expose sa *méthode*, afin d'être bien sûr de ne pas dénaturer sa pensée.

10. Analyse de la méthode de M. l'abbé Maret.—Sens divers dans lesquels il emploie les mots concept, conception, vision, intuition divine.

Traçons d'abord un tableau rapide de la méthode suivie par M. l'abbé Maret dans son livre.

[1] Reid, *Œuvres complètes*, 4e essai, ch. 1.

Dans sa 1re *leçon*, consacrée à *définir la théologie*, M. l'abbé Maret pose déjà des principes que nous croyons tous rationalistes

D'abord la raison, fécondée *par la parole* et par l'*illumination intérieure de l'idée*, jouit tout de suite des facultés de l'*intuition* et du *raisonnement*. Si M. Maret avait voulu dire que la parole donne à l'homme les *idées de Dieu* etc., et que l'homme a l'*intuition de ces idées* données et enseignées, c'est-à-dire qu'il les *comprend* parce qu'elles sont intelligibles et qu'il est intelligent, il parlerait juste et nous serions d'accord; mais M. l'abbé Maret prétend d'abord que les idées de Dieu, de l'infini, du vrai, de la loi sont *innées* dans l'âme, et que l'homme a l'*intuition naturelle et directe* de ces grandes vérités, écoutons :

Je trouve dans le fait primitif de la *connaissance humaine* trois faits: je trouve trois *idées* fondamentales *dans ma conscience, dans ma raison*: l'idée de *moi*, l'idée du *monde*, l'idée de *Dieu*. En *comparant* ces trois idées, je ne tarde pas à *m'apercevoir* qu'elles sont unies par des rapports nécessaires, j'*affirme* que Dieu est *cause*, cause *intelligente*, etc. (p. 7.).

On le voit, voilà Dieu, l'infini, *trouvé* dans la conscience et la raison; M. Maret s'en est *aperçu* et il l'*affirme*. Cela est parfait; seulement il oublie de nous dire ce qu'il peut répondre à ceux qui, avec autant de droit que lui, avec les mêmes facultés, ne le *trouvent*, ne l'*aperçoivent* pas, ne l'*affirment* pas comme lui.

La fondation de la loi morale n'est pas plus difficile que la fondation de Dieu; voici comment y procède M. l'abbé Maret:

Au milieu de *ma conscience* s'élève une grande *voix* qui me *prescrit* à l'égard de ce Dieu.... l'*adoration et l'obéissance*; à l'égard de mes *semblables*, le respect de leurs droits. Cette loi m'*ordonne*, à l'égard de *moi-même*, de *tendre* à toute la *perfection* dont ma nature est susceptible. Je *déduis* de ces principes tout ce qu'ils me *paraissent* renfermer; je *combine* ces idées de toutes les manières possibles; je *tâche* de mettre dans toutes mes déductions ce lien de l'identité qui fera *leur force*, et qui leur *donnera* de l'*autorité* aux yeux de ma propre raison (p. 7).

Et voilà la *règle*, la force, l'*autorité morale* fondées! Point de loi positive de Dieu, point de prescription extérieure, l'homme seul fait la part de Dieu et la sienne; c'est M. Maret seul qui entend la *voix dans sa conscience*, qui identifie cette voix à celle de Dieu, puis qui *s'ordonne* de tendre à la perfection; qui *déduit*, *combine*,

tâche, et crée ainsi l'*autorité morale* qui doit l'obliger. Le rationalisme ne demande pas, ne fait pas autre chose. C'est dans sa conscience, comme M. l'abbé Maret, qu'il entend la *voix* qui lui parle, qu'est l'autorité qui l'oblige. Seulement cette *voix* lui dit d'autres choses, il *déduit*, *combine* autrement que M. l'abbé Maret. C'est là toute la question rationaliste; et M. Maret ne dit pas un mot qui indique la solution de cette grande difficulté. Il semble supposer que personne ne peut penser ou entendre *autrement que lui*.

Après avoir cherché l'*immortalité de l'âme*, dans l'*étude de lui-même*, et l'avoir conclue d'une manière certaine, il s'élève enfin vers Dieu; et c'est lorsqu'il *entre dans le domaine* de l'*infini*, qu'il sent que le raisonnement seul ne suffit pas, et alors il appelle la *théologie* à son aide.

La théologie, dit-il, a pour objet propre et spécial la révélation *positive et surnaturelle*, toutes les *vérités* révélées, conservées dans l'Église et proposées par elle à la foi et à l'acceptation de l'intelligence (p. 11).

Puis M. l'abbé Maret nous donne complétement raison sur le point le plus important de notre polémique philosophique en assurant que la philosophie ne saurait être *séparée de la théologie*, comme on l'a fait depuis 300 ans, et comme on le fait encore dans tous les cours de philosophie catholique; écoutons :

Le théologien démontre qu'il n'y a pas de *contradiction* réelle entre la *raison et la foi*, puisque les vérités de ces deux ordres, *partant d'une même source*, ne peuvent être opposées entre elles (p. 18). — La philosophie et la théologie sont *distinctes*, mais ne doivent *jamais être séparées* (p. 23). — La rupture de cette alliance, la séparation *violente* de la philosophie et de la théologie, est un attentat de lèse-humanité, fécond en malheurs de tout genre. Vous voulez faire de la *philosophie pure*, dites-vous, vous voulez procéder comme si Dieu n'avait pas *donné une parole au monde*, comme s'il n'avait pas *résolu* lui-même les grands problèmes de la destinée humaine, vous vous placez dans la déplorable position des *philosophes avant le Christianisme* : eh bien! vous serez puni de votre égarement ou de votre témérité, par la *versatilité* de vos doctrines, par l'*inutilité* de vos efforts (p. 23).

Nous prions nos lecteurs de retenir ces paroles qui renferment toute notre doctrine, et puis nous demandons à M. l'abbé Maret si lorsqu'il cherche et prétend trouver, dans la raison et la conscience, Dieu et sa loi, c'est-à-dire les *dogmes* et la *mo-*

rale, il ne fait pas de la *philosophie pure,* et n'agit pas comme si Dieu n'avait pas *donné une parole au monde.* Mais tout cela sera plus clairement établi encore dans les pages suivantes.

La 2e *leçon* contient l'*histoire de la théologie:* nous y remarquons, sur notre sujet, que M. Maret y établit que *la raison est elle-même une révélation naturelle* (p. 28); ce qui renferme le mot de M. Cousin que la *raison est une incarnation du Verbe,* et de plus que toutes les *révélations successives, postérieures, ont été calquées sur la constitution de la nature humaine* (p. 28). Ceci donne gain de cause aux humanitaires qui prétendent : 1° que c'est dans l'étude de la *nature humaine* qu'il faut chercher la révélation, la parole, le Verbe de Dieu; 2° qu'il n'y a rien de surnaturel dans la religion; 3° que Dieu ne peut rien changer à des lois qui sont *calquées sur une nature* qui ne change pas. C'est là la thèse de l'abbé de Lamennais, qui n'a besoin que de cette définition de M. l'abbé Maret pour obtenir gain de cause.

Un peu plus loin M. l'abbé Maret rend grâce à Dieu d'avoir posé à côté des *principes nécessaires, éternels, immuables de la raison,* d'autres doctrines *plus élevées* (p. 30). Nous avouons ne pas comprendre qu'il puisse y avoir des *doctrines plus élevées,* que des *principes nécessaires, éternels, immuables.* Il n'y a que Dieu qui puisse avoir ces qualités, et rien, croyons-nous, n'est plus *élevé* que Dieu ; et puis si la raison a ces principes *éternels,* nécessairement elle *participe à Dieu* et elle *est divine.* A-t-il voulu dire que la raison *connaît* des vérités et des *règles* éternelles? à la bonne heure. Mais ce n'est pas là sa pensée, car quelques pages plus loin, il nous parle du *germe naturel et inné de la raison* (p. 41)[1], en sorte que ces principes *éternels, immuables, divins,* ou plutot Dieu, deviennent le *germe naturel et inné de la raison.* Ceci est encore du panthéisme et du rationalisme pur, et il serait vrai alors que toutes les religions se forment par *développement,* comme le prétendent les humanitaires.

[1] Même page, il parle de *quelque portion de la raison divine semée partout;* mais la phrase est obscure, et nous ne savons si c'est son opinion ou celle des philosophes.

Dans la 3[e] *leçon*, M. Maret trace l'*histoire de la philosophie et de la théologie* au moyen-âge; il dit fort bien que la philosophie scolastique est née d'une phrase du plus grand ennemi du Christianisme, de Porphyre. Le problème qui renferme toute la philosophie, dit-il avec raison, est celui de la *connaissance humaine* (p. 62); c'est ce qui donna naissance au *nominalisme*, au *réalisme* et au *conceptualisme;* il dit encore avec vérité, que « si l'harmonie avec » le dogme était le but avoué des efforts scolastiques, le *terme* de » leur spéculation, le *dogme lui-même* (ou la tradition) n'était pas » la *base unique* sur laquelle ils s'appuyaient; ils constituaient donc » une *philosophie humaine et rationnelle* (p. 64). » Cela est très-vrai; mais il n'est pas vrai que « l'*Eglise ait laissé la philosophie* » *aller dans ses voies*, en l'avertissant qu'il y avait une barrière » qu'elle ne devait jamais franchir, le *dogme révélé*.»

M. Maret se trompe ici, parce que sans doute il ne connaît pas cette belle *lettre de Grégoire IX, aux professeurs de théologie de l'Université de Paris*, non plus que les *condamnations* diverses contre les mêmes principes que nous poursuivons ici, que nous avons publiées [1] et qui renferment la condamnation des principes même de la *philosophie scolastique*, telle que la définit ici M. Maret, c'est-à-dire d'une *philosophie humaine et rationnelle*, mettant de côté la théologie et la tradition.

Quant à la méthode scolastique, M. Maret reconnaît comme nous :

Qu'*Aristote occupe une trop grande place dans la somme de saint Thomas* (p. 74). Que la métaphysique d'Aristote a été condamnée et proscrite par l'Église.... Qu'à la suite d'Aristote une *fausse et vaine métaphysique* fut adoptée dans l'enseignement catholique... Qu'il en résulta une *théologie* chargée de questions oiseuses et vaines, appuyée sur de frivoles raisonnemens et parlant une langue barbare (p. 75).

Arrivé à Bacon et à Descartes, il assure que la philosophie ser-

[1] Voir notre article ayant pour titre : *Examen de quelques erreurs rationalistes et panthéistes professées dans les écoles au* 13[e] *siècle et qui se sont continuées jusqu'à nos jours*, dans notre t. XVI, p. 357. — La bulle de Grégoire IX est à la page 362.

vit la théologie d'une manière utile et que l'Église *laissa faire l'esprit humain* (p. 77), tandis qu'au contraire il fallait dire que l'Église mit et tient encore les livres de Descartes et de Malebranche à l'*index*. Il assure ici que ce fut l'*esprit* de la réforme qui *égara la philosophie*, tandis que c'est la philosophie qui prépara et soutint la réforme. Car la réforme, n'est que l'application de la méthode de la *révélation intérieure et directe de Dieu à l'homme*, déjà posée par la philosophie scolastique, et que nous poursuivons encore en ce moment.

M. Maret définit ici la théologie, l'*explication universelle*, *l'unité même de la pensée* (p. 77). Cette définition est trop vague et entre trop dans le sens des philosophes. La théologie est l'enseignement des révélations que Dieu a faites à l'homme, et l'explication autant que possible de ces révélations. On ne sait ce que signifie *l'unité même de la pensée*, à moins qu'il ne veuille dire qu'il n'y a *qu'une pensée*, ce qui serait panthéiste.

Dans sa 4e *leçon*, M. l'abbé Maret expose enfin sa *méthode théologique* ; écoutons ses *paroles* :

La théologie est une science d'*autorité* et une science de *raison*. Elle est une science d'autorité, car ses principes lui sont *donnés par la révélation divine*, conservée par une tradition vivante. Elle est une science de raison, car la raison s'empare de ces *données divines* pour les exposer, les prouver, les expliquer, en déduire les conséquences.... Ainsi, la méthode théologique est une méthode historique et une méthode philosophique (p. 87).

Ceci est vrai avec quelques explications que nous exposerons plus loin. Nous passons au paragraphe suivant, où M. l'abbé Maret pose nettement les principes du Rationalisme le plus pur, en reconnaissant la *révélation directe et naturelle*, qui est tout le rationalisme, tout le naturalisme, tout le panthéisme.

Ecoutons-le :

La question de l'*origine des dogmes* est une des plus graves qui puissent être traitées ici. *Les vérités théologiques* sont de deux sortes, parce qu'elles proviennent de *deux sources différentes*. Il y a des vérités de *conscience*, des vérités de *raison*, provenant de la révélation primitive que Dieu accorda au monde à son origine (p. 88).

Faisons bien attention à ces paroles, car nous touchons au

fondement même de toutes les erreurs de M. Maret. Plus haut il avait dit que les *sources spéciales* de la théologie étaient *l'écriture, la tradition*, et les *définitions* de l'Eglise (p. 16), de telle sorte qu'elle avait pour objet propre et spécial, la *révélation positive* et *surnaturelle,* toutes *les vérités révélées, conservées dans l'Eglise* (p. 11). Ici il nous apprend que ces vérités spéciales proviennent de *deux sources différentes,* la *raison* et *l'écriture,* révélées toutes les deux, mais l'une par une révélation qu'il appelle primitive, naturelle, intérieure, faite directement de Dieu à l'homme; l'autre par une révélation extérieure, surnaturelle, vérifiable. Or, c'est là la thèse même soutenue par les Rationalistes. Seulement ils ajoutent, que puisque la communication *directe* et *intérieure* de Dieu à l'homme est une chose *naturelle,* ils ne voient pas pourquoi les autres révélations seraient *surnaturelles.* De plus ils prétendent que par cette communication de Dieu, ils *participent à Dieu lui-même* et que *participant à Dieu,* ils sont eux-mêmes divins, au moins dans leur raison et leur conscience. Nous ne croyons pas qu'on puisse répondre à ce raisonnement, et en effet M. l'abbé Maret n'a pas même essayé de le faire. Il ajoute :

Cette révélation (directe, intérieure) se renouvelle toutes les fois qu'un homme naît à la vie intellectuelle *et morale* (p. 88).... Aussi, nous chercherons l'*origine* de ces vérités dans la conscience et dans la raison, qui est une *révélation véritable*, mais *naturelle;* nous demanderons *Dieu à l'âme humaine* (p. 89).

Les rationalistes les plus décidés n'en demandent pas plus. Chaque individu jouit de cette *révélation véritable* et *naturelle;* il est en communication *directe avec Dieu.* Plus besoin n'est de médiateur, ni de Christ, ni de son Eglise, ni de la tradition. C'est la philosophie, la philosophie pure, c'est la maxime de M. Cousin : *la raison est une incarnation du Verbe.*

C'est cette méthode que nous n'hésitons pas à dire philosophique, protestante, antichrétienne, destructive du catholicisme.

M. Maret ajoute ensuite :

Les autres vérités théologiques n'ont pas leur *origine* dans la conscience et dans la raison, elles ont été *révélées* par Dieu d'une manière *positive*, et historique, et proposées à la foi de l'homme, etc. (p. 89).

Faisons sur cette funeste méthode quelques remarques.

1° M. l'abbé Maret n'assigne pas, et ne saurait assigner de division entre les premières vérités et les secondes. Chacun peut donc chercher dans sa conscience et sa raison les vérités qu'il lui plaît : il les déclarera révélées directement de Dieu.

2° Il donne gain de cause à ceux qui disent que l'enseignement direct, immédiat de Dieu leur suffit, qu'ils n'ont pas besoin de l'enseignement des hommes, et ils ont raison ; Moïse, Isaïe, Jérémie, au moment de leurs communications directes avec Dieu, n'avaient rien à écouter du dehors. Or, pour M. Maret, tout homme est prophète, étant inspiré directement de Dieu.

Ces principes sont si manifestes, que nous avons toujours soupçonné M. Maret de ne pas connaître ce que c'est que le rationalisme ; et en effet nous allons voir qu'il va en donner une fausse définition.

11. Erreur de M. l'abbé Maret sur le rationalisme.

Cette origine des dogmes chrétiens est contestée par le rationalisme contemporain, qui leur assigne d'autres principes. N'admettant que l'*homme et ses facultés*, niant *toute intervention de Dieu, directe et immédiate* dans les choses humaines, toute intervention *distincte de l'acte créateur* et *conservateur*, il est bien forcé de rapporter à la *nature humaine l'origine des dogmes*. Donc, selon le rationalisme, le dogme chrétien serait un simple *produit des facultés humaines* (p. 90).

Nous avons à remarquer sur ce passage :

1° Le rationalisme ne nie pas toute intervention de Dieu *directe et immédiate ;* au contraire ; M. Cousin, M. de Lamennais admettent la *révélation naturelle faite* par Dieu à l'homme ; l'inspiration, l'enthousiasme sont la *voix de Dieu*, la raison humaine est une *incarnation du Verbe :* cela a été dit par les rationalistes jusqu'à satiété, ils se croient participans à l'idée divine, etc.

2° M. l'abbé Maret ne fait pas attention qu'il suffit d'admettre *l'homme et ses facultés* pour avoir la même opinion que lui. Car que prétend M. Maret? il vient de nous le dire : « La raison est » une rélévation véritable, *mais naturelle.* » C'est donc en vertu de sa *nature* que l'homme la possède ; que disent de plus les rationalistes ? Il a dit : nous *demanderons Dieu à l'âme humaine.* Est-ce que l'*acte créateur* n'a pas suffi pour constituer l'âme hu-

maine? C'est vraiment incroyable d'avoir à apprendre cela à M. l'abbé Maret.

3° S'il suffit, pour ne pas être rationaliste, d'admettre l'*intervention directe, immédiate et naturelle de Dieu*, si M. Maret croit être chrétien avec ces principes, alors il n'est aucun des éclectiques ni des humanitaires auquel il puisse refuser le titre de chrétien, et nous comprenons ses sympathies pour M. l'abbé Gioberti qui est dans ces principes ; comme lui il ferait entrer l'humanité dans l'Eglise; il n'y aurait que les *athées*, ou ceux qui nient la *providence*, c'est-à-dire l'*intervention directe de Dieu*, qui ne seraient pas chrétiens. Nous recommandons ces principes à MM. les professeurs de philosophie et de théologie.

Voici encore un langage tout nouveau que nous leur recommandons également.

Le *dogme* n'est pas l'expression des paroles de Dieu ou du Christ, c'est la *lumière émanée d'en haut*, pour nous expliquer Dieu et l'homme, *coulant dans les champs de la pensée* pour y porter la vie (p. 90). Quand le dogme est nié, alors la *pensée catholique se concentre sur le dogme qui lui est contesté*, et puis elle le formule. *Ces formulaires sont les définitions de l'Eglise* (p. 91).

Cette *lumière qui coule dans la pensée*, donne-t-elle assez bien la définition de la révélation extérieure de l'enseignement du Christ? Et cette *pensée catholique qui se concentre*, est-elle synonyme avec l'action des évêques, ne se concentrant pas en eux-mêmes, mais au contraire interrogeant les traditions, pour conserver celles *qui leur ont été enseignées* [1] ?

Citons encore une fausse théorie de la connaissance humaine qui a dû égarer aussi M. l'abbé Maret. Voici ce qu'il nous dit :

> Je dis qu'il y a dans la pensée humaine *quatre idées mères :* le *panthéisme*, qui part de l'unité de substance ; le *dualisme*, qui affirme deux principes coéternels et nécessaires ; le *déisme*, qui sépare Dieu du monde; enfin, le *christianisme*, dont le point de départ est l'idée de la trinité dans l'unité divine. Tous ces *principes* engendrent une série de conséquences qui soutiennent entre elles *un parallélisme absolu* (p. 95).

[1] Tenete traditiones quas didicistis. II *Thess.*, II, 14.

On ne sait par où attaquer les aberrations philosophiques et théologiques qui fourmillent dans ce peu de mots. Rappelons bien qu'aux yeux de M. l'abbé Maret *l'intelligence humaine* a été constituée par une *révélation directe* et *immédiate*, que les *principes* qui la constituent sont *éternels, nécessaires, immuables*, que c'est *à l'âme humaine qu'il faut demander Dieu*, et puis plongez dans cette intelligence, interrogez cette pensée, et la première idée *mère* que vous y trouverez est... quoi? le *panthéisme?* Je renonce à dévoiler les antinomies de ces principes. Nos lecteurs les verront bien d'eux-mêmes. Nous devons de plus noter la fausse définition du *déisme*, qui ne *sépare pas Dieu du monde*, mais l'y introduit seulement avec la seule *voix intérieure* de la conscience et de la raison, adressée directement à tous les individus, et celle du *christianisme*, qui ne prend pas son point de départ de la *trinité*, mais de la première parole prononcée par Dieu à Adam, des premiers dogmes qu'il lui ordonna de *croire*, et des premiers préceptes qu'il lui ordonna de *pratiquer*. Ces dogmes et ces préceptes formaient alors le christianisme complet de cette époque.

Nous avons analysé les 4 premières leçons de M. Maret, et nous en avons extrait ce qui constitue sa méthode philosophique et théologique. Nous omettons, en ce moment, la 5e *leçon* où il traite de l'existence de Dieu, la 6e où il parle des théodicées de Platon et d'Aristote, la 7e et la 8e où il fait l'histoire de la théodicée chrétienne. Ce n'est pas que nous n'y trouvassions bien des faux principes, mais nous serions menés trop loin, et nous avons hâte d'arriver à la 9e leçon où il parle de l'*essence et des perfections divines*.

12. Comment M. l'abbé Maret conçoit et voit l'infini et l'essence de Dieu. — Erreurs nouvelles sur le rationalisme, etc.

Écoutons d'abord M. l'abbé Maret nous exposant lui-même sa méthode :

> Comme nous nous proposons surtout ici la *conception* des vérités de la foi ; comme nous voulons nous *élever* à l'intelligence de ces vérités, je vais tout de suite me servir *de la méthode philosophique* pour faire *concevoir* à vos intelligences le dogme accepté par la foi (p. 203).

Ainsi la théologie pure ou la tradition est mise de côté, et la philosophie va exposer ses élaborations.

Sans jamais espérer de *comprendre* Dieu, sans jamais espérer de comprendre même combien il est *incompréhensible*, nous voulons donc le *concevoir*, nous voulons nous *élever* à l'idée la moins indigne de lui (*Ib.*).

Nous avouons ne pas *comprendre* ce que M. l'abbé Maret entend ici par *concevoir*, puisque ce n'est pas *comprendre*. Alors qu'est-ce que c'est? Saint Paul avait dit que nous pouvions *comprendre en partie Dieu;* mais *ne pas le comprendre du tout,* et cependant le *concevoir*...; nous avouons de nouveau que nous n'y *comprenons* rien.

Continuons :

Le rationalisme énerve les ressorts de l'âme, la prive de *ses ailes divines*, et la rend incapable de s'*élever aux pures régions de l'infini*. Le Christianisme, au contraire, avait prodigieusement *épuré le regard intérieur* de l'âme ; il l'avait rendue *capable de contempler presque face à face Dieu en lui-même* (p. 204).

Le seul défenseur de M. l'abbé Maret, dom Gardereau, avait répété ces paroles dans son article apologétique du *Correspondant*. Nous lui disions :

« Les paroles citées ci-dessus feraient croire que le Christia-
» nisme n'a fait qu'*épurer* le regard de l'âme, en sorte que
» l'homme n'a eu qu'à ouvrir des yeux meilleurs pour *voir Dieu*
» *jusque dans son essence*[1]. Cela suppose donc que le Christ n'a pas
» révélé positivement et extérieurement, en formules claires et
» naturelles, la connaissance plus grande qu'il nous a donnée de
» Dieu, mais que c'est l'homme qui a plongé et plonge encore
» son regard en Dieu, en sorte que Dieu est un point de mire ac-
» cessible à l'homme, suivant qu'il aura une vue plus perçante
» et plus nette. Or nous croyons que c'est là précisément et com-
» plétement la notion que le rationalisme donne de Dieu et de
» l'esprit de l'homme [2]. »

A cela que répond dom Garderau, que M. l'abbé Maret nous désigne dans sa préface comme son apologiste et son vengeur? Voici sa réponse :

Vous alléguez bien un passage de M. Maret que j'ai cité (c'est celui-ci

[1] Expression de la première édition.

[2] Voir l'article intitulé : *Nouvelles assertions théologiques de M. l'abbé Maret,* dans notre t. XIV, p. 220.

même)[1]; mais avant de conclure que je conseille l'adoption de cette *méthode*, ce ne sont pas ses paroles qu'il faut alléguer (il les avait citées sans réflexions), ce sont *les miennes*. Or, j'ai laissé à M. l'abbé Maret *la responsabilité de son assertion*; j'ai remarqué que sa pensée, pour être acceptée, aurait grand besoin de *commentaires*.... Nulle part je ne conseille de *substituer cette méthode*, surtout comme un progrès, aux vieilles habitudes de l'enseignement théologique... Je me suis montré très-éloigné de conseiller généralement et indistinctement, même en ce qui regarde les laïques, l'emploi de *sa méthode*[2].

Voilà ce que pense de la méthode de M. l'abbé Maret son seul et unique défenseur. Continuons à l'entendre développant et appliquant son système ; en voici le point de départ :

Nous voulons nous élever à la *pure conception* de la divinité, et si je réussis à dégager, aux yeux de votre raison, l'*idée de Dieu*; si, après cette leçon, vous voyez *clairement la manière d'être* que cette *idée* exclut et celle qu'elle contient, *ce que* Dieu n'est pas et *ce qu'il est*.....

Nous nous sommes convaincus, et par nos propres réflexions et par l'étude de trois grands hommes, saint Augustin, saint Anselme et Descartes, qu'il y a au *centre de notre conscience, l'idée de l'infini, de la perfection souveraine*, *de Dieu*[3]; et que cette idée ne peut provenir ni de nous-mêmes, ni du monde, *qu'elle a sa source dans l'infini lui-même*; donc l'infini est, donc Dieu est (p. 206).

On voit que c'est ici la pure méthode philosophique. C'est *par soi* et en *soi* que l'on a *trouvé Dieu*. La théologie et la tradition ont été bien et duement mises de côté. — Nous ne discuterons pas ici les paroles de saint Augustin, de saint Anselme et de Descartes, quoique nous eussions beaucoup à dire, nous les admettons dans le sens de M. l'abbé Maret. Mais, partant de là, nous lui disons : Vous dites que vous avez *en vous l'idée de l'infini*, que cette idée ayant sa *source* dans l'infini, en est un *écoulement* : il est par conséquent de la *même nature*, et vous voilà noyé dans le panthéisme. De plus vous dites que vous voyez *clairement la manière d'être de*

[1] *Correspondant*, t. XXIII, p. 190.

[2] Voir la *Lettre de dom Gardereau à M. Bonnetty*, dans notre t. XVI, p. 137, 138.

[3] Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y a ici une fausse appréciation de la méthode de saint Augustin, nous y reviendrons plus loin.

Dieu, ce qu'*il est* et ce qu'il n'est pas. — Mais voici un maître en philosophie et en théologie, qui a nom JÉSUS et qui vous dit : « Jamais personne n'a vu Dieu ; son fils unique qui est dans le sein » du père, nous l'a raconté lui-même[1]. » Et notez bien qu'il ne dit pas qu'il l'a *révélé par l'idée que nous en avons au fond de la conscience*, comme vous le dites, mais par la *parole extérieure ;* il l'a *annoncé, raconté* par la parole extérieure, *enarravit*. Qui dois-je croire de vous ou de JÉSUS? Et de plus, un autre professeur nommé PAUL, nous dit que nous ne voyons Dieu qu'à *travers un miroir dans une énigme*, que nous ne connaissons qu'*en partie*[2]; et vous nous dites que nous en avons une *conception pure*, que nous voyons *clairement sa manière d'être*. Que pensez-vous donc, et que voulez-vous que je pense du philosophe et théologien PAUL?

Mais voici encore un rationalisme plus positif et plus développé. Nous allons voir avec peine qu'on va ôter au CHRIST la prérogative que le Christ lui-même s'était attribuée. Le *Fils seul*, avait-il dit, *nous a annonce lui-même* ce qu'est Dieu (*filius ipse enarravit*). Or, M. Maret à la place du *Christ*, parlant et annonçant extérieurement la connaissance de Dieu, met Dieu lui-même, sans médiateur, se révélant et parlant dans le sanctuaire intérieur de chaque individu ; c'est à ne pas le croire, écoutons donc M. l'abbé Maret :

Dieu seul peut nous apprendre ce qu'il est, car lui seul se connaît véritablement. Mais où nous *parlera*-t-il? Où nous fait-il entendre sa voix (oui, c'est là toute la question)? Dieu nous *parle dans le sanctuaire intérieur*, au fond, le plus *intime* de l'âme, c'est là qu'il se *révèle* à nous *par l'IDÉE qu'il nous communique* de son infinie perfection. C'est donc cette *idée* qui sera pour nous la *source de la lumière*. Cette idée méditée et approfondie *nous révèlera* TOUTE *la grandeur*, TOUTE *la magnificence* de l'Etre divin. Dans cette *idée*, comme sur un *autre Sinaï*, l'éternel va nous

[1] Deum nemo vidit unquam, unigenitus Filius qui est in sinu Patris ipse enarravit. Jean, I, 18.

[2] Videmus nunc per speculum in ænigmate; tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte, tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum. I *Cor.*, XIII, 12.

apparaître, non plus entouré d'éclairs et de foudres, mais paré de l'infinie beauté que recèle la perfection souveraine (p. 206).

Résumons encore les conséquences de ces principes, car en vérité on ne saurait y faire trop d'attention :

1° Le Christ, la parole vivante et extérieure de Dieu, est mis de côté; Dieu parle intérieurement et directement à chaque individu; le Christ est donc inutile.

2° Ce n'est plus l'Évangile ou la tradition qui contiennent la révélation de Dieu, c'est l'*idée* et l'*idée personnelle;* ce n'est donc plus aux Écritures qu'il faut recourir, ce n'est plus la révélation extérieure qu'il faut suivre, mais l'*idée* qui est en chacun de nous.

3° Comme chacun de nous a au dedans de soi l'*idée divine;* la *parole divine*, la *révélation divine,* tout ce que nous dira cette idée sera vrai.

4° Puisque l'*idée* est le *Sinaï*, nous n'avons plus besoin de consulter les tables de la loi du Sinaï historique. Nous avons à consulter le Sinaï, qui est en nous, et suivre la loi qui y est écrite.

5° Chacun jouissant de tous ces priviléges qui sont *naturels, donnés de Dieu*, chacun est maître de sa croyance, de sa foi, doit croire de Dieu ce qu'il trouve en soi, pratiquer la loi qu'il trouve en soi.

Enfin, je vois bien que c'est ce qui se fait *dans l'état actuel de l'esprit humain;* c'est ce que font les rationalistes, éclectiques, panthéistes; mais que ce soit là le *Christianisme*, je défie M. l'abbé Maret de le prouver, je défie tout professeur de philosophie ou de théologie de soutenir que c'est là la doctrine de l'Église, et j'attends réponse. Mais il est tems de mettre un terme à ces citations. Écoutons pourtant encore les propositions suivantes :

Osons maintenant *élever vers elle* (l'idée) des regards pleins de respect, osons *envisager face à face* l'Infini, *Dieu lui-même;* nous savons ce qu'il n'est pas, qu'il *daigne lui-même* nous apprendre ce *qu'il est* (p. 213).

Or, savez-vous ce qu'il aperçoit d'abord en Dieu, dans cet *infini* dont Dieu lui-même a placé naturellement l'idée dans sa conscience, écoutons-le : il revient ici à cette *existence indéterminée*, à

ce *néant d'être*, à laquelle nous l'avons vu qu'il a renoncé et qu'il a retenue ici par distraction sans doute.

Que vient-il de se passer? Nous cherchions la nature de l'infini..... et toute manière d'*être déterminée*, toute *existence distincte* nous a paru comme un *néant d'être* (p. 211).

Voilà ce que M. l'abbé Maret voit d'abord dans l'*infini*; il est vrai qu'ensuite, par nous ne savons quelle évolution et quel tour de force, il distingue dans cet infini toutes les qualités divines, mais il est aisé de prouver que ce n'est pas lui qui les a *vues;* toutes lui ont été *enseignées* par les révélations sur Dieu qui se trouvent dans les catéchismes usuels; mais M. Maret n'en dit pas un mot, et il attribue cette trouvaille à ses *ailes divines*, et à son *regard épuré par le christianisme*. Cependant il semble à la fin avoir quelque scrupule sur tout ce qu'il vient de nous conter de ses *conceptions* et *visions en* Dieu; aussi il ajoute.

Il est vrai que lorsque nous voulons *fixer les yeux* de notre raison sur l'essence *infinie*, nous nous sentons pris comme d'un vertige; incapables de soutenir *longtems* cette *contemplation*, nos pensées se troublent, et les mots nous manquent (p. 218).

En sorte qu'on peut bien *voir l'essence* infinie, mais non pas *fixer les yeux* sur elle; la *contempler* un petit moment mais *non longtems*. Malgré ces inconvénients, il continue:

Cependant malgré ces défaillances.... nous avons vu l'Etre *dans toute sa pureté. La face* de notre Dieu s'est un instant *dévoilée* à nos yeux étonnés (*Ib.*).

Tout cela est assuré par M. l'abbé Maret, malgré la parole expresse du Verbe extérieur de Dieu, qui nous assure que *jamais personne n'a vu Dieu* (*Deum nemo vidit unquam*).

Enfin, M. l'abbé Maret termine sa leçon par ces paroles de Fénelon, de Fénelon platonicien, cartésien, voyant, théophante, paroles qui semblent plutôt extraites du livre *des Torrens* de madame Guyon, que d'un *traité* philosophique *de l'existence de Dieu :*

Je *succombe* en le voyant, et c'est ma joie... je reviens à l'être, je *m'envoie* jusqu'à celui qui est, je ne *suis plus en moi-même ni moi-même* (!!!); je *passe en celui* qui était, en celui qui est, je le vois, je *me perds;* je l'entends, mais ne saurais me *faire entendre*; ce que je vois éteint toute

curiosité; sans raisonner *je vois la vérité universelle;* je vois et c'est ma vie, et ne veux plus voir *ce qui n'est pas* [1] (p. 219).

Que l'on s'étonne après cela que Rome ait mis toute cette philosophie à l'index en la personne de Malebranche.

Que l'on s'étonne, après ces paroles, que le panthéisme soit venu envahir l'Église de Dieu. Certes, l'on comprend parfaitement pourquoi notre sainte mère l'Église, elle qui seule conserve les paroles de CELUI qui seul à *vu Dieu*, a mis à l'index tout ce fatras de philosophies platonicienne, cartésienne et malebranchiste.

Nous voudrions terminer ici cet article déjà trop long, et cependant notre impartialité nous fait un devoir de dire un mot de deux autorités que M. l'abbé Maret cite en faveur de son opinion. La première est celle de saint Augustin qu'il allègue à chaque instant. Plusieurs remarques sont à faire sur cette autorité : 1° le plus souvent elles portent à faux, saint Augustin est mal traduit; nous l'avons déjà prouvé dans les citations que M. l'abbé Maret nous avait alléguées dans la *lettre* qu'il nous adressa [2] ; ici encore il rend toujours par *concevoir* les expressions *comprehendere, noscere, cognoscere;* 2° saint Augustin, comme saint Bonaventure, ne fait pas le plus souvent de la philosophie; ils confondent l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Il l'a reconnu lui-même et a *rétracté* cette erreur à la fin de sa vie, comme nous l'avons montré dans notre réponse au P. Chastel [3]; 3° enfin, il a repoussé directement et expressément toutes les prétentions d'*intuition directe* dans les paroles suivantes :

« La raison a pu être conduite jusqu'ici, elle agissait dans le cer-
» cle des *choses humaines;* mais dès que nous sommes arrivés aux
» *choses divines*, elle se détourne, *et ne peut avoir aucune intui-*
« *tion* [4]. »

[1] *Traite de l'existence de Dieu.* — Il y a un fait qu'il est bon de noter, c'est que le public fut fort étonné à l'apparition de ce livre. Le P. Tournemine, jésuite, prépara une *préface* pour la 2e édition, où il le faisait attaquer vivement; voir le *P. André*, édité par M. Charma, t. I, p. 253.

[2] Voir cette lettre et les textes dans notre tome XII, p. 48 et 78.

[3] Voir les textes au n° de juillet, ci-dessus, p. 69.

[4] Hactenus ratio potuit perduci; versabatur namque... in rebus huma-

Que M. l'abbé Maret nous explique ce texte avant de citer encore saint Augustin. La seconde autorité est celle de Bossuet.

Voici ce qu'il nous dit :

« Encore que la génération éternelle par laquelle le Fils procède » du Père, surpasse infiniment les intelligences de toutes les créa- » tures mortelles, et même de tous les esprits bienheureux, toute- » fois, ne laissons pas de *porter nos vues dans le sein du Père* éter- » nel, pour y *contempler le mystère* de cette génération ineffable. » Nous savions bien que Bossuet était Cartésien, et en cela partisan de cette philosophie qui pose dans l'âme *l'idée innée de Dieu*, et cependant ces paroles si précises de *porter nos vues dans le sein du Père,* nous étonnaient dans un homme qui connaissait si bien cette parole du Christ : « le Fils *seul qui est dans le sein du Père*, a pu nous » le *révéler;* » aussi avons-nous eu recours au texte, et nous avons trouvé l'explication dans les paroles suivantes qui sont la continuation des précédentes : « Mais de peur que cette lumière ne nous *aveugle*, » *regardons*-la comme réfléchie *dans ce beau miroir des Écritures* » *divines*, que le Saint-Esprit nous a préparé, pour s'accommoder » à *notre portée* [1]. »

Tout cela s'explique parfaitement; nous *portons nos vues* dans le sein du Père, mais cette vue n'a d'autre *portée* que celle que nous voyons dans les Écritures, qui contiennent les paroles du *fils;* c'est précisément ce que nous soutenons. M. l'abbé Maret a purement et simplement supprimé ces paroles.

13. Dernière preuve de la fausseté de la méthode de M. Maret, tirée de l'application qu'il en a faite lui-même.

Enfin, pour faire toucher au doigt la fausseté de cette méthode, nous allons rappeler l'application qu'en a faite M. l'abbé Maret. Si quelqu'un avait le droit, le pouvoir de *concevoir* Dieu, de le *voir*, d'en pratiquer l'*intuition*, c'etait certes M. l'abbé Maret, chrétien, prêtre, professeur de dogme à la Sorbonne, ayant par conséquent fait une certaine étude de la théologie. Nous lui accordons donc ses

nis; at ubi ad divina perventum est, avertit sese, *intueri non potest. De moribus ecclesiæ catholicæ*, l. I, c. 7; dans l'éd. de Migne, t. I, p. 1315.

[1] *Orateurs sacrés* de Migne, t. XXV, p. 124.

principes : l'homme peut s'élever jusqu'à la *conception de l'unité divine*; alors, il se trouve en présence de l'*essence* de Dieu; il voit *clairement* et d'une *vue pure* cette essence. Or, qu'a-t-il conçu, vu, intué? C'est lui-même qui va nous l'apprendre.

En 1844 (date de la 1re édit.), M. l'abbé Maret *s'élevant à la conception* de Dieu, trouve une *existence indéterminée*, une *abstraction*, un *nom*, une *lettre morte*.

En 1849 (date de la 2e édit.), M. l'abbé Maret, *s'élevant à la conception* de Dieu, y voit clairement que toute perfection s'y trouve renfermée; il voit cela d'une vue pure, il en fait l'objet d'une affirmation absolue. Quelle est la meilleure conception et la meilleure vue?

En 1844, M. l'abbé Maret *trouve* que la première propriété de Dieu est de *pouvoir être*, que cet être supposait une *causalité* qui réalisait sa substance, etc.

En 1849, il *trouve* que l'essence de Dieu est, par elle-même, qu'elle est la source, et la cause première, etc., sans supposition de *causalité* quelconque réalisant la substance. Qui croire de M. Maret de 1844, ou de M. Maret de 1849?

En 1844, M. l'abbé Maret *voyait* qu'il y avait en Dieu des *facultés*; en 1849 il n'en voit plus, et voit que tout est *en acte* en Dieu.

En 1844, M. l'abbé Maret *concevait et voyait* en Dieu *trois principes formant trois personnes*.

En 1849, M. l'abbé Maret supprime les trois principes, il ne *voit* plus, ne conçoit plus que trois personnes.

Enfin, en 1844, M. l'abbé Maret concevait et voyait que la *nature divine se communiquait à trois principes coéternels*.

En 1849, il *concoit* et *voit* que la nature divine est seulement *commune à trois personnes coéternelles*.

Voilà tout ce qu'a conçu et vu successivement M. l'abbé Maret. Et maintenant il ne peut plus soutenir qu'il ait conçu ou vu quoi que ce soit, en 1844, de toutes ces choses-là. Il avoue par le fait que sa conception, que sa vision ont été *illusoires* et *fausses*. Quelle preuve a-t-il que, s'il voit et conçoit différemment en 1849, ce soit exactement à sa *vision* et à sa *conception* qu'il le

doive. Sa conception, faible et impuissante en 1844, n'a pas gagné en 1849. Telle elle était, telle elle est. Si donc il a conçu et vu différemment en 1849, c'est qu'on lui a *donné des notions nouvelles*; si nous ne l'avions averti, il est sûr qu'il aurait continué à *concevoir* et à *voir trois principes* et *trois personnes en Dieu*. Si donc il ne voit plus trois principes, c'est qu'on lui a mis la tradition, la révélation sous les yeux. Il y a cédé; mais de quel droit vient-il attribuer tout aussitôt ce changement à sa *conception* et à sa *vision?*

Oui, voilà, voilà le vrai point, la question actuelle, contre tout le rationalisme, le panthéisme et l'humanitarisme.

En effet, supposé quelqu'un (l'abbé de Lamennais, par exemple, à qui vous avez emprunté ces erreurs), qui vienne vous dire: M. l'abbé, c'est en 1844 que vous voyiez bien; en 1849, vous êtes dans l'illusion? que lui répondrez-vous, si vous n'avez recours à la révélation?

Que répondrez-vous à celui qui viendra vous dire : «En 1844 » vous voyiez trois principes en Dieu, c'est bien; en 1849, vous n'en » voyez plus qu'un, c'est bien; mais moi je ne vois pas de person» nes, je ne vois qu'un Dieu seul (c'est Lamartine qui parle ainsi),» et un autre qui vient vous dire : moi, je ne vois rien du tout (c'est *Proudhon*). Qu'avez-vous à leur dire, vous qui vous attribuez le privilége de vous élever à *Dieu*, de vous mettre en présence *de Dieu*, de *voir en Dieu*, de *concevoir* les perfections de Dieu? — Ce privilége, vous êtes obligé de le reconnaître aux autres, de leur dire comme ils vous disent : *c'est bien*. Hors de là, vous êtes obligé de convenir que vous ne connaissez de Dieu que les *notions qu'il a révélées lui-même*, que la tradition conserve, que l'Église enseigne.

Votre méthode de *conception* et d'*intuition divine* est donc radicalement et matériellement fausse, et c'est de cette méthode que découlent logiquement et forcément toutes les erreurs actuelles sur Dieu. Tous les panthéistes et tous les humanitaires font ce que faisait M. l'abbé Maret en 1844 : ils prétendent avoir une *conception* qu'ils n'ont pas : ils prétendent *voir* ce qu'ils ne voient pas.

Nous croyons avoir poussé la démonstration de ces principes jusqu'à leur dernière évidence. A. B.

Tradition Catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE

OU

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLLE

Complète, uniforme, commode et économique

De tous les saints Pères, Docteurs et écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident, qui ont fleuri depuis les Apôtres jusqu'à Innocent III, inclusivement [1].

193. ŒUVRES DE St JÉROME, 11 vol. in-4°, comprenant depuis le tome XXII jusqu'au tome XXX de la *Patrologie*, prix : 60 fr. — Cette édition est la reproduction de la dernière, la plus estimée, celle de *Vallarsi*, faite elle-même d'après celle de D. Martianay, dont elle reproduit les dissertations et les notes. On sait que saint Jérôme, né en l'an 346, mourut en 420, avec la réputation d'un des pères les plus érudits et les plus éloquents de l'Église.

TOME XXII, composé de 1296 col. 1842.

1. Dédicace de *Vallarsi* à Clément XII. — 2. Préface générale sur la nouvelle édition. — 3. Préface du volume. — 4. Preuves de l'ordre chronologique des lettres. — 5. Vie du saint extraite principalement de ses ouvrages.— 6. Témoignages des anciens sur saint Jérôme et ses écrits. — 7. Notice de sa vie, par *Eusèbe de Crémone*. — 8. Sur la translation du corps de saint Jérôme de la Judée à Rome. — 9. *Eusèbe*, sur la mort du saint. — 10. Deux lettres apocryphes de saint Augustin et de saint Cyrille sur la mort de saint Jérôme. — 11. Lettres de saint Jérôme selon l'ordre chronologique, et distribuées en 4 classes, et au nombre de 150; sur ce nombre, il y en a plusieurs d'autres auteurs dont voici les noms :

194. DAMASE, pape, sur Ozanna, et sur les cinq questions, la 19e et la 35e.

195. Ste PAULE et EUSTOCHIE, à Marcella, la 46e.

196. ÉPIPHANE, évêque de Salamine, la 59e et la 91e.

[1] Voir le dernier article au n° précédent, ci-dessus, p. 314.

197. S. AUGUSTIN, les 56, 67, 101, 104, 110, 111, 116, 131, 132, 144[e].

198. RUFIN, Préface sur le livre des Principes d'Origène, la 80[e].

199. PEMMACHIUS à Oceanus, la 83[e].

200. THÉOPHILE sur Origène, la 89, 90, 92, 96, 98, 100, 113[e].

Concile de JÉRUSALEM, Lettre synodique sur Origène, la 93[e].

201. DENYS à Théophile, la 94[e].

202. ANASTASE, pape, à Simplicianus, la 95[e].

203. INNOCENT, pape, les 135, 136, et 137[e].

204. PACOME, grec et latin, la 150[e].

— Notes de D. Martianay et différens index.

TOME XXIII, composé de 1596 pages et comprenant les tomes II et III de Vallarsi. Paris, 1845.

1. Préface sur ce volume.—2. Opuscules, vies de saint Paul, de saint Hilarion, ermite, et du moine Malchus. — 3. Traduction latine de la règle de saint Pachome. — 4. Lettres et paroles mystiques de saint Pachome et de saint Théodore. — 5. Traduction du livre de *Didymus* sur l'Esprit saint. — 6. Dialogue contre les Lucifériens. — 7. De la perpétuelle virginité de la Vierge Marie, contre Helvidius. – 8. Les deux livres contre Jovinien. — 9. Contre Vigilance. — 10. Contre Jean de Jérusalem. — 11. Apologie contre les livres de Rufin. — 12. Dialogue contre les Pélagiens, en trois livres. — 13. Fragments des écrits de *Théodore Mopsueste*, — 14. Des hommes illustres de l'Église, en 135 chapitres, grec et latin, avec notes et préface. — 15. De la vie des apôtres, publiée sous le nom de *Sophronius*, grec et latin. — 16. Lettre sur les 12 Docteurs, apocryphe et attribuée à *Bede*; index du tome II. — 1. Préface du tome III.— 17. Le livre des noms hébraïques, ou traduction latine des noms propres de la Bible, livre par livre, avec abondantes notes. — 18. Du site et du nom des lieux et pays de la Bible. — 19. Extraits sur quelques lieux de la Bible avec une planche géographique qui n'est pas donnée ici. — 20. Questions hébraïques sur la Genèse. — 21. Commentaire sur l'Ecclésiaste. — 22. Traduction de deux Homélies d'*Origène*, sur le Cantique des Cantiques. — 23. *Appendice*; cinq fragmens grecs du livre des noms hébraïques, avec une traduction nouvelle mise en regard de celle de saint Jérôme. —24. *Lexicon grec* des noms hébraïques d'*Origène*, avec une traduction nouvelle comparée à celle de saint Jérôme, avec préface, par D. *Martianay*. — 25. Sur les dix noms de Dieu, avec notes de *Cotelier*. — 26. Fragmens grecs extraits des ouvrages de *Philon*, sur les noms hébraïques. — 27. Les mêmes extraits des ouvrages de *Josèphe*. — *Ouvrages apocryphes*. — 28. Sur les noms de lieux des actes. — 29.

Explication de l'Alphabet Hébreu. — 30. De Dieu et de ses noms. — 31. Des bénédictions du patriarche Jacob. — 32. Sur les dix tentations dans le désert. — 33. Commentaire sur le Cantique de Débora. — 34. Questions hébraïques sur les livres des Rois et les Paralipomènes. — 35. Explication interlinéaire du livre de Job. — 36. Fragmens d'un comm. sur Job. — Dissertation sur tous les opuscules de saint Jérôme, par dom *Martianay*. — 37. Etymologie et interprétation de tous les noms des prophètes. — 38. Quelques glosses, quelques notes et commentaires de *Martianay* sur les précédents ouvrages. — Manuscrits consultés. — Table des matières.

TOME XXIV, comprenant 964 col., 1845.

39. Commentaires sur le prophète Isaïe, en 18 livres, avec préface et notes. — 40. Commentaires sur le prophète Jérémie, en 6 livres. — 41. Traduction des neuf homélies d'*Origène* sur les visions d'Isaïe, avec préface et notes. — 42. *Appendice*. Petit abrégé de quelques chapitres d'Isaïe. — 43. Index du volume.

TOME XXV, comprenant 1624, col., 1845.

44. Commentaires sur le prophète Ezéchiel, en 14 livres, avec notes et préface. — 45. Id. sur le prophète Daniel, en 13 chapitres. — 46. Traduction des 14 homélies d'*Origène* sur Jérémie et sur Ezéchiel, avec notes. — 46 (bis). *Appendice*. Commentaire apocryphe sur les lamentations de Jérémie, que l'on croit être de *Bede*. Index du volume V des œuvres. — Le vol. VI contient les commentaires sur les 12 petits prophètes dans cet ordre. — 47. Commentaires sur le prophète Osée, en 3 livres. — 48. Sur Joel. — 49. Sur Amos, en 3 livres. — 50. Sur Abdias. — 51. Sur Jonas. — 52. Sur Michée, en 2 livres. — 53. Sur Nahum. — 54. Sur Habacuc, en 2 livres. — 55. Sur Sophronie. — 56. Sur Aggée. — 57. Sur Zacharie, en 3 livres. — 58. Sur Malachie. — Défense de l'érudition de saint Jérôme contre les attaques de Leclerc, par D. *Martianay*. — Liste des plus grosses bévues de *Leclerc*. — Index du tome VI.

TOME XXVI, comprenant 1328 col., 1845.

Préface sur le volume. — 59. Commentaires sur saint Matthieu, avec notes de Martianay et de Vallarsi. — 60. Traduction de 39 homélies d'*Origène*, sur l'Evangile de saint Luc, avec notes. — 61. Commentaires sur l'Épitre aux Galates, en 3 livres, avec notes. — 62. Id. sur l'Épitre aux Éphésiens, en 3 livres. — 63. Sur l'Épître à Tite. — 64. Sur l'Épître à Philémon. — 65. *Appendice*. Commentaires sur le livre de Job. — 66. Commentaires abrégés sur les psaumes, avec un avertissement où l'on en cherche le véritable auteur. — 67. Autre traité de l'exposition des

psaumes. — 68. Préface sur le livre des psaumes. — Tables du volume VIIe.

TOME XXVII, comprenant 1232 col., 1845.

Ce volume contient *trois chroniques:* — 69, celle *d'Eusèbe* traduite par saint Jérôme, qui s'arrête à l'an 330 après J-C.; avec les fragmens grecs au milieu de la page. — 70. La continuation par saint Jérôme, jusqu'à l'an 381 — 70 bis. La continuation de celle-ci par *Prosper d'Aquitaine* jusqu'à l'an 449.

La correction et l'explication de ces chroniques présentaient tant de difficultés que les autres éditeurs de saint Jérôme n'avaient osé les insérer dans leurs éditions. Il n'en existait encore que deux éditions, celle de Scaliger et celle de Pontac ; c'est cette dernière que Vallarsi a suivie en la revoyant sur plusieurs manuscrits. La découverte du premier livre d'Eusèbe qui manquait et qu'on a trouvé dans une *traduction arménienne,* rend imparfait ce travail de Vallarsi. On sait qu'elle a été publiée en entier par le cardinal Maï, dans le t. VIII de ses *scriptores veteres.* L'éditeur aurait dû mentionner cette découverte. — Les notes et corrections de *Pontac* renferment près de la moitié de ce volume.

TOME XXVIII, comprenant 1456 col., 1845.

Préface des éditeurs. — Dédicace à Innocent XII par les bénédictins. — Prolégomènes sur la divine bibliothèque, ou traduction des livres de la Bible ; de l'époque de cette traduction ; du canon de la vérité hébraïque ou texte hébreu ; des titres et chapitres de la Bible ; éloge de quelques hommes illustres qui ont aidé les éditeurs dans la publication de la divine bibliothèque, parmi lesquels Bossuet. — Témoignages des anciens. — Analyse de la bibliothèque, d'après une lettre de S. Jérôme. 71. La divine bibliothèque divisée en trois parties : 1er ordre. *Celui de la foi.* Préface sur le Pentateuque avec nombreuses notes et remarques. La Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. — 72. 2e ordre. *Celui des prophètes :* Josué, Les Juges, Ruth, Samuel, Les Rois, Isaïe, Jérémie, Ezechiel, avec la forme du vers ou du rithme ligne par ligne ; les douze petits prophètes: Osée, Joel, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophronie, Aggée, Zacharie et Malachie — 73. 3e ordre. *Les hagiographes:* Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, Daniel, les Paralipomènes, ou paroles des jours, Esdras, Esther, le tout avec préfaces de saint Jérôme, et nombreuses notes. — Appendice contenant une partie du psaume 2 et du psaume 44 offrant, d'après un ancien manuscrit, la lecture de l'hébreu en lettres latines, en face duquel les éditeurs ont mis l'hébreu avec la lecture des massorettes qui en diffère beaucoup.

TOME XXIX, comprenant 1096 col., 1845.

Continuation de la divine bibliothèque : 74. partie 2e ; dernier ordre de l'ancien testament comprenant quelques livres qui ne se trouvent pas en hébreu, ou qui, quoique se trouvant dans l'hébreu, ont été traduits de nouveau d'après les 70. —Tobie ; Judith ; 2e version de Job ; 2e version des Psaumes avec double addition, l'une dite version gallicane, l'autre version romaine. — 75. Appendice à la 2e partie, comprenant les livres de la Sapience, de l'Ecclésiastique et des Macchabées, pris dans la Vulgate.— 76. 3e partie de la divine bibliothèque comprenant les livres du nouveau testament ; *ordre Évangélique :* Matthieu, Marc, Luc. Jean. —77. *Ordre apostolique :* actes des apôtres, les épîtres de Paul aux Romains, aux Corinthiens, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux. Les sept épîtres canoniques : de saint Jacques, de Pierre, de Jean, de Judas, l'Apocalypse, avec prologues et notes ; sans division de versets.— *Appendice* à la divine bibliothèque ; abrégé chronologique divisé en six âges jusqu'à Lothaire. —Recueil de variantes sur la divine bibliothèque.

TOME XXX, comprenant 1096 col., 1845.

Ce dernier volume des œuvres de S. Jérôme contient les écrits qui lui ont été attribués ; on les a réunis ici avec le nom des véritables auteurs quand on a pu le trouver. – Il est divisé en 4 parties : la 1re contient les lettres au nombre de 53 ; voici le nom des auteurs de quelques-unes,

205. PÉLAGE, lettre à Démétriade, exposition de la foi, la 1re et la 17e avec les commentaires sur toutes les épîtres de S. Paul (l'épitre aux Hébreux exceptée) qui se trouvent à la fin du volume.

206. EUTROPE, le prêtre, aux filles de Gérentius, la 2e.

207. PHILIPPE, le prêtre, exhortation à supporter l'adversité et l'exil la 2e et la 3e.

208. S. MAXIME de Turin, à un malade, et sur l'homme parfait, la 4e et la 5e.

209. FAUSTE de Riez, de la science de la loi divine ; de la résurrection du Sauveur ; sur la mort d'une jeune fille ; sur les injures : les 7e, 24e, 40e et 41e.

210. FULBERT de Chartres : sur l'assomption de la Vierge ; la 10e.

211. PAUL prêtre de Pannonie ; sur les qualités que l'on attribue à Dieu dans les Écritures, la 14e.



ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 120. — Décembre 1849.

Traditions anciennes.

RÉCITS BIBLIQUES
TRAVESTIS PAR LA FABLE.

I.

Origines diverses des fables et causes de leur propagation. — Vestiges des traditions antiques conservés chez tous les peuples. — S'il faut dédaigner l'explication des fables par l'Écriture. — Comment les Grecs ont pu avoir connaissance de nos livres saints? — But que l'auteur se propose. — Antiquité du Pentateuque. — Bévue de Sanchoniaton.

L'histoire a précédé la fable : la mythologie a brodé sur le canevas des vérités historiques et des faits traditionnels la plupart de ses brillantes fictions, grâce à la féconde imagination des poètes. La dispersion des peuples occasionnée par la confusion des langues, ou plutôt des mots d'une même langue, — puisqu'ils parlaient tous un même idiome, au tems de la construction de Babel [1], — a puissamment contribué à propager chez toutes les nations, d'un pôle à l'autre, les vérités primordiales, que nous trouvons consignées dans le plus ancien livre du monde, le *Pentateuque*, dont il reste des vestiges frappans même chez les tribus sauvages les plus

[1] Erat autem terra labii unius. (*Gen.* XI, 1). — La langue qui, jusqu'alors, avait été générale et qui devint seulement l'une des nombreuses langues particulières, prit le nom d'*hébraïque*, parce qu'elle ne resta plus parlée que dans la famille d'Héber, père de Phaleg, qui fut le trisaïeul de Tharé, et le quadrisaïeul d'Abraham. (*Foi et lumières*, 2e édit., p. 363).

barbares [1]. Peu à peu la corruption de l'idiome et l'ignorance ont amené à la suite la corruption des traditions et de l'histoire. L'orgueil et la vanité peuvent aussi être regardés comme une cause de ces altérations, et l'origine des fables. Chaque peuplade, devenue peuple, république ou nation, a voulu reculer son berceau jusqu'aux siècles primitifs, et entourer sa naissance du prestige d'une antiquité qui se perd dans la nuit des tems. De là l'intervention des dieux, des demi-dieux ou héros, qui n'étaient pour la plupart que des hommes distingués par leurs vertus ou leur courage, quelquefois par leurs vices, et que l'enthousiasme ignorant, par une ridicule et superstitieuse apothéose, élevait au rang suprême de la divinité. De là, les mêmes faits historiques transportés, défigurés selon le génie, les mœurs les usages et les caprices de chaque peuple, sur un théâtre nouveau. Chaque nation a voulu placer près d'elle la scène où s'étaient accomplis les faits les plus importans; quelques-unes mêmes, avaient, comme les Grecs et les Romains, le Paradis et l'Enfer à leurs portes. La gloire elle-même n'était pas étrangère à la propagation de l'erreur. Les vainqueurs souvent ne

[1] On trouve des restes de traditions primitives même chez plusieurs insulaires de l'Océanie. Voici ce que nous lisons dans les *Annales de la propagation de la foi* : « (Océanie centrale, île de Rotuma). »...... Ils » racontent qu'un beau jour le Dieu *Raho* et sa femme *Iva*, partirent » de Samva en marchant sur les flots. Celui-ci portait à la main un » panier en filamens de cocos et rempli de poussière ; arrivé au lieu où » se trouve aujourd'hui *Rotuma*, il jeta la poussière à droite et à gauche, » aussitôt la terre s'éleva du sein de l'Océan. » (*Ann. prop. f.*, t. xx, p. 363). — « Les Carians Miésos (Asie), croient à un être incréé, tout- » puissant..... Cet être a créé le ciel et la terre et tout ce qu'ils ren- » ferment...... La Divinité a chez eux un *grand nom*, comme ils disent, » un nom *ineffable*, *incommunicable*, de même que chez les Juifs, et ce » qu'il y a de plus frappant, c'est que ce grand nom est le même que » *Jéhovah*, prononcé *Iova*. » (*Ibid.*, t. xx, p. 420 et *Ann. de philos.*, t. xix, » p. 320). — « Dieu écrivit sa loi sur une peau et la confia aux Ca- » rians..... Il a créé le ciel et la terre, puis l'homme et sa femme..... Il » faut connaître le Dieu qui a donné ce livre (écrit de 8 lignes en ca- » ractères birmans), et n'adorer que lui seul. » (*Ibid.*, t. xiv, p. 292).

se contentaient pas de prendre des villes et des empires, ils faisaient descendre de leurs socles les divinités de marbre et d'airain, les traînaient à leur suite dans leur marche triomphale, et leur donnaient, pour ainsi dire, droit de bourgeoisie. C'est ainsi que Rome ouvrait son Panthéon à tous les dieux des barbares, et Osiris, Teutatès, Jupiter-Olympien venaient s'asseoir à côté de Jupiter-Capitolin et d'une foule de divinités étrangères. Les légendes exotiques étaient mêlées et fondues dans les récits merveilleux des poètes indigènes, ce qui produisait dans les esprits une confusion telle, qu'on ne saurait en donner une juste idée qu'en la comparant au chaos. L'astronomie avec ses signes symboliques, l'écriture hiéroglyfique avec ses nombreuses figures monstrueuses d'animaux, d'oiseaux, etc., etc., donnèrent aussi naissance à bien des fables absurdes.

Mais à travers les extravagances de la mythologie, à travers ces récits mêlés et confondus, ces altérations, ces travertissemens, on reconnaît sans peine la conformité de traditions identiques admises chez les peuples mêmes les plus éloignés des contrées de civilisation. Presque toutes les cosmogonies, par exemple, ont emprunté quelque chose à celle du législateur des Hébreux, et la tradition mosaïque concernant la création de l'homme, sa chute, etc., a laissé partout des vestiges ineffaçables ; ce qu'il est facile de vérifier en compulsant les ouvrages les plus anciens même de la Phénicie et de l'Inde[1]. Les savans sont à peu près unanimes sur ce point. —

[1] Voir ci-après (p. 413) ce qui concerne le fameux auteur phénicien, Sanchoniathon. — « La plante de lotus était honorée et considérée dans » les Indes-Orientales, suivant l'ancienne religion des Hindous, comme » un emblême de la puissance productrice du monde. Brahma *est porté* » *au-dessus de l'abyme* sur une fleur de tamara..... Enfin le Dieu *Na-* » *raayana* (ou Brahma), est représenté assis sur une fleur de lotus supportée par des oies. Il tient aussi d'une main un lotus et de l'autre un vase. » Le lotus fait allusion à l'origine du monde, qui passait pour être sorti » du sein des eaux. » (*Magasin pittoresque*, t. II, 1834, p. 282). — Le second verset de la *Genèse*, comme on voit, est ici presque littéralement traduit : *Spiritus Dei ferebatur super aquas*. — Presque toutes les cosmogonies font sortir le monde de l'œuf primitif. Il est facile de se con-

Cependant le domaine de la mythologie est immense, vouloir déchirer tous les voiles, vouloir pénétrer jusqu'à la source de ces extravagances infinies, à travers tant d'épaisses ténèbres, le flambeau de la critique à la main, serait une œuvre gigantesque, au-dessus des forces de l'intelligence humaine, et vouloir aussi leur attribuer une seule et même origine serait également, à nos yeux, une grande folie. Notre seul but et donc de nous arrêter à l'explication des fables, qui ne sont que des faits historiques de la Bible travestis par l'ignorance, échappés à la sagacité d'hommes habiles qui ont travaillé sur cette matière, ou qui n'ont pas été suffisamment dévoilés par eux [1].

Nous savons que ce système, ou plutôt cette opinion, peu en faveur de nos jours, n'est guère goûtée de nos sommités scientifiques, et que le fruit de nos travaux sera probablement accueilli par un superbe dédain. L'indianisme, les recherches sur le sanscrit, sur Bouddha, sur Manou, sur les Védas, les Pouranas, etc., voilà ce qui occupe tous les instans de nos plus fortes têtes. Certes, nous sommes loin de contester l'utilité des recherches et les intéressantes découvertes de nos orientalistes modernes. Il nous semble toutefois qu'une opinion défendue pas des savants aussi re-

vaincre que cette extravagance universelle prend sa source dans cette expression hébraïque de Moïse מרחפת *incubans erat.* La légende indienne fait à son tour *couver* le monde par des oies.— « D'après la doc- » trine des Perses, dit M. A. Nicolas, *Meschia* et *Meschiané*, ou le pre- » mier homme et la première femme étaient d'abord purs, soumis à » *Ormusd*, leur auteur. Ahrimane les vit, et fut jaloux de leur bonheur. » Il les aborda sous la forme d'une *couleuvre*,..... ils le crurent,... leur » nature fut corrompue, et cette corruption infesta leur postérité ...... » La même tradition mosaïque se retrouve chez les Indiens, les Chinois » les Japonais, les Mongols, les Scandinaves, etc. » (*Etudes philosophiq. sur le christianisme*, t. II, p. 38-39 et nos *Annales*, t. II, p. 59 (1re série).

[1] Il est bien à regretter que le savant abbé Guérin du Rocher n'ait fait paraître que trois volumes de son ouvrage intitulé : *Histoire véritable des tems fabuleux*, qui devait être porté à douze. Il fut massacré à Paris, dans la maison des Carmes, le 2 septembre 1792, avec un grand nombre de prêtres, victimes, comme lui, de la fureur révolutionnaire.

commandables que le sont certains Pères de l'Eglise, d'anciens écrivains, qui étaient plus rapprochés de l'époque des fictions mythologiques, dont quelques-uns avaient été païens, et avaient connu à fond les mystères, les cultes et les cérémonies du paganisme, mérite quelque attention de la part des esprits sérieux et réfléchis. Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique*, Clément d'Alexandrie dans ses *Stromates*, ont prouvé avec évidence les nombreux larcins faits par les étrangers, surtout par les Grecs, à nos livres saints. Le même sentiment a été soutenu par saint Justin, Tatien, Arnobe, Minutius Félix, Origène, Théophile d'Antioche, saint Athanase, saint Augustin, Lactance, saint Grégoire, etc.; et parmi les modernes, dans les deux derniers siècles, par Bochart, le P. Thomassin, Cumberland, Vossius, Huet, Fourmont, Lavaur, Guérin du Rocher, Duclot, Baër, etc. Sans donner un entier assentiment à toutes les explications de ces savans, la plupart illustres, peut-on raisonnablement contester qu'ils n'aient utilement et largement déblayé le terrain que d'autres doivent exploiter après eux? qu'ils n'aient souvent montré dans tout son éclat la vérité, après l'avoir dégagée des nuages dont l'entouraient les mensonges et les fictions poétiques?

Mais comment, nous dira-t-on, les païens, et les Grecs surtout, auront-ils pu prendre connaissance des livres de Moïse et des traditions juives? Par leurs poètes et leurs philosophes qui allaient s'instruire chez les Egyptiens et les Chaldéens qui les connaissaient certainement, ces livres et ces traditions; par les Phéniciens en rapport par leur commerce avec presque toutes les nations du monde, voisins de la Syrie et de la Palestine, parlant la langue des Juifs [1], établissant de nombreuses colonies, principalement dans la Grèce; par les Juifs vendus comme esclaves aux Grecs [2] et disper-

[1] Non seulement les Hébreux, ainsi appelés vulgairement, parlaient autrefois la langue hébraïque, mais les habitans de toute la vaste étendue qui comprend la Syrie, savoir : les Babyloniens, les Assyriens, les Chaldéens, les Araméens (ou habitans de la Mésopotamie), les *Phéniciens*, les Chananéens, même ceux qui habitaient des pays limitrophes, parlaient la langue hébraïque. (Selden, *de Diis syris*, syntagma II; Prœmium).

[2] ..... Et filios Juda et filios Jerusalem vendidistis filiis Græcorum, (Joel, III, 5).

sés dans diverses contrées. Et si les Grecs ont emprunté aux Hébreux leur alphabet, ce que personne ne conteste, et leur système de numération par lettres remplaçant les chiffres, pourquoi ne peuvent-ils pas leur avoir emprunté leurs histoires qu'ils auront défigurées, arrangées et embellies à leur manière par ignorance. Oui, l'ignorance d'une langue, et surtout de l'hébreu, d'une énergie et d'une concision admirable, à une époque où il n'y avait ni grammaire, ni dictionnaire, où les manuscrits étaient pleins d'abréviations, pouvait aisément fournir matière à des contes absurdes et à des bévues. — Voyez les soldats romains au pied de la croix; ils entendent Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui adresse à son Père céleste ces paroles : *Eli, Eli, lamma sabacthani* [1], c'est-à-dire : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » Ils s'imaginent qu'il implore le secours du prophète *Elie*; *Eliam vocat iste*; trompés par la ressemblance du mot *Elie*, nom d'homme, et *Eli*, qui en hébreu, signifie *mon Dieu* [2].

Au reste la ressemblance des fables avec les récits bibliques est à peu près avouée par les écrivains de toutes les nuances. L'incrédulité, principalement au 18e siècle, s'est servie de cette ressemblance des fictions de la mythologie avec les traditions antiques et la Genèse, pour accuser Moïse de plagiat et combattre l'authenticité de son livre, confondant ainsi les antiquités fabuleuses des nations avec celles de la nation juive. Celse leur avait ouvert la voie, Origène le confondit. Les incrédules modernes ont ramassé l'arme à demi brisée que leurs devanciers avaient laissé tomber dans l'arène, et ils renouvellent les mêmes attaques. Eh bien! arrachons-leur des mains cette arme dont ils prétendent nous frapper, et retournons-la contre eux. Qu'auront-ils à nous répondre, si nous leur prouvons que le Pentateuque est le plus ancien des livres connus? que l'histoire qu'on lui oppose avec le plus de con-

[1] C'est le commencement du *Psaume* XXI (hébr., XXII); אלי אלי למה עזבתני. Notre Seigneur prononça ces mots dans l'idiome que parlaient vulgairement les juifs de Jérusalem, c'était le syriaque. *Eli* אלי, *Lama* למה, *Sabac* שבקתני. (*Cours complet d'Écrit. sainte*, édit. de Migne, t. XXI, p. 1250).

[2] *El* אל Dieu, י de moi : *mon Dieu*.

fiance n'en est qu'une copie informe et absurde? Rien; et nous serons en droit de tirer cette conséquence rigoureuse : que Moïse n'a pu rien emprunter aux écrits mythologiques qui n'existaient pas de son tems, et que si la mythologie ressemble aux récits de l'historien sacré, c'est qu'elle les a travestis.

1° *Antiquité du Pentateuque.* — Pour ne point franchir les limites que nous nous somme tracées, nous nous contenterons de citer seulement quelques témoignages des plus imposants en faveur de notre thèse, et nous renvoyons le lecteur aux ouvrages nombreux où cette matière est solidement approfondie et longuement développée.

Eusèbe prouve l'antiquité du Pentateuque, et après avoir produit, à l'appui de son assertion, une foule d'extraits d'auteurs païens, même de ceux qui sont le plus hostiles aux Juifs, il en déduit cette conséquence : « Donc, nous pouvons conclure de » l'aveu même de Porphyre, que Moïse et les prophètes des Hé» breux furent antérieurs de 1500 *ans* à tous les philosophes de la » Grèce[1]. »

Les Pères et les écrivains que nous avons cités plus haut[2] prouvent également d'une manière irréfragable que Moïse, l'auteur du Pentateuque, a précédé les plus grands écrivains du paganisme, et qu'il a écrit longtems avant même que l'art d'écrire fût connu des Grecs, et que leurs poètes et leurs philosophes les plus célèbres, tels que Orphée, Platon, etc., ont emprunté au législateur des Hébreux ce qu'ils ont dit de plus raisonnable sur Dieu et sur son culte.

Parmi les modernes, dont la liste serait longue et fastidieuse[3],

[1] Eusèbe, *Préparation évangél.*, livre x, ch. ix, col. 873, édit. Migne.

[2] Guillon, *Bibliothèque choisie des Pères*, t. i, p. 79, 112, 238, 286, 334, 338, 350; t. ii, p. 3, 13, 23, 26, 31, 216, 231, 249, 258, *passim*.

[3] Fabricy, *Titres primitifs de la révélation*. — Duclot, *Bible vengée*, *observations préliminaires*, t. i. — Guénée, *Lettres de quelques juifs*, t. i. — Huet, *Démonstration évangélique*, 4e Proposition. — Nicolas, *Etudes philosophiques sur le Christianisme*, t. ii. — Valton, *Polyglotte*, introduction. Voir les *Annales de philosophie* aux *Tables générales* des volumes, articles *Pentateuque* et *Moyse*.

nous nous contenterons de produire le témoignage de l'immortel Cuvier.

« Le premier historien profane, dit-il, dont il nous reste des » ouvrages, Hérodote, n'a pas 2,300 ans d'ancienneté. Les histo- » riens antérieurs qu'il a pu consulter ne datent pas d'un siècle » avant lui... On n'avait avant eux que des poètes. Homère... le » plus ancien que l'on possède... n'a précédé notre âge que de » 2,700 ou 2,800 ans.

» Un seul peuple nous a conservé des annales écrites en prose » avant l'époque de Cyrus, c'est le peuple juif... On ne peut au- » cunement douter que ce ne soit l'écrit *le plus ancien* dont notre » occident soit en possession... Nous dirons des Arabes, des Per- » sans, des Turcs, des Mongols et des Abyssins d'aujourd'hui, au- » tant que des Arméniens : leurs anciens livres, s'ils en ont eus, » n'existent plus, ils n'ont d'ancienne histoire que celle qu'ils se » sont faite récemment et qu'ils ont *moulée sur la Bible*[1]. »

2° Quant au phénicien Sanchoniaton, dont l'histoire a été opposée à la Genèse avec tant de jactance par les sceptiques, nous supplions le lecteur, qui veut s'assurer si l'auteur a précédé Moïse et savoir quel degré de confiance mérite cette histoire prétendue, ou plutôt ce lambeau d'histoire, de jeter un coup-d'œil sur les réponses pleines de sel, de bon goût et d'érudition, où l'abbé Guénée flagelle sans pitié l'ignorance du coryphée du philosophisme, attaquant le Pentateuque[2]. Pour fixer son jugement sur ce point, nous nous contenterons de lui mettre sous les yeux le passage suivant du savant abbé Guérin du Rocher, preuve parfaitement en harmonie avec le genre de travail qui nous occupe.

« Pour preuve, dit-il, des bévues dont un phénicien par exemple

[1] Cuvier, *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, p. 172, 174, 221, cité par Roselly dans le *Christ devant le siècle*, p. 122 et suiv. où l'on peut voir, d'après les aveux des savans tels que Freret, Lalande de Férussac, Champollion, l'abbé Phara du Panjas, etc., ce qu'il faut penser de la fabuleuse antiquité de l'Égypte, de l'Inde et de la Chine. — La partie historique du discours de M. Cuvier se trouve en entier dans nos *Annales*, t. I, p. 379, et II. p. 35 (1re série).

[2] *Lettres de quelques juifs à M. de Voltaire*, par l'abbé Guénée, t. I, p. 78, 84, 402, 467 et suiv. (Paris, 1817).

était capable en traduisant l'histoire sainte, j'en cite une de Sanchoniaton, sur le commencement même, sur les premiers mots de la Genèse. « Au commencement, dit l'Écriture, Dieu a créé le ciel » et la terre, *bereschit bara elohim* [1]. » « Il y eut, dit Sanchoniaton, » un certain *Elioun* et une femme nommée *Beruth*, qui eurent un » fils nommé *Ciel*, et une fille nommée *Terre*. » On voit que du mot *elohim*, qui signifie *Dieu*, l'auteur phénicien a fait un certain *Elioun*, et pour qu'on n'en doute point, Philon en a joint l'interprétation en grec Ὕψιστος, le *Très-Haut*, qui répond exactement au mot hébreu *Ale* [2]. De *bereschit*, qui signifie *au commencement*, Sanchoniaton en a fait la femme d'*Elioun*, *Beruth*. Il a voulu sans doute rapprocher ce nom de celui de *Béryte*, sa patrie ; pour faire honneur à cette ville d'une très-ancienne fondatrice. Le mot *bara*, qui signifie *créa*, ressemble au mot *bar*, qui veut dire *fils*, comme on le voit souvent dans l'Évangile, et c'est sur cette ressemblance que Sanchoniaton ou les Phéniciens ont traduit : *Elioun* et *Beruth* eurent un *fils* nommé *Ciel* et une *fille* nommée *Terre ;* ce qui est pris, comme on voit, des paroles de la Genèse : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre* [3]. »

Il est aisé de se convaincre, par une simple lecture, que Sanchoniaton, dans sa cosmogonie, a copié Moïse ; car les altérations mêmes de la copie font facilement reconnaître les traits principaux de l'original. Ainsi l'auteur phénicien, comme l'écrivain inspiré, parle du *chaos*, qu'il appelle, lui, l'*Erèbe*. Dans son *Œon* et *Protogone*, on reconnaît sans peine *Eve* et *Adam*. *Œon* découvre dans les arbres des moyens de subsistance : c'est la première femme qui mange le fruit défendu de la science du bien et du mal. *Œon* et *Protogone* donnèrent naissance à des enfans sujets à la mort. Qui ne voit ici l'anathème lancé contre Adam et sa postérité : *tu mourras* [4] ? Nous ne voulons pas poursuivre ce parallèle, pour ne pas fatiguer le lecteur.

[1] בראשית ברא אלהים. (Gen. I, 1)

[2] אלה, *Deus ab excellentiâ*.

[3] *Histoire véritable des tems fabuleux*, t. I ; observations préliminaires, p. 63-64 (Paris, 1776).

[4] Pulvis es et in pulverem reverteris (*Gen.*, III, 19).

Ces observations préliminaires terminées, nous allons entrer en matière. Nous ne suivrons pas l'ordre chronologique, afin de ne pas répéter ou dévoiler ce qui a été dit et dévoilé par d'autres avec beaucoup d'esprit, de force, de raison et de talent; nous prendrons çà et là dans la Bible les faits qui, à notre avis, auront été falsifiés, altérés, travestis, et dont les travertissemens n'auront pas été relevés ou solidement prouvés. Le seul motif qui guide notre plume, c'est l'amour de la vérité ; le seul but que nous nous proposons, c'est de jeter un peu de clarté sur le chaos des fables païennes que tant de savans ont cherché à débrouiller, et dont les efforts, il faut bien le dire, n'ont pas toujours été couronnés de succès. Avec de la persévérance, sans doute, la lumière se fera jour. Un jour elle pénétrera dans l'obscurité des fictions et des mensonges du paganisme, comme elle commence à pénétrer, grâce aux travaux de la géologie, dans les entrailles de la terre, et à éclairer ses sombres profondeurs. Que les esprits timides se rassurent; les découvertes de la science moderne sont venues jusqu'à ce jour confirmer de leur imposant témoignage les assertions de la Bible. Non, non, la religion ne craint pas la lumière, elle est fille de celui qui est venu l'apporter aux hommes, et c'est cette lumière dont les rayons divins ont dissipé les ténèbres épaisses qui couvraient le monde !

II.

Abraham, Sara et leur fils Isaac.
Laïus, Jocaste et leur fils Œdipe.

Il nous sera facile de démontrer que l'histoire d'Abraham, d'Isaac, celle des deux fils de ce dernier, Esaü et Jacob, ont fourni les matériaux dont on s'est servi pour forger les fables qui concernent *Œdipe et sa famille*. Une observation très-importante à faire, et qui nous paraît une preuve très-forte en faveur de notre sentiment, c'est que les noms propres grecs de la mythologie, dans le sujet que nous allons traiter, sont des traductions des noms hébreux. Nous le prouverons par la signification des mots dans leur langue originale. Or, les anciens Grecs, comme l'observe Platon dans son *Critias*, cité par Guérin du Rocher, surtout les Grecs, qui nous ont transmis les anciennes histoires [1] qui nous restent, étant

[1] Généralement on ne regarde l'histoire profane comme dégagée de

fort jaloux de leur langue et cultivant peu les langues étrangères, ont souvent traduit jusqu'aux noms propres. Cela joint à l'identité des circonstances, à la similitude, pour le fond, des traits principaux de la vérité et de la fable, formera, aux yeux des lecteurs dégagés de préjugés, une espèce de démonstration. Entrons dans quelques détails pour prouver ce que nous avons avancé, savoir : que l'histoire d'*Abraham* et de sa famille a été travestie par la fable d'*Œdipe*.

1° Le nom d'Abraham, père d'Isaac, se compose des mots : *Ab*, c'est-à-dire père[1], *ram*, élevé, et *hammon*, multitude. Abraham signifie donc, *père élevé d'une multitude* [2].

Le nom de Laïus, père d'Œdipe, signifie *peuple*, *multitude* [3].

2° Abraham n'est point né sur les marches d'un trône, mais sa famille et ses serviteurs sont si nombreux, qu'il est plus puissant et plus fort que certains petits rois de cette époque, et Dieu, en l'établissant le père des nations, lui annonce que de sa race il sortira des rois [4].

Laïus, roi de Thèbes en Béotie [5].

3° Le nom de l'épouse d'Abraham et de la mère d'Isaac est Sara, ou Sarah, qui signifie *odorante* [6].

Le nom de l'épouse de Laïus et de la mère d'Œdipe, est Jocaste, qui signifie *belle violette*, fleur très-odorante [7].

toutes les rêveries des poètes, que vers le commencement des Olympiades. La première Olympiade commence 776 ans avant J.-C.

[1] אב ou אבה *ab* ou *abah* père, רב *rabam*, est élevé, המון *ham*, multitude R. המן *hammon*, il s'est multiplié. Duclot. *Bib. Ven.* t. I., p. 318.

[2] Abraham, *pater excelsus multitudinis*.

[3] Laïus de Λαὸς, peuple (Racines Grecq.).

[4] Regesque ex te egredientur (*Genes.* XVII, 5, 6).

[5] *Traité de Mythologie*, par Lionnais, art. *Œdipe*. — Soph., *Œdip.* 103.

[6] שרה (Sara... *Domina*, uxor Abraham.
שרח (Sarah, (par un hét final,) *Odorans*, *Domina odoris*. (*Interprétation* des noms de la Bible à la fin de la Vulgate.)

[7] Ἴον, violette, κάζειν, orne, embellit. (Rac. grec.)

4° Sara ne croit pas à la promesse que Dieu lui fait de lui donner un fils [1].

Jocaste ne croit pas aux oracles des Dieux [2].

5° La principale richesse d'Abraham consiste en troupeaux [3].

La principale richesse de Laïus consiste également en troupeaux [4].

6° Abraham, pour obéir aux ordres de Dieu, se dispose à faire périr son fils Isaac [5].

Laïus, pour éviter l'accomplissement des oracles des dieux, cherche à faire périr son fils Œdipe [6].

7° C'est avec un glaive que doit être immolé Isaac [7].

C'est avec un glaive que les pieds d'Œdipe sont percés [8].

8° C'est sur une montagne (le mont Moriah) qu'Isaac doit recevoir le coup fatal [9].

C'est sur une montagne (le mont Cithéron) qu'Œdipe est destiné à périr [10].

9° Isaac, fils d'Abraham est lié sur le bois destiné au sacrifice [11].

Œdipe, fils de Laïus est lié à un arbre [12].

Nous ferons observer que le mot hébreu *eets* [13], comme le latin

[1] Quo audito, Sara risit post ostium tabernaculi (*Gen.* XVIII, 10).

[2] Sophocle (*Œdipe roi*, v. 707-709), voir traduct. de M. Artaud. 2e édition, Paris, 1841. Préface.

[3] Fueruntque ei (Abraham) oves et boves, et asini, et servi, et famulæ, et asinæ, et cameli (*Gen.* XII, 16).

[4] Ἐξικέτευσε τῆς ἐμῆς χειρὸς θιγὼν,
Ἀγρούς σφε πέμψαι κἀπὶ ποιμνίων νομάς. (Sophocle, *OEdipe roi*, v. 760, 761) édit. Didot 1846.

[5] *Gen.* XXII, 3.

[6] *Traité de Mythologie* cité plus haut. (Soph., *OEdipe roi*, v. 717).

[7] Portabat in manibus ignem et gladium (*Gen.* XXII, 6).

[8] Νίν ἄρθρα κεῖνος ἐνζεύξας ποδοῖν. Soph., *Œdip. roi*, 718.

[9] Super unum montium quem monstravero tibi (*Gen.* XXII, 2).

[10] .... ἄβατον εἰς ὄρος. Sophocle (*Œdipe roi*, v. 719).

[11] Cumque alligasset Isaac filium suum, posuit eum in altare super struem lignorum (*Gen.* XXII, 9).

[12] Lo(Edipo) attaco ad uno albero (*Dizion. delle favole*, art. Edipo).

[13] עץ *eets*, arbor, lignum (Buxtorf).

lignum, signifie également *arbre* et *bois*. Quand Moïse parle de la défense, que Dieu fit à Adam et à Eve, de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, il se sert du mot *eets* [1]. C'est même cette expression qui a fait dire à l'auteur d'une légende indienne que le premier homme fut chassé du paradis pour avoir *mangé du bois;* c'est la traduction littérale de ces paroles de la Genèse *ex ligno comedisti* [2].

10° Un ange arrête le bras d'Abraham, qui va faire périr son fils[3].

Le soldat, touché de compassion, n'ose faire périr le fils de Laïus [4].

11° C'est un envoyé du Seigneur, un messager divin (*angelus*), qui arrache Isaac à la mort [5].

C'est un berger de Corinthe, qui joue, dans la pièce de Sophocle, le rôle de messager, d'envoyé (Ἄγγελος), qui sauve Œdipe, l'arrache à la mort et le reçoit dans ses bras [6].

12° Abraham sort de la Chaldée, et vient dans la terre de Chanaan, pays voisin de la Phénicie [7].

L'aïeul de Laïus sort de la Phénicie, pays voisin de Chanaan. Aussi Euripide a-t-il intitulé : les *Phéniciennes*, la tragédie où il raconte les malheurs d'Œdipe, petit-fils de Cadmus, et fils de Laïus [8].

[1] ומעץ... לא תאכל (*Gen.* II, 17).

[2] *Gen.* III, 2.

[3] Et ecce Angelus de cœlo clamavit..... Non extendas manum tuam super puerum (*Gen.* XXII, 11, 12).

[4] Κατοικτίσας.... ἔσωσεν. Soph., *Œdip. roi*, 1178-80.

[5] Voir plus haut, note 3.

[6] Αγγελος: Φέρ' εἰπὲ νῦν, τότ' οἶσθα παῖδά μοί τινα
Δοὺς, ὡς ἐμαυτῷ θρέμμα θρεψαίμην ἐγώ; (Soph., *Œd.*, v. 1142-43.

[7] Egressus est itaque Abram..... et egressi sunt ut irent in terram Chanaan (*Gen.* XII, 4, 5).

[8] .... Κάδμος ἡνίκ' ἦλθε γῆν
Θήνδ' ἐκλιπὼν Φοίνισσαν ἐναλίαν χθόνα...
.... τοῦδε Λάβδακον
Φῦναι λέγουσιν, ἐκ δὲ τοῦδε, Λάϊον. (Eurip., *Phénic.*, v. 5, 6, 8, 9) édit. Paul Étienne, 1602.

13° Abraham et Sara, déjà avancés en âge, n'avaient point d'enfant. Dieu promet à Abraham de le bénir et de lui donner un fils[1].

Laïus et Jocaste vivent longtems ensemble sans avoir de postérité. L'oracle d'Apollon promet à Laïus qu'il lui naîtra un fils[2].

14° Sara était âgée de 90 ans, quand elle mit au monde Isaac. Elle avait été jusqu'alors stérile[3].

Jocaste devait être déjà avancée en âge quand elle devint mère d'Œdipe, car elle est presque toujours appelée *vieille* par les poètes[4]. Elle était restée longtems stérile[5].

15° Voici encore un rapprochement curieux. On sait que l'histoire d'Abraham est liée à celle des villes de Sodome et de Gomorrhe, qui furent consumées par le feu céleste avec leurs infâmes habitans, à cause de leurs crimes contre nature[6].

Or, Laïus, roi de Thèbes, qui selon nous, n'est autre qu'Abraham, punit précisément par le feu les hommes qui commettaient le crime monstrueux des Sodomites[7].

[1] Putasne centenario nascetur filius? Et Sara nonagenaria pariet?... Et ait Deus ad Abraham : Sara uxor tua pariet tibi filium. (*Gen.* XVII, 17, 19).

[2] Καλοῦσι δ' Ἰοκάστην με..........
.... γαμεῖ δὲ Λάϊός μ'· ἐπεὶ δ' ἄπαις
Ἦν, χρόνια λέκτρα τἄμ' ἔχων ἐν δώμασιν,
Ἐλθὼν ἐρωτᾷ Φοῖβον.................
Ὁ δ' εἶπεν...........
Εἰ γὰρ τεκνώσεις παῖδ'.......... (Les *Phénic.*, v. 12, 13, 14 et suiv.)

[3] Et Sara nonagenaria pariet (*Gen.* XVII, 17).

[4] Γραῖάν τε μητέρα (*Les Phénic.*, v. 1452, passim).

[5] Ἄπαις ἦν (*Ibid.*, ci-dessus, note [2]).

[6] Abraham autem consurgens manè....... intuitus est Sodomam et Gomorrham... viditque ascendentem favillam de terrâ quasi fornacis fumum (*Gen.* XIX, 27, 28).

[7] Ita Laïus, rex Thebarum, licet gentilis, ignis supplicio in *emasculatores*, ac naturæ pervertentes placita, animadvertendum censuit; inquit Plato apud Cœlium. Lib. XV, c. 10. (Migne, *Cours complet d'Ecriture sainte*, t. V, col. 549.)

III.

Isaac, fils d'Abraham et de Sara.
Œdipe, fils de Laïus et de Jocaste.
Esaü et Jacob, fils d'Isaac.
Etéocle et Polynice, fils d'Œdipe.

Nous avons déjà vu une grande ressemblance entre quelques traits de l'histoire d'Abraham et d'Isaac, telle qu'elle est racontée dans nos livres saints, et ceux de la vie de Laïus et d'Œdipe, telle qu'elle est racontée par la fable. Mais cette ressemblance serait insignifiante et sans portée, si la suite des événemens, par leur connexité et leur rapport, l'identité des noms propres, quant à leur signification et leur valeur radicale, n'indiquaient clairement à quelle source les poètes et les mythologues ont puisé leurs fictions. Nous allons donc continuer le parallèle commencé, et nous trouverons des rapprochemens encore plus frappans. Nous continuerons à prouver que les noms grecs de la mythologie ne sont que des traductions des noms hébreux des personnages de l'histoire sacrée. Il nous sera facile de nous convaincre que la *fable d'Œdipe* et de ses deux fils jumeaux, *Etéocle et Polynice,* est calquée sur ce que la Genèse nous raconte *d'Isaac* et de ses deux fils jumeaux, *Esaü et Jacob.* Nous verrons de part et d'autre les deux frères, animés d'une haine mortelle, commencer, pour ainsi dire, à se haïr dans le sein de leur mère. Où les mythologues ont-ils pu apprendre que Etéocle et Polynice se haïssaient et combattaient ensemble jusque dans le sein qui leur donna le jour, si ce n'est dans ces paroles qui regardent Esaü et Jacob : « Les enfants s'entre-choquaient dans » son sein [1]? » Etéocle, en sa qualité d'aîné [2], devait naturellement

[1] Collidebantur in utero ejus parvuli (*Gen.* XXV, 22).

[2] Sophocle, dans *OEdipe à Colone* (v. 427), fait de Polynice l'aîné des deux frères, tandis que chez d'autres poètes, tels qu'Euripide, c'est Etéocle. (*Note* de M. Artaud, traduction d'*Œdipe à Colone, éd. Charpentier*, p. 364.)

...... ἔταξαν τὸν νεώτερον πάρος
Φεύγειν ἑκόντα τὴν δὲ Πολυνείκην χθόνα.
Ἐτεοκλέα δὲ σκῆπτρ' ἔχειν......... (*Phénic.*, v. 71-2-3.)

Tous les mythologues que nous avons consultés font d'Etéocle l'aîné, comme Euripide.

s'asseoir sur le trône de son père Œdipe, et régner seul; pourquoi doit-il céder pour un tems la couronne à son frère cadet, d'après la convention de leur père? N'est-il pas évident que c'est la substitution de Jacob, le plus jeune, à Esaü l'aîné, la bénédiction dérobée à Isaac, le droit d'aînesse vendu pour un plat de lentilles, et la promesse que fait Isaac à Esaü, qu'il ne sera pas toujours sous la domination de Jacob[1], qui ont fait imaginer aux poètes de faire monter sur le trône le plus jeune des frères et les faire régner tour à tour? Nous trouverons, dans la fable d'Œdipe et de ses deux fils, le repas que prépare Jacob à son père Isaac, la coupe pleine de vin qu'il lui présente, et jusqu'aux peaux de chevreaux dont sa mère Rebecca entoure les mains et le cou de son fils, pour surprendre la bénédiction destinée à l'aîné. Dans la marche d'Esaü contre son frère Jacob, à la tête de quatre cents hommes, dans leur rencontre, grâce à l'ignorance des traducteurs, nous trouvons l'origine de leur combat sanglant et de leur fin tragique. Les sept chefs, ou sept *braves* de la guerre de Thèbes, auront été imaginés d'après ce qu'on lit dans la Genèse, à la suite de l'histoire de Jacob et de celle d'Esaü, au sujet des chefs des deux familles; et le massacre des Sichimites a probablement donné naissance à la guerre des Epigones; nous essaierons de prouver qu'une partie de la fable d'Œdipe est empruntée à l'histoire de Jacob. Enfin nous chercherons à dévoiler ce qui concerne l'horrible inceste du fils de Laïus, l'origine du Sphynx, qui a tant exercé la sagacité des savans, qui ont cherché à expliquer la fable. — Quant au lieu de la scène, il ne faut pas s'étonner que des Grecs, amateurs de leur pays, aient transporté dans la Béotie ou la Phocide ce qui se passait dans la Mésopotamie et la Palestine.

1° Œdipe fut ainsi appelé, parce que Laïus, son père, averti par l'oracle d'Apollon, que s'il avait un fils, il en recevrait la mort, à la naissance de cet enfant, « reconnaissant son erreur et se sou» venant de l'oracle, il le donna à des pasteurs pour l'exposer sur » le sommet du Cytheron, dans le pré de Junon, après avoir passé » des attaches de fer au milieu de ses talons, d'où il arriva que ses

[1] Tempusque veniet cum excutias et solvas jugum ejus (*Gen.* XXVII, 40).

» pieds s'enflèrent[1] : » c'est la signification des mots grecs qui composent son nom[2].

Le nom de Jacob, dont l'histoire a été travestie dans plusieurs traits de la fable d'Œdipe, comme nous le prouverons plus bas, signifie aussi en hébreu *talons*, et par métaphore, *pieds*[3]. Au reste les racines hébraïques des noms de Jacob et d'Isaac, et des mots qui signifient *lier par les pieds*, *s'enfler*, *durcir*, ont assez de ressemblance, pour avoir fait donner le nom d'Œdipe aux fils de Laïus[4]. Les traducteurs et les poètes peuvent aisément les avoir confondus; il ne faut pas attendre de leur ignorance ou de leur extravagante imagination l'exactitude d'un historien fidèle. Leurs bévues sans nombre nous le prouvent suffisamment.

2° Isaac quitte sa patrie à cause de la famine, se retire à Gérare, chez Abimelech[5].

Œdipe, pour éviter les malheurs prédits à sa famille, s'exile volontairement de Corinthe, qu'il croit être sa patrie[6].

3° Isaac s'enrichissait de plus en plus, jusqu'à ce qu'il devînt extrêmement puissant, car il possédait des troupeaux de brebis et des troupeaux de bœufs, et grand nombre de domestiques[7].

1 Σφυρῶν σιδηρᾶ κέντρα διασπείρας μέσον,
Οθεν νιν Ἑλλὰς ὠνόμαζεν Οἰδίπουν. (*Phénic.*, v. 26, 27). Voir aussi Soph., *Œdip. roi*, 717.

2 Œdipe, roi de Thèbes, de οἰδέω, s'enfler, et de ποῦς, pied, c'est-à-dire : qui a les pieds enflés (*Jardin des Rac. grecques*).

3 עקב *aqeb*, *talon*, et par métaphore, *pied.* עקביך *aqabaïq*, tes pieds. *Buxtorf.*

4 On peut aisément confondre עקב *aqab* avec עקד .*aqad*; cette dernière racine signifie proprement *lier par les pieds*, d'après Buxtorf, יצק *itsaaq*, risit, diffère peu de יצק *iatsaq*, détruit. *Buxt.*

5 Abiit Isaac ad Abimelech, regem Palæstinorum, in Gerara (*Gen.* XXVI, 1).

6 Κἀγὼ 'πακούσας ταῦτα, τὴν Κορινθίαν
Ἄστροις τὸ λοιπὸν ἐκμετρούμενος χθόνα
Ἔφευγον....... (Sophocle, *Œdipe-Roi*, v. 794-6).

7 Habuit quoque (Isaac) possessiones ovium et armentorum et familiæ plurimum (*Gen.* XXVI, 14).

Grand nombre périrent dans le royaume de Cadmus, près de Thèbes, aux sept portes, se disputant les immenses troupeaux d'Œdipe[1].

4° Isaac vieillit, ses yeux s'obscurcirent de sorte qu'il ne pouvait plus voir[2].

Œdipe, accablé de douleur se creva les yeux[3].

5° Isaac aveugle se plaît à toucher ses enfans[4].

Œdipe aveugle trouve également de la consolation à toucher ses enfans de ses propres mains[5].

6° Isaac a deux fils jumeaux, Esaü et Jacob[6].

Œdipe a deux fils jumeaux, Etéocle et Polynice[7]

7° Le nom du fils aîné d'Isaac est Esaü; il signifie *homme fait*. « Celui qui sortit le premier était roux et tout velu, comme un

[1] Hésiode, *Les travaux et les jours*, chant. I, v. 160-163; dans la *trad.* de M. Gin. Paris, 1785, p. 22.

[2] Senuit autem Isaac, et caligaverunt oculi ejus, et videre non poterat (*Gen.* XXVII, 1).

[3] Œdipus, dolore percitus, sibi oculos eruit (Senec. in *Œdip.*, v. 965, cité par Pomey, *Pantheum Mythicum*, p. 268; Stace, *Thébaïde*).

Τοιαῦτ' ἐφυμνῶν πολλάκις τε κοὐχ' ἅπαξ
Ἤρασσ' ἐπαίρων βλέφαρα, Φοίνιαι δ'ὁμοῦ
Γλῆναι γένει' ἔτεγγον. (Soph., *Œdipe-Roi*, v. 1275-77.)

[4] ... Accede huc, ut tangam te, fili mi (*Gen.* XXVII, 21).

[5] .... Ὦ τέκνα, ποῦ ποτ' ἐστέ; δεῦρ' ἴτ', ἔλθετε
Ὡς τὰς ἀδελφὰς τάσδε τὰς ἐμὰς χέρας.
(Soph., *OEdipe-Roi*, v. 1480-4.)

Πρόσθες τυφλὴν χέρ' ἐπὶ πρόσωπα δυστυχῆ.
(Eurip., *Phén.* v. 1693.)

[6] Deprecatusque est Isaac pro uxore suâ..... Et ecce gemini in utero ejus reperti sunt (*Gen.* XXV, 21, 24).

[7] Jocaste : Τίκτω δὲ παῖδας παιδὶ δύο μὲν ἄρσενας
Ἐτεοκλέα, κλεινήν τε Πολυνείκους βίαν.
(Eurip., *Phén.* v. 55-56.)

Δίδυμα τέκνα πότερος ἄρα πότερον αἱμάξει.
(*Ibid.* v. 1295.)

(*Dizionario delle favole*, art. Etéocle, p. 102; Venezia 1810; Et geminis sceptrum exitiale tyrannis. Stace, *Thébaïde*, ch. I.)

» manteau chargé de poil, et il fut nommé Esaü, *homme fait.* » (Trad. de Legros)[1].

Le nom du fils aîné d'Œdipe est Etéocle[2]; il signifie précisément en grec, *qui est à la fleur de l'âge, homme fait*[3].

8° Le second fils d'Isaac s'appelle Jacob, c'est-à-dire qui supplante en tenant par le talon, par conséquent, qui attaque, qui dispute[4].

Le second fils d'Œdipe s'appelle Polynice, c'est-à-dire, en grec, qui dispute, qui cherche querelle[5].

9° Les deux fils d'Isaac, Esaü et Jacob, étaient irrités l'un contre l'autre. Cette haine prit naissance, pour ainsi dire, dans le sein de leur mère. « Les deux enfans dont elle (Rebecca, épouse » d'Isaac) était grosse, s'entre-choquaient dans son sein[6]. »

Les deux fils d'Œdipe, Etéocle et Polynice, se haïssaient tellement, qu'ils combattaient ensemble dans le sein de leur mère[7].

Cette curieuse circonstance n'a pas échappé à un de nos plus grands

[1] Qui prior egressus est, rufus erat, et totus in morem pellis hispidus : vocatumque est nomen ejus Esaü (*Gen.* xxv, 25). עשה *asah*, il fut; au participe, fait : *homme fait*. Buxtorf.

[2] Voir plus haut p. 419 la note 2.

[3] Ἔτος, ἔτεος, année, κλέος gloire (*Rac. grec.*), gloire des années, qui est à la fleur de l'âge, homme fait.

[4] עקב aqab. Calcaneum tenuit vel apprehendit. *Buxtorf.* Jacob, de *supplantateur* (*Explic. des noms hébreux à la fin de la Bible*).

[5] .... Ἀληθῶς δ᾽ ὄνομα Πολυνείκην πατὴρ
Ἔθετό σοι θείᾳ προνοίᾳ νεικέων ἐπώνυμον.
(Eurip. *Phénic.*, v. 640-1).

Polynice. πολὺς, beaucoup, νεῖκος, dispute (*R. G.*). Voir de plus l'allusion faite à cette signification dans Eschile. *Sept devant Thèbes*, v. 578, 658, 829.

[6] Collidebantur in utero ejus parvuli, quæ ait : Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere? (*Gen.* xxv, 22).

[7] « Questi due fratelli (Etéocle et Polynice) si fattamente si odiavano, che combattevano insieme sino nello ventre della loro madre » (*Dizionario delle favole*, Venezia 1810, p. 102, art. *Eteocle*). Les flammes mêmes se divisèrent sur le bûcher. Stace, *Théb.*, XII, 429. Ovid. *Tristes*, v, *élég.*, 6, v. 35. Paus. IX, ch. 9. Auson., *épig.*, 131 ou 139. Apoll., III, ch. 6.

poètes tragiques, nourri de la lecture des anciens, et qui a su avec tant de talent reproduire leurs beautés dans notre langue. Racine, dans ses *Frères ennemis*, met dans la bouche d'Etéocle ces paroles, qui méritent d'être remarquées :

Nous étions ennemis dès la plus tendre enfance ;
Que dis-je? nous l'étions avant notre naissance ;
Triste et fatal effet d'un sang incestueux !
Pendant qu'un même sein nous renfermait tous deux,
Dans les flancs de ma mère une guerre intestine
De nos divisions lui marqua l'origine [1].

Les auteurs du *Nouveau dictionnaire historique*, et du dictionnaire abrégé de la fable [2] avancent aussi : « Que ces deux frères » (Etéocle et Polynice) se haïssaient si fort qu'ils se battaient dans » le ventre de leur mère [3]. »

10° Esaü, l'aîné, toujours irrité contre Jacob, à cause de la bénédiction que celui-ci a reçue de son père Isaac, disait en lui-même : Je tuerai mon frère Jacob [4].

Etéocle, l'aîné, s'écrie également plein de fureur : Je le (son frère Polynice) tuerai [5].

11° Jacob, le plus jeune, montre moins de haine que son frère Esaü ; il va à sa rencontre pour apaiser sa colère [6].

Euripide, dans le contraste des deux frères, donne plus d'orgueil et de haine à Etéocle, et plus de modération et de douceur à Polynice, le plus jeune [7].

[1] Racine. Les *Frères ennemis* ou la *Thébaïde*, acte IV, scène 1re.

[2] *Nouveau dictionnaire historique*, art. *Etéocle*, p. 365. De Pader d'Assezou, dans son *Antigone*, avance à peu près la même chose :

« Et qu'enfin divisés presque dès le berceau
» Ils soient au moins unis dans un même tombeau. »
(*Antigone*, acte I, scène 2.)

[3] Chompré, *Dict. abrégé de la fable*, art. *Etéocle*, p. 116.

[4] Et occidam Jacob fratrem meum. (*Gen.*, XXVII, 41).

[5] Étéocle. . . . . Καὶ κατακτενῶ γε πρός. (Eurip. *Phén.*, v. 613).

[6] (*Gen.*, XXXIII).

[7] (*Théâtre des Grecs*, par le Père Brumoi, cité par l'auteur du *Théâtre Français*, préface de l'*Antigone* de Rotrou, t. V, p. 266).

12° Jacob est tendrement aimé de sa mère, qui l'aide à surprendre la bénédiction d'Isaac [1].

Polynice est aussi tendrement aimé par sa mère [2].

13° Jacob quitte la maison paternelle, prend la fuite pour se soustraire à la fureur de son frère aîné, Esaü [3].

Polynice quitte le palais de son père, pour ne pas tomber sous les coups de son frère aîné, Etéocle [4].

14° Jacob, ayant abandonné sa patrie, épouse une étrangère [5].

Polynice, étant parti de Thèbes, épouse également une femme étrangère [6].

15° Jacob se retire chez Laban [7].

Polynice se retire chez Adraste, roi d'Argos [8].

[1] Rebecca diligebat Jacob. (*Gen.* xxv, 28).

[2] (*Voir dans les Phéniciennes* d'Euripide l'admirable dialogue entre Jocaste et Polynice, v. 310 et suiv.).

[3] Ecce Esaü frater tuus minatur ut occidat te... consurgens, fuge ad Laban. (*Gen.*, xxvii, 42, 43). Profectus ergò Jacob venit in terram orientalem. (*Ibid.*, xxix, 1).

[4] Polynice :..... Μή τις δόλος με πρὸς κασιγνήτου κτάνῃ (Eur. *Ph.*, v. 365).
Ἐξῆλθον ἔξω τῆς δ'ἑκὼν αὐτὸς χθονός. (*Ibid.*, v. 479)

[5] Si acceperit Jacob uxorem de stirpe hujus terræ, nolo vivere...... ivit (Jacob) ad Ismaëlem, et duxit uxorem. (*Gen.*, xxvii, 46, xxviii, 9).

[6] Jocaste :..... Σὲ δ'ὦ τέκνον, καί γάμοισι δὴ κλύω
Ζυγέντα παιδοποιὸν ἁδονὰν
Ξένοισιν ἐν δόμοις ἔχειν. (Eurip. *Phén.*, v. 339, 40, 41).

[7] Profectus (Jacob) venit in Mesopotamiam Syriæ ad Laban. (*Gen.*, xxviii, 5).

[8] Tous les mythologues. Cependant l'auteur du dictionnaire italien de la fable que nous avons citée plusieurs fois, fait arriver Polynice chez Polybe, roi de Corinthe, au lieu de le faire arriver chez Adraste, roi d'Argos. Il est toutefois très-facile de faire disparaître cette prétendue contradiction. Adraste, chassé de ses états par un usurpateur, s'était réfugié chez Polybe, son aïeul; Polynice peut donc être venu trouver le fameux chef de la guerre de Thèbes, chez le roi de Corinthe. Quoi qu'il en soit, Polybe, comme Laban, signifie qui est parvenu à la vieillesse, qui a longtems vécu, πολὺς, *beaucoup*; βίος, *vie*.

16° Laban signifie en hébreu blanchi par l'âge, arrivé à la vieillesse, état ou l'homme ordinairement est incapable d'agir[1].

Adraste signifie en grec qui ne peut rien faire, qui est faible et sans forces[2].

17° Laban a deux filles, Lia et Rachel[3].

Adraste a deux filles, Argie et Deiphile[4].

18° Liah signifie en hébreu fatigué, qui se repose[5], et Rachel, brebis, offrande agréable à Dieu[6], bien vu de Dieu, ami de Dieu[7].

Argie, en grec, repos[8]. Deiphile, qui aime Dieu[9].

19° Jacob épouse une des filles de Laban[10].

Polynice épouse une des filles d'Adraste[11].

Le mariage de Polynice est accompagné de circonstances cucurieuses, et d'autant plus importantes qu'elles nous mettent sur la trace d'autres circonstances racontées par la Bible, au sujet de l'histoire de Jacob; nous allons les raconter.

Adraste, roi d'Argos, ayant consulté l'oracle d'Apollon, apprit que ses deux filles seraient mariées, l'une à un lion, l'autre à un san-

[1] לבן *Laban*, albus, candidus, blanchi par l'âge. *Buxtorf*. (Voir l'*explication* des noms hébreux, etc., à la fin de la Bible.)

[2] Adraste, de ἀ privatif, δράω, *facio*, imbecillis, qui ne peut rien faire. (*Lex. Schrevelii*).

[3] Habebat (Laban) verò duas filius, nomen majoris Lia; minor verò appellabatur Rachel. (*Gen.*, XXIX, 16).

[4] Tous les mythologues. (Eurip., *Phénic.*, v. 410 et suiv.).

[5] לאה *Lea* לאח, *laah*, fatigué, *Buxtorf*. (Liah, *fatiguée* (Voir l'*explication* des noms hébreux, etc., à la fin de la Bible).

[6] רחל *Rachel*, brebis, offrande agréable à Dieu : adolentes odorem suavitatis domino de bobus sive de ovibus. (*Nom.*, XV, 3).

[7] רחל peu différent de רעה *raah*-אל *él*, amicus Dei, ou de ראה *raah el*, bien vu de Dieu. *Buxtorf*.

[8] Ἀργία, otium, festivitas, feriatio. (*Lex. Schrevelii*).

[9] Deiphile de Θεός Dieu, φιλέω, j'aime. R. G.

[10] Rachel duxit (Jacob) uxorem. (*Gen.*, XXIX, 28).

[11] Polynice : Κἄδωκεν ἡμῖν δύο δυοῖν νεανίδας. (Eurip., *Phén.*, v. 426).

glier[1]. Voilà de singuliers et redoutables maris pour des jeunes princesses du sang royal ! Quelque tems après Polynice et Tydée vinrent à sa cour, l'un, pour demander du secours contre son frère Etéocle, et l'autre pour y trouver un refuge, après avoir tué son frère Ménalippe. Le premier était couvert de la peau d'un lion, comme Thébain, l'autre portait la peau d'un sanglier en mémoire de celui que Méléagre son frère avait tué. Le roi ne douta pas que ce ne fut là le sens de l'oracle, il leur donna ses deux filles[2].

Mais comment expliquer l'apparition de Polynice avec son costume d'Hercule, cette peau de lion ? Il est facile d'en découvrir la véritable origine. Je la trouve dans la manière frauduleuse employée par Jacob, à l'instigation de sa mère Rebecca, pour surprendre la bénédiction de son père destinée à Esaü en sa qualité d'aîné. « Elle lui entoure les mains et le cou de peaux de chevreaux[3]. » Il n'est pas étonnant que les Grecs aient substitué le lion au chevreau. Il fallait rehausser la gloire du héros, et le faire marcher sur les traces de son aïeul, Hercule, avec son glorieux manteau. Quant à Tydée, il ne pouvait convenablement marcher à ses côtés, sans avoir quelque chose qui approchât du costume guerrier de son ami. C'est pourquoi les poètes l'enveloppent d'une peau de sanglier, animal presque aussi terrible que le roi des forêts.

Nous prions le lecteur de se dépouiller de toute idée préconçue, de bien peser nos assertions et nos preuves, et nous lui demanderons ensuite s'il est possible que tant de rapprochemens incontestables soient fortuits, et s'ils ne prouvent pas que les récits de la Bible ont été le texte des fictions mythologiques. De nouveaux dévoilemens pourront dissiper ses doutes, s'il en existe encore dans son esprit.

L'abbé Th. Blanc,
Curé de Damazan.

[1] . . . . Κάπρῳ λέοντί θ'ἁρμόσαι παίδων γάμους. (*Ibid.*, v. 414).

[2] Voir page précédente, note 11.

[3] Pelliculasque hædorum circumdedit manibus, et colli nuda protexit. (*Gen.*, xxvii, 16).

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES[1].

LANGUE employée dans les actes.

Langue des actes dans l'Empire Romain.

Le grec et le latin furent presque les seules langues dont l'Europe lettrée fit anciennement usage pour dresser les actes publics. Au 3e siècle, selon Ulpien, on employait aussi pour les fidéi-commis, le punique et le gaulois.

Langue des actes dans l'Empire d'Orient.

Depuis la translation du siége de l'empire à Constantinople [2], les édits et les constitutions impériales y furent dressées en latin. Mais le tyran Phocas, au commencement du 7e siècle, commença à bannir de Constantinople [3] l'usage de la langue latine, et voulut qu'on se servît de la langue grecque, tant dans les Ecoles que dans les tribunaux [4].

Langue des actes chez les Gaulois.

Strabon atteste que les Gaulois étaient autrefois dans l'usage de passer leurs contrats en langue grecque, non seulement dans les colonies grecques, mais dans l'intérieur même du pays [5].

Langue des actes chez les Anglo-Saxons

Les Anglo-Saxons ont été les premiers à se servir de leur propre langue, et dans les livres, et dans les actes publics, sans cesser,

[1] Voir le précédent article au n° 119, ci-dessus, p. 349.
[2] *Digest.*, lib. XXXII, Leg. 11.
[3] Caug. *Gloss. Latin.* Préf., p. 12.
[4] Terrasson, *Hist. de la Jurisprudence Romaine*, p. 356.
[5] Strabon, *Géogr.* l. IV, p. 181, édit. de Casaubon.

néanmoins[1], d'y employer aussi la latine, soit conjointement, soit alternativement. Il faut fixer au 8e siècle le commencement de ces usages, dont l'abolition entière ne précéda pas de beaucoup la fin du 13e.

Le mélange du normand et du français altéra, dès le premier siècle de la conquête, la pureté du saxon; et les clercs étant les seuls savans, la plupart des actes furent depuis écrits en latin. La première pièce dressée en français dans la Grande-Bretagne, et publiée par Rymer, n'est que de l'an 1256. L'usage du français y prévalut cependant, au point que la langue maternelle du pays parut presque éteinte jusqu'en 1362, que le roi Edouard III introduisit dans les tribunaux la langue du pays[2], et interdit l'usage du français dans les actes publics.

Langue des actes chez les Français.

Anciennement on parlait deux langues vulgaires dans l'étendue de la monarchie française ; le *tudesque,* qui est l'ancien allemand, et la *romaine rustique.* La première fut celle des peuples qui vivaient sous la domination des rois de Germanie; la seconde fut celle des Gaulois, qui obéissaient aux rois de France ou d'Aquitaine. Elle fut communément employée dans les diplomes du 7e siècle, et pendant la moitié du suivant. La *romance,* née de la corruption du latin, se forma dans les provinces méridionales des Gaules. Le mélange du tudesque et de la romance forma une nouvelle langue dans les provinces septentrionales de la monarchie, où les Français étaient en plus grand nombre que les Gaulois et les Romains : et on l'appela *langue française.* Celle-ci donna l'exclusion à toutes les autres, et devint la langue générale de tout le royaume. La romancière se perpétua pourtant dans les pays méridionaux. Ses premiers vestiges paraissent dans les formules de Marculphe, et dans quelques chartes de la première race.

Le plus ancien acte totalement écrit en langage roman et tudesque tout à la fois, est de l'an 842 ; c'est un double serment d'al-

[1] Hickes, *Ling. Veter. Septentr. Thesaur.*, t. III., *Dissert. Epist.*, p. 51, 67, 80.

[2] Thomas Walsingham, p. 179.

liance entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. Depuis cette époque, on n'a point de plus ancien monument en romance qu'une charte d'Adalberon, évêque de Metz, de 940. Sur la fin du 10e siècle, on trouve dans les provinces méridionales de la France des actes mêlés de mauvais latin, et d'une espèce de roman qui n'est qu'un jargon. Au 11e siècle, ce dernier idiome se multiplia; et au milieu de ce siècle on y vit des titres entièrement, ou presque entièrement, écrits en langue vulgaire; tels sont, entre autres [1], le serment prêté à Guillaume III, seigneur de Montpellier, par Berenger, fils de Gudinel, et une charte touchant Rostaing de Simiane, partie en latin, partie en provençal. Le 12e siècle, tems où le latin n'était plus entendu des peuples, produisit un nombre d'actes semblables; le 13e les rendit encore bien plus communs.

Les plus anciens monumens qu'on connaisse en langue française, ne remontent pas au-dessus du 11e ou 12e siècle. Une charte de 1133 de l'abbaye d'Honnecourt, est peut-être la plus ancienne qui ait été écrite en français [2]; car on ne doute plus à présent qu'une charte de Louis le Gros, de 1122, donnée en faveur de la ville de Beauvais, ne soit une traduction, depuis qu'on a découvert à Beauvais même l'original écrit en latin. Loisel [3] en rapporte une écrite en cette langue, de l'an 1147. Les chartes en français étaient encore assez rares au commencement du 13e siècle; mais elles devinrent communes sous le règne de Philippe le Hardi.

Au 15e siècle, le latin fut presque réduit aux actes de notaires, aux pièces judiciaires, législatives et ecclésiastiques, encore y en a-t-il beaucoup de celles-ci écrites en français. Quoique les édits, déclarations et ordonnances fussent dressés en français, ou dans le patois du pays [4] pour lequel elles étaient délivrées, les enregistremens, dont l'usage était introduit dès le règne de Charles V, se faisaient en latin dans les cours souveraines. En 1512, Louis XII rendit une ordonnance pour que la langue française fût unique-

[1] *Hist. Littér.*, t. VII, p. 59.
[2] *Acad. des Inscriptions*, t. XVII, p. 181.
[3] *Mém. de Beauvaisis*, p. 266.
[4] Secousse, *Ordonn.*, t. IV, p. 265.

ment et exclusivement à toute autre employée dans tous les actes publics et privés. François I porta une semblable loi en 1529 ; mais ce ne fut qu'au mois d'août 1539, que ce monarque bannit pour toujours la langue latine des actes publics et des tribunaux par la fameuse ordonnance de Villers-Cotterets.

Langue des actes en Allemagne.

Quoique, selon Jean Schilter [1], la loi salique fût composée dans la langue théotisque ou tudesque, et que le docte Wencker [2] avance, à l'occasion de l'assemblée de Mayence en 1236, que ce n'était point une nouveauté de voir des statuts ou ordonnances en langue teutonique ou allemande, cependant le serment de Louis le Germanique est peut-être le seul acte public qu'on connaisse écrit en cette langue depuis le 9e jusqu'au 13e siècle. Ce fut vraisemblablement en 1281 que Rodolphe de Habsbourg ordonna [3], dans la diète générale de Nuremberg, que les actes publics seraient désormais dressés en langage allemand, sans cependant interdire la langue latine dans les chartes et actes judiciaires. C'est le premier diplome impérial rédigé en allemand dont on ait connaissance. Il eut des imitateurs en grand nombre ; et bientôt les pièces en langue allemande devinrent si fréquentes, que dès l'an 1330 elles prévalurent au barreau sur les latines, sans donner, cependant une exclusion totale à ces dernières.

Il faut que les progrès aient été très-rapides, car la *Bibliothèque Germanique* [4], donne un acte de l'an 1319, comme le premier acte ecclésiastique d'Allemagne qui ne soit pas latin. C'est sans doute respectivement aux ecclésiastiques que cette observation est faite ; car il faut avouer qu'on connaît des chartes privées en allemand, dressées dans les années 1260 et 1264.

Le langage latin persévéra pourtant, et les empereurs ne s'en sont point encore départis dans leurs diplomes. Enfin, sous Frédéric III, vers le milieu du 15e siècle, il fut réglé, à la requête du corps Germanique entier, que désormais les contrats seraient écrits

[1] *Institut. Jur. Publ.*, tit. XIX, § 1.
[2] *Collecta Archiv.*, p. 53.
[3] *Acta. Erudit.* Mens. Januar., 1730.
[4] Voir t. VI, p. 182.

en allemand par les notaires, au lieu qu'auparavant ils les dressaient en latin; en sorte que la langue latine continua de passer en Allemagne pour la langue de l'empire, et l'allemande pour celle de l'Etat ou du corps Germanique.

Les actes de la chancellerie aulique sont toujours expédiés en latin, quand ils ont rapport à des nations étrangères qui n'usent pas de l'idiome allemand. Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, bannit, par édit du 27 septembre 1784, de la Lorraine la langue allemande dans les actes et les procédures, et la remplaça par la française.

Langue des actes en Espagne et Portugal.

La plus ancienne charte en langage espagnol fut donnée en 1243 par saint Ferdinand, roi de Castille et de Léon [1]. Alphonse, dit le Sage, ordonna vers l'an 1260, que les actes publics s'écriraient en espagnol; cependant au commencement du 16e siècle, on faisait encore des chartes mêlées de latin et d'espagnol.

En Portugal, dès 1246, la coutume de parler portugais dans les pièces, paraît bien établie [2].

Langue des actes en Italie.

La langue italienne n'a pas d'autre origine que la française et l'espagnole. Elles sont toutes trois une corruption du latin. L'usage de la langue italienne proprement dite, ne s'est montré dans les monumens historiques et dans les chartes, que vers le milieu du 13e siècle [3]. Les îles de Corse et de Sardaigne en ont fait usage dans leurs actes publics avant les autres provinces d'Italie[4]. Les papes ont toujours conservé la langue latine, excepté dans les édits et ordonnances concernant le gouvernement civil.

LATRAN (*chanoines de Saint Jean-de-*). On sait que c'est dans cette basilique que les papes prennent solennellement possession de leur dignité. En conséquence elle prend le titre de « Sacro-» sainte Eglise de Latran, la mère et la première de toutes les » églises de Rome et de l'Univers; *Sacro-sancta Lateranensis eccle-*

[1] Christoph. Rodrig., *Polygraph. Espan.*
[2] *Monarch. Lusitan*, l. XIV, p. 159.
[3] Muratori, *Rerum Ital. Script.*, t. VII, p. 1057.
[4] Muratori, *Antiquit. Ital.*, ejusd., t. II, col. 1078.

» *sia, omnium Urbis et Orbis mater et caput.* » Ce fut l'empereur Constantin qui l'érigea en 324 sur l'emplacement du palais de *Plautius Lateranus*, que Tacite nous dit avoir été un des chefs de la conjuration contre Néron. Silvestre, premier pape sous Constantin, la consacra au *Sauveur*; c'est ce qui fait qu'on la nomme *Basilique constantinienne* ou du *Sauveur*, ou de *saint Jean*, en souvenir de ce que, en 1144, Lucius II y adjoignit le culte particulier de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'évangéliste.

Sur la frise intermédiaire de la façade, on voit enchâssée une ancienne épigraphe en vers léonins appartenant à l'ancien portique restauré par Nicolas IV et Eugène IV. La voici :

Dogmate papali-datur ac simul imperiali
Quod sim cunctarum-mater caput ecclesiarum,
Hinc salvatoris-cœlestia regna datoris,
Nomine sanxerunt-cum cuncta peracta fuerunt;
Sic nos ex toto-conversi supplice voto
Nostra, quod haec aedes-tibi, Christe, sit inclita sedes.

Saint Léon le Grand, en 440, obligea les *chanoines* qui desservaient cette basilique à la vie commune, sous la conduite de Gélase qui devint un de ses successeurs. Ayant abandonné cette forme de vie, les papes les obligèrent à la reprendre, en 1065, sous Boniface VIII. En 1295, les réguliers furent remplacés par des séculiers auxquels, en 1472, le pape Sixte IV donna le titre de *Chanoines réguliers de saint Sauveur de Latran*; c'est celui qu'ils conservent encore. Les rois de France avaient le droit de présenter deux chanoines à cette basilique, en considération des services qu'ils avaient rendus à l'Eglise.

LAURETTE, ou *Lorette*. (*Les chevaliers de Notre-Dame de Lorette*). Ordre de chevaliers, qui furent institués par le pape Sixte V, l'an 1587, lorsqu'il érigea l'église de Notre-Dame de Laurette en évêché. Le nombre de ces chevaliers fut fixé à 200; ils pouvaient, quoique mariés, avoir des pensions sur les bénéfices jusqu'à la somme de 200 écus d'or; et il leur était permis de laisser ces pensions à leurs héritiers, qui avaient droit d'en jouir pendant trois ans, après quoi elles retournaient à la Chambre apostolique. Les autres priviléges que ce pape leur accorda étaient aussi très-considérables. Mais à ces priviléges était attachée l'obligation de donner la chasse

aux Corsaires le long des côtes de la Marche d'Ancône, aux voleurs de la Romagne, et de garder la ville de Laurette. C'est apparemment le peu de service qu'on tirait de ces chevaliers, qui a donné lieu à leur suppression.

Ils portaient une médaille d'or, sur laquelle étaient d'un côté l'image de *Notre-Dame de Laurette*, et de l'autre les armes du pape Sixte-Quint.

LAZARE (Ordre de Saint-). Ordre militaire qui commença à Jérusalem vers l'an 1119, par les Chrétiens d'Occident qui étaient maîtres de la Terre-Sainte. Son institut était d'exercer la charité envers les pauvres lépreux dans les hôpitaux, et de protéger les pèlerins; mais ils prirent ensuite les armes pour la défense des princes chrétiens. Les papes accordèrent à cet ordre de grands priviléges. Il passa en France sous le règne de Louis VII, après la déroute des croisés. Innocent VIII voulut unir cet ordre à celui de Saint-Jean-de-Jérusalem ; les chevaliers français s'y opposèrent; l'union n'eut lieu que pour l'Italie. Léon X la révoqua au commencement du 15e siècle. En Savoie cet ordre a été réuni à celui de *Saint-Maurice*; et en France, à celui de *Notre-Dame-du-Mont-Carmel* en 1608.

Les chevaliers de Saint-Lazare portaient une croix d'or *émaillée à huit pointes*, attachée à un ruban de couleur *amaranthe*. Leur principal établissement était à Boigni, près Orléans.

Les chevaliers, entre autres priviléges, avaient le pouvoir de se marier, et de tenir des pensions sur des bénéfices consistoriaux. Suivant la bulle *Inter Assiduas* de Pie IV de l'année 1565, ils conservaient ces pensions, nonobstant un premier et un second mariage; ils n'en étaient privés qu'en cas qu'ils passassent à de troisième noces.

LAZARISTES. Voir *Mission* (prêtres de la).

LÉGITIMATION. Avant l'empereur Constantin, on ne doit point trouver d'actes de légitimation; cette espèce de réhabilitation n'était point encore d'usage, et l'on se contentait de l'adoption. C'est ce prince qui l'introduisit par une loi qui ne fut admise dans le droit canon qu'en 1181. Il faut observer à cette occasion, que César, duc de Vendôme, fils naturel de la belle Gabrielle et de Henri IV,

est le premier fils naturel des rois de France qui ait été légitimé.

LEMNISQUE. Lemnisque est une petite ligne ou barre horizontale entre deux points, sous cette forme ÷, et que l'on rencontre dans les anciens manuscrits. Les écrivains en faisaient usage alors pour marquer la différence des interprètes quant aux termes seulement.

LETTRES. — Comme signes de la pensée, les lettres sont *éternelles*, c'est-à-dire de toute antiquité, comme le disait Pline[1]. Au mot ÉCRITURE nous avons déjà cité les traditions éparses chez les différents peuples, sur leur invention. Nous y renvoyons nos lecteurs. Nous nous contenterons ici des observations suivantes.

Les plus anciennes lettres paraissent être les *Quippos* ou cordelettes nouées, et les *Kouas* ou *lignes entières ou brisées* de Fo-hi. Ces lettres, ou notes, ou souvenirs, paraissent avoir précédé les signes hiéroglyphiques qui étaient la figure ou représentation des objets.

C'est de ces signes *hiéroglyphiques* que les lettres *alphabétiques* ont tiré leur origine.

Les signes hiéroglyphiques ont probablement donné naissance à l'idolâtrie ; on a adoré le signe au lieu de l'être représenté.

Les lettres *alphabétiques* ont supprimé ce danger, mais en même tems ont fait perdre le souvenir ou la vue de l'objet indiqué par les signes; de là une diminution de la conception ou de l'intelligence humaine.

Les *alphabets* les plus communs, les Sémitiques, sont de 22 lettres; elles paraissent avoir tiré leur place et leur nombre des cycles si anciens des 12 heures et des 10 *kans* ou *nombres*. Ce sont ces assimilations que nous avons exposées dans notre *diplomatique*, en suivant, il faut l'avouer, les traces de M. de Paravey qui a semé le plus d'idées neuves sur ces origines obscures, dans son *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples*[2] ; ouvrage presque inachevé, où les questions sont

[1] *Hist. natur.*, l. VII, c. 57, n. 3, t. III, p. 230, édit. Lemaire.

[2] Ouvrage accompagné de planches soignées, très-étendues, précédé d'un coup-d'œil rapide sur l'histoire du monde entre l'époque de la créa-

indiquées plutôt que complétées, mais où le savant et l'archéologue, qui se donneront la peine de le lire, trouveront une foule de points de vues neufs et vrais.

Les lettres, ainsi que les *nombres*, ont souvent servi de signes et d'hiéroglyphes pour la conservation des connaissances. Les anciens avaient fondé une espèce d'unité dans les sciences, au moyen d'un tableau où le ciel, la terre, les saisons, les planètes, les couleurs, les nombres correspondaient entr'eux, et étaient pris souvent les uns pour les autres. Ainsi *Saturne*, le *centre*, le *milieu de l'année*, le *jaune* et la *terre* [1], étaient corrélatifs, et le souvenir de l'un amenait le souvenir de l'autre. Ceci est nécessairement la clef de ces invocations des *élémens*, que l'on trouve dans les religions antiques. Sous l'élément était l'objet représenté, et il n'y aucun doute que Dieu lui-même ne fut primitivement adoré sous ces symboles.

Ceci nous explique aussi pourquoi les lettres ont servi aux *enchantemens*. Elles étaient des symboles représentant telles et telles divinités infernales. Parmi ces lettres on distingue surtout les *Lettres éphésiennes* et les *Lettres milésiennes* qui étaient célèbres chez les grecs. Nous n'avons pas à les exposer ici d'autant plus que leur forme ne nous a pas été conservée. On en connaît seulement le nom et quelques propriétés [2].

Lettres. Nous venons de parler sommairement des *lettres* comme *élément de l'écriture*, et caractères de l'alphabet; il nous reste à

tion et l'ère de Nabonassar, et de quelques idées sur la formation de la première de toutes les écritures, qui exista avant le déluge et fut hiéroglyphique, etc., vol. in-8°, à Paris, chez Duprat, prix : 10 fr.

[1] Voir l'ouvrage cité de M. de Paravey, planche 1re, et le livre *Manusc.* du P. Prémare, *Selecta vestigia*, etc., et surtout le ch. 6 du *Li-ki*, intitulé : *Youe-ling*, ou *règlement des mois*, lequel malheureusement n'est pas encore traduit.

[2] Voir sur ces noms Plut., *Symp.*, VII, 5. — Hesychius au mot Ἐφέσια. — Clément d'Alexand., *Strom.*, V, p. 568. — Orig. *contre Celse*, p. 17 et 183. — Niceph. in *Synesium*, p. 362. Tous ces témoignages ont été réunis par l'abbé Mignot dans le t. XXXI des *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, p. 300. — Voir de plus le P. Kircher, *OEdip. ægyp.*, t. II, p. 469, et de Paravey, *Essai sur l'origine des lettres*, p. 46.

en citer ce qu'en dit D. de Vaines, comme *forme*, et comme *pièces* portant le titre de *lettres* ou d'*épîtres*, ou qui, au moins, en ont tous caractères. Ces deux points de vue font naturellement le partage de ce qu'on peut dire sur ce terme.

1. Lettres considérées comme élémens de l'écriture.

On ne répétera point ici ce qui a été dit sous les mots Alphabet et Écriture : mais il est à propos, ou plutôt nécessaire, de savoir la nomenclature générique des diverses sortes de lettres, et c'est ici la place de traiter de cette espèce de connaissance.

Les lettres de *forme* étaient une sorte de caractères qui tenaient lieu de notre romain, lorsque le gothique moderne régnait encore. La plupart des livres, et surtout ceux d'église, présentaient des lettres de ce format[1].

Les lettres *goffes*, telles qu'on les entendait au commencement du 16e siècle, n'étaient qu'une espèce de majuscules gothiques, deux ou trois fois plus hautes que larges, en partie d'une épaisseur outrée, en partie d'un délié sans proportion avec le plein, et qui péchaient beaucoup plus par une affectation excessive d'élégance mal entendue, que par un excès de grossièreté.

Les lettres de *cours* étaient l'écriture employée par les officiers des tribunaux.

Les lettres *torneures* des 15e et 16e siècles ne sont autre chose que les lettres majuscules gothiques des manuscrits et des imprimés. On les appela ainsi à cause de leur bonne grâce [2].

Les lettres *bourgeoises* tiennent le milieu entre les gothiques cursives et celles d'à présent. Elles passent pour avoir été inventées par les imprimeurs vers la fin du 15e siècle. Toutes ces sortes de lettres ne touchent pas de bien près à la diplomatique.

Les lettres *tondues* et *barbues* y ont plus de rapport [3]. Vers les commencemens du 13e siècle, on distingue, principalement dans les bulles, ces deux sortes de caractères. Celles-ci étaient hérissées de poils et de pointes comme par étage : celles-là étaient simples, sans superfluités, approchant de la minuscule; ou si elles tenaient

[1] *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. xvi, p. 244.
[2] *De bonâ litteræ tornaturâ*, Divi Bernard, *epist.* 135, t. i, p. 143.
[3] Hahnius, *Præf. in Dipl. fundat. Bergens.*, p. 4, 5.

encore un peu de la cursive, leurs traits n'étaient point allongés ni multipliés.

Les *bâtardes* de la fin du 15ᵉ siècle et du commencement du 16ᵉ ne ressemblaient guère à celles que l'on nomme ainsi maintenant; elles peuvent se rapporter à la Civilité gothique qu'on fait encore lire aux enfans.

Les *cadeaux* sont de grandes lettres que l'on place à la tête des pièces cursives, des livres et des chapitres où l'écriture courante est employée. Plus ils sont chargés d'ornemens superflus et singuliers, plus ils approchent des tems gothiques.

Les lettres *solides* sont celles qui présentent des pleins fort larges et presque sans déliés, approchant de celles qui se trouvent à la tête de nos livres imprimés.

Les lettres en *marqueterie* sont celles dont les solides paraissent coupés de toutes sortes de pièces de rapport en façon de mosaïque; on les appelle *lithostratæ*. On en voit dans les manuscrits et les inscriptions.

Les lettres *armoriées* sont celles qui reçoivent, ou dans leurs solides, ou dans leurs divers membres, plusieurs couleurs, de façon qu'on peut les blasonner. Ces deux espèces appartiennent à l'écriture lombardique.

Les lettres *perlées* sont celles qui sont composées de perles, ou qui en portent à leurs extrémités et à leurs jointures seulement, ou qui ne les admettent que comme enchâssées dans le massif de leurs principaux traits. La seconde mode fut la plus suivie chez les Grecs et chez les Latins. On appelle *perles* de petits ronds à jour ou en blanc.

Les lettres *enclavées*, ou renfermées dans d'autres, remontent fort haut. Elles étaient d'un usage ordinaire dans les manuscrits des 6ᵉ et 7ᵉ siècles; mais alors elles ne se mettaient que dans les initiales des livres, des chapitres ou des alinéa. Les diplômes se prêtèrent quelquefois à cette mode.

Les lettres *blanches* ou à jour ne sont fermées que par leurs extrémités : le solide ou massif intérieur n'est point rempli. Les exemples en sont fréquens dans les manuscrits des 7ᵉ et 8ᵉ siècles; on en voit aussi dans les tems postérieurs.

Les lettres *grises* sont de grandes lettres initiales à la tête des chapitres et des livres, et quelquefois des alinéa. Sur la fin du 6e siècle et au 7e, ces lettres commencèrent à recevoir des ornemens qui leur furent prodigués dans la suite. Aussi, moins un manuscrit affecte ces sortes de lettres, moins ces lettres initiales diffèrent en volume de celles du texte, plus on doit juger ce manuscrit ancien, s'il est écrit en onciale ou demi-onciale. Lorsque la première lettre des pages est taillée en grand, et que l'initiale des chapitres, des livres et des alinéa est d'une grandeur ordinaire, c'est encore une marque d'une belle antiquité, qu'on rabaisserait difficilement au 7e siècle.

Les lettres *historiées* répondant à nos lettres grises sont d'autant plus rares que le manuscrit est plus ancien, et si ce caractère n'étoit démenti par aucun autre, on pourrait estimer du 5e ou du 6e siècle au moins tout manuscrit écrit d'ailleurs élégamment, où l'on n'en découvrirait aucunes. On les appelle *historiées*, parce que quelquefois elles avaient trait à quelques points d'histoire; *capitales*, parce qu'elles commençaient les chapitres; *anthropomorphiques*, lorsqu'elles étaient à figures d'homme; *zoographiques*, lorsqu'elles étaient en forme d'animaux; *ornithonéides*, lorsqu'elles étaient composées de figures d'oiseaux; *ichthyomorphiques*, lorsque des poissons entrelacés et recourbés formaient la lettre; *ophiomorphiques*, lorsque les contours et les replis des serpens servaient à représenter le caractère; cette espèce fut assez particulière aux Saxons; *anthophylloéides*, lorsqu'elles étaient composées de fleurs et de feuillages.

Les 7e et 8e siècles sont, à proprement parler, ceux où ces sortes de lettres *naturalistes*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ont eu cours. Au 9e siècle, on les diversifia prodigieusement, sans cependant tomber dans l'extravagance et le ridicule monstrueux dans lesquels on donna au 13e, 14e et 15e. Tout ce qu'un goût dépravé peut produire de plus absurde, tout ce qu'un goût frénétique peut enfanter de chimères, fut presque l'unique caractère des lettres historiées de ce moyen-âge. Ce ne fut guère que vers ce dernier siècle qu'on commença un peu à se réconcilier avec la belle nature.

Les lettres *ponctuées* sont celles qui sont circonscrites de points.

C'est un caractère qui convient plus particulièrement aux Anglo-Saxons qu'à tout autre peuple, surtout quand les lettres sont majuscules.

Les lettres en *broderies* commencent à relever les manuscrits du 6[e] siècle. Au 7[e], elles devinrent plus fréquentes. Elles se rencontrent principalement dans les manuscrits mérovingiens. A ces lettres succéda en France la mode des lettres en *treillis* ou à *mailles*, ou composées de chaînettes. Le règne de ce caractère désigne les 8[e] et 9[e] siècles.

Les lettres *tranchées* sont celles qui portent des bases et des sommets. On appelle *base* et *sommet* d'une lettre le petit trait horizontal qui termine le bas et le haut d'un jambage : ainsi toutes les capitales de nos imprimés sont des lettres *tranchées*. Mais l'italique et même le romain ne présentent pas toujours des bases et des sommets. La lettre *L*, par exemple, est tranchée en capitale, et ne l'est pas en minuscule ou italique *l*.

Le nom de *lettres tranchées* ne convient guère qu'à celles qui portent des bases et des sommets horizontaux : car il y a plusieurs sortes de bases. Il en est de simples ou légères, à demi trait, à plein trait, à double trait. Il en est de massives, d'épatées, d'évasées, d'arrondies en perles, en battans, en boutons, en clavicules, en osselets, simples, doubles, triples. Il en est de terminées en étoiles, en griffes de diverses formes, ou qui finissent par un, deux, trois points. On en trouve de plus ou moins triangulaires, plus ou moins échancrées, plus ou moins concaves ou convexes. Quelquefois toutes ces formes indiquées sont détachées des côtés ou jambages auxquels elles servent d'appui.

Tout ce qu'on vient de dire des bases s'applique également aux sommets, qui souvent ont ensemble les rapports les plus intimes et la conformité la plus parfaite.

On ne s'arrêtera pas aux lettres gravées en *relief* ou en *creux* sur les métaux ou sur des pierres, qui sont très-anciennes ; ni aux lettres *peintes* sur les briques, les urnes et les amphores ; ni aux lettres d'*or* et d'*argent* sur les vélins ou papiers ; cette magnificence était particulière aux 8[e], 9[e] et 10[e] siècles, surtout pour les

livres d'église, etc.; on apprend, à la seule inspection, tout ce qu'on en doit savoir.

2. Lettres considérées comme missives ou épîtres.

Les caractères propres des lettres sont l'adresse et le salut : *Marco Antonio salutem*. Cependant quelques-uns ont omis l'un ou l'autre, et quelquefois les deux ensemble [1]. Cette omission n'empêche pas qu'elles ne rentrent véritablement dans le genre épistolaire. On comprenait anciennement sous le nom de lettres [2], toutes sortes d'actes ou d'écritures ; mais on en restreint ici la signification, comme on va le voir par la nomenclature des différentes lettres ecclésiastiques, royales et privées qui se trouvent ci-après.

3. Lettres apostoliques.

En suivant l'ordre de dignité, on voit d'abord les lettres apostoliques, qui comprennent les *synodiques* et les *décrétales*.

Les premières sont le résultat des conciles romains que les papes envoyaient à ceux qui devaient en avoir connaissance.

Les décrétales, différentes des statuts et décrets des pontifes, *statuta*, *decreta*, étaient déjà connues dès le 4e siècle, au lieu que ces derniers n'ont commencé qu'au 5e. Ces décrétales étaient originairement des réponses aux consultations faites aux papes sur la discipline. Ils se servaient du texte sacré des SS. Pères et des Conciles pour appuyer leurs décisions, ou des us et coutumes de leur église sur les points qui n'avaient pas été définis.

Les lettres *formées*, *formatæ*, appelées par les Grecs *canoniques*, prennent leur nom du type ou de la forme du sceau qui y était empreint. On en comptait de bien des espèces [3], lettres d'*ordre*, de *communion*, de *recommandation*, lettres *pacifiques*, lettres *démissoires*. Atticus, patriarche de Constantinople, attribue l'invention de ces lettres aux Pères de Nicée. Elles n'étaient adressées que d'évêque à évêque, et devaient commencer par l'invocation *in*

[1] Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 406, 500, 404, 408, 409.

[2] Maffei, *Istor. Dipl.*, p. 16.

[3] Fr. Bern. Ferrari, *de Antiq. Ecclesiast. Epist. genere*, l. I, p. 2 et seq.

nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti[1]. Sous le pontificat d'Eugène III, élu pape en 1145, les lettres *formées* devaient encore être en usage, puisque Gratien, qui composait alors son décret, apprend la manière de les faire, et en fournit des modèles. Mais, vers le commencement du siècle suivant, l'usage en était absolument aboli, comme l'atteste Acurse dans sa *Glose* sur le décret[2]. C'est pourquoi des lettres *formées* seraient légitimement suspectes, depuis le 13e siècle. Il n'était point permis aux abbés ni aux prêtres d'adresser de ces sortes de lettres aux évêques[3]; ils devaient se servir de lettres déprécatoires, *deprecatoriæ*, qui cependant avaient souvent le même effet que les premières.

Les lettres de *recommandation, commendatitiæ*, étaient communément adressées d'un inférieur à un supérieur, soit ecclésiastique, soit laïque, pour des besoins, pour des réparations causées par quelques accidents, pour des exercices d'hospitalité, etc.[4].

Lorsqu'un religieux demandait à quitter son monastère pour passer dans un autre, on lui donnait des lettres *d'autorisation*, appelées, au 12e siècle, *litteræ communes*.

Un abbé était-il appelé à l'épiscopat, ou un simple religieux à la prélature abbatiale, on leur donnait des lettres *emancipatoriæ*, qui déchargeaient le premier des engagemens contractés avec la communauté; et le second, de l'obéissance due à son abbé.

Des clercs ou de simples fidèles étaient-ils obligés dans leurs voyages de passer dans d'autres diocèses, leur évêque leur donnait des lettres de communion, *communicatoriæ*, qui leur tenaient lieu de ces signes dont se servaient les premiers chrétiens, et que Tertullien[5] appelle, *contesseratio hospitalitatis*.

Un évêque indisposé ou autrement donnait à quelques-uns de ses clercs des lettres de *communion*, qui emportaient la permission de promouvoir aux ordres ceux en faveur de qui elles étaient

1 Voyez, pour le reste de leurs formules, le *Museum Italicum*, t. I, part. 2e, p. 240.

2 *Decret.* Dist. 75.

3 Cang. *Gloss. Latin.*, t. II, col. 1417.

4 Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 430.

5 *De Præscript.*, cap. XX, t. II, p. 32, édit. Migne.

expédiées. C'étaient des lettres démissoires, *demissoriæ*. Ces démissoires étaient encore nécessaires pour qu'un clerc pût exercer les fonctions de son ordre dans un autre diocèse. On s'est quelquefois servi de ce mot dans des actes par lesquels un maître affranchissait son serf, et lui permettait d'être élevé aux saints ordres.

Un pénitent, chargé de faire des pèlerinages, se faisait donner de l'évêque des lettres de pénitence, *pœnitentiales*, selon lesquelles on le recommandait aux fidèles de sa route.

Les lettres *canoniques* annonçaient au clergé et au peuple d'un diocèse vacant le sacre d'un nouvel évêque, et les lois qu'il avait promis d'observer dans son gouvernement [1]. Elles étaient envoyées par le Métropolitain. Il ne faut pas les confondre avec celles dont parle Cassiodore sous le même titre, qui étaient un tarif proportionnel des impositions publiques [2].

Les lettres *formelles*, *formales*, ne différaient en rien des lettres circulaires ou encycliques, *encyclicæ* : elles tenaient aussi de celles qu'on appelait *tractoriæ* ou *evectiones* tout court, selon Cassiodore [3]. Elles servaient, de la part des deux puissances, à une infinité d'usages. Par ces lettres, le prince recommandait de fournir des voitures à ceux qu'il appelait auprès de lui, ou qu'il envoyait quelque part. Au 12ᵉ siècle, les voitures publiques, et les lettres du prince pour en obtenir l'usage, existaient encore, mais non pas sous le titre de *tractoriæ* ni de *diploma*, mais sous celui de *diploma* et de *duploma* [4]. Elles servaient encore à inviter les peuples à fournir aux voyageurs les secours nécessaires, d'où elles ont emprunté le nom de *supplementum publicum* [5]. On étendait même la signification de ces mots aux excuses des évêques [6], ou plutôt aux pleins pouvoirs qu'ils donnaient à un député de les remplacer dans un concile. Enfin, on les prenait pour toutes sortes de lettres écrites à un concile, ou de la part d'un concile. Mais toutes ces sortes de lettres, et particulièrement celles des rois, étaient tou-

[1] Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 622 et seq.
[2] Pancirol, *Notit.*, cap. 17 et 76.
[3] *Variar.*, lib. V, *epist.* 5.
[4] Petrus Blesensis, *epist.* 52, 59.
[5] *De Re Dipl.*, p. 4.
[6] Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 615.

jours munies du sceau de celui qui les adressait. Les lettres *tractoriæ* ne doivent plus se rencontrer, sous peine de suspicion, depuis le 13e siècle.

Après la célébration d'un concile, les pères en écrivaient les canons au Pape ou à l'empereur, ou à quelque puissance, soit ecclésiastique, soit séculière, pour qu'on tînt la main à l'observation de ces règlemens. Un évêque, après la clôture d'un synode diocésain, en mandait le résultat à tout son clergé [1], afin qu'on ne prétendît point cause d'ignorance des statuts de discipline. C'est par de semblables lettres *formelles*, que les patriarches et les évêques, après leur élection, rendaient compte de leur foi à leurs coopérateurs. De là vient peut-être que, dès le 5e siècle, on appelait *synodiques* toutes lettres qui traitaient de la foi. On leur a donné quelquefois le nom de *catholiques*[2] et de *circulaires*. Elles ont souvent rempli l'idée que nous avons des lettres *canoniques*.

Lorsqu'un évêque avait été déposé par la cabale de ses ennemis ou des hérétiques, le pape lui témoignait, par une lettre consolatoire, *consolatoria*, la part qu'il prenait à sa disgrâce, et le zèle avec lequel il se proposait de travailler à son rétablissement.

Les papes invitaient les évêques de leur dépendance à se trouver au Concile romain, qu'ils avaient coutume de célébrer le jour de l'anniversaire de leur sacre, par des lettres invitatoires, *invitatoriæ* [3]. Si un évêque indisposé ne peut s'y rendre, le pape lui faisait une lettre d'*acceptation*, par laquelle il reconnaissait que son excuse était légitime[4]. Si le pape ne la trouvait pas telle, il le sommait de s'y rendre, par une lettre de *jussion*.

Un évêque suburbicaire de Rome, nouvellement élu par son clergé, était mandé à Rome par une lettre du pape appelée vocatoire, *vocatoria* [5], pour y célébrer la cérémonie de son sacre. Ce n'est que longtems après que l'on comprit sous ce nom les citations du pape à son tribunal ; car on ne se servait plus communément du mot citatoire, *citatoria*, pour désigner des ajournemens

[1] *Concil.* Labb., t. IX, col. 1268.
[2] Hug. *de primâ scribendi origine*, cap. 13.
[3] *Diurn. Rom. Pontif.*, p. 78.
[4] *Ibid.*, p. 80.
[5] *Ibid.*, p. 55.

personnels devant les tribunaux ecclésiastiques et séculiers.

Le terme *commonitoire*, *commonitoria*, avait à peu près la même force, et répond à ce que nous entendons par *assignation*. La même idée peut être appliquée aux lettres de *sommation*, *sommationis*, et de *jussion*, *commonitorium*. Ces dernières étaient cependant plus communément des injonctions ou mandemens [1], et dans le moyen-âge, des instructions d'ambassadeurs [2].

Par l'analogie des mots, on a donné au terme *commonitorium* la signification de celui de *monitorium* [3], qui, depuis longtems, désigne des citations juridiques sous peine d'excommunication [4]. Les papes, prenant ce mot dans sa véritable étymologie, ont fait, au 12e siècle, des lettres *monitoires* [5], pour avertir les ordinaires de ne pas conférer des bénéfices. Ils firent, dans la suite, des lettres *préceptoriales* pour les obliger aux mêmes fins. Comme on n'y eut pas toujours égard ils eurent recours aux lettres *exécutoires*, c'est-à-dire qui devaient sortir leur effet, soit à l'aide des commissaires envoyés *ad hoc*, soit sous les peines de droit.

Les Conciles imitèrent l'exemple des papes sous un autre nom, et donnèrent, dans la même vue, des lettres *compulsoires*, *compulsoriæ* [6], qu'il faut bien se garder de confondre avec les compulsoires, *compulsatoriæ*, lettres par lesquelles le juge ordonne à l'officier public de laisser prendre communication des registres ou des enseignemens dont une partie a besoin.

Dès le 4e siècle, on fit usage des lettres d'*excommunication*, dont on multiplia bientôt les formules. Depuis ce tems, on distinguait les décrets, sentences ou lettres d'excommunication, de celles d'*anathème*. Par l'une on privait de la communion ecclésiastique, et par l'autre on séparait totalement de la société des fidèles. Ce fut Jean VIII qui réunit ces deux sortes de peines dans une même sentence.

Un évêque élu par le clergé et par le peuple ne requérait pas

1 Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 389.
2 Maffei, *Istor. Dipl.*, p. 116.
3 *Concil.*, t. VIII, col. 694.
4 *Concil.*, t. XII, p. 174, 216.
5 *Dict. univ.* sur le mot *lettres*.
6 *Concil.*, t. XII, col. 837.

lui-même sa consécration. Les électeurs invitaient l'évêque consécrateur de droit[1], par une lettre de *décret*, *decretum*, à imposer les mains au nouvel élu. Ce terme a pris, depuis, la signification d'ordonnance [2], surtout en ce qui regarde la discipline et en matière civile. Au 9e siècle, l'usage en devint fréquent et les métropolitains s'en servirent pour les réformes des monastères, etc. Au 12e siècle, les différens des églises se réglaient par des *décrets* des légats[3]. Au 13e siècle, les archevêques, dans leurs visites, en firent[4], pour maintenir la discipline ; et depuis, les conciles en ont donné sans nombre.

Les empereurs romains étant adorés comme des divinités, on donnait à tout ce qui venait d'eux l'épithète de *sacré*, qui se conserva pour les empereurs chrétiens [5]. De là les lois sacrées, les diplômes et les codicilles sacrés [6]. Les lettres *sacrées*, *divinæ probatoriæ*, étaient des brevets nécessaires, sous peine d'amende pour exercer quelque charge. On affecta même le mot unique *sacra* pour désigner toutes sortes de lettres émanées des empereurs. Ce titre de *sacré*, sans avoir été pris par nos rois a été donné à leurs lois, aussi bien qu'à celles des papes, par divers auteurs [7].

Par lettres d'*appel*, on entend celles qu'un juge ordinaire délivre pour renvoyer une affaire devant le tribunal auquel l'appelant demande qu'elle soit portée. Les Grecs ont appelé ces lettres *apostolos*; et en ce sens on s'est servi de ce terme en France [8].

Les lettres de *placet*, *placeti*, sont des requêtes : elles tirent leur nom du mot *placet*, que celui à qui on les présente appose pour les autoriser. Elles ont beaucoup de rapport avec nos lettres d'*attache*.

Toutes lettres émanées de l'autorité royale s'appelaient *lettres royaux*, et elles ont conservé ce nom inexact. On en distinguait de deux sortes : les *patentes* ou *ouvertes*, *patentes*, *apertæ* ; et les *closes*. Celles-ci étaient scellées d'un contre-scel, ou sceau secret,

[1] *Diurn. Rom. Pontif.*, p. 10, 56.
[2] *Concil.*, t. IX, p. 110.
[3] *Ibid.*, t. X, col. 1460.
[4] *Ibid.*, t. XI, col. 476.
[5] *Concil.*, t. III, col. 433.
[6] *Ibid.*, col. 1214. — Symm., l. VI, *ep.* 37. — Sidon., l. VI, *epist.* 16.
[7] *De Re Dipl.*, p. 15.
[8] *Preuves de l'Hist. de Lang.*, t. III, col. 471.

et celles-là d'un sceau. Charles VI, n'étant encore que régent du royaume, ayant été informé que plusieurs lettres-patentes avaient été scellées de son sceau secret, sans avoir été examinées à la chancellerie, ordonna que dorénavant aucune lettre-patente ne serait scellée du sceau secret, mais seulement les lettres closes; et en cas que quelques lettres-patentes en fussent scellées, il les déclara de nulle valeur, et défendit à tous justiciers et sujets du royaume d'y obéir. Les lettres qualifiées *patentes* doivent être suspectes avant le 12e siècle. Les lettres de cachet, qui reviennent aux lettres closes, doivent être, depuis le 16e siècle, signées du nom du roi et de l'un des secrétaires d'état et cachetées de son simple cachet. Ces lettres n'étaient pas réservées aux seuls rois; les évêques et autres ecclésiastiques de dignité en faisaient expédier en leur nom.

Il n'est pas besoin d'explication pour faire sentir ce qu'on entendait par lettres de *pardon*, *gratiæ*; d'*abolition*, *quitationis*; de *rémission*, *remissionis*, qu'on doit bien distinguer des lettres *rémissoriales*, par lesquelles on renvoyait devant un juge l'examen ou la décision de quelque affaire.

Les lettres de *sang*, qui n'ont rien de commun avec les chartes *de sanguinolento* (Voyez CHARTES) étaient accordées avec la grace à ceux qui avaient répandu le sang humain [1].

L'acte d'*absolution* de quelque crime, que le pape donnait, s'appelait *litteræ absolutoriæ* [2]. Depuis longtems cependant on entend par ces termes l'acte de rappel des ambassadeurs.

Les papes et les rois avaient-ils dessein de conférer à quelqu'un des dignités ecclésiastiques, civiles ou militaires, ils lui donnaient des lettres de *provision*.

Voulaient-ils le protéger dans ses voyages, ils lui donnaient des lettres de *sauf-conduit*, *salvi conductûs*.

Voulaient-ils honorer quelque étranger du titre de leur sujet, ils lui faisaient expédier des lettres de *naturalité*, *litteræ allegantiarum civitatis et patriæ*.

S'ils avaient des biens à régir ou des impôts à lever, ils délivraient à celui qu'ils en chargeaient des lettres de *commission* [3].

[1] *Hist. de Langued.*, t. III, col. 211.
[2] *Concil.*, t. X, col. 1458.
[3] *Thesaur. Anecd.* Marten., t. I, col. 1414.

Si leur intention était qu'on ajoutât foi aux paroles de quelqu'un, ils l'autorisaient par des lettres de *créance*, *credentiæ*.

Un contrat de vente était-il reconnu pour renfermer une lésion énorme, des lettres de *rescision* le cassaient et le rendaient nul.

Craignait-on qu'une saisie féodale ne fût disputée, on donnait à un huissier des lettres de *conforte-main* pour y maintenir le Seigneur par les voies de droit[1].

Les lettres de *Nisi* obligeaient à subir les peines stipulées, si l'on ne remplissait pas les conditions qu'elles renfermaient. Elles tiraient cette dénomination de la clause *nisi* qu'on avait soin d'y énoncer.

Les lettres de *Rogamus* étaient des requêtes dans lesquelles ce mot se trouvait toujours.

Les procurations s'appelaient lettres *de rato*, parce que l'on ratifiait d'avance ce que les procureurs feraient, par cette formule, *habebit ratum*.

Les doubles lettres s'appelaient *litteræ appares*.

Les *réversales* sont encore d'usage en Allemagne et surtout dans l'Alsace. On s'y engage d'accomplir les conditions, conventions, obligations imposées à une charge ou à une terre.

Des lettres délivrées par les échevins s'appelaient *scabinales*.

Les lettres que les évêques écrivaient à des princes, en leur envoyant des eulogies, s'appelaient, au 7e siècle, *scriptum visitationis*[2].

Au 9e siècle, le mot *missaticum* servait à dénommer une lettre[3], c'était sans doute dans le sens que nous disons encore une *missive*.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans un plus grand détail sur les lettres, quoiqu'il y en ait encore de plusieurs espèces, comme d'*anoblissement*, d'*érection*, de *création*, de *relief*, de *représailles*, d'*hommage*, de *compris*, de *rachat*, d'*échange* ou de *change*; ces lettres étant encore d'usage aujourd'hui, il n'est personne qui n'en entende la signification et l'objet. Les dernières étaient déjà connues sous Philippe Auguste. *Voyez* EPITRES, INDICULES, RESCRITS.

A. B.

[1] Du Moulin, *titre premier des Fiefs*, § 1.
[2] Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 430.
[3] *Ibid.*, col. 83, 87.

Polémique catholique.

PREUVES DES FAITS ÉVANGÉLIQUES
TIRÉES
DES MÉDAILLES ET DES MONNAIES.

Troisième Article [1].

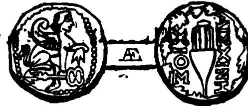
Médailles de la monnaie nommée *Lepton*. — De Vespasien, la Judée captive, — La Judée subjuguée. — De Titus, la Judée captive, — la Judée navale, la Judée ruinée. — Inscription en l'honneur de Titus sur la ruine de Jérusalem.

CHAP. 15. — EXPLICATION DE CE PASSAGE DE SAINT MARC : *Deux Leptes qui font un Quadrant.*

Nous lisons dans saint Marc, ch. XII, v. 42 : « Une veuve, très-» pauvre, étant survenue, déposa (dans le trésor du temple) deux » *Leptes* (Vulgat. *duo Minuta*) qui font un *Quadrant ;* Λεπτὰ δύο » ὅ ἐστι κοδράντης. » Nous avons déjà donné des spécimen de l'*assarion* et du *demi-assarion* [2] de Chio, et nous y avons fait remarquer que la grandeur des monnaies grecques ne suffit pas pour apprécier leur valeur relative. Toutefois on pourra supposer que la monnaie de *Chio* que nous représentons ici, est pareille au *lepton*, puisqu'elle forme environ la moitié de la pièce qui sert à expliquer la note en question. Elle porte le nom de l'endroit où elle a été frappée, l'*île de Chio*, ΧΙΟΣ, et la figure d'un *sphinx* soutenu par un caducée ; sur le revers on voit une *amphore*, le type ordinaire de Chio, et le nom du magistrat, ΑΙΣΧΙΝΗΣ [3].

[1] Voir le 2e article au n° 116, ci-dessus, p. 128.
[2] Voir le n° 115, ci-dessus, p. 49 et 50.
[3] Cette médaille se trouve au British museum.

N°s 31 et 32.



Les évangiles d'*Ulphilas*, en rendant ce passage, nous donnent la valeur de la *styca* anglo-saxonne [1].

CHAP. 16. — EXPLICATION DE CES PAROLES DE SAINT LUC : *Et ils tomberont sous le tranchant du glaive, et ils seront emmenés captifs dans tous les pays.*

Les paroles qui précèdent furent prononcées par Jésus, au moment où il prédisait le siége et la ruine de Jérusalem. L'accomplissement de cette prophétie eut lieu 40 ans après l'ascension de N.-S. Les détails de la destruction de Jérusalem sont longuement rapportés par Josèphe, dans la *Guerre des Juifs contre les Romains*, et sont connus de tous nos lecteurs. La ville était défendue avec une opiniâtreté sans pareille : on dit que 100,000 personnes périrent durant le siége et pendant l'assaut final, parmi lesquelles 6,000 furent brûlées sous le portique du temple. Presque 100,000 juifs furent emmenés en une déplorable captivité, et de ceux-ci les uns moururent dans un esclavage perpétuel, et les autres périrent comme acteurs dans les jeux sanguinaires de leurs ennemis impitoyables [2].

[1] En parlant des *Évangiles d'Ulphilas*, nous croyons que M. Akerman s'est trompé; nous avons sous les yeux la dernière édition de ces évangiles, publiée par MM. de Gabelent et Lœbe, et réimprimée par l'abbé Migne; or, ce passage de saint Marc ne s'y trouve pas. Il y a une lacune à partir du chap. XII, 38, jusqu'au chap. XIII, 16, et la même lacune se trouve au chap. XI de saint Luc, qui reproduit ces paroles. C'est de l'évangile en *irlandais* que M. Akerman aura voulu parler, et en effet il donne les caractères de cette langue. A. B.

[2] Un grand nombre d'entre eux furent jetés aux bêtes féroces, ou servirent de gladiateurs dans les représentations publiques données par Titus, à Césarée de Philippe (Josèphe, lib. VII, c. 2). Quelques auteurs ont sévèrement jugé Titus à cause de son indulgence pour le goût popu-

Les Romains ne manquèrent pas de rappeler sur leurs monnaies la conquête de ce malheureux pays; et les *monnaies de Vespasien et de Titus* portent des types et des inscriptions très-significatives à cet égard.

Il est remarquable que l'année du consulat marquée sur les monnaies de *Titus*, correspond à celui de l'année après la destruction de Jérusalem [1], quoique l'on trouve des monnaies de Vespasien qui ont été frappées en l'année même de la conquête.

L'histoire passe sous silence les motifs qui ont empêché les pères conscrits de faire frapper plutôt ces souvenirs de la gloire militaire du César, et nous ignorons si la cause en doit être attribuée à quelque jalousie de Vespasien contre son fils, ou à la crainte du sénat d'offenser l'empereur en faisant frapper monnaie en honneur de son fils. Au reste, il a été frappé des monnaies portant des inscriptions *grecques* rappelant cet événement, ainsi que nous le montrerons ci-après.

La plupart de ces monnaies paraissent avoir été émises en grand

laire de ces horribles spectacles et expriment même leur surprise de ce que celui qui était *les délices du genre humain* les ait tolérés; mais il faut observer que ce tems était le moins opportun à les abolir. Oter, leur amusement le plus favori, aux soldats licencieux, remplis de l'orgueil de la conquête, après un siége aussi long et aussi obstiné, eût été une entreprise plus grande que la soumission de la Judée. Jules César, ayant été nommé dictateur, ne distribua pas des présents au peuple, mais il l'amusa avec soixante couples de gladiateurs comme le moyen le plus populaire de reconnaître l'honneur qui lui avait été conféré..... Ces peuples avaient des goûts tellement sauvages et barbares, que non contents d'exciter leur vue par des combats d'hommes armés, ils se firent un jeu de la mort et du mourant dans l'amphithéâtre. Deux personnes entrèrent à la fin du combat, l'une habillée comme Mercure, l'autre comme Pluton; le premier ayant découvert et désigné quelque misérable à l'agonie avec sa baguette rougie au feu, l'autre fit sauter sa cervelle avec un marteau. Voir Tertullien, *Apolog.*, c. xv, édit. de Migne, p. 362.

[1] La première monnaie de Titus avec l'inscription : IVDAEA CAPTA, rappelle le 2e *consulat* (Cos. II), correspondant à l'an de Rome, 825 ans, 72 de Jésus-Christ. Les gravures que nous donnons ici sont choisies d'après celles du 6e *consulat*, comme étant le mieux conservées.

nombre; plusieurs varient dans les détails du type quoiqu'en général les devises sont essentiellement les mêmes. La *femme captive* rappelle les mots du prophète : « Et elle sera assise désolée par » terre[1]. » Le captif homme doit, sans doute, représenter l'opiniâtre *Simon*, le principal acteur dans ce siége remarquable. Sur quelques-unes de ces monnaies il est dépeint, regardant droit devant lui d'un air hardi ou féroce, ce qui contraste bien avec l'attitude abandonnée de la femme assise; mais sur un type il paraît la contempler avec attention.

MÉDAILLES DE VESPASIEN RELATIVES A LA JUDÉE.

N°s 33 et 34.



Cette médaille en bronze et de grand modèle porte sur la face l'inscription suivante :

IMP*erator* CAES*ar* VESPASIAN*us* AVG*ustus*, P*ontifex* M*aximus*, TR*ibumtiâ* P*otestate*, P*ater*, P*atriæ* COS. III. — C'est-à-dire : *l'empereur César Vespasien, auguste, grand pontife, tribun, père de la patrie, consul pour la 3e fois.*

La tête de Vespasien vue du profil droit est couronnée d'une guirlande de laurier. On lit dans le revers: IVDAEA CAPTA.

Une *femme* est assise par terre au pied d'un palmier, auprès duquel l'empereur (ou un gardien) tenant la lance et le parazonium, et le pied appuyé sur un casque; l'exergue porte : S. C. (*Senatûs consulto*).

Cette monnaie fut frappée en l'année même de la destruction

[1] Et desolata in terrâ sedebit. Isaïe, III, 26.

de Jérusalem, lorsque Vespasien était consul pour la 3e fois ; an de Rome 824, ou 71 de notre ère.

N°s 35 et 36.



Cette médaille porte sur la face :

IMP. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. P. COS. VIII. — C'est-à-dire : *l'empereur César Vespasien, auguste, pontife suprême, tribun, père de la patrie, consul pour la 8e fois.*

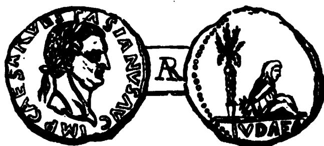
Tête couronnée vue de gauche.

Le revers porte : **IVD. CAP.** (*Judée captive*). Une femme est assise sur un monceau d'armes dans une attitude de désolation au pied d'un palmier ; près de celle-ci, un homme debout qui la regarde ; un casque et un long bouclier à ses pieds : sur l'exergue **S. C**

Cette monnaie fut frappée 4 années après la première, et prouve que les Romains se souvenaient encore, avec orgueil, de la soumission des juifs rebelles.

MÉDAILLES EN ARGENT.

N°s 37 et 38.



1. Face. — **IMP. CAESAR. VESPASIANVS. AVG.** Tête couronnée de l'empereur, vue de droite.

Revers. — **IVDAEA.** Une femme, les mains liées derrière le dos, est assise au pied d'un palmier.

N° 39.



2. Face. — (*CAESAR*) IMP. VESP. P. PON. TR. POT. Tête couronnée vue de droite.

Revers. — (*Sans inscription.*) Une femme assise au pied d'un palmier, auprès duquel l'empereur avec la lance et le parazonium, et ayant son pied gauche posé sur un globe.

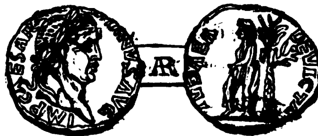
N° 40.



3. Face. — IMP. CAESAR. VESPASIANVS. AVG. Tête couronnée vue de droite.

Revers. — IVDAEA. Une femme assise par terre au pied d'un trophée.

N°s 41 et 42.



4. Face. — IMP. CAESAR. VESPASIANVS. AVG. Tête couronnée vue de droite.

Revers. — IVDAEA DEVICTA. (*La Judée subjuguée.*) Une femme, ayant les mains liées par devant, est debout à côté d'un palmier.

MÉDAILLES DE TITUS, EN BRONZE ET GRAND MODÈLE.

N° 43 et 44.



1. Face.— T. CAES. IMP. AVG. F. PON. TR. P. COS. VI. CENSOR.

C'est-à-dire : *Titus, César, empereur, fils d'Auguste, pontife, consul pour la 6e fois, censeur.* Tête couronnée vue de droite.

Revers. — IVDAEA. CAPTA. (*Judée captive.*) Une femme est assise dans une attitude désolée sur un monceau d'armes au pied d'un palmier ; de l'autre côté se trouve un homme captif, les mains liées derrière le dos ; sur l'exergue : S. C. (*Par ordre du sénat*).

N° 45.



1. Face. — *Inscription* comme n° 1. Tête comme n° 1.

Revers. — *Inscription* comme n° 1. Type comme n° 1, avec cette différence que l'homme tourne le dos au palmier et regarde la femme captive [1].

[1] La monnaie, d'après laquelle la gravure a été faite, fut trouvée à

N° 46.



3. Face.—IMP. T. CAESA. VESP. AVG. P. M. TR. P. COS. VIII. Tête couronnée vue de droite.

Revers. — IVD. CAP. S. C. (*Judée captive par Sénatus-Consulte.*) Figures presque pareilles à celles qui précèdent.

4. Face. — T. CAES. VESPASIAN. IMP. PON. TR. POT. COS. II. Tête couronnée de Titus.

Revers. — S. C. (*Senatûs consulto*). Titus dans un char de triomphe tiré par quatre chevaux, tenant une branche d'olivier.

La date consulaire de cette monnaie correspond à l'année 72 de notre ère, et se rapporte ainsi incontestablement au triomphe de Titus pour la soumission de Jérusalem.

Médailles en bronze grandeur moyenne.

N°s 47 et 48.



1. Face. —T. CAES. IMP. AVG. F. TR. P. COS. VI. CENSOR. Tête couronnée de Titus vue de droite.

Lincoln, en 1830, à cinq pieds sous la terre, à l'ouverture d'une poterne de Newport.

Revers. — IVDAEA CAPTA. S. C. Une femme assise au pied d'un palmier, auprès duquel est un monceau d'armes, contenant un étendard militaire [1].

N°s 49 et 50.



2. Face. — T. CAES. IMP. AVG. F. TR. P. COS. VI. CENSOR. Tête couronnée de Titus, vue de droite.

Revers. — IVDAEA NAVALIS. (*Judée navale*). Une femme assise au pied d'un palmier, de l'autre côté un monceau d'armes, sur l'exergue S. C. (*Senatûs-consulto*).

M. Dumersan, de la bibliothèque nationale de Paris, fit le premier mention de cette médaille unique et remarquable, dans le *Numismatic journal* [2], en ajoutant les observations suivantes: « Les » inscriptions, *Judaea capta* et *Judaea devicta*, sont très-connues » sur les monnaies de Vespasien et de Titus; mais les mots » *Iudaea navalis*, n'ont été vus sur aucune autre pièce jusqu'à ce » jour. Les Juifs n'ont jamais eu la réputation de marins; mais je » pense avoir trouvé, dans Josèphe, le récit de l'évènement auquel » l'inscription et le type de cette monnaie doivent être appliqués; » le caractère de cette inscription paraît plutôt être une dérision » qu'une marque de triomphe. Cet auteur raconte dans son *His-* » *toire de la guerre avec les Romains* [3], que lorsque la ville de

[1] Cette médaille appartient au cabinet de M. Leys.

[2] C'est le journal publié à Londres par M. Akerman. La lettre de M. Dumersan se trouve au t. I, p. 88. Cette médaille a été publiée aussi par M. Dumersan dans la *France départementale*, de M. Nestor Urbain, t. III, p. 366. Il est fait encore mention de cette médaille dans la *Revue numismatique*, de MM. Cartier et de La Saussaye, t. I, p. 453, t. II, p. 317 et t. III, p. 474.

[3] Josèphe, *Guerre contre les Romains*, l. III, c. 29 et 36.

» Joppé eut été détruite par Cestius, les habitans cherchèrent un » refuge sur la mer. Poussés par la famine, les Romains ayant rasé » toutes les villes et villages voisins, ils se mirent à construire des » navires (σκάφη) et exercèrent des pirateries sur les bords de la » Syrie, de la Phénicie et de l'Egypte. — La ville rebâtie ayant été » attaquée une seconde fois par les Romains, les Juifs se réfugiè» rent dans la nuit sur leurs navires; mais une tempête violente » les jeta sur les rochers près la côte de Joppé où ils furent exter» minés. Peu après ils furent battus, sur le lac de *Génésareth,* leurs » bateaux ne pouvant résister aux navires de guerre de Vespasien. » L'inscription *Judaea navalis* fait sans doute allusion au premier » de ces évènemens, Titus ayant accompagné son père dans la » guerre judaïque. Cette curieuse monnaie explique une autre » grande monnaie en cuivre de Vespasien, portant l'inscription, » *Judaea Capta,* et sur laquelle est représenté un *guerrier romain,* » reposant son pied droit sur la proue d'un navire, type qui a été » interprété d'une manière peu satisfaisante jusqu'à la découverte » de la monnaie dont il est question ici. »

Dans une note de l'éditeur relativement à ces observations, on exprime le doute que cette monnaie a été l'objet de quelque erreur, lorsqu'elle a été frappée, et qu'on pourrait contester et son titre et la légende *navalis.* Mais un examen subséquent a écarté toute suspicion sur son originalité.

3. Face. — Inscription comme n° 2, tête *id.*

Revers. — VICTORIA NAVALIS. La *victoire* debout sur la proue d'un navire porte une guirlande et une branche de palmier.

Cette monnaie rappelle les actions navales mentionnées, et en particulier celle que rappelle la précédente.

Nous ajouterons à ces monnaies quelques-unes de Titus frappées probablement en Judée :

Nos 51 et 52.



1. Face. — ΑΥΤΟΚΡ. ΤΙΤΟΣ ΚΑΙΣΑΡ. (*l'empereur Titus César*). Tête couronnée de Titus vue de droite.

Revers. — ΙΟΥΔΑΙΑϹ ΕΑΛΩΚΥΙΑϹ[1]. (*La Judée ruinée*). Une femme assise au pied d'un trophée; de l'autre côté un bouclier.

2. Face. — ΑΥΤΟΚΡ. ΤΙΤΟΣ ΚΑΙΣΑΡ. Tête couronnée de Titus vue de droite.

Revers. — Inscription comme la précédente[2]: la victoire écrit sur un bouclier attaché à un palmier.

Pellerin[3] donne une monnaie de ce type, avec l'inscription ΝΕΙΚΗ ΚΑΙϹ (*guerre de César*) sur le bouclier.

Akerman.

Nous ajoutons à ces médailles l'inscription suivante trouvée au

[1] M. Akerman ne donne pas ces médailles, celles que nous publions ici sont empruntées à l'ouvrage : *Imper. Rom. Numismata*, de Patin, p. 151.

[2] Les caractères varient quelquefois, on emploie Ϲ au lieu de Σ, ω au lieu de Ω.

[3] *Recueil de médailles de rois, de peuples et de villes, qui n'ont point encore été publiées ou qui sont peu connues*, t. III, p. 134. Fig. 1. Les ouvrages de Pellerin forment 10 vol. in-4°, publiés de 1762 à 1778.

Cirque, et qui fournit une preuve contemporaire de plus des mêmes évènemens.

IMP. TITO CAESARI DIVI VESPASIANI F.
VESPASIANO AVG. PONTIFICI MAXIMO
TRIB. POT. X. IMP. XVII. COS. VIII. P. P.
PRINCIPI SVO S. P. Q. R.
QVOD PRAECEPTIS PATRIS CONSILIISQVE ET
AVSPICIS GENTEM IVDAEORVM DOMVIT ET
VRBEM HIEROSOLYMAM OMNIBVS ANTE SE
DVCIBVS REGIBVS GENTIBVSQVE AVT FRVSTRA
PETITAM AVT OMNINO INTENTATAM DELEVIT [1].

C'est-à-dire : « A l'empereur Titus César, fils du divin Vespasien ; à Vespasien Auguste, souverain-pontife, tribun pour la 10e fois, empereur la 17e fois, consul la 8e fois (l'an 77 de Jésus-Christ), père de la patrie, à leur prince, le Sénat et le Peuple romain (ont fait graver cette inscription) en mémoire de ce que sur l'ordre de son père, par ses conseils et sous ses auspices, il a dompté la nation des Juifs, et a détruit la ville de Jérusalem, que, avant lui, tous les généraux, rois, peuples avaient vainement attaquée ou n'avaient osé combattre. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la fausseté des deux dernières assertions ; Jérusalem avait été attaquée bien souvent, et détruite par Nabuchodonosor. Mais c'est ainsi que les Romains connaissaient et composaient l'histoire.

A. B.

[1] Voir les *Inscriptions* de Gruter, p. CCXLIV et les *Imper. Rom. Numismata*, de Char. Patin, p. 148, in-fol. 1671.

Discipline Catholique.

CONDAMNATION DES DOCTRINES DE M. L'ABBÉ CHANTOME.

Nous avons déjà dit quelques mots de M. l'abbé *Chantôme*. Nous connaissons ce prêtre depuis plusieurs années; il s'était présenté à nous comme approuvant les efforts que nous faisions depuis longtems pour introduire une science plus grande, et une exactitude plus rigoureuse dans les études philosophiques, et à ce sujet, il nous parla d'un ordre qu'il voulait fonder, avec l'approbation du souverain Pontife, et sous la direction de son évêque Mgr de Langres, sous le nom de l'*ordre du Verbe Divin*. Les membres de cet ordre auraient été, dans sa pensée, des professeurs à la disposition des évêques, pour la direction de l'enseignement des séminaires. Tout en l'encourageant dans cette pensée, nous ne pûmes cependant lui dissimuler les difficultés qu'il rencontrerait dans son exécution, et puis nous doutâmes beaucoup de la réussite du projet et de l'aptitude de celui qui l'avait formé, quand pénétrant un peu au fond de sa pensée, nous l'entendîmes parler d'une réforme générale, de toute l'Église, de ses chefs, comme de ses membres, et vîmes percer les premiers germes d'un *illuminisme personnel*, la disposition la plus contraire à nos travaux comme chacun le sait. Mais nous n'avions pas à nous préoccuper d'un prêtre, qui se tenait sous la direction du pape et de son évêque.

Nous l'avions perdu de vue, quand la Révolution de février, qui a ébranlé tant de fortes têtes, et bouleversé celles qui étaient faibles, vint de nouveau nous faire connaître M. l'abbé Chantôme; il nous fit une nouvelle visite où il nous apprit qu'il défendait dans un club la foi catholique, et nous dit qu'il avait la pensée de nous offrir quelques extraits de ses discours. Nous lui répondîmes

ce que nous répondons à tous ceux qui nous offrent leurs travaux, que nous les acceptions, tout en nous réservant le droit de les examiner.

Mais aucune réalisation ne fut donnée à cette offre : M. l'abbé Chantôme voulut se créer un journal spécial ; l'*Ere Nouvelle* venait de tomber ; les rédacteurs, en tombant avaient promis de reprendre quelque jour la parole ; M. l'abbé Chantôme en réunit quelques-uns autour de lui, et commença, en juin 1849, la *Revue des réformes et du Progrès*. Dès le 1er cahier, il s'annonce pour venir répandre et confirmer non la parole extérieure de Dieu, conservée, enseignée par l'Église, mais il se constitue l'organe de cette *religion humanitaire*, qui est proprement l'hérésie du siècle actuel. « Nous chercherons, dit-il, dans son *introduction*, » à saisir *cette parole qui s'exhale des peuples*, et forme, quand » elle est légitimement dégagée, *ces arrêts du bon sens* devenus » souvent les solutions les plus complètes et les plus lumi- » neuses[1]. » — Quant à la question romaine, toute présente et brûlante alors, la Revue continue les erremens du P. Ventura et de l'*Ere nouvelle*, et assure « que le pieux Pontife *a été trompé*, » qu'il a été conduit dans une *captivité politique*, où l'on monte » une garde autour de lui, pour que la *vérité ne puisse l'abor- » der*[2]. »

Ces paroles suffirent pour nous faire juger de toute l'œuvre, et voilà pourquoi nous en disions quelques mots dans notre dernier compte-rendu.

La *Revue* paraissait toutes les semaines ; dans chaque cahier, on voyait s'étendre le cercle de ses témérités ; plusieurs articles développent le plan d'une *réforme radicale et universelle*, rien que cela. Enfin M. l'abbé Chantôme dépassa toutes les bornes dans une *pétition* qu'il consigna dans ses livraisons 15, 16, 17 d'octobre dernier, et qu'il proposa à la signature de tous les prêtres et de tous les laïques. Voici quelques-unes des réformes demandées par M. l'abbé Chantôme :

Nous demandons la *séparation complète* entre l'Église et les pouvoirs politiques ; — l'interdiction de l'*emploi du bras séculier*, comme odieux,

[1] *Revue des Réformes et du Progrès*, introd., p. 5.
[2] *Ibid.*, p. 26.

contraire à la liberté de conscience et dangereux pour la foi; — *le refus de tout* salaire donné par l'État; — l'*abrogation de tout concordat*, de toutes lois organiques en matière religieuse.—Ces indications générales de réforme seront complétées dans tout ce que nous dirons plus loin..

Nous demandons, suivant les usages anciens, une *participation des prêtres et des laïques* au gouvernement de l'Église à *tous ses degrés*, dans les limites fixées par le dogme catholique..

Nous demandons que le principe de l'*élection* soit le mode universel pour le choix des clercs et pour la nomination aux dignités ecclésiastiques.—Nous le demandons surtout et instamment *pour les évêques*, comme une nécessité absolue, dans les circonstances où se trouve l'Église...

Nous demandons que *tous les diocésains*, sans exception, *soient invités* à faire connaître leurs vœux, leurs pensées pour toutes sortes d'améliorations, par des mémoires ou pétitions présentées soit au presbytère, soit à l'évêque, soit au synode, soit aux autres conciles...

Nous demandons que le souverain Pontife se dépouille à jamais de *toute dignité temporelle*, tentation permanente de *faste*, *d'orgueil et de cupidité*, etc...

Nous demandons que le pape traite toutes les affaires de l'Église avec ceux que le concile œcuménique ou l'Église universelle *aura désignés pour être ses conseillers ordinaires*, dans les choses qui ne sont pas réservées au concile général...

Nous demandons que ce concile, convoqué par le souverain Pontife, ou de toute autre manière, dans des cas extraordinaires, soit composé de tous les évêques du monde, solennellement appelés; des *députés ecclésiastiques et laïques élus* dans tous les diocèses, et de tous ceux que le droit ou la volonté du concile y appellerait....

Nous demandons que *tous les peuples*, toutes les professions, toutes les opinions religieuses ou autres, puissent envoyer des *députés au concile* pour y présenter leurs requêtes, les discuter avec ceux qui seraient désignés pour cet objet, et obtenir des réponses à leurs questions.

Nous demandons que le concile établisse une *commission permanente*, qui, restant auprès du Pape, *gouverne* avec lui l'Église et décide de tout ce qui n'est pas réservé au concile et que l'urgence ne force pas de résoudre à l'instant..

Nous demandons que le concile général soit toujours présidé *par le souverain Pontife en personne*, à moins d'un cas extraordinaire et tout exceptionnel[1].

1. *Revue des Réformes*, etc., p. 67—74. — Voir une édition nouvelle de la même pétition, *Ibid.*, p. 307.

» conjurer le clergé et le peuple fidèle confiés à leur vigilance de
» se prémunir avec soin et de s'écarter avec horreur des systèmes
» de ce même Chantôme (*ejusdem Chantôme*).

» Nous désirons, vénérable Frère, que vous fassiez connaître
» Notre présente Lettre à tous ceux à qui vous jugerez bon dans le
» Seigneur qu'elle soit manifestée.

» Nous saisissons avec empressement cette occasion de vous donner un nouveau témoignage et une nouvelle assurance des sentimens de Notre cœur pour vous. Et Nous voulons que vous en receviez pour gage la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons avec affection et dans toute l'effusion de Notre âme, à vous, vénérable Frère, ainsi qu'au clergé et à tous les fidèles de votre Diocèse.

» Donné à Naples, à Portici, le 30 novembre 1849, la 4e année
» de Notre Pontificat. »

Mgr l'archevêque accompagna ce bref de la lettre paternelle suivante :

14 décembre 1849.

Monsieur l'abbé,

J'ai reçu hier au soir un Bref du souverain Pontife dont je crois devoir, avant tout, vous envoyer communication. Il ne vous permettra plus de douter que vous ne soyez entré dans une voie funeste. Si, comme je l'espère, malgré les passions tumultueuses auxquelles vous avez livré votre âme, la foi et la piété dont vous avez donné tant de preuves, vivent encore en elle, vous ne fermerez pas l'oreille à la voix du chef de l'Église, de cette Église que vous avez autrefois tant aimée, et que vous affligez cruellement aujourd'hui.

Vous avez dans le passé, et même sous vos yeux, de grands exemples de soumission et de révolte. Voyez de quel côté vous voulez vous ranger. C'est un moment suprême pour vous. Puisse l'esprit de Dieu dompter l'orgueil de la nature, et vous amener soumis et repentant aux pieds de Celui qui ne vous frappe en ce moment que pour vous réveiller, dissiper vos songes et vos illusions, et vous guérir !

On m'a dit qu'il y avait avec vous quelques ecclésiastiques. Vous voudrez bien leur communiquer le Bref du souverain Pontife, ainsi que ma lettre. Qu'ils prennent aussi pour eux les conseils paternels qu'elle renferme. J'ai usé pour quelques-uns d'entre eux, plus particulièrement soumis à ma juridiction, de beaucoup de patience et de longanimité. Je

n'en aurai nul regret, si enfin aujourd'hui ils ouvrent les yeux, et s'ils nous consolent autant par leur docilité qu'ils nous ont affligé par leur conduite.

Je vous répète, Monsieur l'abbé, que je suis plein d'espérance en votre retour, et déjà mes bras s'ouvrent pour vous presser sur mon cœur.

Je vous donne en attendant ma bénédiction pastorale et toute paternelle.

Signé : ✝ M.-D. AUGUSTE,
Archevêque de Paris.

M. l'abbé Chantôme a résisté jusqu'au bout, il a répondu à la lettre du pape, par une autre lettre rendue publique, et dans laquelle il lui dit :

Vous déclarez dans votre Bref que nos écrits renferment *de pernicieuses erreurs, des opinions perverses, pouvant causer les plus grands dommages à la religion et à la société civile.* Très-Saint-Père, nous sommes catholique, notre foi est sincère ; nous vivons pour elle, et pour elle nous serions, Dieu aidant, très-heureux de mourir ; cette foi *est la base de nos doctrines, la règle de nos enseignemens* ; toutes nos luttes, tous nos travaux n'ont pour but que de la faire triompher, et nous l'avons défendue contre les attaques de ceux-là mêmes que vous nous *accusez* de favoriser et de suivre.

Eh bien ! Saint-Père, dites-nous *solennellement, clairement, au nom de l'Église*, en quoi, dans nos écrits, nous avons violé cette foi catholique. *Vous êtes le docteur des chrétiens, vous DEVEZ enseigner vos frères.* Or, les questions que nous avons agitées sont nombreuses ; elles touchent à toutes les questions de l'ordre religieux, de l'ordre POLITIQUE ET SOCIAL ; sur ces points divers, nous avons énoncé des doctrines que *nous regardons, les unes comme exprimant la foi la plus orthodoxe, les autres se renfermant dans le cercle des OPINIONS libres.* Ces questions, du reste, agitent le monde, préoccupent tous les esprits ; *un grand nombre de prêtres, de fidèles distingués par leur foi et leur science*, partagent nos convictions ; *les ennemis de l'Église*, ou ceux qui vivent en dehors de ses croyances, regardent les solutions qui leur seront données comme devant influer prodigieusement sur leur conduite vis-à-vis du catholicisme ; NOUS VOUS LE DEMANDONS, MONTEZ SUR LA CHAIRE DE PIERRE, et soit que vous parliez à l'Église tout entière *par une bulle solennelle, soit que vous réunissiez les Évêques et les Docteurs*, que la voix infaillible de l'Église énonce, sur les points en litige, sa foi, fixe le dogme, détermine la doctrine et dissipe tous les nuages. Nous serons heureux ALORS de voir briller la lumière que

Jésus-Christ, dont vous êtes le Vicaire, a promise à son Église. Comme catholique conséquent et soumis, nous reconnaîtrons la voix de Dieu dans la voix de son Église; d'avance, nous y souscrivons, nous y adhérons, et nous rétractons dès à présent tout ce que cette voix nous MONTRERA dans nos paroles de contraire à la foi. C'est ainsi que l'Église a procédé dans toutes les discussions doctrinales.

Tel est le DROIT. C'est ainsi que tant d'autres, dignes enfans de l'Église, ont pu noblement courber leur front et condamner leurs erreurs. JUSQUE-LA IL N'EST PAS POSSIBLE de faire une rétractation dont on ne connaît pas l'objet, un acte d'obéissance QUI N'A PAS DE SENS MORAL ET DÉTERMINÉ.

On remarquera dans cette lettre ces paroles par lesquelles un simple prêtre, vient déclarer au Pontife qui le blâme, que la *foi est la base de sa doctrine, la règle de ses enseignemens*, et celles où il lui indique son *devoir*, et celles où il trace ce qu'il appelle son *droit*, et, dans ce droit, on verra que M. l'abbé Chantôme fait comme M. l'abbé de Lamennais, il se réfugie dans cet *ordre politique et social* où il prétend que les *opinions sont libres*, comme ils l'ont appris l'un et l'autre dans leur *cours de philosophie*, où l'ordre politique est établi sans recours aucun à la *théologie*, c'est-à-dire au Christ; tandis qu'il doit être bien entendu, au contraire, que *l'ordre politique et social* est soumis, comme tout le reste, aux *règles de morale* fixées par le Christ, et que rien ne peut ni ne doit remplacer. C'est cet enseignement philosophique qui est la cause principale des erreurs de M. l'abbé Chantôme, et de bien d'autres qui, en tout ou en partie, sont dans ses opinions.

Tel est, en ce moment, M. l'abbé Chantôme, fondateur de l'*ordre du Verbe-Divin*, comme s'il pouvait y avoir un autre *Verbe divin*, que celui qui est conservé et enseigné par l'Eglise. — En attendant, ses publications ont été suspendues ou diminuées. Sa *Revue des Réformes et du Progrès* ne doit plus paraître qu'une fois par mois, et son *Drapeau du Peuple* est suspendu. Les auteurs connus qui ont collaboré avec M. l'abbé Chantôme, sont : MM. l'abbé Loubert, l'abbé Anat. Leray, H. Feugueray, Eug. Rendu, Arnauld (de l'Arriége), Léon Lagrange, L.-F. Guérin, rédac. du *Mémorial catholique*, Montanelli, ancien ministre des affaires étrangères pendant la révolution de Toscane, Vict. Calland et Alph. Ravel. A. B.

Compte-Rendu.

A NOS ABONNÉS.

1. Fin de la 3e série. — Promesse d'une *table générale* des 20 volumes.

Grâce aux sympathies et au secours spécial de nos abonnés, nous voici arrivés à la fin du XXe *volume* de la 3e *série* de nos *Annales de philosophie chrétienne*. Au milieu de la chute ou de la gêne de la plupart des recueils scientifiques, c'est avec quelque satisfaction que nous pouvons envisager ce résultat. Il faut bien que notre recueil offre quelque chose d'utile, puisque les personnes les plus instruites et les plus honorables, celles-là même qui connaissent le mieux ce qui est nécessaire à la défense de notre foi, s'intéressent à un recueil qui, nous en convenons, ne les attire par aucun de ces artifices, ou aucune de ces frivolités de rédaction, qui font tout le mérite, souvent, de tant d'autres publications. Nous les en remercions bien ici, et, encouragés par ces approbations, nous continuerons à donner aux *Annales* ce mérite spécial de science vraie, de gravité, d'utilité pratique, d'exactitude scientifique, philosophique et même théologique, qui manque à bien des ouvrages et à bien des recueils, comme nos abonnés ont pu le voir dans plusieurs de nos cahiers.

Mais nous devons et nous offrons à nos abonnés quelque chose de plus qu'un sincère remerciement.

Comme ce n'est qu'avec peine que l'on peut retrouver dans ces 20 *volumes* les matières semblables, ou qui s'appuient réciproquement, et les divers articles sur un même sujet, nous avons pris la détermination de joindre à ce volume, *une table générale des matières, des auteurs et des ouvrages*, comme nous l'avons déjà fait pour le *tome* XIIe et pour le *tome* XIXe. Comme les autres, cette *table* ne sera pas *mise en vente*; nous *la donnerons à tous les abonnés, qui continueront à soutenir nos travaux*. Et pour éviter bien des embarras et bien des mécomptes, dont nous ne voulons pas entretenir nos lecteurs, cette *table* sera délivrée à mesure que

l'*abonnement* pour 1850 (et les précédents s'ils sont encore dus), *sera payé au bureau,* par un *mandat sur la poste*, ou autrement. Nous insistons sur cette condition, parce que, malgré nos recommandations et nos prières, il y a un trop grand nombre d'abonnés qui n'ont pas voulu consentir à solder par cette voie, et nous forcent ainsi à *tirer sur eux des mandats*, qui nous occasionnent des frais trop considérables, pour un recueil qui n'a tout juste que le nombre d'abonnés qu'il lui faut pour marcher d'une manière convenable. Les *tables* que nous annonçons ici, nous les préparons de longue-main; aussi sont-elles presque achevées, et nos abonnés n'auront pas longtems à les attendre; mais elles seront longues et difficiles à imprimer, et cependant, nous espérons qu'elles seront prêtes d'ici à deux mois.

Nous recommencerons donc avec le volume prochain une *série nouvelle*, et, si Dieu et nos abonnés le veulent bien, nous espérons la mener comme celle-ci au 20[e] volume.

Ce n'est pas au reste la seule preuve que nous puissions donner du bon accueil fait à nos travaux; pendant l'année 1849, nous avons *réimprimé* les X[e], XI[e] et XII[e] volumes de la 1[re] série; et en ce moment, nous avons commencé la 3[e] *édition* des volumes III[e] et IV[e] de cette même série. Nous ne croyons pas qu'aucun autre recueil scientifique ait eu un succès égal. Cela prouve combien les questions religieuses sont encore chères à bien des cœurs, et combien l'on a senti le besoin d'un recueil comme le *nôtre*, qui est encore *le seul* en ce genre.

2. Mouvement religieux de la presse.

Ainsi que nous avons coutume de le faire, nous dirons un mot du mouvement de la presse religieuse. Nous avions parlé des *publications socialistes* et *anti-chrétiennes* de M. l'abbé *Chantôme*; on a pu le voir dans ce cahier se posant décidément au-dessus des évêques et du pape; il a, non pas proposé quelque critique mesurée et de détail sur tel ou tel point de discipline, mais dans une pétition hautaine publiée dans son recueil, et offerte à la signature des prêtres et des laïques, il demande la réforme, ou plutôt la refonte complète de toute l'Église. Nous avons cité les demandes les plus

excentriques de cette pétition. Nous n'y ajouterons que les remarques suivantes :

1° C'est que M. Chantôme, en sa qualité de *supérieur de l'ordre du Verbre divin* qu'il voulait fonder, met son *inspiration* particulière au-dessus de celle des évêques et du pape. 2° Il se retranche précisément dans cette *partie civile et politique*, que la philosophie enseignée dans nos écoles, prétend pouvoir enseigner, sans avoir recours à la *théologie*, c'est-à-dire *sans tradition*, sans *révélation extérieure*. 3° C'est que les évêques ni le pape n'approuvent pas et n'approuveront jamais que l'on soit libre d'*établir cette société* sans intervention de la divine autorité des *dogmes et de la morale* dont ils sont les dépositaires et les apôtres ; nous recommandons cette considération à tous les professeurs de philosophie qui, dans leur *traité de morale*, établissent *la société civile*, seulement sur les *règles des éthiques d'Aristote*, comme on l'a recommandé jusqu'ici aux professeurs de philosophie catholique de toutes les écoles[1]. Les politiques et légistes actuels ne font malheureusement que l'application de ces principes.

Au reste, les publications de M. l'abbé Chantôme sont ou suspendues ou devenues mensuelles d'hebdomadaires qu'elles étaient.

Nous avions parlé dans notre dernier *compte-rendu* des paroles malheureuses prononcées par le P. *Ventura*. Nos abonnés ont déjà vu avec bonheur que ce religieux avait fait une rétractation complète, et était par conséquent rentré de nouveau dans la voie droite.

3. Mouvement dans la presse catholique.—Création du *Moniteur catholique*.

Un mouvement s'est fait dans la presse catholique, la *Voix de la Vérité* dirigée par M. l'abbé *Migne*, a cessé de paraître, ou plutôt a été transformée dans un journal nouveau qui a pris pour titre le *Moniteur catholique*. Ce journal paraît sous la protection avouée de Mgr l'archevêque de Paris. M. l'abbé *Gerbet* en a fait le *prospectus*, et le *programme ;* mais il donnera, nous le savons, sa principale collaboration à l'*Université catholique* qu'il a fondée ;

[1] Voir les preuves de cette assertion dans notre n° 111, t. XVIII, p. 223.

un de nos collaborateurs, M. l'abbé *Darboy*, en sera le directeur; plusieurs autres noms, bien connus, figurent parmi les rédacteurs, qui sont au nombre de 13, sur lesquels il y a 8 laïques et 5 prêtres.

Nous n'avons pas assisté aux conseils où l'on a élaboré et préparé l'esprit et la direction du journal, et cependant nous pouvons dire avec assez de certitude que l'influence de nos *Annales* peut, sans trop de présomption, être reconnue dans les passages suivans du *prospectus* et du *programme*. Nos lecteurs savent que nous sommes les seuls, dans toute la presse catholique, qui nous soyons élevés contre cette *école mixte* qui se sert des mots *émanation*, *participation*, *intuition divine*, *raison par soi*, *conscience individuelle* et autres mots *panthéistes* et *rationalistes*, et qui n'y attache pas le *sens direct* que ces mots renferment; nous sommes les seuls à avoir dit qu'il était absolument nécessaire de faire disparaître ces mots de l'enseignement catholique, et de n'employer que des termes propres et sans ambiguité. Or, voici ce que nous lisons dans le prospectus du *Moniteur catholique* :

Un journal religieux a aussi des obligations particulières en ce qui tient au *langage lui-même*. La langue de la politique peut varier: on la refait, ou la modifie du moins à chaque époque. Il n'en est pas de même pour les matières religieuses. L'Église a une *langue toute faite, dont elle conserve le dépôt*. Il ne suffit pas à ses yeux qu'une pensée soit *juste*, il faut que les *termes qui* l'expriment conservent *la forme des saines paroles*[1]. L'observation de cette règle, toujours nécessaire, acquiert un nouveau degré d'importance dans un tems où la *confusion du langage* contribue, d'une manière si déplorable, à entretenir le désordre dans les esprits.

Nos lecteurs savent que c'est là exactement ce que nous avons dit dans notre polémique avec M. l'abbé Maret, avec Dom Gardereau et avec le P. Chastel. Les corrections faites par M. l'abbé Maret prouvent que nos paroles n'ont pas été sans vérité; nous continuerons nos observations, et ainsi nous viendrons en aide aux efforts du *Moniteur catholique*. De même, s'il est un principe sur

[1] Formam habe sanorum verborum, II Timoth., I, 13.

lequel les *Annales* aient cherché à appeler l'attention des philosophes et des théologiens, c'est que l'état actuel de la société était la suite et la conséquence nécessaire des funestes principes introduits depuis 3 à 400 ans dans l'enseignement de la philosophie. Or, nous voyons avec une vive satisfaction que celui qui a rédigé le *programme* a les mêmes pensées que nous, voici ses paroles :

Philosophie. — Les longues dissertations philosophiques que les *revues* peuvent accueillir ne sont pas de mise dans un journal quotidien. Mais la *philosophie* doit y trouver accès, surtout sous un point de vue *propre à l'époque actuelle*. Les secousses qui ébranlent le monde ont *rapproché les conséquences de leurs principes ;* elles nous font voir comment des *spéculations*, qui semblaient appartenir seulement à la *métaphysique*, sont le *principe générateur des doctrines au nom desquelles on remue les masses*. La *philosophie religieuse* doit signaler ces aspects nouveaux, par lesquels elle touche tout à la fois aux vérités les plus générales et aux réalités du moment.

Or, c'est précisément ce que font les *Annales;* elles ont dit et disent aux auteurs catholiques : « Ce sont vos principes de *séparation de la philosophie et de la théologie* que l'on veut appliquer en ce moment à la société; vous avez établi dans cette philosophie une *société civile* séparée de toute révélation positive et extérieure, sans pape, sans évêque, sans prêtre ; or, c'est cette société même que l'on veut essayer. Voilà pourquoi l'on vous dit de déposer toute autorité civile. Voilà pourquoi l'on dit à votre pape de déposer son *autorité temporelle,* et il se trouve des catholiques, des prêtres, qui poussent à cette séparation. Ils ne voient pas que c'est constituer une société au-dessous de la société païenne, car la société païenne ne croyait pas pouvoir subsister sans prêtre et sans Dieu. »

C'est contre ces principes que nous ne cesserons de nous élever, parce que leur application entière serait la ruine de la religion et de la société. Aveugle est celui qui ne voit pas cela.

3. Changemens déjà introduits dans la polémique catholique.

Au reste, nous aurions tort de nous plaindre, car, nous pouvons apprendre à nos lecteurs que nos efforts pour ramener les esprits à la *méthode traditionnelle*, c'est-à-dire à la révélation positive de Dieu, pour tout ce qui concerne les *dogmes et la morale obli-*

gatoires, ne sont pas sans résultats. Un changement mesuré, mais certain, se fait dans les maisons d'éducation, dans les cours de philosophie, dans les livres et dans les journaux, et comme nous avons besoin d'appuyer nos paroles de preuves, qu'on nous permette de citer quelques lettres. Voici celle que nous recevons d'un professeur de philosophie d'un des plus grands diocèses de France, celui de Rouen.

Monsieur le Directeur.

.... J'ai déjà parcouru rapidement quelques articles de vos *Annales* concernant M. *Maret*, Dom *Gardereau*, et le P. *Chastel*. Je n'eusse pas cru qu'on pût appeler la raison, *un écoulement de la lumière* qui *éclaire Dieu lui-même*. Vos réflexions sur ce point m'ont fait comprendre la nécessité d'élaguer de l'enseignement certaines expressions dont les rationalistes se servent trop avantageusement contre notre foi.

L'impression qui m'est restée de la lecture de ces articles est toute en faveur de votre méthode. Si vous me permettez, quoique inconnu de vous, d'exprimer un désir que d'autres sans doute vous auront déjà formulé, je voudrais vous voir, Monsieur le Directeur, réunir, dans un ouvrage suivi, les idées si justes que vous émettez dans votre très-estimable Revue. Votre zèle pour la propagation d'une doctrine philosophique en harmonie avec les paroles du divin Maître, vous conduira, je l'espère, à réaliser ce vœu.

En attendant qu'il s'accomplisse, je vais mettre à profit vos lumières, et vous prie d'agréer, etc.

PERRON,
Professeur de philosophie.

Rouen, 11 décembre 1849.

Voici de plus une lettre que nous recevons d'Amérique; elle est assez curieuse pour que nous la donnions en entier; on verra comment partout la funeste méthode cartésienne est ébranlée.

New-York, 13 novembre 1849.

Monsieur.

Je lis depuis si longtems avec admiration vos *Annales* si savantes et si orthodoxes, que je ne puis résister au désir que j'ai de vous exprimer ma reconnaissance, pour le plaisir et le profit que j'ai trouvés dans cette lecture.

Il y a maintenant un an et demi que, lisant un jour dans la bibliothèque de Mgr Hughes, mes yeux tombèrent sur un numéro de vos

Annales dans lequel vous répondiez d'une manière si péremptoire à la *lettre de dom Gardereau*. C'en fut assez, et cela m'arrivait dans un moment où j'étais devenu pleinement convaincu que l'école de *Leibnitz*, et, comme je le pense, celle de saint *Anselme*, étaient pleines de danger pour la foi catholique. Jusqu'en 1845, j'ai vécu protestant et dans les années immédiatement précédentes je fus le disciple de M. Newman, le célèbre anglican. L'*essai sur le développement de la doctrine chrétienne*. qu'il écrivit à l'époque de sa conversion, devint le sujet d'un vif débat dans ce pays. Et si désireux que je fusse de défendre ce livre, il me serait impossible de nier que sa tendance était vers un simple *naturalisme*. Mais de là, je fus conduit à faire cette remarque, que des *germes de naturalisme*, pénétraient toute la philosophie catholique actuelle, et même une certaine partie de la théologie de nos écoles catholiques.

Jugez donc de ma satisfaction, dans un tel moment, de trouver un guide si providentiel dans vos savantes *Annales*. Je n'ai pas besoin de dire que depuis je fus toujours leur constant lecteur. Et comme la bibliothèque de Mgr Hughes contenait les *Annales* depuis leur commencement même, je lus aussi avec plaisir plusieurs de vos acticles précédens.

Depuis juillet 1845, j'ai été le rédacteur et le propriétaire du *New-York freemans journal*, et ce n'est pas rarement, depuis lors, tout aussi bien que lorsque je n'en étais qu'actionnaire, que j'ai tâché d'attirer l'attention sur vos *Annales* et de vous gagner quelques *abonnemens* : cela n'est point aisé, car de telles études sont trop peu suivies dans ce pays, et une revue non encore connue ne trouve des souscripteurs qu'avec quelque difficulté. Je vous ai régulièrement envoyé mon journal, et si vous le recevez, vous verrez dans le numéro du 3 novembre que j'ai eu l'occasion de traduire la plus grande partie du numéro de juin en réponse *au P. Chastel*. C'était pour jeter le gant à ceux qui professent la philosophie dans ce pays, lesquels, autant que je le puis voir, enseignent le *cartésianisme*, bien qu'ils en voient et déplorent les effets dans leurs écoles. Je me propose de faire usage à l'avenir de vos idées sur la philosophie pour ma défense, et je ferai connaître publiquement combien je vous suis redevable : ce qui dans un tems prochain ne manquera pas de répandre vos excellentes idées dans ce pays.

J'ai écrit cette lettre à la hâte afin de l'envoyer par Mgr *Timon*, évêque de Buffalo, qui est arrivé aujourd'hui à New-York et qui demain prend le bateau à vapeur pour Liverpool afin de se rendre à Paris et à Rome. Il vous remettra 30 francs comme souscription à vos *Annales* pour une année, et je vous prie de les adresser comme il suit :

Au Rév. P. *Rumpler*, supérieur des Rédemptoristes, à Baltimore.

C'est un de mes amis et un homme aussi instruit qu'il est humble. Il lira vos articles avec grand plaisir.

Je suis, etc. Jam.-Alph.-M. MASTER,
Directeur du *Freemans journal.*

Nous avons, en effet, reçu le journal de M. Master, et nous avons lu les mentions nombreuses qu'il fait de nos *Annales* et de leur polé mique. Nous publierons dans le prochain cahier quelques extraits des réflexions qui y sont jointes.

Nous ferons aussi connaître quelques autres *Revues* qui ont porté leur jugement sur nos diverses polémiques. Mais dès aujourd'hui nous ne pouvons différer de publier la lettre suivante, que nous adresse un très-grave professeur de théologie, sur notre article de novembre concernant la *Théodicée* de M. l'abbé Maret. Nous sommes assurés d'être agréable à M. le professeur de Sorbonne, parce qu'il y trouvera l'indication de quelques nouvelles corrections à faire à la future édition de sa *Théodicée;* voici cette lettre :

4° Lettre d'un professeur de théologie sur quelques expressions de M. l'abbé Maret.

Monsieur le directeur,

J'ai lu avec une véritable satisfaction l'article que vous consacrez à relever les erreurs qui se trouvent semées dans la *Théodicée* de M. Maret, professeur de dogme à la faculté de Paris. Cette critique est bien pour le fond et pour la forme, et montre avec clarté et avec force où l'on aboutirait avec les principes de l'auteur de la *Théodicée*. Mais, quoique vous ayez signalé quelques inexactitudes de l'honorable auteur, vous en avez laissé passer plusieurs, que je me permettrai de lui indiquer.

La première se trouve dans le passage que vous citez (p. 374), où M. Maret assure que la *première propriété de Dieu est la puissance*, tandis que d'après les saints Pères et la majeure partie des théologiens, c'est l'*asséité* ou Τὸ ὤν, comme dit Petau avec les Pères. Au reste la *puissance* est si peu la première propriété de Dieu, qu'elle n'opère nullement *ad intrà*, et que dans les œuvres *ad extrà* il faut supposer avant'elle, d'après notre manière de concevoir, la science ou connaissance et la volonté [1].

La seconde inexactitude se trouve dans le quatrième passage (cité

[1] Pour cette question, voyez le *Traité de Dieu*, par Lafosse, t. VII, p. 80, édition Migne.

p. 377) où M. Maret dit gravement que *en Dieu il n'y a qu'une nature, qu'une substance divine qui, sans aucune division, est participée par trois personnes co-éternelles, subsistantes et distinctes* (ce qui vaut mieux que distinguées, qui n'est pas exact). S'il avait écrit *commune à trois personnes* [1], il n'y avait rien de louche et qui prêtât à une interprétation ambiguë. Car, en disant que la nature divine est *participée*, ne croirait-on pas que la nature et les personnes sont quelque chose de distinct, tandis qu'au fond c'est la même chose [2]? Pour corroborer mon observation, j'ajouterai que les justes, élevés à l'état déifique par la grâce sanctifiante, *participent* aussi à la nature divine (*divinæ consortes naturæ* [3]).

La troisième se voit dans le 2e passage (cité p. 375) où M. Maret fait cette question : « Quel peut être le *terme* de cette puissance infinie, etc. ». La puissance, comme je l'ai déjà observé, n'opérant pas *ad intrà*, ne peut y avoir aucun *terme;* je ne connais que l'intelligence et la volonté qui aient déterminé Dieu. Au reste, relisez l'article en question, au lieu d'y trouver une explication des processions divines, vous y rencontrerez une erreur de plus avec des expressions qu'on ne rencontra jamais dans aucune théologie.

Voilà, monsieur le directeur, les observations que j'avais à vous soumettre sur la *Théodicée* de M. Maret, observations que j'ai crues assez importantes pour fixer l'attention de tous les hommes qui sont exercés dans les matières théologiques et philosophiques.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

Un professeur de THÉOLOGIE.

Nous croyons nous-même les questions assez importantes pour fixer l'attention de tous nos lecteurs. Comme le dit M. Maret lui-même, c'est des *erreurs sur la nature de Dieu* que proviennent toutes les erreurs religieuses actuelles; nous sommes de son avis ; aussi avoir pu rectifier quelques expressions sur ce grand nom, nous paraît la plus douce récompense que nous puissions obtenir de nos travaux.

Cela nous prouve du reste que ces erreurs sont faciles à corriger ; il n'y a qu'à rectifier l'enseignement. Nous continuerons donc,

[1] C'est le mot même que les *Annales* avaient déjà indiqué à M. l'abbé Maret, qui a préféré prendre celui de *participée*. Voir notre volume XII, p. 72.

[2] Voir pour cela, même volume, p. 86.

[3] Pierre, II *épit.* I, 4.

selon nos forces, à porter l'attention sur ce point, beaucoup trop négligé par nos professeurs actuels.

5° Coup-d'œil sur les travaux insérés dans ce volume.

Nous serons court dans la revue que nous ferons des matières contenues dans ce volume.

Le plus important travail est, sans contredit, celui que M. de *Saulcy* a terminé. Ce synchronisme entre les grands empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane, avec les royaumes de Juda et d'Israël, doit former la base de tous les travaux qui se feront sur l'histoire de l'Orient, et des commentaires futurs sur cette partie historique de la Bible. Non pas que nous prétendions, ou que M. de Saulcy prétende qu'il ne reste rien à éclaircir et que toutes les dates sont invariablement fixées, mais toutes les questions sont réduites dans un cadre ou dans une période dans lesquels il sera toujours plus facile de les résoudre. — Un de nos lecteurs nous a adressé quelques observations sur un ou deux passages de ce travail. Nous publierons sa lettre dans un prochain cahier avec une réponse.

On sait que M. de Saulcy s'occupe activement à déchiffrer les inscriptions cunéiformes, qui couvrent les murs des palais nouvellement découverts à Ninive. Ses efforts ont été couronnés de succès; nous pouvons assurer que les essais tentés par notre honoré collaborateur lui ont fourni la preuve que la langue, cachée sous ces caractères, est la langue *chaldéenne*. Un grand nombre d'inscriptions ont été déjà lues, et M. Saulcy nous a promis de donner bientôt à nos lecteurs les premières preuves de cette importante découverte.

Un autre travail que nous avons publié, et dont nos lecteurs auront aussi reconnu l'importance, est celui qui a rapport aux *monnaies* et aux *médailles* qui prouvent la réalité des faits évangéliques. Comme nous l'avions promis à nos lecteurs, nous avons publié trois articles de ce travail, et ces trois articles offrent la gravure de 52 *monnaies* ou *médailles* : ce sont là des preuves vraies, contemporaines, vivantes, on pourrait dire, de la réalité de ces faits, que quelques prétendus critiques, abusant de la parole humaine, voudraient faire passer pour des *mythes*. Que nos lecteurs veuillent

se souvenir de nos médailles et les citer à ces demi-savans qui parlent toujours des *mythes* de la Bible. — Ce qui nous reste de ce travail, fera encore deux ou trois articles que nous publierons dans les prochains cahiers.

Ce ne sont pas les seules dépenses que nous ayons faites pour gravures ou lithographies, nos lecteurs ont pu voir que nous avons donné 4 *planches* pour notre *Diplomatique*. Ce travail, que nous avons repris, sera mené avec ensemble et suite jusqu'à la fin ; un grand nombre de nos lecteurs nous le demandaient, et nous nous sommes décidés à le compléter tout à fait.

M. l'abbé *Duperron* ne nous a donné qu'un article sur *les Etrusques*, mais il nous écrit qu'il est tout prêt à continuer, que les autres articles vont se suivre sans interruption, et que l'on mettra à même les lecteurs des *Annales* de connaître ces *traditions étrusques* qui lient, avec l'Orient, le monde romain, que nos études classiques nous présentent isolé, et comme suspendu dans le tems ; erreur immense, qui est la principale cause de cet *état de nature*, qui brise toutes les traditions, et a fondé cette philosophie cartésienne ou de l'*homme isolé*, qui est la grande hérésie actuelle.

M. l'abbé *Gonzague* a poursuivi dans l'enseignement philosophique ces principes païens qui s'y sont glissés ; il a surtout fait ressortir les inconvéniens de la *méthode physiologique*, que le nouveau programme de l'Université vient de consacrer de nouveau, ce qui est la confirmation de la déification de la raison humaine. — Nous avons entre les mains le sixième article qui paraîtra dans le prochain cahier.

Nous ne pousserons pas plus loin cette revue, pressé que nous sommes par le tems et par l'espace ; nous pouvons dire seulement que nous continuerons tous les travaux commencés, et que nous ne cesserons de poursuivre ces principes de déification de la raison humaine partout où ils se trouveront.

Que nos abonnés continuent de nous venir en aide, qu'ils ratifient ce qu'il peut y avoir d'incomplet ou de trop absolu dans nos travaux, mais qu'ils s'unissent à nous pour faire sortir l'apologétique catholique de cette funeste position où elle s'est constituée, en consentant à se mettre à la suite de toutes les méthodes philosophi-

ques qui ont paru depuis 400 ans. Elle seule possède la vraie religion, religion historique, traditionnelle, révélée ; toutes les fois qu'il s'agira de *dogme* et de *morale*, c'est à cette source qu'il faut puiser ; sous nos yeux même, toutes les autres sources sont démontrées bourbeuses ou taries. Que tardons-nous à ouvrir ces sources, qui *jaillissent pures jusqu'à la vie éternelle?*

Le Propriétaire Directeur,

A. BONNETTY,

Membre de la Société asiatique de Paris.

ERRATA DU TOME XX.

N° 115.	p. 51 et 52		*Sydon*	lisez :	Sidon.
N° 116,	p. 133	l. 17	*Géréasniens*		Géraséniens.
	p. 144	6	יןשו		יושד
	p. 148	6, 8, 10	*Éloulacos*		Éloulaïos.
	p. 152	28	אשדר		אשור.
		32	פלנאסר		פלנאסר.
			תלבת		תלגת.
	p. 155	15	*Tiglatte*		*Tiglath*.
		44 et 45	au lieu de ם		ס.
	p. 157	24	*Nisus*		Ninus.
N° 117,	p. 229	34	מלד		מלך.
N° 118,	p. 264	2	*Foul*		Pout.
		7	*Rebohot*		*Rehobat*.
		24	אמרסל		אמרפל.
		26	*rendit*		vendit.

TABLE GÉNÉRALE

ALPHABÉTIQUE

Des Matières, des Auteurs et des Ouvrages

CONTENUS

DANS LES 20 VOLUMES DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

Depuis janvier 1840, jusqu'à décembre 1849.

Formant la troisième série de ce recueil.

Nous devons prévenir nos abonnés qu'ils trouveront dans cette table, outre les matières générales renfermées dans ce recueil :

1° Le nom de tous les *auteurs contemporains* morts depuis 1840 jusqu'en 1845, avec la liste chronologique de leurs ouvrages;

2° Le nom de tous les *auteurs nouveaux* édités par le cardinal Mai ;

3° Le nom de tous les auteurs renfermés dans la *Bibliothèque des Pères*, de M. Migne, depuis le tom I jusqu'au tome XXX, inclusivement, ainsi que celui de tous les commentateurs qui les accompagnent.

4° Enfin le nom de tous les auteurs mis à l'index depuis 1840.

A

J

K

O

P

Q

R

S

T

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS — Imp. de Moquet rue de la Harpe, 90.

